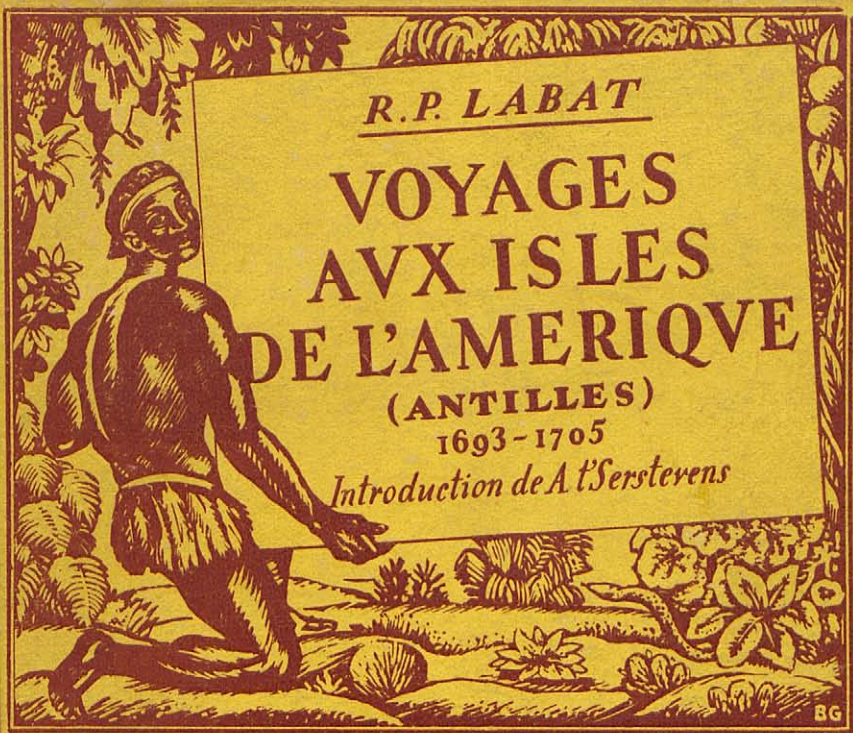


AVENTURES et VOYAGES



ÉDITIONS DUCHARTRE

15, rue Ernest Cresson

PARIS



2 vol.







VOYAGES  
AUX  
ISLES DE L'AMÉRIQUE

## DANS LA MÊME COLLECTION :

ABBÉ DE CHOISY (de l'Académie Française) : **JOURNAL DU VOYAGE DE SIAM**, fait en 1685 et 1686, précédé d'une étude par MAURICE GARÇON sur le Siam et Choisy, l'un des hommes les plus curieux de son temps.

1 vol., 344 pages, 16 hors-texte en électrotypie sur beau papier grenu.

MAX RADIGUET : **LES DERNIERS SAUVAGES**. La vie et les mœurs aux Iles Marquises (1842-1859). Avant-propos de JEAN DORSENNE.

1 vol., 240 pages, 16 hors-texte électrotypiques sur beau papier grenu, d'après des dessins inédits de RADIGUET.

C.-F.-P. FESCHE : **LA NOUVELLE CYTHÈRE (TAHITI)**. Journal de Navigation inédit, écrit à bord de LA BOUDEUSE, commandée par le chevalier DE BOUGAINVILLE. Avant-propos de JEAN DORSENNE, d'après des documents inédits.

1 vol., 80 pages, 2 hors-texte couleurs et 2 monochromes.







PLANCHE I. *Portrait inédit du R.P.  
Labat. Collection Petitot, Paris.*

B.U.  
NANTES  
Sect.  
Lettres-Orat

50 977

COLLECTION LAQUE ORANGE  
AVENTURES ET VOYAGES

(1)

Exclu

R. P. LABAT

VOYAGES  
AUX  
ISLES DE L'AMÉRIQUE  
(ANTILLES)

1693-1705

*Trente-deux illustrations d'après des documents de l'époque*

AVANT-PROPOS  
DE  
A. t' SERSTEVENS

TOME I

ÉDITIONS DUCHARTRE  
15, RUE ERNEST CRESSON, PARIS (XIV<sup>e</sup>)

B.U.

NANTES

Sect.

Lettres-Droit



0377  
(1)

JUSTIFICATION DU TIRAGE :

IL A ÉTÉ TIRÉ DU PRÉSENT OUVRAGE,  
ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 21 MARS 1931  
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE  
F. VAN BUGGENHOUDT, S. A., SOIXANTE  
EXEMPLAIRES SUR PAPIER DE HOL-  
LANDE PANNEKOEK NUMÉROTÉS DE 1  
A 60, CENT CINQUANTE EXEMPLAIRES  
SUR PAPIER DE RIVES NUMÉROTÉS DE  
61 A 210 ET DES EXEMPLAIRES COM-  
POSANT L'ÉDITION COURANTE

*Tous droits de traduction, de reproduction  
et d'adaptation réservés pour tous les pays.*  
Copyright 1931 by Editions Duchartre, Paris.

0.4  
BB

## INTRODUCTION

### VIE ET CARACTÈRE DE JEAN-BAPTISTE LABAT

*Avant le Père Labat, le XVII<sup>e</sup> siècle nous avait donné bien des livres sur les Antilles françaises : le Père Du Tertre, tout le premier, vers 1650, à l'époque héroïque des premiers établissements ; Biet et son Histoire de la France équinoxiale ; Rochefort, qui n'a fait que copier et gâter Du Tertre ; de la Bare, dont l'ouvrage n'est qu'un factum de partisan ; le Père Feuillée, de l'ordre des Minimes, qui, voyageant de Marseille au Pérou, vit les Antilles un peu trop vite ; Durret, qui ne quitta jamais Paris ; bien d'autres qui nous ont laissé, dans des livres inégaux, une foule de renseignements sur l'histoire locale, les mœurs, l'agriculture, le commerce, les animaux et les plantes. Mais aucun d'entre eux ne l'a fait comme le P. Labat, parce qu'aucun d'entre eux n'était le P. Labat.*

*Car c'est un homme bien extraordinaire que ce moine aventurier, savant naturaliste, ingénieur civil et militaire, aumônier de la sribuste, convertisseur énergique, administrateur à poigne, débrouillard et brouillon, qui passa vingt-deux ans de sa vie à courir les Iles et l'Italie, et vingt-deux autres années à écrire ses propres voyages et quelques-uns d'autrui.*

*Ce qui le distingue et le classe très au-dessus des autres, ce*

*pourrait être l'exactitude de ses observations dans tous les domaines, car il a su voir et il sait nous dire ce qu'il a vu, mais c'est bien plus encore la puissante originalité du personnage. Il est inséparable de ce qu'il nous décrit. On entend sa voix, son rire, on le voit marcher, gesticuler. Par sa présence dans la phrase, les choses qu'il nous raconte prennent une vie indépendante d'elles-mêmes, et qui est celle du P. Labat.*

*On peut croire que ce n'est pas peu de chose. Il s'épanouit dans tous les sens. Son organe est sonore, son ironie terrible, son orgueil immense et ingénu. S'il a toutes les qualités de l'intelligence et de la volonté, il est par ailleurs truffé de malice et de défauts. Il est méchant, il est bavard, il est gourmand, il est glorieux, mais il parle si bien de lui-même qu'il ne cesse jamais de nous être sympathique. Nous n'aimons guère les livres des hommes vertueux : ils nous ennuient. Nous en voudrions à celui-là d'être moins imparfait, car c'est ainsi qu'il nous amuse. De plus, il sait écrire, et c'en est bien assez pour lui faire pardonner ses peccadilles. Ses propos sont d'un tour unique, avec toutes les gradations de l'ironie, depuis la raillerie à petites touches jusqu'au sarcasme le plus féroce. Il faut bien dire qu'il nous divertit parfois aux dépens des choses les plus sacrées, n'épargnant qui ni quoi que ce soit, pas même la mort, pas même ses confrères en religion. Voyez-le plutôt nous décrire ce match de cross-country entre les Jésuites et les Frères-Prêcheurs, ses collègues, à qui s'établira le premier à la Cabesterre. Il dit ce qu'il pense, sans épargner personne. Il a le jugement sans fard d'un homme vigoureux. C'est un beau bloc d'égoïsme posé verticalement sur la terre.*

\* \* \*

*Des gens qui ne l'ont pas lu, ou qui ne savent pas lire, ou qui ne lisent qu'à travers eux-mêmes, m'ont reproché d'avoir, dans une première étude, « faussé » le caractère du P. Labat. Je m'en*

*excuse auprès de ces censeurs, mais je n'ai rien faussé du tout. J'ai peint son caractère d'après ses œuvres mêmes, après une fréquentation assidue de près de dix années, dans une étroite intimité psychologique. Je n'ai pas l'habitude, comme ces messieurs de la critique, de lire les livres à vol d'oiseau et de donner mon jugement d'après ce panorama. Lorsqu'il m'arrive de parler d'un écrivain — ce n'est pas souvent — c'est d'après une longue et attentive connaissance. Le portrait que j'ai donné du P. Labat, je puis l'appuyer sur un nombre infini de textes, et sans aucunement les solliciter. Mon ami Labat n'est ni meilleur ni pire que je l'ai montré. Je me refuse à admettre le fade pastel de M. de Landosle et la chromo sulpicienne des Dominicains. Chaque phrase du P. Labat leur donne un démenti.*

*Il n'est que de lire, par exemple, les derniers chapitres de cette édition pour trouver un homme absolument conforme au portrait que j'en ai fait. C'est l'aventure du navire espagnol, et cette extraordinaire croisière d'un moine qui, envoyé par ses supérieurs pour régler une question de droit canonique à vingt-quatre heures de navigation de Fort Saint-Pierre, reste cinquante-deux jours à boulinguer dans une barque de flibustiers, à prendre des navires au canon ou à l'abordage, à chasser dans les îles, à boucaner le gibier, à trafiquer des marchandises de pillage contre de belles piastres toutes neuves « sur chacune desquelles, nous dit-il ingénument, l'on pouvait encore rogner pour neuf ou dix sols d'argent ».*

*On ne peut pas dire, cependant, qu'il ne soit un excellent prêtre, mais il est toujours resté l'aumônier du régiment de Flandre qu'il a été dans sa jeunesse. Il est bien plus guerrier que religieux. Entre les devoirs de sa charge et le plaisir de se battre, il n'hésite pas un instant. Il s'ennuie à réparer le couvent de son ordre — et il ne le nous cache pas — mais il passe des mois entiers à élever des fortifications et creuser des tranchées. On ne s'étonne pas de le voir, dans la suite, confesseur de Vauban. Au moment où commence la longue guerre de succession d'Espagne,*

on lui offre en même temps le titre de Supérieur des Missions et celui d'ingénieur militaire : il choisit évidemment le second, et il s'explique : « Je continuerai de travailler uniquement pour le Roi, sans plus me mêler en aucune manière des affaires de notre maison. »

Tel est l'homme dont on a voulu faire une statue de plâtre colorié, à l'usage des éliacins de patronages.

\* \* \*

Tout le monde aujourd'hui connaît le P. Labat. Ce n'est pas le dernier miracle d'un homme aussi fécond en prodiges. Lorsque j'ai publié ses Voyages en Espagne et en Italie <sup>(1)</sup> j'ai pu dire, en m'appuyant sur une enquête très étendue, que le monde des lettres et de la critique l'ignorait presque complètement. La publication que j'en ai faite nous a révélé, dans ce même monde des lettres et de la critique, une cohue de très anciens admirateurs du moine; et quelque vingt à trente personnages qui figureraient avec la mention négative sur ma liste d'enquête, se sont déclarés tout à coup les amis, les familiers, les frères de lait du Révérend Père. Je n'aurais donc plus rien à dire d'un homme aussi célèbre, si je ne croyais le public un peu plus sincère que ces messieurs des lettres, et désireux de pénétrer la vie, les œuvres et le caractère d'un homme qui est entré à la fois dans la gloire littéraire et dans la légende.

Je n'ai eu pour compléter la biographie que j'en ai donnée précédemment que les pages incolores de L'Année Dominicaine, qui nous offrent un Labat de cagoterie, soigneusement émasculé, et la biographie invertébrée que M. Hirvoix de Landosle a mise en tête d'une réédition, postérieure à la mienne, du Voyage en

---

(1) R. P. Jean-Baptiste Labat : *La Comédie ecclésiastique — Voyages en Espagne et en Italie.* (Paris, Bernard Grasset, 1927.)



Espagne. Elles ne m'ont apporté que bien peu de détails. L'organisation, que l'on sait, de la Bibliothèque Nationale ne m'a pas permis d'atteindre la biographie du docteur Rufz signalée par Lafcadio Hearn, mais des correspondants martiniquais ont bien voulu m'en fournir la substance. Pour le reste, une lecture nouvelle et très attentive des œuvres personnelles du P. Labat m'a permis de retrouver une série de détails dont j'ai pu faire mon profit.

Jean-Baptiste Labat est né à Paris en 1663 (1). Sa famille devait être originaire des Landes. C'est plein de Labat de ce côté-là : j'en ai vu des tas en passant sur les routes. Quand je logeais à Dax, cette ville d'eaux chaudes qui s'honore justement d'être la patrie de Pierre Benoit, je voyais de ma fenêtre l'enseigne d'un Labat, savetier. Cela se prononce Labatt dans le pays, comme aussi à la Martinique. C'est donc Labatt qu'il faut dire, et non Labas. Cette famille ne devait pas être sans biens, car notre auteur nous dit qu'il s'était réservé une pension en devenant profès.

On ne sait rien de ses études : sans doute les a-t-il faites au collège du couvent où il devint novice en 1682 et où il fit profession le 11 avril 1685. C'était le couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, celui-là même dont la racaille de 93 fit son quartier général. Le P. Labat y fut attaché toute sa vie, et c'est là qu'après vingt-deux ans de voyages, il revint méditer, travailler et mourir.

Après sa profession, il est envoyé en province pour y faire la prédication. On le voit enseigner la philosophie et les mathématiques au collège de Nancy. En quelques mots sans commentaires, il nous apprend qu'il a fait la guerre en Flandre, sans doute comme aumônier d'un régiment. Il restera toujours plus

---

(1) Et non en 1664, comme le dit *L'Année Dominicaine* et après elle M. de Landosle. Le P. Labat dit, en effet, qu'en 1693 il était âgé de trente ans. D'autre part, le portrait gravé qui se trouve en tête de l'édition de Paris porte la mention : *Mort en 1738, à l'âge de 75 ans*, ce qui nous ramène en 1663.

*militaire que religieux : nous le verrons, à la Guadeloupe, lâcher sa cure et son couvent pour combattre l'Anglais.*

*En 1693, une lettre circulaire des Supérieurs aux Missions d'Amérique lui tombe sous les yeux : on y réclame à grands cris des missionnaires pour remplacer aux Iles d'Amérique ceux que le mal de Siam, ou fièvre jaune, a décimés. Le P. Labat s'inscrit immédiatement, emporté non par le zèle religieux, comme on pourrait le croire, ni l'espoir de convertir les Caraïbes (il ne se fera jamais d'illusions là-dessus), ni encore moins par le goût du martyr, mais par ce mal de l'aventure qui le travaillera toute sa vie, jusque-là que, rentré à Paris, après vingt-deux ans de vie nomade, il revivra ses voyages en les écrivant, et traduira ceux des autres.*

*Il ne faut pas croire Lascadio Hearn (1) qui nous le montre, à ce départ, « grand et robuste ». Il était petit et d'une maigreur effroyable, « de manière, écrit-t-il, que les médecins assuraient qu'il était étique dans toutes les formes et qu'il n'avait que peu de temps à vivre ». Son portrait par Bouis le montre, à soixante-quinze ans, gras et replet, pour doublement démentir les Diafoirus.*

*Je ne veux pas empiéter sur le récit qu'on va lire. En tout ce qui concerne son séjour en Amérique, le P. Labat se fera lui-même son très minutieux biographe. Il ne nous épargne rien de ce qui le touche. Nous connaissons jusqu'à ses purges. Pour le reste, ne nous inquiétons pas : il a toujours le beau rôle. C'est lui qui relève les murailles et les finances de son couvent, c'est lui qui sauve la Guadeloupe de la piraterie anglaise. De vrai, il fait merveille. Lascadio Hearn, en 1887, retrouve encore intacts les moulins et les machines à sucre que le Père a construits. L'évêché de Saint-Pierre était l'ancien couvent que le moine édifia. A la même époque, la plantation des Dominicains, grâce aux travaux qu'y fit faire jadis le Père Labat, rapportait à l'Etat français*

---

(1) Esquisses martiniquaises.

cinquante mille francs de loyer par an. Il nous faudrait, pour le moins, quintupler ce chiffre aujourd'hui.

Nous le verrons donc bâtir, creuser des canaux, planter des cannes, élever des cochenilles, faire six mille toises de retranchements, installer des batteries, tracer des plans de campagne, en remontrer aux généraux sur la guerre, acheter des nègres, martyriser les sorciers, vagabonder à travers les Antilles, faire le corsaire et la petite fibuste, prendre des navires à l'abordage, se mêler de tout, chicaner partout, critiquer toutes choses et tout le monde, braver l'autorité sous toutes ses formes, civile, militaire, même religieuse. Aussi, lorsqu'en 1705, le P. Cloche réclame un Dominicain pour aller au chapitre général de Bologne défendre les privilèges des Missions, c'est le P. Labat qu'on envoie en Europe. Il ne reviendra plus jamais en Amérique.

Il devait naviguer jusqu'à Marseille. Gibraltar est bloqué par les Anglais. Il débarque à Cadix, le 10 octobre 1705 (1). Il y reste quatre mois, sans doute pour attendre que Gibraltar soit libre. Elle ne l'est pas encore. Il en prend facilement son parti. Il se promène, il chasse, il boit beaucoup de chocolat, il flirte avec l'hôtesse de sa pension, il se moque de tout le monde et de tout, il est intarissable sur la sottise, la prétention et la gueuserie des Espagnols. Mais les Anglais tiennent toujours. Il se décide à rentrer en France sur un vaisseau du Roi, qui prend de l'eau par toutes les coutures. Le capitaine est un saint homme : il ne veut ni querelles, ni jurement, et sa table est « généreuse et magnifique ». Cahin-caha et mangeant bien, on arrive à La Rochelle, où notre auteur débarque le 4 mars 1706.

Il y reste huit jours. Il repart. Il traverse Rochefort, Bordeaux, Toulouse, Béziers, et arrive, le 2 avril, à Marseille, où il commence par brûler la politesse à la Garde. Car il ne supporte

---

(1) C'est ici que commencent les *Voyages en Espagne et en Italie*.

aucune contrainte : il ne reconnaît qu'une autorité, la sienne, et il en use abondamment. Peut-être aussi celle du Roi...

Il s'embarque, le 13, sur la barque du patron Baudeuf, avec des moines de tout poil et des banqueroutiers : cela nous vaut l'une des plus belles pages de la littérature satirique. Il arrive à Gênes, le 1<sup>er</sup> mai, dégoise tout à son aise sur l'avarice des Génois, visite Livourne et ses Juifs, Pise, Florence et ses jardins, arrive à Bologne, où il fait ses affaires « à peu près comme il le souhaitait », et rentre à Gênes par la Lombardie, dans une calèche de louage, en compagnie de cinq moines importuns, « des originaux en matière de lésine dont il ne croit pas qu'on ait jamais pu tirer des copies ».

A Gênes, il frète une felouque avec un collègue dominicain « qui, pour ses péchés, s'était chargé de conduire à Paris, pour l'archevêque de Rouen, un musicien à voix claire à qui on avait fait une opération pour empêcher que sa voix ne changeât ». Il débarque à Toulon, fait à cheval la route jusque Marseille, y embarque des ballots pour la Martinique, où il compte bien retourner au plus tôt, fait en calèche la route de Paris, et rentre à son couvent le 30 juillet 1706.

Et nous voici devant la grande lacune de son autobiographie. De cette date à la fin d'avril 1709, soit près de trois années, le P. Labat ne nous dit rien. Nous le voyons alors repartir pour l'Italie.

Qu'a-t-il fait pendant ces trois ans ? Ce silence est bien étonnant de la part d'un homme aussi bavard. Que sont devenus les ballots de la Martinique et ce retour aux Îles dont il vient de nous parler ? Pourquoi reste-t-il en Europe ? Quelle affaire le retient ? Il nous dit seulement qu'il a passé à La Rochelle l'année 1708. Mais les deux autres ? Lui, si minutieux, si prolix, de quel mutisme est-il frappé ?

Il se garde bien de nous dire que le Roi l'a rappelé d'Italie et l'a puni du trop grand zèle qu'il avait déployé aux Îles.

*C'est un sieur Mithon, fonctionnaire civil à la Martinique, qui a pris la peine de renseigner le ministre et le Roi. Il révèle dans son rapport que le P. Labat « poussait à l'indiscipline le Supérieur des Dominicains »; que « son esprit remuant et passionné engendrait partout la querelle »; bref, « qu'il était prudent de l'empêcher de retourner aux Iles où il ne pouvait que causer beaucoup de désordre ».*

*Il faut sans doute reconnaître dans cette affaire l'influence des ordres religieux, Jésuites et Capucins, que le P. Labat n'a jamais ménagés; celle, également, des familles de colons, qu'il étrillera de la belle manière quand il en viendra à écrire ses mémoires. Toujours est-il que M. Machault, le gouverneur, et l'intendant du Roi, Arnoul de Vaucresson, soutiendront le sieur Mithon, leur subordonné. Ils présentent le P. Labat comme « un homme de mérite, mais de qui l'esprit est si vif que c'est un bien qu'il ne revienne plus aux Colonies, où les génies trop intrigants ne conviennent nullement ». On se croirait dans la troisième République. Le régime a changé, la formule reste la même. Labat ne retournera plus aux Antilles. En 1708 seulement, une dépêche ministérielle rassurera là-dessus M. de Vaucresson : « Le P. Labat ne sera jamais autorisé à revenir aux Colonies, quoi qu'il puisse faire pour en obtenir l'autorisation. » Voyez comme ces derniers mots se précautionnent contre le remuant personnage !*

*Entre temps, on l'exile au couvent de Toul pour y faire pénitence. Il y demeure un an. C'est vers cette époque, à la fin de 1707, qu'il est attaché à Vauban, en qualité de confesseur. Comme ces deux hommes du retranchement et du rempart étaient bien faits pour s'entendre. Je m'imagine sur quel sujet devaient rouler leurs entretiens ! Sur la religion, peut-être !*

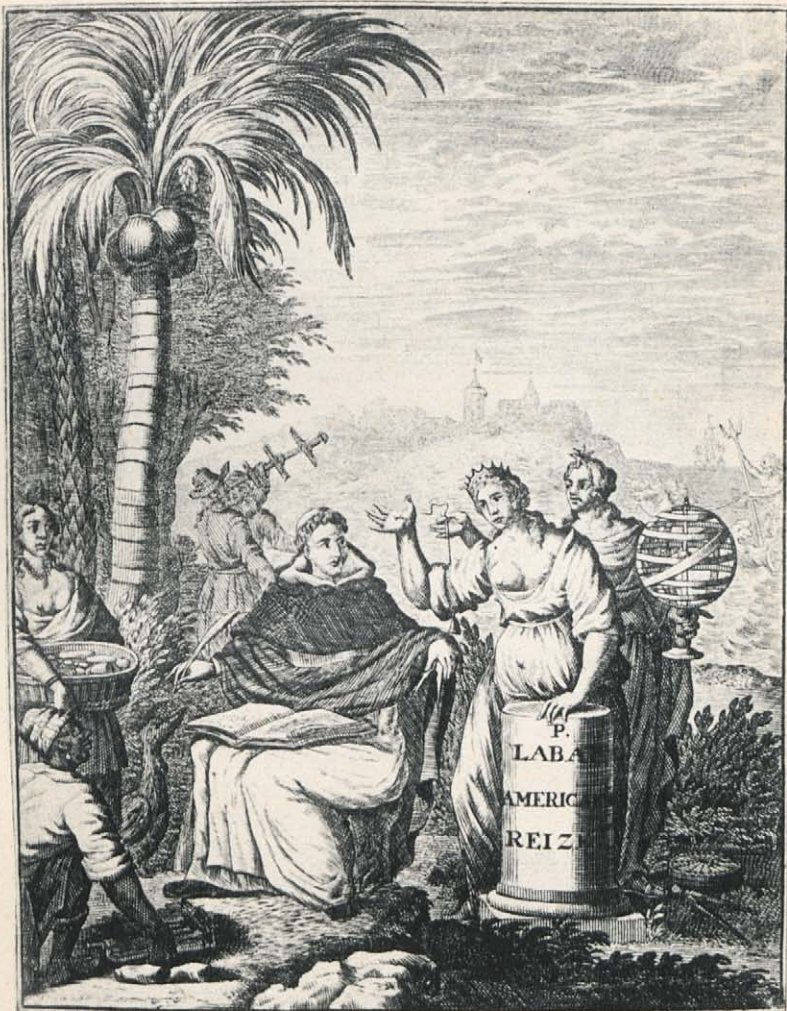
*Il fait ensuite une année de retraite au couvent de La Rochelle. Il y cultive la pomme de terre, celle de Parmentier, et je ne sais jusqu'à quel point ce n'est pas notre moine qui l'a introduite en France. Cet agronome paisible commence à rassurer les siens. Ils*

ont bien tort ! On le charge d'une nouvelle mission en Italie — et c'est tout de suite le coup de griffe — « pour des affaires qui n'intéressent que des personnes que la charité l'engage à ménager ». Il n'a plus le sou, bien entendu. L'ordre est pauvre, au moins l'a-t-il toujours dit. C'est M<sup>me</sup> D. S. V... qui « pourvoit abondamment » aux besoins du voyageur. En toute dévotion, cela va de soi...

Il repart encore, traverse Paris, Lyon, descend le Rhône en coche d'eau jusqu'Avignon, passe deux jours à Marseille, navigue jusqu'à Livourne et se fait voiturier de là jusqu'à Rome. Il visite longuement la ville des empereurs et des papes, en compagnie d'un moine flamand, homme de grandes et de petites ressources, au fait de toutes les bonnes auberges où l'on boit au frais des caves et mange à petite dépense.

En juillet de la même année 1709, on l'envoie s'occuper à Tivoli, je ne sais trop à quelle besogne. Il s'y promène, s'y gausse des enterrements, et des sermons de ses collègues. Il passe de là à Civita-Vecchia, où il travaille à rebâtir une partie du couvent de son ordre, sans négliger des plaisanteries de mauvais goût. Entre temps, il visite Naples, Messine et Paule, la patrie de saint François du même, revient à Civita-Vecchia, se rend partout utile et désagréable, bataille sans cesse pour l'honneur français, et mène ainsi sa vie turbulente jusqu'en 1716, qu'il rentre à Paris, le 19 mai, « après une absence de sept ans et cinq jours ».

Il a cinquante-trois ans. Jusqu'à sa mort, qui viendra vingt-deux ans plus tard, il ne quittera plus ce couvent de la rue Saint-Honoré où il est entré à vingt ans. Il n'a nullement perdu le goût des voyages, il ne demande qu'à retourner en Italie, près de ses bons amis de là-bas... Mais on n'en veut plus au delà des Alpes, pas plus qu'aux Iles d'Amérique. Il se mêle de trop de choses qui ne le regardent pas, il voit trop clair, il parle trop. On ne lui laisse que la liberté d'écrire, et naturellement il en abuse. Il dit tout net ce qu'il veut dire, et ce n'est pas rien. S'il faut admirer l'esprit de son ordre, c'est entre autres pour la belle et



Te AMSTERDAM, by BALTHASAR LAKEMAN. 1725.

PLANCHE II. Frontispice d'une traduction hollandaise des "Voyages aux Isles de l'Amérique".

B.U.  
NANTES  
Sect.  
Lettres-Grat.





noble tolérance qu'il a toujours montrée. Car il s'est trouvé des supérieurs pour laisser publier une satire des milieux religieux aussi violente que ces Voyages, surtout celui d'Italie. J'ai pu, sans forcer la note, l'intituler La Comédie ecclésiastique. Il s'est trouvé des hommes assez libres d'esprit pour admettre l'ironie à l'endroit de leur propre congrégation. Je trouve cela tout simplement admirable.

De notre temps, il n'en est plus de même. Il me faut relever la plaisante image que donnent du P. Labat rentré au bercail la biographie de L'Année Dominicaine, et, après elle, l'excellent M. de Landosle : « L'office de jour et de nuit, le silence presque continu, le ministère des âmes succédant aux exercices monastiques ». Ce cagotisme est bien drôle ! Je m'imagine le P. Labat silencieux et assidu aux offices. Il faut voir comme il parle de ces « corvées » (c'est le mot qu'il emploie) ! On aurait donc bien changé le bonhomme ! Est-ce que les Frères-Prêcheurs d'aujourd'hui ne savent plus rien de l'indépendance historique de leurs missionnaires, de la vigoureuse liberté de leur esprit, et s'imaginent-ils que les fidèles de ce temps-là réclamaient de leurs prêtres le visage emprunté qu'ils leur imposent de nos jours ?

Non, bien sûr, le P. Labat ne fut jamais ermite. Il avait gardé toute sa gaieté, tout son pétillant bavardage, tout son esprit d'intrigue, tout son despotisme. Les deux portraits qui nous restent de lui nous le montrent bien. Œil brillant de malice, gros nez sensuel, bouche gourmande, sourcils narquois, beau visage rabelaisien, avec tout ce que cet adjectif comporte de pensée élevée et de sens profond de la vie.

Ces derniers vingt-deux ans, il les occupa à écrire ses mémoires et à présenter quelques voyages d'autrui, tant le presse le besoin de s'évader. En 1722, il publie ce Voyage aux Îles d'Amérique que nous présentons aujourd'hui. En 1728, une Relation sur l'Afrique occidentale, d'après les mémoires d'André Brue. (Le P. Labat n'a jamais visité que les Antilles, la région de Cadix et l'Italie.) Vient ensuite, en 1730, le Voyage du Chevalier de

Marsais en Guinée et à Cayenne. *La même année paraissent les Voyages en Espagne et en Italie, qui sont la suite et la fin de ses propres aventures. Il publie encore, en 1732, une Relation de l'Éthiopie occidentale, traduite du P. Cavazzi, qui renferme de bien curieuses planches gravées, et, en 1735, les Mémoires du Chevalier d'Arvieux sur Constantinople, l'Asie, la Syrie, etc.*

*Ces traductions et ces arrangements n'ont rien de la manière du P. Labat. Ce sont d'instructives relations de voyages, sans plus de caractère que les innombrables récits d'une époque où l'on a beaucoup voyagé. Quand le P. Labat ne nous parle plus de lui-même, il cesse de nous amuser. Les Voyages en Amérique et en Italie restent ses deux œuvres personnelles, et les seules, peut-on dire, qu'on lui doive attribuer.*

*Il mourut à Paris, le 6 janvier 1738, à l'âge de soixante-quinze ans. Je ne sais où on l'enterra. Sans doute ses cendres furent-elles dispersées par l'abominable canaille de la Révolution.*



*On pourrait penser que la mémoire de cet homme n'a survécu que dans ses livres et qu'il ne vit plus qu'au regard des bibliophiles ou des voyageurs en chambre. Mais un pareil noyau d'activité se devait de projeter au delà des limites ordinaires sa radiation, et je ne suis pas étonné du tout que le P. Labat soit entré dans la légende.*

*Il est resté, pour les blancs de la Martinique, le plus grand des ingénieurs, le plus habile des architectes, le guérisseur de toutes les maladies. Les procédés de fabrication du sucre et du rhum, qu'il a si bien décrits dans son ouvrage, mais qui existaient avant lui (1), restent jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle le « système du P. Labat ».*

---

(1) Lascadio Hearn et M. de Landosle se trompent en faisant de Labat l'inventeur de ces procédés.

Ce pourrait être un souvenir livresque, bien que, nous dit le P. Bion, qui vivait à la Martinique en 1866, « les familles les plus considérables de l'île se soient crues autorisées, pour ne pas laisser connaître à la foule leurs origines obscures révélées par le P. Labat, à accaparer et à faire disparaître tous les exemplaires de son livre » (1). Mais le plus étonnant, c'est de voir le P. Labat devenu, pour les nègres de la Martinique, une sorte de croquemitaine, de zombi, de revenant, qu'il faut craindre et vénérer. Aux enfants qui ne sont pas sages, les mères crient : « Mi ! moin ké fwi Pé Labatt vini pouend ou, oui ! » (Je vais faire venir le P. Labat pour te prendre !)

Il faut sans doute attribuer ce rôle à la prétendue brutalité avec laquelle le Père traitait ses esclaves. Je dis prétendue, car rien n'est plus faux, et à l'exception d'une correction un peu forte, infligée par ce Père inquisiteur à un sorcier noir, je ne vois pas en quoi notre moine a pu se conduire à l'égard des nègres plus mal que n'importe quel colon de ce temps. Ces gens-là n'avaient pas notre sensibilité démocratique, ils savaient encore être des maîtres. C'est tant pis pour nous...

Il n'est pas, au surplus, qu'un croquemitaine colonial. Les négrellons de là-bas s'amuse à lâcher, le soir, des blattes ou ravets sur le dos desquels ils ont fixé des lumignons de veilleuse. Puis ils dansent autour de ces feux voltigeants, en chantant :

Pé Labatt volé chandelles...

Et les pêcheurs, dont les aïeux ont servi ces hommes de la flibuste que le moine chérissait, lorsqu'ils voient, de la mer, les mornes de l'île s'envelopper de nuages, se disent entre eux : Le Père Labatt met son bonnet (2).

---

(1) Ces exemplaires sont en effet fort rares, bien qu'il y ait eu quatre éditions, tant à Paris qu'en Hollande.

(2) Ces renseignements m'ont été communiqués par des correspondants de la Martinique.

*Il est encore le devin qui prédit le renchérissement des choses — sans se tromper ! Il est parti en maudissant la Martinique. Etrangement, le souvenir persiste, parmi le peuple, des cabales qui ont chassé de l'île le Père (1). L'esprit remuant, « le génie intrigant » du moine a pris hypothèque sur les siècles à venir. Cela me semble tenir du mystère, et quand je vois cet écrivain sortir de l'oubli où il était tombé, redevenir comme jadis une grande figure littéraire, je suis tenté de dire comme les nègres de la Grande Ile : « Moin ka coué c'est fanal Pé Labatt. »*

*Oui, je crois que brille encore la lumière du P. Labat.*

\* \* \*

*Nous avions rêvé, mon éditeur et moi, de donner intégralement le texte du Voyage en Amérique. Mais il comporte, dans mon édition de 1724, six volumes de plus de 500 pages chacun, ce qui mettait notre réédition hors de la portée des bourses moyennes. De plus, comme je l'ai déjà dit, le P. Labat est quelquefois un insupportable bavard. Il ne nous fait grâce d'aucun détail, que ce soit sur les choses, les faits ou sur lui-même. S'il décrit un couvent, il ne nous épargne pas un autel, ni une colonne, ni la mesure des travées. Il est plein d'amour-propre sur l'architecture, la maçonnerie, les fortifications : pour faire montre de son savoir, il nous parle pendant des heures, de la perspective, du plâtre et de la chaux, des demi-lunes et des bastions.*

*Il n'en est pas moins vrai que sa plus grande qualité littéraire est l'abondance et la variété du détail. C'est par là qu'il mêle la vie à son récit. Avec les autres voyageurs nous restons presque toujours en dehors de l'action ; avec le P. Labat nous y sommes plongés. S'il nous donne, par exemple, le menu complet d'un repas à bord d'un navire, c'est peut-être un peu long, mais il nous*

---

(1) Esquisses martiniquaises.

met à table, sous le gaillard, avec les « messieurs » de l'arrière, et nous savons ce que pouvait absorber un homme de mer à une époque où même les estomacs étaient héroïques.

Le P. Labat était, de plus, un très éminent botaniste, et s'est chargé de décrire par le menu, pour les hommes de son temps, tous les arbres et tous les fruits inconnus. Cela ne saurait plus intéresser en rien des hommes qui mangent des bananes et des ananas tous les jours, et que la botanique n'émeut plus.

Il faut songer, en effet, qu'en 1831, le libraire Lefebvre, voulant rendre au public de ce temps les passages du P. Labat qui lui semblaient le plus attachants, publiait tout ce qui concerne la botanique et l'agriculture — à l'exception du reste. Que dirait de ce choix le lecteur contemporain ? Les goûts se transforment. Les voyageurs anciens ne voyaient presque rien de ces paysages que nous décrivons longuement aujourd'hui. Ils ne s'intéressaient qu'aux hommes, à leurs œuvres, aux institutions et aux faits. S'ils s'attachaient à la nature, ce n'était nullement au point de vue pittoresque, mais uniquement au point de vue scientifique, naturaliste. Nous demandons aujourd'hui l'anecdote, la vie dans son mouvement et sa couleur. L'herbier du P. Labat, son jardin des plantes, ne sauraient agir sur notre sensibilité.

C'est donc ce que j'ai cru pouvoir supprimer (plus quelques pages concernant la faune et la géologie) sans léser ni le lecteur, ni même le P. Labat. Son récit n'y perd rien, au contraire. L'action y gagne en mouvement, les anecdotes en relief, les descriptions dans leur détail. Le lecteur s'en apercevra par quelques passages un peu languets, qu'il lui sera loisible de survoler, mais que je ne pouvais prendre sur moi de retrancher parce qu'ils sont du plus vif intérêt pour les colons d'aujourd'hui, tant au point de vue des « quartiers » qu'ils habitent, que des familles dont le terrible moine nous conte l'établissement. « Ce serait une heureuse idée pour un éditeur, écrivait le P. Bion, que de publier de nouveau le voyage aux Antilles du P. Labat : cette réimpression aurait certainement un immense succès dans toutes nos îles. »

*Je le souhaite à mon éditeur.*

*Toutefois, il faut faire la part des spécialistes — de qui le zèle ira bien jusqu'à pénétrer dans cette désespérante Nationale. Je n'ai rien supprimé que je ne l'aie signalé par une note. Les agriculteurs rétrospectifs sauront ainsi où il est parlé de la canne, de l'oranger, du médicinier, de l'igname, du jasmin, et généralement de la flore antillaise. Les géologues pourront se plonger dans le plâtre et la chaux vive quand ils le voudront. Les amateurs de bêtes sauront où nichent le serpent fer-de-lance, le grand lézard, le diable et le paille-en-cul. Rien ne sera perdu pour personne, et le lecteur qui n'est que cela se trouvera bien soulagé.*

\* \* \*

*Pour moi, je dis adieu au plus cher de mes amis. Comme l'a si justement écrit Giuseppe Lodi après ma réédition des Voyages en Italie, «j'ai perdu, en publiant le P. Labat, le plaisir de le relire ». Je ne vivrai plus avec lui dans une intimité jalouse. Je le connaîtrai maintenant à travers le treillis noir des épreuves, en sorte qu'il va me devenir presque aussi fastidieux que mes propres livres.*

*Août 1930.*

*A. r'SERSTEVENS.*

# PREMIÈRE PARTIE

## CHAPITRE PREMIER

*L'auteur s'engage dans les Missions des Iles Françaises de l'Amérique.  
Son départ de Paris. Son arrivée à la Rochelle, et son embarquement.*

Une maladie contagieuse ayant emporté la plupart des missionnaires qui étaient aux Iles Françaises de l'Amérique, les Supérieurs des ordres qui y sont établis écrivirent des lettres circulaires en France, pour engager leurs confrères à les venir secourir. Une de ces lettres m'étant tombée entre les mains, me pressa d'exécuter le dessein que j'avais formé depuis quelque temps de me consacrer aux Missions, comme à un emploi qui convenait tout à fait bien à ma profession. J'étais âgé de trente ans, dont j'en avais passé onze, partie dans le couvent que nous avons à Paris dans la rue Saint-Honoré, duquel je suis profès, et partie en province, où j'avais prêché et enseigné la philosophie et les mathématiques. Je demandai les permissions nécessaires pour passer aux Iles, et on peut croire que je les obtins bien facilement; de sorte qu'après avoir pris quelque argent d'avance sur une pension que je m'étais réservée en faisant profession, je partis de Paris le 5 août 1693.

Je comptais avoir pour compagnons de voyage deux religieux du même couvent, que je devais défrayer jusqu'à la Rochelle (car le commissaire des Missions se contentait alors de donner la permission d'aller aux Iles sans s'embarasser de fournir ce qui était nécessaire pour y arriver). Mais nos Supérieurs et nos amis communs firent tant d'efforts pour nous détourner de notre dessein, que mes deux compagnons se rendirent et je me trouvai obligé de partir sans eux, accompagné seulement d'un homme qu'on avait engagé pour trois ans au service de la Mission; c'était un

homme de trente-huit ans, fort sage, et qui me servit pendant le voyage avec beaucoup de fidélité; il s'appelait Guillaume Massonier. Je l'appelais simplement Maître Guillaume. J'aurai l'occasion de parler de lui plus d'une fois dans ces mémoires.

Nous arrivâmes le 7 à Orléans, nous en partâmes le 8, et arrivâmes le 10 à Saumur, sur les onze heures du soir.

Le Père Julienne, mon compagnon d'étude et de religion, était alors chez un gentilhomme de ses parents, nommé M. du Tronchay, à une lieue de Saumur, où les médecins l'avaient envoyé pour se remettre d'une assez longue maladie. Je l'envoyai avertir de mon arrivée, il vint aussitôt; et son parent m'envoya des chevaux pour me rendre chez lui, où, malgré tout ce que je pus dire, il me retint jusqu'au 21, que j'obtins enfin la permission de continuer mon voyage, comblé d'honnêteté de toute sa famille. Nous arrivâmes à la Rochelle le 24 août sur les trois heures après midi. Je fus descendre au couvent de mon ordre, où j'appris que le Révérend Père Imbert, que j'avais connu très particulièrement pendant que je demeurais à Nancy, était prier. Cela me fit un sensible plaisir, parce que c'était un homme d'un vrai mérite, et de qui je pouvais attendre toutes sortes de civilités. Les religieux de sa communauté étaient de très honnêtes gens, avec lesquels je n'eus pas de peine à lier une amitié qui durerait encore si la mort ne les avait pas enlevés. J'ai reçu d'eux une infinité de bons offices et de marques d'une sincère affection.

On me dit qu'un marchand de Limoges, résidant ordinairement à la Rochelle, était commissionnaire de nos Missions. Je l'allai voir le lendemain, et lui consignai Maître Guillaume, afin qu'il pourvût à sa subsistance jusqu'à l'embarquement.

Je ne trouvai aucun missionnaire dans le couvent. J'appris seulement du sieur Boudor, qui était ce marchand limosin, qu'il en attendait plusieurs, et que le Père Jacques Gassot, qui avait été mon compagnon d'étude, s'étant ennuyé d'attendre l'embarquement, était allé faire un pèlerinage à la sainte Baulme, ce qui lui avait fait perdre l'occasion d'une flotte qui était partie le 18 de ce même mois. Je me repentis de m'être arrêté si longtemps chez M. du Tronchay, car si j'avais continué mon chemin je serais arrivé assez à temps pour m'y embarquer; mais il fallut prendre patience et m'y accoutumer de bonne heure.

Il y avait au couvent de la Rochelle un jeune religieux du couvent de Bannières en Gascogne, nommé Hyacinthe Dastez, qui venait d'être aumô-



nier d'un vaisseau de Roi; il me pria de lui procurer une obéissance pour aller aux Missions. Sur les témoignages que les religieux du couvent me rendirent de ses bonnes mœurs, j'écrivis à Paris au Père commissaire, qui eut l'honnêteté de m'envoyer aussitôt la patente que je lui demandais.

Je reçus le 29 un ballot où étaient mes écrits, mes instruments de mathématique, une partie de mes livres et quelques hardes, avec des lettres que des personnes de considération écrivaient en ma faveur à M. le comte de Blenac, gouverneur général des Iles; à M. le commandeur de Guitaut, lieutenant général; à M. de Gabaret, gouverneur de la Martinique; à M. du Mets de Goimpy, intendant, et quelques autres. Il y en avait aussi une pour M. Begon, intendant à Rochefort; mais comme il était allé aux eaux, je ne pus la lui présenter qu'à son retour, et pour lors je n'en avais plus besoin.

Le 8 de septembre il arriva quelques vaisseaux des Iles, sur l'un desquels était le Père Jean Temple, du couvent de Nîmes. C'était un ancien missionnaire qui s'en retournait pour tâcher de se guérir d'une dysenterie qu'il avait depuis près de deux ans. Il nous dit bien des nouvelles des Iles, et surtout le besoin extrême qu'on y avait de religieux. Son mal diminua dès qu'il fut à terre, et il s'en trouva tellement libre au bout de quinze jours, qu'il se vit en état de retourner chez lui; il me donna ses lettres pour l'Amérique, et quelques avis que j'ai suivis et dont je lui suis obligé.

Le dimanche 20, le Père Gassot arriva de son pèlerinage de la sainte Baulme. Il avait rencontré à Bordeaux le Père Jean-Jacques Romanet, du couvent de Limoges, qui avait une obéissance pour les Iles. Ils vinrent ensemble. Ce dernier avait eu la précaution de se pourvoir d'un petit garçon pour servir sa messe. Ils étaient tous deux de fort bons sujets.

Le samedi 26, il arriva deux autres missionnaires, le Père Joseph Martelli, du couvent de Toulon, et le Père Charles, du couvent Saint-Maximin. C'étaient des gens de mérite et bons prédicateurs.

Le lendemain il en parut un autre, appelé du Homeel, du couvent de Coutances. Ses infirmités habituelles nous firent connaître qu'il ne demeurerait pas longtemps dans les Missions; en effet, il fut renvoyé en France par le même vaisseau qui l'avait porté aux Iles.

Le mercredi 30, notre troupe fut augmentée de deux autres missionnaires. L'un s'appelait le Père Seré, et son compagnon le Père Eustache du May. Le premier était un homme de cinquante ans et plus, qui avait déjà été aux Iles. Il parut fâché de trouver tant de missionnaires et fit tous ses efforts pour nous persuader de retourner dans nos couvents, en nous

assurant que nous ne pouvions pas subsister aux Iles, où la misère était très grande et où il n'y avait pas assez de paroisses pour nous occuper, ni de couvents pour nous entretenir. Je connus d'abord que ce bonhomme avait peur de manquer de paroisse, et ce n'était pas sans raison, car la plupart de ceux qui devaient passer aux Iles paraissaient plus propres que lui à les occuper. Ainsi je pris la liberté de lui répondre pour tous les autres, que nous espérions tout comme lui trouver de quoi travailler, et nous occuper, et que si les misères qu'il prévoyait lui faisaient peur, il pouvait s'en retourner chez lui.

Le 1<sup>er</sup> octobre il arriva un frère convers flamand, appelé Jean du Mortier; c'était un religieux fort serviable, qui nous fut d'un grand secours dans les maladies dont nous fûmes tous attequés, aussi bien que les religieux du couvent.

Nous voyant enfin au nombre de dix, et n'en attendant plus d'autres, nous nous assemblâmes afin d'en choisir un, qui se chargeât de tout ce qui concernait notre embarquement, et qui agit au nom de tous. Je fus chargé de cet emploi. Je travaillai aussitôt à nous faire préparer les hardes qui nous étaient nécessaires, et à nous assurer le passage dans les bâtimens qu'on équipait pour les Iles à Rochefort et à la Rochelle. J'allai pour cet effet à Rochefort, où M. de Mauclers, ordonnateur général, me dit qu'il avait ordre de nous faire embarquer dans les vaisseaux de Roi ou dans des bâtimens marchands auxquels le Roi payerait notre passage, mais qu'il n'avait point ordre de nous faire donner de l'argent pour nous équiper. Cette réponse m'obligea d'écrire à M. de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, ayant le département de la Marine et des Iles, pour le supplier de nous faire donner la gratification que le Roi avait toujours eu la bonté d'accorder pour nos embarquemens.

En attendant la réponse, je donnai au sieur Boudor un mémoire de ce qui était nécessaire à chaque missionnaire, afin qu'il y fît travailler, le payement lui en étant assuré, soit par la gratification que nous espérions du Roi, soit par les remises qui lui seraient faites par la Mission.

L'équipage que je demandais pour chaque religieux consistait en un matelas, un traversin, une paire de linceuls, une couverture, un habit blanc, une casaque ou manteau noir, six chemises, autant de caleçons, douze mouchoirs, autant de coiffes de nuit, de paires de bas de toile et de chaussons, un chapeau, trois paires de souliers, un coffre et, de deux en deux, une petite cannevette pour mettre des liqueurs pour le voyage; et

comme quelques-uns me dirent qu'ils auraient besoin de livres, j'ajoutai qu'ils avaient chacun cinquante francs pour acheter ceux qu'ils jugeaient à propos, pour les frais de leur baptême et pour les menues dépenses qu'ils pourraient faire jusqu'à l'embarquement. Je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que ce M. Boudor ne voulait pas être éclairé de près, et qu'ayant fondé de grandes espérances sur la commission de nos Missions, il voulait régler toutes choses selon ses intérêts. En effet, il persuada à quelques-uns de nos missionnaires de porter des marchandises pour les négocier aux Iles et s'offrit de leur faire à chacun un coffre à peu près comme on en fait aux matelots à moitié profit. Je m'opposai de toutes mes forces à ce projet ridicule et tout à fait indigne de notre ministère; mais je n'en fus pas entièrement le maître. Trois ou quatre de nos Pères donnèrent dans les idées de cet homme et se chargèrent de boutons, d'épingles, d'aiguilles et d'autres marchandises de Limoges dont il était bien aise de se défaire, qu'il leur vendit plus cher qu'au marché, et dont il se fit bien payer dans la suite par la Mission avec les intérêts.

Je reçus le 20 une lettre de M. de Mauclerc qui me marquait que je pouvais venir à Rochefort recevoir 450 écus que le Roi avait accordés pour neuf missionnaires prêtres qui devaient passer aux Iles, mais qu'à l'égard du frère convers il n'avait que le passage. Je ne manquai pas d'aller à Rochefort le 22 avec un pouvoir en bonne forme de tous nos Pères pour recevoir cette somme, et pour l'apporter plus sûrement je pris avec moi M<sup>e</sup> Guillaume. Nous rencontrâmes, environ à deux lieues de la Rochelle, deux capucins avec un paysan qui conduisait deux ânes chargés de bouteilles et d'autres munitions de bouche. Ils prièrent M<sup>e</sup> Guillaume de dire aux capucins qu'ils trouveraient de ne se point ennuyer et qu'ils faisaient toute la diligence possible pour les joindre.

Nous arrivâmes au Rocher, c'est un cabaret sur le bord de la mer, à moitié chemin de la Rochelle à Rochefort. J'y descendis pour m'y rafraîchir et laisser reposer nos chevaux qui étaient venus fort vite. Je fus surpris de trouver dans la première salle quinze ou seize capucins assis avec beaucoup de modestie et en silence. Ils se levèrent pour me saluer. Une casaque de camelot noir qui couvrait en partie mon habit blanc, avec un homme de service à ma suite, les trompèrent. Ils me prirent tout au moins pour quelque abbé de Prémontré. J'entrai dans la seconde salle, où je trouvai un vénérable capucin à barbe longue et blanche, la tête et le cou enveloppé de serviettes, qui se promenait tout seul. Nous nous saluâmes : on apporta du vin, je lui en fis présenter par Guillaume, il but après quelques

cérémonies, et nous liâmes ensemble une conversation latine. Je crus que c'était quelque provincial étranger, mais je ne m'imaginai jamais que ce fût le général des capucins. Nous montâmes à cheval après nous être reposés près d'une heure. Nous trouvâmes des capucins qui venaient de Rochefort; ils m'apprirent que c'était leur général que j'avais vu au Rocher; ils allaient au-devant de lui, et il devait faire ce jour-là son entrée dans la ville.

J'allai saluer M. de Mauclerc aussitôt que je fus arrivé; il me donna l'ordonnance de 450 écus, et les ordres nécessaires pour nous embarquer : savoir : le Père Dastez et moi sur le vaisseau de Roi l'*Opiniâtre*; les Pères Romanet et Charles sur la flûte de Roi la *Loire*; les Pères Martelli, Seré et du May sur une autre flûte de Roi, appelée la *Tranquille*, et les Pères Gassot et du Homeel avec le frère du Mortier sur un vaisseau marchand. J'allai ensuite chez le trésorier, qui me remit au lendemain; de là je fus un peu hors de la porte pour voir l'entrée du général des capucins. En voici l'ordre :

Douze capucins étaient à la tête; ils marchaient deux à deux, le bâton à la main, et le capuchon de campagne au bras; suivait un gros de sept ou huit capucins qui entouraient la mule blanche sur laquelle était le général. La bride et les étrivières étaient de corde, avec deux petites planchettes qui servaient d'étriers : cette mulle était conduite par deux frères au chapeau, qui furent les premiers que j'eusse vus de cette espèce. Le provincial marchait ensuite entre les deux secrétaires de campagne du général, dix capucins, deux à deux, les suivaient, et étaient suivis de deux mulets, dont les couvertures semblaient avoir servi à des manteaux; ils étaient conduits par deux frères capucins; une autre troupe de neuf ou dix capucins, marchant sans ordre, fermait la marche.

Je me dispensai de suivre ces bons Pères; mais j'appris de M<sup>e</sup> Guillaume, qui eut la curiosité de les accompagner, que, le général étant descendu à la porte de leur église, on lui présenta la croix et l'eau bénite, et qu'après avoir adoré le Saint-Sacrement, il s'était assis sur un fauteuil devant le grand autel, où tous les capucins lui vinrent baiser les mains, et après eux quantité de dévots et de dévotes de son ordre.

J'allai le lendemain matin à bord de l'*Opiniâtre* saluer M. de Sainte-Marie, qui en était capitaine, et le prier d'agréer que je passasse sur son vaisseau avec mon compagnon. Il me dit que cela lui faisait plaisir et que, quoiqu'il y eût déjà beaucoup de passagers, il ferait son possible afin que

nous fussions bien. Je fus ensuite recevoir mon argent; et après avoir remercié M. de Mauclerc, je montai à cheval pour retourner à la Rochelle. J'y arrivai d'assez bonne heure, fort content de mon voyage, mais je trouvais tous nos missionnaires en désordre : ils avaient eu un différend avec les religieux du couvent pendant mon absence, dont voici le sujet :

Le couvent, étant pauvre, se trouvait fort incommodé par les missionnaires qui y venaient attendre leur embarquement. Les supérieurs y firent enfin attention après beaucoup d'années, et on convint que la Mission payerait douze sols par jour pour chaque missionnaire qui s'y arrêterait, outre la messe qu'il devait dire à la décharge du couvent. Depuis huit ou dix ans que ce règlement avait été fait, on avait toujours été assez d'accord. Mais les vivres étant devenus si chers cette année que le pain valait jusqu'à cinq et six sols la livre, le vin et les autres denrées à proportion, la dévotion du peuple se trouva tellement refroidie qu'il ne venait point d'argent à la sacristie pour les messes; de sorte qu'il fallait que le couvent pourvût à la subsistance de dix religieux étrangers moyennant douze sols par tête, ce qui suffisait à peine pour leur donner du pain, particulièrement à ceux qui étaient de Limoges. Le syndic du couvent nous en avait parlé, et je trouvais qu'il avait raison; mais nous n'étions pas parties capables pour faire aucun changement au règlement qui avait été fait. Enfin le jour que je partis le Père prieur fit dire à nos missionnaires qu'il fallait absolument trouver un tempérament dans cette affaire, parce que, les vivres enchérissant tous les jours, il n'était plus possible au couvent de les nourrir avec une si petite somme dont même il ne recevait rien. Ils furent assez mal avisés pour se retirer dans la maison du sieur Boudor, où la plupart couchèrent, ce qui aurait causé bien du scandale si le Père prieur ne leur avait envoyé deux de ses religieux pour leur dire de venir au couvent, et que quand je serais de retour on chercherait un expédient pour contenter tout le monde. J'arrivai quelques moments après qu'ils furent revenus; on m'apprit tout ce qui s'était passé, dont j'eus bien du chagrin. Je parlai au prieur et à tous ses religieux, qui, étant extrêmement raisonnables, n'avaient jamais eu intention de chasser nos missionnaires, mais seulement de les obliger d'écrire au commissaire des Missions, afin qu'il leur fit donner de l'argent du moins jusqu'à la concurrence des douze sols pour aider à les nourrir. J'accommodai aisément ce différend, malgré l'opposition du marchand Boudor. Je donnai au syndic une partie de l'argent que j'avais apporté à compte de notre dépense, et je fis signer à tous nos missionnaires un acte par lequel, après avoir certifié l'impossibilité où était le couvent de

nous entretenir cette année pour douze sols par tête, nous nous engageons quand nous serions arrivés aux Iles de faire tous nos efforts pour obliger le supérieur général des Missions d'indemniser le couvent. Cela remit le calme et la paix que la vivacité de quelques-uns de nos Pères avait fait disparaître et ce fut un bonheur pour nous, car en moins de cinq ou six jours nous tombâmes presque tous malades, aussi bien que les religieux du couvent. Il n'y eut que le Père prieur, le Père Dastez et le Frère du Mortier qui conservèrent leur santé, qu'ils employèrent avec beaucoup de zèle et de charité à secourir les autres.

J'employai le reste du mois à préparer tout ce qui était nécessaire pour notre embarquement. Le 2 de novembre, M. de Sainte-Marie m'écrivit que depuis qu'il m'avait parlé, on l'avait chargé de tant de passagers, qu'il lui était impossible de me donner passage dans son vaisseau, qu'il en était fâché, mais qu'il m'en avertissait de bonne heure, afin que je me pourvusse d'un autre bâtiment. Cependant le temps pressait, car les bâtiments étaient en rade et n'attendaient plus que le vent et les derniers ordres de la Cour : de sorte que je fus obligé d'aller le lendemain à Rochefort pour parler à M. de Mauclerc. Il envoya aussitôt chercher M. de Sainte-Marie, à qui il fit une mercuriale des plus vives, et malgré toutes ses raisons, il l'obligea de promettre de me recevoir dans son vaisseau, puisqu'il avait déjà reçu nos rations, et qu'il n'était plus temps de chercher un autre embarquement. M. de Sainte-Marie promit à la fin de nous recevoir; mais je ne jugeai pas à propos de m'embarquer avec lui; je craignais avec raison qu'il ne me fit payer la mercuriale que je lui avais procurée. Je dis ma pensée à M. de Mauclerc et le priai de me donner un ordre pour m'embarquer dans la *Loire* avec mon compagnon, puisqu'il n'y avait pas d'apparence que le Père Charles s'y pût embarquer, à cause de sa maladie; il y consentit, et me donna l'ordre que je lui demandais. Je revins le lendemain à la Rochelle; j'allai trouver M. de la Héronnière, capitaine de la *Loire*, à qui je remis l'ordre de M. de Mauclerc. Il me fit beaucoup d'honnêtetés et me promit le passage; mais comme il ne voulait rien avoir à discuter avec M. de Sainte-Marie pour retirer nos rations, il souhaita que j'écrivisse à M. de Mauclerc, afin qu'il lui permît de les prendre au magasin de la Rochelle. J'écrivis le même jour, j'eus réponse le lendemain avec l'ordre que je demandais, que je portai à M. de la Héronnière, qui fut content, et moi encore plus d'être sorti de cet embarras.

Le 6, j'allai avec le Père Martelli voir M. Chevalier, qui commandait la

*Tranquille*; il nous mena à son bord, où nous passâmes la nuit et une partie du jour suivant, où, après avoir bien régalé, il nous ramena à la Rochelle.

Le 10, on nous avertit de nous tenir prêt à nous embarquer ; le Père Dastez, qui avait le pied marin, se chargea de faire porter nos coffres et nos matelats à bord des vaisseaux où nous devions nous embarquer. Nous nous y rendîmes sur le soir. Mais le vent ayant changé, nous fûmes obligés de revenir le lendemain à terre; il n'y eut que le Père Gassot qui resta dans son vaisseau, dont il eut sujet de se bien repentir, car la nuit suivante il y eut une tempête épouvantable. Presque tous les vaisseaux qui étaient en rade chassèrent sur leurs ancres, il y en eut qui s'abordèrent, d'autres qui perdirent leurs ancres. Les vaisseaux qui étaient dans le port furent en danger, et de ceux qui étaient mouillés entre la digue et la chaîne, il y en eut cinq ou six qui furent jetés et brisés contre les murailles de la ville. Le pauvre Père Gassot fut apporté à terre le 14, plus mort que vif; la fièvre l'avait repris d'une manière très vive. Cependant il en fut quitte pour trois ou quatre accès.

Il arriva ce même jour à la Rochelle un religieux du couvent de Toulouse, appelé le Père Jean-Baptiste la Bannière. Il avait une obéissance pour les Iles, où il prétendait être procureur de nos Missions, l'ayant été pendant quelques années de son couvent. Mais soit que la mer lui fit peur, soit qu'il eût reçu quelque espérance d'être rétabli dans son poste, il s'en retourna quelques jours après en son pays.

M. de Sainte-Marie avait pour aumônier un capucin, qui tomba malade après avoir reçu trois mois d'avance de ses appointements, et les avoir employés en différentes choses pour son usage. Ce contretemps embarrassa beaucoup ce capitaine, qui se voyait à la veille de partir sans aumônier, ou de donner les trois mois d'avance à ses dépens à celui qui voudrait s'embarquer avec lui. Il crut se retirer d'embarras en venant m'offrir de me recevoir dans son vaisseau avec mon compagnon, si je voulais lui servir d'aumônier jusqu'aux Iles; mais je le remerciai de ses offres, n'étant pas d'avis de m'exposer au ressentiment qu'il pouvait avoir s'il venait à se souvenir de ce qui s'était passé. Le Père Romanet, qui ne savait comment faire passer le petit garçon qu'il voulait mener aux Iles, accepta le parti moyennant le passage de son clerc. J'ai su depuis qu'il avait bien souffert de la mauvaise humeur de ce capitaine.

Le 17, je tombai malade d'une grosse fièvre continue avec des redouble-

ments si furieux, qu'on crut que j'étais à la veille d'un voyage où je n'aurais pas besoin de vaisseau, ou du moins que je tiendrais compagnie au Père Charles, que sa maladie obligeait d'attendre un autre embarquement. Le prieur et les religieux qui se trouvèrent en état de me pouvoir secourir le firent avec toute la charité et toute la tendresse possibles. Mon mal diminua considérablement le 26, de sorte que le samedi 28 le Père Dastez m'étant venu dire qu'on devait sans faute s'embarquer le soir, et que ne me voyant pas en état de faire le voyage, il allait faire débarquer mon lit et mon coffre, je le priai de n'en rien faire, l'assurant que je me trouvais assez fort pour lui tenir compagnie, et que j'espérais que l'air de la mer me guérirait. En effet, malgré tout ce qu'on put me dire, je me levai et me fis porter à bord de la chaloupe sur les quatre heures après-midi. J'y trouvai le Rév. Père Charles Holley, jésuite, qui passait aussi aux Missions des Iles. Nous commençâmes dès lors à lier ensemble une amitié aussi étroite que le vulgaire s'imagine qu'elle est extraordinaire entre un jésuite et un jacobin. Le frisson me prit dans la chaloupe : ce Révérend Père me couvrit de son manteau, et le lieutenant du sien; il me dura peu; nous arrivâmes au vaisseau sur les sept heures du soir. M. de la Héronnière me voyant fort rouge, parce que j'étais alors dans le chaud de la fièvre, crut que je me portais bien et m'en félicita. Je n'eus garde de lui dire qu'il se trompait, et j'avais eu soin de prier le lieutenant et les autres de ne pas dire que j'avais eu le frisson en venant, tant j'avais peur qu'on ne me renvoyât à terre attendre ma santé et un autre embarquement. Nous soupâmes bien, je bus du vin et des liqueurs, après quoi je me fus coucher à la sainte-barbe, où l'on m'avait préparé mon lit fort commodément entre deux canons.



## CHAPITRE II

*Départ de la Rochelle. Mort d'un des missionnaires. La flotte est séparée par une tempête. Baptême du Tropic. Un vaisseau perd son gouvernail.*

Nous mîmes à la voile quelque temps après que je me fus retiré à la sainte-barbe, où je dormis si bien malgré tout le bruit qui se fait en ces sortes d'occasions, que je ne me réveillai que le lendemain sur les neuf heures. J'appris que nous avions passé le pertuis d'Antioche, et qu'on ne voyait plus la terre. Je dînai avec appétit, mais deux heures après la fièvre me reprit avec des redoublements si furieux et qui se suivaient de si près que les chirurgiens jugèrent que pour peu que cela continuât, il me faudrait jeter à la mer. M. de la Héronnière en ayant été averti, descendit aussitôt pour me voir : il fit mettre des toiles autour de mon lit; il ordonna à ses chirurgiens d'avoir un très grand soin de moi, et à son maître-d'hôtel de me faire apporter ponctuellement tout ce que les chirurgiens ordonneraient. Il me donna un mousse pour me servir et demeurer jour et nuit auprès de moi, et pendant tout le temps que j'ai été obligé de garder le lit il venait quatre ou cinq fois le jour me visiter et passait quelquefois les après-midi entières avec moi. Je n'oublierai jamais les bontés de ce généreux capitaine; après Dieu je suis redevable de la vie et de la santé à ses soins, qui furent si heureux que la fièvre me quitta le sixième jour de décembre.

Notre flotte était composée de trente-sept vaisseaux et une corvette. Le vaisseau de Roi, l'*Opiniâtre*, de quarante-quatre canons et de deux cents hommes d'équipage avec une trentaine de passagers, était notre amiral, et

nous servait de convoi. Il était commandé, comme je l'ai déjà dit, par M. de Sainte-Marie. La flûte la *Loire*, où j'étais, était commandée par M. de la Héronnière; son lieutenant s'appelait Masson; nous n'avions que vingt canons, quoiqu'elle fût percée pour quarante, mais ils étaient de bon calibre, puisque les quatre de la sainte-barbe étaient de dix-huit livres; il y en avait six autres de douze livres, et le reste de huit livres. Nous avions quatre-vingts hommes d'équipage, trente soldats de recrue pour les Iles, et vingt-cinq passagers, entre lesquels il y avait quatre prêtres, savoir le Rév. Père Holley, jésuite, le Père Dastez et moi et l'aumônier du vaisseau, qui était un bon prêtre breton. La flûte, appelée la *Souris*, autrement la *Tranquille*, était commandée par M. Chevalier; elle avait environ quatre-vingts hommes, tant de son équipage que de passagers, avec dix canons. Les Pères Seré, Martelli et du May y étaient embarqués avec M<sup>e</sup> Guillaume, à qui le capitaine avait accordé le passage gratis. Ces deux flûtes étaient au Roi; elles étaient chargées de munitions de guerre et de bouche pour les magasins des Iles, avec une quantité considérable d'armes et d'habits pour les soldats. Il y avait encore une autre flûte de Roi, destinée pour Cayenne. Deux vaisseaux marchands devaient passer le détroit, trois autres allaient en Guinée et le reste à la Martinique et à la Guadeloupe.

Le 6 de décembre, nos pilotes jugèrent que nous étions à 60 lieues au large, par le travers des caps. La mer était fort grosse. Les deux vaisseaux qui devaient passer le détroit nous quittèrent, après avoir salué notre amiral.

Le 8, jour de la Conception de la Sainte Vierge, le Père Holley prêcha. Il dit d'abord qu'il ne lui paraissait pas nécessaire de prouver que la Conception de la Sainte Vierge avait été immaculée, étant persuadé qu'il n'y avait personne qui n'en fût convaincu, et qui ne fût soumis à la décision que l'Eglise avait faite sur ce mystère. J'étais présent et on remarqua que ce prélude m'avait choqué. On me demanda mon sentiment, que je ne me fis pas beaucoup prier de dire, puisque c'est le sentiment commun de l'Ecole de Saint-Thomas. Je dis donc au Père Holley qu'il aurait été très à propos qu'il eût rapporté la décision de l'Eglise sur l'article dont il attribuait la créance à tout le monde, sans excepter aucune école. Qu'à mon tour, j'étais persuadé que l'Eglise avait suspendu sa décision, et s'était jusqu'à présent contentée d'ordonner à ceux qui ne tiendraient pas pour la Conception immaculée, de garder le silence sur cette matière et de n'attaquer ni dans leurs livres, ni dans leurs sermons, le sentiment opposé. Notre

dialogue aurait sans doute été plus long, si l'on n'était pas venu avertir M. de la Héronnière que notre amiral faisait un signal.

Ce signal était pour ordonner à la corvette d'aller reconnaître une voile qui paraissait. Elle était très bonne voilière, mais le vaisseau qui était à près de quatre lieues au vent le retint toujours sans s'approcher de la flotte en chassant la corvette comme on l'espérait, ce qui fit que l'amiral tira un coup de canon pour la rappeler, et remit en route.

Le 10, nous approchâmes de la *Tranquille* à la portée de la voix; nous sûmes que le Père Seré était mort le jour précédent et que les trois coups de canon qu'on avait tirés étaient pour ses funérailles. Nos Pères s'informèrent de l'état de ma santé. Nos officiers, qui m'avaient empêché de me faire voir, leur dirent que j'étais guéri de tous maux; et par cette réponse équivoque leur firent croire que j'étais mort; il y a apparence qu'ils prièrent Dieu pour le repos de mon âme.

Le même jour, notre capitaine fit mettre le canot à la mer, et fut dîner à bord de l'*Opiniâtre* avec deux de nos passagers. En revenant sur le soir, ils pensèrent se perdre; il survint tout à coup une bruine si épaisse qu'ils ne pouvaient découvrir le vaisseau; ils le trouvèrent enfin à la faveur des coups de canon que nous tirions de moment à autre. Presqu'aussitôt qu'ils furent embarqués il s'éleva un vent terrible qui dura toute la nuit, et presque tout le lendemain avec la même bruine, les vaisseaux furent obligés de mettre des fanaux et de tirer du canon, de peur de s'approcher les uns des autres et de s'aborder.

Le samedi 12, le beau temps étant revenu, notre flotte dispersée se réunit à la réserve de notre amiral, qui ne se trouva plus. Nous crûmes qu'il était allé à Madère, dont nous n'étions pas fort éloignés, les vents de Sud-Ouest nous y ayant portés; mais comme nous avions ordre de ne point nous écarter de notre route, nous la poursuivîmes, et notre capitaine devint l'amiral de toute la flotte.

Le dimanche, au point du jour, nous découvrîmes deux bâtiments. L'un était au vent de toute la flotte et l'autre un peu sous le vent : on n'eut pas de peine à connaître qu'ils étaient Saltins; ils pouvaient avoir dix-huit ou vingt canons. On fit le signal à un vaisseau marchand qui avait vingt-huit pièces de chasser celui qui était sous le vent, pendant que nous chassions l'autre; mais comme il était plus léger que nous et qu'il avait l'avantage du vent, il le conserva toujours et nous obligea ainsi de remettre à la route, après avoir rappelé le vaisseau marchand qui n'avait pu s'approcher de

celui qu'il chassait. Nous le vîmes ensemble tout le lendemain au vent, ils parurent encore le 15; nous les perdîmes de vue sur le midi.

Le même jour les trois vaisseaux de Guinée et la flûte qui allait à Cayenne nous quittèrent. Le vent, qui devint bon, nous fit porter à notre véritable route, ce qui mit la joie dans toute la flotte.

Le beau temps dont nous jouissions et les bons traitements que je recevais de M. de la Héronnière, me remirent promptement en une santé parfaite; il ne me restait plus d'une si grande maladie que la faiblesse. Notre équipage et les passagers étaient très contents du capitaine. Il aimait la paix et la joie, et il avait un soin tout particulier que les sains et les malades fussent bien traités. Nous étions douze à sa table, parfaitement bien servie et avec beaucoup de propreté. Dès le premier jour il nous marqua nos places et nous pria de ne les point changer, afin que les domestiques nous rendissent toujours les mêmes serviettes, que l'on changeait deux fois la semaine. Il avertit tous ceux qui mangeaient à sa table, d'avoir pour les quatre ecclésiastiques qui étaient dans le vaisseau, tout le respect et toute la déférence possibles. Il recommanda très fort la même chose à l'équipage. Le Père Holley et moi étions assis à l'arrière du vaisseau, entre le capitaine et le lieutenant. L'aumônier et mon compagnon vis-à-vis de nous étaient entre l'écrivain et le chirurgien major; quatre passagers remplissaient les deux bouts de la table; c'étaient MM. Roy, capitaine de milice de la Martinique; Kercoue, capitaine de flibustiers; Ravari et Gagni, lieutenants dans les compagnies franches de la marine.

On faisait la prière assez matin, après laquelle, les jours ordinaires, l'aumônier ou mon compagnon disait la messe. Les dimanches et les fêtes nous la disions tous quatre quand le temps le permettait. Aussitôt que la messe était finie, on se mettait à table pour déjeuner. On servait ordinairement un jambon, ou un pâté avec un ragoût ou une fricassée, du beurre et du fromage, et surtout de très bon vin, et du pain frais matin et soir. L'on dînait après que les pilotes avaient pris hauteur, c'est-à-dire après qu'ils avaient observé la hauteur du soleil à midi, ce qui fait connaître la hauteur du pôle du lieu où l'on est arrivé. Le dîner était composé d'un grand potage avec le bouilli, qui était toujours d'une volaille, une poitrine de bœuf d'Irlande, du petit salé, et du mouton ou du veau frais, accompagné d'une fricassée de poulets, ou autre chose. On levait ces trois plats, et on mettait à leur place un plat de rôti, deux ragoûts et deux salades; pour le dessert nous avions du fromage, quelques compotes, des fruits crus, des marrons

et des confitures. On sera peut-être surpris que je marque tous les jours des salades, mais on cessera de l'être quand on saura que nous avions bonne provision de betteraves, de pourpier, de cresson et de cornichons confits, et deux grandes caisses remplies de chicorée sauvage en terre, qui étaient gardées jour et nuit par un sentinelle, de peur que les rats et les matelots n'y fissent du dommage. Quand nous eûmes mangé une de nos caisses, nous y semâmes des graines de laitues et de raves, que nous eûmes le plaisir de voir croître et de manger avant d'arriver à la Martinique. Ce fut ainsi que nous eûmes toujours de la salade, rafraîchissement qui n'est pas indifférent dans les voyages de long cours.

Le souper était à peu près comme le dîner; une grande soupe avec une poule dessus, deux plats de rôti, deux ragoûts, deux salades et le dessert; et comme nous étions bien pourvus de liqueurs on ne les épargnait pas. Notre capitaine en avait deux caisses de vingt-quatre flacons chacune. Il s'aperçut un jour que son maître-d'hôtel en fermait une dont on s'était servi et en emportait la clef; il l'appela, et ayant fait ouvrir ses deux caves, il en jeta les clefs à la mer, en disant qu'il voulait que ses liqueurs fussent à la discrétion de tous ceux qui mangeaient à sa table et que la précaution de les enfermer était inutile, puisque personne qu'eux n'entrait dans la chambre. Un si bel exemple fut aussitôt suivi de tout le monde, nous ouvrîmes nos caves et en jetâmes les clefs à la mer : il n'y eut que l'écrivain qui s'en exempta sous de mauvais prétextes; mais outre que son économie l'exposa à une raillerie qui recommençait à tous les repas, nos jeunes gens trouvèrent moyen d'ouvrir sa cave et de remplir ses flacons d'eau de mer, après en avoir distribué les liqueurs à l'équipage.

J'avais acheté un jeu d'échecs à la Rochelle. M. Roy, qui y jouait un peu, me pria d'achever de le lui apprendre; les autres voulurent aussi y jouer, de sorte que pour contenter tout le monde, le charpentier fut obligé d'en faire comme il put deux autres jeux, et moi d'en tenir école dans les heures de nos récréations après le repas. Les jeux de cartes étaient bannis de notre petite république. Le chef ne les aimait pas, et voulait éviter les disputes qui arrivent ordinairement et qui auraient pu troubler la paix dont nous jouissions.

Mais le jeu d'échecs ne fut pas la seule école que je fus obligé de tenir. M. de la Héronnière m'ayant trouvé un jour à la sainte-barbe, où je donnais quelque leçon de géométrie aux pilotes, me pria de lui en enseigner les principes : je le fis avec plaisir le reste du voyage, et je le mis en état

d'étudier sans maître quand nous nous quittâmes. MM. Roy et de Kercoue étudiaient aussi, de manière que la journée était toujours trop courte pour les différentes occupations qui la partageaient. Car quoique je me levasse au point du jour, l'heure du dîner était arrivée avant que je m'en fusse aperçu : la prière, le bréviaire, la messe, le déjeuner, un peu de promenade sur le gaillard, la lecture, la leçon de géométrie m'occupaient successivement ce temps-là. On jouait une heure et quelquefois davantage après dîner, je faisais ensuite le catéchisme aux mousses et aux matelots. L'aumônier ayant bien voulu se décharger de ce soin sur moi depuis que j'avais recouvré ma santé, l'heure du bréviaire, de la leçon de géométrie et la lecture nous entretenaient jusqu'à la prière commune. On se promenait pendant le souper de l'équipage, nous soupions ensuite, puis on jouait aux échecs, ou bien nous allions sur le gaillard voir danser les matelots. C'était ainsi que nous passions le temps jusqu'à la prière qu'on fait avant de changer le quart, après quoi, quand notre capitaine n'était point de quart, nous allions nous reposer; car quand il le faisait nous lui tenions compagnie pendant une couple d'heures, qui n'étaient pas mal employées, et toujours accompagnées de chocolat ou d'autres choses semblables.

Le vendredi, jour de Noël, le Père Holley dit la messe de minuit, M. de la Héronnière, tous ceux de la chambre, beaucoup de matelots et passagers y communierent, après quoi il y eut un grand déjeuner. Je dis la messe du point du jour, mon compagnon la dit après moi, et l'aumônier fut réservé pour la grande, que nous chantâmes avec presque autant de solennité que dans une cathédrale. Je prêchai après vêpres. Nous nous étions partagés entre nous trois passagers les fêtes et les dimanches, afin de prêcher tour à tour pour soulager l'aumônier et exercer notre ministère.

Nos pilotes trouvèrent par leur hauteur que nous étions sous le tropique du Cancer. La solennité du jour fit remettre au lendemain la cérémonie du baptême.

On la fit le samedi après-midi. Notre premier pilote, grotesquement habillé avec une grande épée de bois à la main et une carte marine devant lui, environné de douze ou quinze de ses officiers, ajustés comme lui, nous envoya sommer de comparaître devant son tribunal. Après bien des cérémonies, entre le Père Holley et moi, à qui passerait le premier, le sort décida que ce serait lui. Il eut pour parrain M. de la Héronnière. Après qu'il fut de retour on me vint chercher. Le capitaine voulut encore être mon parrain. Je trouvai le pilote avec son cortège assis sur une espèce de







trône couvert de peaux de moutons; il avait ses officiers à ses côtés, et particulièrement son secrétaire, qui enregistrait les présents que l'on faisait après avoir été baptisé. Il y avait devant lui une grande cuve pleine d'eau de mer avec une pince de fer appuyée sur les bords : ce fut sur cette pince qu'on me fit asseoir; et après m'avoir fait mettre la main sur la carte marine que le pilote tenait, on me fit promettre de faire exécuter cette cérémonie de tout mon pouvoir à ceux qui passeraient le tropique une autre fois avec moi. Quand j'eus fait la promesse, le pilote se leva gravement, et demanda à mon parrain quel nom il voulait me donner. Je fus nommé le Prêcheur. C'est un rocher qui représente un prédicateur en chaire, qui en a donné le nom à un quartier considérable de la Martinique. Alors le pilote s'approcha de moi, il prit de l'eau dans une tasse d'argent, et m'en mit au front avec le bout du doigt, après quoi, s'étant remis sur son trône, il me demanda ce que je donnerais à la compagnie. Je donnai trois écus pour mon compagnon et pour moi, avec un barillet d'environ six pots d'eau-de-vie dont je m'étais pourvu à la Rochelle pour cette occasion. On me ramena en cérémonie sur le gaillard. Mon compagnon fut conduit ensuite, le lieutenant lui servait de parrain, on le traita comme on m'avait traité, et on le ramena avec la même civilité.

L'écrivain, qui devait passer après nous, faisait tous ses efforts pour s'en exempter, comme il s'était exempté de jeter à la mer les clefs de sa cave; mais il fallut marcher. Le sieur Kercoue, capitaine flibustier, qui passait avec nous, fut son parrain. Il vit bien qu'il allait être lavé depuis les pieds jusqu'à la tête; il voulut composer quand il fut sur la pince, on lui répondit qu'on s'en remettait à sa générosité. Il fut nommé le Morne aux Bœufs : c'est une montagne de la Martinique avec laquelle il sympathisait assez par sa grosseur et par sa physionomie bestiale. Le pilote descendit de son tribunal, et au lieu de lui jeter l'eau de sa tasse sur la tête il la lui jeta dans les yeux, ce qui, ayant obligé le pauvre écrivain à lâcher la main dont il tenait la pince pour la porter à son visage, la pince fut retirée dans le moment, et lui poussé dans la cuve avec tant de justesse qu'on ne lui voyait que la tête et les pieds, tout le corps étant sous l'eau. Il en reçut dans cet état un déluge, parce que la grande hune, les haubans, les bords du vaisseau et la chaloupe contre laquelle la cuve était appuyée étaient remplis de matelots avec des seaux pleins d'eau dont ils le lavèrent pendant plus d'un quart d'heure. Il criait cependant, et jurait comme un désespéré; plus il jurait, et plus le pilote ordonnait de le baptiser; au bout de tout cela il fallut promettre quatre flacons d'eau-de-vie, sans quoi je pense qu'on

l'aurait baptisé jusqu'à la Martinique; parce que, comme il n'était aimé de personne, on ne se mettait point en peine de demander grâce pour lui.

Le chirurgien major, qui vint après lui, fut nommé la Montagne Pelée, nom qui convenait très bien à sa tête et à la mauvaise perruque dont elle était ornée. Il fut à peu près lavé comme l'écrivain. Le second chirurgien le fut un peu moins, peut-être parce que les matelots voulaient prendre haleine pour laver comme il fallait le commis du fond de calle et le maître valet. Le reste de la journée se passa à ce divertissement, où à la fin tout le monde se trouva lavé, excepté nous autres, qui nous retirâmes de bonne heure dans la chambre, de crainte d'attraper notre part de l'eau que l'on jetait de tous côtés.

C'est une pratique très ancienne sur la mer qui autorise cette cérémonie dont on ne sait point au vrai l'origine. Pour moi, je crois qu'elle a été établie par les pilotes, moins pour faire souvenir ceux qu'on baptise, du passage de la ligne ou du tropique, que pour se procurer quelque gratification. A présent que l'usage en est établi il faut s'y soumettre sans résistance et sans en chercher les raisons, c'est le plus sûr. Quand un navire passe pour la première fois la ligne ou le tropique, c'est au capitaine à payer son baptême, autrement l'équipage a droit de scier l'éperon.

Le dimanche 27 nous eûmes sur le soir un coup de vent fort violent qui dura jusqu'à minuit. Il dispersa toute notre flotte.

Le lundi, nos bâtimens se réunirent à la réserve de trois vaisseaux qui ne parurent point, c'était deux marchands et la flûte de Roi la *Tranquille*. Nous crûmes qu'ils avaient fait servir leurs voiles et qu'ils avaient pris le devant. Cela se trouva vrai à l'égard des deux marchands, mais nous reconnûmes le lendemain que nous nous étions trompés au sujet de la *Tranquille*, car nous l'aperçûmes au point du jour fort loin sous le vent, ayant un pavillon rouge au grand mâ. Comme c'était le signal pour demander du secours, on fit aussitôt signal à toute la flotte d'arriver sur elle. Nous la joignîmes sur les neuf heures; nous sûmes que pendant le coup de vent du 27 ils avaient reçu un coup de mer si furieux qu'il avait emporté son gouvernail. On y envoya nos charpentiers, qui virent avec étonnement que la mer avait emporté non seulement le gouvernail, mais encore toute la ferrure qui le tient attaché au vaisseau. On regarda comme un miracle que l'arrière du vaisseau ne se fût pas ouvert par la violence qui avait été nécessaire pour arracher cette ferrure. On fit chercher dans toute la flotte des ferrures pour réparer ce dommage; mais il fut impossible d'en trouver

qui y fussent entièrement propres. On passa à la cape le reste de la journée à faire un gouvernail léger que l'on attacha comme l'on put, et ce pauvre vaisseau fut obligé de se servir de son artimon pour aider à la faiblesse de son gouvernail.

Le 30, nous eûmes le commencement d'un calme qui dura près de douze jours. Comme il faisait fort chaud, nos matelots se baignaient. C'était une scène continuelle de voir les sauts et les gambades qu'ils faisaient. A la fin, M. de la Héronnière fut obligé de défendre ce divertissement parce qu'on vit un requin, qui fit conjecturer qu'il n'était pas seul dans ce parage, et qu'il pourrait bien en coûter la vie à quelques-uns de nos acteurs.

Le vendredi, premier jour de l'année 1694, nous fûmes dès le matin saluer notre capitaine et lui souhaiter la bonne année. Les vaisseaux de notre flotte le saluèrent de leur artillerie. Il fit tirer quinze coups de canon pour les remercier tous à la fois. La plupart des capitaines vinrent à bord, ils y entendirent la messe, et on les retint à dîner. Nos matelots avaient pris des dorades et d'autres poissons que M. de la Héronnière leur payait fort généreusement.

Le lendemain, notre capitaine nous donna son canot pour nous porter à bord de la *Tranquille*; il est impossible d'exprimer la surprise où le capitaine et nos Pères se trouvèrent quand ils me virent; ils me croyaient mort depuis un mois, la joie de nous revoir fut grande, nous passâmes toute la journée fort agréablement; sur le soir, le canot nous vint chercher, il apporta un billet de M. de la Héronnière qui pria le capitaine et nos Pères de venir dîner chez lui le jour suivant.

Le mardi 5, veille des Rois, où l'on a accoutumé de couper le gâteau, le capitaine de la *Tranquille* se rendit à bord avec nos Pères. Il y vint aussi d'autres capitaines et des passagers que M. de la Héronnière avait invités, de sorte que nous nous trouvâmes vingt-quatre personnes. On fit la prière du soir de bonne heure, nous nous partageâmes en deux tables sous la tente qui était sur le gaillard. On tira le gâteau avec les cérémonies ordinaires, la fève échut à notre capitaine. Aussitôt M. Chevalier et les capitaines marchands envoyèrent une chaloupe à leurs vaisseaux pour leur ordonner de saluer cette royauté quand on leur donnerait le signal; de sorte qu'un quart d'heure après tous ces messieurs s'étant levés pour boire à la santé du nouveau roi, nous fûmes surpris d'entendre un coup de boîte qui parlait d'une des chaloupes qui étaient à l'arrière de notre vaisseau; ce signal

fut suivi des décharges du canon des vaisseaux qui avaient été avertis, auxquels le nôtre ne manqua pas de répondre.

Le beau temps et la bonne chère invitaient à la joie. M. de la Héronnière fit doubler la ration de vin à tout l'équipage et fit donner quinze ou vingt pots de son eau-de-vie à ses gens et aux équipages des chaloupes dont les capitaines étaient à bord; il fit encore distribuer à ses officiers mariniers tout ce qu'on desservait des deux tables, de sorte qu'on peut assurer que jamais royauté n'a été célébrée sur mer avec plus de joie et plus de pompe. Les canonnades accompagnaient les santés; et comme il s'en buvait beaucoup, on consumma beaucoup de poudre. Nous nous retirâmes, le Père Holley et moi, sur les dix heures, afin d'être en état de dire la messe le lendemain, car l'aumônier crut qu'il était de son devoir de faire les honneurs de la maison de son maître; et comme il était Breton, et qu'il se trouva parmi les conviés des gens de son pays, ils burent à l'envi à la santé de notre capitaine-roi, et la burent si souvent qu'avant la moitié du repas, ils avaient plus besoin de dormir que de boire.

Nos conviés se retirèrent chez eux longtemps après minuit, on leur fit une décharge de canon quand ils partirent, à laquelle ils ne manquèrent pas de répondre quand ils furent arrivés à leurs bords, ce qui mit fin à la cérémonie.

Le mercredi, jour des Rois, nous dûmes la messe, le Père Holley et moi, assez tard, parce que tout notre monde avait eu besoin de repos après la fatigue de la nuit passée. Nous apprîmes qu'un soldat de recrue et un matelot étaient aux fers; le premier pour avoir blessé légèrement son camarade d'un coup de couteau au bras, et le matelot pour avoir manqué à son quart et avoir désobéi au quartier-maître. Je voulus demander leur grâce, mais M. de la Héronnière m'assura qu'il avait fait serment de ne pardonner jamais les blasphèmes, et qu'ils étaient convaincus tous deux d'avoir juré le saint nom de Dieu; il me promit cependant qu'il les retirerait des fers dans vingt-quatre heures, mais qu'ils seraient châtiés auparavant.

Le lendemain, après la messe, le matelot fut attaché sur un canon, où il reçut quarante-cinq ou cinquante coups de bouts de corde, et le soldat fut condamné à courir la bouline sèche.

On avait attaché pour cet effet une corde du gaillard d'avant au gaillard d'arrière, on dépouilla le soldat de son juste-au-corps, et on le lia par le travers du corps avec une corde qui était passée dans un anneau de fer qui coulait le long de la corde tendue; tout l'équipage était des deux côtés de

cette corde avec des garcettes à la main : ce sont de petites cordes plates tressées, dont on se sert pour ferler les voiles; il devait courir sept fois de l'avant à l'arrière du vaisseau, et pendant sa course tous ceux qui étaient armés de garcettes les lui appuyaient sur le corps. Nous demandâmes grâce après trois courses, notre capitaine nous l'accorda. Je ne crois pas qu'il eut envie de jurer le reste de la traversée, car ceux qui lui en firent faire pénitence s'en acquittèrent de leur mieux.

Le même jour nos matelots prirent un requin qui depuis deux ou trois jours ne quittait point le vaisseau; on eut assez de peine à le mettre à bord, il avait plus de dix pieds de long; c'est le même poisson qu'on appelle à la Rochelle un chien de mer, mais ceux que j'y avais vu n'avaient au plus que deux pieds de longueur; sa peau est rude quand elle est sèche, elle ressemble assez au chagrin; je crois que les menuisiers s'en servent pour polir leurs ouvrages. On trouva dans son ventre tout ce qu'on avait jeté du vaisseau depuis qu'il nous accompagnait, jusqu'à un marteau de charpentier; après avoir bien rôdé autour de nous, il s'en approcha à la fin si près que nos matelots lui jetèrent un hameçon gros comme le pouce, attaché à une chaîne de fer et à un bon cordage; il fut quelque temps à considérer la pièce de lard qui couvrait l'hameçon, mais comme il vit qu'on la faisait remuer comme si on eût voulu la retirer, il se lança dessus et avala l'hameçon avec tant d'avidité qu'il engloutit en même temps une partie de la chaîne; on tira aussitôt la corde, afin que la pointe de l'hameçon s'accrochât, et ce fut pour lors que nous eûmes bien du plaisir à voir les élans et les efforts qu'il faisait pour se délivrer; quand il fut presque hors de l'eau on lui jeta une corde avec un nœud coulant qui le serra à la naissance de la queue, et avec l'aide des palants on le mit sur le pont, où un matelot lui donna un grand coup de hache sur les vertèbres pour l'empêcher de battre aussi furieusement qu'il faisait sur le pont. On sala quelques morceaux du ventre pour le vendredi suivant, mais nous ne le trouvâmes pas bon, je crois que les dorades, les germons et les autres poissons que nous avions en abondance nous dégoûtèrent de celui-là. A notre défaut, les matelots s'en accommodèrent.

Le dimanche deuxième, le vent du Nord-Est commença à se faire sentir, et comme il y avait lieu d'espérer qu'il deviendrait plus fort et qu'il serait de durée, puisqu'il commençait avec la pleine lune et que nous étions dans les parages où il se trouve ordinairement, les capitaines des vaisseaux marchands vinrent prier M. de la Héronnière de leur permettre de suivre leur route, sans attendre la *Tranquille* que nous étions obligés de convoyer,

alléguant qu'ils commençaient à manquer d'eau et que le retardement que ce vaisseau apporterait à leur voyage leur serait d'un grand préjudice. On leur permit de faire ce qu'ils jugeraient à propos; ils commencèrent aussitôt à s'éloigner de nous après avoir salué de leur canon.

Avant que notre flotte nous quittât il y eut un petit vaisseau de Nantes qui s'approcha de nous. Le capitaine étant venu à bord fit présent au nôtre d'une dorade qui avait plus de sept pieds de long, et le pria en même temps de lui donner un peu d'eau et de bois, son équipage ayant consommé toute la provision qu'il en avait faite. M. de la Héronnière lui fit donner deux grosses futailles d'eau avec la moitié d'un mouton, et lui conseilla de mettre le feu à quatre pièces de canon de bois qu'il avait, et de ne garder que les deux de fer qui pouvaient être d'une livre de balle. Il fallait que leurs provisions de bois et d'eau fussent bien médiocres, puisqu'ils les avaient consommées en si peu de temps, n'étant que onze personnes. Ce bâtiment appartenait à un marchand nommé Viau.

(L'auteur décrit la dorade et la manière de la pêcher.)

Nous perdîmes de vue pendant la nuit tous nos bâtimens, de sorte que nous nous trouvâmes seuls avec notre *Tranquille*, qui, ne pouvant gouverner, faisait des chapelles très souvent, et nous obligeait d'avoir nos basses voiles ferlées et d'aller seulement avec nos huniers sur le ton. On appelle faire chapelle quand le vaisseau vire malgré soi; cela peut arriver ou par l'imprudencce du timonier qui laisse venir le vaisseau trop au vent, ou parce que le vent saute tout à coup d'un rumb à un autre, ou parce que le gouvernail est trop faible pour tenir le vaisseau en sujétion; de quelque manière que cela arrive, on cargue l'artimon, on manœuvre sur le grand hunier et ensuite on évente l'artimon pour aider au gouvernail. Quoique cette voile soit la plus petite, elle n'est pas la moins nécessaire; son usage est très ancien, comme nous le voyons dans les *Actes des Apôtres*, chapitre 27, verset 40, et sans elle un vaisseau qui a un mauvais gouvernail ne pourrait manquer de se perdre.

La flûte la *Tranquille* était très bonne voilière. Quand on la prit sur les Hollandais, il y avait environ deux ans, on avait cru la rendre excellente en augmentant ses mâts et sa voilure; on se trompa, on en fit une charrette qui nous donna bien de l'exercice et retarda beaucoup notre arrivée à la Martinique. J'ai vu en 1701 cette pauvre *Tranquille* échouée et abandonnée au Cap Français de Saint-Domingue.

Depuis ce jour jusqu'au 26 il ne se passa rien de considérable; tout notre soin était de conserver notre compagnie, de l'attendre, ou de courir après elle tous les matins quand les marées ou les chapelles l'avaient efflottée de nous.

Quoique ce retardement augmentât beaucoup la dépense de notre capitaine, il ne diminua rien de son ordinaire; et quand nous le lui conseillions, il répondait qu'il lui suffisait d'avoir une poule de reste quand il arriverait aux Iles. Il avait été autrefois commissaire en Canada; une affaire qu'il eut avec quelques ecclésiastiques de ce pays-là lui fit perdre son emploi. Le crédit de sa parente, M<sup>me</sup> de Fromont, mère de M<sup>ms</sup> la maréchale de Lorge, lui procura le commandement de la *Loire* pour le faire rentrer dans le service de la marine, où son inclination le portait plus qu'à celui de terre.

J'ai dit ci-devant que nous avions quatre passagers, MM. Roy, Kercoue, Ravari et Gagni. Ce dernier était un gentilhomme picard, brave et bien né, que la pauvreté avait réduit à servir dans les compagnies de la marine en qualité de capitaine d'armes. Une de ses sœurs, religieuse à Saint-Cyr, lui avait enfin procuré une lieutenance aux Iles, où il était venu avec le marquis de Ragni, gouverneur général. Quelques difficultés qu'il eut avec M. le comte de Blenac, successeur de M. de Ragni, l'obligèrent de partir sans congé pour venir porter ses plaintes en Cour; il fut heureux d'y trouver de la protection, car sans cela il aurait été cassé, et peut-être puni. On accommoda son affaire, il s'en retournait avec promesse d'être avancé, comme en effet il le fut l'année suivante; on le fit capitaine; il est mort au commencement de 1708, étant pour lors commandant au Port Paix de Saint-Domingue.

M. Ravari était créole de l'île Saint-Christophe, c'est-à-dire né dans cette île; il était entré dans les compagnies détachées de la marine, après que les Anglais eurent chassé les Français de cette île en 1691. M. de Ragni l'avait fait lieutenant sans brevet, sous le bon plaisir de la Cour: il était venu en France avec le sieur de Gagni et pour les mêmes raisons; il s'en retournait avec un brevet et promesse d'être avancé; on le fit capitaine deux ans après. Sa compagnie était à Saint-Christophe en 1702, quand les Anglais nous en chassèrent, et lui avait été arrêté prisonnier contre le droit des gens à Antigues, où le comte de Gennes, commandant de Saint-Christophe, l'avait envoyé pour quelque négociation.

Le sieur Kercoue était né à Paris, son père était un fameux teinturier des Gobelins, et sa mère était Hollandaise. Il s'était échappé de la maison

paternelle à l'âge de quinze ans : étant arrivé à Dieppe, il s'engagea pour passer à Saint-Domingue, où il fut vendu à un boucanier, avec lequel il passa le temps de son engagement. Il fit dans la suite le métier de boucanier, et puis il alla en course. Il avait roulé la mer du Sud, et tout le golfe du Mexique, dont il connaissait tous les recoins; il s'était trouvé dans les plus fameuses entreprises des flibustiers français et anglais qu'il avait commandés en qualité de capitaine : enfin s'étant trouvé à la Martinique, il s'était amouraché de la fille d'un confiturier nommé Louïs, et l'avait épousée. Cet établissement l'avait engagé à faire un voyage à Paris pour y voir sa famille et s'y faire reconnaître, car il y avait plus de vingt ans qu'il n'avait donné de ses nouvelles : il revenait aux Iles avec des marchandises et des projets pour faire la course. C'était un très brave homme, fort sage, fort sobre, et qui aurait pu passer pour être sans défaut, s'il n'eût point aimé le jeu jusqu'à la fureur.

M. Roy, capitaine de milice, créole de la Martinique, était fils de M. Jean Roy, premier capitaine et doyen du Conseil de la même île; c'était un jeune homme plein de cœur, qui avait fait des merveilles quand les Anglais avaient attaqué la Martinique en 1692. Il était aimé de tout l'équipage, excepté des mousses, qu'il avait soin de faire fouetter presque tous les jours.

Le mardi 26 nous eûmes sur le soir un coup de vent qui nous efflotta de notre chère compagne la *Tranquille* : la nuit obscure et la grosse mer nous la firent si bien perdre que le lendemain nous ne la pûmes découvrir. Nous passâmes toute la journée à faire des bordées pour tâcher de la trouver, nous fûmes pendant la nuit à la cape, tout fut inutile.



### CHAPITRE III

#### *Combat contre un Anglais. Arrivée à la Martinique.*

Le jeudi 28, à la pointe du jour, on découvrit un vaisseau. Nous crûmes que c'était celui que nous cherchions : grande joie, nous portons sur lui à toutes voiles, nous découvrons la terre en même temps, et on reconnut que c'était la Martinique. Nos pilotes surtout furent ravis de cette découverte, il y avait huit jours qu'ils se faisaient à terre, ce qui faisait penser à bien des gens que nous avions dépassé les Iles pendant la nuit. Il est vrai qu'il est très difficile que cela arrive, mais il n'est pas absolument impossible. J'en dis une fois ma pensée au contremaître, qui était un très bon marinier; je savais qu'il faisait son journal en secret pour ne pas donner de jalousie aux pilotes : il m'assura que nous étions en route, mais que les différents bords que nous avions faits pour rejoindre la *Tranquille* avaient causé du désordre dans l'estime de nos pilotes, il me promit de m'avertir la veille que nous devions découvrir la terre : il n'y avait pas manqué, car le jour précédent il m'avait assuré qu'on la verrait sur le soir ou le lendemain de grand matin, ce qui était arrivé.

Nous ne fûmes pas longtemps à reconnaître que nous nous étions trompés au sujet du bâtiment sur lequel nous chassions : nous vîmes que c'était un vaisseau pour le moins aussi gros que le nôtre, bien frégaté, qui tâchait de nous gagner le vent; on fit aussitôt branle-bas, c'est-à-dire qu'on fit détendre les lits de l'équipage, qui consistent en des pièces de grosse toile de six pieds de long sur trois et demi de large, attachées par les quatre coins sous le pont. On prépara le canon, on apporta sur le gaillard plusieurs caisses de fusils que nous portions aux magasins des Iles afin de les joindre

aux menues armes du vaisseau, et quand tout fut prêt on fit la prière, et on donna à déjeuner et à dîner tout ensemble à l'équipage, pendant qu'avec toutes nos voiles dehors nous portions sur la terre. Environ à midi, ce vaisseau nous approcha à la portée du canon : nous connûmes distinctement qu'il était de cinquante-quatre pièces, nous crûmes qu'il nous attaquerait dans le moment; mais comme il vit du canon entre les ponts et des sabords fermés, il crut que c'était une feinte pour l'attirer, et que notre vaisseau était un vaisseau de guerre avec lequel il n'y avait que des coups à gagner : il vira enfin et fit une grande bordée pour s'éloigner de nous, et voir si nous le chasserions et faire un jugement plus assuré de ce que nous étions, mais nous continuâmes notre route avec toutes nos voiles dehors. Il revira sur nous vers les trois heures après-midi, et une heure après il se trouva dans nos eaux environ une lieue à notre arrière; la manœuvre que nous faisons en portant à toutes voiles sur la terre, lui fit connaître que nous avions plus envie de nous sauver que de l'attaquer, ce qui le fit enfin résoudre de nous tâter; il le pouvait sur l'heure, cependant il attendit jusqu'à la nuit. Je ne sais quel fut son motif.

Sur les six heures nous eûmes un grain de pluie qui obligea de serrer les armes sous le gaillard. On fit la prière et on donna à souper à l'équipage; nous soupâmes ensuite. Comme nous avions remarqué que depuis près de trois heures ce vaisseau ne nous avait point haussé, c'est-à-dire qu'il ne s'était pas plus approché de nous, ce qu'on connaît à la hauteur du bâtiment qui paraît plus ou moins hors de l'eau, selon qu'il est plus près ou plus loin, nous jugeâmes qu'il n'allait pas mieux que nous, et que conservant toute la nuit notre même voilure, nous arriverions au point du jour en lieu de sûreté.

Après souper on se mit à jouer aux échecs, la lune qui n'avait que trois ou quatre jours ne pouvant nous éclairer beaucoup, avec le temps qui était à la pluie, de sorte que nous eûmes bientôt une nuit bien noire. Déjà l'équipage commençait à raccommoder ses branles, quand les sentinelles qui étaient à l'arrière crièrent : « Voile, voile à bord de nous. » Le jeu fut abandonné, nous sortîmes de la chambre, et fîmes surpris de voir ce vaisseau à un quart de portée de canon de nous. On se remit en ordre, et comme nous vîmes qu'il fallait nécessairement se battre, on ferma les perroquets, et on ne fit servir que les quatre voiles majeures avec l'artimon. Quelques moments après il nous tira un coup de canon, et crut nous épouvanter en mettant des fanaux à tous ses sabords; il nous en tira trois

autres quand il fut presque à notre arrière, et toute sa bordée quand il fut par notre travers; nous commençâmes alors à faire feu, nos premiers coups furent accompagnés de plusieurs « Vive le Roi! », pour répondre aux « Houra! » des Anglais. Comme nous portions sur la terre, et qu'il tâchait de nous la couper, nous fûmes bientôt bord à bord. Il reçut dans ce temps-là trois coups de canon à l'eau, comme nous le sûmes depuis de quelques Français de la Guadeloupe qu'il avait pris dans une barque peu de jours auparavant, qui lui avaient appris qu'on nous attendait et que le vaisseau de Roi l'*Opiniâtre* était allé au-devant de nous; il nous avait pris d'abord pour le vaisseau de guerre et n'avait pas jugé à propos de nous attaquer, mais s'étant détrompé par la manœuvre que nous avions faite, il avait cru pouvoir gagner quelque chose en nous attaquant.

Nous avions quarante-cinq à cinquante hommes à la mousqueterie qui avaient devant eux des piles de fusils tout chargés qui firent un feu si vif et si continuel, qu'en moins de trois quarts d'heure ils lui tuèrent ou blessèrent près de soixante hommes; cette perte, jointe aux trois voies d'eau qu'il avait, ralentit beaucoup sa vivacité : il brouilla ses voiles pour nous laisser passer devant lui; nous y passâmes en effet, et si près, que nos grenadiers qui étaient dans les hunes lui tuèrent du monde à coups de grenade; et si nos pièces de dix-huit qui étaient à la sainte-barbe avaient tiré dans ce temps-là, je crois que nous aurions été obligés de pêcher son équipage; mais notre lieutenant qui commandait entre les ponts ne savait point son métier, ou s'il le savait, il ne le voulait pas faire; car au lieu de faire servir les pièces de la sainte-barbe et les six autres qui étaient entre les ponts, il s'était gabionné contre le mâit d'artimon et en avait laissé faire autant aux matelots qui devaient servir ses canons. M. de la Héronnière, surpris qu'on ne faisait point feu de sa batterie basse, y envoya M. Kerouac qui pensa couper le visage au lieutenant, l'ayant pris pour un matelot qui s'était caché; il fit jouer nos grosses pièces à tribord, quand l'Anglais, après s'être raccommoqué, nous voulut tâter de ce côté-là, mais n'y trouvant pas mieux son compte, il éventra ses voiles et se mit de l'avant de nous. Comme nous n'avions point de canon à notre avant, nous ne pouvions lui faire du mal, et d'ailleurs nous voulions porter à route, mais il fit une petite bordée et se remit encore entre la terre et nous, jugeant peut-être du mal qu'il nous faisait par celui qu'il recevait de nous; il fut beaucoup mieux reçu qu'il ne l'avait encore été. Nos gens étaient échauffés par le feu, par le vin qu'on distribuait, et parce que depuis plus d'une heure et demie qu'on se battait nous n'avions eu que trois blessés de quelques

éclats, si légèrement, qu'après le premier appareil ils étaient remontés sur le pont. Nos batteries jouèrent par merveille; le feu de la mousqueterie ne pouvait être ni plus vif ni plus continu. Nous nous battîmes de cette manière une grosse demi-heure, presque bord à bord; nous eûmes dans ce temps-là trois autres blessés, beaucoup de boulets en bois; un de nos canons eut sa volée emportée, nos voiles furent criblées de balles de mousquet et de mitraille, parce que les Anglais, voyant le dommage que leur causait notre mousqueterie, nous tiraient des sacs de balles et des paquets de mitraille pour éclaircir notre monde; notre mâst d'artimon fut percé de deux boulets, dont l'un y demeura enchâssé. Enfin nous fûmes surpris que le vaisseau anglais cessât de tirer : nous crûmes qu'il se préparait à nous aborder, nous nous préparâmes de notre côté à les recevoir. Après quelques moments de relâche, toujours bord à bord, nous recommençâmes notre feu plus vivement que jamais; le capitaine des matelots, qu'on appelle Maître dans les vaisseaux marchands, qui s'appelait Beliveau, s'avisait de mettre des pinces de fer dessus les boulets; cela fit un effet admirable; en moins de rien, notre ennemi fut entièrement désemparé, et si nous avions pu voir l'état où nous l'avions réduit, il est hors de doute que nous l'eussions enlevé si nous l'eussions abordé. C'était le désir de tout l'équipage, qui criait sans cesse : « Aborde, aborde! », mais notre capitaine était trop prudent pour risquer un coup de cette importance dans une nuit obscure, où il aurait trop hasardé.

Cependant, comme nos voiles ne portaient point, parce qu'elles étaient toutes criblées, l'Anglais gagna le devant; nous nous aperçûmes un peu trop tard de la raison qui nous rendait presque immobiles; pendant qu'on y remédiait, nous présentâmes le côté, et le battîmes à coup de canon dans son arrière pendant un fort long temps; à la fin il se mit hors de portée, et finit ainsi le combat par une retraite honteuse à un vaisseau de cinquante-quatre canons, contre une flûte qui n'en avait que vingt.

Nous avons commencé à nous battre devant le quartier du Macouba, environ à deux lieues au large, et nous finîmes à la pointe du Prêcheur. Nous étions si proches de terre la dernière fois que l'Anglais se mit entre elle et nous, que nous boulets y portaient. Il était neuf heures quand on tira le premier coup, et nous n'achevâmes de tirer qu'à plus d'une heure après minuit.

Ce vaisseau, comme nous le sûmes depuis, s'appelait le *Chester*, il avait cinquante-quatre canons et deux cent cinquante hommes d'équipage; il

eut trente-sept hommes tués et plus de quatre-vingts blessés; son petit hunier, sa grande vergue et une partie de son gouvernail furent emportés. Il eut, comme j'ai dit ci-dessus, trois coups de canon à l'eau, toute son arcase, tous ses hauts, sa chaloupe et son canot furent brisés, de sorte qu'après s'être rajusté comme il put sous le vent de la Dominique, il cut bien de la peine à retourner à la Barbade, où il porta la nouvelle du combat qu'il avait soutenu, comme il disait, contre un vaisseau de soixante et douze canons; on peut juger quel effet produisit dans l'esprit des Anglais la vérité de ce combat, qu'ils apprirent peu de jours après par le retour d'un nombre considérable de leurs gens qui avaient été pris par nos corsaires, et qu'on leur renvoya.

Les habitants de la côte avaient pris les armes au bruit de notre combat, tout le monde craignait avec raison que nous ne fussions enlevés, n'étant guère possible qu'une flûte pût résister à un vaisseau de guerre de cette force. Peu de temps après que nous eûmes cessé de tirer, on découvrit un canot qui nous héla, c'est-à-dire nous appela, et qui vint à bord après qu'il se fut assuré qui nous étions. M. Roy avait reconnu la voix de celui qui le commandait, et ceux du canot avaient reconnu la sienne. C'était le sieur Louis Coquet, lieutenant de la compagnie du Prêcheur, qui s'était hasardé avec quatre hommes pour découvrir lequel des deux combattants était la *Loire*. Il monta à bord, où il fut très bien reçu; il renvoya sur-le-champ son canot à terre, qui revint une demi-heure après chargé d'oranges de la Chine et d'autres fruits, accompagné de trois grands canots qui nous apportèrent près de soixante habitants bien armés pour aider à nous défendre si l'Anglais voulait recommencer le combat. Mais il était si content de la réception que nous lui avions faite, qu'il ne voulut plus nous engager à de nouvelles dépenses.

Quelques parents et amis de M. Roy vinrent à bord et nous apportèrent des fruits et des poissons. M. Roy, le père, nous envoya un grand dîner de poisson, du pain frais et des fruits en quantité, se doutant bien qu'après un combat de quatre heures nous serions occupés à d'autres choses qu'à faire la cuisine. Il avait raison, la cuisine avait été brisée de quelques coups de canon, et j'en pouvais parler comme savant, puisque descendant dans la fosse aux lions pour assister un blessé que l'on conduisait au chirurgien, l'échelle par laquelle je descendais fut coupée sous mes pieds, et la cuisine qui fut brisée en même temps me couvrit de ses débris.

A mesure que le jour venait et que nous nous approchions de la terre,

je ne pouvais assez admirer comme on s'était venu loger dans cette île; elle ne me paraissait que comme une montagne affreuse, entrecoupée de précipices : rien ne m'y plaisait que la verdure qu'on voyait de toutes parts, ce qui me paraissait nouveau et agréable, vu la saison où nous étions. Nous découvrîmes peu à peu les maisons, les moulins à sucre, et enfin le Fort Saint-Pierre, qui ne me parut d'abord que comme une longue file de maisons appliquées au pied de la montagne, parce que je ne distinguais pas encore la distance qui était entre la montagne et le bord de la mer.

Il vint beaucoup de nègres à bord, ils n'avaient pour tout habillement qu'un simple caleçon de toile, quelques-uns un bonnet ou un méchant chapeau, beaucoup portaient sur leur dos les marques des coups de fouet qu'ils avaient reçus : cela excitait la compassion de ceux qui n'y étaient pas accoutumés; mais on s'y fait bientôt.

Nous dînâmes de bonne heure, après quoi je me fis raser; je pris un habit neuf avec une chape noire. Je fis mes petites libéralités aux chirurgiens, au maître-d'hôtel, au cuisinier, aux patrons de chaloupes et aux mousses qui m'avaient servi. Je remerciai M. de la Héronnière des bontés qu'il avait eues pour moi pendant le voyage, et je pris congé de lui.

## CHAPITRE IV

### *Description du Fort Saint-Pierre de la Martinique et d'une partie de la Cabesterre.*

Je descendis à terre le vendredi 29 janvier 1694, sur les trois heures après-midi, le soixante-troisième jour de notre embarquement; M. Roy avec quelques passagers et autres gens qui étaient venus à bord nous accompagnèrent. Nous trouvâmes au bord de la mer trois ou quatre de nos compagnons qui étaient arrivés avant nous, nous allâmes tous ensemble à l'église rendre grâces à Dieu de notre heureux voyage, et ensuite au couvent, qui en ce temps-là était éloigné de l'église d'environ deux cents pas. Le Père Ignace Cabasson, qui était supérieur particulier de l'île, nous reçut avec beaucoup de bonté, il fit faire collation à ces messieurs qui nous avaient accompagnés, et après quelques moments de conversation, il nous fit ôter nos chapes, dont on ne se sert en ces pays-là que pour prêcher, et nous mena saluer M. de Mets de Goimpy, intendant; M. le commandeur de Guitaut, lieutenant au gouvernement général des Iles, et M. de Gabaret, gouverneur particulier de la Martinique. Je fus très bien reçu de ces messieurs, je leur rendis les lettres que j'avais pour eux, dont la plupart étaient de leurs parents qui les priaient de me faire plaisir quand l'occasion se présenterait. Ils me le promirent avec beaucoup de bonté, et m'ont tenu parole, particulièrement les deux premiers.

Après ces trois visites, nous allâmes aux Jésuites. Leur maison est hors le bourg, à l'extrémité opposée à la nôtre. Nous trouvâmes le Père Gombault, supérieur de leur mission de la Martinique, qui sortait avec le Révérend Père Holley, notre compagnon de voyage, pour nous venir voir. Nous

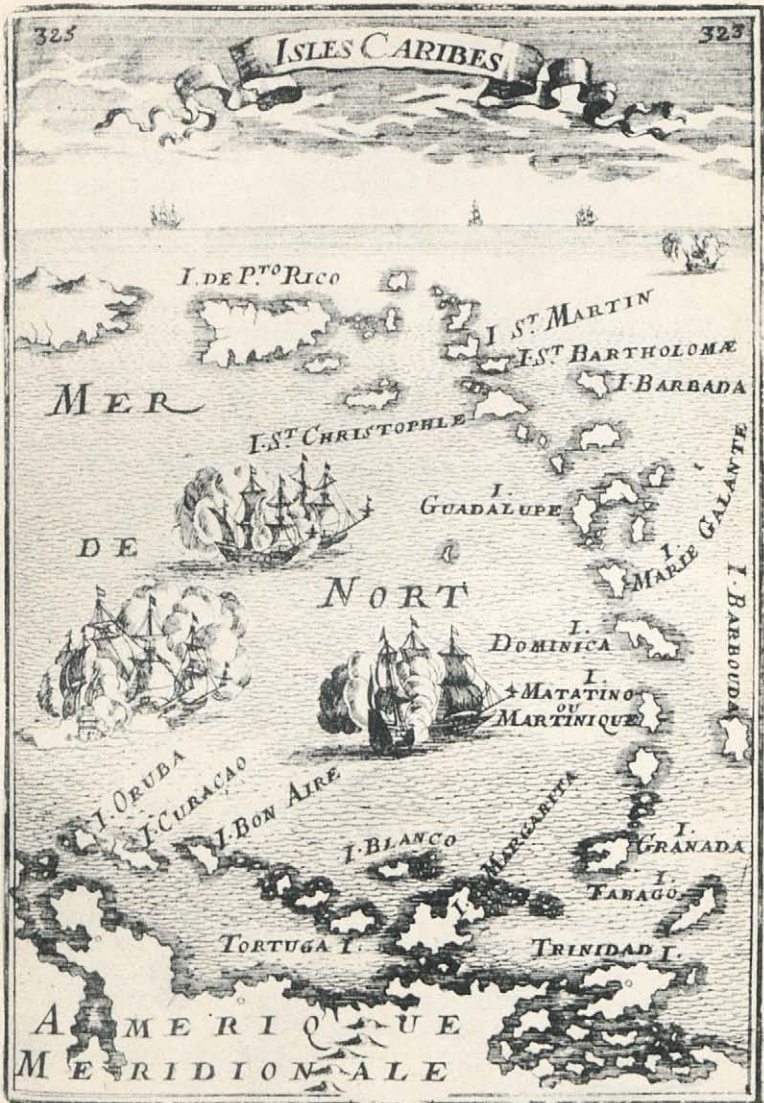
entrâmes chez eux, et fîmes nos compliments à tous les jésuites qui s'y trouvèrent; c'était le Père Moreau, leur supérieur général, qui était convalescent d'une maladie contagieuse qui régnait dans le pays; le Père Farganel, curé de la paroisse; le Père Lavaur, curé du Prêcher; le Père le Breton, missionnaire des sauvages de Saint-Vincent; le Père Lageneste, qui avait soin des nègres de leur paroisse, qu'on appelait pour cela le Père des Nègres, et un autre Père, qui mourut peu de jours après. Tous ces Pères nous reçurent avec une amitié et une cordialité extraordinaires; ils nous firent rafraîchir, nous vîmes leur jardin, qui était beau et bien entretenu, leur maison, leur chapelle domestique. En revenant, nous entrâmes dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, qu'ils desservent.

Le Père Dastez s'étant joint à un autre de nos Pères que nous trouvâmes en chemin, je demurai seul avec le Père Cabasson. Il me dit que le Père Martelli, qui était son parent, lui avait parlé de moi fort avantageusement, qu'il voulait être mon ami et me retenir à la Martinique, où il priait notre supérieur général de me donner une paroisse commode en attendant que je fusse accoutumé à l'air, et qu'on pût faire autre chose pour moi; il me dit aussi quelque chose de l'état de notre mission et des religieux qui la composaient et me donna les avis qu'il jugea nécessaires que je suivisse, surtout dans un commencement. Nous passâmes chez les religieux de la Charité, qui sont nos proches voisins. Leur supérieur général, ou, comme ils disent, leur vicaire provincial, venait de mourir. Nous saluâmes le frère Médard Larcher, supérieur de leur maison. Nous eûmes bientôt fait connaissance; il était Parisien, bon religieux et fort actif; il y avait quatre autres religieux, entre lesquels il y avait un prêtre appelé le Père Gallican, et deux très habiles chirurgiens, qui se nommaient les frères Damien et Côme Viard.

En sortant de chez les Frères de la Charité, nous entrâmes chez la veuve du sieur le Merle. C'était une des plus anciennes habitantes des Iles; elle avait près de quatre-vingts ans. Elle avait un fils conseiller au Conseil Souverain de l'île, qui était marié, et deux ou trois autres enfants qui passaient déjà l'âge de l'être : ses filles nous firent de la limonade avec de petits citrons qui ont l'écorce extrêmement fine et des oranges de la Chine.

Nous fûmes encore avant de rentrer au couvent chez M. Pinel; c'était un des capitaines de milice de l'île Saint-Christophe, qui, après la déroute de cette île, s'était retiré avec sa famille, et quelques esclaves qu'il avait sauvés à la Martinique. Il avait pris à rente une portion de notre terrain,





B.U.  
 NANTES  
 Sect:  
 Lettres-Grat

PLANCHE IV. *Les Caraïbes.*  
 "Description du Monde", 1683.



où il avait fait bâtir une maison de bois fort propre et fort bien meublée. Car en ce temps-là toutes les maisons étaient de bois, il n'y avait que celle des jésuites et les deux raffineries qui fussent de maçonnerie. M. Pinel était pour lors en course; il commandait une corvette, appelée la *Volante*, ou communément la *Malouine*, qui était la meilleure voilière qui fût encore venue à l'Amérique, où elle a fait un nombre prodigieux de prises. M<sup>me</sup> Pinel, ses enfants et une nièce de son mari, nommée M<sup>lle</sup> de Mene-gault, fille de beaucoup de mérite et de vertu, nous reçurent parfaitement bien. M. Pinel était un ami intime de nos Missions, et toute sa famille nous était fort attachée.

Je trouvai au couvent le Père Charles Chavagnac, du couvent de Limoges; je ne l'avais pas encore vu parce qu'il était allé confesser un malade hors du bourg quand nous étions arrivés. C'était un jeune religieux fort sage et bon prédicateur; il avait soin de la paroisse avec le Père Cabasson. Il y avait encore dans le couvent un autre religieux de Bretagne, appelé le Père Godefroy Loyer. Nos supérieurs l'avaient envoyé desservir l'île de la Grenade, que les capucins avaient abandonnée faute de religieux; cette mission nous appartenait. M. le comte de Cérillac, qui en était propriétaire, nous y avait établis, et quand il fut obligé de vendre cette île à la Compagnie de 1664, il nous donna une terre considérable qu'il s'était réservée par son contrat, appelée le fonds du Grand-Pauvre. Nous y avons exercé les fonctions curiales jusqu'en 1677, que le gouverneur obligea nos Pères de se retirer, et appela les capucins en leur place. Comme cette violence ne pouvait pas anéantir notre droit, on y avait envoyé ce religieux pour en prendre possession; mais le comte de Blenac, gouverneur général des Iles, qui ne nous aimait pas, obligea le Père Loyer de se retirer dès que les capucins furent en état d'y envoyer de leurs Pères. Le Père Loyer avait gagné la maladie contagieuse en arrivant de la Grenade; depuis seize ou dix-sept jours il était abandonné du médecin, on l'avait cru mort quatre ou cinq fois, on avait creusé sa fosse : cependant il en est revenu, et il a été depuis dans les Missions de Guinée, où il a eu lieu d'exercer son zèle, sa charité et sa patience. Le Père Cabasson nous défendit d'entrer dans sa chambre, de crainte que nous ne prissions son mal. On appelait cette maladie le mal de Siam, parce qu'il avait été apporté à la Martinique par le vaisseau de Roi l'*Ori flamme*, qui revenant de Siam avec les débris des établissements que l'on avait faits à Merguy et à Bankok, avait touché au Brésil, où il avait gagné cette maladie qui y faisait de grands ravages depuis sept ou huit ans. Ce vaisseau périt en retournant en France. Les symptômes de cette ma-

ladie étaient autant différents que l'étaient les tempéraments de ceux qui en étaient atteints, ou les causes qui la pouvaient produire. Ordinairement elle commençait par un grand mal de tête et de reins, qui était suivi tantôt d'une grosse fièvre et tantôt d'une fièvre interne qui ne se manifestait point au dehors.

Souvent il survenait un débordement de sang par tous les conduits du corps, même par les pores, quelquefois on rendait des paquets de vers de différentes grandeurs et couleurs, par haut et par bas; il paraissait à quelques-uns des bubons sous les aisselles et aux aînes, les uns pleins de sang caillé noir et puant, et les autres pleins de vers. Ce que cette maladie avait de commode, c'est qu'elle emportait les gens en fort peu de temps, six ou sept jours tout au plus terminaient l'affaire. Le Père Loyer est le seul de ma connaissance qui l'ait portée jusqu'à trente-deux jours, et qui en soit guéri, et je n'ai connu que deux personnes qui en soient mortes après l'avoir soufferte pendant quinze jours.

Il est arrivé à quelques personnes qui ne se sentaient qu'un peu de mal de tête de tomber mortes dans les rues, où elles se promenaient pour prendre l'air, et presque tous avaient la chair aussi noire et aussi pourrie un quart d'heure après qu'ils étaient expirés que s'ils eussent été morts depuis quatre ou cinq jours. Les Anglais que nos flibustiers prenaient tous les jours portèrent cette maladie dans leurs îles; elle se communiqua de la même façon chez les Espagnols et chez les Hollandais : elle faisait encore de grands ravages lorsque je partis des Îles en 1705. J'en ai été attaqué deux fois, j'en fus quitte la première fois après quatre jours de fièvre et de vomissement de sang, mais la seconde fois je fus pendant six ou sept jours en danger.

Le bourg ou ville de Saint-Pierre prend son nom de celui d'un fort qui fût bâti en 1665 par M. de Clodré, gouverneur de la Martinique pour le Roi, sous l'autorité de la seconde Compagnie, qui était propriétaire de toutes les Antilles. On le fit plutôt pour réprimer les fréquentes séditions que les habitants faisaient contre la Compagnie, que pour résister aux efforts d'une armée ennemie.

*(L'auteur décrit le Fort Saint-Pierre.)*

On peut distinguer le bourg en trois quartiers : celui du milieu est proprement celui de Saint-Pierre; il commence au fort et à l'église paroissiale de ce nom, qui est desservie par les jésuites, et va jusqu'à une côte de la

montagne du côté de l'ouest, où il y a une batterie à barbette de onze canons, qu'on appelle à présent la batterie de Saint-Nicolas, du nom de M. Gabaret, gouverneur de l'île, sous le gouvernement duquel elle a été réparée et augmentée.

Depuis cette batterie jusqu'à celle de Saint-Robert, qui est à l'extrémité du côté de l'ouest, est le quartier qu'on appelle le Mouillage, parce que tous les vaisseaux mouillent devant ce lieu-là; l'ancre y est excellent, et les vaisseaux y sont bien plus à couvert et plus en sûreté que devant le fort Saint-Pierre. L'église des Jacobins ou Frères Prêcheurs, dédiée à Notre-Dame de bon Port, sert de paroisse pour ce quartier et pour les habitants qui demeurent sur les mornes; c'est ainsi qu'on appelle les petites montagnes dans les Iles.

Le troisième quartier se nomme la Galère; c'est une longue rue au bord de la mer, qui commençait au Fort Saint-Pierre et qui allait jusqu'à un fortin ou batterie fermée, qui est à l'embouchure de la rivière des Pères Jésuites. L'ouragan de 1695 a emporté plus de deux cents maisons de ce quartier, n'en ayant laissé que trois ou quatre avec le magasin de la Compagnie de Guinée, qui avait un bon parapet de maçonnerie qui le garantit de la violence de la mer. On commençait à le rebâtir quand je suis parti des Iles; il est de la paroisse des jésuites; il y avait dans les deux paroisses, qui comprennent ces trois quartiers, environ deux mille quatre cents communians et autant de nègres et d'enfants, comprenant dans le premier nombre les soldats et les flibustiers.

L'église paroissiale de Saint-Pierre est de maçonnerie, son portail de pierre de taille est d'ordre dorique, avec un attique qui sert de second ordre. La pierre est taillée assez proprement, mais l'architecte a fait des fautes considérables dans le dessin. Cette église a cent vingt pieds de longueur sur trente-six de largeur, avec deux chapelles qui font la croisée; les autels, les bancs et la chaire du prédicateur sont très propres, et le service s'y fait avec beaucoup d'ordre et de modestie. La maison de l'intendant, du gouverneur particulier, le Palais de Justice, la prison, les fours et les magasins de la munition, le bureau du domaine du Roi, le monastère des Ursulines, la raffinerie de M<sup>me</sup> la marquise de Maintenon d'Angennes, et les marchands les plus considérables sont dans la paroisse Saint-Pierre.

Notre église conventuelle, qui sert de paroisse pour le Mouillage, est aussi de maçonnerie, son portail est rustique, assez simple; elle a quatre-vingt-dix pieds de longueur sur trente pieds de largeur, avec deux chapelles

de vingt-quatre pieds en carré qui font la croisée. On a obligation de sa construction aux officiers des vaisseaux du Roi, particulièrement à M. le comte de Grancey et à M. de la Clocheterie : quoique ce dernier fût calviniste, il avait tant d'affection pour nos Pères et pour la fabrique de leur église, qu'il allait lui-même faire travailler ses gens, et ceux qui étaient commandés des autres vaisseaux pour apporter les pierres de taille, le moellon, la chaux, le bois et les autres matériaux nécessaires pour l'édifice. En reconnaissance nos Pères ont fait placer dans l'endroit le plus honorable de l'église un banc fort propre et fort commode pour les officiers de la marine, à qui ils ont donné aussi le droit de sépulture. L'église est au milieu du cimetière, qui est environné de murailles, et dont la porte répond à la principale rue du Mouillage; à côté du cimetière il y avait une allée d'orangers qui conduisait à notre couvent, éloigné de la rue d'environ trois cents pas. Cette allée était coupée par deux autres, composées de mêmes arbres, qui avaient cent pas de longueur. Le pas de mesure à la Martinique est de trois pieds et demi de Paris; c'était en ce temps-là toute la largeur de notre terrain; nous l'avons augmenté d'autant en 1700 par l'achat d'une place contiguë à la nôtre qui appartenait aux héritiers du sieur Lusingan.

Le couvent, qui était au bout de cette rue, consistait en un corps de logis de bois de trente pieds en carré, qui comprenait une salle, trois petites chambres et un escalier; le haut était partagé en trois chambres. Derrière le corps de logis et des deux côtés il y avait deux bâtiments détachés, l'un servait de cuisine et de poulailler et l'autre de réfectoire. Au delà de ces bâtiments il y avait un carré de toute la largeur de notre terrain, fermé par de doubles allées d'orangers qui renfermaient le jardin potager, dans lequel il y avait nombre d'orangers de la Chine; mais ce jardin, quand j'y arrivai, ne subsistait plus depuis deux à trois ans; un déluge d'eau qui, tombant de la montagne, avait emporté quantité de pierre et de terre, l'avait entièrement couvert et avait même rempli le couvent jusqu'à la hauteur de quatre pieds; de sorte qu'il n'y avait plus que les orangers de la Chine qui subsistaient : nous trouvâmes seulement un petit jardin potager à côté du couvent avec un dattier, des abricotiers de Saint-Domingue, des poiriers d'avocat et d'autres arbres.

On peut juger que nous trouvant neuf religieux dans un si petit couvent, nous n'y étions pas fort à l'aise pour le coucher; il fallut donc nous accommoder comme dans les vaisseaux pour cette nuit.

Le lendemain matin, le Père Cabasson envoya à notre habitation de la Cabesterre les Pères Dastez, Gassot et du Homeel. Nous reçûmes ce même matin la visite des Révérends Pères Gombault, Holley et Breton, jésuites, et peu après eux celles de M. l'intendant du Mets et de MM. de Guitaut et Gabaret. Le premier m'emmena dîner chez lui avec le Père Martelli, il était bien aise de savoir de certaines nouvelles de la Cour et de la ville, dont je lui avais paru assez instruit; d'ailleurs, il avait connu le Père Martelli pendant qu'il était commissaire des galères à Marseille. M. de Guitaut dîna avec nous, et nous pria à dîner pour le lendemain; il connaissait la famille du Père Martelli dès le temps qu'il était lieutenant du Roi aux îles d'Hyères, pendant que le comte de Guitaut, son frère, en était gouverneur. Ces messieurs nous pressèrent de nous retirer à la Cabesterre, où l'air est meilleur, et où nous serions moins en danger de gagner le mal de Siam; mais comme le Père Martelli s'était engagé à prêcher le jour de la Chandeleur, et qu'il fallait tôt ou tard s'accommoder à l'air et assister les malades, nous nous remîmes entièrement à la disposition de nos supérieurs. A côté du jardin de M. l'intendant il y a un monastère de religieuses Ursulines; elles prennent des pensionnaires et instruisent toutes les petites filles du bourg; elles sont sous la direction des Pères Jésuites.

*(Description du monastère des Ursulines.)*

J'appris à mon retour au couvent que M. Houdin, mon ancien camarade de collège, était venu pour me voir. Il y avait plus de quinze ans que je ne l'avais vu, et je n'eusse jamais cru le trouver aux Îles; je priai le Père Chavagnac de me conduire chez lui; nous le trouvâmes à la raffinerie du Mouillage, chez son beau-frère, M. Dubois. Il était aux Îles depuis quelques années, où il avait suivi son frère aîné et une de ses sœurs, mariée à M. Dubois. Leur frère aîné, qui était receveur des domaines du Roi, venait de mourir et avait laissé de grands embarras dans ses comptes; c'était pour les terminer que M. Houdin se trouvait au Fort Saint-Pierre; car sa demeure ordinaire était au Fort Royal. Il était alors procureur du Roi, depuis il a eu la charge de juge royal, civil et criminel de toute l'île; son mérite personnel, son application à l'étude et à ses devoirs, son intégrité et son désintéressement lui ont acquis une très juste réputation. Il était veuf quand je le vis, et n'avait eu que deux enfants, un fils qu'il faisait étudier, et une fille qui avait pris le voile et fait profession aux Ursulines de la Martinique. Il s'est depuis marié à une fille d'un très riche habitant, nommé le Boucher,

dont la postérité s'est tellement multipliée qu'en 1704 ce bonhomme voyait cinquante-cinq enfants provenus de son mariage ou de ses enfants.

Le dimanche trente et unième janvier nous assistâmes aux offices divins dans notre église. Je fus très édifié de la dévotion et de l'affluence du peuple. Le Père Chavagnac fit le prône et l'explication de l'Evangile, et la fit très bien. Nous allâmes, le Père Martelli et moi, dîner chez M. le commandeur de Guitaut. Après vêpres nous allâmes à bord de la *Loire* saluer M. de la Héronnière; il nous retint à souper, après qu'il en eût envoyé demander la permission à notre supérieur, qui l'accorda volontiers.

Le lundi 1<sup>er</sup> février, le Père Chavagnac me mena prendre le chocolat chez un de nos voisins, appelé M. Braguez, qui eut l'honnêteté de me prêter un cheval pour accompagner le Père qui allait confesser des malades sur les mornes. J'eus beaucoup de plaisir de voir la campagne, et les arbres chargés de fruits et de fleurs. Nous dînâmes chez un habitant qui nous fit manger des perdrix du pays et des ramiers. Les perdrix sont petites, elles perchent, les rouges sont meilleures que les grises; les ramiers qu'on nous servit étaient fort gras et avaient un goût de girofle et de muscade très agréable; j'en demandai la raison, on me dit que comme nous étions dans la saison des graines de bois-d'Inde, ces oiseaux s'en nourrissaient et en contractaient l'odeur. On nous servit aussi des ananas et des melons d'eau, les premiers me parurent excellents. J'ai eu plus de peine à m'accoutumer aux melons d'eau; pour les melons ordinaires rouges et verts, qu'on appelle melons d'Espagne, nous en avions mangé tous les jours depuis que nous étions arrivés. Ils ont cette bonne qualité qui leur manque en France, qu'on en peut manger tant que l'on veut sans craindre d'en être incommodé. Nous allâmes voir une sucrerie; je vis aussi faire de la cassave et de la farine de manioc.

Nous retournâmes au couvent sur le soir. Je fus remercier M. Braguez; lui et son épouse me firent bien des honnêtetés et des offres de service; ils ont toujours eu beaucoup de bonté pour moi.

*(Détails sur le Père Braguez, frère de M. Braguez.)*

Le mardi, jour de la Chandeleur, j'assistai à l'office, je confessai beaucoup de personnes, et je fus très édifié du grand nombre de personnes qui firent leurs dévotions. Le Père Martelli fit la prédication, dont il s'acquitta très bien.



Le lendemain, le Père Gassot et le Père du Homeel revinrent de la Cabesterre. Le Révérend Père Caumels, notre vicaire général, les envoyait à la Guadeloupe avec le Frère du Mortier; il écrivait au Père Cabasson de nous envoyer incessamment, le Père Martelli et moi, à notre habitation, où il disposerait de nous. Nous allâmes sur le soir prendre congé de MM. du Mets, de Guitaut, de Gabaret et de quelques autres personnes de notre connaissance.

Le jeudi quatrième de février nous dîmes la messe de grand matin, et après avoir pris le chocolat, nous montâmes sur deux mauvais chevaux bien fatigués et mal harnachés, avec deux nègres pour nous conduire, qui étaient chargés de deux matelas et d'autant de couvertures, sans quoi nous courions risque de coucher très mal où nous allions, puisque notre maison de la Cabesterre était aussi dénuée de meubles que le couvent du Mouillage, où il n'y en avait point. On compte huit grandes lieues du Fort Saint-Pierre au fonds Saint-Jacques, où est notre habitation.

A la sortie du bourg Saint-Pierre nous entrâmes dans une belle allée d'orangers qui a un bon quart de lieue de longueur, qui sépare l'habitation de M<sup>me</sup> la marquise d'Angennes de celle du sieur le Vassor, conseiller au Conseil de cette île. Je parlerai de ce M. le Vassor dans un autre endroit.

Pour M<sup>me</sup> la marquise d'Angennes, elle est fille du sieur Girault, capitaine de milice de l'île Saint-Christophe, qui, s'étant distingué avec quelques autres officiers quand on chassa les Anglais de cette île en 1666, avait obtenu des lettres de noblesse.

Le marquis de Maintenon d'Angennes étant venu aux Iles avec la frégate de Roi la *Sorcière*, pour donner chasse aux forbans qui désolaient tout le commerce : il épousa une des filles du sieur Girault, qui était d'une beauté achevée : il fut fait ensuite gouverneur de Marie-Galante, mais quelques années après il céda ce gouvernement à M. Auger, en faveur du mariage de sa sœur avec ledit sieur Auger; et s'étant retiré sur l'habitation qu'il avait achetée des héritiers de feu M. le général du Parquet, il y est mort peu après, laissant deux enfants, le marquis d'Angennes, capitaine au régiment de la Couronne, et une fille parfaitement belle qui n'était pas encore mariée en 1705. Il y a sur cette habitation plus de trois cents esclaves, deux sucreries, une dont le moulin va par le moyen de l'eau, et l'autre avec des chevaux; une raffinerie dans le bourg, et une très belle cacaoyère. Au bout de cette allée nous trouvâmes le moulin à eau, j'y entrâi pour en voir la disposition. Je ferai dans un autre endroit la description

de tous les moulins différents dont on se sert aux Iles, ou dont on pourrait se servir.

Nous vîmes à une demi-lieue plus loin la maison et la cacaoyère du sieur Bruneau, juge royal de l'île. Cette cacaoyère et les terres où sont les deux sucreries de ce juge avaient appartenu ci-devant à un juif nommé Benjamin d'Acosta, qui faisait un très grand commerce avec les Espagnols, Anglais et Hollandais. Il crut se faire un appui considérable en s'associant avec quelques-unes des puissances des Iles, sous le nom desquelles il acheta les terres que possède le sieur Bruneau. Il planta la cacaoyère, qui est une des premières qu'on ait faites dans les Iles, et fit bâtir les deux sucreries que l'on voit encore à présent. Mais la Compagnie de 1664, ayant peur que le commerce des juifs ne nuisît au sien, obtint un ordre de la Cour pour les chasser des Iles; et les associés de Benjamin ne firent point de difficulté de le dépouiller pour se revêtir de ses dépouilles.

Après la paix de Ryswick, les héritiers de Benjamin d'Acosta et quelques autres représentans eurent permission du Roi de revenir aux Iles pour demander ce qui leur était dû; mais leur voyage fut aussi inutile que celui d'un agent des Hollandais, à qui il était dû des sommes très considérables pour les avances faites aux habitans dans les commencemens de la colonie.

La cacaoyère du sieur Bruneau est environnée d'une double haie d'orangers, qui forme une allée qui se termine à un petit morne assez raide, au haut duquel nous trouvâmes un parapet, composé de palissades remplies de terre et de fascines. Ce parapet couvre une porte qui est percée dans un petit pan de mur, appuyé d'un côté à la montagne, qui est taillée aussi à plomb qu'un mur, et de l'autre il porte par encorbellement sur un précipice très raide et très profond. Le chemin est taillé à mi-côté dans la montagne : il est encore fermé par deux autres portes comme la première, avec des meurtrières : il est large de quinze à seize pieds. On appelle cela le réduit, où, en cas d'une attaque, on peut mettre en sûreté, dans les savanes ou prairies du sieur Bruneau, les bestiaux, les femmes, les enfans et les meubles des habitans, qui font facilement des cases couvertes de cannes pour se loger dans ces occasions.

Ce chemin nous conduisit dans une longue allée d'orangers, aux côtés de laquelle étaient des savanes, les cannes et une des sucreries du juge. Après que nous eûmes monté un autre petit morne, nous trouvâmes la seconde sucrerie, et à quelque cent pas plus loin, nous entrâmes dans le bois qui dure près de trois lieues.

Nous vîmes au commencement du bois une croix qui avait été plantée par un de nos premiers missionnaires, appelé Raymond Breton, de la province de Saint-Louis. Les religieux de cette province, dont le couvent principal est dans la rue Saint-Honoré, à Paris, ont été les fondateurs des Missions que nous avons aux Iles, et les supérieurs généraux et autres en étaient toujours tirés. Ce bon religieux accompagnait les habitants qui allaient combattre les sauvages pour les chasser de la Cabesterre en 1658. Une autre partie des habitants s'était embarquée pour la même expédition et devait se rencontrer avec ceux qui allaient par terre au quartier principal des sauvages, que l'on a nommé depuis le Fort Sainte-Marie, afin de les attaquer en même temps par terre et par mer. Les jésuites s'étaient joints à ceux qui étaient embarqués et ne doutaient point d'y arriver les premiers et d'avoir l'administration du spirituel de la Cabesterre, parce qu'on était convenu qu'elle appartiendrait aux premiers religieux qui y arriveraient; cependant ils furent trompés, le vent contraire les retarda et donna le temps à la troupe du Père Raymond Breton d'arriver à Sainte-Marie, d'y combattre les sauvages, de les chasser et d'y planter la croix avant que les jésuites y pussent mettre pied à terre. C'est ainsi que les paroisses de la Cabesterre nous sont échues. J'ai connu un habitant de la paroisse du Macouba, nommé Jean Grouleau, qui s'était trouvé à cette expédition et qui avait aidé à faire la croix que l'on avait plantée à Sainte-Marie.

Il est bon d'expliquer ici ce qu'on entend dans les Iles par les noms de Cabesterre et de Basse-Terre. Cabesterre est la partie d'une île qui regarde le Levant, et qui est toujours rafraîchie par les vents alisés qui courent depuis le Nord jusqu'à l'Est-Sud-Est. La Basse-Terre est la partie opposée. Dans celle-ci les vents alisés se font moins sentir, elle est par conséquent plus chaude, mais en même temps la mer y est plus unie, plus tranquille, et ainsi plus propre pour le mouillage et pour le chargement des vaisseaux. Les côtes y sont aussi pour l'ordinaire plus basses au contraire des Cabesterres, où les côtes sont hautes, composées pour la plupart de falaises escarpées où la mer roule sans cesse et se brise avec impétuosité, parce qu'elle y est continuellement poussée par le vent.

La croix que nous trouvâmes au commencement du bois avait été plantée dans le lieu où la troupe du Père Breton avait passé la première nuit, et où il avait célébré le lendemain la messe et communiqué la plupart de ceux qui l'accompagnaient.

Je ne pouvais assez admirer la hauteur et la grosseur des arbres de ces

forêts, particulièrement de ceux qu'on appelle gomniers, à cause d'une gomme blanche et de bonne odeur qu'ils jettent en certaine saison de l'année, ou quand on leur fait quelque entaille. Je crois que c'est la gomme Elemi; je pouvais me tromper. J'eus tout le loisir de les considérer à mon aise, parce que nos deux nègres qui étaient chargés et nos mauvais chevaux ne pouvaient pas aller fort vite, particulièrement dans les montées que l'on trouve toujours jusqu'au morne de la Calebasse, qui est le lieu le plus haut et le milieu du chemin de la Basse-Terre à la Cabesterre.

Nous vîmes en passant au Morne Rouge l'habitation des religieux de la Charité; ils y élevaient des bestiaux et commençaient à planter des cacaoyers et des roucouyers. Les sieurs Carité et de Lorme avaient aussi des commencements d'habitation auprès de ces religieux. Depuis ce temps-là beaucoup de personnes s'y sont placées pour faire du cacao et élever du bétail, qui sont deux marchandises de bon débit.

Nous arrivâmes au morne de la Calebasse un peu avant midi. Le temps beau et serein nous donna le plaisir de découvrir une grande partie de la Cabesterre, qui, de cette élévation, nous parut un pays plat et uni, infiniment plus beau que celui que nous quitions, tout rempli de mornes et de montagnes. On a taillé un chemin fort étroit dans ce morne, qui est l'unique passage de tout ce côté-là pour aller d'une partie de l'île à l'autre, que l'on pourrait garder aisément et empêcher les ennemis de pénétrer d'un côté, s'ils s'étaient rendus maîtres de l'autre.

Après que nous eûmes descendu la partie la plus rude de ce morne, nous nous reposâmes auprès d'une petite fontaine qui est à la gauche du chemin, nos nègres débridèrent nos chevaux et les laissèrent paître le long du bois, pendant qu'ils mangèrent leur farine de manioc avec quelques poissons salés que nous leur avions achetés; nous mangeâmes de notre côté les petites provisions que nous avions apportées.

J'avais une extrême envie d'interroger nos nègres sur quantité de choses que je voyais et dont je souhaitais d'être instruit; mais il fallut me priver de ce plaisir, parce que c'étaient des nègres nouveaux qui ne parlaient qu'un langage corrompu, que je n'entendais presque point, auquel cependant on est bientôt accoutumé.

La crainte de trouver des serpents et d'en être mordu m'empêchait aussi d'entrer dans le bois pour voir les plantes qui s'y trouvent. Je fus en peu de temps délivré de cette appréhension. Après nous être reposés à cette fontaine une bonne heure, nous montâmes à cheval et continuâmes notre

chemin sans presser beaucoup nos chevaux ni nos nègres, parce que nous comptions de coucher chez un de nos religieux, curé de la paroisse de la Grande Ance, dont nous n'étions éloignés que de deux lieues.

Environ à trois quarts de lieue de la fontaine nous trouvâmes une croix. Nous sûmes par quelques habitants que nous rencontrâmes que c'était le Père Paul, un de nos missionnaires, qui l'avait fait planter depuis quelques années. Un petit terrain défriché autour de la croix était béni et servait de cimetière pour les nègres chrétiens de quelques habitations que l'on commençait dans ce quartier.

Un peu plus loin nous descendîmes par un chemin étroit taillé dans la pente d'un morne à la rivière Falaise. Après que nous l'eûmes passé, nous entrâmes dans une allée d'orangers qui sert de clôture à une cacaoyère appartenant à un habitant de la paroisse de la Basse-Pointe, nommé Courtois. Enfin, comme nous étions prêts à sortir du bois, nous trouvâmes une troisième croix, appelée la Croix de la Basse-Pointe, parce qu'elle est à côté du chemin qui conduit au quartier et au bourg de ce nom. Nous le laissâmes à main gauche et suivîmes notre chemin jusqu'à la savane du sieur Courtois, où nous passâmes la rivière Capot.

Toutes ces rivières sont à proprement parler des torrents qui tombent des montagnes, qui grossissent aux moindres pluies, et qui n'ont ordinairement que deux ou trois pieds d'eau. La rivière Capot est une des plus considérables de l'île, elle a pour l'ordinaire neuf à dix toises de large, deux à trois pieds de profondeur dans son milieu, son eau est très claire et très bonne, mais son lit, qui est rempli de grosses masses de pierres et d'une infinité de cailloux, rend son passage dangereux, quand elle est un peu grosse.

De cette rivière à la paroisse de la Grande Ance il n'y a qu'une petite lieue; cela nous obligea à laisser paître nos chevaux pendant une demi-heure dans une savane au travers de laquelle on passe, qui appartient à un habitant de cette paroisse, appelé Yves le Sade. Depuis cet endroit jusqu'à la Grande Ance, le chemin est agréable, bordé presque partout d'allées d'orangers, mais difficile par le grand nombre de montées et de descentes que l'on rencontre, qui furent cause que nous n'arrivâmes à la maison du curé qu'environ une heure avant le coucher du soleil.

Le curé, appelé le Père François Imbert, du couvent de Saint-Maximin, était Provençal, aussi bien que mon compagnon, ce qui faisait que celui-ci se flattait d'en être bien reçu, et que nous y coucherions et laisserions repo-

ser nos nègres et nos chevaux, qui ne pouvaient presque plus marcher. Il fut trompé; ce bon curé était fatigué des passages de nos confrères qui s'arrêtaient chez lui et l'incommodaient. Il s'était absenté de sa maison, ou à dessein, ou par nécessité. Son nègre, qu'il y avait laissé, nous dit que son maître savait que nous devions arriver et qu'il lui avait ordonné de nous présenter à boire et à manger, si nous en avions besoin, et de nous prier en même temps de passer outre, parce qu'il n'avait plus de commodité pour donner à coucher. Ce compliment me parut un peu extraordinaire, et je dis au Père Martelli que nous ne devions pas pour cela aller plus loin, mais il ne voulait pas y consentir : nous partîmes donc après avoir fait boire un coup d'eau-de-vie à nos nègres.

De la Grande Ance au fonds Saint-Jacques il y a deux lieues; nos chevaux achevèrent de se laisser en montant et descendant deux ou trois mornes fort hauts et fort raides qu'il y a jusqu'à la rivière du Lorain, que nous passâmes avec peine, aussi bien que la rivière Macé, qui étaient fort grosses. Le cheval du Père Martelli, qui boitait tout bas, ne voulut plus marcher; de sorte qu'il fut contraint de le tirer par la bride plus de mille pas. Pour surcroît de malheur, la nuit nous prit avant que nous fussions arrivés à la paroisse du Marigot, et nous eûmes un grain de pluie qui nous obligea de nous mettre à couvert sous les arbres dans la savane du sieur de Verpré.

Nous nous remîmes en marche dès que la pluie fut cessée, nos nègres avec leurs charges et le Père Martelli et moi tirant nos chevaux par la bride, lui parce que son cheval ne pouvait se soutenir, et moi pour lui tenir compagnie et soulager le mien afin qu'il eût la force de nous passer les rivières qui se rencontrent jusqu'à notre habitation. Si nos nègres avaient eu de l'esprit, ils nous auraient conduits chez quelque habitant qui se serait fait un plaisir de nous recevoir et de nous bien régaler. Car dans toutes les îles l'hospitalité s'exerce d'une manière très chrétienne et très civile. Nous arrivâmes à l'église du quartier du Marigot. Comme il n'y avait point encore de curé résident, nous ne pûmes recevoir aucun secours. Nous nous consolions cependant, parce qu'il n'y avait plus qu'une petite lieue de là à notre habitation. Environ à deux cents pas plus loin nous vîmes les fourneaux allumés d'une sucrerie. Je proposai au Père Martelli d'y aller et d'y demander le couvert; il ne le jugea pas à propos, mais nos nègres nous firent entendre qu'ils allaient y laisser le cheval boiteux avec leurs charges, et qu'ils nous conduiraient plus aisément le reste du chemin. Nous y consentîmes, et les attendîmes. Après leur retour nous continuâmes notre voyage, montant l'un après l'autre sur le cheval qui nous restait, qu'un de

nos nègres conduisaient avec un bout de liane (c'est-à-dire une espèce de lierre ou d'osier qui vient autour des arbres) qui était attaché au mors du cheval, et l'autre conduisait presque de la même manière celui qui marchait à pied; car le ciel était couvert, la nuit fort noire et la pluie avait rendu le chemin fort glissant.

Je m'avisai de demander au nègre qui me conduisait s'il y avait des serpents dans le chemin; il me répondit, aussitôt, en son baragouin : *Tenir mouche*. Je compris qu'il me disait qu'il y en avait beaucoup; ce qui augmenta terriblement la peur que j'avais alors de ces animaux. Je me fâchai contre le Père Martelli de ce qu'il n'avait pas voulu que nous demandassions le couvert à cette sucrerie, où nos nègres avaient laissé son cheval, et de ce que nous n'étions pas resté à la Grande Ance, comme je l'avais proposé. Cependant nous nous trouvâmes à la rivière du Charpentier. Quoiqu'elle ne soit pas grande, elle ne laisse pas d'être dangereuse parce qu'elle coule sur un sable mouvant dont on a souvent bien de la peine à se tirer. Nos nègres essayèrent le passage et conduisirent ensuite le cheval et le Père Martelli. Ils vinrent me chercher et me passèrent, je demurai à cheval parce que c'était mon tour, et je commençai à me moquer du Père Martelli, qui criait comme un désespéré quand il rencontrait quelques branchages dans le chemin ou qu'il entendait remuer quelque chose, s'imaginant que tous les serpents du pays couraient après lui.

Nous montâmes un morne très haut et très long, mon cheval faisait souvent des révérences jusqu'à mettre le nez à terre. Le Père Martelli, qui se piquait de civilité, les lui rendait au double, et tous deux ne pouvaient pas moins faire; car la terre de ce quartier est grasse, rouge et fort glissante, aussitôt qu'il a plu comme il venait de faire; enfin, tombant, bronchant, montant et grondant, nous nous trouvâmes au haut de ce morne dans la savane d'un habitant nommé Gabriel Raffin. Je sentis que mon cheval allait mieux, d'où je conjecturai que nous n'étions pas loin de notre maison; je le demandai à nos nègres, qui me dirent que cela était vrai, mais que le reste du chemin était méchant. Je mis pied à terre quand nous eûmes passé la barrière qui ferme cette savane, un de nos nègres menait le cheval par la bride, le Père Martelli marchait ensuite, tenant le même cheval par la queue; je suivais le Père Martelli, un nègre me suivait et fermait la marche; à quelques chutes près, nous arrivâmes assez heureusement à notre rivière, que nous passâmes l'un après l'autre sur le cheval, et à trois cents pas de là nous trouvâmes notre couvert.

Le supérieur général de nos Missions n'y était pas, il était allé au cul-de-sac de la Trinité, d'où il ne devait revenir que le lendemain. Nos Pères furent surpris de nous voir arriver à cette heure, car il était près de neuf heures du soir, et nous étions mouillés et crottés depuis les pieds jusqu'à la tête. On nous blâma de n'être pas restés chez le Père Imbert malgré son nègre, comme ceux qui nous avaient précédés, à qui il avait fait faire le même compliment, ou de n'être pas entrés chez quelque habitant qui nous aurait bien reçus et nous aurait épargné la fatigue que nous avions essuyée.

On nous prêta des habits et du linge pour changer, après quoi nous nous mîmes à table. Le Père Raymond Dacier, syndic de la maison, en faisait les honneurs; c'était un homme de cinquante-six ans et plus, de la province de Toulouse, qui exerçait cet office depuis quelques mois, parce qu'il s'était trouvé seul entre tous nos religieux qui sût assez d'arithmétique pour tenir le compte du poids du sucre qu'on faisait chez nous. Le Révérend Père Romanet y était aussi, il avait eu bien de la peine à sortir d'avec M. de Sainte-Marie, capitaine de l'*Opiniâtre*, et à retirer son coffre de son vaisseau, parce que cet officier prétendait qu'il lui trouvât un autre aumônier, bien que le Père ne s'y fût point engagé, comme on l'a vu ci-devant. Le supérieur général lui avait donné le soin de la paroisse Sainte-Marie, qui est à une petite demi-lieue du fonds Saint-Jacques. Il y avait encore un autre religieux du couvent de Montauban, nommé Louis Rofié; il était malade, et c'était pour cela qu'il avait quitté la paroisse de la Trinité, qui était trop pénible pour un homme de sa grosseur.

Depuis l'arrivée de notre troupe, le Père supérieur général ne s'était pas mis en peine de ménager les anciens missionnaires; cela les avait fâchés, et entre autres ce bon religieux, qui lui avait demandé son congé pour retourner en France, comme il fit un mois après dans le vaisseau de Roi, appelé le *Triton*, armé en flûte, commandé par le sieur Chabert.

Le Père Dastez, mon compagnon de voyage, attendait une occasion pour passer à Saint-Domingue, où il était destiné, et le Père du May desservait la paroisse du Marigot. Je savais, par la relation de nos Pères, qui étaient revenus au Mouillage, que ce couvent était fort pauvre, mais je ne me fusse jamais imaginé qu'il le fût au point que je le trouvai. A peine y avait-il du linge pour la table, les serviettes étaient toutes déchirées, et la nappe sur laquelle nous mangeâmes était si mauvaise qu'on fut obligé de mettre deux serviettes dessus pour en boucher les trous. Nous ne laissâmes pas de souper de grand appétit, et de bien dormir ensuite, parce que la



fatigue que nous avions eue suppléait aux méchants lits où nous couchâmes après avoir laissé nos matelas en chemin. Nous sûmes qu'ils étaient demeurés à la sucrerie du sieur le Comte, et nos Pères s'étonnèrent comment il n'avait pas envoyé nous prier de passer la nuit chez lui, car il était très généreux et fort de nos amis.

Le lendemain matin, M. le Comte nous renvoya le cheval boiteux et nos matelas, et écrivit au Père Du May, son curé, qu'il n'avait été averti de notre passage que deux heures après, qu'il en était très mortifié, qu'il avait été sur le point de chasser son commandeur pour ne lui en avoir pas donné avis plus tôt, et qu'il le priait de nous faire ses excuses. Je chargeai le Père Du May de lui faire mes compliments, et de l'assurer que nous irions au premier jour le remercier de son honnêteté.

Je trouvai Guillaume Massonier, mon compagnon de voyage de Paris à la Rochelle, fort mécontent du poste que notre agent lui avait procuré; il avait appris que la condition des engagés dans les Iles était un esclavage fort rude et fort pénible, qui ne diffère de celui des nègres que parce qu'il ne dure que trois ans; et quoiqu'il fût assez doucement chez nous, cette idée l'avait tellement frappé, qu'il était méconnaissable : il avait le soin de faire l'eau-de-vie avec les sirops et les écumes du sucre. Je le consolai du mieux que je pus et lui promis de l'aider aussitôt que je serais en état de le faire.



## CHAPITRE V

### *Description de l'habitation des Frères Prêcheurs à la Cabesterre de la Martinique.*

Voici ce que c'est que l'habitation que notre Mission possède à la Martinique. Ce terrain s'appelle le fonds Saint-Jacques; il est situé à la Cabesterre, à huit lieues du Fort Saint-Pierre et à deux lieues du bourg de la Trinité, entre deux grands mornes, qui laissent entre eux un plat pays d'environ deux cent cinquante pas de large, à côté duquel coule une petite rivière qui porte le même nom que le terrain.

M. le général du Parquet nous le donna en 1654 à titre de fondation de trois grandes messes et de quelques messes basses par chaque année. Il est large de six cents pas, et il avait lors de la donation deux mille pas de hauteur ou de chasse. Depuis ce temps-là nos Pères avaient obtenu deux concessions de deux mille pas chacune, ce qui lui donnait six mille pas de hauteur, c'est-à-dire en allant du bord de la mer vers les montagnes qui sont au centre de l'île.

Le pas d'arpentage à la Martinique est de trois pieds et demi de la mesure de Paris. A la Guadeloupe et aux autres îles il n'est que de trois pieds.

Notre maison ou couvent est situé sur un petit terrain uni à côté de la rivière, élevé d'environ deux toises et demi au-dessus de la savane et éloigné du bord de la mer de deux cent cinquante à trois cents pas. Il consistait en trois bâtiments de bois qui enfermaient une cour de dix à onze toises en carré, toute couverte du côté de la mer, au bout de laquelle était un jardin de dix-huit à vingt toises en carré.

La chapelle domestique était à la gauche, longue de trente-six pieds sur dix-huit de large : elle était de maçonnerie jusqu'à la hauteur de huit pieds, le reste était de bois, aussi bien que toute la couverture qui était d'essentes ou de bardeau au lieu de tuiles, dont l'usage est presque inconnu dans le pays. Une petite chambre en dedans de la cour, attachée à la chapelle de six pieds de large sur dix de long, servait de sacristie.

Le corps de logis opposé avait trente six pieds de long sur vingt-quatre de large; il comprenait une salle de vingt pieds de longueur sur seize de largeur; les fenêtres étaient du côté de la cour, une petite chambre à côté qui servait d'office, deux chambres de douze pieds de large sur seize pieds de long, ayant vue sur la mer avec un escalier. Le haut ne contenait qu'un corridor avec deux chambres que l'on pouvait partager chacune en deux; le toit était en mansardé et sans lambris.

Ce bâtiment était joint à une cuisine de maçonnerie par un magasin de douze pieds de large sur vingt-quatre de long, la cuisine avait la même longueur sur seize pieds de largeur.

Entre la cuisine et le bâtiment qui était au fond de la cour il y avait un passage pour aller à la sucrerie.

Ce corps de logis était tout de bois partagé en trois ou quatre parties, destiné à différents usages; il était joint à la chapelle par un mur, au milieu duquel était la porte qui donnait entrée dans la cour.

Tous ces bâtiments étaient aussi délabrés par dehors que mal meublés au dedans... La sucrerie était derrière ce dernier corps de logis, dont elle était éloignée d'environ vingt-cinq toises; un petit ruisseau, qu'on passait sur une planche, coulait au milieu de cet espace. Cette sucrerie et le moulin à eau qui lui était joint avaient quatre-vingt-douze pieds de long sur vingt-quatre de large, le tout de maçonnerie.

C'était l'ouvrage que le Père Jean Temple avait fait faire quand il était syndic, dans lequel on pouvait plutôt admirer son zèle que son expérience et sa conduite, puisque ayant le terrain et la rivière à sa disposition, il avait choisi l'endroit le plus inondé, le plus étroit et le plus difficile de l'habitation, et qu'ayant oublié de faire dans la sucrerie un nombre suffisant d'ouvertures pour y donner du jour et de l'air, on n'y voyait goûte en plein midi, et on n'y pouvait demeurer à cause de la fumée. Il y avait six chaudières à sucre montées, et des fourneaux préparés pour en placer deux autres. Les cases où l'on sert les bagaces, c'est-à-dire les cannes, après qu'elles ont passé au moulin, et dont on se sert pour cuire le sucre, étaient

à côté du moulin proche la rivière, avec celle où l'on prépare le manioc et où on le fait cuire en farine ou en cassave.

Les cases de nos nègres étaient sur une petite hauteur derrière la sucrerie; le canal du moulin passait au milieu. Nous avions pour lors trente-cinq nègres travaillant, huit ou dix vieux ou infirmes, et environ quinze enfants, tous en si mauvais état faute de nourriture, de vêtements et de remèdes, que cela faisait pitié. D'ailleurs, notre maison était endettée de près de sept cent mille livres de sucre, et n'avait plus aucun crédit : ces dettes avaient été contractées par la mauvaise économie des religieux qui avaient mal gouverné leurs affaires, par les dépenses exorbitantes des curés qui prenaient chez les marchands tout ce qui leur plaisait, et les payaient avec un billet de sucre, qui était en ce temps-là la monnaie courante des Iles à prendre sur l'habitation, par les entreprises ridicules de quelques syndics, et surtout par les aumônes que le Père Paul faisait avec tant de profusion que les gouverneurs et l'intendant furent obligés d'en écrire au Père Carbonnière, quand il était supérieur général, afin qu'il y mît ordre. Ce bon religieux, étant supérieur de la mission de la Martinique, s'était mis en tête de retirer du libertinage plusieurs femmes de mauvaise vie qu'on avait envoyées de France, en leur fournissant de quoi vivre; et pour cet effet, il leur faisait des billets de sucre à prendre sur l'habitation, sans se mettre en peine si on en pouvait fabriquer assez pour les acquitter, ni où les religieux trouveraient à subsister. Il connut à la fin que ces femmes l'avaient trompé, mais ces billets, qui étaient en très grand nombre, couraient chez les marchands qui nous tourmentaient pour en être payés, et nous avaient décriés faute de payement, parce que tout le monde n'était pas obligé de savoir de quelle manière nous avions contracté tant de dettes. Il faut encore ajouter que la plupart de nos bestiaux étaient morts, sans qu'il fût possible d'en acheter d'autres, parce qu'on voulait de l'argent comptant pour cette marchandise, et nous n'en avions point. Cette perte nous empêchait de faire la quantité de sucre qu'on aurait pu faire, si nos affaires avaient été en meilleur état. D'ailleurs ce n'était que du sucre brut, décrié pour sa mauvaise qualité, et que la guerre avait réduit à si bas prix que le cent ne valait que cinquante ou soixante sols, pendant que les vivres et les autres denrées de France étaient à un prix excessif. Le baril de farine coûtait quinze cents livres de sucre; le baril de bœuf salé autant; le baril de lard deux mille cinq cents livres; la barrique de vin trois mille livres et souvent davantage; tout le sucre qu'on pouvait fabriquer chez nous allait à peine à cent trente mille livres, sur quoi il fallait

entretenir les nègres, les bestiaux, le moulin et les autres dépenses d'une habitation, et nourrir les religieux qui y étaient, ce qui ne donnait pas un petit embarras à ceux qui étaient chargés de ce soin, sans compter les inquiétudes qui accompagnent ceux qu'on poursuit pour le payement de très grosses sommes.

Tel était l'état de nos affaires à la Martinique quand j'y arrivai. On en verra la différence quand j'en suis parti en 1705.

Le Révérend Père Caumels, supérieur général de nos Missions et préfet apostolique, revint du bourg de la Trinité un peu avant midi; il témoigna de la joie de notre arrivée et nous fit beaucoup d'honnêteté. C'était un homme de mérite et de naissance; son père était capitoul de Toulouse, allié à quantité de maisons considérables, et entre autres à celle de M. le commandeur de Guitaut. Il avait été prieur du couvent de Toulouse, quoiqu'il n'eût encore que trente-cinq ans, après quoi il avait été nommé vicaire général et préfet apostolique de nos missions; on l'avait flatté que cette dernière qualité était peu différente de celle des vicaires apostoliques, et il s'était imaginé sur cela que sa juridiction s'étendait non seulement sur les religieux de son ordre, mais encore sur les jésuites, les carmes et les capucins, mais il s'était trouvé bien loin de son compte. Les supérieurs de ces religieux, à l'exception des carmes, étaient munis de semblables pouvoirs, et n'eurent garde de le reconnaître. Ce fut le premier chagrin qu'il eut en arrivant, mais ce ne fut pas le moindre, puisque le dérangement de nos affaires temporelles, tant à la Martinique, qui était accablée de dettes, qu'à la Guadeloupe, qui venait d'être pillée et désolée par les Anglais, qu'à Sainte-Croix et à Saint-Domingue, lui en fournissaient de bien plus considérables.

Après dîner il me mena dans sa chambre, où, après que je lui eus rendu compte de ce que j'avais fait à la Rochelle pour notre embarquement, il me fit ample détail de l'état de nos Missions, et des chagrins que cela lui donnait, dont le plus grand était de n'avoir pas un religieux de confiance qu'il pût mettre à la tête des affaires. Il me dit que ce qu'on lui avait écrit, et qu'il avait appris des religieux avec lesquels j'étais venu, l'avait déterminé de se servir de moi, et qu'il le ferait dès ce moment, si j'étais un peu plus instruit des manières du pays, mais qu'en attendant, il me destinait une paroisse qui ne me donnerait pas beaucoup de fatigue, à condition que j'étudierais avec soin comment les habitants se conduisent dans le gouvernement de leurs habitations, de leurs nègres, de leurs manufac-

tures, afin d'être bientôt en état de faire ce qu'il souhaitait de moi. Quelque répugnance que j'eusse pour ces sortes d'emplois, qui entraînent avec eux une grande perte de temps, qui me détourneraient de mes études et du motif principal qui m'avait appelé aux Missions, je fus obligé de lui promettre ce qu'il voulut, et je puis dire lui avoir tenu parole trop exactement.

Le dimanche septième février je dis la messe à notre chapelle domestique, et je fis le catéchisme à nos nègres; le Père supérieur général, qui était présent, me témoigna qu'il était content et que ma manière d'enseigner lui plaisait.

J'accompagnai ensuite le Père du May à sa paroisse du Marigot, où il alla dire la messe et prêcher; après la messe on fit la procession ordinaire du Rosaire, parce que c'était le premier dimanche du mois, qui est destiné à cette dévotion.

Je ne manquai pas de remercier M. le Comte de l'honnêteté qu'il avait eue de nous renvoyer nos matelas avec une lettre si obligeante. Il me dit fort civilement qu'il ne croirait pas que nous lui eussions pardonné la faute de ses gens, si je ne lui en donnais une preuve en venant dîner chez lui. Nous en fîmes difficulté, parce que nous n'en avions pas demandé la permission à notre supérieur; il nous répondit qu'il s'attendait bien à cette réponse, mais qu'il y avait pourvu, ayant envoyé pendant la messe un de ses nègres avec une lettre pour la demander, et nous présentant en même temps celle que lui écrivait le supérieur, qui nous laissait une liberté tout entière là-dessus : nous acceptâmes son offre; M. de la Chardonnière, capitaine de milice du quartier, avec deux ou trois autres des principaux et leurs femmes, furent du dîner, qui fut servi avec toute l'abondance et toute la politesse imaginables.

Ce fut à cette occasion que je fis connaissance avec M. de la Chardonnière; nous entrâmes chez lui en nous en retournant, et nous commençâmes à lier ensemble une amitié qui a duré jusqu'à sa mort.

M. de la Chardonnière était un des anciens habitants de l'île, son nom est le Vassor. Il avait deux frères établis dans la même île. L'aîné était ce M. le Vassor, conseiller au Conseil, dont l'habitation est à côté de celle de M<sup>me</sup> la marquise d'Angennes. Il était capitaine de milice du Fort Saint-Pierre. Il était venu fort jeune aux Iles, s'était trouvé à la guerre contre les sauvages, et aux entreprises que les Français avaient faites sur les Anglais et sur les Espagnols : il avait toujours servi avec distinction. Il avait épousé

une veuve riche, et le bonheur l'accompagna tellement, que peu d'années après il se vit en état de faire une sucrerie. Sa femme en mourant le laissa héritier et sans enfants. M. le Vassor de la Chardonnière, capitaine du Marigot, qui était son cadet, était venu aux Iles quelques années après son aîné, qui l'avait d'abord employé sur une de ses habitations à côté de la nôtre, qu'il vendit ensuite au sieur Birot de la Pomeraye, notaire et arpenteur royal. Il lui fit épouser la veuve d'un nommé Jolly, habitant du quartier appelé le fonds du Charpentier, laquelle étant morte quelque temps après leur mariage, elle laissa ses biens à partager par moitié entre son mari et un fils qu'elle avait eu de son premier lit. Le sieur de la Chardonnière traita avec ce fils, et moyennant certaines conditions, il demeura maître de l'habitation où il était encore. J'ai connu le sieur Jolly, son beau-fils, à la Guadeloupe, où il était établi au quartier de la Pointe Noire.

M. de la Chardonnière était brave, civil, bon chrétien, bon ami; il était riche et se faisait honneur de son bien, ses enfants très bien élevés, et sa maison une des mieux réglées de l'île. Il avait montré beaucoup de courage et de prudence dans une infinité d'entreprises sur les ennemis où il s'était trouvé. Il est mort lieutenant-colonel du régiment de milice de la Cabesterre.

M. le Vassor, se voyant riche, veuf, et capitaine du Fort Saint-Pierre, fit un voyage à Paris, où il épousa une des filles du sieur le Quoy, officier de l'Hôtel de Ville, et emmena en même temps une des sœurs de sa femme pour la marier avec son frère la Chardonnière. M<sup>me</sup> le Vassor était belle étant jeune, l'âge l'avait fait grossir extraordinairement, et la lecture de quelques livres lui avait tellement gâté l'esprit, qu'on disait qu'elle était une copie assez achevée des *Précieuses* de Molière. M. le Vassor avait eu plusieurs enfants de son second mariage, et entre autres une fille qui épousa en 1699 le marquis de la Rosa, vice-amiral des galions d'Espagne. J'en parlerai dans un autre endroit.

Pour M<sup>me</sup> de la Chardonnière, c'était une femme d'un très bon esprit. Elle se piquait de régularité et de politesse, et avec raison; car sa conduite était également sage, chrétienne et civile, son unique défaut était de parler beaucoup. Madame \*\*\* et une certaine Madame \*\*\* étaient les seules dans toute l'île qui pouvaient parler avec elle. Je me souviens qu'étant allé un jour chez elle avec le Père Martelli, nous y trouvâmes ces deux femmes; nous eûmes la patience de demeurer près d'une heure à les entendre parler toutes trois sans avoir jamais pu trouver le moment de dire une seule parole. Je sortis enfin avec M. de la Chardonnière pour aller voir



sa sucrerie, et quelque temps après le Père Martelli ayant pris congé nous montâmes à cheval, et nous nous retirâmes : mais comme le Père aimait à parler à peu près autant qu'une femme, il ne put digérer le chagrin qu'il avait eu de garder le silence pendant une si longue conversation. Il s'en plaignit dans quelques endroits, et ajoutant quelque chose de son invention à la vérité qu'il pouvait rapporter, il assura que ces trois dames, pour conserver la paix et l'union qui étaient entre elles, et ne pas s'interrompre, avaient fait apporter une bougie et y avaient fiché des épingles à des distances égales et que quand la flamme était arrivée à une épingle, celle qui tenait le bureau le cédait à une autre, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la bougie; mais que comme il ne s'était point trouvé d'épingles pour lui, il avait été obligé de faire sa visite sans parler. Cette fable courut toute l'île, ce qui irrita étrangement ces trois dames.

MM. le Vassor et la Chardonnière avaient encore un frère, appelé François le Vassor de la Touche, qui était venu aux Iles après ses deux aînés. Son inclination le portant plutôt à chercher les occasions de se signaler à la guerre qu'à devenir un bon habitant comme ses frères, il fut un temps considérable sans songer à se faire un établissement. Il fit plusieurs voyages en course, où il s'acquit de la réputation, et se trouva à toutes les expéditions qu'on fit contre les Caraïbes lorsqu'on se vit obligé par les massacres fréquents qu'ils faisaient des habitants, contre la foi de plusieurs accords qu'on avait faits avec eux, de les détruire entièrement ou de les chasser de l'île.

S'étant à la fin établi et marié, il fut fait capitaine des milices de son quartier. Ce fut très peu de temps après qu'il eut été élevé à cette charge que neuf cents habitants de la Martinique, ne pouvant s'accoutumer au gouvernement nouveau de la Compagnie de 1664, prirent les armes et allaient faire soulever tout l'île, si le sieur de la Touche n'eût ramassé en diligence environ cinquante habitants braves et fidèles, à la tête desquels il attaqua ces révoltés avec tant de bravoure et de prudence que, les ayant défaits et mis en fuite, il les força de rentrer dans leur devoir et d'obéir, et dissipa ainsi cet orage qui aurait infailliblement entraîné la perte de la colonie et la ruine de la Compagnie. Cette action de valeur, qui marquait en même temps sa fidélité pour son prince et sa sagesse, lui acquit l'estime des gouverneurs généraux et particuliers des Iles : de sorte que l'île de Saint-Christophe, étant sur le point d'être attaquée par les Anglais qui avaient réuni toutes leurs forces pour détruire cette florissante colonie et ruiner ensuite toutes les autres, M. de Clodoré, gouverneur de la Marti-

nique, crut qu'il n'y avait personne dans son gouvernement plus capable d'être à la tête du secours qu'il y envoyait que le sieur de la Touche. Il lui donna donc cent cinquante braves de son île qui ne contribuèrent pas peu aux avantages que l'on remporta sur les Anglais.

Il se trouva à la prise d'Antigues sous le même M. de Clodoré, à celles de Saint-Eustache et de Corossol ou Curaçao, et celle de Tabac.

Il fut envoyé par le sieur de Baas, gouverneur général des Iles, pour voir de quelle manière on pourrait s'emparer de Sainte-Foy, dans la terre ferme de l'Amérique, place également riche et importante, et il s'acquitta si bien de cette dangereuse commission, que cette conquête était infaillible, selon les mesures qu'il avait prises, si des raisons de conséquence, qui ne sont point de ces mémoires, n'avaient obligé nos généraux de se désister de cette entreprise.

Le comte de Blenac, aussi gouverneur général des Iles, lui donna deux cents hommes pour tenter la conquête de l'île de la Trinité; il y fut, fit sa descente avec succès, poussa vivement les Espagnols, et s'empara des postes les plus avantageux pour se rendre bientôt maître de la forteresse; mais ayant eu le genou fracassé d'un coup de mousquet, ses gens perdirent courage et se rembarquèrent.

Le sieur de la Touche s'acquitt encore beaucoup de gloire en 1693 lorsque les Anglais attaquèrent la Martinique. Il fit des merveilles à la tête des milices qu'il commandait.

Quoiqu'il fût âgé de soixante-dix ans, il voulait courir au secours de la Guadeloupe quand elle fut attaquée par les Anglais en 1703, et il fallut que le gouverneur général et l'intendant employassent toute leur autorité pour le retenir à la Martinique, aussi bien qu'en 1706, lorsque MM. de Chavagnac et d'Iberville allèrent prendre les îles de Nieuves et de Saint-Christophe. Il avait dans ces deux expéditions deux enfants et trente-deux neveux.

Le Roi, pour récompenser ses longs services et son inviolable fidélité, le nomma colonel d'un des quatre régiments de milice qu'on fit à la Martinique en 1705, et capitaine général garde-côte du Croisic le 27 novembre 1706. Il lui donna des lettres de noblesse au mois de décembre de la même année, qui furent enregistrées au Parlement le 25 janvier suivant et confirmées par d'autres lettres du Roi à présent régnant, le 15 octobre 1716.

Il a eu plusieurs enfants de son mariage avec Marie-Magdelaine Dorange, fille de ce brave Dorange dont la mémoire sera toujours très pré-

cieuse aux habitants des Iles, qui fut tué en 1674, lorsque les Hollandais attaquaient le fort Royal.

L'aîné, Charles-Lambert le Vassor de la Touche, écuyer, lieutenant général garde-côte du Croisic et lieutenant-colonel du régiment de milice de son père.

Le second, Charles-François le Vassor de Beauregard, écuyer. Après avoir été garde de la marine et lieutenant d'une compagnie du même corps, il s'est établi à la Martinique, où il est capitaine de cavalerie.

Le troisième, Alexandre le Vassor de Longpré, écuyer, est aide garde-côte du Croisic.

L'aînée de ses deux filles, Marie le Vassor, a épousé Robert Giraut, écuyer, sieur du Poyet, chevalier de Saint-Louis et capitaine d'une compagnie détachée de la marine.

Et la seconde, Marie-Rose, a épousé Louis de Carquerei, écuyer, sieur de Valmenière, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Roi, commandant au fort Royal de la Martinique.

J'aurai occasion de parler de ces deux messieurs dans d'autres endroits.

Ce que je puis dire à présent des enfants du sieur de la Touche, c'est qu'ils n'ont point dégénéré des vertus de leur père. Ils se sont trouvés dans toutes les occasions où il y allait du service du Roi et de la conservation des colonies, et où il y avait de la gloire à conquérir, et ils s'y sont toujours distingués. Et les filles imitent de près leur mère, que l'on peut regarder comme un modèle excellent de toutes les vertus convenables à son sexe.

Puisque je suis sur le chapitre de cette famille, il faut achever d'écrire ce que j'en sais.

M<sup>mes</sup> le Vassor et la Chardonnière avaient une sœur et deux frères. Cette sœur vint à la Martinique en 1698; c'était une petite boîteuse fort spirituelle, qu'un long séjour dans les couvents n'avait pu engager à prendre le voile; elle ne laissait pas d'être dévote, en attendant quelque occasion de mariage.

A l'égard des deux frères, le sieur le Quoy, l'aîné, vint aux Iles un peu après la paix de Ryswick. Il avait été garçon major dans le régiment d'Alsace, mais il avait oublié le mot de garçon pendant le voyage et avait paru comme major réformé de ce régiment. On connaissait aisément qu'il était frère des femmes dont j'ai parlé ci-devant, car il ne déparlait point, et quelque nombreuse que fût une assemblée, il tenait le bureau sans que per-

sonne eût la peine d'ouvrir la bouche. Quelques mois après son arrivée, on lui fit épouser la veuve d'un capitaine d'un quartier appelé le Carbet; il eut en même temps la compagnie du défunt, parce qu'on fut bien aise de mettre dans nos milices un officier comme lui.

Le sieur le Quoy, son cadet, vint aux Iles en 1703; c'était un homme fort posé, qui avait passé toute sa vie dans des bureaux et dans le commerce. J'ai appris qu'il avait été fait lieutenant du juge royal dans un siège nouveau qu'on a établi au bourg de la Trinité.

Au reste, je suis obligé de dire ici que les familles nombreuses de MM. le Vassor sont composées de très honnêtes gens. L'aîné était attaché aux jésuites. Le cadet était ami intime de notre Mission, et le plus jeune était le père et le bienfaiteur des capucins.

Le lundi 8 février, le Père Martelli revint de sa paroisse de la Trinité que le supérieur général lui avait donnée; elle est éloignée de deux lieues du fonds Saint-Jacques. Il paraissait fort content de son poste, à l'exception de deux choses : l'une que la maison curiale était trop éloignée de l'église et l'autre que les soldats que l'on avait logés depuis quelque temps sur la pointe où sa maison était bâtie étaient continuellement dans sa cuisine, sous prétexte de se servir de son four en attendant qu'ils en eussent un autre pour leur usage; cela leur facilitait le moyen d'emporter tout ce qu'ils trouvaient sous leur main. La suite a fait connaître qu'il avait raison de se plaindre de ce voisinage.

M. de la Chardonnière nous vint rendre visite le même jour avec MM. Jaham, Le Conte et Desfontaines; tous trois étaient créoles, c'est-à-dire nés dans le pays. Le sieur Le Conte était lieutenant de milice du fort Saint-Pierre, les deux autres étaient lieutenant et enseigne de la compagnie de M. de la Chardonnière.

Le mardi, j'accompagnai notre supérieur général chez MM. de Jorna et Laquant et chez M<sup>me</sup> et M<sup>le</sup> de Lacalle, sa fille.

Le jeudi j'allai rendre visite à M. de la Chardonnière et aux autres qui m'étaient venus voir, et au retour j'entrai chez le sieur Gabriel Raffin, notre voisin; il était Nantais, tonnelier de son métier, mais il l'avait quitté depuis longtemps, et après avoir été marchand au fort Saint-Pierre, il avait acheté l'habitation où il demeurait, qu'on appelle le Pain de Sucre à cause d'un îlot ou rocher qui y est joint, qui, étant regardé d'un côté, représente un pain de sucre, qui donne le nom à tout ce quartier-là. Le sieur Raffin cultivait une cacaoyère et travaillait à établir une sucrerie; il entretenait

aussi un nombre de chèvres ou cabrittes sur le Pain de Sucre, qui étaient très bonnes et qui auraient multiplié à merveille sans les nègres marrons qui tendaient des attrapes pour les dérober.

On appelle marrons les nègres fugitifs qui se sauvent de la maison de leur maître, ou pour ne pas travailler, ou pour éviter le châtement de quelque faute qu'ils ont faite; ils se retirent pour l'ordinaire dans les bois, dans les falaises ou autres lieux peu fréquentés, dont ils ne sortent que la nuit pour aller arracher du manioc, des patates ou autres fruits, et voler quand ils peuvent des bestiaux et des volailles.

Ceux qui les prennent et les remettent à leurs maîtres, ou dans les prisons, ou entre les mains des officiers des quartiers, ont cinq cents livres de sucre de récompense. Quand on les surprend dans les bois, ou en volant, on peut tirer dessus, s'ils ne veulent pas se rendre; si on les prend après les avoir blessés, pourvu que ce ne soit pas mortellement, on a la même récompense. Si on les tue, on en est quitte en faisant sa déclaration à l'officier du quartier ou au greffe de la juridiction et en l'affirmant par le serment.

Il est des nègres marrons qui demeurent des années entières dans les bois et dans les montagnes qui sont au milieu de l'île; pour peu qu'ils soient pratiques du pays, ils trouvent abondamment de quoi vivre, parce qu'ils ne manquent pas dans les bois d'ignames et de choux caraïbes sauvages ni de choux palmistes. Ils pêchent à la main dans les rivières, ils prennent de gros lézards, des crabes et des tourlourous tant qu'ils veulent. Et dans les îles de la Grenade et de la Guadeloupe, ils ne manquent pas de certains animaux qu'on appelle des tatous et des agoutis. J'expliquerai toutes ces choses dans la suite.

Je ne trouvai plus le Père Martelli à mon retour, il était retourné à sa paroisse sur l'avis qu'il avait eu qu'il y avait un malade au cul-de-sac Robert, éloigné de la Trinité de quatre lieues. Car en ce temps-là le curé de la Trinité était chargé du soin du cul-de-sac Robert, du cul-de-sac François et des autres quartiers jusqu'à la pointe de Salines, de manière que cette paroisse avait plus de quinze lieues d'étendue; on l'a depuis partagé en trois paroisses.



## CHAPITRE VI

*L'auteur est envoyé desservir la paroisse du Macouba. Description du quartier, des bêtes rouges et des chiques.*

Le samedi 13 février, le supérieur général me donna la paroisse du Macouba, qui est à quatre lieues à l'ouest du fonds Saint-Jacques. On me donna un nègre pour me servir, appelé Robert Popo, âgé de quinze à seize ans, avec un cheval, nommé Corosol, parce qu'il venait d'une île qui porte ce nom, qui est habitée par les Hollandais. Les géographes l'appellent Curaçao. On me pourvut aussi d'un pain et d'une bouteille de vin. Le supérieur général se remettant à la Providence et à mon savoir-faire pour mon entretien et ma nourriture jusqu'à ce que le supérieur particulier y eût pourvu.

Le nègre qu'on m'avait donné était créole, il avait déjà servi d'autres curés, il connaissait le quartier où j'allais, il parlait français, et d'ailleurs j'étais déjà accoutumé au baragouin ordinaire des nègres.

Je partis immédiatement après dîner. Je passai à la Grande Ance, je trouvai le Père Imbert à la porte de son église. J'allai le saluer et lui demander son amitié; il m'embrassa, me combla de civilités, rejeta sur son nègre ce qui était arrivé quand nous étions passés; il m'obligea de m'aller rafraîchir chez lui, où il voulait me retenir jusqu'au lendemain que je pouvais aller dire la messe à la paroisse qui m'était destinée. Nous devînmes bons amis dès ce moment et nous l'avons toujours été depuis. A la fin je montai à cheval pour continuer mon voyage.

Après que j'eus passé la rivière Capot, j'entrai dans la savane du sieur Courtois; je vis en passant sa sucrerie. Je trouvai ensuite la savane de

M. Pocquet. Ces deux habitations sont dans un plat pays et uni, élevé de trois à quatre toises au-dessus de la mer. Ce terrain a près de deux lieues d'étendue depuis la mer jusques au pied des montagnes, où il se termine avec une pente presque insensible. L'habitation du sieur Courtois a six à sept cents pas de largeur; celle de M. Pocquet en a douze cents, avec trois sucreries.

Le pays, depuis la rivière Capot, où commence la paroisse de la Basse-Pointe, jusqu'à la grande rivière qui sépare celle du Macouba de la paroisse du Prêcheur, desservie par les jésuites, est sans contredit le plus beau pays, le meilleur et le plus assuré de toute l'île. Les habitations sont presque toutes séparées les unes des autres par des petites rivières ou des ravines profondes qui rendent à la vérité les chemins difficiles, mais qui sont des bornes fort commodes pour les terres et des retranchements bien faciles à garder dans un temps de guerre pour empêcher les ennemis qui auraient fait descente dans un quartier de se rendre maîtres des autres et de les piller.

J'arrivai à la Basse-Pointe une heure avant le coucher du soleil; je demandai à voir le Père Charles Breton, qui en était curé; mais ne l'ayant pas trouvé chez lui, je chargeai son nègre de lui faire mes compliments et de lui dire que j'étais destiné pour servir la paroisse du Macouba; j'y arrivai enfin. Je vis auprès de l'église une petite maison de planches de seize pieds en carré avec un petit appentis à côté, accompagné d'une autre petite maison couverte de paille avec un four. Je conjecturai que l'une était la maison du curé et l'autre sa cuisine. Le maître d'école logeait au bord de la mer; il avait la clef de la maison parce qu'il y avait quelques mois que cette paroisse était sans curé, et c'était le Père Breton qui la desservait avec la sienne.

Une négresse d'une sucrerie qui était dans la savane où l'église et le presbytère sont bâtis, vint à moi et me dit de faire sonner la cloche pour appeler le maître d'école, qui vint quelques moments après. Il apporta les clefs de l'église et du presbytère et se disposait à m'aller chercher des œufs pour mon souper quand le marguillier de la paroisse arriva. Il avait entendu sonner et il était venu pour s'informer de ce qu'il y avait de nouveau. Il me fit bien des honnêtetés et me pria de venir souper et coucher chez lui et d'y prendre mon logement jusqu'à ce qu'on eût accommodé le presbytère.

Ce prélude de réception me fit plaisir. J'acceptai le parti avec joie. Je



montai sur mon cheval et lui sur le sien et nous descendîmes pour gagner le bord de la mer. J'avoue que cette descente me fit peur et, je crois, à mon cheval aussi. C'était un chemin étroit, taillé dans un rocher de plus de quarante-cinq toises de haut, où l'on se serait rompu le col mille fois si le cheval était venu à s'abattre. Je voulais mettre pied à terre, mais le marguillier m'en empêcha, en m'assurant que les chevaux du pays étaient faits à ces sortes de descentes et que je n'y aurais pas passé trois ou quatre fois que je n'y penserais plus.

Il y avait au bord de la mer la maison du maître d'école, celle d'un chirurgien et quelques magasins où les habitants du quartier renfermaient leurs sucs et autres marchandises en attendant que les barques les vinsent chercher. Nous entrâmes dans une large ouverture que deux falaises escarpées et coupées presque à plomb laissent entre elles; c'est dans cet espace que coule la rivière du Macouba. On trouve sous ces falaises de grandes voûtes comme des arcades naturelles avec des trous ronds dans leurs cintres qui percent fort avant, qui paraissent comme des tuyaux de cheminées. Je n'ai jamais pu découvrir comment ces trous se sont faits, car il n'y a pas d'apparence que ce soient des racines d'arbres qui les aient faits, vu qu'ils sont dans un rocher vif sur lequel il y a plus de vingt-cinq toises de terre ou de pierre de hauteur. La rivière du Macouba a environ quarante pieds de large et ordinairement deux pieds d'eau. Le chemin de l'autre côté de la rivière me parut bien plus aisé et plus beau, bien que le morne soit aussi haut, mais il est bien plus long; aussi a-t-il été pratiqué dans la pente du morne. Nous arrivâmes à la maison du marguillier. Il s'appelait M. Dauville. Il était de Normandie, ci-devant premier capitaine de milice de Marie-Galante, honnête homme, fort civil, sachant parfaitement bien vivre; aussi l'avait-il appris chez M. de Champigny, conseiller d'Etat, dont il avait été maître d'hôtel. Ce seigneur l'avait mis auprès du marquis de Théméricourt, son beau-fils, lorsqu'il vint aux Iles pour partager le marquisat de la Guadeloupe avec M. Houel, son oncle. M. de Théméricourt ayant été pourvu du gouvernement de Marie-Galante, le sieur Dauville l'y suivit et s'y établit; il épousa ensuite une femme de chambre de son ancienne maîtresse, M<sup>me</sup> de Champigny, mais cette femme ne s'accommodant pas à l'air du pays et ne sympathisant pas trop avec l'humeur de son mari, revint en France au bout de quelques années et s'établit à Honfleur, d'où elle était. Le sieur Dauville était devenu un des plus aisés de Marie-Galante, il y faisait la fonction de major; mais cette pauvre île ayant été saccagée deux fois par les Hollandais et enfin prise en 1692 par les Anglais, qui

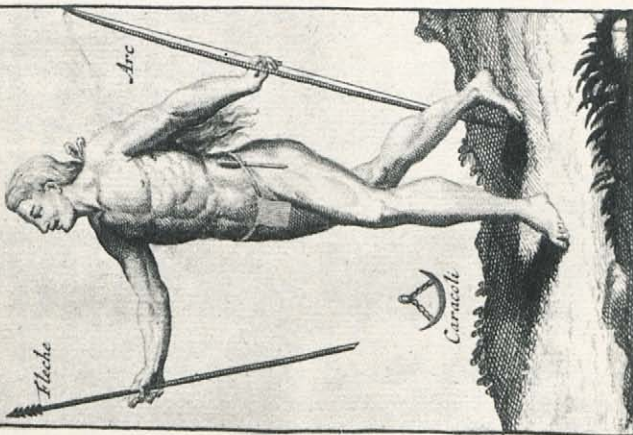
eurent la cruauté de pendre à la porte de l'église vingt-trois habitants qui s'étaient venus rendre ou qui étaient prisonniers de guerre, le sieur Dauville serait enfin tombé entre leurs mains et aurait eu le même sort, si M. de Condrington, général des îles anglaises sous le vent, ne fût arrivé et n'eût ôté le commandement à un certain brutal qui commandait les Anglais. Ce général, qui connaissait le mérite de M. Auger, qui était gouverneur de l'île et qui admirait le courage et la prudence qu'il avait fait paraître en se défendant avec une poignée de gens contre des troupes aussi nombreuses que les siennes, lui envoya un trompette pour lui dire qu'il avait acquis assez de gloire dans la vigoureuse défense qu'il avait faite, qu'il ne fallait pas pousser les choses à bout, qu'il était temps de se rendre et que, pour lui montrer l'estime qu'il faisait de son mérite, il le laissait maître des conditions du traité. M. Auger, qui n'avait plus avec lui qu'environ soixante ou soixante et dix hommes, et qui commençait à manquer de vivres et de munitions, accepta le parti. Il vint trouver le général Condrington, qui, après l'avoir fort loué de sa bravoure, le fit transporter à la Martinique avec les gens armés qui étaient venus avec lui. Le général anglais se retira à Antigues, après avoir ruiné un petit fort qui était auprès du bourg dont on avait brûlé les maisons quand les Anglais avaient fait leur descente.

Ce fut ainsi que le sieur Dauville vint à la Martinique à la suite de son gouverneur; il avait sauvé quelques nègres et caché quelques effets qu'il fit venir à la Martinique; cela lui donna moyen d'acheter la moitié de l'habitation où il était à moitié profit et moitié perte avec M. Roy, père de celui avec qui j'étais venu de France.

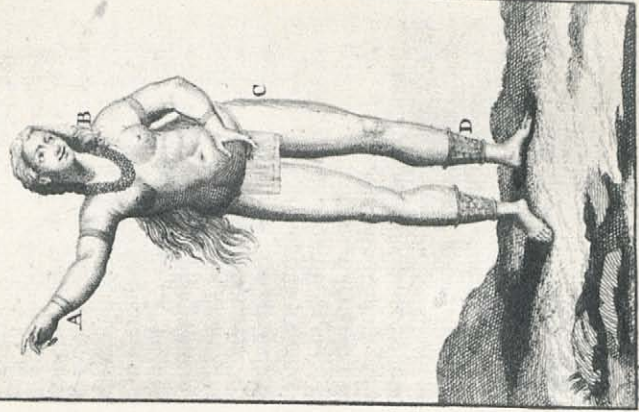
Quand les habitants craignent d'être pillés par les ennemis, voici de quelle manière ils cachent ce qu'ils veulent sauver.

Si ce sont des choses qui peuvent résister à l'humidité, comme de la vaisselle, des ferrements, des ustensiles de cuisine, des barils de viande, de vin, d'eau-de-vie, on fait une fosse au bord de la mer de huit à dix pieds de profondeur, afin que les soldats, sondant avec leurs épées, ne puissent pas atteindre jusqu'à sentir quelque chose plus dur que le sable ordinaire. Après qu'on a mis dans la fosse ce qu'on veut cacher et qu'on l'a remplie du même sable, on jette dans la mer ce qu'il y a de surplus, afin qu'il ne paraisse point d'élévation sur le terrain. On y jette aussi de l'eau pour le rendre plus ferme, et on a soin sur toutes choses de s'aligner à deux ou trois arbres des environs ou à quelques grosses roches, afin de retrouver ensuite plus aisément ce qu'on a caché en s'alignant aux mêmes marques.

*Caraïbe  
ou Sauvage des Antilles de  
l'Amérique.*



*Femme Caraïbe des Antilles de  
l'Amérique.  
A Braslets. B Collier de Raglade C Cornifia  
D. Espèce de Brodequans.*



B.U.  
NANTES  
Sect.  
Lettres et Arts

PLANCHE V. Gravure tirée des "Voyages  
aux Isles de l'Amérique", La Haye, 1724.



Quand on ne peut transporter ses effets au bord de la mer, on fait des trous en terre dans un terrain sec ou dans des cannes; si c'est dans une savane, il faut lever adroitement la première terre, comme on la lève quand on coupe du gazon, après quoi on met des toiles autour du lieu où l'on veut creuser, sur lesquelles on pose la terre que l'on tire du trou que l'on fait afin qu'elle ne se répande point sur les herbes des environs : on doit faire le trou le plus étroit que l'on peut par son entrée et l'élargir par le bas; après qu'on y a mis ce qu'on veut cacher, on le remplit de terre, que l'on foule bien; on y jette de l'eau, on mouille aussi le gazon ou les cannes que l'on a levées, et après les avoir remis le plus adroitement que l'on peut en leur place, on porte loin de là la terre qui est restée et on arrose la terre des environs et les herbes qui ont été foulées, afin de les faire reverdir. Quant aux toiles, dentelles, étoffes de soie, papiers et autres choses qui craignent l'humidité, on les met dans de grands coyembous : ce sont de grosses calebasses d'arbres que l'on coupe à la quatrième ou cinquième partie de leur longueur; on couvre cette ouverture avec une autre calebasse et ces deux pièces sont jointes ensemble avec une ficelle de mahot ou de pite, à peu près comme le dessous d'un encensoir est joint à son dessus; ces deux morceaux de calebasse ainsi ajustés s'appellent un coyembouc : ce mot, aussi bien que l'invention, vient des sauvages. Quand le coyembouc est rempli de ce qu'on y veut mettre, on serre le couvercle avec la corde et on l'attache entre les branches des châtaigniers ou des arbres à grandes feuilles, qui ordinairement sont environnés de lianes. On fait passer par-dessus le coyembouc quelques lianes dont on dresse un peu les bouts par-dessus, ce qui le cache si bien qu'il est impossible de l'apercevoir, et les feuilles qui le couvrent empêchent la pluie de tomber dessus et d'y causer la moindre humidité. C'est ainsi que les habitants sauvent leurs meilleurs effets, mais il faut cacher son butin soi-même et sans témoins, du moins sans témoins nègres, parce que s'ils viennent à être pris, les ennemis ne manquent jamais de leur donner la gêne pour les obliger à découvrir le butin de leur maître; ou bien il arrive quelquefois que pendant que les maîtres sont à se battre, les esclaves volent ce qui a été caché; de sorte qu'on ne peut trop prendre de précaution à cet égard... Cette digression m'a éloigné de mon sujet, que je reprends.

Nous arrivâmes donc à la maison de M. Daville : il avait pris une seconde femme depuis quelques mois, sur un faux avis qu'il avait eu de la mort de la première. Je fus parfaitement bien reçu de toute cette famille; on se mit aussitôt à préparer le souper et un lit pour me reposer. Nous sou-

pâmes parfaitement bien, et après quelques moments de conversation je me couchai.

Le dimanche quatorzième, M. Dauville envoya des nègres, dès le point du jour, pour avertir les habitants qu'il était arrivé un nouveau curé, et d'autres pour nettoyer le presbytère et la cuisine. Après que j'eus dit mon bréviaire, je montai à cheval pour me rendre à l'église, accompagné de M. Dauville. Je la trouvai bien propre, elle venait d'être achevée. Le chœur, ou plutôt le sanctuaire, était de maçonnerie avec une corniche de pierres de taille; il y avait à côté une porte pour entrer dans la sacristie, qui était projetée, et deux fenêtres. Ce sanctuaire avait vingt pieds de profondeur sur vingt-quatre de large, qui était la largeur de tout le reste de l'église, dont la longueur était encore de soixante pieds, avec deux chapelles de seize pieds en carré qui faisaient la croisée; le tout de bois avec des balustres tout autour qui servaient de fenêtres. Cette église était dédiée à sainte Anne, dont le tableau était sur le grand autel; la chapelle à main droite était dédiée au Rosaire, et celle de la gauche à saint Antoine de Padoue. Celle-ci servait de sacristie en attendant que celle qu'on avait projetée fût faite; le confessionnal était dans l'autre. Après que j'eus adoré le Saint-Sacrement et considéré l'église, je fus au presbytère, où les habitants ne manquèrent pas de me venir saluer à mesure qu'ils arrivaient et de m'offrir leurs maisons avec tout ce dont j'avais besoin, me priant d'en user avec toute sorte de liberté.

Je puis assurer, et je suis obligé de rendre cette justice aux habitants de la paroisse du Macouba, que je n'ai jamais vu de gens plus disposés à faire du bien à un curé, ni qui le fissent de meilleure grâce. M. Adrien Michel, capitaine du quartier, fut un des premiers à venir me rendre visite et à m'offrir sa maison et tout ce qui dépendait de lui, et quoique dans la suite mon devoir m'ait quelquefois obligé de le faire souvenir du sien, cela n'a jamais empêché qu'il ne m'ait été très affectueux et qu'en toutes occasions il ne m'ait donné des preuves d'une sincère amitié. Il dit à M. Dauville qu'il n'était pas juste qu'il fût chargé du soin de l'église et du curé, qu'il lui laissait l'église, mais que pour le curé il voulait s'en charger; qu'aussi bien sa maison était trop petite pour sa famille et pour moi et que jusqu'à ce qu'on eût accommodé la mienne, il espérait que je ne logerais point chez d'autres que chez lui. Comme tout le monde me demandait la même chose avec instance, je crus devoir préférer le capitaine, et j'acceptai son offre pour quelques jours, pendant que je ferais accommoder ma maison.

On me dit que mon voisin, le Père Breton, s'était accommodé de plu-

sieurs meubles du presbytère, que je devais lui demander, et on m'assura que si je voulais demeurer dans la paroisse, on me ferait augmenter et accommoder ma maison comme je le jugerais à propos. Je remerciai mes nouveaux paroissiens de leurs offres, les priant pourtant de s'en souvenir après Pâques, jugeant que j'avais besoin de ce temps-là, afin qu'ils me connussent et qu'ils vissent si je méritais les honnêtetés qu'ils voulaient me faire.

Le sacristain vint nous avertir qu'il était temps de commencer le service. J'allai à l'église avec tous ceux qui étaient à mon presbytère. Je fis l'eau bénite et la donnai au peuple. On me fit excuse de ce que personne n'avait préparé du pain pour bénir, parce qu'on ne croyait pas avoir de grand-messe ce jour-là. Je dis la messe, qui fut chantée par le sacristain, qui faisait aussi l'office de chantre, et par tous les autres habitants, étant assisté à l'autel de deux enfants bien instruits, revêtus de soutanes rouges, avec des surplis fort propres. Après l'Évangile je montai en chaire et je prêchai sur ces paroles de l'Évangile du jour, qui était le dimanche de la Sexagésime : *Semen est verbum Dei*. Je priai à la fin du sermon tous les habitants qui avaient des enfants à instruire pour la première communion, ou des nègres adultes qui ne fussent point baptisés, de m'en donner une liste, afin que je pusse prendre le temps nécessaire pour les instruire et les disposer à recevoir ce sacrement dans les deux semaines de Pâques. Je les priai encore de me faire avertir dès qu'ils auraient des malades, sans s'embarrasser qu'il fût jour ou nuit, beau ou mauvais temps, les assurant que je serais toujours prêt à leur rendre service dès que je serais appelé; que j'aurais soin de les avertir quand les affaires m'obligeraient de m'absenter de la paroisse et que le sacristain serait toujours informé de l'endroit où je serais, afin qu'on pût m'envoyer chercher.

Je remarquai que ce discours fit plaisir à tout le monde. J'achevai la messe, après laquelle je fis un baptême. Je trouvai à la porte de l'église tous mes paroissiens qui me firent de grands remerciements des offres et des promesses que je leur avais faites. Ils m'assurèrent qu'ils observeraient ponctuellement ce que je désirais d'eux, qu'ils donneraient à mon sacristain les noms de leurs enfants et de leurs nègres et qu'ils me les enverraient pour les instruire, quand je l'ordonnerais, et qu'à l'égard des malades, ils prendraient leurs mesures pour ne me pas incommoder.

La plupart me conduisirent au presbytère, où, pendant que je prenais du chocolat que M. Dauville avait eu soin de faire apprêter, M. Michel les

engagea de convenir de l'agrandissement de mon presbytère, de ma cuisine et de mon jardin, que l'on fermerait avec des palissades de bois lézard. Ces messieurs convinrent de tout et résolurent que l'on se servirait des matériaux de l'ancienne église, qui était encore sur pied, pour les augmentations que l'on proposait, et que pour les planches, les essentes, les autres bois nécessaires, et le payement et nourriture des ouvriers, on ferait une quête chez tous les habitants. M. Michel, pour donner l'exemple, promit quelques bois et quarante écus; ceux qui étaient présents se cotisèrent aussitôt fort généreusement. Mais comme tous les paroissiens n'y étaient pas, on résolut de les assembler le premier dimanche de Carême. Nous montâmes ensuite à cheval pour aller dîner chez M. Michel, qui pria M. Dauville, M. Sigoloni, son enseigne, et deux ou trois autres de venir me tenir compagnie. Il prit mon cheval et me fit monter sur le sien, qui était fait aux passages difficiles des ravines, afin que je ne courusse aucun risque.

La descente du Macouba m'avait fait peur le jour précédent, mais j'étais alors monté sur un cheval qui était accoutumé à ces montées et ces descentes et qui s'en tirait comme s'il eût été dans un plat pays. Après que nous eûmes passé l'habitation de M. Dauville, nous trouvâmes une rivière ou ravine une fois plus profonde et plus difficile que celle du Macouba. Le chemin, taillé en zigzag dans la falaise et dans le rocher, présentait d'un côté un mur à plomb et de l'autre un précipice épouvantable. Ce chemin n'avait que sept à huit pieds de large et en beaucoup d'endroits il n'en avait que cinq. Si j'avais été sur mon cheval, il n'y a point de doute que j'aurais eu grand peur et que j'aurais mis pied à terre; mais celui que je montais y était tellement accoutumé qu'il descendait ces mornes et les grimpait comme un lièvre. Outre cette ravine, nous en trouvâmes encore deux autres avant d'arriver à l'habitation de M. Michel; quoiqu'elles fussent très profondes, elles ne me paraissaient rien en comparaison de celle que nous venions de passer.

Nous arrivâmes à la maison de M. Michel; son épouse, que sa grossesse avait empêchée de venir à la messe, nous reçut très civilement. Le couvert était mis; on servit presque aussitôt que nous fûmes arrivés. Nous n'avions pas encore achevé la soupe qu'un nègre vint avertir que le Père Breton paraissait dans la savane. On apporta un couvert pour lui; il arriva un moment après. Je fus le recevoir, l'embrasser et lui témoigner le plaisir que j'avais d'être son voisin; il me fit mille amitiés et se mit à table. Nos messieurs ne manquèrent pas de lui dire de quelle manière j'avais prêché, combien toute la paroisse en était contente et la résolution qu'on avait



prise d'agrandir mon presbytère et mon jardin, et de me donner toute la satisfaction possible pour m'obliger à rester dans le quartier; quelqu'un de la compagnie remarqua que ces louanges ne plaisaient pas au Père Breton et me le fit remarquer, mais je fis semblant de ne m'en pas apercevoir. Le dîner fut assez long et très propre. Après qu'on eût desservi on apporta des cartes et on me pressa de jouer; je m'en défendis comme d'un exercice qui ne convenait pas à mon caractère; mon hôte crût que je manquais d'argent et en mit une poignée devant moi; je le priai de le reprendre, en l'assurant que je ne savais aucun jeu; on ne me pressa pas davantage, mais M. Michel me dit qu'il allait jouer à moitié profit pour moi et que si je faisais difficulté d'accepter le profit que la fortune lui enverrait, il le mettrait à part et l'emploierait en meubles pour le presbytère; j'y consentis et je le regardai jouer. Je me levai quelque temps après pour aller dire mon bréviaire. Le Père Breton me suivit; nous causâmes un peu ensemble. C'était un homme de quarante-huit à cinquante ans. Il était du bourg Saint-Andiol, près de Viviers sur le Rhône; bon prédicateur, qui paraissait extrêmement simple et qui n'avait aucun autre défaut qu'une passion extrême pour les chevaux, dont il changeait autant de fois qu'il en trouvait l'occasion; du reste, fort exemplaire et fort attaché à ses devoirs. La compagnie nous joignit après avoir quitté le jeu, mon hôte les avait tous retenus à souper; il n'y eut que le marguillier qui voulut absolument se retirer chez lui. M<sup>lle</sup> Michel remarqua que j'avais des démangeaisons aux jambes, parce que j'y portais souvent la main; elle en devina aussitôt la cause et me dit que j'avais pris des bêtes rouges en me promenant dans les savanes du Mouillage ou du fonds Saint-Jacques. Je lui avouai que je m'étais promené dans ces lieux et qu'effectivement j'avais senti depuis ce temps-là des démangeaisons si furieuses que je m'étais écorché toutes les jambes à force de me gratter. Elle commanda aussitôt à une de ses servantes d'aller chercher des bourgeons de vignes et de mombin, — c'est un arbre qui vient fort grand, dont je parlerai une autre fois, — de cueillir des feuilles d'orangers et des herbes odoriférantes et de les faire bouillir pour me laver les jambes avant de me coucher.

Ces petits animaux, qu'on appelle bêtes rouges, se trouvent ordinairement dans les savanes qui sont un peu sèches. Afin qu'on sache ce que c'est que savane, je dirai que savane et prairie sont la même chose. Le mot vient de l'espagnol « savana », qui signifie une prairie. Les bêtes rouges sont communément de la grosseur de la pointe d'une épingle, toutes rouges, et on peut dire toutes de feu, puisque dès qu'elles sont pas-

sées au travers des bas et qu'elles se sont attachées à la peau, elles y causent une démangeaison épouvantable. Les chevaux et les autres animaux qui sont à la pâture en ont quelquefois le museau et la tête tout couverts et tout rouges et se frottent contre les pierres et contre les arbres comme s'ils voulaient se déchirer. Mais ces petits insectes ne sont pas seuls, il y en a d'une autre espèce, qui ne sont pas en moindre quantité et qui sont plus dangereux : on les appelle des chiques.

Nous soupâmes après nous être promenés et avoir causé assez longtemps. Le souper fut comme le dîner, très abondant, très propre et très bien servi : ces messieurs se remirent au jeu ; je les regardai quelque temps, puis je me retirai.

Je trouvai qu'on m'avait accommodé un lit fort propre, au-dessus de la salle où nous avions mangé. Un nègre y apporta un chaudron plein de l'eau et des herbes qu'on avait fait bouillir et me lava les pieds et les jambes, qu'il trouva remplis d'écorchures et de bêtes rouges ; et comme on l'avait averti de prendre garde si je n'avais point de chiques, il y regarda et trouva que j'en étais déjà pourvu de quelques-unes.

La chique, que les Espagnols appellent « nigas », est un très petit animal noir, dans ses commencements, que l'on trouve dans tous les lieux où il y a des cendres ou qui sont malpropres. Cet insecte passe aisément au travers des bas et se loge ordinairement sous les ongles des pieds, dans les jointures ou dans les endroits de la peau qui sont un peu élevés. La douleur qu'il fait en perçant la peau, ou plutôt l'épiderme, est comme une médiocre piqûre de puce. Après qu'il s'est logé, il ronge doucement la chair autour de lui, où il n'excite qu'une petite démangeaison, semblable à un léger chatouillement ; il grossit peu à peu, s'étend et devient enfin comme un gros pois. En cet état il fait des œufs qui s'éclosent et font autant de petits chiques qui se nichent autour de leur mère, s'y nourrissent comme elle et s'augmentent de telle manière, si on n'a pas soin de les tirer, qu'elles pourrissent toute la chair aux environs, y causent des ulcères malins et quelquefois la gangrène. Mais quand on les sent entrer ou qu'on s'en aperçoit dans la suite, il n'est rien de si facile que d'y apporter le remède, ou par soi-même, ou par le secours d'un autre. La noirceur de la chique la fait aisément remarquer entre la chair et la peau ; ainsi on prend une épingle ou un couteau bien pointu et on déchausse tout doucement aux environs du trou qu'elle a fait en entrant, on tire de cette façon la peau tout autour de la chique, et quand elle paraît à découvert et tout entière, on la tire dehors.

On remplit le trou avec du suif ou de ce qu'on tire des oreilles, ou bien encore, et beaucoup mieux, avec de la cendre de tabac. Mais quand on néglige les chiques ou que les tirant mal on en laisse une partie entre cuir et chair, on se met au hasard d'avoir des ulcères et de rester longtemps entre les mains des chirurgiens.

Quand on regarde une chique avec un microscope, le dos paraît rond avec du poil brun; la tache noire qui la fait remarquer est la tête; elle a plusieurs petits pieds sous le ventre et du poil où ses œufs sont attachés jusqu'à ce qu'ils éclosent; ils paraissent comme autant de petites taches toutes noires.

On m'assura qu'un Père capucin s'en retournant en France voulut y faire voir cet animal. Il en avait un auprès de la cheville du pied, qui s'augmenta si bien pendant le voyage que quand le capucin le voulut ôter, il se trouva qu'il n'était plus temps; il avait fait un ulcère si malin que la gangrène s'y mit et qu'on fut obligé de couper la jambe du capucin pour sauver le reste du corps. Belle curiosité assurément et bien récompensée!

Le nègre de M. Michel me délivra de toutes les chiques que j'avais et de mes bêtes rouges qui m'avaient couvert les jambes jusque par-dessus les genoux et me procura le plaisir de dormir parfaitement bien toute la nuit.

Le lendemain, le Père Breton s'en retourna chez lui de grand matin, avec promesse de revenir le soir. On me lava encore les jambes avant que je me levasse, ce qu'on continua de faire deux ou trois jours, soir et matin, pour guérir les petits ulcères que je m'étais faits en me grattant.

Après que j'eus dit mon bréviaire et pris du chocolat, j'allai avec M. Michel voir son habitation et sa sucrerie et ensuite les charpentiers qui lui préparaient du bois pour une maison qu'il voulait faire bâtir. Nous vîmes un terrain que je lui conseillai de mettre en jardin; je lui promis de le tracer, comme je fis quelques jours après.

Nous trouvâmes à la maison quelques-uns de ses voisins qui étaient venus pour me voir; il les retint à dîner, après quoi nous montâmes à cheval pour en aller voir d'autres, entre lesquels il s'en trouva un, nommé la Boissière, qui était de Linas, près de Paris. C'était un très bon habitant, très habile et très intelligent dans une infinité de choses, mais toutes ces bonnes qualités étaient accompagnées d'une si forte passion pour le vin qu'il était rare de le trouver de sens rassis; il était associé avec son beau-frère, nommé Lozol; ils avaient un assez bon nombre de nègres, ils cultivaient du cacao, faisaient du roucou et élevaient des bestiaux et des volailles. Ce Lozol était

de la vicomté de Turennes, scieur de long de son métier et dans un besoin un peu charpentier; et quoiqu'il fût venu engagé aux Iles, il commençait déjà à avoir du bien, de manière que quand je suis parti il était riche de plus de cent mille francs; bon homme au reste et un vrai original, qui avait un privilège pour estropier la langue française et un talent particulier pour faire rire tout le monde.

Nous trouvâmes le Père Breton au logis quand nous y retournâmes; il était venu avec un marchand du fort Saint-Pierre, nommé Ricord, avec lequel nous soupâmes.

Le Père Breton nous voulait mener le lendemain chez lui, mais mon hôte lui représenta que j'avais encore besoin d'un jour de repos pour guérir mes jambes égratignées et lui promit que nous irions le mercredi passer la journée avec lui et que nous y porterions toute la chasse que feraient les deux nègres qu'on avait envoyés dans le bois; il y consentit avec peine. Nous allâmes dire la messe à une petite chapelle qui est de l'autre côté de la grande rivière qui sépare la paroisse du Macouba de celle du Prêcheur. Cette chapelle est de la dépendance spirituelle des jésuites; on l'a fait bâtir pour la commodité de deux habitations qui sont de ce côté-là, qui appartiennent aux sieurs Oursault et Marchand. Le Père jésuite, curé du Prêcheur, y vient dire la messe deux ou trois fois l'année. Je passai une partie de l'après-dîner à faire accommoder le terrain et à tracer le jardin; pendant que je m'occupais à cet ouvrage, on vint me chercher pour confesser un nègre de M. Roy, à la grande rivière, qui venait d'être mordu par un serpent. M. Michel eut l'honnêteté de m'y accompagner.

## CHAPITRE VII

*L'auteur va confesser un nègre mordu par un serpent.*

Il faut que j'avoue que l'état où je trouvai ce nègre me fit compassion; il avait été mordu trois doigts au-dessus de la cheville du pied par un serpent long de sept pieds et gros à peu près comme la jambe d'un homme; on l'avait tué et on me le fit voir. On espérait que le serpent étant mort, le venin agirait avec moins de force sur celui qui avait été mordu. J'en demandai la raison, qu'on ne me put dire. J'appris seulement qu'ils prétendaient avoir une longue expérience de ce qu'ils me disaient, fondée sur la sympathie; je ne sais s'ils connaissent cette vertu. Ce pauvre garçon était couché sur une planche au milieu de sa case entre deux feux, couvert de quelques blanchets, c'est-à-dire de gros draps de laine, où l'on passe le sirop dont on veut faire du sucre blanc. Avec tout ce feu et ces couvertures, il disait qu'il mourait de froid, et cependant il demandait sans cesse à boire, assurant qu'il sentait en dedans un feu qui le dévorait avec une envie prodigieuse de dormir. Ce sont les symptômes ordinaires du venin qui arrête le mouvement et la circulation du sang et cause ainsi ce froid extraordinaire dans les parties éloignées du cœur et en même temps cet assoupissement involontaire pendant que tous les esprits retirés au dedans y excitent un mouvement violent, cause de la chaleur intérieure et excessive qui l'obligeait de demander si souvent à boire. Je voulus voir sa jambe, que je trouvai liée très fortement au-dessous et au-dessus du genou avec une liane ou espèce d'osier qui court comme la vigne vierge; la jambe et le pied étaient horriblement enflés et le genou, malgré les ligatures, l'était un peu; je le confessai et j'en fus fort content; il est vrai que pour l'empê-

cher de dormir, je lui tenais une main que je remuais sans cesse; il était âgé de dix-neuf à vingt ans et assez sage. Son père et sa mère et ses autres parents, qui entrèrent dans la case après que j'eus fini ma fonction, témoignaient bien du regret. Je fis appeler le nègre qui l'avait pansé et je lui demandai en particulier son sentiment sur cette morsure : il me dit qu'il y avait du danger et qu'on ne pouvait rien décider qu'après vingt-quatre heures, quand on lèverait le second appareil; que cependant il en espérait bien, parce que la ventouse qu'il avait appliquée sur la morsure avait attiré quantité de venin.

Je lui demandai de quelle manière il traitait ces sortes de plaies et de quels remèdes il se servait; il s'excusa de ne pas me dire le nom de toutes les herbes qui entraient dans la composition de son remède, parce que ce secret lui faisant gagner sa vie, il ne voulait pas le rendre public. Il me promit de me traiter avec tout le soin possible si je venais à être mordu; je le remerciai de ses offres, souhaitant très fort de n'en avoir jamais besoin.

A l'égard du traitement, il me dit que dès qu'on est mordu, il faut se lier ou se faire lier fortement le membre mordu sept ou huit doigts au-dessus de la morsure, et que quand il se rencontre quelques jointures, il faut encore lier au-dessus, et marcher au plus tôt pour se rendre à la maison sans s'arrêter et sans boire, à moins qu'on ne veuille boire de sa propre urine, qui, dans cette occasion, est un puissant contrepoison. Il est vrai, me dit-il, que quand on est mordu à une jambe on a bien de la peine à marcher, parce que dans un moment elle s'engourdit et semble être devenue de plomb; mais pour lors il faut tirer des forces de sa raison et rappeler tout son courage. Pour lui, la première chose qu'il faisait quand on lui présentait un blessé, c'était d'examiner si les deux crocs du serpent étaient entrés dans la chair ou s'il n'y en avait qu'un. Car, comme il me le fit voir dans la gueule de celui qui avait mordu le nègre, les serpents n'ont que deux dents venimeuses, qu'on appelle crocs à cause de leur figure courbe; ces crocs sont dix à douze fois plus longs que les autres dents. Ils sont couchés le long de leur palais. J'en fis arracher un et je remarquai qu'il était creux depuis sa naissance jusqu'aux deux tiers de sa longueur, où il y avait un petit trou; ces dents sont mobiles et sont accompagnées, à l'endroit où elles sont attachées aux gencives, d'une petite pellicule en manière de vessie remplie de venin. Quand le serpent veut mordre, il penche un peu la tête et mord de côté, de manière que le mouvement violent qu'il fait en mordant comprime les vessies et fait couler le venin par la concavité des dents et le répand dans la plaie qu'elles ont faite par le petit trou qui est à l'ex-

trémité de la concavité, en sorte que le danger d'une morsure de serpent est plus ou moins grand selon que la dent est entrée dans la chair et quelle y a demeuré.

Il est naturel de retirer avec précipitation le bras ou la jambe où l'on se sent mordu et il est ordinaire d'attirer à soi le serpent parce que ses dents courbes et la posture où il s'est mis pour mordre ne se dégagent pas facilement des chairs où elles sont entrées et il arrive quelquefois qu'on arrache les dents par l'extrême violence qu'on fait en se retirant.

Quand les trous des deux crocs sont assez près l'un de l'autre et dans un endroit où une ventouse les peut couvrir tous deux, on n'en applique qu'une; quand cela ne se trouve pas, on en applique deux, mais avant de les appliquer on a soin de faire des scarifications sur les morsures. Après que la ventouse a fait son effet on presse fortement et on comprime avec les deux mains les environs de la partie blessée pour expulser le venin avec le sang. Il arrive souvent que l'on réitère deux ou trois fois l'application des ventouses, selon que celui qui traite voit la sortie du venin abondante ou médiocre.

On a soin sur toute chose de faire prendre au blessé un verre de bonne eau-de-vie de vin ou de cannes, dans lequel on a dissout une once de thériaque ou d'orviétan; on broie cependant dans un mortier une gousse d'ail, une poignée de liane brûlante, du pourpier sauvage, de la malnommée et deux ou trois autres sortes d'herbes ou racines dont on ne voulut pas me dire le nom; on y mêle de la poudre de tête de serpent avec un peu d'eau-de-vie et on fait boire ce suc au blessé après l'opération des ventouses; on met le marc en forme de cataplasme sur la blessure et on a soin de tenir le malade le plus chaudement que l'on peut et sans lui permettre de dormir, au moins pendant vingt-quatre heures, sans lui donner autre chose à boire qu'une tisane composée de suc de ces mêmes herbes, avec de l'eau, du jus de citron et un tiers d'eau-de-vie.

On lève le premier appareil au bout de douze heures, on y met un second cataplasme semblable au premier, que l'on lève douze heures après, et pour lors on juge de la guérison ou de la mort du blessé par la diminution ou augmentation de l'enflure et par la quantité du venin que le cataplasme a attiré. En trois ou quatre jours au plus on est hors d'affaire, supposé que la dent du serpent n'ait pas percé quelque artère, quelque tendon ou veine considérable, car en ces cas les remèdes sont inutiles et en douze ou quinze heures on paye le tribut à la nature.

Il y a une autre manière de traiter les morsures de serpent, qui est plus expéditive et que j'approuverais fort si le danger était moins grand pour ceux qui s'exposent à guérir le blessé. Elle consiste à se faire sucer la partie blessée jusqu'à ce qu'on en ait tiré tout le venin que la dent du serpent y aurait introduit.

Ceux qui ont assez de courage ou de charité pour s'exposer à faire cette cure se gargarisent bien la bouche avec de l'eau-de-vie, et après avoir sacrifié la place, ils la sucent de toute leur force; ils rejettent de temps en temps ce qu'ils ont dans la bouche et se la nettoient et gargarisent à chaque fois, observant de presser fortement avec les deux mains les environs de la partie blessée. On a vu de très bons effets de cette cure, mais elle est très dangereuse pour celui qui la fait, car s'il a la moindre écorchure dans la bouche ou qu'il avale tant soit peu de ce qu'il retire, il peut s'attendre à mourir en peu de moments, sans que toute la médecine le puisse sauver.

Après que j'eus consolé ce pauvre nègre blessé, je dis à l'économe de l'habitation de m'envoyer avertir le lendemain matin de l'état où se trouverait le malade, afin que je pûsse l'assister selon le besoin qu'il en aurait.

Nous revînmes à la maison, on me lava les jambes avant de me coucher. Je trouvai mes égratignures guéries et sans démangeaison. Les nègres qui avaient été à la chasse dans le bois et aux attrapes avaient apporté quatorze ou quinze perdrix et autant de ramiers, avec quatre douzaines de grives. Nous mangeâmes le soir quelques-uns de ces gibiers et le reste, tout prêt à mettre à la broche avec quelques autres provisions, fut porté le lendemain chez le Père Breton, qui nous devait donner à dîner.

Le mercredi 17, le Père Breton s'en alla chez lui de grand matin pour mettre ordre à son dîner. J'allai avec toute notre compagnie dire la messe à mon église. M. Roy, mon compagnon de voyage, et le sieur Sigaloni s'y étant rencontrés, nous les menâmes avec nous.

L'économe de la grande rivière m'avait écrit le matin que le nègre mordu du serpent était hors de danger et que sans attendre la levée du second appareil, on pouvait répondre de sa guérison. Cela me fit plaisir et me mit en repos de ce côté-là.

Nous arrivâmes chez le Père Breton, nous allâmes adorer le Saint-Sacrement et voir l'église; elle est dédiée à saint Jean-Baptiste; elle l'était auparavant à saint Adrien. Je ne sais pourquoi on a changé de patron. Cette église pouvait avoir soixante pieds de long et vingt-quatre de large, sans chapelles; elle était toute de maçonnerie, le comble assez propre, mais trop



bas. On avait suivi un peu trop scrupuleusement l'usage des anciennes églises de mettre l'autel du côté de l'Orient; cela était cause que le côté de l'église faisait face le long de la rue du bourg, au lieu qu'il aurait été plus convenable d'y placer le portail. Au reste, les dedans étaient fort propres, l'autel, la chaire, les bancs étaient d'une belle menuiserie; à côté de l'autel en dehors on avait pratiqué une petite sacristie assez commode. Le bourg de la Basse Pointe ne consistait pour lors qu'en quinze ou vingt maisons, occupées par quelques marchands, des ouvriers et des cabarets. La maison du curé était petite, mais commode et assez propre; il avait un jardin bien entretenu et une savane fermée du côté du bourg pour l'entretien de son cheval, car dans les Iles les chevaux paissent toute l'année.

Les provisions que mon hôte avait envoyées au Père Breton, avec ce que ses paroissiens lui fournirent, lui donnèrent le moyen de nous traiter très bien; on lui avait prêté du linge, de la vaisselle et des domestiques, de sorte que rien ne manqua aux quatorze ou quinze personnes qui se trouvèrent à table.

Après dîner, je montai à cheval avec MM. Michel et Roy, pour aller rendre visite à M. Claude Pocquet, capitaine du quartier de la Basse Pointe, conseiller au Conseil souverain de la Martinique, et qui depuis a acheté une charge de secrétaire du Roi. Il était dès ce temps-là le coq de toute la Cabesterre, riche, bien allié et se faisant honneur de son bien. Il était de Paris, fils d'un marchand; je ne sais pas bien de quelle espèce. Il avait un frère chapelain à Notre-Dame. M. Pocquet avait été employé quelques années à Surate et à la côte de Coromandel pour la Compagnie des Indes Orientales; il y avait gagné du bien, et après être revenu à Paris, il avait été fait directeur des domaines et des munitions des Iles; il s'y était marié avec une des filles de feu M. de Merville, gentilhomme du pays de Caux; il avait ensuite acheté de différents particuliers la terre où il demeurerait, large de douze cents pas sur trois mille pas de haut, sur laquelle il avait trois sucreries et près de deux cents nègres. Il nous reçut parfaitement bien et me fit mille offres de service. Il me fit voir la sucrerie la plus proche de sa maison, où il commençait à faire du sucre blanc ou terré. Il voulait à toute force nous retenir à souper, mais nous nous en excusâmes, parce que nous avions donné parole d'aller souper chez un des conviés du Père Breton, nommé le sieur Verrier.

Ce M. Verrier était un Gascon qui était venu dans les Iles en qualité d'engagé, comme la plupart des autres habitants. Le temps de son engagement étant achevé, il s'était fait marchand de vin, puis d'autres marchan-

dises, et ayant gagné quelque chose, il épousa une des filles d'un habitant nommé Peret, dont il eut des nègres, une sucrerie et une cacaoyère. Avec tout cela il n'était pas des plus riches, mais quoiqu'on se souvînt encore de l'avoir vu engagé, sa bonne humeur et ses manières réjouissantes faisaient qu'on le voulait avoir dans toutes les assemblées, et on se faisait même un plaisir d'aller chez lui, où on était toujours assuré de trouver un plat de sa façon, car il était excellent cuisinier.

Avant de sortir de chez M. Pocquet, on convint qu'on viendrait passer le dimanche gras chez M. Michel, que le lundi on dînerait chez M. Courtois et qu'on souperait chez M. le Bourg, les deux plus proches voisins de M. Pocquet, et que le mardi gras se passerait chez lui.

Nous allâmes donc chez le sieur Verrier, où nous trouvâmes le Père Breton et le reste de la compagnie qui avait dîné chez lui. Nous fîmes parfaitement bien traités. Après souper j'allai coucher chez le Père Breton; tout le reste de la compagnie demeura où nous avions mangé.

Le vendredi 18 février je fus dire la messe à mon église. Je visitai chemin faisant quelques-uns de mes paroissiens, qui me reçurent avec toutes sortes de civilités et d'offres de service. Je me retirai chez M. Michel, mon hôte.

Le samedi je fus dire la messe à la chapelle de la grande rivière, afin de voir en même temps le nègre qui avait été mordu du serpent. Je le trouvai en bon état, sa jambe n'avait plus d'autre enflure que celle que lui avaient causée les ligatures; il était sans douleur. Le médecin nègre l'avait remis au chirurgien de la maison qui pansait les deux trous où les crocs du serpent étaient entrés et les scarifications qu'on avait faites dessus avec les onguents ordinaires.

Je commençai par cette habitation à prendre l'état des âmes de ma paroisse. J'y trouvai cent dix nègres, grands ou petits, entre lesquels il y avait huit nègres adultes qui n'étaient pas baptisés. Tous les nègres étaient conduits par un commandeur, au-dessus duquel il y avait un économe, neveu de M. Roy, que l'on appelait Regis, pour le distinguer de son oncle, à qui ce bien appartenait. C'était un petit Gascon tout blanc, quoiqu'il n'eût pas encore trente-cinq ans, et un joueur de profession s'il en fut jamais. Je lui recommandai fortement, aussi bien qu'au commandeur, d'avoir soin qu'on fît exactement la prière soir et matin et le catéchisme, et de ne pas manquer de m'envoyer les nègres, fêtes et dimanches, de bon matin à l'église, afin que je pusse les instruire et les préparer au baptême et aux autres

sacrements dont ils se rendraient capables. Je faisais la même chose dans toutes les habitations de ma paroisse et j'ai eu sujet de me louer de l'exactitude de mes paroissiens sur cet article.

Le dimanche 20, je me rendis à mon église au point du jour et il s'y trouva un grand nombre de nègres et d'enfants blancs à qui je fis le catéchisme. Je confessai aussi beaucoup de personnes qui voulurent faire leurs dévotions. M. Pocquet, son épouse et autres personnes que M. Michel avait conviés vinrent entendre ma messe. Je prêchai sur ces paroles de l'Évangile : *Domine ut videam*; après le service je fis deux baptêmes, ce qui donna le loisir au Père Breton de nous joindre, comme nous étions prêts de monter à cheval pour nous rendre chez M. Michel, où nous nous trouvâmes au nombre de vingt personnes.

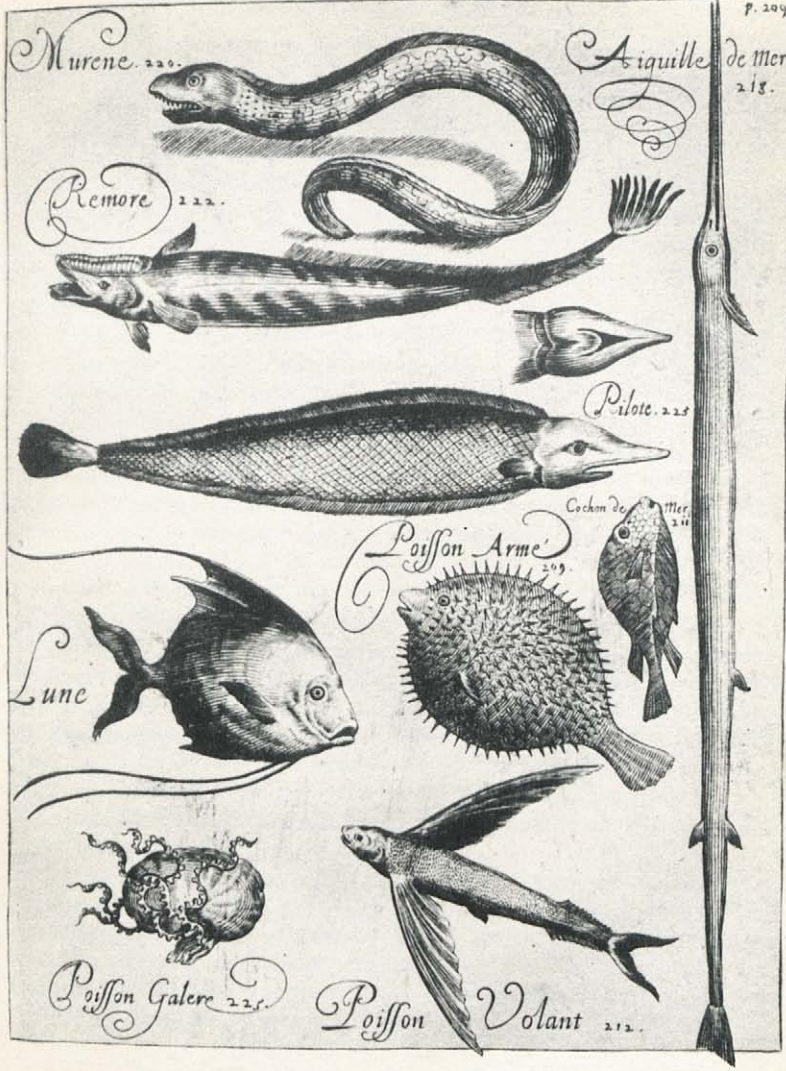
Il est inutile de dire que nous y fûmes traités magnifiquement à dîner et à souper; la plupart des conviés y couchèrent, et il ne faut pas s'étonner que dans des maisons assez petites on puisse donner à coucher à beaucoup de monde, la plupart, ou pour parler plus juste, presque tout le monde couche dans des hamacs, qui tiennent peu de place et qui n'embarrassent point une maison. La description que j'en ferai ci-après fera voir la commodité de ces sortes de lits.

Je partis le lendemain de bonne heure pour me rendre à mon église, afin d'y dire la messe quand la compagnie y passerait. Nous prîmes chemin faisant le Père Breton et fûmes tous ensemble chez M. Courtois, où nous dinâmes. Nous nous rendîmes sur le soir chez M. le Bourg, où nous soupâmes et où nous passâmes fort agréablement la soirée; les conviés qui étaient loin de chez eux y couchèrent; pour moi, je fus coucher chez mon confrère, le Père Breton.

Le mardi vingt-deuxième nous nous rendîmes chez M. Pocquet après la messe; nous y trouvâmes tous les conviés, mais par malheur pour eux, ce mardi gras était la veille de Saint-Mathias et par conséquent un jeûne d'église; la plupart ne laissèrent pas de prendre du chocolat, fondés sur une décision de quelques missionnaires, qui prétendent la tenir de Rome et qui ne manquent jamais d'avertir leurs paroissiens le dimanche gras ou de la Quinquagésime qu'on peut prendre du chocolat sans rompre le jeûne, pourvu qu'on n'y mette point de lait ni d'œufs, comme on fait presque par toutes les îles. On discourut beaucoup pour et contre cette décision. Pour moi, qui tenais pour la négative, je me fondais sur l'avis des médecins espagnols, qui conviennent qu'il y a plus de substance nourrissante dans une once de chocolat que dans une demi-livre de bœuf, et sur ce principe

je soutins qu'on n'en pouvait pas prendre sans rompre le jeûne, quand même on le ferait simplement avec de l'eau, comme les Espagnols le font. La manière d'y mêler du lait, des œufs ou du vin de Madère étant venue des Anglais, qui mettent de ces sortes de choses dans leur chocolat, aussi bien que dans leur punch, leur sang gris et autres breuvages qui leur sont particuliers.

On me demanda mon sentiment à l'égard du thé et du café; je voulais laisser décider cette question au Père Breton comme à mon ancien, mais il me dit qu'il souhaitait, comme le reste de la compagnie, d'apprendre ce que j'en pensais, parce qu'arrivant de France, ma morale serait plus pure que la sienne, qui devait avoir contracté beaucoup de relâchement depuis le long temps qu'il était aux Iles. Je leur dis donc que le thé et le café n'étant qu'une teinture de ces deux simples, elle ne donnait point ou que très peu de substance à l'eau où on les avait fait bouillir et qu'ainsi on les devait plutôt regarder comme un médicament que comme une nourriture; qu'à la vérité le sucre qu'on y met était de soi nourrissant, mais que la quantité qui y entraient étant si peu considérable, il semblait qu'on en pouvait prendre, surtout dans un pays chaud où les pores étant toujours ouverts donnent lieu à une grande transpiration, qu'on ne peut réparer que par des aliments, et que je serais volontiers de cette opinion, sans une petite difficulté qui m'arrêtait, à laquelle je ne trouvais pas de solution qui me contentât. Car, leur disais-je, le jeûne est institué pour mortifier la chair, l'abattre et la soumettre à l'esprit; mais est-ce la mortifier, l'abattre et la soumettre que de lui donner des choses qui la soutiennent, qui aiguïssent ses appétits, qui entretiennent sa délicatesse et lui donnent le moyen d'attendre sans impatience et sans peine un bon repas, qu'on serait peut-être obligé de différer de quelques heures, parce qu'on se trouverait rempli du thé ou du café qu'on aurait pris. C'est pourtant le cas où se trouvent ceux qui prétendent qu'on peut prendre de ces choses sans rompre le jeûne, et qui sont par conséquent dans une pratique tout opposée à l'esprit de l'église, dans l'établissement et dans le précepte qu'elle fait du jeûne à ses enfants; puisque, selon les médecins les plus habiles, toutes ces teintures, liqueurs ou boissons, ou comme on les voudra appeler, sont de soi nourrissantes et par conséquent contraires à l'essence du jeûne, qui consiste à ne faire qu'un repas par jour. Je leur dis que nos anciens avaient poussé leur régularité si loin sur cet article qu'ils ne croyaient pas qu'il fût permis de prendre de l'eau pure. Que Ruffin, dans son troisième livre, chapitre 46, rapporte qu'un moine, nommé Zacharie, pressé par la soif, ayant demandé



B.U.  
 NANTES  
 Bact.  
 Latres-Droz

PLANCHE VI. Poissons des Antilles.  
 Gravure du XVII<sup>e</sup> siècle.



de l'eau, Sylvain, qui était son abbé, s'excusa de lui en faire donner, en lui disant simplement : *C'est aujourd'hui jeûne*. A quoi j'ajoutai l'histoire de ce célèbre martyr d'Alexandrie, qui, ayant été tourmenté toute la journée et les tourments lui ayant causé une soif extrême : comme on le menait hors de la ville pour lui couper la tête, il témoigna qu'il avait soif, et une personne lui ayant aussitôt présenté de l'eau, il prit le vase, mais s'étant souvenu qu'il était jeûne ce jour-là, il le rendit en disant : *C'est aujourd'hui jeûne*, et continua ainsi son chemin.

Toute la compagnie, qui était composée de gens sages et vertueux, ou du moins qui voulaient paraître tels, applaudit à mon sentiment; on renvoya le thé et le café et on songea à passer le temps à d'autres choses jusqu'au dîner.

Je me joignis à M. Pocquet, qui me mena voir son jardin et l'établissement où il commençait à faire du sucre blanc. C'était un grand bâtiment de maçonnerie de cent trente pieds de long sur vingt-quatre pieds de largeur, avec un étage en galetas. Ce lieu sert pour y porter les formes de sucre, quand il est refroidi où il a été fabriqué. C'est là qu'on le travaille, qu'il se purge et qu'il devient blanc; on appelle cet endroit une purgerie. A une des extrémités était l'étuve; on y fait sécher les formes de sucre, quand elles ont acquis toute la blancheur qu'elles peuvent avoir; entre l'étuve et la sucrerie il y avait un endroit où l'on pile les formes de sucre quand elles sont sèches, afin que les barriques où l'on met le sucre pour le transporter en Europe en contiennent une plus grande quantité.

Je vis dans le jardin des frangipanes blanches et rouges, qui rendent une odeur très douce et très agréable; des œillets, des tubéreuses en quantité, des figuiers comme ceux que nous avons en France, mais qui portent toute l'année, pourvu qu'on ait soin de les labourer, de mettre du fumier au pied et de les arroser dans le temps de la sécheresse. Il me promit de contribuer à remplir mon jardin de toutes les plantes, arbres et herbages que je voudrais prendre dans le sien, et il m'offrit de fort bonne grâce tout ce qui dépendait de lui.

M. Pocquet avait dès ce temps-là cinq ou six enfants; ses deux aînés étudiaient à Paris et la plus grande de ses filles était aux Ursulines du Fort Saint-Pierre. Quand je suis parti des Iles, il avait douze ou treize enfants vivants et sa femme était encore assez jeune pour en avoir plusieurs autres. C'était un homme d'un très grand ordre dans ses affaires, magnifique dans sa table et dans ses meubles, n'épargnant rien pour l'éducation de ses

enfants, bon chrétien, bon ami et faisant plaisir à tous ceux qui avaient besoin de lui.

Nous nous mîmes à table un peu avant midi; on ne peut être mieux servi, ni avec plus d'abondance, d'ordre, de propreté et de délicatesse que nous le fûmes : on nous servit entre autres choses un plastron de tortue de plus de deux pieds de long et d'un pied et demi de large. J'avais mangé plusieurs fois de la tortue depuis que j'étais aux Iles, elle m'avait paru très bonne, mais ce morceau me parut excellent. Le plastron d'une tortue est toute l'écaille du ventre de cet animal, sur lequel on laisse trois ou quatre doigts de chair, avec toute la graisse qui s'y rencontre. Cette graisse est verte et d'un goût très délicat. Le plastron se met tout entier dans le four : on le couvre de jus de citron, avec du piment, du poivre, du sel et du girofle battu; il ne faut pas que le four soit plus chaud que pour y faire cuire de la pâtisserie, parce que la chair de la tortue étant tendre, elle veut être cuite à feu lent. Pendant qu'il est au four, on a soin de percer de temps en temps la chair avec une brochette de bois, afin que la sauce contenue dans le plastron la pénètre de toutes parts. On sert le plastron tout entier sur la table, l'on coupe par tranches la chair qu'il renferme et on la sert avec la sauce. Jamais je n'ai rien mangé de si appétissant et de si bon goût. Cette viande a une propriété admirable, c'est que l'on en peut manger tant que l'on veut sans craindre d'en être incommodé, parce qu'elle est de très facile digestion, quoiqu'elle soit très nourrissante.

La chair de tortue se met à toutes sortes de sauces; on en fait de la soupe, comme si c'était du bœuf ou du mouton, on la fait rôtir à la broche, on la mange en griblettes, en daube, en ragoût, en fricassée; ses intestins sont très bons et ses pattes sont excellentes. On peut croire que la tortue ne fut pas la seule viande qu'on servit sur la table de M. Pocquet, il y avait une abondance et une diversité surprenante de toutes sortes de poissons de mer et de rivière.

Entre les confitures que l'on servit au dessert il y avait des cacaos confits, que je crois être la plus délicieuse confiture qui se puisse imaginer et qui surpasse, à mon avis, les meilleures qui soient en Europe. Ils étaient aussi bien que toutes les autres de la façon d'une demoiselle de l'île Saint-Christophe, appelée Marie-Anne Menegaut, qui, après la déroute et la prise de cette île, s'était trouvée orpheline et dépouillée de tous ses biens; elle était venue à la Martinique, où M<sup>me</sup> Pocquet, qui connaissait sa famille et son mérite, l'avait retirée chez elle pour lui tenir compagnie et l'aider à l'éducation de ses enfants.



On doit cette louange aux habitants de la Martinique qu'il serait difficile de rien ajouter à la générosité, à l'empressement et à la charité qu'ils témoignèrent pour secourir les habitants de Saint-Christophe et des autres îles dont les Anglais s'étaient emparés. Chaque chef de famille les prenait chez soi, plutôt à proportion de sa charité que de ses moyens, et aimait mieux que sa famille manquât souvent du nécessaire que de voir souffrir ces pauvres exilés. On fit pour eux une quête dans toute l'île qui produisit près de cinquante mille francs, qui auraient beaucoup soulagé ces pauvres gens, avec les autres secours dont on les assistait, si cet argent avait été distribué avec autant d'égalité que la justice le demandait; mais certaines familles furent si bien partagées qu'il ne resta presque rien pour les autres qui le méritaient et qui en avaient un aussi grand besoin. De sorte qu'on pouvait dire avec autant de vérité que du temps de l'apôtre : *Alius esurit, alius ebrius est*. J'en connais à qui la déroute de Saint-Christophe a été très avantageuse par le moyen de ces abondantes aumônes et qui peuvent dire avec justice ce qu'un ancien disait autrefois : *Nous étions perdus si nous n'avions pas été perdus*. Dieu veuille que la lecture de ces mémoires les fasse rentrer en eux-mêmes et les obligent de restituer aux pauvres ce que leur adresse leur a enlevé de cette charité.

Pour revenir aux cacao confits, je priai M<sup>lle</sup> Marie-Anne, après qu'on fut sorti de table, de m'apprendre comment elle faisait cette confiture; elle n'en fit aucune difficulté, et afin de me le faire mieux comprendre, elle me fit entrer dans l'office, où il y en avait qui n'étaient pas encore achevées et dont elle m'expliqua la façon de la manière qui suit.

Le cacao que l'on veut confire doit être cueilli quelque temps avant qu'il soit mûr. On connaît la maturité de ce fruit quand les cosses qui le renferment commencent à jaunir dans leur entre-deux; on doit donc cueillir les cosses quelques jours avant qu'elles soient en état de jaunir.

Les amandes de cacao étant cueillies dans cet état sont blanches, tendres, délicates; on les met tremper dans l'eau douce et bien claire et on les change d'eau soir et matin pendant cinq ou six jours; ensuite on les larde en cinq ou six endroits avec de petits lardons d'écorce de citron et de canelle fort mince. On fait un sirop du plus beau sucre, mais fort clair, c'est-à-dire où il y ait peu de sucre, on les met tremper pendant vingt-quatre heures, aussitôt qu'il est hors du feu, où on l'a purifié et clarifié. On les retire de ce sirop au bout de vingt-quatre heures et pendant qu'ils égouttent on fait un autre sirop semblable au premier, mais un peu plus fort de sucre, où on les laisse encore vingt-quatre heures. On fait ce manège

pendant six jours, augmentant à chaque fois la quantité de sucre, sans les mettre jamais sur le feu ni leur donner d'autre cuisson que celle qu'ils acquièrent dans ces différents sirops. A la fin on fait un sirop de consistance dans lequel on met un peu d'essence d'ambre, de musc ou d'autres odeurs où on les conserve pour s'en servir au besoin.

Quand on les veut tirer au sec on les ôte de leur sirop, et après les avoir laissé égoutter, on les plonge dans une bassine pleine d'un sirop bien clarifié et fort de sucre, et sur-le-champ on les met dans une étuve, où ils prennent le candi.

Cette confiture, comme on voit, demande beaucoup de soin et consume beaucoup de sucre. Les confituriers des Iles en font très rarement, et à moins d'un écu la livre, ils ne peuvent pas l'entreprendre ou la faire comme il faut.

Le Mercredi des Cendres j'en fis la bénédiction et la cérémonie dans mon église, je chantai la messe et je prêchai. M. Dauville, mon marguillier, me pria à dîner. Je vins dire la messe à mon église les trois jours suivants et j'achevai pendant ce temps-là de prendre l'état des âmes de ma paroisse et de voir les enfants et les nègres qu'il fallait disposer à la première communion et au baptême.

Le vendredi, le Père Breton vint dîner chez mon hôte; il amena avec lui mon compagnon de voyage, le Père Dastez, que le supérieur général de nos Missions envoyait au Fort Saint-Pierre attendre quelque occasion pour aller à la Mission de Saint-Domingue, où il le destinait. Je le retins avec moi, afin d'aller ensemble à la Basse-Terre, où j'étais obligé de me trouver le lundi suivant.

Le dimanche 28 février je me rendis de grand matin à mon église, où je confessai beaucoup de monde, que je communiai à la messe basse que je dis, laissant au Père Dastez, selon la coutume, l'honneur de chanter la messe de paroisse. Je prêchai après l'Évangile sur la nécessité et les qualités du jeûne.

J'avertis que l'on pouvait manger des œufs et que ceux qui auraient besoin de manger de la viande, après s'être bien examinés devant Dieu, devaient m'en demander la permission, puisque j'étais leur pasteur, et que cette petite soumission à l'Église mettait leur conscience en repos. Je les priai de m'envoyer leurs nègres qui n'étaient pas baptisés les dimanches et les fêtes au matin, afin que je pusse leur faire une instruction particulière avant le catéchisme, où je souhaitais que leurs enfants, leurs engagés ou domestiques et leurs nègres se trouvassent avant la grand'messe, et qu'à

l'égard des enfants qui se disposaient à la première communion, je leur ferais le catéchisme le mardi et le vendredi de chaque semaine. C'est la règle que j'ai toujours observée pendant que j'ai été curé. Je les avertis ensuite que j'étais obligé de m'absenter pendant la plus grande partie de la semaine pour aller au Fort Royal rendre mes devoirs au gouverneur général et que le Père Breton suppléerait en mon absence. Je finis en les priant de se trouver à la maison curiale après que l'office serait achevé, pour quelques affaires que j'avais à leur proposer.

Tous les chefs de famille s'étant assemblés au presbytère, M. Michel, capitaine du quartier, leur représenta la nécessité qu'il y avait d'augmenter le bâtiment du presbytère et les moyens de le faire sans beaucoup de dépense. Tout le monde consentit à cette proposition et se cotisa selon ses moyens, mais avec beaucoup de générosité. M. Dauville, comme marguillier, fut chargé du recouvrement de ce qu'on avait promis et de faire incessamment travailler aux planches, essentes et autres bois dont les charpentiers lui donnèrent le mémoire, afin que tout fût prêt pour les fêtes de la Pentecôte, qui était le temps que les deux charpentiers qui demeuraient dans la paroisse promettaient d'y travailler. Mais comme je souhaitais de faire au plus tôt mon jardin, tous mes paroissiens se taxèrent à me fournir chacun une quantité de palissades de bois lézard pour en faire la clôture, qu'ils me promirent de me faire apporter incessamment. Après que je les eus remercié, je montai à cheval avec le Père Dastez et M. Michel pour aller dîner chez une veuve appelée M<sup>me</sup> Roche, dont l'habitation faisait la séparation de ma paroisse d'avec celle de la Basse-pointe.

Cette veuve, âgée pour lors de soixante et quinze ans, était une des premières femmes qui fut veuve aux Iles. Elle était de Dieppe, dont elle avait conservé le patois, l'accent et les manières, comme si elle n'en fut jamais sortie. Son mari avait été tué dans un combat qui se donna sur la montagne Pelée, entre les troupes du Roi et les habitants de la Cabesterre, qui ne voulaient point reconnaître l'autorité de la Compagnie de 1664 qui avait acheté la propriété des Iles. Il y avait plus de trois mois que cette espèce de bataille s'était donnée, sans qu'on se fût mis en peine d'envoyer enterrer les morts. M<sup>me</sup> Roche voulut faire enterrer le corps de son mari à l'église du Macouba, qui était sa paroisse; elle alla donc le chercher avec deux de ses nègres, croyant ne plus trouver que les os, mais étant bien sûre de ne s'y tromper, parce qu'un de ses nègres qu'elle conduisait avec elle était avec son mari quand il fut blessé et l'avait porté derrière un rocher à côté du chemin où il l'avait laissé après qu'il fut expiré. Elle fut étrangement

surprise de trouver le corps de son mari tout entier, aussi bien que ceux des autres habitants qui avaient été tués au même endroit. Il fallait que le froid excessif qui règne sur cette montagne, qui est très haute, les eût conservés; cela rendait impossible le transport du corps, parce que les chemins étaient trop escarpés et trop étroits pour permettre le passage à deux hommes chargés du même fardeau. Cet incident aurait embarrassé tout autre que M<sup>me</sup> Roche; mais comme elle était femme d'exécution, elle fit couper le corps de son mari en morceaux, et ses deux nègres et elle en ayant pris chacun leur part, ils l'apportèrent au Macouba, où il fut enterré et où elle ne manquait jamais de faire dire un service tous les ans. Je n'aurais pu me résoudre à croire cette histoire, quoique tous les vieux habitants me la certifiassent, si cette bonne veuve ne me l'avait contée avec une naïveté qui seule était suffisante pour me convaincre de sa vérité.

Le Père Breton, qui se trouva à ce dîner, me mena avec mon compagnon souper et coucher chez le sieur Verrier; j'acceptai ce parti, parce que je m'approchais toujours du fort Saint-Pierre. J'avais avec moi, outre mon nègre, un autre nègre que M. Michel m'avait prêté pour apporter mon linge et quelques autres choses dont j'avais besoin, en attendant que la mer permît d'y envoyer son canot pour apporter mon coffre, mon lit et les provisions de bouche que j'allais demander au supérieur de notre Mission.

## CHAPITRE VIII

### *Voyage de l'auteur au Fort Royal. Description de la ville et de la forteresse.*

Le lundi premier jour de mars, je partis avant le jour de la maison du sieur Verrier, où j'avais couché, et j'arrivai au Fort Saint-Pierre sur les neuf heures du matin. J'y trouvai notre supérieur général, qui me marqua beaucoup de satisfaction de la bonne volonté que mes paroissiens me témoignaient. J'allai voir MM. de Guitaut, de Gabaret et du Mets, et M. de la Héronnière, qui venait de terminer une très grosse affaire qu'il avait avec M. le comte de Blenac, gouverneur général des Iles, au sujet de six caisses de fusils qui ne se trouvaient point dans le vaisseau, quoiqu'elles fussent sur le mémoire du chargement. Comme ce seigneur était fort vif il menaçait de faire le procès à M. de la Héronnière, qui avait signé le reçu de ces six caisses, mais qui soutenait les avoir renvoyées à l'arsenal de Rochefort, parce qu'on n'avait pu les loger dans le vaisseau, et que l'écrivain devait en avoir tiré le certificat. L'écrivain, par une insigne malice, niait le fait, quoique le lieutenant du vaisseau, les officiers mariniens et tous les matelots l'affirmassent. Mais heureusement ce méchant homme fut attaqué de la maladie de Siam, qui l'emporta en très peu de jours, et on trouva dans ses papiers le reçu de ces six caisses d'armes signé par le garde-magasin de Rochefort. Il n'y avait que deux ou trois heures que M. de la Héronnière était revenu du Fort Royal, où il avait porté ce reçu à M. de Blenac, lequel, par une bizarrerie qui lui était assez ordinaire, lui faisait un nouveau crime du renvoi de ces caisses, comme s'il eût manqué d'armes dans la forteresse, lui qui en avait pour armer dix fois plus de monde qu'il n'y en avait dans l'île.

Je ne manquai pas de féliciter M. de la Héronnière de l'heureuse issue de son affaire, dont j'avais d'autant plus lieu de me réjouir que les obligations que je lui avais m'obligeaient de prendre part dans tout ce qui lui arrivait.

Je chargeai le nègre de M. Michel de ce que je voulais envoyer en mon quartier et je priai le Père Cabasson, supérieur de notre Mission, de me procurer les provisions de bouche dont j'avais besoin.

Je fus ensuite retenir une place dans le canot d'un nommé Louis Galère, nègre libre qui faisait le voyage du Fort Saint-Pierre au Fort Royal et qui revenait le même jour, moyennant un écu pour chaque personne ou six écus pour tout le canot; cette voiture est commode, car quoiqu'il n'y ait que sept lieues par terre du Fort Saint-Pierre au Fort Royal, le chemin est très difficile et très incommode, tout ce pays n'étant composé que de montagnes qu'il faut incessamment monter et descendre.

Il y avait déjà deux ou trois ans que ce Louis Galère avait commencé à faire ce voyage et il s'en est trouvé si bien, encore que d'autres l'aient imité, qu'il avait, quand je suis parti, plus de vingt esclaves, trois ou quatre canots de voyage et une seine pour la pêche; ce qui n'est pas une petite fortune.

Le canot est couvert d'une grosse toile goudronnée qui couvre l'endroit où se mettent les passagers. Il y a un nègre qui gouverne et quatre ou cinq qui rament. On part du Fort Saint-Pierre trois ou quatre heures avant le jour pour arriver au Fort Royal sur les sept heures du matin, et on en part sur les quatre heures du soir pour arriver au Fort Saint-Pierre sur les sept heures, ou un peu plus tard, quand le vent est contraire ou que le calme oblige les nègres de ramer.

Je partis le mardi sur les deux heures après minuit. Nous étions cinq personnes dans le canot avec cinq nègres pour nous conduire. Quand on a un serviteur avec soi, soit blanc ou nègre, on ne paye rien pour lui. Nous eûmes un grain violent de vent et de pluie, qui nous obligea de mettre à terre dans une anse à deux lieues sous le vent du fort Saint-Pierre et de nous retirer sous une grande voûte naturelle que nous trouvâmes dans une falaise, le vent ayant emporté la toile goudronnée de notre canot. Nous nous rembarquâmes quand le grain fut passé, et après un peu de conversation, nous nous endormîmes les uns après les autres; de sorte que je ne m'éveillai que quand il fallut mettre pied à terre au Fort Royal. On compte du Fort Saint-Pierre au Fort Royal neuf grandes lieues par mer. Il était environ six heures et demi quand nous y arrivâmes. Je fus saluer les

Révérands Pères capucins et dire la messe chez eux; ils sont curés de la ville et chapelains du fort, et ils desservent toutes les paroisses qui sont depuis le Fort Royal jusques à une pointe de l'île vers le Levant, qu'on appelle la Pointe des Salines, qui sépare leur juridiction spirituelle de la nôtre. Je fus ensuite voir M. Houdin, qui avait pour lors sa maison dans cette ville; il me fit prendre le chocolat et me pria de venir dîner chez lui après que j'aurais fait ma visite à M. le comte de Blenac : c'était la seule affaire qui m'avait engagé à ce voyage.

J'allai à la forteresse, où je trouvai M. de Gagni, qui était de garde. Je le priai de me présenter à M. le général, qui me reçut avec beaucoup de bonté. Après qu'il eût lu les lettres que je lui présentai, il me dit qu'il savait déjà qui j'étais et que si je voulais demeurer au Fort Royal il m'emploierait à conduire les travaux, qu'il était persuadé que je corrigerais les fautes qu'on y faisait et que j'empêcherais les voleries qui s'y commettaient chaque jour. Je le remerciai d'une offre si avantageuse et lui dis que je dépendais de mes supérieurs, qui seraient ravis de lui marquer leur respect et leur obéissance en m'envoyant exécuter ses ordres quand l'occasion s'en présenterait, mais que je ne croyais pas qu'il eût besoin de moi pour le présent, puisque son ingénieur, qui avait été envoyé par le ministre, avait tout le savoir et toute l'intégrité nécessaires pour bien s'acquitter de son devoir. Nous demeurâmes ensemble près de deux heures; à la fin il fit appeler M. de Gagni et lui donna ordre de me faire voir toute la forteresse et ensuite de me ramener dîner, ce qu'il voulut que je lui promisse, malgré tout ce que je lui pus dire pour m'en excuser.

Nous trouvâmes l'ingénieur qui faisait travailler à un grand corps de logis, faisant face à la mer, dont l'étage de dessous, qui était sous terre, était destiné pour les magasins des vivres, les fours et autres besoins; celui du rez-de-chaussée était destiné pour le logement du général et celui de dessus devait servir de salles d'armes et de logement pour les officiers et les domestiques du général. C'était un gentilhomme de Languedoc, appelé M. de Cailus, très habile et très expérimenté. Il n'y avait que quelques mois qu'il était arrivé aux Iles. Nous fîmes connaissance et nous liâmes depuis une amitié qui a toujours duré, dont il m'a donné des marques en une infinité d'occasions.

Si on avait suivi son conseil, le Fort Royal serait presque imprenable; mais les plus habiles gens et les plus désintéressés ne sont pas ordinairement les mieux écoutés, ni leurs avis les plus suivis.

M. de Gagni me fit faire le tour de la forteresse. Quoiqu'elle paraisse quelque chose quand on la regarde sans entrer dans le détail de ses parties, on y remarque des défauts considérables, quand on la considère un peu plus attentivement. On prétend que c'est la faute d'un nommé Payen, qui, étant plutôt un médiocre maçon qu'un bon ingénieur, n'avait pas laissé d'être employé aux Iles en cette dernière qualité. Il n'exécuta point le dessin que M. Blondel avait tracé sur le lieu en 1675, sous prétexte qu'il serait d'une trop grosse dépense, et il en substitua un autre si rempli de fautes que pour les corriger le Roi a été obligé d'y employer de très grandes sommes, et il en a coûté aux habitants des travaux infinis, sans qu'avec tout cela on y ait entièrement remédié.

Cette forteresse est située sur une hauteur comme une presqu'île, composée d'une roche tendre ou d'un tuf qui se creuse assez aisément quand on est un peu au-dessous de sa superficie. Ce terrain est élevé d'environ quinze à dix-huit toises au-dessus de la superficie de la mer qui l'environne de tous côtés, excepté une petite langue de terre qui le joint à l'île, et qui peut avoir dix-huit à vingt toises de large.

Quand l'amiral de Hollande Ruyter vint attaquer la Martinique en 1674, cette motte de terre, qu'on appelait déjà le Fort Royal, n'avait pour toute fortification qu'un double rang de palissades qui fermait cette petite langue de terre par le bas, avec un autre rang sur la hauteur, et deux batteries à barbette, une sur la pointe pour défendre l'entrée du port, qu'on appelle le Carénage, et l'autre du côté de la rade. Le terrain où est à présent la ville était un marais plein de roseaux. Il y avait seulement quelques mauvaises cases ou maisons de roseaux sur le bord de la mer qui servaient de magasins pour serrer les marchandises quand les vaisseaux étaient dans le Carénage pendant la saison des ouragans.

Ces magasins étaient remplis de vin et d'eau-de-vie quand Ruyter fit descendre ses troupes sous la conduite du comte de Stirum; les soldats, ne trouvant aucune résistance à la descente, se mirent à piller les magasins, où, trouvant des liqueurs qui leur étaient si agréables, ils en burent de telle manière qu'ils n'étaient plus en état de se tenir sur leurs pieds lorsque le commandant les voulut mener à l'assaut.

Par bonheur il y avait dans le Carénage une flûte de Saint-Malo de vingt-deux pièces de canon et un vaisseau de Roi de quarante-quatre, qui était commandé par M. le marquis d'Amblimont, qui a succédé à M. de Blenac au gouvernement général des Iles. Ces deux vaisseaux firent un si terrible feu de leur canon chargé à cartouche sur ces ivrognes, qui tombaient à



chaque pas qu'ils voulaient faire pour aller à l'assaut, qu'ils en tuèrent plus de neuf cents. Le feu des vaisseaux ayant été secondé par celui que faisaient les habitants qui défendaient les palissades, obligea enfin l'officier qui succéda au comte de Stirum, qui avait été tué, de faire battre la retraite et de faire un épaulement avec des barriques qu'il trouva sous sa main pour mettre à couvert le reste de son monde et lui donner le temps de se désenivrer.

Ruyter, qui vint à terre sur le soir après avoir passé toute la journée à canonner ce rocher, fut étonné de voir plus de quinze cents de ses gens morts ou blessés; il résolut de quitter cette funeste entreprise et de faire embarquer le reste de son monde pendant la nuit.

Dans ce même temps, M. de Sainte-Marthe, qui était gouverneur de l'île sous M. de Baas, qui était général, assembla son conseil et résolut d'abandonner le fort après avoir encloué le canon, attendu que celui des ennemis ayant brisé la plupart des palissades et abattu une grande partie des retranchements, il était à craindre que les habitants ne fussent forcés si les ennemis venaient à l'assaut quand ils auraient cuvé leur vin. Cette résolution ne put être exécutée avec tant de silence que les Hollandais n'entendissent le bruit qui se faisait dans le fort, soit en enclouant le canon, soit en transportant les munitions et autres choses dans les canots, par le moyen desquels on devait passer de l'autre côté du port. Ils prirent ce bruit pour le prélude d'une sortie qui leur aurait été funeste dans l'état où ils étaient, une partie s'étant déjà rembarquée, de sorte que l'épouvante se mit parmi eux; ils se pressèrent de s'embarquer et le firent avec tant de précipitation et de désordre qu'ils abandonnèrent leurs blessés, tous les attirails qu'ils avaient mis à terre et une partie de leurs armes, pendant que les Français, épouvantés aussi par le bruit qu'ils entendaient, qu'ils prenaient pour la marche des ennemis qui venaient à l'assaut, se pressaient d'une manière extraordinaire pour s'embarquer dans leurs canots. De sorte que cette terreur panique fit fuir les assiégés et les assiégeants chacun de son côté et laissa le fort en la possession d'un Suisse, qui, s'étant enivré le soir, dormait tranquillement et n'entendit rien de tout ce tintamarre; il fut fort étonné quand à son réveil sur les six heures du matin il se vit possesseur de la forteresse, sans amis et sans ennemis.

M. le marquis d'Amblimont n'étant pas averti de cette double retraite, recommença à faire jouer son canon dès le point du jour; mais ne voyant personne sur le fort et n'y entendant aucun bruit, non plus que dans le camp des ennemis, dont les roseaux lui cachaient la vue, il fit mettre à terre un sergent et quelques soldats pour savoir des nouvelles. Ce sergent ne

trouva que des morts, des blessés et quelques ivrognes qui dormaient dans les magasins; il en avertit aussitôt son capitaine, qui envoya un officier et des soldats reprendre possession du fort. On rappela ensuite le gouverneur et les habitants et on commença dès la même année une partie des travaux que l'on voit encore à présent, qui consistent principalement en des batteries, partie à barbette et partie à merlons, qui environnent toute la pointe et qui battent sur la rade, sur la passe et sur la baie.

Je sais que cette affaire a été décrite autrement dans les nouvelles publiques de ce temps-là, mais je la tiens de quantité de témoins oculaires, qui me l'ont tous rapportée sans varier le moins de monde dans les circonstances que j'ai rapportées et qui m'obligent de préférer leurs relations aux gazettes, où très souvent les choses sont traitées plus selon des vues particulières que selon la vérité, qui est sujette à caution quand elle vient de si loin et est apportée par des personnes intéressées.

La langue de terre qui joint la presqu'île où le fort est bâti avec la terre de l'île est fortifiée de deux petits demi-bastions et d'une très petite demi-lune qui couvre la courtine avec un fossé rempli d'eau de la mer, un chemin couvert palissadé et un glacis. La porte du fort est dans le flanc du demi-bastion du côté du Carénage, avec un escalier fort étroit qui conduit à une plate-forme, où il y a quelques pièces de canon. Cette plate-forme conduit à un autre escalier semblable au premier, au haut duquel on trouve une seconde plate-forme avec du canon. Tout le côté du fort qui regarde le Carénage est fermé par un double mur avec quelques flancs. Le côté de la mer n'est qu'un parapet avec des embrasures; il y a une troisième terrasse ou plate-forme au-dessus de la porte, sur laquelle on devait mettre du canon pour battre une hauteur de l'autre côté du port qui commande beaucoup le fort. La garnison était d'environ quatre cents soldats de la marine.

M. de Blenac eut la bonté de m'envoyer chercher pour dîner. Il me demanda mon sentiment sur les fortifications que je venais de voir. Je lui répondis que je les trouvais bonnes pour le pays, et surtout la dernière plate-forme qu'on avait faite, parce que la batterie qu'on y mettrait empêcherait l'effet de celle que les ennemis pourraient faire sur la hauteur dont je viens de parler, qu'on appelle le Morne des Capucins. Il est vrai qu'elle est éloignée de cinq à six cents pas du fort, mais elle ne laisserait pas d'incommoder. Il fut ravi de ce que je lui disais de cette dernière plate-forme; il me dit qu'elle était de son invention et que la remarque que j'avais faite lui faisait connaître que j'étais un habile homme; mais ayant continué à me demander ce que je pensais de certaines herses dont il avait fait couper les

escaliers en plusieurs endroits, faute de savoir qu'elles étaient aussi de son invention, ma réponse pensa tout gêner, car je lui dis qu'on ne prenait pas les villes par les portes, et que quand on les assiégeait, on se saisissait des ouvertures à coups de canon. J'ajoutai par bonheur que les herses dont l'escalier était coupé étaient très bonnes contre une surprise, et cela le satisfît.

J'ai dit ci-dessus que si on avait suivi l'avis de M. de Cailus, le Fort Royal serait presque imprenable.

Le dessein de M. de Cailus était d'isoler tout à fait cette motte de terre, de manière à laisser un front assez considérable pour y pouvoir faire deux bons bastions, une grande demi-lune avec un bon chemin couvert, qui aurait eu pour avant-fossé le canal qui aurait isolé le terrain. La dépense eût été bien moindre qu'elle ne l'a été et la place bien plus en état de soutenir un siège.

M. de Blenac me parla presque pendant tout le repas, quoiqu'il eût à sa table sept ou huit autres personnes; il but à ma santé et m'obligea de lui faire raison. Il eut soin de me faire servir ce qu'il y avait de meilleur; en un mot, il me fit tant d'honnêtetés que tout le monde en était dans l'étonnement. Je remarquai dans ses discours la vivacité de son esprit et son tempérament tout de feu, quoiqu'il fût âgé de plus de soixante et douze ans et qu'il fût attaqué depuis longtemps d'une dysenterie qui l'emporta deux ans après.

Il congédia la compagnie dès qu'on eut desservi, et m'ayant fait asseoir auprès de lui, il m'entretint pendant plus d'une heure et demie de différentes choses, surtout des chagrins que quelques-uns de nos Pères lui avaient donné; je fis ce que je pus pour les excuser, car, pour dire la vérité, il y avait de la faute des deux côtés, et peut-être plus du côté du comte de Blenac que du nôtre. Le lecteur en pourra juger par une affaire que je rapporterai ci-après. Cependant il m'assura qu'il conservait toujours de l'affection pour notre ordre, et que si on voulait bien vivre avec lui, il nous en donnerait des marques. Je l'assurai que nous ferions tous nos efforts pour mériter son estime; je le suppliai d'oublier le passé et de vouloir nous accorder sa protection, et à moi en particulier, ce qu'il me promit avec beaucoup de bonté, et je dois lui rendre cette justice, malgré tout ce que la médisance a pu dire contre lui, qu'il était un homme de bien, bon serviteur du Roi, brave autant qu'on le peut être et bien plus sage qu'on ne le disait dans le monde. J'en pourrais apporter des preuves qui convaincraient les plus incrédules. On me vint enfin avertir qu'il était temps de partir, ce qui me donna

lieu de prendre congé de M. de Blenac; tout le monde fut surpris du favorable accueil qu'il m'avait fait et j'en reçus bien des compliments. Je fus dire adieu à M. Houdin et je m'embarquai sans avoir eu le loisir de considérer ni la ville ni l'église paroissiale, tant on me pressait de partir.

Je trouvai dans le canot les mêmes personnes avec qui j'étais venu. Nous fîmes rouler la toile qui le couvrait afin de jouir de l'air et de la vue du pays. Nous allions à la voile et fort vite. On me montra une sucrerie de M. Roy dans un lieu appelé la Pointe des Nègres. Nous vîmes ensuite le bourg et l'église de la Case-Pilote. Tout ce terrain est fort élevé et fort coupé par des mornes; la plupart des fonds qui sont entre les mornes sont en savanes, où l'on voit beaucoup de canifciers; c'est ainsi qu'on appelle les arbres qui portent la casse. C'était autrefois une très bonne marchandise et d'un grand débit, mais tous les habitants de la Basse-Terre ayant planté à l'envi des canifciers, cette marchandise n'eut plus de valeur, parce qu'on en faisait aux Iles plus qu'on n'en pouvait consommer en Europe, quand elle aurait été toute malade.

L'arbre qui porte la casse ou le canifcier vient de bouture : il croît fort vite, il porte beaucoup et deux fois l'année, comme presque tous les arbres qui sont naturels à l'Amérique; son bois est blanchâtre, assez mol, mais extrêmement coriace; son écorce est grise et fort raboteuse. Cet arbre vient très grand, ses feuilles sont longues et étroites, d'un vert pâle; il pousse des fleurs jaunes par gros bouquets, qui ont une odeur assez agréable; aux fleurs succèdent les siliques, où la casse, qui en est comme la moëlle, est renfermée. Ces siliques pendent aux branches comme des paquets de chandelles, de douze, quinze et même de vingt attachées ensemble; elles sont vertes avant d'être mûres; c'est à leur noirceur qu'on connaît qu'il est temps de les cueillir; quant à leur grosseur et à leur longueur, cela dépend de l'âge de l'arbre et du terrain où il est planté; il est certain que plus les siliques ou bâtons de casse sont gros, longs et pesants, plus la casse est estimée.

Quand il fait du vent, ces siliques se touchent les unes les autres et font un bruit assez semblable à celui qu'on entend quand il passe des compagnies de soldats avec des bandoulières garnies de fourniments. La casse des Iles est autant estimée que celle du Levant. J'ai vu des apothicaires en France et aux Iles qui la trouvaient meilleure; elle est naturelle dans les Iles, c'est-à-dire que cet arbre n'y a point été transporté; on l'y a trouvé quand on a commencé à s'y établir.

Lorsque je suis parti des Iles en 1705 elle valait sept livres dix sols le cent ou le quintal; mais comme elle occupe beaucoup de place dans un vaisseau et que par conséquent le fret consommerait tout le profit, on la partage moitié par moitié pour le fret avec les bourgeois du navire.

Quand les juifs étaient aux Iles ils faisaient confire beaucoup de ces siliques qu'ils envoyaient en Europe; pour cet effet ils les cueillaient lorsqu'elles étaient encore extrêmement tendres et qu'elles n'avaient que deux à trois pouces de longueur; de sorte qu'on mangeait la silique et ce qu'elle contenait. Cette confiture était fort agréable et purgeait doucement, ou du moins elle tenait le ventre libre. Ils faisaient aussi confire les fleurs et leur conservaient leur couleur sous le candi qui les couvrait; elles faisaient le même effet que les siliques. On ne fait plus de cette confiture depuis le départ des juifs, soit qu'ils aient emporté le secret avec eux, soit qu'on ne veuille pas se donner la peine de le chercher en faisant plusieurs expériences. J'ai connu quelques personnes qui avaient confit de ces siliques, mais jusqu'à mon départ elles n'étaient point arrivées au point de perfection où elles avaient été portées par les juifs.

A propos de ces siliques, qui pendent aux canificiers comme des paquets de chandelles, je me souviens que m'étant trouvé dans notre couvent du Mouillage en 1698 à l'arrivée de quelques-uns de nos religieux qui venaient d'Europe, il s'en rencontra un qui se piquait de connaître l'Amérique et tout ce qu'elle produit comme ceux qui y étaient depuis longtemps. Je cherchais à mortifier un peu sa vanité lorsqu'il m'en donna lui-même l'occasion en me demandant ce qui pendait à ces arbres. Je lui dis que je m'étonnais que lui, qui connaissait toutes choses, ne connût pas cela. « Il est vrai, me dit-il, que ce fruit ressemble fort à des chandelles, et l'arbre pourrait bien être de l'espèce de ceux de la Chine qui portent le suif, mais ce qui suspend mon jugement, c'est que le suif de la Chine est blanc ou presque blanc, au lieu que celui-ci est vert. » Cette imagination me fit sourire; je l'assurai qu'il pensait fort juste et qu'il serait difficile de lui faire voir rien qui lui fût nouveau. Qu'au reste ces chandelles étaient vertes parce qu'elles n'étaient pas dans leur maturité. Il ne manqua pas de s'applaudir lui-même de son discernement si juste, et moi de conter aux autres religieux cette belle conversation. Elle fut renouvelée quelques moments après par un de nos Pères, qui, pour achever de l'instruire, lui dit qu'il ne manquait que la mèche à ces chandelles quand on les cueillait; qu'autrefois on les faisait fondre et qu'ensuite on les travaillait comme on fait en France, mais que depuis peu on avait trouvé l'invention de leur

mettre la mèche, sans autre façon que de les percer avec une aiguille chaude, au bout de laquelle la mèche était passée; il l'assura qu'on se servait de ces sortes de chandelles dans presque toutes les maisons et qu'on n'en emploierait jamais de celles qui viennent de France si on pouvait donner à celles-ci un peu plus de blancheur. Notre habile homme crut cette fable de tout son cœur et fut assez simple pour parler de ces chandelles vertes dans une maison où il alla le même jour et de blâmer le capitaine de son vaisseau qui avait apporté une quantité considérable de caisses de chandelles, mais il fut étrangement surpris quand il vit que tout le monde se moquait de lui, il connut qu'on l'avait dupé et fut obligé d'avouer qu'il y avait bien des choses qu'il ignorait; il se gardait pourtant bien de me prier de l'en instruire.

Le vent qui nous avait si bien servis depuis le Fort Royal nous quitta au Carbet; c'est un bourg à une lieue du Fort Saint-Pierre. On l'appelait autrefois le quartier de Monsieur, parce que M. du Parquet, seigneur et propriétaire de la Martinique, y faisait sa résidence. Nos nègres reprirent alors leurs avirons et ramèrent si bien que j'arrivai à notre couvent du Mouillage sur les huit heures du soir.

Le lendemain matin le Père Cabasson me conduisit chez le directeur des domaines du Roi; il s'appelait M. de Vaucourtois, Parisien, honnête et fort obligeant. C'était lui qui payait les pensions que le Roi donne aux curés. Il me fit aussitôt délivrer les provisions dont j'avais besoin. C'était une barrique de vin de Bordeaux, qu'il me compta sur le pied de trois mille cinq cents livres de sucre brut, qui réduit au prix courant, où était pour lors cette marchandise, revenait à la somme de trente-cinq écus. Je pris outre cela un baril de farine, évalué à dix-huit cents livres de sucre; un baril de bœuf salé, évalué à quinze cents livres, et un demi baril de lard pour douze cents livres, ce qui faisait en tout mille livres de sucre, qui étaient les deux tiers d'une année de ma pension. Je fis porter ces provisions chez un marchand du Fort Saint-Pierre, nommé Ricord, où M. Michel faisait porter les siennes, en attendant qu'il pût envoyer son canot pour les apporter chez lui.

## CHAPITRE IX

*Prise de deux vaisseaux anglais par les flibustiers. Leur manière de combattre et le traité qu'ils font pour leur course.*

Le jeudi quatrième mars j'allai rendre visite à notre voisin M. Pinel, capitaine de flibustiers, commandant une corvette de six canons, appelée la *Malouine* ou la *Volante*. Il était arrivé la veille avec deux vaisseaux anglais qu'il avait pris au vent de la Barbade, l'un de douze canons et l'autre de dix-huit, venant à droiture d'Angleterre très richement chargés.

Il me reçut avec mille civilités et ayant su que je m'établissais à la paroisse du Macouba, il dit qu'il voulait contribuer à me mettre en ménage et me fit présent de six belles bouteilles et de douze verres de cristal, avec deux fromages d'Angleterre. Ce fut ainsi que commença l'amitié qu'il a eue pour moi jusqu'à sa mort. J'achetai encore d'autres provisions qui me manquaient et je les fis porter avec mon coffre, mon matelas et d'autres hardes chez le même M. Ricord. Mon dessein était de m'en retourner le lendemain à ma paroisse, mais notre Père supérieur m'arrêta pour assister à une grand'messe que les flibustiers de M. Pinel devaient faire chanter le jour suivant et à laquelle ils devaient communier, en exécution d'un vœu qu'ils avaient fait dans le combat, où ils avaient pris ces deux vaisseaux anglais.

Le vendredi nous fûmes occupés toute la matinée à confesser les flibustiers. On chanta une messe de la Vierge avec toute la solennité possible; je la célébrai et je bénis trois grands pains qui furent présentés par le capitaine, accompagné de ses officiers, avec les tambours et les trompettes. La corvette et les deux prises qui étaient mouillées devant l'église firent des

décharges de tout leur canon, au commencement de la messe, à l'élévation du Saint-Sacrement, à la bénédiction et à la fin du *Te Deum*, qui fut chanté après la messe. Tous les flibustiers vinrent à l'offrande et présentèrent chacun un cierge avec une pièce de trente sols ou d'un écu. Ceux qui communieraient le firent avec beaucoup de piété et de modestie.

Après que j'eus dîné j'allai à bord de la corvette et des prises. Je ne pouvais comprendre comment ce petit bâtiment, armé seulement de six canons de six et de quatre livres de balle, avait osé attaquer ces deux vaisseaux, dont le plus gros avait cinquante-huit hommes d'équipage et le petit quarante-cinq. Ils avaient tous deux des gaillards d'avant et d'arrière, retranchés avec des sabords pour le canon, des meurtrières, des coffres à feu, des grenades lardées, c'est-à-dire attachées en différents endroits du bord, avec deux bandes de fer qui se croissent, l'ouverture de la grenade avec sa fusée répendant sous le gaillard par où on lui donne feu. J'y remarquai des espoirs ou espingards de fonte, où l'on met vingt-cinq ou trente balles de mousquet, et je ne sais combien d'autres attirails qui augmentaient la surprise où j'étais, comment on avait pu surmonter tant d'obstacles et enlever ces deux bâtiments. Un flibustier avec qui je m'entretenais me dit que tout le canon et toutes les autres défenses ne méritaient pas qu'on y fit la moindre attention; qu'il leur suffisait de voir un bâtiment et de pouvoir s'en approcher pour compter sûrement sur sa prise. Que le canon de leur corvette était plus par cérémonie que par nécessité, puisqu'ils n'employaient presque jamais que les deux pièces de chasse quand ils battaient un vaisseau par l'avant ou par l'arrière, leurs fusils leur suffisant pour le désoler, jusqu'à ce que leur capitaine juge à propos de sauter à l'abordage.

Je souhaitai de savoir comment s'était passé leur combat. Il me dit qu'aussitôt que celui qui était en vigie ou en sentinelle au haut du mât eut averti qu'il découvrirait ces deux vaisseaux, on fit porter dessus à toutes voiles; que ces deux vaisseaux, voyant que la corvette les haussait considérablement, crurent qu'il leur serait inutile de prendre chasse; ils se flattèrent même qu'ils pourraient se rendre maîtres de celui qui venait sur eux; de sorte qu'ils brouillèrent leurs voiles pour l'attendre. On fut bientôt à la portée du fusil, on s'attacha d'abord au plus gros, qui faisait grand feu de son canon et très peu de sa mousqueterie, comme c'est la coutume des Anglais. On le battit pendant trois quarts d'heure dans sa hanche et dans son arcase à coups de canon et de fusil, après quoi on l'élongea, et M. Pinel se jeta dessus avec soixante et dix hommes.



Ceux qui entrèrent par l'avant trouvèrent par hasard une petite écuelle que les Anglais n'avaient pas songé à fermer en se retirant sous le gaillard; ils y jetèrent un flacon de verre plein de poudre, entouré de quatre ou cinq bouts de mèche allumée qui mirent le feu à la poudre dans le moment que le flacon se brisa en tombant, qui grilla d'une si horrible façon sept ou huit Anglais qu'ils demandèrent quartier; ainsi on s'empara de ce gaillard qui aurait donné beaucoup de peine et qui mettait nos gens entre deux feux; dans le même temps ceux qui étaient sur le pont, ayant trouvé un canon qui était chargé, le pointèrent contre le gaillard d'arrière et le tirèrent contre le retranchement, où il fit beaucoup de fracas, pendant que ceux qui étaient montés sur le gaillard éventaient les coffres à feu en les perçant à coups de pistolet, après quoi ils ne font plus d'effet; d'autres arrachaient les grenades lardées et d'autres rompaient à coups de hache le dessus du gaillard pour y faire un sabord, pendant que ceux qui étaient demeurés sur le pont et qui s'étaient gabionnés derrière la chaloupe, que les Anglais avaient eu l'imprudence de laisser sur le pont, faisaient feu sur les meurtrières et sur les sabords du retranchement avec tant de succès que la vivacité des Anglais fut bientôt ralentie, parce qu'ils eurent nombre de morts et de blessés; mais ce qui acheva le combat furent quelques flacons de poudre et de grenades qu'on jeta par le sabord qu'on avait fait sur le gaillard. Ils en furent tellement incommodés qu'ils demandèrent quartier et se rendirent : ils avaient eu quinze hommes tués et environ vingt blessés; nos flibustiers eurent quatre hommes tués sur le vaisseau et cinq blessés; ils en avaient eu six autres avant d'aborder.

Pendant qu'on se battait ainsi dans le vaisseau anglais, son camarade faisait toujours feu de son canon sur la corvette, qui lui répondait du sien et de sa mousqueterie, sans s'éloigner beaucoup de son monde qui combattait dans le vaisseau qu'on avait abordé, dans l'incertitude du succès du combat; mais dès qu'il vit la victoire assurée, parce qu'on amena le pavillon, il se rendit sans donner la peine à la corvette de l'aborder; s'il se fût rendu plus tôt, il aurait conservé la vie à quatre hommes de son équipage et n'aurait pas eu huit ou neuf blessés, comme il se trouva qu'il avait quand nos gens s'en emparèrent.

Lorsque le vaisseau qui va en course appartient aux flibustiers qui le montent, ils partagent les prises également. Le capitaine, le quartier-maître, le chirurgien et le pilote n'ont par-dessus leur lot qu'un présent, dont les autres les gratifient. A l'égard du pillage, il se partage également, sans que

B.U.

NANTES

Sect.

Lettres-Droit

personne puisse s'approprier la valeur d'un écu, sous peine de perdre sa part du profit du voyage et souvent même d'être dégradés, c'est-à-dire mis à terre dans quelque île déserte ou du moins chassés du bord. Mais quand le bâtiment n'appartient pas à l'équipage, les armateurs ou propriétaires du bâtiment prennent un tiers de prises pour la part du vaisseau, les vivres, la poudre, les boulets et les grenades. Les deux autres tiers se partagent à tout l'équipage; bien entendu qu'avant toutes choses, on a pris le dixième pour l'amiral ou gouverneur qui a donné la commission et qu'on a payé le chirurgien, les blessés et les estropiés. L'acte qui contient toutes les conditions sous lesquelles on fait la course s'appelle chasse-partie. Les principales de ces conditions sont : que les blessés ont, outre leur lot, un écu par jour pour leur nourriture pendant qu'ils sont entre les mains du chirurgien, qui est obligé de les panser et de fournir les remèdes; ce temps est pour l'ordinaire limité à soixante jours. Ceux qui sont estropiés d'un bras ou d'une jambe emportée, ou rendus inutiles, ont six cents écus pour chaque membre; on donne trois cents écus pour le pouce, l'index de la main droite et un œil; cent écus pour chacun des autres doigts. Ceux qui sont obligés de porter une canule sont réputés comme estropiés et ont six cents écus, aussi bien que ceux qui, ayant une jambe ou un bras de bois, s'ils viennent à les perdre de nouveau. Soit que l'on fasse prise ou non, les armateurs et les s'ibustiers sont obligés de faire la course jusqu'à ce qu'on ait gagné pour payer les blessés et les estropiés. La part ou le lot des morts est donné à leur matelot ou camarade, ou quand il ne s'en trouve point, à leurs héritiers si on les connaît, sinon on le distribue aux pauvres et aux églises pour faire prier Dieu pour le défunt, car on aime mieux prendre ce parti que de le remettre entre les mains du procureur des biens vacants, parce qu'on sait que c'est un abîme qui absorbe tout sans jamais rendre rien. Celui qui a découvert le bâtiment qu'on a pris a un demi-lot plus que les autres; chaque boy ou mousse a un demi-lot; le présent qu'on fait pour l'ordinaire au capitaine va à la valeur de trois lots, quelquefois quatre; le quartier-maître, qui est la seconde personne du bâtiment, a deux lots; le pilote et le chirurgien un lot et demi chacun.

Avant la paix de Ryswick on donnait les lots en espèces, mais dans cette dernière guerre les bourgeois ou armateurs ont jugé qu'il était de leur intérêt de faire vendre les effets et d'en partager ensuite le prix; cela a donné lieu à une infinité de friponneries, tant de leur part que de celle des quartiers-maîtres, et la négligence de ceux qui pouvaient y apporter du re-

mède a causé la désertion d'un grand nombre de flibustiers, comme je dirai ci-après.

Quand j'eus considéré à loisir la corvette et les prises, je voulus acheter un quart de beurre et une caisse de chandelles; j'en demandai le prix au quartier-maître, qui me répondit fort obligeamment que je pouvais choisir ce que je voudrais et qu'ensuite nous nous accommoderions ensemble. Je fis donc choisir un quart de beurre d'environ vingt-cinq livres et une caisse de chandelles du même poids; mais quand je voulus en savoir le prix pour payer, il me dit que les prises étaient assez considérables pour me faire présent de ces bagatelles et de cinquante bouteilles de bière et de cidre qu'il fit mettre dans mon canot; que c'était la moindre chose qu'il me pouvait offrir pour la peine que j'avais eue à chanter la messe pour eux et pour la part qu'il espérait que je leur accorderais dans mes prières.

On trouvera peut-être en Europe ces manières extraordinaires pour des flibustiers, en qui on suppose peu de piété; mais ceux qui connaissent l'Amérique savent qu'ils ont un très grand soin de faire part de leurs bonnes fortunes aux églises, et que s'ils trouvent dans leurs prises des ornements d'église ou des étoffes propres à en faire, ils ne manquent jamais de les donner aux églises qu'ils fréquentent.

Le samedi sixième mars le Père Dastez partit pour Saint-Domingue; il s'embarqua dans une barque de flibustiers qui allait porter des ordres de la Cour en cette île-là et à Sainte-Croix; je l'allai conduire à bord, après quoi je montai à cheval pour me rendre à ma paroisse,

Le lendemain, qui était le premier dimanche du mois, dédié à la dévotion du Rosaire, je confessai un grand nombre de personnes, et comme outre les deux catéchismes j'avais encore été obligé de prêcher, de faire la procession et la bénédiction du Saint-Sacrement, il était une heure après-midi quand je sortis de l'église. M. Dauville, marguillier de ma paroisse, prévoyant qu'après tant de fonctions j'aurais besoin de quelque nourriture, avait fait apporter à dîner au presbytère et y avait invité le Père Breton et quelques-uns des principaux habitants du quartier. Je ne savais rien de tout cela et je fus fort étonné en entrant chez moi d'y trouver la table dressée et le dîner tout prêt. Il faut avouer que j'étais charmé des manières de mes paroissiens et que j'eusse voulu leur en marquer ma reconnaissance par des services plus considérables que n'était mon assiduité à mes devoirs.

Je laissai la compagnie au presbytère pendant que j'allai confesser un nègre d'une habitation de M. Roy, car il en avait deux très considérables

dans ma paroisse et d'autres encore dans différents endroits et quartiers de l'île. On ne peut sans étonnement penser à la fortune de cet homme. Il était venu aux Iles en qualité d'engagé, dans les premières années que la colonie commença à se former; il était de Bordeaux, tailleur ou chaussetier de son métier. Le temps de son engagement étant achevé, il se mit à torquer du tabac, qui était alors la marchandise des Iles, et quand la saison de torquer était passée, il travaillait de son métier. Il s'associa avec un autre torqueur, dont il hérita quelques années après. Il fit quelques voyages en course, si heureusement qu'en très peu de temps il se vit en état d'établir une sucrerie et de faire des établissements en divers quartiers de l'île. Quand j'arrivai à la Martinique il avait six sucreries; celle du Prêcheur, où il demeurait, était accompagnée d'une très belle raffinerie; il en avait une autre dans la montagne, à une lieue de celle-là; une à la Pointe des Nègres, auprès du Fort Royal; une à l'Ance de la Couleuvre et deux dans ma paroisse. On comptait plus de huit cents nègres travaillant dans ces établissements. Son fils aîné, avec lequel j'étais venu de France, était capitaine de milice, et une de ses filles avait épousé M. de la Fossilière, capitaine de vaisseau de Roi.

M. Jean Roy est mort en 1707, étant pour lors doyen du Conseil, premier capitaine de milice de l'île, et sans contredit le plus ancien habitant. Il était pour lors âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Il a laissé aux onze enfants qu'il avait eus de Luce Bruman, sa femme, soixante et douze nèges chacun, avec la moitié d'une sucrerie, sans compter ce qu'ils avaient reçu en mariage et les effets qui se sont trouvés dans sa maison et en France. C'était un très bon homme; il était logé et meublé magnifiquement; il recevait parfaitement bien ceux qui allaient chez lui; charitable et bienfaisant au delà de ce qu'on peut dire. L'église du Prêcheur, qui était sa paroisse, lui est redevable de son bâtiment et de la plus grande partie des vases sacrés et des ornements qui y sont en grand nombre; il avait la même charité pour les paroisses où il avait des habitations. Sa mémoire était si heureuse qu'il se souvenait des moindres circonstances des choses qui s'étaient passées depuis plus de soixante et dix ans, comme si elles eussent été présentes. Comme je le voyais assez souvent, j'avais un plaisir extrême à l'entendre raconter les commencements de nos colonies, ses différents voyages et ses aventures.

Le samedi 13, le canot que M. Michel avait envoyé au Fort Saint-Pierre pour apporter mon bagage revint avec tout ce que je voulais faire apporter, excepté mon lit. M. Michel fit semblant de se fâcher à cause de cela contre

ses nègres, et moi je fus assez simple pour croire qu'il le faisait tout de bon et pour travailler à l'apaiser. Je sus quelques heures après qu'il leur avait défendu de l'apporter, afin d'avoir ce prétexte pour me retenir plus longtemps chez lui. En effet, j'y demeurai jusqu'au samedi avant le dimanche des Rameaux, et ce ne fut pas sans peine qu'il me laissa la liberté de me retirer dans ma maison curiale. Je voulus lui faire présent de ce que M. Pinel et les flibustiers m'avaient donné, mais il me fut impossible de lui faire accepter la moindre chose; seulement, après bien des cérémonies, il prit un des fromages, à condition de me le rendre, ce qu'il a fait cinq ou six fois, disant toujours, quand il m'en renvoyait, que c'était celui qu'il m'avait emprunté.

J'achevai cette semaine l'état des âmes de ma paroisse. J'y trouvai deux cent vingt-neuf personnes de communion, soixante et dix-huit enfants qui n'avaient pas encore communié, six cent nonante-six nègres, petits ou grands, parmi lesquels il y en avait soixante et quatre qui avaient communié, et cinquante-huit qui n'avaient pas encore reçu le baptême.



## CHAPITRE X

### *Etat des paroisses des Iles, des curés qui les desservent et leurs droits.*

Le spirituel est administré dans toutes les Iles par des religieux; il y a eu autrefois des prêtres séculiers qui ont eu soin de quelques paroisses, mais cela a duré peu, et les religieux de différents ordres, qui avaient accompagné les habitants qui ont commencé la colonie, s'y sont toujours maintenus et la Cour a depuis très longtemps jugé à propos de n'admettre point d'autres ecclésiastiques.

Voici l'état des paroisses qui étaient à la Martinique en 1694. Je parlerai dans leur temps des augmentations et des changements qui y sont arrivés. Elles étaient toutes desservies par les jésuites, les capucins et les jacobins ou frères prêcheurs, que l'on appelle aux Iles les Pères blancs, comme on appelle les jésuites les Pères noirs.

Les jésuites desservent cinq paroisses, qui sont celles du Fort Saint-Pierre, du Prêcheur, du Carbet, de la Case-Pilote et du Cul-de-sac à Vache. Ils ont depuis cédé cette paroisse aux capucins.

Les capucins avaient soin de la paroisse et de la forteresse du Fort Royal, des paroisses du Trou au Chat, du Cul-de-sac Marin et deux autres qui sont aux Ances Darlet.

Les jacobins avaient la paroisse du Mouillage, dont l'église leur appartenait, et six autres paroisses à la Cabesterre de l'île, qui étaient Sainte-Anne du Macouba, Saint-Jean-Baptiste de la Basse-Pointe, Sainte-Hyacinthe à la Grande Ance, Saint-Paul au Marigot, Sainte-Marie au quartier du même nom, et la Trinité, qui est un port et un bourg considérable à la Cabesterre.

A la Guadeloupe il y a des capucins, des jacobins, des carmes chaussés de la province de Touraine. M. Houel avait appelé ces derniers dans le temps qu'il était seigneur et propriétaire de cette île; pendant un procès que nos Pères furent contraints d'avoir avec lui au sujet des terres qui nous avaient été concédées par la première Compagnie qui fit l'établissement de la Guadeloupe en 1635. Quoique les carmes n'eussent aucun bref du Pape, ils ne laissaient pas par la tolérance des autres religieux d'exercer les fonctions curiales dans la paroisse du bourg de la Basse-Terre, dans celle du Vieux Fort et des Trois Rivières qui leur avait été cédée par les jésuites. Ils avaient aussi soin des paroisses de Marie-Galante et des Saintes, fondées seulement sur une prétendue bulle de communication des privilèges des religieux mendians, dont ils prétendent que tous peuvent jouir, quand ils ont été une fois accordés à un de ces ordres.

Les jésuites ont une sucrerie et grand nombre d'esclaves à la Guadeloupe; ils y ont outre cela une belle maison et une belle église dans le bourg. Ils ont soin des nègres qui se trouvent dans la paroisse des carmes.

L'île de la Grenade est desservie par les capucins depuis que nous l'avons abandonnée, y étant contraints par la violence d'un gouverneur qui y fut mis par la Compagnie de 1664, à laquelle le comte de Cérillac, qui en était propriétaire, avait été obligé de la vendre. Nous y possédons une très grande terre, appelée le Fonds du Grand Pauvre, qui est une réserve du comte de Cérillac, dont il a gratifié notre ordre, mais qui, faute d'être habitée, est en proie à tous ceux qui veulent s'y établir.

L'île de Saint-Christophe a été desservie par les jésuites et par les capucins; les carmes y avaient une habitation et une église qui n'était pas paroissiale. Nous y avons conservé une petite chapelle et une habitation, après que l'on eut rendu aux Anglais la partie de cette île dont on les avait dépouillés pendant la guerre de 1666 et leurs trois temples que l'on nous avait donné pour faire le service et administrer les sacrements aux catholiques français et irlandais, à qui on avait partagé les habitations conquises sur les Anglais. Le spirituel de l'île de Sainte-Croix a toujours été administré par nos Pères depuis qu'on commença à s'y établir jusqu'en 1696, qu'on transporta cette colonie pour augmenter celle de Saint-Domingue: il fallut suivre le sort des autres. Nous y portâmes les attirails de la sucrerie que nous y avions avec environ soixante et dix nègres, grands ou petits. C'est avec ce secours que nous avons fait l'établissement que notre Mission possède dans l'île de Saint-Domingue, au quartier de la Petite Rivière, à Léogane.



Les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélémi ont été desservies par les capucins depuis que nos Pères les ont abandonnées faute de religieux. Nos Missions avaient un terrain considérable dans la première de ces deux îles.

L'île de Cayenne fut desservie par les capucins, qui y vinrent avec les premiers habitants qui y furent envoyés par une Compagnie de marchands de Rouen. En 1652, il se fit une autre Compagnie, qui obtint du Roi, à certaines conditions, la propriété de cette île et de la terre ferme, depuis le cap du Nord jusqu'à la rivière des Amazones. Cette Compagnie, à la tête de laquelle était l'abbé de l'île Marivault, jugea à propos d'y conduire des prêtres séculiers, et entre autres un certain M. Biet, qui s'est donné la peine d'écrire l'histoire tragique de cette entreprise qui commença et finit en moins de vingt mois, sous le titre d'*Histoire de la France équinoxiale*. Il a joint à ce qu'il avait remarqué à Cayenne le peu qu'il a vu en passant aux Iles du Vent en retournant en France, c'est-à-dire à la rade de la Martinique et à la Guadeloupe; mais comme cela n'aurait guère grossi son ouvrage, il y a mis tout ce qu'il a plu à de certaines gens qui lui ont donné des mémoires, plutôt pour favoriser leurs intérêts et leurs passions que pour l'instruire de la vérité; c'est ce qui fait que son livre est rempli de quantité de faussetés. Quoiqu'ils ne touchassent en aucune façon nos Missions, le Père du Tertre, mon confrère, n'a pas laissé d'en réfuter une partie dans son *Histoire générale des Antilles*. Je n'aurais pas de peine à achever, mais comme cet auteur est mort et qu'il n'a laissé commission à personne de répondre pour lui, je ne veux pas troubler son repos.

Après la déroute de cette Compagnie, les jésuites y vinrent avec celle qui se forma en 1664 et s'y sont toujours maintenus seuls. Ils n'avaient en 1694 qu'une paroisse dans l'île de Cayenne et un missionnaire ambulante qui allait administrer les sacrements aux habitants de la terre ferme. Le marquis de Férolles, qui en était gouverneur en 1699, avait souvent des différends avec eux. Il crut que pour les rendre plus traitables, il fallait appeler d'autres missionnaires qui partageassent avec eux le soin des âmes. Il fut appuyé dans la demande qu'il en fit à la Cour par une requête des principaux officiers et habitants qui demandaient nos Pères. Le Roi consentit à leurs demandes et le supérieur de notre Mission de la Martinique eut ordre d'y envoyer deux religieux; mais comme nous en avions à peine pour fournir nos églises, il n'en put envoyer qu'un, qui fut un de nos compagnons de voyage, le Père Romanet, qui se servit d'une barque qui remontait à Cayenne, ce qui est tout à fait extraordinaire. Il trouva à son arrivée que le gouverneur et les jésuites s'étaient accommodés et que selon

les apparences une des conditions de l'accord était que nos Pères ne seraient point reçus. Le Père Romanet ne laissa pas d'être assez bien reçu du gouverneur; les jésuites le comblèrent de civilité. Ils l'obligèrent de prendre une chambre chez eux, ils l'accompagnaient partout, ils lui témoignaient qu'ils avaient encore plus d'envie que le gouverneur et les habitants de partager avec lui le soin des âmes. Mais après l'avoir traité avec toutes sortes de charité chez eux pendant quatre mois, il fut obligé de revenir à la Martinique, sans avoir pu rien conclure pour un établissement, et il apprit à ses dépens que pour être sorti de Limoges depuis cinq ans et avoir vu tant de pays, il n'en était pas plus habile homme, puisqu'il aurait dû s'apercevoir en très peu de temps qu'on le jouait.

Les jésuites ont un missionnaire chez les sauvages de l'île Saint-Vincent et un frère coadjuteur qui lui sert de compagnon. Le Roi leur donne quinze ou dix-huit cents livres pour cette Mission. Je ne crois pas qu'elle ait été encore d'aucune utilité. Les Caraïbes ne sont pas gens qui s'embarassent de recevoir ou de quitter quelque sorte de religion que ce soit. Je parlerai dans un autre endroit de leur indifférence et de leurs mœurs.

La partie française de l'île de Saint-Domingue est divisée en deux quartiers principaux. Celui du Nord, qui comprend le Cap Français et le Port Paix, et celui de l'Ouest, qu'on appelle Léogane. Les capucins administraient le spirituel dans la partie du Nord et avaient encore des paroisses dans la partie de l'Ouest. Les Pères blancs, ou jacobins, y avaient trois paroisses, qui sont les bourgs de l'Esterre, de la Petite Rivière et du Cul-de-Sac. Le spirituel a été administré de cette manière jusques en 1702 que les capucins ayant remontré au ministre qu'ils ne pouvaient pas fournir le nombre de religieux nécessaires pour ces missions, on a donné aux jésuites la partie du Nord, qui commence au Cap Français et finit à la rivière de l'Artibonite, et les jacobins ont eu tout le reste de l'île, à commencer à cette rivière jusqu'au cap Tibéron, où commence la concession de la Compagnie de l'île à Vache, à qui le Roi a permis de choisir tels ecclésiastiques qu'elle jugera à propos.

C'est le Roi qui entretient les religieux-curés des Iles du Vent, c'est-à-dire de toutes les îles, excepté celle de Saint-Domingue. Les pensions des curés se prennent sur le domaine du Roi aux Iles. Toutes les cures anciennes ont douze mille livres de sucre brut et les nouvelles seulement neuf mille livres. Comme les paroisses des jésuites à la Martinique sont toutes anciennes, elles sont aussi toutes à douze mille livres de sucre; celle du Fort Saint-Pierre a de plus neuf mille livres pour un secondaire.

Les paroisses des capucins de la Martinique sont toutes à neuf mille livres, excepté celle du Fort Royal, qui a vingt et un mille livres pour deux religieux; ils ont outre cela cinq cents francs comme aumôniers de la forteresse.

Les paroisses des jacobins étant de différentes espèces, leurs pensions sont aussi différentes; celle du Mouillage a vingt et un mille livres pour deux religieux, celle de la Basse-Pointe et de Sainte-Marie ont chacune douze mille livres, et les autres n'ont que neuf mille livres; mais afin que nos religieux soient tous égaux, le supérieur prend sur la paroisse du Mouillage douze mille livres de sucre pour ajouter aux neuf mille livres qu'ont les paroisses nouvelles, afin de leur faire à tous un revenu fixe de douze mille livres de sucre brut. A l'égard du casuel des paroisses, il est différent selon la différence des lieux où elles sont situées; il consiste seulement dans les droits de sépulture et de mariage et les publications des bancs pour les personnes libres; car, à l'égard des esclaves, on n'exige rien d'eux ni de leurs maîtres pour eux. La levée des corps que le curé va chercher à la maison est taxée dans les paroisses du Fort Saint-Pierre, du Mouillage et du Fort Royal à quinze livres; dans les autres lieux de l'île à six livres; on donne dans les trois églises ci-dessus neuf livres pour chaque grand'messe, et dans le reste de l'île quatre livres dix sols; les messes basses à une livre, les publications des bancs pour les mariages à vingt sols chacune et les certificats de baptêmes, mariages ou sépultures à vingt sols. A l'égard des autres fonctions on reçoit ce que les fidèles présentent quand cela arrive, mais on ne demande jamais rien.

Quand j'arrivai aux Iles nos pensions étaient payées en sucre brut, qui, à cause de la guerre, était une marchandise si décriée qu'à peine la pouvait-on négocier en marchandise, sur le pied d'un écu le cent, pendant que toutes les provisions qui venaient de France étaient à un prix excessif. Mais ce même sucre étant venu à enchérir vers la fin de 1697, où on le vendit jusqu'à cinq et six livres le cent, et son prix ayant encore considérablement augmenté après la paix de Ryswick, les fermiers des domaines du Roi obtinrent un arrêt du Conseil d'État qui fixa toutes les pensions, tant du clergé que de l'état-major, à quatre livres dix sols le cent, pendant que ces mêmes fermiers exigeaient six livres par cent pour les droits de capitation de ceux qui ne faisaient pas du sucre, et du sucre effectif de ceux qui en faisaient. Ce fut un nommé Brunelière, insigne maltotier s'il en fut jamais, qui avait succédé à M. de Vaucourtois, qui donna cet avis à ses maîtres. Par bonheur pour les Iles, sa commission ne dura que deux ans,

car il aurait ruiné tous les habitants et tout le commerce s'il y eût demeuré plus longtemps. Mais le départ de cet honnête homme n'a pas remédié aux maux qu'il a causés et depuis ce temps-là les pensions des curés, celles de l'état-major et des officiers de justice ont été payées sur le pied de quatre livres dix sols pour cent livres de sucre.

Les appointements du gouverneur général, du lieutenant au gouvernement général et de l'intendant sont payés par le Trésor en France. Les gouverneurs de la Martinique, Guadeloupe et Saint-Christophe sont soixante mille livres de sucre payées à quatre livres dix sols le sent aux Iles, et mille écus de gratification payés en France. Les lieutenants de Roi ont vingt mille livres de sucre et cinq cents livres de gratification. Les juges royaux des trois îles ci-dessus, les procureurs du Roi et les exécuteurs de la justice ont chacun douze mille livres de sucre. Les conseillers au Conseil supérieur ont douze cents livres de sucre ou l'exemption du droit de capitation pour douze de leurs esclaves.

Le domaine du Roi dans les Iles consiste dans le droit de capitation que tous les hommes blancs ou noirs libres, engagés ou esclaves, payent depuis l'âge de quatorze ans jusques à soixante. Ce droit est de cent livres de sucre brut effectif par an, pour ceux qui en font, ou de dix francs pour ceux qui n'en font point. Ce sont les maîtres qui payent pour leurs domestiques, engagés ou esclaves. On paye encore un pour cent de tout le sucre qu'on livre pour avoir le droit de le peser chez soi. Chaque cabaret paye deux mille livres de sucre par an. Toutes les marchandises qui arrivent aux Iles payent un pour cent en espèce, ce qui se doit entendre seulement des provisions de bouche; outre cela, le tiers des confiscations et des amendes entre dans le domaine du Roi.

Tous les hommes blancs créoles, c'est-à-dire nés dans les Iles, et généralement toutes les femmes blanches sont exempts du droit de capitation, aussi bien que les esclaves, serviteurs ou engagés des religieux ou des anciens seigneurs, propriétaires des Iles et leurs représentants.

Les pensions des religieux qui desservent les paroisses de Saint-Domingue ne sont pas payées par le Roi. Ce sont les habitants de chaque paroisse qui les payent, Le marguillier a soin d'en faire la répartition et la levée et de la payer par quartier au curé; elle est de trois cents écus par an; et quand on est obligé de tenir deux prêtres dans une paroisse, on donne cent cinquante ou deux cents écus pour le second.

Les pensions et le casuel des curés sont bien plus considérables à Saint-Domingue qu'aux Iles du Vent. Mais on doit considérer que toutes les pro-

visions de bouche qui viennent d'Europe, comme sont le vin, la farine, les viandes salées, les épiceries et généralement toutes les autres choses dont on a besoin pour se nourrir, se vêtir et se médicamenter, sont infiniment plus chères à Saint-Domingue qu'aux autres îles, parce que l'argent y étant plus commun, toutes les denrées augmentent de prix.

Les habitants de Saint-Domingue ne payent point de droits de capitation, mais ils payent deux sols par livre d'indigo et quelque chose pour le sucre, avec l'entretien des curés et de l'état-major; cela vaut bien une capitation et quelque chose de plus.

Les différents ordres religieux que j'ai nommés ci-dessus ont à leur tête un préfet apostolique, qui est ordinairement le supérieur général de toutes les Missions, à qui la congrégation *de propagandâ fide* donne les pouvoirs nécessaires pour le spirituel, parce que les lieux des missions ne sont sous la juridiction d'aucun évêque, soit d'Europe, soit de l'Amérique. Voici une traduction des privilèges que le Pape accorde ordinairement aux préfets apostoliques.

1. De dispenser de toutes sortes d'irrégularité, excepté celle qu'on a encourue pour une véritable bigamie ou pour un homicide volontaire, même quand il y aurait dans ces lieux-là une extrême nécessité d'ouvriers; mais quant à l'homicide volontaire, on en pourra dispenser dans un besoin pressant, pourvu que cela ne cause point de scandale dans le pays.

2. De dispenser et commuer les vœux simples, même celui de chasteté, en d'autres œuvres de piété, et cela pour une cause raisonnable, excepté le vœu de religion.

3. D'absoudre et de dispenser de toutes sortes de simonies, même de la réelle, en quittant les bénéfices, et de la restitution des fruits perçus injustement en imposant quelque aumône, ou autre pénitence salutaire selon la volonté de celui qui donne l'absolution, ou si les bénéfices sont paroissiaux, et qu'il ne se trouve personne capable de les remplir, on peut absoudre les coupables et leur permettre de les garder.

4. De dispenser dans le troisième et le quatrième degré de consanguinité et d'affinité simple et mixte; et dans le deux, trois et quatrième mixte, mais jamais dans le second simple. Et pour ce qui regarde les mariages contractés dans le second degré simple, pourvu qu'il ne touche en aucune façon au premier degré, on en pourra dispenser ceux qui viennent au sein de l'Eglise étant hérétiques ou infidèles, et en ce cas on pourra déclarer légitimes les enfants provenus de ce mariage.

5. De dispenser de l'empêchement de l'honnêteté publique, provenant des fiançailles.

6. De dispenser de l'empêchement du crime, pourvu cependant qu'il ne regarde qu'une des parties; comme aussi de rendre le droit qu'on pourrait avoir perdu, de demander le devoir conjugal.

7. De dispenser de l'empêchement de l'affinité spirituelle, excepté celle qui se contracte entre celui qui baptise et le baptisé.

8. Les dispenses ordinaires des mariages dans le quatre, cinq, six et septième degré, ne se doivent point accorder qu'à condition que la femme n'ait point été enlevée; ou si elle l'a été, qu'elle ne soit plus entre les mains du ravisseur, mais dans un lieu libre. Et encore on ne peut se servir de ces pouvoirs que dans les lieux où il n'y aura point d'évêque.

9. De dispenser les gentils et les infidèles qui se convertissent à la foi, ayant plusieurs femmes, qu'ils puissent garder après leur baptême celle qui leur plaira, bien qu'elle ait embrassé la religion chrétienne, à moins que la première de toutes les femmes qu'ils ont prises ne voulût recevoir le baptême, auquel cas elle doit avoir la préférence.

10. D'absoudre de l'hérésie, du schisme et de l'apostasie de la foi toutes sortes de personnes, même les ecclésiastiques séculiers ou réguliers, excepté ceux qui sont des lieux où l'inquisition est établie, à moins qu'ils ne fussent tombés dans ces crimes dans les lieux des Missions et où l'hérésie est dominante. Et encore excepté ceux qui ayant abjuré juridiquement sont retombés dans l'hérésie, à moins qu'étant nés dans un pays hérétique et y étant retombés la faiblesse ne les eût fait tomber, et cette absolution ne peut servir que dans le for intérieur.

11. D'absoudre de tous les cas réservés au Saint-Siège, et même de ceux qui sont contenus dans la bulle *in Cæna Domini*.

12. De bénir les ornements et autres ustensiles pour le sacrifice de la messe.

13. De réciter le rosaire ou quelque autre prière, si on ne peut porter avec soi son bréviaire et qu'on ne puisse réciter l'office divin, pour quelque empêchement légitime.

14. De réconcilier les églises profanées, avec de l'eau bénite par un évêque, ou dans la nécessité avec de l'eau bénite ordinaire, et de communiquer ce pouvoir aux simples prêtres.

15. De consacrer les calices, les patènes et les autels portatifs avec de l'huile bénite par l'évêque, dans les lieux où il n'y a point d'évêque, ou dans ceux où le siège est vacant, ou bien éloigné de deux journées.







16. De permettre de manger de la viande, des œufs et du laitage pendant le Carême et autres temps de jeûne lorsqu'on le jugera à propos.

17. De célébrer la messe deux fois le jour, s'il y a pour cela une grande nécessité, pourvu qu'on n'ait pas pris l'ablution à la première messe, qui a dû être célébrée une heure avant l'aurore, et la seconde après midi. On pourra même célébrer sur un autel portatif, sans ministre, en pleine campagne sur terre, pourvu que ce soit un lieu décent, sur un autel, quoiqu'il fût rompu, et qu'il n'y eût aucune relique, en présence des hérétiques ou excommuniés schismatiques ou infidèles, pourvu que le ministre ne soit pas hérétique ou excommunié, et qu'on ne puisse célébrer autrement. Il n'est pourtant permis de se servir du pouvoir de dire la messe deux fois en un jour que très rarement, et pour des raisons très fortes et très pressantes, et en cela on charge la conscience du célébrant.

18. D'accorder une indulgence plénière aux hérétiques la première fois qu'ils font abjuration, et à tous les fidèles à l'article de la mort, qui sont contrits et confessés, ou du moins qui sont contrits.

19. D'accorder une indulgence plénière trois fois l'année dans l'oraison de quarante heures qu'on indiquera dans certains jours à tous ceux qui, étant contrits et confessés, auront reçu la sainte communion.

20. De pouvoir s'appliquer à soi-même les indulgences.

21. De célébrer la messe des morts, à quelque autel que ce soit, même sur un autel portatif, tous les lundis qui ne seront pas empêchés par une fête de neuf leçons, ou s'ils sont empêchés, les mardis, et de délivrer selon leur intention une âme du purgatoire par manière de suffrage.

22. De porter le Très-Saint-Sacrement aux malades sans cérémonie et sans lumière, et de le garder de la même manière pour la même fin, pourvu cependant que ce soit dans un lieu décent, s'il y a quelque danger d'un sacrilège du côté des hérétiques ou des infidèles.

23. De se vêtir d'habits séculiers, si les missionnaires ne peuvent demeurer ou passer autrement dans les lieux de leur Mission.

24. De garder dans leur maison et de lire les livres des hérétiques qui traitent de leur religion, afin de les combattre, et tous les autres livres défendus, excepté les ouvrages de Charles Du Moulin, de Nicolas Machiavel et tous ceux qui traitent de l'astrologie judiciaire, principalement ou incidemment, ou de quelque manière que ce soit, à condition que ces livres ne pourront être transportés hors des lieux des Missions et que les missionnaires ne pourront donner à d'autres la permission de les lire.

25. De communiquer ces privilèges en tout ou en partie aux religieux de sa Mission que la Congrégation aura approuvée, et non à d'autres, pour le temps et les lieux que le préfet apostolique jugera à propos, avec pouvoir de révoquer ou diminuer ces mêmes pouvoirs qui sont accordés au vice-préfet ou autre qui succédera, et en cas de mort à celui ou à ceux qui sont nommés par la Congrégation ou qui leur succèdent de droit, afin que la Mission ne demeure pas sans chef.

26. D'administrer tous les sacrements qui sont de la compétence des curés ou ordinaires, excepté ceux de l'ordre et de la confirmation; enfin de se servir de ces privilèges et de les administrer à ceux qui en auront besoin sans aucune rétribution.

Tels sont les privilèges que le Pape accorde aux missionnaires. J'ai jugé à propos de les mettre ici, afin que le public puisse juger si nous avons tort dans une affaire que je rapporterai ci-après.

*(L'auteur parle du roucou, de l'indigo, des différentes espèces de tortues, des poissons capitaine, grande écaille et quelques autres, et du grand lézard.)*

## CHAPITRE XI

*L'auteur va demeurer dans sa maison curiale.*

Enfin, le samedi troisième avril, M. Michel, qui m'avait toujours tenu chez lui et traité avec toute la générosité possible, consentit que je fusse m'établir dans ma maison curiale. Il y avait fait porter à dîner, il m'y vint accompagner et dîner avec moi. L'après-midi il m'envoya deux de ces grosses bouteilles, qu'on appelle des dames-jeannes, qui contenaient chacune douze à treize pots, remplies de vin de Madère et une de vin des Canaries, avec un baril de farine de manioc pour mon nègre et du pain pour trois ou quatre jours, en attendant que j'en eusse fait faire. Son épouse me fit présent en même temps de deux nappes avec une douzaine de serviettes et un fort bel hamac.

Le lendemain, jour des Rameaux, je fis les fonctions ordinaires de ce jour. Je confessai quelques personnes qui voulurent faire leurs pâques, et je priaï toutes les personnes libres de tâcher de satisfaire à leur devoir pascal pendant la Semaine-Sainte, afin que je pusse employer la suivante à les faire faire aux nègres. Je retins à dîner M. Michel et six ou sept autres que je traitai à leurs dépens, car ils m'avaient tous envoyé du poisson, et mes paroissiens ont toujours eu tant de bonté pour moi qu'ils n'ont jamais manqué de me faire part de ce qu'ils prenaient à la chasse ou à la pêche ou de ce qu'ils tuaient chez eux.

Le lundi je fus dire la messe chez M. Michel pour faire faire les pâques à son épouse, qui était sur le point d'accoucher, et à un de ses voisins, nommé le sieur Parmentier, que l'on apporta dans un hamac.

Le mardi, le mercredi et le jeudi, je confessai presque tous mes paroissiens; ceux mêmes qui avaient communiés le dimanche et les jours précédents vinrent se réconcilier le jeudi afin de communier en plus grand nombre. Je leur fis une exhortation avant la communion, après laquelle nous portâmes le Saint-Sacrement dans une des chapelles qu'on avait parée très proprement et avec beaucoup de lumières.

Je priai les principaux de venir dîner avec moi; pour avoir plus de place dans ma petite maison, j'en avais fait ôter mon lit. Le Père Breton s'y trouva et le sieur Dauville, mon marguillier, se chargea du soin du repas, qui se passa avec toute la modestie que doivent avoir des gens qui venaient de faire leurs pâques. Nous chantâmes ensuite les *Ténèbres*, et on se partagea les heures de la nuit pour veiller devant le Saint-Sacrement.

Le vendredi je prêchai la Passion et fis le reste de l'office du matin. Après celui du soir on m'amena les adultes que j'avais jugés capables de recevoir le baptême. J'achevai de les y disposer.

Le Samedi-Saint, après la bénédiction des fonts, je baptisai trente-huit adultes, hommes ou femmes, après quoi j'exhortai leurs maîtres, qui leur servaient pour la plupart de parrains, de continuer à les former dans le christianisme par leurs paroles et par leurs exemples, et d'avoir soin sur toutes choses de me les envoyer au catéchisme pour les rendre capables des autres sacrements. On sait que les cérémonies de ce jour sont longues, et surtout celle du baptême des adultes, et comme c'était la première fois que je l'avais faite, il était tard quand je sortis de l'église, fort las et fort épuisé.

Le dimanche onzième avril, jour de Pâques, j'achevai de confesser et de communier les personnes libres de ma paroisse. On m'avertit que la coutume de toutes les paroisses était que le curé donnât la paix à baiser à ses paroissiens aux fêtes principales et les premiers dimanches de chaque mois et qu'il reçût comme une offrande ce qu'ils lui présentaient; je le savais bien, mais j'avais négligé de le mettre en pratique, de peur qu'on ne crût qu'il y avait quelques raisons d'intérêt qui m'y engageaient; je me rendis à l'usage établi. Après la prédication et l'offertoire je fis l'offrande et j'eus lieu d'être surpris de la libéralité de mes paroissiens. Je fis ensuite les miennes à mon sacristain et à mes clercs. Je retins à dîner les officiers du quartier avec quelques-uns des principaux. Après dîner nous chantâmes les vêpres. J'aurais bien voulu les pouvoir chanter tous les dimanches, mais après avoir bien examiné la chose, je vis qu'elle n'était pas pratique,

parce que les habitations étaient trop éloignées de l'église et que les chemins qui y conduisaient étaient difficiles et trop fatigants pour obliger le peuple à venir deux fois en un même jour à la paroisse.

J'employai toute cette semaine et une partie de la suivante à faire faire les pâques aux nègres. Leurs maîtres se servirent de cette occasion pour me faire apporter les palissades dont j'avais besoin pour clore mon jardin.

Je reçus encore dans ce même temps de nouvelles marques de la libéralité de mes paroissiens. Toutes les femmes de ma paroisse, à l'exemple de celle du capitaine, m'envoyèrent des poules et d'autres volailles, de sorte que je m'en trouvai pourvu de plus de vingt-six pièces, avec du mil pour les nourrir trois ou quatre mois. Ce mil est ce qu'on appelle en France blé de Turquie, en Espagne maïs et en Italie grand turc.

Je m'avisai d'un petit expédient d'économie qui me fut d'un grand secours dans la suite ; ce fut d'acheter des poules d'Inde et d'en mettre une dans chaque maison de ma paroisse où on en élevait. Les femmes, qui sont ordinairement chargées de ce soin, s'en acquittent à qui mieux mieux, de manière que je me trouvai en peu de temps des volailles d'Inde en assez grand nombre pour en pouvoir tuer une ou deux chaque semaine.

J'ai dit que le sacristain de mon église demeurait au bord de la mer et assez près de la rivière; cela me donna la pensée d'acheter des canes et des canards, que je lui donnai à élever à moitié de profit. Quand ils étaient grands je prenais ma part et j'achetais la sienne. Ce sacristain, qui était aussi chantre, était Parisien, fils d'un procureur nommé Rollet; mais comme ce nom est fameux dans les *Satires* de Boileau, par un fort mauvais endroit, il en avait changé une lettre et se faisait appeler Rallet. Le libertinage l'avait fait fuir de la maison de son père : il s'était engagé pour les Iles, où il s'était marié. Il n'eût pas laissé d'y faire fortune, car il écrivait parfaitement bien, il enseignait les enfants et tenait les livres de quelques habitants, mais il était ivrogne et sa femme encore plus que lui.

Le samedi dix-sept avril j'achevai d'instruire quatorze enfants blancs des deux sexes et huit ou dix nègres pour leur première communion. Je les confessai le soir.

Le dimanche, jour de Quasimodo, je prêchai sur les dispositions qu'on doit avoir quand on s'approche de la communion et de quelle manière les chrétiens doivent vivre, quand ils ont une fois goûté ce pain céleste. Après que j'eus consommé les espèces sacrées, je me retournai vers ces enfants et leur fis une exhortation, après laquelle je fis chanter le *Veni Creator*.

J'avais engagé autant d'anciens communiants comme il y en devait avoir de nouveau à les accompagner et à communier avec eux. Ils s'approchèrent de l'autel l'un après l'autre, un cierge à la main, conduits par celui ou celle qui les accompagnait et qui leur servait comme de guide ou de parrain, et reçurent le Saint-Sacrement avec une modestie charmante. Je leur fis une seconde exhortation en manière d'action de grâces, et à la fin de la messe j'entonnai le *Te Deum*. Toute la paroisse fut fort édifiée de cette action, dont le bruit se répandit dans tous les quartiers.

J'ai marqué au commencement de ces mémoires que l'église du Macouba, le cimetière et la maison curiale étaient situés dans la savane de M. Jacques du Roy, de sorte que je ne pouvais pas faire les changements et les augmentations que je voulais faire à mon logement sans son consentement, puisqu'il s'agissait de prendre du terrain qui lui appartenait.

M. Jacques du Roy était de Revel en Languedoc. Il avait sucé en naissant la religion prétendue réformée. Il avait passé sa jeunesse en Hollande avec un de ses frères qui y était établi. Il était enfin venu aux Iles, où, après avoir fait le commerce pendant quelques années, il y avait acheté l'habitation du Macouba, où il s'était retiré. C'était dans ce temps-là un homme d'environ soixante ans, fort sage, fort honnête et fort charitable, homme de bien dans sa religion et riche. Il avait eu plusieurs démêlés avec mon prédécesseur, qui prétendait être en droit de le maltraiter parce qu'il ne faisait point les fonctions de catholique, au lieu de tâcher de l'y engager par la douceur, les persuasions et toutes sortes de bons offices; ces manières dures et chagrinantes l'avaient obligé de mettre un économiste sur son habitation et d'aller demeurer au Fort Saint-Pierre.

J'avais été le voir la dernière fois que je m'étais trouvé à la Basse-Terre et je l'avais convié à retourner sur son habitation en l'assurant que nous y vivrions en paix. Comme il était informé de quelle manière j'agissais, il me promit de me venir tenir compagnie dès qu'il aurait achevé quelques affaires qu'il ne pouvait abandonner. Il écrit cependant à son économiste de me rendre tous les services possibles et de me laisser maître de sa maison, de ses meubles et de ses esclaves toutes les fois que j'en aurais besoin.

Toutes mes palissades étant arrivées, je lui écrivis pour le prier de venir afin de me marquer le terrain dont il voulait bien me gratifier pour agrandir mon jardin. Il me manda que j'étais le maître, qu'il me priait de ne pas différer d'un moment de faire ma clôture, puisque je pouvais prendre telle partie de sa terre que je jugerais à propos. Je n'eus garde de me servir de

cette permission. Je lui répondis que j'étais résolu de l'attendre et que j'espérais que cela l'obligerait de venir.

M. Michel me pria de prendre avec moi son cousin germain, appelé Josué Michel. C'était un jeune homme de dix-sept ans, fort sage et de bonnes mœurs, qui voulait apprendre l'histoire, la géométrie et l'arpentage. Je fus bien aise de rendre ce service à son cousin, d'autant plus volontiers qu'il m'obligea à recevoir une pension fort raisonnable pour sa nourriture et que c'était une compagnie et une occupation pour moi et un gardien de ma maison quand j'étais obligé de sortir et de mener mon nègre avec moi.

Le jeudi 22 avril, le Père Imbert me vint rendre visite avec le Père Martelli et le Père Breton. Je les régalai de mon mieux à dîner et à souper, car la pluie les empêcha de partir comme ils en avaient envie. Je logeai les deux premiers dans la maison de M. du Roy, mon voisin, et le Père Breton chez moi. Le lendemain je leur donnai un si bon déjeuner qu'il servit de dîner, et je fus les conduire jusqu'à la Basse-Pointe. Nous primes jour pour nous trouver au fonds Saint-Jacques, d'où nous irions voir le Père Martelli à la Trinité, où je n'avais point encore été.

Le lundi 26 avril je baptisai le fils de M. Michel, dont l'épouse était accouchée quelques jours auparavant. Son père le voua à la Sainte-Vierge, et pour le faire avec plus de solennité, il me pria de chanter la messe, et souhaite que je reçusse les offrandes des assistants. Il ne manqua pas de s'y présenter avec tous ceux qu'il avait invités à la cérémonie. Je trouvai après la messe qu'on m'avait donné trois louis d'or en espèces et six à sept écus en différentes monnaies; nous fûmes ensuite dîner chez lui et souper, et je fus obligé d'y coucher, parce qu'il était trop tard pour retourner chez moi. Toute la compagnie qui était venue de la Basse-Terre y demeura jusqu'au dimanche suivant et je fus obligé d'y aller dîner presque tous les jours.





## CHAPITRE XII

### *Description du bourg de la Trinité.*

Le dimanche 2 mai j'allai dîner chez le Père Breton. Nous prîmes en passant le Père Imbert et nous allâmes coucher au fonds Saint-Jacques. Notre supérieur général nous reçut très bien; il me témoigna en particulier la joie qu'il avait de ce que j'avais si bien gagné l'estime et l'amitié de mes paroissiens, mais il m'avertit en même temps de ne me point trop attacher à cette paroisse, parce qu'il était résolu de ne m'y laisser qu'autant de temps qu'il en faudrait pour m'accoutumer à l'air du pays et pour apprendre comment les habitants conduisaient leurs habitations, et qu'après cela il voulait m'établir à la Guadeloupe.

Le Père Romanet nous dit en soupant qu'il était venu à bout de réconcilier deux personnes que tous les missionnaires et les curés de Sainte-Marie qui l'avaient précédé n'avaient pu engager à un accommodement et que le lendemain elles devaient se trouver dans un lieu neutre et s'embrasser. On le loua beaucoup de son zèle et de son habileté; mais quand nous entendîmes que c'était deux femmes qu'il prétendait avoir réconciliées et qui devaient le lendemain matin se trouver comme par hasard dans notre savane en venant à la messe et là se faire excuse et s'embrasser, je conçus quelque défiance du succès de cette affaire. Je ne pus même m'empêcher de lui en dire ma pensée et de lui prédire que si ces deux femmes se parlaient elles se battraient, et peut-être lui aussi.

Le lendemain nous dîmes la messe de bon matin et nous attendîmes avec impatience l'entrevue de ces deux femmes. Tous nos pères se mirent sur un banc au bout du jardin qui domine la savane, pour être specta-

teurs; pour moi, qui ne me contentais pas de voir, mais qui voulais entendre ce qui se dirait, je pris un livre et je fus m'asseoir dans la savane, à peu près vers l'endroit où elles se pourraient rencontrer.

Quelque temps après la veuve du sieur Birot de la Pomeraye parut. Le Père Romanet la fut joindre aussitôt et se mit à l'entretenir en attendant l'autre, qui était la femme du sieur Gabriel Raffin. Comme celle-ci venait de plus loin que M<sup>lle</sup> de la Pommeraye, qui était notre très proche et très incommode voisine, elle était à cheval; elle en descendit à quelques pas du Père Curé et fut embrasser l'autre, qui fit aussi quelques pas pour venir au-devant d'elle. Jusque-là les choses allaient le mieux du monde et je commençais à croire que je m'étais trompé, mais le Père Romanet, au lieu de prendre la parole, les laissa parler et je connus dès les premiers mots qu'elles se dirent que leur querelle allait se renouveler. En effet, chacune de son côté commença à s'excuser de la rupture et de la mésintelligence qui était entre elles depuis si longtemps, de sorte que de paroles en paroles elles en vinrent aux injures et étaient prêtes de se prendre aux cheveux quand le Père Romanet s'avisa mal à propos de leur dire qu'elles manquaient au respect qu'elles lui devaient. Ces mots furent comme un signal pour se réunir toutes deux contre lui, lui chanter injures et lui reprocher que très mal à propos il les avait commises. Nos Pères me faisaient signe de les aller joindre. Je fus quelque temps à m'y résoudre; mais enfin craignant que les choses n'allassent plus loin, je m'approchai et véritablement il était temps. Le pauvre curé ne savait où il en était. Je parlai à ces deux femmes sans entrer dans le détail de leur querelle; je les exhortai à la paix, à la réconciliation; je leur dis qu'il n'y avait que du malentendu dans toutes leurs affaires et que, raisonnables, comme je les connaissais, elles n'avaient pas besoin de médiateur pour accommoder une chose qui dans le fond n'était rien, et qui par conséquent ne devait pas désunir des personnes aussi vertueuses qu'elles. Le Père Breton, qui m'était venu joindre, me seconda et nous sûmes si bien les tourner en leur parlant tantôt séparément et tantôt à toutes deux, que nous les apaisâmes et qu'elles nous prirent pour médiateurs, nous promettant d'en passer par où nous jugerions à propos. Nous leur promîmes d'y travailler à notre retour de la Trinité et nous les obligeâmes de se séparer civilement et sans aucune marque d'aigreur.

Il n'est pas nécessaire que j'écrive ici la confusion où était le pauvre Père Romanet et combien il fut raillé. Je lui dis que je l'enverrais chercher quand il faudrait ajuster quelque différend dans ma paroisse et que

j'avertirais tous nos confrères d'avoir recours à lui dans de semblables besoins.

Cependant nous montâmes à cheval pour aller dîner chez le Père Martelli à la Trinité. Je lui dis que nous passerions chez Madame \*\*\*, où je savais que je trouverais une autre dame que je lui nommai; il comprit que c'était une menace que je lui faisais de dire son aventure à ces deux dames, qui était la même chose que de la publier à son de trompe par toute l'île. Il me pria fort de n'en rien faire; je lui répondis qu'elle était trop belle pour en priver le public, que cependant j'étais homme d'accommodement et que moyennant un présent honnête, que je laissais même à sa discrétion, je n'en dirais rien. Ma proposition fit rire tout le monde et cependant je partis.

Il y a deux grandes lieues du fonds Saint-Jacques au bourg de la Trinité; le chemin est assez beau, à deux grands mornes près, qui sont assez hauts et fort raides, et d'une terre rouge fort glissante pour peu qu'il ait plu, sans compter la rivière de Sainte-Marie, qui change très souvent de lit et qui par conséquent est fort dangereuse, ou quand elle a été débordée, ou quand la mer est plus grosse qu'à l'ordinaire. Le port de la Trinité est un grand enfoncement qui forme une longue pointe, appelée la Pointe de la Caravelle, qui a plus de deux lieues de long. Cette longue pointe le couvre du côté du Sud-Est, l'autre est fermé par un morne assez haut et d'environ trois cent cinquante à quatre cents pas de longueur, qui ne tient à la terre ferme de l'île que par un isthme ou langue de terre de trente-cinq à quarante toises de largeur. Le côté de l'Est opposé au fond du golfe est fermé par une chaîne de rochers ou récifs qui paraissent à fleur d'eau quand la mer est basse, sur lesquels on pourrait faire quelque redoute ou batterie fermée. Je dis quand la mer est basse, car n'en déplaie à certains philosophes qui prétendent qu'il n'y a point de flux ni de reflux entre les deux tropiques, ou du moins qu'il y est presque imperceptible, ils se trompent très fort. Le flux ordinaire à la Martinique et à la Guadeloupe va à quinze ou dix-huit pouces de hauteur et dans les sizigies, c'est-à-dire dans les nouvelles et pleines lunes, il passe de beaucoup deux pieds. L'entrée du port est à l'Ouest de ces récifs, entre eux et la pointe du morne. Cette pointe est plus basse que le reste et naturellement arrondie et plate comme pour y placer une batterie très propre pour défendre l'entrée du port, puisque les vaisseaux qui veulent y entrer sont obligés d'en passer à la portée du pistolet. On a mis dans la suite quelques canons sur cette pointe.

C'est sur cette éminence qu'était bâtie la maison curiale du Père Mar-

telli, dans une situation charmante pour l'air et pour la vue, mais trop éloignée de l'église et du bourg et environnée des baraques d'une compagnie de soldats qui étaient incessamment dans sa cuisine et autour de sa maison, où ils dérobaient tout ce qui pouvait tomber sous leurs mains, avec d'autant moins de retenue que les officiers les soutenaient, afin d'obliger le curé d'aller chercher une maison dans le bourg et de leur abandonner la sienne, comme on a été enfin contraint de faire.

Le bourg de la Trinité n'était composé dans ce temps-là que d'environ soixante à quatre-vingts maisons, partie de bois et partie de roseaux, couvertes de paille, bâties toutes sur une ligne courbe, qui suivait la figure du golfe ou du port. L'église, qui n'était que de bois, d'une grandeur médiocre, était dans le milieu de l'enfoncement. Ce bourg s'est beaucoup augmenté, parce que la quantité considérable de cacao, de sucre, de coton, etc., que l'on fabrique dans ces quartiers-là et surtout au gros morne, y ont attiré bon nombre de marchands et quantité de vaisseaux, particulièrement ceux de Nantes, qui y font fleurir le commerce et qui trouvent un débit assuré et prompt de toutes les marchandises qu'ils y apportent d'Europe, parce que tous les quartiers des environs, qui sont extrêmement peuplés, aiment mieux acheter leur nécessaire à cet endroit-là, voisin de chez eux, que de le faire venir de la Basse-Terre. D'ailleurs, les vaisseaux y ont cet avantage d'y être en sûreté pendant la saison des ouragans, parce que le port est très sûr, bien clos, le fond d'une tenue admirable et que, partant de ce port pour retourner en Europe, ils se trouvent au vent de toutes les îles et s'épargnent plus de trois cents lieues de chemin qu'ils seraient obligés de faire pour aller chercher le débouquement ordinaire de Saint-Domingue ou de Porto-Rico.

La paroisse de la Trinité comprenait pour lors tout le reste de la Cabes-terre et notre juridiction spirituelle s'étendait depuis la rivière salée qui la sépare de celle de Sainte-Marie jusqu'à la pointe des Salines, ce qui fait plus de quinze lieues de pays. Il est vrai que les pays au delà du cul-de-sac Français étaient encore peu habités, mais un curé a autant de peine pour aller voir un malade à quinze lieues de sa maison que pour en voir dix. La difficulté de servir comme il fallait des endroits si éloignés a obligé le gouverneur général et l'intendant d'établir deux autres paroisses, l'une au cul-de-sac Robert et l'autre au cul-de-sac Français, comme je le dirai ci-après. On parlait même quand je suis parti des Îles d'en établir une au gros morne, parce que ces quartiers-là se peuplent tous les jours.

Je fis connaissance avec le procureur du Roi de l'île Marie-Galante, qui

s'était retiré dans ce bourg après que les Anglais se furent emparés de cette île; il exerçait l'office de notaire royal; très honnête homme, d'une grande droiture, d'une vie exemplaire; il était de Langon, au-dessus de Bordeaux, et s'appelait Vivens.

Après que nous eûmes dîné chez le Père Martelli et visité le bourg et les environs du port, nous retournâmes au fonds Saint-Jacques, où nous arrivâmes assez tard.

Le lendemain matin je fus avec le Père Breton travailler à l'accommodement des demoiselles Raffin et la Pommeraye, et nous les prêchâmes si bien toutes deux, et particulièrement la demoiselle Raffin, qui avait plus tort que l'autre, que nous la fîmes consentir à venir chez la demoiselle Pommeraye lui faire excuse et lui demander son amitié. Dès que nous l'eûmes réduite à ce point-là, je laissai le Père Breton avec elle et je retournai chez la demoiselle la Pommeraye, à qui je dis que la demoiselle Raffin était bien fâchée de tout ce qui s'était passé entre elles, qu'elle était résolue de lui en venir faire ses excuses aussitôt que je l'enverrais avertir qu'elle pouvait venir et qu'elle serait bien reçue; elle me remercia beaucoup de la peine que je m'étais donnée et me dit que quoiqu'elle fût l'offensée et plus vieille que la demoiselle Raffin, qui par tous ces endroits devait faire les premières démarches, elle voulait lui donner des marques de sa satisfaction et de la bonne intelligence qu'elle voulait renouer en allant la trouver chez elle; et aussitôt, appelant son fils et une de ses filles pour l'accompagner, elle me pria d'y venir aussi sans envoyer mon nègre pour l'avertir. J'y consentis avec joie; mais quand nous eûmes fait quelques pas, je fis signe à mon nègre d'y aller. Cet avis fit aussitôt partir la demoiselle Raffin avec un de ses enfants et le Père Breton. Nous nous rencontrâmes bientôt. Ces deux femmes firent plus que nous ne souhaitions d'elles. Après s'être embrassées, la demoiselle Raffin se jeta aux pieds de l'autre pour lui demander pardon; la demoiselle de la Pommeraye se mit aussi à genoux; en cette posture, elles se demandèrent pardon et se promirent une amitié éternelle. Le sieur Gabriel Raffin nous ayant joint dans ces entrefaites, pria M<sup>lle</sup> la Pommeraye de dîner chez lui; nous fîmes de la partie, et le lendemain nous fîmes priés chez M<sup>lle</sup> de la Pommeraye avec le sieur Raffin et toute sa famille, et Dieu a tellement béni cet accommodement qu'elles ont toujours bien vécu ensemble.

Cette réconciliation fit grand bruit; le Père Romanet fut assez mortifié de n'y avoir point eu de part; il ne laissa pourtant pas de nous en remercier.

Avant de m'en retourner à ma paroisse, j'allai faire quelques visites dans le quartier, et entre autres à M. Lacquant; il avait été capitaine du quartier de Sainte-Marie, il était un des plus riches de la Cabesterre. Sa femme me fit présent de quelques abricots de Saint-Domingue et de quelques avocats; je les fis porter au Macouba, afin d'en planter les noyaux dans mon jardin.

*(L'auteur parle de l'abricot de Saint-Domingue et du fruit nommé avocat. Il traite ensuite de la vigne, du jasmin, de différents fruits et légumes, et du manioc, qu'il appelle le pain du pays.)*

## CHAPITRE XIII

### *Des boissons ordinaires des Iles.*

Après que nous avons parlé du pain du pays, il me paraît très juste de dire un mot des boissons dont on use communément.

L'ouïcou est la plus ordinaire dont usent ceux qui n'ont point de vin. Les Européens ont appris des sauvages à la faire. On se sert pour cela de grands vases de terre grise que l'on fait dans le pays. Les sauvages et à leur imitation les Européens les appellent canaris; nom générique qui s'étend à tous les vaisseaux de terre, grands et petits, et à quelque usage qu'ils soient destinés. Il y en a qui contiennent depuis une pinte jusqu'à soixante et quatre-vingts pots. On se sert de ces grands pour faire l'ouïcou; on les remplit d'eau jusqu'à cinq ou six pouces près du bord; on y jette deux grosses cassaves rompues, avec une douzaine de certaines pommes de terre, appelées patates, coupées par quartiers, trois ou quatre pots de gros sirop de cannes ou, quand on en manque, une douzaine de cannes bien mûres, coupées en morceaux et écrasées, avec autant de bananes bien mûres et bien écrasées. Tout ce mélange étant fait, on bouche bien l'ouverture du canari et on le laisse fermenter durant deux ou trois jours, au bout desquels on lève le marc qui est venu au-dessus et qui a formé une croûte; on se sert pour cela d'une écumoire ou d'une pièce dealebasse d'arbre, dans laquelle on a fait de petits trous avec un fer chaud. La liqueur qui est dans les canaris ressemble pour lors à de la bière; elle est rougeâtre, forte, nourrissante, rafraîchissante, et elle enivre aisément. Nos Français s'y accoutument aussi facilement qu'à la bière.

C'est la boisson favorite de nos sauvages; ils en font qui est terriblement

forte, surtout quand ils veulent faire quelque festin; c'est avec cela qu'ils s'enivrent et que, se souvenant alors de leurs vieilles querelles, ils se massacrent. Les habitants, les ouvriers et autres qui n'ont pas de vin à leur repas n'ont point d'autre boisson que l'ouïcou, après quoi ils prennent un coup d'eau-de-vie de cannes, qu'on appelle guildive ou tafia.

Le maby est une autre boisson, qui n'est guère moins en usage que l'ouïcou. Elle se fait de cette manière : on met dans un canari vingt ou trente pots d'eau avec deux pots de sirop clarifié, une douzaine de patates rouges et autant d'oranges sûres coupées par quartiers. Cette liqueur se fermente en moins de trente heures et fait un vin clair et, aussi agréable que le meilleur poiré que l'on boive en Normandie. Il rafraîchit extrêmement, du moins en apparence; il est bien plus agréable pour la couleur et le goût que l'ouïcou, mais il est plus malfaisant, car, outre qu'il enivre facilement, il est venteux et donne la colique pour peu qu'on en fasse d'excès.

Les nègres des sucreries font une boisson qu'ils appellent de la grappe; c'est du vesou ou jus de cannes qu'ils prennent dans la seconde chaudière où il a été passé par le drap, ou du moins bien écumé; ils y mettent le jus de deux ou trois citrons et le boivent tout chaud. Il est certain que cela est parfaitement bon pour la poitrine, cela les soutient et les désaltère et leur fait le même effet que ferait un bouillon bien succulent à des personnes qui sont accoutumées d'en prendre. J'ai bu assez souvent de cette grappe et je m'en suis toujours bien trouvé.

L'ouïcou et le maby sont les boissons les plus ordinaires et dont la plus grande partie des habitants se servent dans les repas. Celles dont je vais parler ne se font que pour le plaisir et peu souvent.

Des pommes d'acajou étant pilées, on en exprime le jus, que l'on laisse bouillir pendant deux jours dans un vaisseau de terre ou de faïence bien propre. Il s'éclaircit et devient un petit vin clair et, agréable et piquant, qui donne furieusement à la tête.

Le suc ou le jus des ananas étant bien fermenté pendant une couple de jours produit un vin des plus agréables. La couleur en est belle; il a une odeur admirable, un goût délicieux : il rafraîchit beaucoup au sentiment de ceux qui le boivent, il semble même les désaltérer, mais il est terriblement fumeux; il enivre bien vite et il faut se donner bien de garde d'en faire excès, car, quoiqu'il ait fermenté, il ne quitte jamais une qualité caustique et mordicante, qui est si naturelle à son fruit, que si on laissait le couteau dont on s'est servi pour le couper pendant quelques heures sans



B.U.  
NANTES  
Escl.  
Lefranc Droif

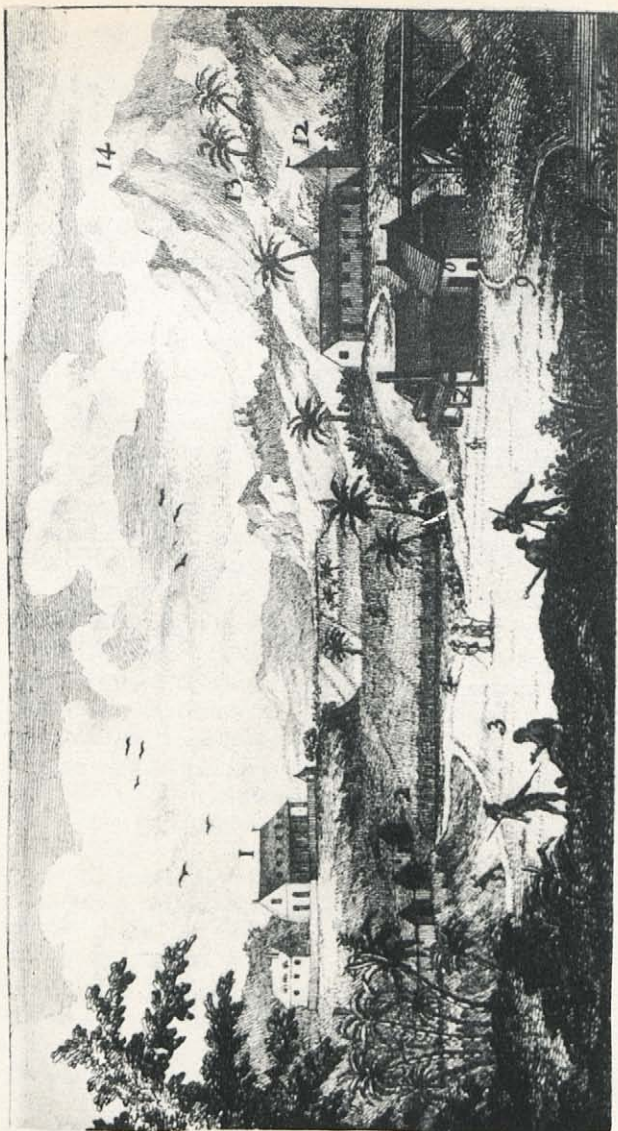


PLANCHE VIII. Plan d'une " habitation " aux Antilles. Gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle.



le bien essayer, on trouverait la lame du couteau toute rongée, comme si on y avait mis de l'eau-forte.

*(L'auteur fait ici la description de l'ananas.)*

L'eau-de-vie que l'on fait aux Iles avec les écumes et les sirops du sucre n'est pas une des boissons la moins en usage; on l'appelle guildive ou tafia. Les sauvages, les nègres, les petits habitants et les gens de métier n'en cherchent point d'autre et leur intempérance sur cet article ne se peut dire; il leur suffit que cette liqueur soit forte, violente et à bon marché; il leur importe peu qu'elle soit rude et désagréable. On en porte quantité aux Espagnols de la côte de Caracas, de Carthagène, des Honduras et des grandes îles; ils n'y mettent aucune différence d'avec celle qui est faite de vin, pourvu qu'elle soit dans des bouteilles de verre d'Angleterre bien bouchées et liées avec du fil d'archal, ou dans des canevettes de Hollande de dix ou douze flacons. Les Anglais en consomment aussi beaucoup et ne sont pas plus délicats que les Espagnols; ils ont inventé deux ou trois sortes de liqueurs, dont l'usage et l'abus sont passés chez nos Français, toujours très ardents imitateurs de ce qu'ils voient de mauvais chez nos voisins.

La première s'appelle sang-gris; elle est composée de vin de Madère que l'on met dans une jatte de cristal ou de faïence avec du sucre, du jus de citron, un peu de canelle et de girofle en poudre, beaucoup de muscade et une croûte de pain rôtie et même un peu brûlée. Lorsqu'on juge que la liqueur a pris le goût des choses qu'on y a mises, on la passe par un linge fin. Rien n'est plus agréable, le goût de citron la fait paraître rafraîchissante et ceux qui l'ont inventée le prétendent aussi; mais il est aisé de voir par ce qui entre dans sa composition qu'elle est très chaude et qu'elle donne aisément à la tête.

La seconde est la limonade à l'anglaise. Elle se fait avec du vin des Canaries, dans lequel on met du sucre, du jus de citron, de la canelle, de la muscade, du girofle et un peu d'essence d'ambre. Cette boisson est aussi délicieuse qu'elle est dangereuse.

Me trouvant un jour à la campagne avec un de mes amis, j'entrai dans une maison où l'on avait fait de cette limonade, que l'on avait fait rafraîchir avec soin. On ne manqua pas de nous en présenter; après que nous eûmes bu, je demandai à mon ami, qui ne connaissait point cette liqueur, ce qu'il pensait de cette limonade; il me répondit qu'il avait si grand-soif qu'il n'avait pas goûté ce qu'on lui avait présenté. On lui en porta sur-le-

champ un autre verre qu'il but avec plaisir et qu'il trouva admirable; quelques moments après on lui en présenta un troisième, qu'il prit encore, mais comme je vis que cela pouvait continuer et avoir des suites, je pris congé de la compagnie et nous montâmes à cheval. Ce ne fut pas sans peine que je le conduisis jusque chez moi, je le fis coucher; il dormit sept ou huit heures et se réveilla enfin avec un mal de tête épouvantable. Je ne crois pas qu'il lui ait jamais pris envie de se rafraîchir avec de pareille limonade.

La troisième boisson des Anglais est le punch; c'est leur boisson favorite; elle est composée de deux parties d'eau-de-vie sur une d'eau. On y met les mêmes ingrédients que dans le sang-gris, excepté du citron, à la place duquel on met des jaunes d'œufs, qui la rendent épaisse comme du brouet. Ils prétendent que c'est une chose excellente pour la poitrine et fort nourrissante. Souvent, au lieu d'eau, on y met du lait, et c'est la plus estimée. Comme il n'est pas permis de juger des goûts, chacun pourra porter tel jugement qu'il voudra de ce salmigondis.

Quand les sauvages veulent faire quelque voyage hors de leurs îles, ils font provision d'une pâte de bananes, qui, dans le besoin, leur sert de nourriture et de boisson. Pour cet effet ils prennent des bananes bien mûres, qu'ils écrasent et mettent en pâte, qu'ils font passer au travers d'un hébichet fin, à peu près comme les apothicaires passent la casse, après quoi ils en font de petits pains qu'ils font sécher au soleil ou dans les cendres chaudes, après les avoir enveloppés dans des feuilles de balisier. Lorsqu'ils veulent se servir de cette pâte, ils la délayent dans de l'eau, ce qui se fait très facilement. Elle épaissit l'eau et lui donne une petite pointe d'aigreur agréable qui réjouit, qui désaltère beaucoup et qui nourrit en même temps.

Le dimanche 23 mai on m'écrivit du Fort Saint-Pierre que M. de la Héronnière, cet obligeant capitaine, dans le vaisseau duquel j'étais venu de France, était attaqué du mal de Siam et fort en danger. Les obligations que je lui avais ne me permettaient pas de demeurer indifférent dans cette occasion; je résolus de l'aller voir et lui offrir mes services; je choisis deux douzaines de chapons et de poules pour lui en faire présent; je les fis porter chez M. Michel, où j'allai coucher, afin de profiter de son canot qui devait aller le lendemain à la Basse-Terre, par le retour duquel je devais faire apporter quelques meubles pour ma maison.

Je partis le lundi trois heures avant le jour. J'arrivai de bonne heure au Fort Saint-Pierre et j'allai aussitôt chez M. de la Héronnière. Je le trouvai

encore fort mal, mais hors de danger, parce qu'il avait eu une crise qui avait décidé de son sort. Je demurai plus d'une heure avec lui, après quoi j'allai au couvent. Le supérieur ayant su d'où je venais me fit une grosse réprimande et me blâma fort de m'être ainsi exposé à gagner cette maladie; je le remerciai du soin qu'il prenait de ma santé et je l'assurai que je n'avais aucune crainte de ce mal, que ce n'était pas le premier malade que j'eusse vu, puisque j'en avais déjà enterrés dans ma paroisse qui étaient morts de cette maladie, que j'avais assistés et à qui j'avais administré les sacrements. Il ne laissa pas de me donner une fiole d'élixir de propriété et me dit de m'en frotter les tempes et les narines avant d'entrer chez les malades, et même d'en prendre quelques gouttes dans du vin, quand je le pourrais faire. Je lui promis tout ce qu'il voulut et je l'oubliai aussitôt, car je n'ai jamais ajouté beaucoup de foi aux remèdes, et j'ai remarqué que ceux de nos religieux qui ont été le plus sur leurs gardes et qui étaient toujours chargés d'essences, d'élixirs et autres semblables babioles, ont été les premiers attaqués, et la plupart en ont été emportés.

Je trouvai deux de nos Pères qui venaient d'arriver de France. L'un était le Père Charles, que nous avons laissé malade à la Rochelle, qui mourut bientôt après; l'autre le Père Deschanet, qui avait déjà été aux Iles.

Je ne partis de la Basse-Terre que le mercredi après-midi, dans un canot que M. Michel avait envoyé pour me prendre. Je vis tous les jours M. de la Héronnière, dont la santé se rétablissait à vue d'œil. Il me remercia beaucoup des volailles que j'avais fait porter chez lui. Je le priaï de venir prendre l'air chez moi dès qu'il serait en état de pouvoir faire le voyage; il me le promit, mais les affaires ne lui permirent pas de me donner cette consolation.

J'arrivai si tard chez M. Michel avec ces deux religieux que nous fûmes obligés d'y coucher; le lendemain je m'en allai de grand matin dire la messe à mon église. M. Michel y conduisit mes deux compagnons. J'envoyai avertir le Père Breton de leur arrivée et le prier de venir leur tenir compagnie à dîner et à souper, aussi bien que M. Michel et M. du Roy, mon voisin. Je fus les conduire le vendredi jusqu'à la Basse-Pointe, où le Père Breton nous donna à dîner; ils continuèrent ensuite leur voyage jusqu'au fonds Saint-Jacques sur des chevaux que je leur fis prêter.

Le samedi, veille de la Pentecôte, après les cérémonies ordinaires du jour, je baptisai dix-neuf nègres adultes de ma paroisse et presque autant que le Père Breton m'envoya de la sienne.

Le dimanche 30 mai, jour de la Pentecôte, je fis communier tous les enfants qui avaient fait leur première communion à Pâques. Je retins à dîner chez moi dix ou douze des principaux du quartier, et ainsi j'eûs du monde pour assister à vêpres. M. du Roy nous donna à souper. Depuis qu'il était revenu sur son habitation, nous soupions tous les jours ensemble, un jour chez lui et un jour chez moi. Je pris ce moyen comme le plus propre pour m'insinuer dans son esprit et le faire revenir peu à peu de la prévention où il était né et où il avait été élevé contre la religion et ses ministres. J'étais édifié de son exactitude à obliger les esclaves à assister aux prières, à la messe, au catéchisme; il les exhortait souvent à s'approcher des sacrements, et son habitation était sans contredit une des mieux régies de toute ma paroisse. Je la proposais fort souvent pour exemple aux autres; il venait lui-même très régulièrement à la prédication; il assistait aux catéchismes que je faisais aux enfants, et quand nous étions ensemble il me proposait ses doutes que je lui éclaircissais autant que ma capacité le pouvait permettre. Avec toutes ces bonnes dispositions, je n'ai pu avoir le plaisir de le voir catholique; il est vrai qu'il m'avouait quelquefois qu'il était ébranlé, qu'il entrevoyait la vérité et qu'il espérait que Dieu la lui découvrirait avant sa mort; il n'a point été trompé, il me témoigna qu'il voulait retourner en Languedoc et achever ses jours avec le reste de sa famille; il traita de son habitation avec les sieurs Huc et Maraud, et étant arrivé à Bordeaux, il tomba malade. Dès qu'il se sentit mal, il envoya chercher le curé de la paroisse, fit entre ses mains une nouvelle abjuration, se réconcilia à l'Eglise, reçut tous les sacrements et mourut avec les sentiments d'un véritable enfant de l'Eglise. Ses amis, qui savaient quelle part je prenais à tout ce qui le regardait, me mandèrent sa mort et sa conversion; si j'appris la première de ces nouvelles avec douleur, la seconde me donna une joie infinie.

*(L'auteur parle des scorpions, des serpents, de l'arbre palmiste, des vers du palmiste, de la grenouille et du pilori ou rat des bois.)*

FIN DE LA PREMIERE PARTIE

## DEUXIÈME PARTIE

### CHAPITRE PREMIER

*L'auteur est attaqué du mal de Siam. Comment il en guérit.*

Le jeudi 27 juin, jour de l'octave du Saint-Sacrement, je fis la procession comme le jeudi précédent, avec les mêmes cérémonies. A la fin de la messe je me sentis tout d'un coup attaqué d'un aussi violent mal de tête que si j'y eusse reçu un coup de marteau; j'achevai ce qui restait de la messe avec bien de la peine; en me déshabillant il me prit une si grande douleur de reins qu'on fut obligé de me porter à la maison et de me déshabiller. Ces deux maux s'étant trouvés accompagnés d'une fièvre horrible, qui étaient les symptômes les plus ordinaires du mal de Siam, on y apporta sur-le-champ les remèdes convenables, dont le premier fut de me saigner au pied, pour empêcher le transport au cerveau. MM. Michel, du Roy, Dauville et autres eurent un soin tout particulier de moi. M<sup>lles</sup> Michel et Dauville ne sortirent point de ma maison tant que je fus en danger; elles avaient leurs servantes avec elles, j'étais servi comme un prince. Après Dieu je leur dois la vie, et au sieur Sigaloni, enseigne de la compagnie de milice du quartier; il avait exercé autrefois la chirurgie, mais étant devenu riche, il ne la pratiquait plus que pour ses amis. Le chirurgien de la Basse-Pointe, nommé La Serre, ne me quitta pas un moment pendant cinq jours. Celui que nous avons au Macouba m'aurait bien rendu les mêmes services, mais je l'avais enterré depuis quelques jours; il était mort d'une morsure de serpent au talon, qu'il avait négligée, la prenant pour une piquûre d'épines. Comme il était avare à l'excès, il allait nu-pieds, il portait ses souliers sur son épaule et ne s'en servait que le dimanche pour aller à l'église ou quand il était obligé de faire quelques visites de conséquence.

Le vendredi matin je fus saigné du bras, on m'appliqua des pigeons aux plantes des pieds et sur le cœur. Cela me fit du bien, mais ma fièvre ne diminua point. Je commençai le soir à rendre beaucoup de sang par la bouche.

Le samedi on commença à remarquer des marques noires, rouges et vertes sur ma peau. Quoique tous les signes ne donnassent aucun lieu de craindre pour moi, et que mes deux chirurgiens assurassent que ma maladie n'aurait point de suites fâcheuses, je ne laissai pas d'envoyer chercher le Père Breton et de me confesser; je demandai la communion, mais mon vomissement était trop continu, et quand même il l'aurait été moins, les chirurgiens ne jugeaient pas à propos de me la faire donner.

Le dimanche, sur le soir, j'eus une crise qui décida de mon sort, elle dura près de six heures; elle emporta avec elle mon mal de tête, mon mal de reins et une partie de ma fièvre, mais elle m'abattit tellement que je ne pouvais ouvrir ni les yeux ni la bouche. On m'avait encore saigné du pied le matin.

Le lundi, la fièvre me quitta tout à fait et je commençai à dormir. On me fit prendre sur le soir une potion cordiale et sudorifique qui acheva de me faire rendre le reste du venin par des sueurs qui durèrent presque toute la nuit et qui donnèrent bien de l'exercice à ceux qui avaient soin de moi; il me resta cependant une envie de vomir, qu'on aida avec un peu d'émétique qu'on me fit prendre le mardi matin, qui fit un effet merveilleux, quoiqu'il m'abattît beaucoup, mais il me laissa un grand appétit.

Le jeudi, jour de Saint-Jean-Baptiste, mon patron, je me levai contre le sentiment de mes chirurgiens et je dis la messe; il est vrai que je me trouvais si faible quand elle fut achevée qu'on fut obligé de me reporter chez moi. Je me remis tout à fait les deux jours suivants sans qu'il me restât de ma maladie que les grandes marques du venin et une faiblesse qui était extrême.

Le dimanche 27, après la messe, M. Michel me fit porter chez lui dans un hamac, afin de me faire changer d'air et me fortifier. J'y demeurai jusqu'au samedi suivant. Pendant tout ce temps là il n'oublia rien de tout ce qui pouvait contribuer à me divertir. Nous eûmes compagnie tous les jours. Le Père Caumels, supérieur général de nos Missions, et le Père Cabasson, supérieur de notre Mission de la Martinique, me vinrent voir; ils furent charmés des bontés qu'on avait pour moi; ils couchèrent chez M. Michel; ils avaient vu en passant ma maison et mon jardin, dont ils me parurent très contents.



Le samedi 3 juillet, je retournai chez moi après dîner; je me trouvai si bien remis que je chantai la messe le lendemain et que je prêchai. Tous mes paroissiens me vinrent féliciter sur le rétablissement de ma santé; je retins les principaux à dîner.

Le lendemain et les jours suivants je fus remercier tous ceux qui m'avaient visité pendant ma maladie, c'est-à-dire que je fis tout le tour de ma paroisse et d'une grande partie de celle de la Basse-Pointe; je vis entre autres M. Sigaloni, qui avait eu soin de moi et m'avait fourni les remèdes. Je lui présentai une bourse et le pressai de prendre ce qu'il voudrait, mais il me fut impossible de lui faire accepter la moindre chose, ni pour ses peines, ni pour ses remèdes. Le chirurgien de la Basse-Pointe eut la même honnêteté. J'ai dit que M. Sigaloni ne pratiquait la chirurgie que pour ses amis, il était très habile; il avait appris son métier sous un de ses oncles, fameux opérateur, avec lequel il avait roulé toute l'Europe; il avait de beaux secrets, il se servait beaucoup de simples et les préférait aux autres médicaments.

Le lundi 12 juillet je fus à la Basse-Terre dire adieu à M. de la Héronnière, qui s'en retournait en France. Il me témoigna souhaiter quelques pieds d'orangers des plus gros. J'en demandai à notre supérieur, qui me laissa maître d'en prendre tant que je voudrais. Je le mandai à M. de la Héronnière, qui vint en choisir une douzaine, entre lesquels il y en avait quatre d'oranges de la Chine. Tous ces arbres étaient fort gros, le moindre avait six pouces de diamètre. Je doutais qu'ils pussent lui être d'aucune utilité en France, mais il m'assura qu'un jardinier du Roi avait un secret pour les remettre en leur premier état, pour peu qu'ils eussent encore de vie quand on les lui remettait entre les mains. Il lui avait dit comment il fallait les arracher et les emballer pour les transporter. Voici comme on s'y prit. On scia toutes les branches à un pied et demi du tronc et aussitôt qu'elles étaient sciées on couvrait le bout avec un paquet de terre grasse, que l'on couvrait de cire jaune, que l'on enveloppait dans un morceau de toile cirée ou goudronnée. On déchaussa ensuite l'arbre tout autour, ayant bien soin de ne rompre et de n'endommager aucune racine. Quand il fut hors de terre on coupa toute la chevelure et on replia doucement toutes les moyennes racines autour de la plus grosse; on enferma ensuite toutes ces racines dans de la terre même où l'arbre avait été planté, que l'on avait humectée avec de l'eau comme pour en faire du mortier; on couvrit cette masse avec de la terre grasse et on enveloppa le tout dans de la toile goudronnée, observant de les tenir à l'air pendant le voyage, et surtout la nuit,

et de les garantir de la chaleur du soleil qui aurait pu les sécher. Ce fut en cet état que M. de la Héronnière les fit porter à bord, dont il nous remercia beaucoup. Il partit le jeudi sur le soir, après avoir dîné chez nous avec le sieur Kercoue, qui retournait en France avec des projets de course et de commerce qu'il avait faits avec quelques personnes de la Martinique.

Le vendredi 16 juillet je retournai de grand matin à ma paroisse. Mes charpentiers se trouvèrent en état de monter l'agrandissement de ma maison, qui se trouva ainsi de trente-deux pieds de long sur seize pieds de large. La salle que l'on trouvait en entrant avait seize pieds en carré. Les deux portes opposées répondaient à celle de la cour et à l'allée du milieu de mon jardin. La porte qui entrait de la salle dans ma chambre était à main gauche; elle avait la même grandeur que la salle, mais j'avais fait un retranchement de cinq pieds de large sur toute la longueur qui me servait à serrer mes provisions. J'avais ménagé dans ce même espace l'escalier pour monter au galletas, qui était assez commode pour y placer plusieurs hamacs; c'était la chambre de mon pensionnaire, où je me retirais aussi quand je donnais la mienne à quelque étranger. Je fis faire un perron de pierre de taille avec trois marches devant la porte de la salle; le reste du terrain allait en pente douce pour donner lieu aux eaux de s'écouler.

Le dimanche 25 juillet, le Père Martelli vint coucher chez moi. Le lendemain, jour de Sainte-Anne, patronne de mon église, les Pères Breton, Imbert, Chavagnac et Romanet s'y rendirent. Je priai le Père Breton, comme le plus ancien, d'officier. Le Père Martelli fit le panégyrique de la sainte; et quoique nous fussions tous occupés à confesser, nous eûmes assez de peine à contenter tout le monde, tant il en était venu des paroisses voisines et même du fort Saint-Pierre. M. Dauville, comme marguillier de la paroisse, invita les principaux à dîner, de sorte que nous nous trouvâmes près de trente personnes chez lui. Le mardi je fis le service solennel pour les défunts de la paroisse. M. Michel, comme capitaine du quartier, donna à manger à toute la compagnie, car c'était comme une règle dans la paroisse, du moins en ce temps-là, que le marguillier traitait le jour de la fête et le capitaine le lendemain.

Le mercredi après dîner je fus conduire nos Pères jusques à la Basse-Pointe; ils me dirent que dans l'assemblée qui s'était tenue au fonds Saint-Jacques le 23, où je n'avais pu assister à cause de mon bâtiment, on avait voulu m'élire syndic, mais que le supérieur général s'y était opposé et avait dit qu'il m'avait destiné pour être supérieur de la Guadeloupe à son retour de Saint-Domingue.

Le jeudi 5 août, je fus obligé d'aller à la Basse-Terre dire adieu à notre supérieur, qui partait pour Saint-Domingue. Il s'embarqua le samedi dans une barque de Saint-Thomas qui devait toucher à la Guadeloupe. Je fus le conduire à bord. Je partis l'après-dîner dans le canot de M. Michel. Le gros temps et la mer orageuse furent cause que nous arrivâmes si tard chez lui que je fus obligé d'y coucher.

Le dimanche 8, je me rendis de grand matin à ma paroisse. Je fis marcher avec un menuisier de la Grande Ance, nommé Dubuisson, pour palissader l'augmentation de ma maison, c'est-à-dire pour la clore de planches embouvetées, blanchies d'un côté à la varlope, et clouées sur les pièces de charpente qui composaient le corps du bâtiment; il devait faire aussi les portes, fenêtres et contrevents avec quelques tables et armoires. C'était un créole assez bon ouvrier, mais si glorieux et si fantasque qu'il n'y avait pas moyen de le contenter. Il demeura chez moi un mois et ce mois me parut une année.

On ne se servait point encore de vitres dans nos Iles, on se contentait de fermer les fenêtres avec des contre-vents et des balustres, ou quelquefois avec des châssis de toile claire. Les Anglais de la Barbade, Antigue et autres îles de leur dépendance ont leurs maisons vitrées, et cela fait un meilleur effet.



## CHAPITRE II

### *Maladies des nègres et des créoles. Etablissement d'une paroisse au Cul-de-Sac Robert.*

Il y avait quelques mois que M. Michel m'avait fait présent d'un petit nègre mine, c'est-à-dire originaire du royaume de la Mine, sur la côte méridionale d'Afrique, âgé de douze à treize ans. Il est vrai qu'il était malade quand il me le donna, mais le soin que j'en avais fait prendre l'avait rétabli en parfaite santé. L'autre nègre qui me servait s'aperçut un jour que ce petit garçon mangeait de la terre; il m'en avertit, je fis tout ce que pus pour l'en empêcher, mais ce fut en vain; il continua d'en manger, devint hydropique sans qu'on pût y remédier, parce qu'on ne pouvait pas en ôter la cause, qui était une mélancolie noire qui le portait à cet excès.

Les nègres de la côte de la Mine y sont fort sujets; ils se désespèrent, se pendent, se coupent la gorge sans façon pour des sujets fort médiocres, le plus souvent pour faire de la peine à leurs maîtres, étant prévenus qu'après leur mort ils retournent dans leur pays, et ils sont tellement frappés de cette folle imagination qu'il est impossible de la leur ôter de la tête.

Je ne sus le chagrin du mien que quand il ne fut plus temps d'y remédier. Il avait un frère qui appartenait à un de mes voisins; comme on ne savait pas qu'ils fussent frères, parce qu'ils ne disaient rien, on ne pouvait pas deviner que leur chagrin venait de n'être pas ensemble chez le même maître, ce qui aurait été fort facile; de sorte qu'ils prirent la résolution de se faire mourir afin de retourner dans leur pays et chez leurs parents. C'était pour l'exécution de ce beau projet que ces deux frères se mirent à manger de la terre. Le mien mourut le premier; son frère le suivit peu de

jours après. Quand je le reprenais de ce qu'il se faisait ainsi mourir, il se mettait à pleurer; il disait qu'il m'aimait, mais qu'il voulait retourner chez son père. Je l'avais instruit et baptisé, mais je ne pus lui ôter cette fantaisie.

Un Anglais, habitant de l'île Saint-Christophe, appelé le major Crips, fut plus heureux que moi pour conserver ses nègres, dont la plupart étaient Mines. Comme cet homme leur était fort rude, ainsi que le sont généralement tous les Anglais, le nombre de ses esclaves diminuait tous les jours; ils se pendaient les uns après les autres. Il fut enfin averti par un de ses engagés que tous ses nègres avaient résolu de s'enfuir le jour suivant dans le bois et de s'y pendre tous de compagnie pour retourner tous ensemble en leur pays. Il vit bien que les paroles et les châtimens ne feraient que différer de quelques jours l'exécution de leur résolution et qu'il fallait un remède qui eût du rapport à la maladie de leur imagination. Il instruisit ses domestiques blancs de ce qu'ils avaient à faire et leur ordonna de charger sur des charrettes des chaudières à sucre et à eau-de-vie, avec les autres attirails d'une sucrerie, et de le suivre. Il s'en alla dans le bois, il y trouva ses nègres qui disposaient leurs cordes pour se pendre : il s'approcha d'eux tenant une corde à la main, leur dit de ne rien craindre, qu'il avait su la résolution qu'ils avaient prise de retourner en leur pays et qu'il voulait les y accompagner, parce qu'il y avait acheté une grande habitation où il voulait établir une grande sucrerie, où ils seraient bien plus propres que des nègres qui n'avaient pas encore travaillé au sucre, mais qu'il les avertissait que n'ayant plus peur qu'ils pussent s'enfuir, il les ferait travailler jour et nuit sans leur donner ni le samedi ni le dimanche; que l'économe qu'il avait envoyé lui avait mandé qu'il avait fait reprendre ceux qui s'étaient pendus les premiers, et qu'en attendant ses ordres, il les faisait travailler les fers aux pieds. Là-dessus les charrettes chargées ayant paru, les nègres ne doutèrent plus de la résolution de leur maître, d'autant plus qu'il les pressait de se pendre, feignant qu'il n'attendait que cela pour se pendre aussi et aller avec eux; il avait même choisi son arbre et attaché sa corde. Les nègres commencèrent alors à parler entre eux, la misère où étaient leurs compagnons les intimida aussi bien que la résolution de leur maître : ils vinrent se jeter à ses pieds, lui promirent de ne plus penser à retourner en leur pays et le supplièrent de faire revenir leurs camarades. Il fit le difficile pendant quelque temps, mais enfin ses domestiques blancs et ses engagés s'étant aussi mis à genoux pour lui demander la même grâce, l'accommodement se fit, à condition que s'il s'en trouvait un seul qui se pendît, tous les autres seraient pendus le lendemain pour aller travailler à la nouvelle

sucrierie de Guinée. Ils le lui promirent avec serment. Ce serment se fait en prenant un peu de terre qu'ils mettent sur leur langue, après avoir levé les yeux et les mains au ciel et frappé leur poitrine. Ils prétendent par cette cérémonie prier Dieu de les réduire en poussière comme la terre qu'ils ont sur la langue, s'ils n'exécutent pas ce qu'ils promettent, ou s'ils ne disent pas la vérité. Le major Crips revint chez lui avec ses nègres, fort content de la réussite de son stratagème. Les nègres lui tinrent parole et ne se pendirent plus; je ne sais si cette aventure ne l'aura pas rendu plus modéré.

Un autre habitant de la même île se servit d'une autre invention avec un aussi heureux succès. Ce fut de faire couper la tête et les mains à ceux de ses nègres qui s'étaient pendus et de les enfermer dans une cage de fer qu'il fit suspendre à un arbre qui était dans sa cour, car l'opinion des nègres est que quand ils sont enterrés, ils viennent la nuit prendre leurs corps et les emportent avec eux dans leur pays. Cet habitant, nommé Bouriau, leur disait qu'ils pouvaient se pendre tant qu'ils voudraient, mais qu'il aurait le plaisir de les rendre misérables pour toujours, puisqu'ils se trouveraient sans tête et sans mains dans leur pays, et ainsi incapables de voir, d'entendre, de parler, de manger et de travailler. Les nègres se moquaient de ces discours au commencement et disaient que ceux qui étaient morts sauraient bien venir la nuit reprendre leurs têtes et leurs mains; mais quand ils virent que ces têtes et ces mains demeuraient toujours au même endroit, ils se persuadèrent enfin que leur maître était plus puissant qu'ils n'avaient cru et cessèrent de se pendre pour ne pas s'exposer au malheur où ils ne doutaient plus que leurs compagnons ne fussent tombés.

Ces remèdes sont bizarres, mais proportionnés à la portée de l'esprit des nègres et à la prévention dont ils sont frappés.

Cette mélancolie noire qui porte les nègres à manger de la terre, des cendres, de la chaux et autres choses de cette nature est ordinaire aux sauvages; je dirai dans un autre endroit mes conjectures sur cela. Elle est encore très commune parmi nos créoles et surtout aux filles qui ont du penchant pour le dernier sacrement. Dans cet état elles mangent mille ordures. J'en ai connu qui auraient mangé plus de papier et de cire d'Espagne qu'on n'en aurait employé dans le bureau d'un secrétaire d'Etat; d'autres mangent des pipes, des charbons, de la toile et surtout certains petits cailloux blancs qu'on trouve dans les rivières; elles les font cuire dans le feu comme les roches à chaux et les mangent comme la meilleure chose du monde, à peu près comme les femmes espagnoles mangent ces vases de

terre rouge, légère et de bonne odeur qu'on apporte du Mexique et qu'on appelle, quoique improprement, *de terre sigillée*. J'ai été quelquefois obligé de refuser les sacrements à de grandes filles qui avaient ce goût dépravé, après que je m'étais fatigué inutilement des mois entiers à les persuader du tort qu'elles se faisaient. C'est une chose qui fait pitié que de les voir dans cet état, elles deviennent jaunes, livides, le tour des yeux tout noir, maigres, chagrines, indolentes, insupportables aux autres et à elles-mêmes : elles perdent absolument l'appétit pour toute sorte de bonne nourriture et tombent enfin dans une hydropisie incurable. Le meilleur remède qu'on y puisse apporter dès qu'on s'en aperçoit, est de les marier.

Je reçus le dimanche matin, vingt-neuf août, une lettre de M. l'intendant, qui me pria d'aller au Cul-de-Sac Robert avec le Père Martelli et M. Joyeux, capitaine de cavalerie, pour chercher un lieu commode pour bâtir une église et un presbytère, et pour placer un bourg dans ce quartier-là. Le Père Cabasson, notre supérieur, m'écrivit aussi sur le même sujet et me marqua de charger de sa part le Père Breton du soin de ma paroisse pendant que je serais absent. J'allai donc coucher chez le Père Martelli à la Trinité. Nous en partîmes le lendemain une heure avant le jour. Nous laissâmes nos chevaux chez M. Joyeux, dont l'habitation est à côté de la rivière des Galions; il nous conduisit dans son canot au Cul-de-Sac Robert, où nous dîmes la messe dans une petite chapelle dédiée à Sainte-Rose.

Le grand enfoncement ou baie qu'on appelle le Cul-de-Sac Robert a près de deux lieues de profondeur : il est formé par deux pointes ou caps, dont celle qui est à l'Est s'appelle la Pointe à la Rose et celle de l'Ouest la Pointe des Galions. Son ouverture est couverte par un îlet d'environ une lieue de tour, qui appartient à notre Mission, à qui il a été donné par les héritiers de feu M. le général du Parquet, ci-devant propriétaire de la Martinique; et comme cet îlet faisait une partie des réserves de ce seigneur, on l'a toujours appelé l'Îlet de Monsieur. Il y a un autre îlet, un peu plus avancé en mer que celui dont je viens de parler, qui couvre sa pointe orientale, ne laissant entre eux qu'un canal, de manière que ces deux îles couvrent toute l'ouverture du cul-de-sac, brisent l'impétuosité de la mer et rendent ce grand enfoncement un port également sûr et tranquille, dans lequel on ne peut entrer que par trois passes ou ouvertures, l'une entre les deux îlets, qui est large de cinquante à soixante toises, profonde et sans aucun danger; les deux autres entre les extrémité des îlets et les points de la terre ferme de l'île, mais où il ne peut passer que des barques ou de très petits vaisseaux.



Ce cul-de-sac est un port naturel des plus beaux qu'on puisse imaginer, capable de retirer une armée navale, quelque nombreuse qu'elle puisse être, si commodément, que les plus gros vaisseaux peuvent mouiller en bien des endroits assez près de terre pour y mettre une planche. Nous visitâmes tous les environs de ce cul-de-sac pour fixer le lieu le plus propre pour l'établissement de la paroisse et d'un bourg qui ne manquerait pas de s'y former.

On peut croire qu'il ne manqua pas d'y avoir beaucoup de contestations : tous les habitants souhaitaient d'avoir une église et un curé résident, mais le voisinage d'un bourg les épouvantait, et ils avaient raison, car il en coûte toujours beaucoup à ceux dont les habitations sont à portée d'un bourg et de ceux qui s'y rassemblent.

Malgré tout ce qu'on nous pût dire, notre sentiment fut de placer l'église et le presbytère sur une pointe du côté de l'Ouest, qui avançait assez dans la mer pour découvrir tout le cul-de-sac : il y avait une petite rivière à côté, le terrain était découvert, exposé au vent, et par conséquent plus sain que le reste; d'ailleurs, il était exempt des moustiques et des maringouins qui sont en très grand nombre et fort incommodes dans tous ces endroits-là. Cette pointe faisait partie de l'habitation de M. Février, alors greffier en chef du Conseil souverain. Comme il était ami intime de notre mission, j'étais fâché de le charger d'un pareil embarras, et il l'était encore plus que moi. Je fis en sorte qu'on remît la délibération au lendemain, et pendant ce délai il nous conduisit dans un endroit plus spacieux que sa pointe et où l'on pouvait placer un bourg plus aisément, mais qui, à la vérité, était moins commode pour le curé. Nous y fixâmes le nouvel établissement; cet endroit était à l'extrémité de la savane de M. Monel, conseiller honoraire au Conseil. M. Monel était Picard et il avait conservé religieusement l'accent et les manières de son pays, quoiqu'il en fût absent depuis un grand nombre d'années; il était frère d'un Père Monel, religieux de la Merci, fameux dans son ordre. Il était chirurgien quand il vint aux Iles; sa fortune avait commencé par l'achat qu'il fit de dix ou douze nègresses malades qu'un vaisseau négrier lui laissa presque pour rien, parce qu'on ne croyait pas qu'elles eussent quatre jours à vivre; cependant il eut assez d'habileté ou de bonheur pour les guérir et elles se trouvèrent si fécondes qu'elles lui ont produit une infinité d'enfants, de sorte que les trois sucreries qu'il avait et quelques autres habitations étaient toutes garnies de nègres créoles les plus beaux de toute l'île. Il avait plusieurs enfants : l'aîné, qui avait fait ses études à Paris, était conseiller au Conseil et sans contredit un des plus habiles. Il n'est pas

croyable combien le père et le fils firent jouer de ressorts pour empêcher que l'établissement de la nouvelle église ne se fit sur leur terrain; ce fut pourtant inutilement, le gouverneur général et l'intendant approuvèrent notre choix et donnèrent ordre qu'on travaillât incessamment aux bâtimens de l'église et du presbytère. On élit M. Monel, le père, pour premier marguillier de cette nouvelle église et on lui fit si bien entendre raison, outre qu'il était fort sage et fort pieux, qu'il oublia bientôt le chagrin qu'il avait eu de ce choix. Il entreprit le bâtiment de l'église et du presbytère et s'affectionna tellement aux religieux qui ont desservi cette paroisse qu'on pouvait dire qu'il en était le père. Il avait soixante et douze ans dans ce temps-là, c'est-à-dire en 1694; je l'ai laissé encore plein de vie et de santé en 1705, si fort et si dispos, qu'il montait à cheval sans étriers, quoiqu'il ne vécût presque que de chocolat avec du biscuit, quelquefois un peu de potage et de vin, sans viande ni autre chose. Cet exemple est une preuve de la bonté du chocolat quand il est pur et qu'il n'est point mélangé avec des épicerie et des odeurs, qui le gâtent et le rendent plus agréable au goût et à l'odorat. J'en parlerai plus amplement dans un autre endroit,

Le mercredi après-midi nous allâmes visiter notre îlet. Un habitant du Cul-de-Sac de la Trinité y voulait mettre des cabrittes et des cochons, dont nous partagerions le profit. Nous y avions eu autrefois des nègres pour y cultiver du manioc et du mil et y élever du menu bétail et des volailles, mais on avait été obligé de les retirer, parce qu'étant trop éloignés de l'habitation, ils négligeaient le travail et qu'ils auraient pu être enlevés, soit par les Anglais, avec qui on était en guerre, soit par les forbans. J'en fis le tour, mais je n'osai pas entrer bien avant dans les terres, parce qu'il est tout rempli de serpents. La terre me parut bonne et propre à tout ce qu'on y voudrait cultiver, quoiqu'il n'y ait ni ruisseaux ni fontaines; il est vrai qu'on peut remédier à cet inconvénient par des citernes et des fosses pour conserver les eaux de pluie pour les bestiaux, peut-être même qu'on y pourrait creuser des puits avec succès.

Les cochons ne craignent point les serpents, au contraire, ils les poursuivent et les mangent sans en recevoir de dommage. Le venin du serpent, quand ils en sont mordus, ne leur fait presque point de mal, parce qu'il s'arrête et demeure dans leur lard et graisse, sans pouvoir s'étendre plus loin ni faire autre chose que de corrompre les environs de la morsure, qui pourrissent et font une escarre qui tombe. C'est ce que j'ai vu dans plusieurs cochons marrons ou sauvages qu'on avait tués dans les bois et même dans des cochons domestiques. La nature toute seule les guérit de cela et de

bien d'autres maladies sans le secours des médecins; en cela mille fois plus heureux que les hommes, qui, avec toute leur raison, s'imaginent ne pouvoir s'en passer.

Nous partîmes du Cul-de-Sac Robert le jeudi deuxième septembre après-midi; nous allâmes coucher chez M. Joyeux, qui nous traita avec beaucoup de générosité et nous accompagna le lendemain au Cul-de-Sac de la Trinité.

Nous avions passé la rivière des Galions dans un canot quand nous étions venus et nos chevaux, détellés, l'avaient passée à la nage; mais au retour M. Joyeux nous la fit passer à gué, en faisant un assez grand demi-cercle dans la mer, en suivant un banc de sable qui est à son embouchure où les chevaux n'ont pas de l'eau jusqu'aux genoux quand la mer est basse, mais jusqu'à la selle et souvent par-dessus quand elle est haute, ou qu'on se trouve dans les nouvelles ou pleines lunes, ou dans les équinoxes, car c'est une erreur de croire qu'il n'y a ni flux ni reflux entre les deux tropiques et dans la mer Méditerranée, ou du moins qu'il y est presque insensible. J'ai été assez crédule pour le soutenir et l'enseigner quand j'étais professeur de philosophie; mais j'ai connu par une expérience de plus de douze années que j'ai demeuré et voyagé en différents endroits de l'Amérique entre les deux tropiques, qu'il y a flux et reflux réglés comme en Europe, qui suivent les différentes situations de la lune, et tellement sensibles qu'ils vont à plus de trois pieds dans les sizigies et passent toujours un pied et demi dans les quadratures. J'ai fait les mêmes remarques à Civita-Vecchia, en Italie, où j'ai demeuré plus de six ans après mon retour des Iles. Mais ce n'est pas l'unique erreur dont on se charge l'esprit mal à-propos quand on suit aveuglément les sentiments de certains écrivains.

*(L'auteur parle de la zone torride, des vents alisés. Description des poissons la bécune et la galère, et de l'arbre le mancenillier.)*

Avant d'arriver au bourg de la Trinité, nous allâmes à l'habitation de M. du Buc-l'Étang, à qui le Père Martelli avait à parler, et comme il était à peu près l'heure de dîner, on nous y convia, et nous l'acceptâmes. La maison du sieur du Buc est située sur le morne ou colline qui sépare le Cul-de-Sac de la Trinité d'avec celui du Galion, dans l'endroit où commence une longue pointe qui avance dans la mer de près de deux lieues, qu'on appelle la Pointe de la Cavelle, qui jette une autre branche vers l'Est qu'on nomme la Tartane; cette branche, avec un morne qui est à l'Est de la rivière des Galions, forment le Cul-de-Sac du Galion, qui est partagé en deux par une pointe qui fait le Grand et le Petit Cul-de-Sac Galion. J'étais

charmé de la situation de cette maison, dont la vue s'étend sur ces deux culs-de-sacs, sur le bourg, le port et le Fort de la Trinité et sur une partie de la Cabesterre. M. du Buc-l'Etang avait un frère, nommé Balthazar du Buc, marié à une des filles de M. Monel. Ils sont enfants de M. Pierre du Buc, dont l'habitation était au-dessus du bourg de la Trinité. C'était un des premiers habitants de la Martinique. Il était d'une bonne famille de Normandie. Dès l'âge de quatorze ans ses parents le firent servir dans le régiment du grand-maître. Etant revenu en son pays après quelques campagnes, il eut querelle avec un homme de qualité, appelé le chevalier de Piancourt; ils se battirent, et le chevalier étant demeuré mort sur la place, le sieur du Buc, qui n'avait pas encore dix-huit ans, fut obligé de se sauver. Il trouva heureusement à la rade de Dieppe un vaisseau qui mettait à la voile pour les Iles; il s'y jeta et fut porté à Saint-Christophe. Sa bravoure l'y fit bientôt connaître, aussi fut-il choisi par M. d'Esnambuc, gouverneur et fondateur de la colonie de Saint-Christophe, pour accompagner M. du Parquet, son neveu, lorsqu'il l'envoya gouverner la nouvelle colonie qu'il venait d'établir à la Martinique. Il fut un de ces braves qui chassèrent les sauvages de la Cabesterre de cette île, après un rude combat qu'il y eut entre les deux nations à la Case du Borgne, qu'on appelle aujourd'hui le Fort Sainte-Marie, d'où, après qu'on les eut poussés jusques aux culs-de-sac les plus reculés du côté de l'Est, le sieur du Buc s'établit au Cul-de-Sac de la Trinité, dont on peut dire qu'il a été le premier habitant, qu'il y a fait la première sucrerie et que c'est à lui que ce quartier, à présent le plus considérable de l'île, est redevable de la culture du cacao, dont, ayant trouvé quelques arbres dans les bois, il en a multiplié l'espèce et enseigné à ses compatriotes la culture d'un arbre si utile, en lui faisant part de ses observations et des découvertes qu'il avait faites sur ce fruit. Le soin de son bien ne l'a jamais empêché de se trouver partout où il pouvait acquérir la gloire et donner des preuves de son zèle et de son courage. On l'a vu aux combats de Saint-Christophe, à la prise d'Antigues, de Nièves, de Monsarrat, de Tabac, de Saint-Eustache, de Corossol; il s'était distingué dans toutes ces occasions et il avait reçu plusieurs blessures. Il aida encore à chasser les Anglais de la Guadeloupe en 1691 et à les repousser de devant le Fort Saint-Pierre de la Martinique, qu'ils avaient attaqué en 1692, et on était si persuadé à la Cour de sa prudence et de sa valeur que M. le chevalier de Saint-Laurent, lieutenant général des Iles, et M. Begon, intendant, eurent ordre de le mener avec eux lorsqu'ils allèrent par ordre du Roi à Saint-Domingue, afin de se servir de ses conseils.

Son fils aîné, Jean du Buc, que l'on appelloit du Buc-l'Etang pour le distinguer de son père, a marché fidèlement sur ses traces. Après avoir servi quelques années sur les vaisseaux du Roi, s'étant retiré et marié à la Martinique, il s'est distingué dans les charges de major, de capitaine de grenadiers et de lieutenant-colonel des milices de la Cabesterre. Quoique jeune, il avoit toujours accompagné son père dans les entreprises que l'on avoit faites sur les ennemis et y avoit acquis une juste réputation. Il fut blessé à la descente que les Anglois firent à la Martinique. Il servit avec beaucoup de distinction à la Guadeloupe en 1703, à la tête d'une compagnie de cent habitants de son quartier, et il ne contribua pas peu à forcer les Anglois de se retirer, comme je le dirai en écrivant l'attaque de la Guadeloupe. Il acquit beaucoup de gloire à l'attaque de Saint-Christophe, sous le comte de Chavagnac, et sous le sieur Cassar, à la prise de Monsarrat, ce fut lui qui se rendit maître du réduit de cette île avec la troupe qu'il commandoit. Il vouloit faire une seconde entreprise sur cette même île en 1704. Il y fit descente à la tête de cinq cent quatre-vingts hommes, poussa les ennemis et se rendit maître de plus de la moitié de l'île; mais ses gens s'étant débandés pour piller avant qu'il eût entièrement achevé sa conquête, qui paroissoit infaillible, les Anglois se rallièrent et fondirent sur lui de toutes parts, et trouvant des gens chargés de butin ou occupés à en amasser, il est certain qu'ils en auraient eu bon marché sans la prudence et la valeur du chef, qui, avec une poignée de gens qu'il rassembla, fit tête aux ennemis et se retirant en bon ordre et toujours en combattant, il donna lieu à ses gens de s'embarquer avec précipitation et avec le butin qu'ils avoient fait. Il battit dans la même campagne un vaisseau de guerre anglais de cinquante-quatre canons, quoique celui qu'il montoit n'en eût que vingt-huit. On lui est redevable de la conservation de quantité de bâtimens français qui seraient tombés entre les mains des Anglois si sa bonne conduite, sa valeur et son expérience, suppléant au peu de forces qu'il avoit, n'avoient obligé les corsaires ennemis à s'éloigner des côtes et des croisières de nos îles. Enfin je lui dois cette justice qu'on lui est redevable de la conservation de la colonie de la Martinique et vraisemblablement de toutes celles des autres îles, puisque dans le tumulte qui arriva au mois de mai 1717, ayant été élu malgré lui chef de la colonie, il agit avec tant de prudence et de fermeté qu'il conserva l'île au Roi, sans que dans une si horrible confusion il soit arrivé aucun désordre ni aucun meurtre. Cette affaire est trop de conséquence et fait trop d'honneur au sieur du Buc pour n'en parler qu'en

passant comme je fais ici. Je la rapporterai tout au long dans un autre endroit.

Son cadet, Balthazar du Buc, a toujours servi comme officier dans la milice de la Martinique et n'a point dégénéré de la valeur de son père et de son aîné, quoique son peu de santé l'eût empêché de se trouver dans les occasions où les autres ont été hors de la Martinique.

Le Roi, pour reconnaître les services de cette famille, accorda des lettres de noblesse à M. Pierre du Buc en 1701.

Il est mort en , âgé de soixante-huit ans, se voyant alors père ou grand-père de quarante-deux enfants, quoiqu'il n'y eût encore que ses deux aînés, les sieurs Jean et Balthazar du Buc, qui eussent été mariés.

Je parlerai des autres familles des Iles à mesure que l'occasion s'en présentera et je tâcherai de rendre à un chacun la justice qui lui est due. J'ai demeuré assez longtemps dans le pays pour être bien informé de tout et pour ne pas ajouter foi trop légèrement aux mémoires qu'on pourrait m'envoyer.

Nous descendîmes au bourg de la Trinité après que nous eûmes dîné. Nous fûmes voir M. de Mareuil, lieutenant de Roi de l'île, commandant à la Cabesterre, à qui nous dîmes ce que nous avions résolu. Il approuva beaucoup le choix que nous avions fait. Il connaissait le terrain et par conséquent la commodité qu'il y aurait d'établir un bourg auprès de la nouvelle église, ce qui n'aurait pas été si facile à la pointe du sieur Février, quoique le lieu eût été bien plus commode pour le curé. Il nous loua d'avoir préféré l'utilité publique à celle de nos confrères.

M. de Mareuil était d'Amiens; son nom est Le Correur. Il avait un frère aîné qui était établi à Saint-Christophe longtemps avant que le cadet vint aux Iles. Celui-ci fut d'abord employé à conduire les travaux qu'on faisait en cette île-là; il monta de cet emploi à celui de capitaine d'un détachement de la marine et devint enfin lieutenant de Roi de la Martinique. Il avait amassé du bien et ne négligeait rien pour l'augmenter. Il avait épousé une des filles du sieur Piquet de la Calle, commis principal et comme intendant de la Compagnie de 1664. M. de Mareuil prétendait être gentilhomme et que son grand-père avait été annobli par Henri IV pour les services qu'il avait rendus à la reprise d'Amiens.

Je fus coucher au fonds Saint-Jacques et le lendemain matin je me rendis chez moi. Ce voyage m'avait fait plaisir; outre les connaissances que j'acquis des lieux où je n'avais pas encore été, il m'avait épargné le chagrin de

voir les sottises et les impertinences de mon menuisier, qui, pendant mon absence, avait pensé désoler mon pensionnaire et le nègre que j'avais laissé à la maison. Il venait d'achever son ouvrage; c'est pourquoi j'envoyai chercher le marguillier pour le payer et m'en débarrasser. Celui-ci, qui avait autant souffert que moi et mes gens de sa mauvaise humeur, au lieu de lui donner de l'argent comptant, le paya avec un de ses billets qu'il avait trafiqués, pendant que je fis mettre ses outils hors de ma cour, lui laissant le soin de les porter lui-même comme il pourrait, parce que le marguillier ne lui voulut donner personne pour lui rendre ce service.

Ma maison se trouvant ainsi achevée, je commençai à goûter le plaisir du repos. Mon jardin m'occupait quelque temps le soir et le matin. Je m'appliquai à mettre en ordre les leçons de mathématiques que j'avais enseignées à Nancy pour en faire un cours abrégé. Cela, avec la visite des malades, mes exercices spirituels, mon étude, l'instruction de mon pensionnaire et de ma petite famille, et un peu de promenade le soir, partageaient tout mon temps et me le faisaient passer le plus agréablement du monde.





### CHAPITRE III

#### *Histoires de quelques nègres sorciers.*

Ce fut environ ce temps-là qu'un nègre esclave d'un de mes paroissiens, appelé le sieur Philippe Mignac, me vint prier de lui rendre un certain petit sac que je lui avais ôté avant le baptême. J'avais été averti par son maître qu'il se mêlait d'être sorcier, il faisait retrouver les choses perdues; il devinait, il prédisait l'arrivée des vaisseaux et autres choses à venir, du moins autast que le diable le pouvait connaître et le lui révélait. Mais comme je n'ai jamais ajouté beaucoup de foi à ces sortes de choses, je crus que ce nègre était un charlatan qui en faisait accroire aux simples pour attraper leur argent. Cependant l'ayant examiné avec soin, je reconnus en partie la vérité de ce qu'on m'avait dit et cela m'obligea de différer de le baptiser jusqu'à la Pentecôte, quoique j'eusse résolu de le faire à Pâques, l'ayant trouvé bien instruit et voyant qu'il demandait le baptême avec une ferveur extraordinaire. A la fin je m'étais laissé gagner et je l'avais baptisé après l'avoir fait renoncer à tous les pactes implicites et explicites qu'il pouvait avoir faits avec le diable. Je chargeai son maître, qui était aussi son parrain, de veiller soigneusement sur sa conduite. Pendant plus de trois mois j'en fus fort content; il n'y en avait point de plus exact que lui à la messe et au catéchisme; il me pressait de le faire communier, et je commençais à y penser, m'assurant que le baptême avait entièrement effacé de son esprit les idées de son ancien métier, quand un dimanche matin je le trouvai à ma porte avec deux volailles à la main. Je crus qu'il les voulait vendre et lui en demandai le prix; il me répondit que c'était un présent qu'il me voulait faire; je le remerciai et refusai de les recevoir, à moins qu'il

n'en prit le paiement. Après quelques cérémonies il me dit qu'il n'en voulait point d'argent, mais que si je lui voulais rendre son petit sac, je lui ferais un fort grand plaisir. Cette demande me fit de la peine et je connus qu'il voulait retourner à son vomissement. Cependant, afin de connaître mieux ce qu'il avait dans le cœur, je feignis de n'avoir pas grande difficulté à lui accorder ce qu'il me demandait. Je l'interrogeai sur l'usage qu'il faisait des différentes pièces qui étaient dans ce sac; il m'en apprit tout ce que j'en voulais savoir et m'avoua à la fin que depuis qu'il s'en était défait, il était devenu gueux et misérable, au lieu qu'auparavant il était fort à son aise, parce que ceux qui le venaient consulter le payaient grassement. Il m'en dit plus qu'il n'en fallait pour me faire connaître que son cœur était perverti. Je changeai pour lors de ton, et après lui avoir fait une réprimande terrible, je le menaçai de le faire mettre entre les mains de la justice, qui ne manquerait pas de le faire brûler, et pour lui faire voir qu'il n'aurait jamais son sac, je dis à mon nègre de l'aller chercher et de le faire brûler sur-le-champ. On me l'apporta; mais comme mon petit nègre s'était diverti de ces babioles, il en manquait quelques-uns, entre autres un marmouset de terre cuite, qui était l'idole que ce nègre consultait et qu'il assurait lui rendre réponse aux questions qu'il lui faisait. On la chercha tant qu'on la trouva; elle était déjà rompue; j'achevai de la briser à coups de marteau, aussi bien qu'une petitealebasse qui renfermait un peloton de fil qui servait à retrouver les choses perdues, et quantité de semblables baguettes. Je fis tout jeter au feu devant lui et le renvoyai chez son maître, à qui j'écrivis ce qui venait d'arriver, afin qu'il veillât plus soigneusement sur son nègre et qu'il le châtiât sévèrement s'il s'apercevait de la moindre chose. Cet habitant, qui était un homme sage et craignant Dieu, aime mieux se priver de son nègre, quelque utilité qu'il en pût retirer, que de garder chez lui un pareil ouvrier; il le vendit bientôt après dans une autre île et me débarrassa ainsi de la peine qu'il m'aurait donnée.

Je sais qu'il y a bien des gens qui regardent comme de pures imaginations et comme des contes ridicules ou des faussetés tout ce qu'on rapporte des sorciers et de leurs pactes avec le diable. J'ai été moi-même longtemps dans ces sentiments. Je sais d'ailleurs qu'on exagère souvent dans ce qu'on en dit, mais je crois qu'il faut convenir que tout ce qu'on en dit n'est pas entièrement faux, quoiqu'il ne soit peut-être pas entièrement vrai. Je suis aussi persuadé qu'il y a des faits d'une vérité très constante; en voici quelques-uns dont j'ai été témoin oculaire et d'autres dont j'ai eu toute la certitude qu'on peut désirer pour s'assurer de la vérité d'un fait.

Un de nos religieux de la province de Toulouse, appelé le Père Fraise, avait amené du royaume de Juda, en Guinée, à la Martinique un petit nègre de neuf à dix ans. Quelques mois après que cet enfant fut arrivé il entendit nos Pères qui se plaignaient de la sécheresse qui gâtait tout leur jardin et qui souhaitaient de la pluie. Cet enfant, qui commençait à parler français, leur demanda s'ils voulaient une grosse ou une petite pluie, les assurant qu'il la ferait venir sur-le-champ. Cette proposition étonna étrangement nos Pères; ils consultèrent entre eux, et enfin la curiosité l'emportant sur la raison, ils consentirent que l'enfant, qui n'était pas encore baptisé, fit venir une petite pluie sur leur jardin.

Cet enfant alla aussitôt cueillir trois oranges qu'il posa à terre un peu éloignées les unes des autres, il se prosterna devant chaque orange avec un respect et une attention qui étonnaient nos religieux; il prit ensuite trois petites branches d'oranger, et après s'être prosterné de nouveau il les planta sur les trois oranges. Il commença pour la troisième fois ses prosternations en disant quelques paroles avec beaucoup d'attention et de respect, puis s'étant levé avec une de ces petites branches à la main, il regarda de tous les côtés de l'horizon jusqu'à ce qu'il aperçut un très petit nuage qui était fort éloigné et fort clair; pour lors il étendit la main avec la branche du côté du nuage qui produisit dans l'instant une pluie assez douce qui dura près d'une heure. Il prit cependant les oranges et les branches et les enterra.

On peut juger de l'étonnement de nos Pères quand ils virent ce prodige et qu'ils remarquèrent, après que la pluie fut cessée, qu'il n'en était pas tombé une goutte hors de l'enceinte du jardin, qui se trouva parfaitement bien arrosé. On demanda à l'enfant qui lui avait appris ce secret; il dit que c'étaient des nègres de son pays qui le lui avaient enseigné dans la traversée, c'est-à-dire pendant le voyage qu'ils avaient fait ensemble de Guinée jusqu'à la Martinique. Ce nègre fut nommé Amable au baptême; il m'a servi quelque temps, et comme je lui vis beaucoup d'esprit et de disposition pour apprendre un métier, je lui fis apprendre celui de tailleur de pierre et de maçon; il s'y rendit très habile et a fait de bons élèves. Je lui avais donné quelque commencement d'architecture, qu'il mettait en pratique fort proprement. Il m'a avoué plusieurs fois cette histoire, mais il avait oublié une partie des paroles qu'il fallait dire en faisant les prosternations, parce qu'on n'avait pas manqué de lui défendre de se servir jamais de ce secret. Les Pères Temple, Rosié, Bournot et Fraise, religieux de notre ordre, étaient présents quand cette pluie tomba et avaient vu toutes les cérémonies que je viens d'écrire. Les deux premiers sont encore vivants

en cette année 1718. Le Père Temple demeure au couvent de Nîmes et le Père Rosié à la Martinique, aussi bien que le nègre.

En 1698 j'ai été témoin oculaire du fait que je vais rapporter. J'étais pour lors syndic de notre habitation du fonds Saint-Jacques à la Martinique.

Il y avait une de nos négresses qui était attaquée depuis longtemps d'une maladie que nos chirurgiens ne connaissaient point, ou parce qu'elle était extraordinaire, ou parce qu'ils étaient ignorants. Elle avait été portée chez tous les nègres du pays qui se mêlaient de traiter ces sortes de maux sans en recevoir aucun soulagement. Je crois que ce sont des poisons lents dont ils savent la composition et quelquefois le remède. A la fin je me lassai de tous ces voyages et des dépenses inutiles que cela me causait. Je la fis rapporter à l'habitation et je lui défendis de prendre aucun médicament des nègres, mais seulement du chirurgien de la maison à qui je la remis en lui recommandant d'en avoir un soin tout particulier.

Je fus averti une nuit qu'il y avait dans sa case un nègre qui se mêlait de médecine. J'y fus aussitôt, dans le dessein de le faire châtier et de le chasser. Mais étant proche de la porte, je m'arrêtai pour voir au travers des fentes et des palmistes dont la case était palissadée ce qu'on y faisait. Je vis la malade étendue à terre sur une natte. Un petit marmouset de terre, à peu près semblable à celui que j'avais brisé au Macouba, était sur un petit siège au milieu de la case, et le nègre, prétendu médecin, était à genoux devant le marmouset et semblait prier avec beaucoup d'attention. Un peu après il prit un couï, c'est-à-dire une moitié de calebasse où il y avait du feu, il mit de la gomme dessus et encensa l'idole. Enfin, après plusieurs encensements et prosternations, il s'en approcha et lui demanda si la négresse guérirait ou non. J'entendis la demande, mais je n'entendis pas la réponse. La négresse, qui était la partie la plus intéressée, et quelques nègres, qui étaient plus voisins que moi, l'entendirent et se mirent aussitôt à pleurer et à crier. J'enfonçai la porte dans ce moment et j'entrai, et comme j'avais avec moi le raffineur de la maison, le commandeur nègre, et cinq ou six autres qui avaient vu et entendu comme moi ce que je viens de dire, je fis saisir le sorcier et quelques-uns des spectateurs qui n'étaient pas de notre habitation. Je pris le marmouset, l'encensoir, le sac et tout l'attirail et je demandai à la négresse pourquoi elle pleurait; elle me répondit que le diable avait dit qu'elle mourrait dans quatre jours et qu'elle avait entendu la voix qui était sortie de la petite figure. Les autres nègres affir-

maient la même chose. Je leur dis pour les désabuser que c'était le nègre qui avait parlé en contrefaisant sa voix, et que si le diable eût été là présent pour lui répondre, il l'aurait aussi averti que j'étais à la porte pour le prendre. Cependant je fis attacher le sorcier et je lui fis distribuer environ trois cents coups de fouet, qui l'écorchèrent depuis les épaules jusques aux genoux. Il criait comme un désespéré et nos nègres me demandaient grâce pour lui, mais je leur disais que les sorciers ne sentaient point de mal et que ses cris étaient pour se moquer de moi. Je fis apporter un siège, j'y mis le marmouset devant lui et lui dis de prier le diable de le délivrer de mes mains ou d'emporter la figure; et comme il ne faisait ni l'un ni l'autre, je le faisais toujours fouetter à bon compte. Nos nègres, qui s'étaient tous assemblés, tremblaient et me disaient que le diable me ferait mourir, et ils étaient tellement prévenus de cette folle imagination, que je ne pouvais les en faire revenir, quelque chose que je pusse leur dire. A la fin, pour leur faire voir que je ne craignais ni le diable ni les sorciers, je crachai sur la figure et la rompis à coups de pied, quoique j'eusse fort envie de la garder, je brisai l'encensoir et tout le reste de l'équipage, et ayant fait apporter du feu, je fis brûler toutes les guenilles du sorcier; je fis piler les morceaux de la statue et fis jeter les cendres et la poussière dans la rivière. Il me parut que cela rassura un peu nos nègres. Je fis mettre le sorcier aux fers après l'avoir fait laver avec une pimentade, c'est-à-dire avec de la saumure dans laquelle on a écrasé du piment et des petits citrons. Cela cause une douleur horrible à ceux que le fouet a écorchés, mais c'est un remède assuré contre la gangrène, qui ne manquerait pas de venir aux plaies. Je fis aussi étriller tous ceux qui s'étaient trouvés dans l'assemblée pour leur apprendre à n'être pas si curieux une autre fois, et quand il fut jour, je fis conduire le nègre sorcier à son maître, à qui j'écrivis ce qui s'était passé, le priant en même temps de lui défendre de venir dans notre habitation; il me le promit, me remercia de la peine que je m'étais donnée et fit encore fouetter son sorcier de belle manière.

Ce qu'il y eut de fâcheux dans cette aventure fut que la négresse mourut effectivement le quatrième jour, soit que son imagination eût été frappée de la réponse du diable, soit que véritablement il eût connu que son infirmité la devait emporter dans ce temps-là. A tout hasard j'avais eu soin de la faire confesser et j'eus la consolation de la voir mourir en bonne chrétienne et fort repentante de la faute qu'elle avait commise.

Je tiens le fait que je vais rapporter de M. Vanel, directeur du comptoir de Danemark, en l'île Saint-Thomas, qui est une des Antilles, qui

m'en fit le récit lorsque j'y passai au mois de mars 1701 en venant de Saint-Domingue.

Un nègre, convaincu d'être sorcier et de faire parler une petite figure de terre, fut condamné par la justice de l'île à être brûlé vif. M. Vanbel s'étant trouvé sur son chemin lorsqu'on le menait au supplice, lui dit : *Hé bien (tel) tu ne feras plus parler ta petite figure, elle est rompue.* Le nègre lui répondit : *Si vous voulez, monsieur, je ferai parler la canne que vous tenez à la main.* Cette proposition étonna tout le monde; M. Vanbel pria le juge qui était présent de surseoir pour un moment l'exécution, pour voir si le nègre viendrait à bout de ce qu'il promettait; et cela lui ayant été accordé, il donna sa canne au nègre, qui, l'ayant plantée en terre et fait quelques cérémonies autour, demanda à M. Vanbel ce qu'il voulait savoir; celui-ci lui ayant répondu qu'il voulait savoir si un vaisseau qu'il attendait était parti, quand il arriverait, ceux qui étaient dessus et ce qui leur était arrivé pendant le voyage. Le nègre recommença ses cérémonies, après quoi, s'étant retiré, il dit à M. Vanbel de s'approcher de sa canne et qu'il entendrait la réponse de ce qu'il voulait savoir. En effet, M. Vanbel, s'étant approché, entendit une petite voix claire et distincte qui lui dit : le vaisseau que tu attends est parti d'Elseneur un tel jour, c'est un tel qui le commande, il a tels et tels passagers avec lui, tu seras content de sa cargaison, il a souffert un coup de vent en passant le tropique qui lui a rompu son petit hunier et emporté sa voile d'artimon, il mouillera ici avant trois jours. Le nègre ne laissa pas d'être exécuté, et trois jours après le vaisseau étant arrivé, on vérifia à la lettre toute la prédiction.

Je ne finirais pas si je voulais rapporter tout ce que je sais sur cette matière; il me semble que ces quatre faits suffisent pour prouver qu'il y a véritablement des gens qui ont commerce avec le diable et qui se servent de lui en bien des choses.

## CHAPITRE IV

*Le supérieur général des Missions des Frères Prêcheurs meurt à Saint-Thomas. Son enterrement. Les missionnaires de la Martinique en élisent un à sa place.*

Le jeudi 4 novembre 1694 je me rendis au fonds Saint-Jacques, où tous nos Pères se trouvèrent aussi, à l'exception de celui qui était curé du Mouillage, qui y était demeuré pour avoir soin de sa paroisse. Le Père Cabasson, supérieur de notre Mission de la Martinique, qui nous avait convoqués, nous fit part de la mort du Révérend Père Caumels, notre supérieur général. Il était décédé en l'île Saint-Thomas, une des Antilles, où il était allé chercher un embarquement pour Saint-Domingue, après avoir fait sa visite et réglé les affaires de notre Mission de l'île Sainte-Croix, voisine de celle de Saint-Thomas. Il y fut attaqué du mal de Siam, qui l'emporta en cinq jours. Par bonheur, il avait avec lui le Père Loyer, qui le confessa et lui donna l'extrême-onction. M. Vanbel, directeur de la Compagnie de Danemark, chez qui il était logé, lui rendit tous les services qu'on pouvait attendre du plus honnête et du plus obligeant de tous les hommes, et je dois cette justice aux habitants de cette petite île qu'il y a peu d'endroits où les étrangers reçoivent plus d'honnêtetés, de quelque pays et de quelque religion qu'ils puissent être.

Tous les habitants de Saint-Thomas sont protestants, luthériens ou calvinistes. Le ministre luthérien et le calviniste, qui était Français, visitèrent notre supérieur pendant sa maladie avec beaucoup d'assiduité, et quand il fut mort, il y eut dispute entre eux pour le lieu de sa sépulture. Chaque religion prétendait l'avoir dans son cimetière. Le gouverneur trouva un tem-

pérament qui fut de le mettre dans la lisière qui sépare les deux cimetières. L'enterrement se fit aux dépens du public : toutes les personnes de distinction de l'île y furent invitées; les ministres accompagnèrent le Père Loyer et le luthérien, qui fit l'oraison funèbre, s'étendit beaucoup sur la charité des missionnaires qui traversent tant de mers et s'exposent à tant de dangers pour conduire les âmes qui leur sont commises et pour en acquérir d'autres à Jésus-Christ. On mit sur la fosse une grande pierre sur laquelle on fit graver une croix avec l'épithaphe du défunt.

Comme le Père Caumels n'avait point nommé de successeur en cas de mort, nos Missions se trouvèrent sans chef. Naturellement cette charge était dévolue au supérieur particulier de la Mission de la Guadeloupe, comme étant la plus ancienne et celle qui a fondé toutes les autres; mais celui qui était supérieur de cette mission se trouvait sans patentes et seulement par *interim*, ce qui ne suffisait pas pour autoriser ses prétentions. D'ailleurs ils n'étaient que cinq religieux à la Guadeloupe, et nous étions douze à la Martinique, qui, sans contredit, est à présent la plus considérable de toutes nos Missions; de sorte qu'ayant pesé toutes choses, nous résolûmes de reconnaître pour supérieur général de nos Missions le Père Cabasson, en attendant que le général de tout l'ordre, qui seul a le droit de le nommer, y eût pourvu. Nous donnâmes part de ce que nous avions fait aux Missions de la Guadeloupe, de Sainte-Croix et de Saint-Domingue, afin qu'elles s'y conformassent, ce qu'elles firent de bonne grâce. L'intendant, à qui nous écrivîmes notre élection, nous témoigna qu'il approuvait fort notre choix et nous promit son assistance en cas que quelqu'un voulût s'éloigner de l'obéissance du nouveau supérieur, mais il n'en fut pas besoin. Depuis ce temps le général de l'ordre a déclaré que le supérieur particulier de la Mission de la Martinique, et en cas de mort le plus ancien religieux de cette Mission, serait reconnu pour vicaire général de tous les autres et vice-préfet apostolique en cas que le supérieur général vînt à mourir sans avoir déclaré par un écrit un supérieur général à sa place.

Le vendredi 5 novembre nous fîmes un service solennel pour le repos de l'âme de notre supérieur. Le successeur que nous lui avions donné nous pria de faire la même chose dans nos paroisses. Je voulais m'en retourner chez moi après-dîner, mais on me retint pour assister à l'audition des comptes de notre syndic et pour régler quelques autres affaires.

Nous partîmes le samedi après-dîner; le Père Cabasson vint coucher chez moi. J'amenai avec moi, ou plutôt je portai en croupe un enfant de neuf à dix ans, fils d'un de nos nègres, qui me pria de le prendre. Quoique cet



enfant ne me dût causer que de la dépense, je ne laissai pas de m'en charger avec l'agrément de notre nouveau supérieur.

Ce fut aussi dans ce même voyage que je trouvai le pauvre Guillaume Massonier, que j'avais amené de Paris jusqu'à la Rochelle, malade d'une grosse fièvre qui lui était causée en partie par le chagrin qu'il avait de son état et par des ulcères que les chiques lui avaient faites aux pieds. J'obtins de notre supérieur la permission de le faire porter chez moi, où j'espérais que le changement d'air et le soin que j'en ferais prendre le remettraient sur pied. Je l'y gardai cinq ou six mois, il recouvra sa santé, et nos Pères eurent la bonté de lui donner le reste du temps de son engagement à ma prière. Dès que je le vis libre, je le plaçai chez mon voisin, M. du Roy, qui lui donna quatre cents francs par an pour commander ses nègres. Il apprit à faire du sucre blanc, et au bout de deux ans il entra au service d'un habitant, nommé Marchand, qui avait une sucrerie de l'autre côté de la Grande Rivière, où il gagnait douze cents francs avec la moitié des eaux-de-vie, et Dieu a tellement béni son travail que quand je suis parti des Iles il était à son aise.

Je puis dire que j'ai commencé sa fortune, mais je dois aussi ajouter qu'il en a eu toute la reconnaissance possible, jusque-là qu'étant tombé malade à la fin de 1698, il me vint trouver et m'apporta trois cents écus qui étaient la moitié de ce qu'il avait alors d'argent comptant, me priant avec de grandes instances de les employer à mes besoins, et de disposer du reste, ce qu'il a réitéré plusieurs fois, et même depuis que je suis revenu en Europe, il m'a écrit et offert ce qu'il avait plus d'une fois. On peut croire que n'ayant jamais eu besoin de ce secours, je n'ai pas abusé de son honnêteté et que je n'ai jamais touché à son argent, mais je ne lui en ai pas moins d'obligation. Nous vivons dans un siècle où l'on voit peu d'exemples d'une semblable reconnaissance. Je l'ai rapporté ici pour lui rendre la justice que je lui dois et pour exciter les autres à l'imiter.





1. Café à Pezom  
 2. Négre qui ramble le pézom  
 3. Négre qui égrège le manioc  
 4. Négre qui le moule  
 5. Négre qui raffine le manioc  
 6. Négre à égréger le manioc  
 7. Négre qui le moule  
 8. Négre qui le moule  
 9. Négre qui le moule  
 10. Négre qui moule le manioc  
 11. Négre qui moule le manioc  
 12. Négre qui moule le manioc  
 13. Le Café  
 14. Café qui moule  
 15. Café qui moule  
 16. Café qui moule

MENAGE DE

B.U.  
NANTES  
Sirey,  
LITHOGRAPHE

PLANCHE IX. La préparation du  
 tabac et de la farine de manioc, aux  
 Antilles. Gravure du XVII<sup>e</sup> siècle.



## CHAPITRE V

### *Des sauvages appelés Caraïbes, de leurs vêtements, armes, vaisseaux et coutumes.*

Il y avait dix mois que j'étais à la Martinique sans avoir pu contenter l'envie que j'avais de voir les Caraïbes, car, quoiqu'il en vienne assez souvent au Mouillage, je ne m'y étais jamais rencontré lorsqu'il y en était venu. Enfin, le lundi 15 novembre, M. Michel me manda qu'il y en avait chez lui. J'y allai aussitôt et j'eus toute la commodité de me contenter sur ce sujet.

Ils étaient quarante-sept personnes dans les deux bâtiments qui les avaient apportés, hommes, femmes et enfants. La taille des hommes est pour l'ordinaire au-dessus de la médiocre. Ils sont tous bien faits et bien proportionnés, les traits du visage assez agréables : il n'y a que le front qui paraît un peu extraordinaire, parce qu'il est fort plat et comme enfoncé. Ils ne naissent point comme cela, mais ils forcent la tête de l'enfant à prendre cette figure en mettant sur le front de l'enfant nouveau-né une petite planche liée fortement derrière la tête, qu'ils y laissent jusqu'à ce que le front ait pris sa consistance et qu'il demeure aplati de manière que sans hausser la tête ils voient presque perpendiculairement au-dessus d'eux. Ils ont tous les yeux noirs et assez petits, mais la figure ou la disposition de leur front les fait paraître d'une grosseur fort raisonnable.

Tous ceux qui étaient dans ces deux bâtiments, jeunes et vieux, avaient les dents fort belles, blanches et bien rangées. Ils ont tous les cheveux noirs, plats, longs et luisants. A l'égard de la couleur, elle est naturelle; mais pour le lustre, c'est l'effet de l'huile de carapat ou autre huile dont ils ne man-

quent jamais de les frotter tous les matins. Pour leur teint il est difficile d'en juger, car ils se peignent tous les jours avec du roucou détrempé dans de l'huile de carapat ou palma-christi, qui les fait ressembler à des écrivains cuites. Cette couleur leur sert d'habillement : outre l'agrément qu'elle leur donne, du moins selon leur goût, elle conserve leur peau contre l'ardeur du soleil, qui la ferait crevasser, et les défend des piqures des moustiques et des maringouins, qui les désoleraient sans cette précaution, parce que ces insectes ont une extrême antipathie pour l'odeur de cette couleur. Lorsqu'ils vont à la guerre, en festin ou en quelque visite de conséquence, leurs femmes ont soin de leur faire des moustaches et plusieurs raies noires sur le visage et sur le corps avec du jus de pommes de génipa. Ces marques durent neuf jours, après quoi elles s'effacent, et il faut recommencer à broder le juste-au-corps. J'en vis quelques-uns qui étaient chamarrés de cette manière. Rien à mon sens n'est plus désagréable, et rien à leur n'est plus galant et mieux entendu. Telle est la diversité des goûts. Tous les hommes avaient une petite corde autour des reins qui leur servait à porter un couteau flamand tout nu, qu'ils passent entre cette corde et leur cuisse, et à soutenir une bande de toile de cinq à six pouces de large qui couvre en partie leur nudité et qui pend comme par négligence jusqu'à terre. Les enfants mâles de dix à douze ans n'avaient sur le corps que cette petite corde sans bande de toile, destinée uniquement pour soutenir leur couteau, qu'ils ont cependant plus souvent à la main qu'à la ceinture, aussi bien que les hommes. Leur physionomie paraît mélancolique; on dit qu'ils sont bonnes gens, mais qu'il faut se garder de les offenser, parce qu'ils sont fort vindicatifs et ivrognes à l'excès.

Les femmes sont plus petites que les hommes, assez bien faites et grasses. Elles ont les yeux et les cheveux noirs, le tour du visage rond, la bouche petite, les dents fort blanches, l'air plus gai, plus ouvert et plus riant que les hommes; avec tout cela elles sont fort réservées et fort modestes; elles sont roucouées ou peintes de rouge comme les hommes, mais simplement et sans moustaches ni lignes noires. Leurs cheveux sont attachés derrière la tête avec un cordon de coton. Leur nudité est couverte d'un morceau de toile de coton ouvragé et brodé avec de petits grains de rassade de différentes couleurs, garni par le bas d'une frange de rassade d'environ trois pouces de hauteur. Ce camisa, c'est ainsi qu'on appelle cette couverture, a huit à dix pouces de long sur quatre à cinq pouces de haut, non compris la hauteur de la frange. Il y a à chaque bout une petite corde de coton qui le tient lié sur les reins. La plupart de ces femmes avaient au

col plusieurs colliers de rassade de différentes couleurs et grosseurs qui leur pendaient sur le sein, et des bracelets de même espèce à cinq ou six rangs aux poignets et au-dessus des coudes, avec des pierres bleues ou des rassades enfilées qui leur servaient de pendants d'oreilles. Les petits enfants de l'un et l'autre sexe, depuis ceux qui étaient à la mamelle jusqu'à ceux de huit à dix ans, avaient des bracelets et une ceinture de grosse rassade autour des reins.

Ce que les femmes ont de particulier, et ce que les hommes n'ont jamais, est une espèce de brodequin de coton qui leur prend un peu au-dessus de la cheville du pied, qui a environ quatre à cinq pouces de hauteur. Dès que les filles ont atteint l'âge de douze ans environ (car les Caraïbes ne sont pas fort exacts dans la supputation de leurs années) on leur donne le *camisa* au lieu de la ceinture de rassade qu'elles avaient portée jusqu'alors, et leur mère ou quelqu'une de leurs parentes leur fait les brodequins aux jambes; elles ne les ôtent jamais, à moins qu'ils ne soient absolument usés ou déchirés par quelque accident, et quand elles le voudraient faire, il ne leur serait pas possible, car ils sont travaillés sur le lieu où ils doivent toujours demeurer : leur épaisseur les fait demeurer debout, ils sont si serrés qu'ils ne peuvent ni monter ni descendre, et comme dans cet âge les jambes n'ont pas encore toute leur grosseur, quand elle vient à augmenter avec les années, elles se trouvent si serrées que le molet devient beaucoup plus gros et plus dur qu'il n'aurait été naturellement. Les extrémités de ce brodequin ont un rebord d'environ un demi-pouce de large par le bas, et du double par le haut, assez fort pour se tenir droit par lui-même comme le bord d'une assiette. Cela fait une assez plaisante figure aux jambes d'une femme. Il faut qu'elles conservent cette chaussure toute leur vie et qu'elles l'emportent avec elles en terre.

Lorsque les filles ont ces deux pièces d'ajustement, c'est-à-dire le *camisa* et les brodequins, elles ne vivent plus avec les garçons dans la même familiarité qu'auparavant; elles sont retirées avec leurs mères et ne s'en éloignent plus. Il est rare qu'une fille demeure jusqu'à cet âge sans être retenue par quelque garçon qui la regarde, dès qu'il a déclaré sa volonté, comme sa femme future, en attendant qu'elle soit en âge de la devenir réellement. Parmi eux les parents ont droit de prendre leurs parentes sans qu'elles puissent les refuser, très souvent ils les retiennent dès l'âge de quatre à cinq ans. Leur coutume n'est pas qu'un frère épouse sa sœur, ni une mère son enfant; mais pour tous les autres degrés, et pour la pluralité des femmes, ils ont une liberté si générale et si étendue que très souvent

le même homme prendra pour femmes trois ou quatre sœurs qui seront ses cousines germaines ou ses nièces. Ils prétendent qu'ayant été élevées ensemble, elles s'aimeront davantage, vivront avec plus d'intelligence, se secoureront plus volontiers les unes les autres, et ce qui est plus avantageux pour lui, elles le serviront mieux. Aussi regardent-ils leurs femmes comme leurs servantes, et quelque amitié qu'ils aient pour elles, elle ne va jamais jusqu'à les dispenser du service qu'elles sont obligées de leur rendre, ni du respect qui le doit accompagner. Il est inouï qu'une femme mange avec son mari, ni même en sa présence. Qu'on juge du reste par cet échantillon.

Les armes de ces messieurs étaient des arcs, des flèches, un bouton et le couteau qu'ils ont à la ceinture et le plus souvent à la main. Ils sont ravis quand ils peuvent avoir un fusil, mais quelque bon qu'il soit, ils trouvent bientôt le moyen de le rendre inutile, soit en le faisant crever en y mettant trop de poudre, soit en perdant les vis ou quelqu'autre pièce; parce qu'étant fort mélancoliques et fort désœuvrés, ils passent les journées entières couchés dans leurs hamacs à le démonter et remonter, et comme il arrive souvent qu'ils oublient la situation des pièces, ou qu'ils en perdent quelqu'une, ils jettent le fusil sans s'en mettre plus en peine ni s'en chagriner, car ce sont les plus indifférentes créatures qui soient sorties des mains de Dieu.

Les arcs dont ils se servent ont six pieds ou environ de longueur, les deux bouts sont ronds de neuf à dix lignes de diamètre, avec deux hoches pour arrêter la corde. La grosseur s'augmente également des deux bouts en venant vers le milieu, qui est ovale en dehors et plat en dedans, c'est-à-dire du côté où est la corde; de sorte que le milieu de l'arc a un pouce et demi de diamètre. Ils les font pour l'ordinaire de bois vert ou d'une espèce de bois de lettres, dont la couleur est brune, mêlée de quelques ondes d'un rouge brun. Ce bois est pesant, compact et fort raide; ils le travaillent fort proprement, surtout depuis que le commerce avec les Européens leur a procuré des instruments de fer, au lieu de ceux de pierres ou de cailloux tranchants dont ils se servaient autrefois. La corde est étendue tout le long de l'arc, qui est droit sans aucune courbure; elle est attachée aux hoches des deux bouts sans être ni trop raide, ni trop lâche. Elle est de pite ou de caratas de deux à trois lignes de diamètre.

Leurs flèches sont faites de l'extrémité ou tige que les roseaux poussent tous les ans quand ils veulent fleurir. Elles ont environ trois pieds et demi de longueur avec la pointe, qui y est entée et fortement liée avec du fil de coton. Cette pointe est de bois vert de sept à huit pouces de long, sa gros-



seur égale celle du roseau à l'endroit où elle est entrée, après quoi elle diminue insensiblement jusqu'au bout, qui est pointu. Elle est toute coupée par de petites hanches qui sont des arpillons fort proprement travaillés et taillés de manière qu'ils n'empêchent point du tout la flèche d'entrer dans le corps contre lequel elle est décochée, mais qui empêchent qu'elle n'en puisse sortir qu'en élargissant considérablement la plaie ou en poussant la flèche vers la partie opposée pour la retirer par une nouvelle blessure. Quoique ce bois soit très dur par lui-même, les Caraïbes en augmentent encore la dureté en le mettant dans les cendres chaudes pour consommer peu à peu l'humidité qui y serait restée et resserrer ainsi les pores. Le reste du roseau ou de la flèche est tout uni, il y a seulement une petite hanche au bout afin d'empêcher qu'elle ne glisse ou n'échappe de la corde quand on la tire. Ils les ornent quelquefois avec des plumes de perroquets refendues et collées à six pouces près du bout, mais cela est très rare, et il l'est presque autant de trouver leurs flèches sans qu'elles soient empoisonnées. Quoique j'aie dit dans ma première partie comment ils le font, je vais le répéter ici pour la commodité du lecteur. Ils font une fente dans l'écorce du mancenillier et y mettent le bout de leurs flèches et les y laissent jusqu'à ce qu'elles soient imbibées du lait épais, visqueux et empoisonné de ce mauvais arbre. Après qu'elles sont sèches ils les enveloppent dans une feuille de cachibou ou dans une gaine de palmiste pour s'en servir dans l'occasion.

Lorsqu'on veut ôter le poison de ces flèches on met les pointes dans les cendres rouges et on gratte avec un couteau ou un morceau de verre la pointe et tous les arpillons jusqu'à ce que le bois soit bien net, après quoi on les passe encore au feu. On prétend qu'après cela le poison en est entièrement ôté. Cependant je ne voudrais pas m'y fier.

Les flèches dont les Caraïbes se servent pour la chasse des gros oiseaux, comme sont les perroquets, les ramiers, les perdrix, les mansfenis, qui sont des oiseaux de proie, les crabiers et autres, ont la pointe tout unie, sans arpillons, et ne sont point empoisonnées. Celles qui servent pour les petits oiseaux ont au bout un bout de coton comme on en met au bout des fleurets, qui les tue sans les percer et sans que leur sang se répande et qu'il puisse gâter leurs plumes. Celles qu'ils employent pour tirer le poisson dans les rivières ou dans les endroits de la mer où il n'y a que trois ou quatre pieds d'eau, sont de bois, toutes d'une pièce, et ont un arpillon assez long, avec une petite corde attachée au bout opposé à la pointe. Cette corde, qui est assez longue, a à son extrémité un morceau de bois léger. Dès que le poisson se sent percé il s'enfuit; mais le bois léger, qui vient

toujours sur l'eau, fait connaître le lieu où il est et le Caraïbe, se mettant à la nage le prend, et suivant la corde il se rend maître du poisson.

Le bouton est une espèce de massue d'environ trois pieds et demi de long, plate, épaisse dans toute sa longueur, de deux pouces, excepté à la poignée, où son épaisseur est un peu moindre; elle est large de deux pouces à la poignée et de quatre à cinq à l'autre extrémité, d'un bois très dur, fort pesant et coupé à vives arrêtes. Ils gravent différents compartiments sur les côtés les plus larges et remplissent les hachures de plusieurs couleurs. Il n'y a point de coup de bouton qui ne casse un bras ou une jambe, ou qui ne fende la tête en deux parties, car ils se servent de cette arme avec beaucoup d'adresse et de force.

Il ne faut point oublier de dire ici que quand les Caraïbes se battent avec leurs flèches ils ont soin de faire deux taillades avec le couteau à l'endroit où le roseau est enté à la pointe, afin que quand la pointe est entrée dans le corps le reste de la flèche s'en sépare et tombe de lui-même à terre et qu'ainsi la partie de la flèche qui est empoisonnée demeure plus longtemps dans la plaie à cause de la difficulté qu'il y a à la retirer, ou à la faire passer par le côté opposé, et souvent même on a de la peine à la trouver.

Quoiqu'ils aient toujours leur couteau à la main, il est rare qu'ils s'en frappent, à moins qu'ils ne soient ivres. Dans ces moments ils sont dangereux, car s'ils se souviennent d'avoir reçu quelque injure d'un autre qui sera présent et qui fera la débauche avec eux, un d'eux se lèvera et viendra galamment par derrière lui fendre la tête d'un coup de bouton ou lui donner quelques coups de couteau. S'il tue son ennemi et que le mort n'ait point de parents pour le venger, c'est une affaire finie; mais s'il a des parents ou s'il n'a été que blessé et qu'il guérisse, celui qui a fait le coup doit changer de domicile s'il veut s'exempter d'en avoir autant à la première occasion, car ils ne savent ce que c'est que de pardonner ou de se réconcilier, et personne d'entre eux ne songe à s'entremettre pour cela.

Les enfants ont des arcs et des boutons proportionnés à leur taille et à leur force; ils s'exercent de bonne heure à tirer, et ils y réussissent si parfaitement que dans leur plus tendre jeunesse ils chassent aux petits oiseaux sans presque jamais manquer leur coup.

Les colliers, les bracelets, le camisa et les brodequins sont les ajustements des femmes; les hommes ont aussi les leurs, ce sont leurs caracolis et leurs plumes.

Le caracoli est tout ensemble le nom de la chose et celui du métal dont elle est composée.

Ce métal vient de la terre ferme; on prétend que c'est un mélange d'argent, de cuivre et d'or. Comme les Indiens de ces pays-là ont ces métaux très purs, le mélange qui en résulte est si parfait que la couleur ne s'en ternit jamais, quelque longtemps qu'il demeure dans la mer ou dans la terre. Ma pensée est que c'est un métal simple. Il est aigre, graineux et cassant, et ceux qui le veulent employer sont obligés de le mélanger avec un peu d'or pour le rendre plus doux et plus traitable.

Les orfèvres français et anglais qui sont aux Iles ont fait quantité d'expériences pour imiter ce métal. On dit que ceux qui en ont approché le plus près ont gardé cette proportion dans leur alliage. Sur six parties d'argent ils ont mis trois parties de cuivre rouge purifié et une d'or. On fait des bagues, des boucles, des poignées de cannes et autres ouvrages de ce métal qui ont une grande beauté, quoique, selon mon goût, elle soit bien au-dessous de celle du caracoli des Indiens, qui paraît comme de l'argent surdoré légèrement avec quelque chose d'éclatant comme s'il était un peu enflammé.

Les caracolis que les sauvages portent sont faits comme des croissants de grandeur différente selon le lieu où ils doivent servir. Ils en portent d'ordinaire un à chaque oreille, dont la distance d'une corne à l'autre est d'environ deux pouces et demi; une petite chaîne avec un crochet le tient attaché à l'oreille; à défaut de chaîne (car tous n'en ont pas) on les attache avec un fil de coton qui est passé au centre du croissant, dont l'épaisseur est comme celle d'une pièce de quinze sols. Ils en portent un autre de la même grandeur attaché à l'entre-deux des narines qui leur bat sur la bouche. Le dessous de la lèvre inférieure est encore percé et on y attache un quatrième caracoli, qui est un tiers plus grand que les précédents et qui tombe à moitié sous le menton. Enfin, ils en ont un cinquième, qui a six à sept pouces d'ouverture, qui est enchâssé dans une petite planche de bois noir cintrée en croissant, qui leur tombe sur la poitrine, étant attaché avec une petite corde au col. Je laisse à penser quelle beauté tous ces croissants donnent à la tête d'un homme et s'ils ne le font pas ressembler à un mulet orné de ses plaques. Lorsqu'ils ne portent point leurs caracolis, ils ont soin de remplir les trous qu'ils ont aux oreilles, au nez et à la lèvre avec de petits bâtons pour les empêcher de se boucher; ils ressemblent pour lors aux cochons à qui on a mis des broches pour les empêcher de fouiller la terre. Quelquefois ils portent des pierres vertes aux oreilles et à la lèvre, et quand ils n'y ont ni pierres vertes, ni petits bâtons, ni caracolis, ils y mettent des plumes de perroquets ou d'aras rouges, bleues et jaunes qui leur font des

moustaches de dix ou douze pouces de long de chaque côté au-dessus et au-dessous de la bouche, sans compter ce qu'ils ont aux oreilles, ce qui leur donne la plus plaisante figure du monde.

J'ai vu de leurs enfants qui avaient quantité de plumes de différentes couleurs dans leurs cheveux; elles y étaient attachées d'une manière qui les y tenait toutes droites; cet ajustement, tout naturel et tout simple qu'il était, leur donnait un bon air.

Ils savent presque tous, particulièrement ceux de la Dominique, assez de mauvais français pour se faire entendre et pour comprendre ce qu'on leur dit. Il y en avait un dans cette troupe qui parlait français fort correctement. Cela m'étonna et me donna lieu d'entrer en conversation avec lui; c'était un homme de plus de cinquante ans; je sus qu'il avait été élevé par M. Chateau-Dubois, il avait été baptisé et très bien instruit, il savait lire et écrire. Mais il avait quitté la religion chrétienne dès qu'on l'avait ramené à la Dominique, qui était son pays, où l'on espérait qu'il aiderait aux missionnaires que nous y avions alors à convertir ses compatriotes. Je ne manquai pas de lui faire des reproches de son apostasie, à quoi il me répondit que s'il fût né de parents chrétiens ou qu'il eût toujours demeuré avec des Français, il aurait continué de vivre en chrétien; mais qu'étant retourné en son pays, il n'avait pu se résoudre à ne pas vivre comme les autres et à essuyer les injures et les mépris de ses parents. Je lui offris de l'établir à la Martinique et de lui faire donner de la terre pour lui et pour sa famille; à peine écouta-t-il mes offres. Je connus que je parlais à un sourd et que le libertinage où il vivait, joint à l'indifférence naturelle que les Caraïbes ont pour la religion, l'avait rendu incapable de penser à son salut.

Il n'y a que trois choses dans lesquelles on ne remarque point que les Caraïbes soient indifférents. C'est dans ce qui regarde leurs femmes; ils en sont si jaloux qu'ils les tuent sur le moindre soupçon. Ils sont vindicatifs, et sur cet article il n'y a guère de gens au monde plus vifs et plus actifs à chercher les occasions de se venger dès qu'ils ont été une fois offensés. En troisième lieu, ils ont une passion extrême pour l'eau-de-vie et les autres liqueurs fortes : ils donnent tout ce qu'ils ont pour en avoir et en boivent jusqu'à l'excès. Hors ces trois points, tout le reste du monde n'est pas capable de les émouvoir.

Tout ce qu'on a fait jusqu'à présent pour les instruire et leur faire embrasser la religion chrétienne a été inutile. Notre ordre y a entretenu pendant plus de trente ans des missionnaires qui avaient étudié leur

langue, qui vivaient avec eux, qui leur avaient enseigné le catéchisme et les prières, et qui ne négligeaient rien de tout ce qui pouvait les gagner à Dieu, et tout cela sans aucun fruit. Les Pères Raymond Breton et Philippe de Beaumont, religieux de notre ordre de la province de Saint-Louis, ont demeuré plus de vingt-cinq ans à la Dominique sans avoir pu faire autre chose que de baptiser quelques enfants qui étaient à l'article de la mort et des malades qu'ils étaient moralement sûrs de voir mourir dans quelques moments. Ce n'est pas qu'ils n'eussent pu en baptiser un grand nombre, mais comme ils connaissaient leur mauvais naturel, leur inconstance et leur indifférence qui leur fait regarder comme des jeux les actions les plus sérieuses, ils ne voulaient point exposer à une profanation certaine le sacrement que plusieurs leur demandaient avec instance, sachant bien qu'ils ne le demandaient qu'en vue des présents que les parrains qu'on leur procurait ne manquaient jamais de leur faire, mais toujours disposés à retourner à leur vomissement et à recevoir de nouveau le baptême si ce sacrement pouvait se réitérer autant de fois qu'on leur aurait présenté un verre d'eau-de-vie.

Un homme de qualité et fort riche, appelé M. Chateau-Dubois, s'était établi à la Guadeloupe exprès pour travailler à leur conversion, et particulièrement de ceux de la Dominique, qui sont nos voisins; il en entretenait toujours chez lui un bon nombre, qu'il instruisait et faisait instruire avec tout le soin et toute la charité possibles; cependant il est mort dans ces pieux exercices sans avoir eu la consolation d'avoir fait un bon chrétien; car, quoiqu'il en ait fait baptiser plusieurs qu'il avait gardés chez lui nombre d'années, qu'il avait parfaitement bien instruits et sur la foi desquels il semblait qu'on pouvait compter sûrement, ils ne se sont souvenus des obligations de leur baptême et de la qualité de chrétiens qu'autant de temps qu'ils sont demeurés dans sa maison et sont retournés à leur espèce de religion, ou plutôt à leur libertinage, dès qu'ils ont remis le pied dans leur île.

Un ecclésiastique fort pieux, nommé M. Varinghen, a demeuré plusieurs années à la Dominique et y a travaillé aussi inutilement que ceux qui l'ont précédé. Il a enfin été obligé de se retirer à la Martinique, où je l'ai laissé en 1705 aumônier de M<sup>me</sup> la marquise d'Angennes.

Il n'y a plus que les Pères Jésuites qui ont une mission chez les Caraïbes de l'île Saint-Vincent. C'est la piété du Roi qui les y entretient. Il est à souhaiter que les peines qu'ils se donnent soient mieux récompensées à l'avenir qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent. Ils ont le sort des autres mis-

sionnaires et n'ont baptisé que des enfants moribonds. On disait même, quand je suis parti des Îles, qu'ils allaient abandonner Saint-Vincent, parce que les sauvages avaient voulu massacrer leurs missionnaires.

J'ai dit ci-devant que ces quarante-sept Caraïbes étaient venus dans deux bâtiments. Je croyais que ce fussent des pirogues. Je vis, étant descendu au bord de la mer, que je m'étais trompé. L'un des deux était effectivement une pirogue, mais l'autre m'était tout à fait inconnu. Ils les avaient tirés à terre, sans quoi ils n'auraient pas été en sûreté contre l'impétuosité des lames, qui sont extraordinaires sur cette côte et surtout à l'endroit où ils avaient débarqué. Un de ces deux bâtiments était bien plus grand que l'autre et fait d'une tout autre manière. Je demandai le nom, on m'apprit qu'on l'appelait bacassa. Je les mesurai tous deux. La pirogue avait vingt-neuf pieds de long et quatre pieds et demi de large dans son milieu; elle finissait en pointe par ses deux bouts, qui étaient plus élevés que le milieu d'environ quinze à vingt pouces. Elle était partagée par neuf planches ou bancs qui paraissaient avoir été fendus, dolés et non pas sciés. Derrière chaque banc et à environ huit pouces de distance et plus haut que le banc il y avait des bâtons gros comme le bras, dont les bouts étaient fichés dans les côtés de la pirogue; ils servaient à soutenir les côtés du bâtiment et les tenir toujours dans la même distance et encore à appuyer les personnes qui s'asseyaient sur les bancs. Le haut des bords de la pirogue était percé de plusieurs trous de terrières garnis de cordes de mahot qui attachaient le bagage qui y était resté, car la plus grande partie était à terre sous une voûte de la falaise où ils avaient tendu leurs hamacs à des pieux plantés en terre et appuyés contre les murs de cette caverne.

Le bacassa avait quarante-deux pieds de long et près de sept pieds de large dans son milieu. L'avant était élevé et pointu à peu près comme celui d'une pirogue, mais l'arrière était plat et coupé en poupe. Il y avait une tête de marmouset en relief très mal faite, mais en échange bien barbouillée de blanc, de noir et de rouge, avec un bras d'homme boucané, c'est-à-dire séché à petit feu et à la fumée, qui était attaché à côté du marmouset. Ils me l'offrirent fort civilement en me disant que c'était le bras d'un Anglais qu'ils avaient tué depuis peu en une descente qu'ils avaient faite à la Barboude, où ils avaient massacré six personnes et enlevé une femme et deux enfants. Je les remerciai encore plus civilement du présent qu'ils me voulaient faire et je leur offris beaucoup d'eau-de-vie et de traite, c'est-à-dire de marchandise, s'ils voulaient amener leurs trois prisonniers; ils me le promirent et l'oublièrent aussitôt. J'ai su depuis qu'une de nos barques,

passant à la Dominique, les avait achetés moyennant quatre barils d'eau-de-vie et un fusil, et les avait apportés à la Martinique, d'où on les avait reportés chez eux à la Barboude.

Ce n'est guère leur coutume de faire du mal à leurs prisonniers quand ils les ont une fois chez eux, surtout aux femmes et aux enfants. Ils les traitent fort doucement et les regardent bientôt comme de leur nation; mais leur première fureur est à craindre.

Le bacassa avait des bancs comme la pirogue. Ils étaient tous deux de bois d'acajou. C'est une espèce de cèdre dont je parlerai dans un autre lieu. Ils étaient tout d'une pièce, travaillés fort proprement et fort uniment. Les bords du bacassa avaient une évouage, c'est-à-dire une augmentation ou exhaussement fait avec des planches dolées de même bois, d'environ quinze pouces de haut, ce qui augmentait considérablement la grandeur de ce bâtiment. Ni l'un ni l'autre n'avaient de gouvernail. Le Caraïbe qui gouverne est assis ou debout à l'arrière du bâtiment et gouverne avec une pagalle qui est d'un bon tiers plus grande que celle dont on se sert pour nager, car on ne dit point aux Iles voguer ou ramer, mais simplement nager quand on se sert de la pagalle, qui est bien plus ordinaire que les avirons.

La pagalle est faite comme une pelle de four; elle est longue de cinq à six pieds; le manche, qui est rond, occupe les deux tiers ou les trois quarts de cette longueur, et la pelle le reste; elle est large d'environ huit pouces sur un pouce et demi d'épaisseur dans son milieu, diminuant jusqu'à six lignes dans les bords. Les Caraïbes embellissent leurs pagalles de deux rainures ou nervures qui partent du manche, dont elles semblent marquer la continuation, jusqu'à l'extrémité de la pelle, qu'ils échancrent en manière de croissant. Ils mettent assez souvent au bout du manche une petite traverse de cinq à six pouces de long en manière de béquille, où ils appuyent la paume de la main en nageant.

On ne se sert pas des pagalles comme des rames ou des avirons. Ceux-ci sont soutenus et attachés au bord du bâtiment dans lequel ceux qui rament regardent l'arrière ou la poupe, au lieu que dans les pirogues, canots ou bacassas ceux qui nagent avec des pagalles, étant assis, regardent l'avant ou la proue du bâtiment. Ceux qui sont à droite ou à tribord empoignent le manche de la pagalle environ à un pied au-dessus de la pelle avec la main droite et mettent la paume de la main gauche sur le bout du manche. En cette situation ils ployent le corps en avant en plongeant la pagalle dans l'eau et la tirant en arrière en se redressant, de manière qu'ils poussent

l'eau fort violemment derrière eux et font ainsi avancer le bâtiment avec beaucoup de vitesse. On conçoit assez que ceux qui sont à la gauche ou à babord du bâtiment tiennent la pagalle de la main gauche et appuyent la droite sur l'extrémité du manche. Pourvu qu'un canot ou pirogue ait trois pieds de large, deux hommes peuvent s'asseoir sur le même banc et nager, ce qu'ils ne pourraient pas faire s'ils avaient des rames ou des avirons dont la longueur demande plus de place pour se mouvoir. Ainsi on peut mettre un plus grand nombre de pagalles que d'avirons dans un canot et faire plus de diligence. Il est vrai que cette manière de nager est plus fatigante, car si on considère la rame comme un levier, il faut dire en même temps que son point fixe ou le centre de son mouvement est l'endroit du bord du bâtiment où elle est attachée ou appuyée, ce qui soulage par conséquent celui qui la fait agir, et au lieu que la pagalle n'a d'autre point fixe ni d'autre centre de mouvement que la main qui la tient auprès de la pelle, et qu'elle reçoit tout son mouvement et toute sa force de l'impression de la main qui la tient par le bout; d'où il s'ensuit que l'agent ne reçoit aucun soulagement et qu'il est obligé d'employer beaucoup plus de force et de travailler bien davantage en nageant avec une pagalle qu'en ramant avec un aviron. Mais il me semble que cet inconvénient est bien balancé par plusieurs raisons : premièrement, parce qu'on peut doubler et tripler le nombre des rameurs. Secondement, par la diligence extraordinaire que l'on peut faire. En troisième lieu, parce que ceux qui sont dans un canot à pagalles ne sentent point ce mouvement importun par sauts et par élancements qu'on sent quand il y a des avirons; et enfin parce qu'on n'est point étourdi par le bruit que le frottement des avirons fait nécessairement sur le bordage du bâtiment. Ce dernier point est d'une plus grande conséquence qu'on ne se l'imagine. Nos flibustiers, qui l'ont appris des Caraïbes, s'en servent aussi bien qu'eux pour entrer la nuit dans les ports, dans des rades ou dans d'autres endroits où ils veulent faire des descentes, où la réussite dépend de la surprise qu'ils feront à leurs ennemis dont les sentinelles, ne pouvant voir à cause de l'obscurité de la nuit, pourraient entendre le bruit des avirons si on ramait, au lieu qu'on les surprend en nageant avec des pagalles qu'on plonge dans l'eau et qu'on retire aussi souvent que l'on veut et sans faire le moindre bruit.

J'ai dit que la pagalle de celui qui gouverne était d'un tiers plus grande que celle dont on se sert pour nager. On n'aura pas de peine d'en concevoir la raison si on veut bien se souvenir que j'ai dit que l'arrière des pirogues était toujours bien plus élevé que le milieu, et si on considère que



celui qui gouverne devant voir par-dessus les têtes de tous ceux qui sont dans la pirogue, afin de la conduire au lieu qu'il s'est proposé, il doit avoir son siège beaucoup plus haut que les autres, et par conséquent une pagalle plus longue pour pouvoir la plonger assez avant dans l'eau pour imprimer à la pirogue le mouvement nécessaire; mais cela ne suffit pas encore, il faut savoir que celui qui gouverne est plus souvent debout qu'assis et que cette situation, jointe à la hauteur de la pirogue, demande une pagalle bien plus longue que les autres. Celui qui gouverne tient sa pagalle à côté du bord plongée dans l'eau, la pelle parallèle au côté de la pirogue opposé au point où il la veut conduire. Il est vrai qu'il travaille bien plus qu'il ne ferait en tenant la barre d'un gouvernail; mais si son travail est plus rude, il faut avouer qu'il a bien plus d'effet, surtout quand il faut doubler une pointe sur laquelle le vent et la mer poussent le bâtiment, ou qu'on est obligé de virer avec précipitation pour parer quelque roche qu'on n'avait pas aperçue, ou pour quelque autre cas imprévu; car il est certain qu'avec un gouvernail on ne peut donner qu'un seul mouvement au bâtiment et qu'on ne peut pas le redoubler sans rompre l'erre ou le cours que le bâtiment avait commencé de prendre, au lieu qu'on peut retirer la pagalle autant de fois que l'on veut, la replonger de même, et imprimer ainsi plusieurs fois de suite le même mouvement, ce qui l'augmente si considérablement qu'on peut faire tourner une pirogue autour d'un point avec autant de vitesse qu'on fait tourner un cheval autour d'un piquet.

Les pirogues des Caraïbes ont ordinairement deux mâts et deux voiles carrées. Les bacassas ont trois mâts et assez souvent ils mettent de petits huniers, ce qui a fait que quelquefois on a été trompé et qu'on a donné l'alarme et fait prendre les armes aux habitants pour avoir vu une trentaine de ces bacassas avec leurs huniers. Le sieur de Saint-Auban, capitaine du quartier de Sainte-Marie, était fameux pour une pareille méprise. Il vit au point du jour une assez grande quantité de pirogues et de bacassas. L'air embrumé et la petitesse de ces bâtiments lui firent croire qu'ils étaient fort loin, quoiqu'ils fussent presque à terre; il les prit pour une armée navale ennemie qui venait attaquer la Martinique, il envoya en diligence en donner avis au gouverneur, et cependant il fit tirer l'alarme, elle se répandit par toute l'île, on prit les armes, chaque compagnie se rendit à son lieu d'assemblée et n'attendait que les ordres pour marcher, quand le soleil, ayant dissipé la brume, fit voir une vingtaine de pirogues et de bacassas qui rangeaient la côte sans songer à nous, et tout à fait hors d'état de nous faire du mal.

Lorsque les Caraïbes se mettent en mer pour quelque expédition de guerre, ils ne conduisent avec eux qu'une ou deux femmes par bâtiment pour faire la cassave et pour les roucouer. Mais quand ils font des voyages de plaisir ou de commerce, ils mènent leurs femmes et enfants, et outre leurs armes, qu'ils n'oublient jamais, non plus que leurs lits, ils portent avec eux tous les ustensiles de leur ménage, qui consistent en des grages, des coulevres, des hébichets, des platines, des canaris, des couïs, des calcabasses et des coyemboucs. J'ai parlé ce me semble de toutes ces choses dans ma première partie, et je viens de décrire leurs ajustements : il ne me reste à parler que de leurs lits, leurs matatous, leurs paniers, leurs catolis, pour achever l'inventaire de leurs meubles.

Leur lit ou hamac, car c'est le nom qu'ils lui donnent, est une pièce de grosse toile de coton de six à sept pieds de long sur douze à quatorze pieds de large, dont chaque bout est partagé en cinquante ou cinquante-cinq parties, enfilées dans de petites cordes qu'on appelle rabans; elles sont de coton et plus communément de pitte, bien filées et bien torsées; elles ont chacune deux pieds et demi à trois pieds de longueur. Toutes les petites cordes d'un bout de la pièce de toile s'unissent ensemble pour faire une boucle où l'on passe une corde plus grosse qui sert à attacher le hamac par les bouts à deux arbres ou à deux murs et supporter la personne qui est dedans. Tous leurs hamacs sont roucoués, non seulement parce que se mettant dedans ayant le corps tout rouge, ils les peignent de la même couleur, mais encore parce qu'ils ont soin de leur donner cette couleur avant de s'en servir; ils y dessinent aussi des compartiments de couleur noire très jolis et très agréables et compassés avec autant de justesse que s'ils s'étaient servis du compas et des règles de la géométrie, et cependant ce sont les ouvrages des femmes. Un Caraïbe serait déshonoré à jamais s'il avait filé du coton ou s'il avait tissé ou peint un hamac. Ils laissent ces sortes d'ouvrages à leurs femmes, qui y employent un temps considérable et beaucoup de peine à cause de la largeur de la toile qui les oblige à être deux personnes pour la travailler. Ils n'ont pas eu encore l'industrie de faire des métiers, de sorte que quand elles ont étendu les fils de la trame sur deux gros rondins plantés en terre et appuyés contre la sablière du carbet, et qu'elles ont ainsi déterminé la longueur et la largeur qu'elles veulent donner au hamac, elles sont obligées de passer leur peloton de fil dessus et dessous tous les fils de la trame l'un après l'autre et de battre dessus avec une espèce de couteau d'un bois dur et pesant pour faire entrer tous les fils dans leur place et rendre le travail uni. Il est certain que les hamacs faits de cette façon sont

bien plus forts, plus unis, s'étendent bien mieux et durent bien davantage que ceux que les Français et les Anglais font sur le métier, qui, étant de quatre pièces ou de quatre lés, n'obéissent jamais si bien, parce que les coutures sont toujours plus raides que le reste de la toile, ce qui ne peut manquer de causer de l'incommodité à celui qui y est couché.

La manière d'attacher un hamac ou, pour parler en Américain, de le tendre, est d'éloigner les deux extrémités l'une de l'autre, de telle sorte que le hamac avec ses cordages fasse un demi-cercle dont la distance d'un bout à l'autre soit le diamètre. On l'élève de terre de manière à s'y pouvoir asseoir comme sur une chaise un peu haute. Quand on s'y met il faut observer de mettre une de ses mains en arrière pour l'ouvrir, de crainte que s'asseyant dessus quand il est tout plié, on ne fasse la culbute, ce qui arrive assez souvent à ceux qui ne sont pas accoutumés à ces sortes de lits, mais qui s'y font aisément aux dépens de quelques meurtrissures aux bras, aux épaules et aux fesses.

Il ne faut pas s'y étendre tout de son long, en sorte que la tête et les pieds soient sur une ligne droite qui suive la longueur du hamac. Cette situation serait incommode et les reins en souffriraient. Mais il faut se coucher diagonalement, de manière que les pieds soient à un des coins et la tête au coin opposé. Pour lors le corps repose presque aussi uniment qu'il ferait sur un matelas. On peut se remuer à son aise, s'étendre autant que l'on veut et se couvrir de la moitié du hamac. Lorsqu'on veut se tourner d'un côté sur l'autre, il faut commencer par mettre les pieds à l'autre coin du hamac, et en se tournant le corps on se trouve sur l'autre diagonale.

La commodité de ces sortes de lits est qu'on peut les porter partout avec soi, deux taquets de bois ou deux crampons de fer suffisent pour les tendre. J'en ai porté avec moi dans mes voyages d'Italie, où tout le monde sait que les lits des hôtelleries sont pour l'ordinaire fort malpropres; mes crampons étaient à vis comme des tire-fonds, je les faisais entrer dans les chambranles des portes et des fenêtres et j'étais sûr d'être bien couché, sans crainte des puces, punaises et autres ordures dont les lits de ces pays-là sont abondamment pourvus. Outre cette commodité, qui est très considérable, il est certain qu'on y dort plus au frais, on n'a besoin ni de couverture, ni de linceuls, ni d'oreillers : ils n'embarassent point une chambre, parce qu'on les peut ôter et les plier dès qu'on n'en a plus besoin. On est exempt des puces et des punaises, et le peu d'espace qu'ils occupent en rend le transport facile.

Je m'étonne qu'on ne s'en serve pas dans les armées : ils embarrassent-

raient beaucoup moins et seraient plus faciles à porter, car il ne faudrait que deux grands piquets plantés en terre et arrêtés fortement avec des cordes, auxquelles on attacherait le hamac par les deux bouts, on passerait sur le sommet des deux piquets une corde ou une gaulle qui servirait de faitage et entretiendrait les piquets dans la même distance, qui porterait une toile cirée ou un bon coitis pour former la tente. On porterait aisément dans une valise le hamac, la tente et les cordages, et on serait assuré d'être bien plutôt logé et couché que quand il faut des mulets ou des charrettes pour transporter ce qui est nécessaire pour une tente et un lit.

Le matatou est une espèce de corbeille carrée sans couvercle, dont la grandeur est différente selon le goût de ceux qui la font. Le fond est plat et uni, les bords ont trois à quatre pouces de hauteur; les coins sont portés sur quatre petits bâtons, peints et ouvragés à leur manière, qui excèdent de trois à quatre pouces la hauteur des bords; ils sont proprement terminés en boule ou coupés à pans. Ces bâtons, qui servent de pieds au matatou pour l'élever de terre, sont enchâssés dans les angles; ils leur donnent depuis huit jusqu'à douze pouces de longueur au-dessous du fond du matatou, afin de l'élever de terre de cette hauteur. Le fond et les côtés sont travaillés d'une manière si serrée qu'on peut remplir d'eau le matatou sans craindre qu'elle s'écoule, quoiqu'il ne soit fait que de roseaux ou de queues de lataniers.

Le matatou est la table des Caraïbes, qui leur sert en même temps de plat. Ordinairement ils en mettent deux devant celui ou ceux qui mangent. L'un sert pour mettre la cassave, qu'ils font tous les jours et souvent autant de fois qu'ils veulent manger. Ils font voir en cela qu'ils ont plus d'esprit que les Français, car elle est bien meilleure quand elle sort de dessus la platine que quand elle est sèche et froide. Ils mettent sur l'autre la viande, le poisson ou les crabes, avec un couï plein de pimentade, c'est-à-dire de suc de manioc qu'ils ont fait bouillir et dans lequel ils ont écrasé quantité de piment avec du jus de citron. C'est leur sauce favorite et universelle pour toutes sortes de viandes et de poissons, et ils la font si forte qu'il n'y a guère qu'eux qui s'en puissent servir.

Le catoli est une espèce de hotte dont les femmes se servent pour apporter au carbet le manioc, les bananes, les patates, le poisson et les autres choses qu'elles vont chercher dehors. Il y en a de deux sortes, les unes sont à jour, les autres sont à plein. Telles qu'elles soient, elles n'ont point de dossier; leur fond est plat, le reste a la figure d'une pyramide de plusieurs côtés; elles sont fort légères, fort propres et fort enjolivées. Les roseaux ou



*Amhiaba sine Sulphure*

B.U.  
MANTEN  
Société  
L'Imprimerie

PLANCHE X. Indigènes, animaux et plantes  
des Antilles ! Gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle.



les queues de latanier dont elles sont faites sont teints de plusieurs couleurs et mis en œuvre en compartiments tout à jour fort bien entendus. Celles qui sont travaillées à plein sont si serrées qu'on les peut remplir d'eau sans qu'il en sorte une goutte. On les attache sur les épaules, comme en Europe, avec deux galons de coton larges de deux pouces et assez épais. Cet instrument est tellement à l'usage des femmes qu'on regarderait un Caraïbe comme un infâme s'il l'avait porté; de sorte que si dans un très pressant besoin un homme est obligé de porter ce qui est dedans, il laissera le catoli et aimera mieux faire plusieurs voyages pour porter ce qu'il contenait que de le porter en un seul dans le catoli.

Les corbeilles dont se servent nos sauvages, qu'on appelle paniers caraïbes, ont la longueur double de leur largeur. Ils en font qui ont trois pieds de long sur dix-huit à vingt pouces de large, et d'autres qui n'ont que huit à dix pouces de long sur une largeur proportionnée. La hauteur dépend du caprice ou de l'usage auquel on les destine. Pour l'ordinaire elle n'excède pas neuf à dix pouces dans les plus grands. Le fond est plat et les côtés tout droits et perpendiculaires au fond; le dessus ou couverture du panier est de la même figure que le dessous, qu'il enchâsse très juste et si uniment qu'on ne peut pas plus. Il a un tiers de hauteur moins que le dessous. C'est dans ces paniers, grands et petits, qu'ils renferment tous leurs petits meubles et leurs ajustements, après quoi ils les attachent contre le bord de la pirogue afin qu'il ne se perde rien lorsqu'elle vient à tourner, ce qui arrive assez souvent.

Ils se servent de queues de latanier ou de roseaux pour faire leurs paniers, leurs matatous, catolis, coulevres et autres meubles. Ce qui est fait de roseau est plus ferme et dure plus longtemps, mais le latanier se travaille mieux et plus facilement.

Le latanier est une espèce de palmiste; il vient fort haut et fort droit et également gros partout. Sa tête est enveloppée d'une grosse toile naturelle, rude et raboteuse, de laquelle sortent quinze, vingt et quelquefois jusqu'à quarante branches toutes droites, vertes, sans nœuds et assez souples, de trois à quatre pieds de longueur, qui portent à leur extrémité une feuille plissée, qui, venant à s'épanouir, se partage en plusieurs pointes qui font comme une étoile à plusieurs rayons. C'est de ces queues dont les Caraïbes se servent pour faire les meubles dont je viens de parler; pour cet effet ils partagent la côte ou queue du latanier en plusieurs parties dans toute sa longueur, et après avoir gratté le dedans avec un couteau ou une écaille de moule pour en ôter la moelle ou pulpe brune qui y est attachée, ils ré-

duisent ces longueurs selon le besoin qu'ils en ont, leur laissant seulement deux lignes ou environ de largeur et l'épaisseur d'une pièce de cinq sols.

Les roseaux qu'ils employent sont de même espèce que ceux que nous avons en Europe. On les coupe quand ils sont encore verts et avant qu'ils aient fleuri, parce que pour lors ils sont plus tendres et plus liants. Ils les fendent d'abord en huit parties dans toute leur longueur, ils grattent ensuite le dessus jusqu'à ce qu'ils aient entièrement effacé les vestiges des nœuds qui y sont de distance en distance; après quoi ils grattent aussi le dessous ou dedans pour en ôter toute la pulpe ou moëlle blanche et assez ferme dont ils sont remplis et les réduire à l'épaisseur d'environ un sol marqué; enfin ils leur donnent la largeur qu'ils veulent, selon l'ouvrage qu'ils en veulent faire. Ceux qu'ils destinent pour distinguer les compartiments ont pour l'ordinaire quatre lignes de largeur et ceux dont les compartiments sont composés n'ont que deux à trois lignes. Lorsque les roseaux sont polis ils sont blancs ou tout au plus d'un jaune fort clair. Il est rare qu'ils leur laissent leur couleur naturelle, ils leur en donnent d'autres et savent fort bien les teindre en rouge ou jaune, en bleu, ou en noir, qu'ils entremêlent fort proprement pour diversifier leur ouvrage et le rendre plus agréable.

Après qu'ils ont déterminé la longueur et la largeur qu'ils veulent donner au panier qu'ils entreprennent, ils tressent leurs roseaux, ou carrément, ou en compartiment, d'une manière fort serrée, et quand ils ont fait le dessous du panier et sa doublure, qui est de même matière et de même proportion, ils ajustent entre deux des feuilles de cachibou ou de balisier amorties au feu ou au soleil, d'une manière si propre, si unie et si pressée que l'eau qu'on met dans le panier ne peut pas s'écouler. Ils couvrent les bords avec un morceau de roseau ou de latanier assez large pour être doublé, et l'arrêtent d'espace en espace avec des filets de pite teints en couleur, parfaitement bien filés et tors. Le dessus du panier se fait de la même manière que le dessous, qu'il couvre et qu'il emboîte si juste que rien ne peut passer entre deux, excepté l'eau quand on y plonge le panier tout entier. Mais quelque pluie qu'il fasse ou quelque quantité d'eau qu'il tombe dessus, on est sûr que ce qui est dedans ne peut être mouillé. Ces paniers sont les coffres et les armoires des Indiens, ils n'en connaissent point d'autres. Les Français et les autres Européens s'en servent aussi bien que les Caraïbes, parce qu'ils sont fort propres, fort légers et fort commodes. Quand on va d'un lieu à un autre, on met dans un panier les hardes dont on croit avoir besoin pour changer lorsqu'on est arrivé. Un nègre le porte sur sa



tête et n'en est pas fort chargé, parce qu'étant fort léger il n'a que le poids des hardes, qui ne peut pas être considérable.

Ce sont les hommes qui font les paniers et les autres ouvrages de cette espèce. Ils en font non seulement pour leur usage, mais encore pour vendre et pour se procurer les choses dont ils ont besoin, comme des couteaux, des haches, de la rassade, de la toile et autres choses, et surtout de l'eau-de-vie.

Sur quoi il y a une remarque à faire, qui est qu'ils entreprendront un voyage souvent dans une saison dangereuse, uniquement pour acheter une bagatelle, comme serait un couteau ou autre chose semblable, et qu'ils donneront tout ce qu'ils ont apporté de marchandise ou de traite pour cela, au lieu qu'ils n'en donneraient pas la moindre partie si au lieu de ce couteau on leur présentait une boutique entière d'autres sortes de marchandises.

Outre leurs paniers et autres meubles dont ils se défont selon les besoins qu'ils ont, ils nous apportent des perroquets, des lézards, des volailles, des cochons, des ananas, des bananes et quantité de crabes blancs et violets.

La manière dont nos Caraïbes prennent les perroquets est trop ingénieuse pour ne pas l'écrire ici. Je ne parle pas des petits, qu'ils prennent dans le nid, mais des grands. Ils observent sur le soir les arbres où il s'en perche le plus grand nombre, et quand la nuit est venue ils portent aux environs de l'arbre des charbons allumés, sur lesquels ils mettent de la gomme avec du piment vert; cela fait une fumée épaisse qui étourdit de telle sorte ces pauvres oiseaux qu'ils tombent à terre comme s'ils étaient ivres ou à demi-morts. Ils les prennent alors, leur lient les pieds et les ailes et les font revenir en leur jetant de l'eau sur la tête. Quand les arbres sont trop hauts pour que la fumée y puisse arriver et faire l'effet qu'ils prétendent, ils accommodent des couïs au bout de quelques grands roseaux ou de quelques perches, ils y mettent du feu, de la gomme et du piment; ils les approchent le plus qu'ils peuvent des oiseaux et les enivrent encore plus facilement. Pour les apprivoiser et les rendre plus traitables, ils ne font que les laisser jeûner pendant quelque temps, et quand ils jugent qu'ils ont bien faim, ils leur présentent à manger; s'ils mordent et qu'ils se montrent trop revêches, ils leur soufflent la fumée du tabac au bec, ce qui les étourdit de telle manière qu'ils oublient presque aussitôt leur naturel sauvage; s'ils s'accoutument à voir les hommes, à s'en laisser toucher et deviennent en peu de temps tout à fait privés, ils leur apprennent même à parler.

Ils prennent des lézards et comme ils n'en mangent point et qu'ils en ont une aversion extrême, ils nous les apportent pour les trafiquer.

Ils nourrissent beaucoup de volailles et de cochons, beaucoup moins pour s'en servir pour leur nourriture que pour les vendre. Leur viande la plus ordinaire est le poisson et les crabes.

On peut croire qu'étant nouvellement venu d'Europe et voyant pour la première fois tous ces meubles indiens, je ne manquais pas d'envie d'en acheter, tant pour moi que pour en envoyer en France à mes amis; je souhaitais sur toutes choses un lit ou hamac caraïbe et une garniture de caracolis.

Je priai M. Michel d'en faire marché s'il était possible; mais il me dit qu'il était trop tard pour leur parler de vendre leurs lits, que quand la nuit approche ils n'étaient pas traitables sur ce point-là, parce qu'ils sentaient le besoin qu'ils en allaient avoir pour dormir, au lieu que le matin ils ne faisaient pas tant de réflexions, leur prévoyance n'étant pas si étendue. Nous résolûmes donc de remettre ce marché au lendemain, cependant que je vis ce que je voulais avoir de leurs meubles, et je le dis à mon ami.

Je choisis trois beaux perroquets, que nous eûmes pour vingt-deux sols marqués. C'est la seule monnaie qu'ils connaissent. Un louis d'or chez eux n'est pas tant que deux sols marqués, parce qu'ils s'embarassent moins de la matière que du nombre. Ils n'ont pas encore jugé à propos de se remplir l'esprit des différentes valeurs des monnaies, ni de leurs réductions.

J'appris encore une circonstance qu'il faut observer quand on leur compte de l'argent, c'est d'étendre les sols marqués qu'on leur donne et de les ranger les uns après les autres, comme on met des soldats en haie, loin à loin, sans jamais doubler les rangs, ni les mettre les uns sur les autres en les comptant et les couvrant à moitié, car cela ne satisfait pas assez leur vue, et vous ne concluez rien, mais quand ils voient une longue file de sols marqués, ils rient et se réjouissent comme des enfants.

Une autre chose qu'il faut observer est d'ôter de leur vue et d'enlever aussitôt ce qu'on a acheté, car si la fantaisie leur venait de le reprendre, ils le reprendraient sans cérémonie et sans vouloir rendre le prix qu'ils en auraient reçu. Je sais bien qu'on le leur ferait bien rendre par force, mais comme on veut vivre en paix avec eux et ne pas exposer toute la nation à une nouvelle guerre, on évite autant qu'il est possible toutes sortes de discussions avec eux, et cela en serrant promptement ce qu'on a acheté, et quand ils viennent le demander, ce qui arrive assez souvent, on feint de ne pas savoir ce que c'est.

J'achetai deux grands arcs et un petit, avec deux douzaines de flèches,

dont la moitié étaient empoisonnées et l'autre moitié était pour la chasse et pour la pêche. J'eus avec cela deux boutons et trois paniers caraïbes. Cette partie me coûta quelques sols marqués avec sept à huit pots d'eau-de-vie.

On m'acheta deux pierres vertes et deux camisas, qui me coûtèrent quatre couteaux flamands; six brasses de grosse toile, une masse de rassades et une calabasse d'eau-de-vie.

Les pierres vertes viennent de la rivière des Amazones, qui est dans le continent de l'Amérique méridionale. Comme nos sauvages ne les ont qu'avec bien de la difficulté et qu'ils en connaissent les vertus, ils ne s'en défont que dans les besoins extrêmes. J'eus le bonheur de les trouver dans cet état; une des voiles du hacassa avait été emportée et il en fallait faire une à quelque prix que ce fût. Je priai M. Michel de me prêter la toile et les autres choses dont j'avais besoin pour ma traite, ce qu'il fit très volontiers. Il fallut encore leur laisser mesurer eux-mêmes la toile, ce qu'ils firent en étendant le bras de toute leur force, de sorte que ces six brasses en emportèrent plus de dix aunes, qui, quoique grosse, car c'était du gros vitré, valait un écu l'aune. Mais tout cela était peu de chose en comparaison de la valeur des pierres vertes, qui, étant véritables, étaient hors de prix. Si notre marché avait été en toile blanche, comme celle dont ils se servent pour passer dans leur ceinture et couvrir leur nudité, je n'aurais pas manqué de faire ce qu'on pratique ordinairement avec eux, qui est de fendre la toile dans toute sa longueur et de l'effiler des deux côtés pour cacher la supercherie, et d'ailleurs une toile large leur est inutile, parce qu'ils ne la veulent que de huit à dix pouces de large et qu'ils estiment plus ces bandes, pourvu qu'elles soient bien longues, qu'une toile de Hollande ou de batiste qui aurait trois quarts de large et qui aurait moins de longueur. C'est une commodité pour eux d'en trouver de la largeur qu'ils souhaitent, et c'en est encore une plus grande pour ceux qui traitent avec eux.

La principale vertu des pierres vertes est d'empêcher les vertiges, les éblouissements, de quelque principe qu'ils viennent, et les accidents de l'épilepsie. On a voulu dire qu'elles guérissaient radicalement cette maladie, mais cela n'est pas véritable : je me suis convaincu par plusieurs expériences qu'elles ne font qu'en suspendre les accidents; mais il est vrai aussi qu'elles les empêchent tout autant de temps qu'on en porte à nu sur la peau. Voici comme je me suis convaincu de cette vérité : il est vrai que ce que je vais écrire n'est arrivé que quelques années après que j'eus acheté

ces pierres, mais je crois que cette transposition ne gênera pas beaucoup la suite de ces mémoires si je la mets ici.

Étant à la Guadeloupe en 1700, un de mes amis acheta d'un habitant une famille de nègres, parmi lesquels il y avait un jeune homme de dix-neuf à vingt ans, qu'il fit marier aussitôt avec une de ses négresses. On s'aperçut peu de jours après que ce nouveau marié avait de fréquents accidents que les chirurgiens jugèrent être d'épilepsie. Mon ami aurait pu obliger son vendeur à reprendre son nègre et à lui payer la négresse avec laquelle il était marié; mais ayant su que j'avais une pierre verte, il m'en demanda un petit morceau. Je fus bien aise d'avoir cette occasion de l'obliger et d'éprouver ma pierre. J'en fis rompre un petit éclat, gros environ comme la moitié d'une lentille, et le chirurgien ayant fait une ouverture au bras du nègre entre le coude et l'épaule, y mit cet éclat et fit un point pour réunir les lèvres de la plaie, avec un petit emplâtre dessus pour la consolider. La plaie fut bientôt fermée, mais il y resta toujours une petite gale qui tombait de temps en temps. Pendant plus de trois ans qu'il porta ce petit éclat, il n'eut pas la moindre atteinte de son mal. A la fin il se fit une cicatrice sur la plaie, elle s'ouvrit, la pierre tomba et se perdit et le nègre retomba aussitôt dans ses premiers accidents. On me le manda à la Martinique. J'envoyai aussitôt un autre petit éclat qu'on lui mit dans l'autre bras avec tant de succès que jusqu'à mon départ des Iles en 1705 il n'avait point été attaqué de son mal. J'ai donné de la même pierre à deux ou trois autres personnes sur lesquelles elle a produit le même effet; et c'est par là que je me suis convaincu qu'elle était véritable et non contrefaite comme il s'en trouve beaucoup plus de vraies.

Les Portugais de la rivière des Amazones et les Hollandais qui sont à Surinam et à Barbiche, sachant l'estime que les Indiens font de ces pierres, n'ont pas manqué de les contrefaire et d'en trafiquer avec eux avec un profit considérable.

Les ignorants et tous les marchands lui donnent le nom de jade-vert oriental; ils se trompent lourdement, cette pierre ne se trouve que dans l'Occident, c'est-à-dire dans l'Amérique que l'on appelle les Indes Occidentales; on ne la rencontre que dans un petit canton de la rivière des Amazones; c'est un limon ou espèce de terre glaise que les Indiens vont prendre en se plongeant dans cette rivière, à dix ou douze brasses de profondeur; ils l'exposent sur le bord et sans le tirer de l'eau ils lui donnent la forme qu'ils jugent à propos. La plus ordinaire est d'en faire des cylindres de

quatre à six lignes de diamètre, et de trois jusqu'à six pouces de longueur, dont ils font des colliers.

Pour cet effet ils ont une petite broche de fer ou de bois, ils mettent le limon autour et l'arrondissent en le tenant entre les paumes de leurs mains; après cela ils le tirent de l'eau, ôtent la broche et le laissent sécher, ce qui est bientôt fait; il durcit de telle manière qu'il devient presque aussi dur que le diamant.

Ils en font aussi des espèces de crapauds ou de grenouilles mal faites, telles qu'on les peut attendre de ces sortes de gens; elles sont percées comme les cylindres, parce qu'elles doivent servir à faire la pièce du milieu d'un collier, qui est toujours en nombre impair, soit qu'il y ait un crapaud ou qu'il n'y en ait point.

La couleur de ces pierres est un vert pâle, approchant de la couleur de l'eau; les crapauds paraissent un peu plus foncés, parce qu'il y a plus de matière; mais elles sont toutes percées et il est aisé de connaître qu'elles ont été percées quand on les a faites, parce que la matière s'est un peu retirée autour du trou en se séchant, ce qui ne serait pas arrivé si elles avaient été percées avec un instrument; cette marque est infailible pour distinguer les vraies d'avec les contrefaites, et si ces marques étaient équivoques, leur dureté est suffisante pour les faire connaître, car la meilleure lime ni l'agate la plus fine n'y peuvent mordre, elles ne se peuvent scier qu'avec la poudre de diamant que les lapidaires sont obligés d'employer, toute autre matière est inutile.

Quand on en fait des bagues, il faut que la pierre soit enchâssée de manière qu'elle paraisse des deux côtés, afin qu'elle touche la peau à nu, car sans cela elle ne produirait aucun effet, parce que sa vertu serait interrompue.

J'ai dit ci-devant qu'on en peut insérer de petits éclats entre l'épiderme et la peau, et que cela m'avait réussi en Amérique. Depuis mon arrivée en France j'en ai fait quelques épreuves qui ont eu un succès tel qu'on en pouvait souhaiter, mais après quelques mois la pierre a perdu sa vertu; cela m'oblige à conseiller à ceux qui se serviront de cette pierre de la porter sur leur peau, parce que sa vertu ne diminue point du tout, comme j'en suis assuré par plusieurs expériences, surtout si on l'attache au col et sur la nuque, où les nerfs se rassemblent plus qu'en aucun autre lieu du corps.

Un homme de qualité, qu'il n'est pas nécessaire de nommer, était attaqué si violemment de ce mal qu'il tombait cinq ou six fois par jour, la médecine entière n'avait pu le soulager; il eut la première édition de ce livre

et fit si bien qu'il eut une de ces pierres; il l'attacha à son col sans jamais la quitter et depuis plus de dix ans il n'a eu aucune attaque de cette cruelle maladie. J'en ai donné à d'autres personnes avec le même succès.

Presque tous les sauvages ou Indiens de l'Amérique entre les deux tropiques sont sujets à ce mal; on ne sait pas qui leur a enseigné ce remède; c'est, selon les apparences, le hasard; quoi qu'il en soit, il ne faut pas s'imaginer que l'application de cette pierre guérisse ce mal radicalement, elle ne fait qu'en suspendre les attaques, mais elle les suspend autant de temps que vous la portez sur la chair, et n'est-ce pas à peu près la même chose que si elle guérissait radicalement?

Il y a des maladies qui ont presque les mêmes symptômes que l'épilepsie, comme les maux de tête, les vers aux enfants, les vapeurs de personnes plus âgées et quelques autres qui produisent des raidissements de nerfs, l'écume à la bouche et les mouvements violents que le vulgaire prend pour des attaques d'épilepsie. La pierre verte ne produit aucun effet sur ces maux, c'est aux médecins à y pourvoir d'une autre façon.

Ce qu'il faut éviter soigneusement, c'est de laisser tomber ces pierres dans le feu; elles s'y calcinent assez vite et perdent toute leur vertu.

On pourrait en avoir plus aisément quand les sauvages meurent, mais ils ont la mauvaise coutume d'enterrer avec le corps tout ce qui lui a servi pendant leur vie, et l'on a prouvé qu'elles perdaient toute leur vertu dès qu'elles avaient été quelque temps dans la terre avec un cadavre.

On a expérimenté à Paris qu'une de ces pierres, appliquée sur une femme qui avait une perte de sang, l'avait guérie. On a remarqué que la pierre était devenue toute blanche et qu'elle n'a repris sa couleur naturelle que peu à peu. Comme cette expérience n'a été faite qu'une fois à Paris, je ne la donne pas pour certaine, quoique les femmes indiennes s'en servent avec succès.

Le fil de laiton n'est pas propre pour être passé dans le trou et pour attacher les rubans qui tiennent la pierre sur le col, parce qu'il s'y forme du vert de gris, qui gâte la pierre; le plus sûr est de se servir de fil d'or ou d'argent, dont on fait deux petites boucles, auxquelles on attache les rubans qui la tiennent sur la nuque du col.

Un de mes amis résidant à Cayenne qui m'a envoyé une de ces pierres m'a mandé que le hasard avait découvert que ces pierres, portées sur les reins, guérissaient la rétention d'urine, et m'a assuré que le chirurgien major de cette île, nommé Moreau, qui était souvent attaqué de cette

cruelle maladie qui le mettait à l'extrémité, après avoir employé tous les remèdes de la médecine inutilement, avait été guéri en portant une de ces pierres sur les reins, sans la quitter ni jour ni nuit. Je donne ce remède sur la foi de mon ami, qui est un homme sage et très éclairé. L'expérience en est aisée.

On trouve assez souvent dans les rues des gens qui tombent du mal caduc ou qui feignent d'en tomber pour s'attirer des aumônes. Il est aisé de distinguer les vrais malades d'avec les faux; il n'y a qu'à leur appliquer une de ces pierres sur la tempe sans lui rien dire, et si le mal est véritable, dans quatre ou cinq minutes l'accident cesse entièrement, au lieu que si ce sont des maladies feintes, ils la font durer plus longtemps pour exciter la charité des spectateurs.

Voilà ce me semble tout ce qu'on peut souhaiter sur cette pierre admirable. Je laisse aux médecins à expliquer la cause de sa vertu, s'ils la peuvent découvrir.

La rassade dont les Caraïbes, les nègres et même les femmes blanches se servent pour faire des bracelets et autres choses de cette nature est une espèce d'émail qui est teint de différentes couleurs. Il y en a qui sont en cylindre, percées dans leur longueur pour être enfilées. C'est de celles-là dont on fait les ceintures des enfants mâles et des filles indiennes, jusqu'à ce qu'elles prennent le camisa. On en fait de toutes sortes de grosseurs. C'est une très bonne marchandise pour traiter avec les Caraïbes, qui en usent beaucoup à leurs colliers et leurs bracelets, à broder leurs camisas et à faire des glands et des franges aux hamacs que les mères donnent à leurs filles quand elles les marient. Ces hamacs sont bien plus longs et plus larges que les ordinaires, quoiqu'ils ne servent jamais qu'à une seule personne à la fois, n'étant pas possible que deux personnes puissent dormir commodément dans le même hamac.

C'était un hamac de mariage que je voulais avoir, mais pour cela il fallait attendre jusqu'au lendemain, ce qui m'obligea de demeurer chez M. Michel; par son conseil j'envoyai chercher chez moi un vieux fusil, que je fis bien nettoyer et polir, parce que nous avions remarqué que le Caraïbe à qui appartenait le hamac que je voulais avoir avait envie d'un fusil. En effet, nous descendîmes le lendemain au matin au bord de la mer; je faisais porter le fusil par un nègre, qui en tira quelques coups sur des aigrettes, qui sont des oiseaux d'une blancheur extraordinaire, qui ont de très belles et de très longues plumes à la queue. Le Caraïbe, qui vit tomber

quelques-uns de ces oiseaux, eut envie du fusil et le demanda; mais on le lui refusa, à moins qu'il n'eût beaucoup de traite, c'est-à-dire de marchandise à donner en troc; et pour s'expliquer à sa manière et lui faire comprendre que ce fusil était d'une grande valeur, on lui dit qu'il valait plus de douze sols marqués, que sept ou huit personnes qui étaient là présentes n'avaient de cheveux à la tête, ce qu'on fait en prenant les cheveux avec la main, et disant *mouche, mouche, sols marqués*. C'est leur manière de s'expliquer quand ils sont au bout de leur arithmétique et qu'ils veulent exprimer un très grand nombre, pour lequel ils n'ont point de termes, car ils ne savent compter que jusqu'à dix, et quand ils passent ce nombre, ils mettent des pois dans une calebasse, ou font des nœuds à une petite cordelette pour s'en souvenir, ou pour le faire comprendre à un autre. Le Caraïbe, qui voulait avoir mon fusil, me présenta un panier, un arc, des flèches et quelques autres bagatelles, mais voyant que cela ne m'accommodait pas, il fut enfin chercher son lit; nous fîmes encore quelque résistance et à la fin nous troquâmes, et sur le marché je lui donnai environ une demi-livre de plomb et une demi-livre de poudre, et j'envoyai sur-le-champ le hamac à mon presbytère. Cependant M. Michel tâchait d'engager un autre Caraïbe à se défaire de ses caracolis; il en vint à bout avec assez de peine, à condition de lui donner un fusil et qu'on lui remplirait deux grosses calebasses d'eau-de-vie de cannes. Ce dernier article était facile à exécuter, mais je n'avais plus qu'un fusil dont je ne voulais pas me défaire, et ceux qui étaient chez mon ami étaient trop bons pour ces sortes de gens, à qui il n'est pas permis en bonne conscience ou en bonne politique de donner de bonnes armes. Un nègre d'un habitant du voisinage me tira d'embarras en m'offrant de me vendre un vieux fusil qu'il avait; je le pris au mot, et pour amuser le Caraïbe afin d'avoir le temps d'envoyer chercher le fusil et le bien ajuster, nous le menâmes à la maison de M. Michel, où on lui donna à manger et à boire plus qu'à manger. Cependant le nègre apporta le fusil, que je lui payai quatre écus, ce qui était un peu plus qu'il ne valait. On le fourbit, on l'huila et on le mit dans un vieux garde-fusil de drap rouge que le hasard nous fit trouver, d'où je le fis tirer avec cérémonie pour le donner au Caraïbe. Il en fut charmé et dès qu'il l'eut entre les mains il se mit en devoir de le charger sans s'embarrasser s'il l'était ou non; on l'avertit qu'il l'était et on l'empêcha ainsi de le faire crever dans ses mains. Il le tira sur notre parole sans accident, après quoi il demanda son eau-de-vie, qu'on mit dans ses calebasses, comme nous avions compté les sols marqués, c'est-à-dire qu'on fut autant de temps à les remplir que les



sols marqués avaient tenu l'espace. Le nègre qui avait soin de l'eau-de-vie avait mis un petit morceau de bois dans la champlure du tonneau pour l'empêcher de couler comme elle devait faire naturellement, de sorte que ces deux calebasses, qui pouvaient tenir huit à neuf pots, furent près d'une heure sous le robinet. C'est une petite tromperie qu'on observe pour leur faire croire que les vaisseaux qu'on leur remplit sont plus grands qu'ils ne pensent. Ils s'applaudissent eux-mêmes, comme nous le remarquâmes sur le visage de notre marchand, qui, aidé de ses camarades, à qui on avait aussi donné à boire, emporta avec bien de la joie la valeur, vraie ou prétendue, de ses caracolis.

Nous fûmes avertis quelque temps après qu'ils se disposaient à partir; quoique la descente jusqu'au bord de la mer fût fort rude, je ne laissai pas d'y aller aussitôt pour voir comment ils se tireraient d'affaire, car ils avaient abordé en un endroit fort difficile et la mer était bien plus grosse ce jour-là que quand ils étaient arrivés. Mais il faut avouer que ce sont d'excellents hommes de mer qui bravent le péril par une grandeur de courage des plus extraordinaires.

Ils mirent tout leur bagage dans les deux bâtiments et en attachèrent toutes les pièces avec les cordes qui étaient passées dans les trous du bordage. Ils poussèrent ensuite les bâtiments sur des rochers ou pierres qu'ils avaient arrangées avec assez de pente jusqu'à l'endroit où la grosse lame vient finir. Les femmes et les enfants entrèrent dans les bâtiments et s'assirent dans le milieu du fond. Les hommes se rangèrent le long des bords en dehors, chacun vis-à-vis du banc où il devait être assis; les pagalles étaient à côté de chaque place. En cet état ils attendirent que les plus grosses lames fussent venues se briser à terre, et quand celui qui devait gouverner le bâtiment jugea qu'il était temps de partir, il fit un cri, et aussitôt tous ceux qui étaient aux côtés du bâtiment le poussèrent de toutes leurs forces dans l'eau et sautèrent dedans à mesure que l'endroit où ils devaient voguer ou plutôt nager entraînait dans l'eau. Celui qui devait gouverner y sauta le dernier et tous en même temps se mirent à nager avec tant de force qu'ils surmontèrent en moins de rien les grosses lames, qui, roulant avec impétuosité, semblaient les devoir rejeter bien avant sur la côte; je crois que cela leur serait arrivé sans l'habileté de celui qui gouvernait. Il était tout droit à l'arrière et il parait avec une adresse merveilleuse le choc de ces montagnes d'eau, en les prenant, non pas tout droit et de face, ou, comme on dit aux Iles, le bout au corps, mais de biais, en sorte que dans le moment que la pirogue s'élançait sur le côté de la même lame,

elle était toute penchée jusqu'à ce qu'elle eût gagné toute la hauteur, où elle se redressait et disparaissait en s'enfonçant de l'autre côté de la même lame. Elle ressortait ensuite et l'on voyait son avant tout en l'air quand elle commençait à monter sur une autre, de manière qu'elle paraissait toute droite jusqu'à ce qu'ayant gagné le dos de la seconde lame, il semblait qu'elle n'était soutenue que sur le milieu de sa sole et qu'elle avait ses deux extrémités tout en l'air. Après cela l'avant s'enfonçait et la pirogue, en se plongeant, faisait voir son arrière et un quart de sole tout à découvert. Ce fut en cette manière qu'ils franchirent les grosses lames, où tous autres que des Caraïbes auraient été enveloppés, et qu'ils arrivèrent où la mer ne roule plus avec tant d'impétuosité, car les grosses lames ne commencent qu'à cent cinquante à deux cents pas de la côte. Je les avais regardés avec admiration, mêlée de crainte, pendant qu'ils avaient été dans le danger; je puis dire que je ressentis de la joie lorsque je les vis en sûreté.

La mer forme toujours sept grosses lames, ondes ou vagues, comme on voudra les appeler, qui viennent se briser à terre avec une violence étonnante, ce qui se doit entendre des Cabesterres, où les côtes sont pour l'ordinaire fort hautes et où le vent pousse la mer continuellement. Les trois dernières de ces sept lames sont les plus grosses. Après qu'elles sont passées en venant se briser à terre, il se fait un petit calme, qu'on appelle une *embellie*, qui dure environ autant de temps qu'il en faut pour dire un *Ave Maria*, après quoi les lames recommencent, leur grosseur et leur impétuosité s'augmentant toujours jusqu'à ce que la septième se soit venue briser à terre.

Comme ce mouvement ne se remarque qu'aux Cabesterres des Iles, on peut croire que c'est le vent qui le produit, ou du moins qui aide la mer à le former. Il ne serait pas indigne de l'attention d'un habile homme de chercher les causes et les périodes de ce mouvement, de voir si pendant toute l'année il est le même et si les changements de la lune et les différentes positions du soleil y ont quelque part. Entre plusieurs choses que je m'étais proposé d'observer, si je retournais aux Iles, celle-ci n'aurait pas été oubliée.

Le sujet du voyage de ces messieurs dans notre quartier, où ils n'ont pas accoutumé de venir trafiquer, était, autant que nous le pûmes conjecturer (car ils ne jugèrent pas à propos de nous en instruire), pour chercher un de leurs compatriotes qui s'était sauvé de la Dominique après en avoir tué un autre. Les parents du mort lui voulaient rendre la pareille et n'y auraient pas manqué s'ils l'eussent trouvé, et peut-être qu'on les aurait

laissé faire, feignant de ne les pas voir, pour n'être pas obligé de rompre avec eux pour si peu de chose. Ils avaient su, je ne sais comment, que le Caraïbe avait quitté le fort Saint-Pierre, où ses compatriotes vont très souvent, et qu'il s'était retiré en notre quartier pour être plus en sûreté. Dès qu'il fut averti qu'il y avait des Caraïbes au bord de la mer, il ne fallut pas le prier de se cacher. Je l'employais quelquefois à pêcher pour moi dans la rivière ou au bord de la mer avec l'épervier.

On appelle épervier aux Iles un filet rond en forme de cône, dont les maillettes sont assez petites. Le bas est retroussé en manière de poches; il est garni de balles de plomb tout autour pour le faire couler bas promptement. Il y a une corde de sept à huit pieds à sa pointe, dont le bout s'attache au poignet de gauche du pêcheur; elle sert à retirer le filet quand on l'a jeté dans l'eau. La manière de le jeter est de prendre le bord du filet avec les dents et de le tenir étendu en partie avec la main gauche, pendant qu'on en tient plissé dans la droite autant qu'on en peut tenir. Lorsqu'on voit quelque poisson ou que sans en voir on juge qu'il y en peut avoir dans quelque endroit, on jette le filet sur ce lieu-là ou sur le poisson en faisant un quart de conversion dans le moment qu'on lâche ce que les deux mains et les dents tenaient, ce qui fait étendre le filet en rond et le fait aller jusqu'au fond de l'eau dans cette même situation. Le poisson, qui est étonné du bruit, se sauve et entre dans les poches, où il demeure enfermé; sa propre pesanteur aidant à les fermer quand on retire le filet par le moyen de la corde. On pêche quelquefois de cette manière au bord de la mer, mais il faut que ce soit dans un grand calme, car il est bien rare que le poisson vienne dans les lames, à moins qu'il ne soit poursuivi par d'autres poissons plus gros et plus voraces, comme le sont les requins, les bécunes et autres semblables qui payent assez souvent la peine de leur témérité en demeurant échoués à la côte.

Il y a une autre manière de pêcher dans nos rivières, ou plutôt dans nos torrents; c'est la nuit, aux flambeaux. Les Caraïbes y sont fort adroits. Nos nègres l'ont appris d'eux et il s'en trouve d'aussi habiles que leurs maîtres; le mien, quoique jeune, aurait donné des leçons de cet art, aussi bien que celui de pêcher à la main, mais je ne lui permettais guère de sortir la nuit, de crainte qu'il ne fût mordu de quelque serpent, qui sont plus en mouvement en ce temps-là que pendant le jour et qui se voient beaucoup moins. Je craignais d'ailleurs que sous prétexte d'aller à la pêche, il n'allât trouver d'autres nègres, avec lesquels il aurait pu s'adonner au jeu, à la boisson et peut-être à quelque autre libertinage.

Ceux qui vont pêcher la nuit dans les rivières y marchent fort doucement; ils tiennent leur flambeau de la main gauche, de manière qu'il les éclaire sans les éblouir. Ils ont à la main droite un petit filet étendu autour d'un cercle avec un manche de trois à quatre pieds de long. Dès que le poisson voit la lumière il s'en approche, il s'élançe, il joue sur l'eau, et le pêcheur prend son temps pour couler son filet sous lui et l'enlever, sans crainte qu'il puisse sauter dehors, parce que le filet, qui est fait en manière de poche d'environ un pied et demi de profondeur, obéit et ne permet pas au poisson de s'élançer. Outre le flambeau et le filet, le pêcheur porte encore un havresac ou un coyembouc passé en bandoulière où il met le poisson qu'il prend.

La pêche à la main se fait de jour. On entre dans l'eau, on y marche doucement; on regarde attentivement et quand on découvre quelque poisson qui se retire dans des racines ou sous des roches, on le suit, on met la main où on l'a vu se retirer et on le prend d'autant plus facilement qu'il se croit en sûreté quand il est dans son trou, où il se tient en repos. Il est rare que les Caraïbes ou les nègres manquent leur coup quand ils ont une fois vu un poisson se retirer dans quelque endroit. Lorsqu'ils n'en aperçoivent point, ils fouillent tout le long du bord de la rivière, dans les racines et autour des roches.

Je me serais servi plus souvent de ce Caraïbe réfugié, et j'aurais même essayé de le garder chez moi à des conditions raisonnables, si j'avais cru en pouvoir retirer du service; mais c'est une chose presque impossible. Ces sortes de gens sont indolents et fantasques à l'excès. Il faut des ménagements infinis avec eux; ils ne peuvent souffrir d'être commandés, et quelque faute qu'ils fassent, il faut bien se garder de les reprendre ou seulement de les regarder de travers, leur orgueil sur ce point n'est pas concevable, et de là est venu le proverbe que regarder de travers un Caraïbe, c'est le battre, et que de le battre, c'est le tuer, ou s'exposer à en être tué. Ils ne font que ce qu'ils veulent, quand ils veulent, et comme ils veulent, de sorte qu'il arrive souvent que quand on a besoin d'eux, c'est pour lors qu'ils ne veulent rien faire, ou que quand on veut qu'ils aillent à la chasse, ils veulent aller à la pêche, et il en faut passer par là. Le plus court est de ne s'en point servir ou de ne compter jamais sur eux, ni leur laisser rien entre les mains, car ils sont comme des enfants à qui tout fait envie, et ils la passent sans beaucoup de façon, en prenant, mangeant ou buvant ce qu'on leur laisse sans discrétion.

Une autre raison pour laquelle on doit éviter autant qu'il est possible de se servir des Caraïbes, surtout de ceux qui sont libres, car pour ceux qui sont esclaves on les ménage d'une autre manière, c'est l'antipathie qu'il y a entre eux et les nègres. Leur orgueil leur fait croire qu'ils sont beaucoup au-dessus des nègres, et les nègres, qui en ont du moins autant qu'eux, les regardent avec encore plus de mépris, surtout quand ils ne sont pas chrétiens, et ne les appellent jamais autrement que sauvages, ce que les Caraïbes ne peuvent entendre qu'avec un extrême dépit, qui les porte souvent à des extrémités qu'on ne peut éviter avec trop de soin.

Il arrive quelquefois que nos barques qui vont traiter à l'île de la Marguerite et aux bouches de la rivière d'Orénoque prennent en troc de leurs marchandises des Indiens esclaves qu'elles nous apportent. Quoiqu'ils soient meilleurs et qu'on en puisse tirer plus de service que de ceux de nos îles voisines, qui sont libres, il ne faut cependant les acheter qu'avec de grandes précautions, car c'est toujours le même génie, le même naturel, les mêmes inclinations. A moins qu'on ne les achète fort jeunes, c'est-à-dire dès l'âge de sept ou huit ans, il est difficile de les dresser et d'en faire de bons domestiques, et il s'en faut toujours beaucoup qu'ils résistent au travail autant que les nègres. Quand par bonheur extraordinaire ils se mettent au bien, ils sont assez adroits, assidus et affectionnés à leurs maîtres, mais plutôt par jalousie contre les autres esclaves nègres que par une véritable amitié.

Il y a encore une autre difficulté, c'est de les marier quand l'âge ou le besoin le demande. Car il est très rare qu'un Caraïbe veuille épouser une négresse, et une négresse ne se résoudra presque jamais de prendre un Caraïbe, et on trouve souvent les mêmes difficultés à les marier ensemble, quoiqu'en achetant mâle et femelle on ait observé qu'ils fussent du même pays, parce qu'il arrive souvent qu'ils sont voisins, qu'ils parlent la même langue, qu'ils aient les mêmes coutumes; mais avec tout cela, s'ils sont en guerre ou qu'il y ait quelque inimitié entre eux, quoique sortis de leur pays encore enfants, il semble qu'ils aient sucé la haine avec le lait et il est impossible de les apprivoiser assez pour les réduire à ce point-là. Il faut donc s'informer avec soin de toutes ces choses avant de les acheter, afin de ne pas avoir dans la suite le chagrin de les voir se désespérer, se pendre ou manger de la terre pour se faire mourir, quand ils croient avoir quelque sujet de déplaisir ou qu'ils se voient contrariés dans leurs sentiments. Je le répète encore une fois, ce sont de mauvais domestiques, à moins qu'on ne les prenne pour s'exercer dans la vertu de patience.

J'ai dit ci-devant que les hamacs des Caraïbes étaient bien meilleurs que ceux qui sont faits par les Français ou par les Anglais; outre qu'ils sont bien mieux croisés, il faut convenir que le fil qui les compose est plus tors et bien mieux filé. Ils ne se servent point de rouet comme nous : ils filent à la main, leurs fuseaux sont d'un bois le plus pesant qu'ils peuvent trouver, et ils affectent, quand ils filent, de se mettre dans un lieu élevé, afin que le fuseau, descendant plus bas, le fil soit plus tiré et plus allongé et en même temps plus tors. L'incommodité des hamacs caraïbes est qu'ils sentent horriblement l'huile et le roucou. On m'apprit que pour leur faire perdre cette odeur désagréable et la couleur rouge dont ils sont peints, du moins en partie, il fallait, après les avoir fait passer dans deux ou trois bonnes lessives, les étendre sur l'herbe, les aroucher et les laisser au soleil et au sercin pendant plusieurs jours, comme on fait en Europe pour blanchir les toiles. On peut après cela s'en servir sans craindre de se rougir, ni de gagner l'épian, qui est en bon français la grosse vérolle, à laquelle les Caraïbes sont fort sujets et dont ils s'embarrassent moins que les Européens, parce qu'ils la guérissent plus facilement, et à moins de frais, de peines et de risques.

On peut compter qu'un hamac caraïbe durera autant et peut-être plus que trois hamacs français. Je me suis servi de celui que je viens de dire que j'avais acheté pendant plus de dix ans. Je l'ai porté avec moi dans plusieurs voyages; je l'ai mis à la lessive une infinité de fois et au bout de ce temps-là il ne me paraissait pas plus usé que quand je l'achetai. Il n'y avait que les compartiments noirs qui étaient entièrement effacés, et au lieu que dans le commencement il était d'un rouge foncé, il était devenu à la fin d'une couleur de chair fort claire.

Au commencement du mois de décembre, le supérieur de notre Mission me chargea d'aller au Cul-de-Sac Français pour voir l'endroit qui serait le plus commode pour bâtir une église et un presbytère. Ce quartier commençait à se peupler, et comme il est très beau et très étendu, il y avait apparence qu'il serait bientôt rempli d'habitants, dès qu'il y aurait un curé résident.

Le sieur de la Vigne-Granval, capitaine des milices de ce quartier-là, pressait beaucoup pour qu'on fit cet établissement, mais il ne se pressait point du tout d'y contribuer, ni d'offrir le terrain qui était nécessaire. Un autre officier, fort riche, appelé le sieur du Bois-Jourdain, qui avait une sucrerie en ce quartier-là et qui en faisait encore une autre, et un Proven-

çal, nommé Suffren, pressaient sans relâche l'intendant et notre supérieur d'établir un curé. Tous voulaient la paroisse dans le voisinage de leurs habitations, mais pas un ne la voulait chez soi. A la fin, le sieur Joyeux, capitaine de cavalerie, dont j'ai déjà parlé, qui avait une très belle place dans le milieu des terres de ces trois messieurs, offrit de donner le terrain nécessaire pour l'église et le presbytère avec leurs dépendances, à condition d'avoir le premier banc dans l'église et de n'être point obligé à cotiser pour la construction des bâtimens. M. de Mareuil, lieutenant de Roi à la Cabes-terre, y devait aussi aller, et j'eus ordre de veiller à ce que l'église et la maison curiale fussent placées dans un endroit sain et commode, et qu'il y eût du terrain suffisant pour le cimetière, le jardin et la savane du curé. C'était naturellement au Père Martelli, curé de la Trinité, d'où ce quartier dépendait, à faire ce voyage, mais il était brouillé avec le lieutenant de Roi, qui lui donnait tous les jours de nouveaux sujets de chagrin.





## CHAPITRE VI.

*L'auteur va au Cul-de-Sac Français. Description d'un carbet de Caraïbes.*

Je partis du Macouba le 12 de décembre après que j'eus dit la messe. Je chargeai mon voisin, le Père Breton, du soin de ma paroisse; je dînai en passant à la Grande Ance et j'arrivai d'assez bonne heure au bourg de la Trinité, chez M. Mareuil, pour aller avec lui coucher chez M. Joyeux à la rivière des Galions.

Nous en partîmes le lendemain matin. Comme M. Joyeux ne demeurait pas au quartier où nous allions et qu'il n'y avait chez lui qu'un commandeur et des nègres, dont les provisions ordinaires ne nous auraient pas accommodés, il avait eu soin de faire mettre dans son canot les provisions de bouche dont nous pouvions avoir besoin, afin de n'être pas obligés d'aller chez aucun de ses voisins, avant que l'affaire fût terminée. Précaution sage, dont nous vîmes l'utilité quand nous fûmes aux trois quarts du Cul-de-Sac-Robert, car nous fûmes surpris d'un coup de vent d'ouest si violent que si nous n'eussions trouvé la Pointe à la Rose pour nous mettre à couvert, je ne sais ce qui serait arrivé de notre canot et de ceux qui étaient dedans.

Cette Pointe à la Rose est un cap qui forme le côté oriental du Cul-de-Sac Robert. Un Caraïbe qui y demeure en a pris le nom ou lui a donné le sien, je ne sais pas bien lequel des deux. Mais ce que je sais très bien, c'est que cette pointe nous fut d'un grand secours; nous y échouâmes notre canot et pendant que les nègres le déchargeaient pour le tirer plus haut, nous entrâmes dans le carbet du sieur la Rose. A la peur près, je ne fus pas trop

fâché de cette aventure, qui me donnait le moyen de voir les Caraïbes dans leurs maisons après les avoir vus dans leurs pirogues.

Le Caraïbe la Rose est chrétien, aussi bien que sa femme et dix ou douze enfants qu'il a eus d'elle et de quelques autres qu'il avait avant d'être baptisé. Il nous reçut fort civilement, il avait un caleçon de toile sur un habit d'écarlate tout neuf de pied en cap, c'est-à-dire qu'il venait d'être roucoué, car il n'était guère plus de neuf heures quand nous entrâmes chez lui. Sa femme avait un pagne autour des reins qui lui descendait jusqu'à mi-jambes. Nous vîmes deux de ses filles de quinze à seize ans qui n'avaient que les anciens habits de la nation quand nous parûmes, c'est-à-dire le camisa, les brodequins et les bracelets; mais un moment après elles se firent voir avec des pagnes. Pagne est un morceau de toile dont les femmes s'enveloppent le corps au défaut des aisselles, qui fait ordinairement deux tours et dont les bouts se croisent, se replient en dedans pour le tenir ferme, et qui va pour l'ordinaire jusqu'au milieu des jambes. Il y a des pagnes plus courts, mais rarement de plus longs. Cette espèce d'habillement est fort commode, se met et s'ôte facilement; les hommes et les femmes s'en servent également dans toute la côte de Guinée. La Rose avait quatre grands garçons bien roucoués, avec la bande de toile à la petite corde. Le reste des enfants étaient petits et vêtus comme ils étaient venus au monde, à l'exception de leur ceinture de rassade. Nous trouvâmes une grosse compagnie dans ce carbet : il y avait près de trente Caraïbes qui s'y étaient rendus à l'occasion dont je parlerai tout à l'heure.

Les maisons des Caraïbes s'appellent carbets; je ne sais point l'étymologie de ce nom-là. Je n'ai jamais entendu dire qu'il y en eût dans toute la Martinique d'autre que celui de la Rose. Ce carbet avait environ soixante pieds de longueur sur vingt-quatre à vingt-cinq pieds de large; il était fait à peu près comme une halle. Les petits poteaux avaient neuf pieds hors de terre et les grands à proportion. Les chevrons touchaient à terre des deux côtés, les lattes étaient de roseaux et la couverture, qui était de feuilles de palmiste, descendait aussi bas que les chevrons. Un des bouts du carbet était entièrement fermé avec des roseaux et couvert des feuilles de palmiste, à la réserve d'une ouverture pour aller à la cuisine. L'autre bout était presque tout ouvert. A dix pas de ce bâtiment il y en avait un autre de la grandeur à peu près de la moitié du premier, qui était partagé en deux par une palissade de roseaux. Nous y entrâmes, la première chambre servait de cuisine; sept ou huit femmes ou filles étaient occupées à faire de la cassave. La seconde chambre servait apparemment pour coucher toutes ces dames avec

les enfants qui ne sont pas encore admis dans le grand carbet; il n'y avait d'autres meubles que des paniers et des hamacs, aussi bien que dans le grand carbet. La Rose avait auprès du sien un coffre, un fusil, un pistolet, un sabre et un gargousier. Ses quatre grands garçons étaient aussi armés et avaient parfaitement bien fait leur devoir quand les Anglais avaient attaqué l'île. Quelques Caraïbes travaillaient à des paniers; c'est là où j'observai pour la première fois la manière de les faire. Je vis aussi deux femmes qui faisaient un hamac qui était sur un métier, comme je l'ai décrit ci-devant. Les arcs, les flèches, les boutons étaient en grand nombre, proprement attachés aux chevrons. Le plancher était de terre battue, fort net et fort uni, excepté sous les sablières, où il avait un peu de pente. Il y avait un assez bon feu vers le tiers de la longueur du carbet, autour duquel huit ou neuf Caraïbes accroupis, comme quand on fait ses nécessités, fumaient en attendant que quelques poissons, qu'on appelle des coffres, fussent cuits. Ces messieurs nous avaient fait leurs civilités ordinaires sans changer de posture, en nous disant : *Bonjour compère, toi tenir tafia*. Ils connaissaient M. Joyeux et l'aimaient, parce que, quand ils allaient à sa sucrerie, il leur faisait donner du sirop pour faire leur ouycou et ne manquait jamais de les faire boire, ce qui est un moyen infailible pour gagner leur amitié.

Les poissons dont je viens de parler étaient par le travers du feu entre le bois et les charbons pêle-mêle. Je les pris d'abord pour quelques restes de bûches, ne pouvant m'imaginer qu'on fit la cuisine d'une si étrange façon. Je le dis au compère la Rose, qui me répondit que c'était leur manière, et que quand j'aurais goûté de ces poissons, il était assuré que je les trouverais bons et que j'avouerais que les Caraïbes n'étaient pas si mauvais cuisiniers que je me l'imaginai. On me permettra bien ici de ne pas rapporter précisément ses paroles, je crois que le sens suffit, et il est exactement tel que je viens de le dire.

Cependant l'heure de dîner s'approchait et l'air de la mer nous avait donné de l'appétit. Je dis donc aux nègres de M. Joyeux d'apporter une nappe, et voyant au coin du carbet une belle natte étendue, je crus que c'était l'endroit où ces messieurs devaient prendre leur repas et qu'en attendant qu'ils en eussent besoin nous pourrions bien nous en servir. J'y fis jeter la nappe avec quelques serviettes; on apporta du pain, du sel et un plat de viande froide. M. de Mareuil et M. Joyeux me pressèrent de prendre place, c'est-à-dire de m'asseoir sur la natte. Après les compliments ordinaires je m'assis, ces messieurs en firent autant, et nous commencions déjà à manger quand nous prîmes garde que ces Caraïbes nous regardaient de

travers et parlaient à la Rose avec quelque sorte d'altération. Nous lui en demandâmes la raison; il nous dit qu'il y avait un Caraïbe mort sous la natte où nous étions assis et que cela fâchait beaucoup ses parents. Nous nous levâmes sur-le-champ et fîmes ôter tout notre appareil. Le compère la Rose fit apporter une autre natte, qu'on étendit dans un autre endroit; nous nous y mîmes et continuâmes notre repas à notre aise et fîmes boire M. de la Rose et toute la compagnie, afin de réparer le scandale que nous leur avons donné en nous asseyant sur leur mort. De cette manière nous redevinmes amis comme auparavant.

Dans l'entretien que nous eûmes avec la Rose pendant que nous mangions, nous apprîmes que tous ces Caraïbes s'étaient rassemblés chez lui pour célébrer les obsèques d'un Caraïbe qui était sous la natte où nous nous étions assis d'abord et qu'on n'attendait plus que quelques-uns de ses parents de l'île Saint-Vincent pour l'enterrer tout à fait. Car il est nécessaire que tous les parents voient qu'il est mort de mort naturelle pour le croire, de manière que s'il s'en trouvait un seul qui ne l'eût pas vu, tous les autres ensemble ne seraient pas suffisants pour le lui persuader; au contraire, il croirait qu'ils auraient tous contribué à sa mort, et il se croirait obligé par honneur d'en tuer quelqu'un pour le venger. Cette coutume et ce point d'honneur nous parurent fort incommodes et fort impertinents. Je crois que notre hôte aurait bien voulu que ce Caraïbe ne lui eût pas fait l'honneur de choisir son carbet pour mourir, parce que cette grosse compagnie diminuait beaucoup son manioc, dont il n'avait peut-être que la provision bien juste pour sa famille.

Après que nous eûmes dîné, je demandai si, comme ami du défunt, nous ne pourrions pas le voir. La Rose me dit que oui et que cela ferait plaisir à toute la compagnie, surtout si nous buvions et faisons boire à sa santé; il fit aussitôt lever la natte et les planches qui couvraient la fosse. Elle était faite comme un puits, d'environ quatre pieds de diamètre et de six à sept pieds de profondeur. Le corps y était à peu près dans la même posture que j'ai décrit ceux qui étaient autour du feu. Ses coudes portaient sur ses genoux et les paumes de ses mains soutenaient ses joues : il était proprement peint de rouge avec des moustaches et des raies noires, d'une autre teinture que les ordinaires, qui ne sont que de génipa. Ses cheveux étaient liés derrière sa tête, son arc, ses flèches, son bouton et son couteau étaient à côté de lui. Il n'avait du dable que jusques aux genoux, autant, selon les apparences, qu'il en fallait pour le soutenir dans la posture où il était, car il ne touchait point aux bords de la fosse. Je demandai si on le pou-

vait toucher et on m'en laissa la lit<sup>te</sup>rté tout entière. Je lui touchai les mains, le visage et le dos, tout cela était très sec et ne rendait aucune mauvaise odeur, quoiqu'on m'assurât qu'on n'avait pris aucune autre précaution que de le roucouer aussitôt qu'il fut expiré, après quoi on l'avait mis dans la fosse comme nous le voyions. Les premiers de ses parents qui étaient venus avaient ôté le sable pour visiter le corps, et comme il ne rendait aucune mauvaise odeur, on n'en avait point remis pour n'avoir pas la peine de l'ôter à chaque nouveau parent qui arriverait. On nous dit que quand tous l'auraient vu, on emplirait la fosse entièrement et à demeure. Nous ne manquâmes pas de boire et de faire boire la compagnie à la santé du défunt, après quoi on remit les planches qui fermaient la fosse, et la natte par-dessus. Il y avait près de cinq mois qu'il était mort. J'aurais bien voulu qu'il fût arrivé quelque parent pendant que nous étions là, nous eussions été témoins de leurs cérémonies, mais il n'en vint aucun.

Cependant les poissons qui étaient au feu étant cuits et ces messieurs ayant appétit, les femmes apportèrent deux ou trois matatous chargés de cassaves fraîches et encore chaudes, avec deux grands couïs, dont l'un était plein de taumalin de crabes et l'autre de pimentade. Cela était accompagné d'un grand panier de crabes bouillis, des coffres qui étaient au feu et de quelques poissons à grandes écailles cuits de la même façon.

Quoique j'eusse assez bien dîné, je ne laissai pas de m'approcher du matatou, afin de goûter leur poisson et leur sauce. Ce qu'il y a de commode avec ces gens-là, c'est que leur table est ouverte à tout le monde, on n'a pas besoin d'être invité ni d'être connu pour s'y mettre : ils ne prient jamais personne, mais aussi ils n'empêchent qui que ce soit de manger avec eux. M. de la Rose et ses quatre garçons firent le signe de la croix et dirent le *Benedicite*; les autres s'en dispensèrent, parce qu'ils n'étaient pas chrétiens, quoiqu'ils eussent peut-être été baptisés et qu'ils fussent encore prêts de l'être autant de fois qu'on leur donnerait un verre d'eau-de-vie.

J'expliquerai ce que c'est que le taumalin quand je parlerai des crabes. Pour leur pimentade, c'est du suc de manioc bouilli avec du jus de citron, dans lequel ils écrasent une si grande quantité de piment qu'il est impossible à tout autre qu'à eux d'en user. J'ai déjà dit que c'était leur sauce favorite et universelle. Il faut faire une autre remarque, qui est qu'ils ne se servent jamais de sel; ce n'est pas qu'ils en manquent, il y a des salines naturelles dans toutes les îles où ils pourraient s'en fournir, mais il n'est pas de leur goût non plus que la viande ou le poisson bouilli. J'ai su d'eux-mêmes qu'excepté les crabes, qui sont la meilleure partie de leur nourri-

ture, ils ne mangent rien qui soit cuit dans l'eau, tout est rôti ou boucané. Leur manière de rôtir est d'enfiler la viande par morceaux, ou les oiseaux, quand ils sont petits, dans une brochette de bois et de la planter en terre devant le feu, et quand on juge que la viande est cuite d'un côté, on lui fait faire un demi-tour afin que l'autre côté se cuise; mais quand c'est un oiseau un peu gros, comme un perroquet, un ramier ou une poule, ils ne prennent pas la peine de les plumer ou de les vider. Ils les jettent tout chaussés et tout vêtus dans le feu, et quand la plume est rôtie, ils jettent dessus des cendres et des charbons, et les laissent en cet état le temps qu'ils jugent nécessaire pour leur cuisson, après quoi ils les retirent, enlèvent facilement la croûte que les plumes et la peau ont fait sur la chair, ôtent les boyaux et le jabot et mangent ainsi l'oiseau. J'en ai mangé plusieurs fois de cette manière; j'en ai accommodé moi-même comme je viens de dire et j'ai toujours trouvé que la chair, toute remplie de son suc, était d'une tendreté et d'une délicatesse admirables. Ceux qui ne me croient pas en peuvent faire l'expérience à peu de frais et se convaincre de la vérité ou de la fausseté de ce que je rapporte.

Je goûtai des poissons à grandes écailles, qu'on dépouilla comme si on les avait tirés d'un étui. La chair était très bonne, bien cuite et si grasse qu'on eût dit qu'on l'avait remplie de beurre. Il est vrai que ce poisson est d'ordinaire assez gras, mais il faut convenir que quand il est cuit, sans que l'eau, le beurre ou l'huile aient changé la bonté de son suc, en s'y mêlant, il ne peut être que beaucoup meilleur.

Le coffre est un poisson ainsi appelé parce qu'il est couvert d'une écaille assez mince, sèche et très dure. De la queue jusques à la tête, qui est jointe au corps sans qu'il y paraisse aucune distinction, il est triangulaire, et sa tête a la même figure. Lorsqu'on ouvre par un des angles un de ceux qui avaient été servis sur le matatou, on eût dit que c'était un pâté chaud qu'on venait d'ouvrir; l'odeur était bonne, la chair blanche et bien cuite; et quoique ce poisson ne passe pas pour un des meilleurs, peut-être parce qu'il a plus d'écaille que de chair, je le trouvai très bon et très succulent.

C'était un vrai plaisir de voir cette grande bande de Caraïbes, accroupis sur leur derrière comme des singes, manger avec un appétit qui en aurait donné à un malade, sans dire une seule parole, et épluchant avec une adresse et une vitesse admirables les plus petits pieds des crabes. Ils se levèrent avec aussi peu de cérémonie qu'ils en avaient fait pour s'asseoir; ceux qui avaient soif allèrent se désaltérer avec de l'eau, quelques-uns se

mirent à fumer, une partie se mit au lit et le reste entra dans une conversation où je n'entendais rien, parce qu'elle était en langue caraïbe.

Les femmes vinrent ôter les matatous et les couïs, les filles nettoyèrent le lieu où l'on avait mangé et toutes ensemble avec les petits enfants se retirèrent à la cuisine, où nous allâmes les voir manger en la même posture et d'aussi bon appétit que les hommes venaient de faire. Je fus un peu surpris que les femmes n'eussent pas mangé avec leurs maris, ou si c'était une règle chez la nation, pourquoi M<sup>me</sup> la Rose, comme chrétienne et maîtresse de la maison, n'en eût pas été exceptée. J'en dis ma pensée à son mari, qui me répondit que la coutume ne le permettait pas, que jamais les femmes ne devaient manger avec leurs maris, et que quand même il eût été seul, il n'eût mangé qu'avec ses grands garçons, et que sa femme, ses filles et le reste des enfants eût mangé à la cuisine. Cette coutume, tout extraordinaire qu'elle paraisse d'abord, n'est pas trop sauvage; après quelques réflexions elle m'a paru remplie de bon sens et fort propre pour contenir ce sexe superbe dans les bornes du devoir et du respect qu'il doit aux hommes. Les Caraïbes ne sont pas les seuls qui en usent ainsi; je rapporterai dans un autre endroit quelques exemples sur lesquels les Européens devraient se régler pour éviter bien des chagrins.

Nous demeurâmes au carbet de la Rose jusque sur les trois heures après-midi. Le vent s'était calmé tout à fait, il ne restait plus que la mer, qui était fort grosse, mais le fils aîné de la Rose s'étant offert de venir avec nous, et trois autres Caraïbes, attirés par l'espérance de l'eau-de-vie, nous ayant fait la même avance, nous les primes au mot, et quoique nous eussions déjà sept nègres dans le canot, nous jugeâmes que ce secours ne nous serait pas inutile, que le jeune la Rose nous piloterait mieux que le nègre de M. Joyeux et que le nombre de nos nageurs étant augmenté de quatre personnes, nous irions plus vite et plus sûrement.





## CHAPITRE VII

### *Description du Cul-de-Sac Français.*

Nous partîmes du Cul-de-Sac Robert sur les trois heures, le fils de la Rose gouvernait le canot; nos sept nègres et les trois Caraïbes nageaient à l'envi les uns des autres et nous firent passer en moins de deux heures les quatre lieues qu'il y a de la Pointe à la Rose au Cul-de-Sac Français. Malgré la grosse mer et un grain de vent que nous eûmes en passant le cul-de-sac, ou la Plaine aux Roseaux, nous ne reçûmes aucun coup de mer et ne prîmes pas une seule goutte d'eau.

Il était environ cinq heures quand nous arrivâmes au Cul-de-Sac Français. Il s'en faut bien qu'il soit aussi beau que le Cul-de-Sac Robert, soit pour la largeur, soit pour la profondeur, c'est-à-dire pour son enfoncement dans les terres, car pour la profondeur de l'eau il y en a assez pour porter des vaisseaux si une barre de sable mouvant qui est à son entrée ne les empêchait. Cette barre change de situation selon le changement des marées ou selon qu'elle est transportée çà et là par la violence de la rivière quand elle est débordée. Il y a quelques îlets qui forment ce cul-de-sac, dans l'un desquels on trouve des pierres de taille blanches assez tendres, dont on se sert pour faire les fourneaux des sucreries, c'est-à-dire qui résistent assez bien au feu, quoique beaucoup moins que les pierres grises de la Basse-Terre et les rougeâtres qu'on trouve aux environs du Cul-de-Sac de la Trinité. La rivière porte le nom du cul-de-sac où elle se trouve : elle peut avoir trente-cinq à quarante toises de large, elle est très profonde. La mer qui y monte la rend salée jusques à deux mille pas ou environ de son embouchure. La pente de son lit la fait pour lors devenir en torrent comme les

autres rivières de l'île. Les arbres, qu'on appelle palétuviers ou mangles, qui la bordent des deux côtés, rétrécissent beaucoup son lit, mais ils y font un ombrage des plus agréables et rendent ses bords inaccessibles aux ennemis qui voudraient y faire des descentes; de sorte qu'on n'a à garder que les endroits où l'on fait des ouvertures pour le passage des canots et pour la commodité de charger les barques qui y montent jusqu'à mille pas ou environ. Il est vrai qu'on paie un peu chèrement le service que ces arbres rendent à ceux qui passent sur cette rivière en les défendant de l'ardeur du soleil, car ils entretiennent un si prodigieux nombre de moustiques et de maringouins que l'air en est quelquefois épaissi, d'où ces insectes se répandent dans les habitations voisines en si grande quantité qu'il serait impossible d'y demeurer si le vent ne les emportait ou si on ne les chassait des maisons avec la fumée et par le soin qu'on a de fermer les portes et les fenêtres des chambres où l'on veut dormir avant le coucher du soleil et de n'y point porter de lumière lorsqu'on se retire. Cette rivière est fort poissonneuse, parce que le poisson y est en sûreté, n'y ayant pas moyen d'y jeter la senne à cause des racines de palétuviers sous lesquelles il se retire, de sorte qu'on n'y peut pêcher qu'à la ligne et avec des nasses. Ces deux expédients sont bons et on prendrait assez de poisson si les requins et les bécunes, qui fréquentent fort cette rivière, ne rompaient ou n'emportaient les nasses quand ils y voyent du poisson ou ne coupaient celui qui pend à la ligne.

L'habitation de M. Joyeux est un terrain uni de mille pas en carré, bornée d'un côté par la rivière dont je viens de parler et séparée de celle de M. Dubois-Jourdain par un ruisseau d'eau douce qui se jette dans la rivière. Il n'y avait pas une heure que nous étions arrivés que M. de la Vigne-Granval nous vint prier d'aller loger chez lui et nous en pressa si fort que malgré la résolution que nous avions faite de n'aller chez personne nous nous embarquâmes avec lui et allâmes à sa maison. Elle est à cinq ou six cents pas plus haut que l'endroit où la rivière n'est plus navigable pour les barques; mais il a creusé un canal de neuf à dix pieds de large qui porte les canots et les chaloupes jusqu'à la porte de sa sucrerie, avec des rigoles qui traversent sa savane, par le moyen desquelles il a desséché ses terres basses et noyées, et d'un marais inutile qui causait un très méchant air, il en a fait de très belles prairies, où il pourra planter des cannes dans la suite; à quoi il faut ajouter que son canal lui donne la facilité d'embarquer ses marchandises à la porte de sa maison, sans avoir besoin de cabrouets ou charrettes pour les transporter.

Nous reconnûmes dès qu'il fut nuit combien nous avions été sages d'accepter ses offres et de venir loger chez lui, puisque, malgré toutes les précautions qu'il avait prises pour éloigner de sa maison les moustiques et les maringouins, il y en avait encore assez pour désespérer ceux qui n'y sont pas accoutumés; d'où il est aisé de juger ce qui nous serait arrivé si nous fussions restés dans les cases de M. Joyeux, où il ne demeure pour l'ordinaire qu'un commandeur, des ouvriers et des nègres, qui sont accoutumés, du moins en partie, à ces sortes d'incommodités ou qui s'en exemptent en faisant dans leurs cases une fumée si épaisse qu'elle serait insupportable à tout autre qu'à eux.

Le mardi 14 décembre, tous les habitants qui avaient été avertis de notre arrivée se trouvèrent chez M. de la Vigne. Je dis la messe dans une petite chapelle qu'il avait fait bâtir à côté de sa maison. Après que j'eus achevé les divins mystères, je dis à l'assemblée que les supérieurs, ayant reconnu la nécessité où ils étaient d'avoir un curé résident, étaient résolus de leur accorder ce qu'ils demandaient si instamment, d'autant plus que la paroisse de la Trinité augmentant tous les jours, il serait dorénavant tout à fait impossible au curé qui la servait de les secourir dans leurs besoins. Je leur fis voir qu'il ne fallait pas beaucoup compter sur celui qui s'établissait au Cul-de-Sac Robert, qui aurait assez d'affaires chez lui pour l'occuper tout entier; outre que les chemins par terre étant presque impraticables, surtout dans la saison des pluies, ils seraient obligés de l'aller chercher et de le reconduire dans leurs canots, ce qui ne pourrait se faire sans déranger beaucoup le travail de leurs habitations. Je leur proposai les offres de M. Joyeux et la justice de ses prétentions. Je les exhortai à ne pas différer de la conclusion d'une affaire pour laquelle M. le lieutenant de Roi était venu exprès sur les lieux, et enfin je les assurai que chacun pouvait dire son sentiment avec toute sorte de liberté et que si quelqu'un se trouvait en état de faire des offres plus avantageuses que celles de M. Joyeux, on les écouterait avec plaisir.

Il y eut quelques légères contestations, mais enfin on convint que M. Joyeux et ses ayant-cause auraient le premier banc dans l'église et qu'ils seraient exempts des contributions pour le bâtiment ou réparations de l'église et du presbytère; au moyen de quoi M. Joyeux donna tout le terrain nécessaire pour l'édifice de l'église et du presbytère, pour le cimetière et le jardin du curé, avec le droit de mettre deux chevaux du curé dans sa savane. L'acte fut dressé et signé, après quoi on procéda à l'élection d'un marguillier, qui fut le sieur de la Vigne. Tous les habitants se cotisèrent

eux-mêmes pour la dépense de ces bâtimens avec beaucoup de générosité et donnèrent leurs billets au nouveau marguillier.

Nous fûmes après dîner visiter le terrain; je le choisis à côté du ruisseau dont j'ai parlé. Je marquai avec des piquets le lieu de l'église, du cimetière, de la maison curiale et de son jardin, M. Joyeux nous laissant les maîtres de son terrain. En attendant qu'on pût bâtir l'église, on convint qu'on se servirait de la salle de la maison curiale pour y dire la messe et qu'on commencerait le bâtiment incessamment. Cependant on fit une croix de bois pour planter dans le milieu de l'endroit destiné pour le cimetière, et on se pressa de faire une petite chapelle de fourches en terre, palissadée de roseaux et couverte de paille, où, en cas qu'il vînt quelque religieux avant que la maison fût faite, il pût dire la messe sans incommoder M. de Graval. On y travailla dès ce moment et le lendemain les habitans pressèrent si bien l'ouvrage que cette chapelle, longue de vingt-six pieds et large de quatorze, fut achevée le jeudi au soir, et le cimetière presque renfermé avec une lisière du bois immortel.

On s'étonnera peut-être que M. Joyeux ait été récompensé pour la cession de son terrain et que M. Monel ne l'ait point été pour celui où l'église du Cul-de-Sac Robert a été bâtie. En voici la raison. Le terrain qu'on avait pris dans la savane de M. Monel était sur les cinquante pas que le Roi se réserve autour des Iles, en les mesurant non pas tout à fait du bord de la mer, mais de l'endroit où l'herbe peut croître; quoique le Roi accorde la jouissance de ces cinquante pas à ceux qui ont le terrain qui est au-dessus, il se réserve toujours la faculté de le reprendre quand il lui plaît ou que le besoin le demande, et c'est ce qui était arrivé à M. Monel, qui par conséquent n'avait rien à prétendre pour le terrain où l'église et la maison curiale avaient été bâties, au lieu que M. Joyeux n'était pas dans ce cas-là. Son terrain était bien éloigné des cinquante pas du Roi, et comme il en était le maître absolu, la justice voulut qu'on le récompensât en quelque sorte du présent qu'il faisait à l'église et au public.

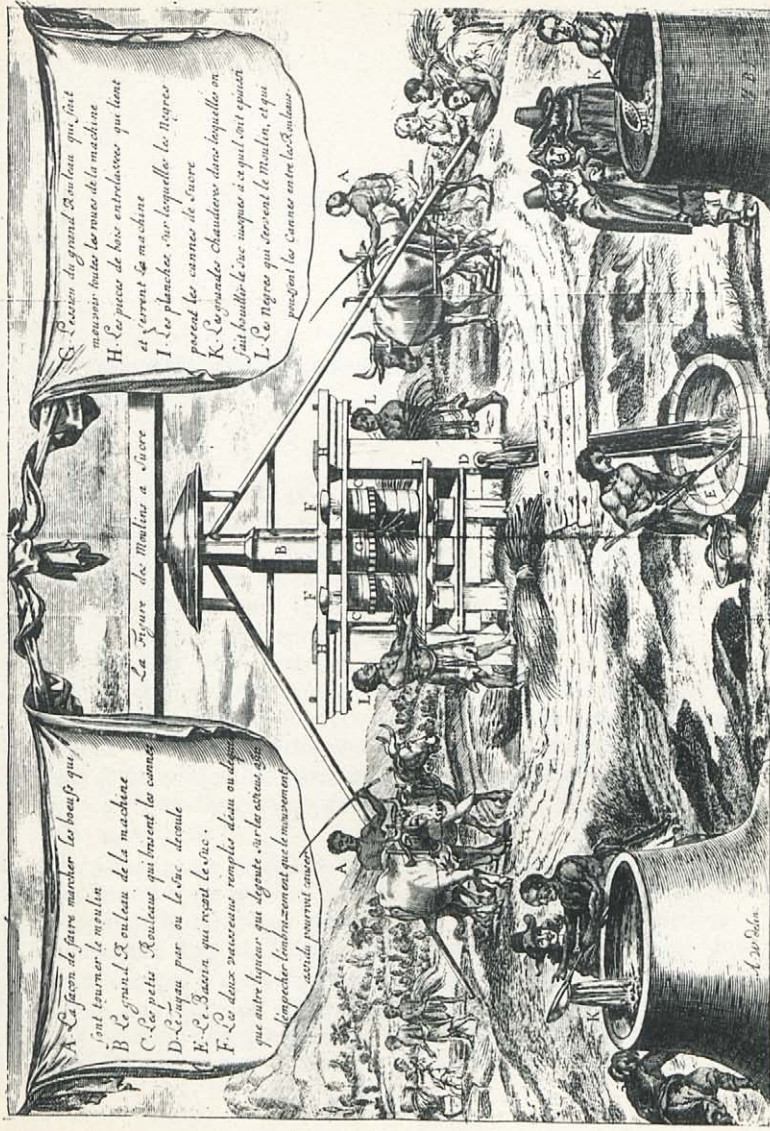
Le vendredi matin je bénis la croix et la plantai. Je bénis aussi la chapelle; j'y dis la messe et communiai beaucoup de personnes. On fit marché avec des charpentiers pour la maison curiale, à laquelle on devait donner trente-six pieds de long sur dix-huit pieds de large. Ils la devaient rendre parfaite dans six mois. Je fus fort content des habitans de cette nouvelle paroisse : ils apportèrent des tapis d'indienne pour tapisser la chapelle et donnèrent de la toile pour faire des nappes et les autres linges nécessaires à une église. Ils prièrent le marguillier de faire une collecte chez eux pour

acheter les vases sacrés et des ornements, parce que ceux dont je m'étais servi appartenaient à M. de la Vigne.

Nous partîmes après dîner. Nous remîmes à la Pointe de la Rose les quatre Caraïbes que nous y avons pris, qui étaient fort contents de leur voyage, où ils avaient bu de l'eau-de-vie à discrétion et en emportaient encore chacun une callebasse. Nous arrivâmes avant la nuit chez M. Joyeux, où nous couchâmes, et le samedi, de grand matin, je m'en retournai à ma paroisse. Je trouvai au fonds Saint-Jacques le supérieur de notre Mission; je lui rendis compte de ce qui avait été fait; il me remercia de la peine que j'avais prise et me pria de me trouver au Mouillage le second jour de l'année prochaine, afin de l'accompagner au Fort Royal, où il devait aller faire les compliments à M. le comte de Blenac et lui parler de l'établissement de la nouvelle paroisse du Cul-de-Sac Français, afin de la faire mettre sur l'état.

Je passai le reste du mois dans ma paroisse, où les fêtes de Noël me donnèrent assez d'occupation, car un missionnaire qui veut s'acquitter de ses devoirs a toujours du travail et ne trouve jamais du temps de reste.





A La façon de faire marcher les bœufs qui sont tournent le meulin  
 B Le grand Rouleau de la machine  
 C Les petits Rouleaux qui broient les cannes  
 D Le sque par ou le sac de sucre  
 E Le Bassin qui reçoit le suc  
 F Les deux manœuvres remplis d'eau ou de jus que autre liqueur qui dégraisse le suc et le extrême pour le purifier l'ambrozion est que le mouvement accide pourvu un moulin

La Figure des Moulins à sucre

G Section du grand Rouleau qui fait passer toutes les cannes de la machine  
 H La piece de bois entredeux qui tient et serrent la machine  
 I Les planches sur laquelle les Negres posent les cannes de sucre  
 K Les grandes Chaudières dans laquelle on fait bouillir le suc jusques à ce qu'il soit epais  
 L Les Negres qui serrent le Meulin, et qui poussent les Cannes entre les Rouleaux

B.U.  
 MANTES  
 Socié  
 Libraires Titres

PLANCHE XI. Moulin à sucre aux Antilles. Gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle.

6. 20. 206.





## CHAPITRE VIII

*Description de la ville et de l'église du Fort Royal. Mort extraordinaire de quelques personnes nouvellement venues de France. Conseil Souverain de la Martinique.*

Le premier jour de l'année 1695 je reçus les compliments de tous mes paroissiens et des présents de la plus grande partie. On me donna entre autres choses une chèvre ou, comme on dit aux Iles, une cabritte, avec les trois petits qu'elle avait eus de sa dernière portée. C'était la plus belle et la meilleure bête qu'on pût voir. Je priai M. Michel de la souffrir dans sa savane avec les siennes. Elle aurait peuplé toute une île, tant elle était féconde, car elle faisait trois portées en treize ou quatorze mois et trois petits à chaque portée et quelquefois quatre. Les chevreaux ou cabrittons des Iles, châtrés lorsqu'ils sont encore au lait, sont très estimés, leur chair est tendre, grasse, délicate et de très facile digestion. Je partis le dimanche après le service pour le Mouillage, où j'arrivai d'assez bonne heure pour faire mes compliments à l'intendant, au gouverneur, aux communautés religieuses et à mes amis particuliers.

Nous partîmes, notre supérieur et moi, dans le canot de Louis Galère, sur les trois heures après minuit. Il était environ sept heures quand nous arrivâmes au Fort Royal. Nous allâmes dire la messe aux Capucines et prendre le chocolat chez M. Houdin, et en attendant qu'on pût voir M. le général, je m'occupai à considérer l'église et les maisons de cette nouvelle ville. Les rues sont tirées au cordeau et bordées de maisons de différentes espèces. Il y en avait déjà plusieurs de maçonnerie, dont la plupart menaçaient ruine, parce que tout le terrain où la ville est située est un sable

mouvant, dans lequel, quand on veut faire les fondemens d'un édifice, plus on creuse et moins on trouve de solidité. On prétend même avoir expérimenté que pour bâtir avec quelque sorte d'assurance, il fallait mettre le mortier et les premières assises sur une certaine herbe courte en manière de chiendent dont ce terrain est tout couvert. On n'a pas cru devoir suivre cette observation en bâtissant l'église. On a fait un grillage qui a beaucoup coûté et qui n'a pas empêché que les murs n'aient travaillé beaucoup et ne soient surplombés et ouverts en plusieurs endroits. Cette église a environ cent trente pieds de longueur sur trente pieds de large, avec deux chapelles qui font la croisée. Les fenêtres font à peu près le même effet que le capuchon des capucins qui la desservent, c'est-à-dire qu'elles sont formées par deux arcs de cercle qui font un angle fort pointu et fort désagréable à la vue. Le dedans était peu orné et fort malpropre, et pour la disgracier encore davantage, on y a fait un portail de pierre de taille grise dont les joints de plus d'un pouce sont remplis d'un mortier bien blanc, qui est terminé en pointe comme le comble sans amortissement et sans ornemens. Avec tout cela il ne manque pas de gens qui en ont envie et qui se donnent assez de mouvement pour en débusquer les capucins.

Nous allâmes saluer M. le général sur les neuf heures. Il nous reçut très bien, il approuva ce qu'on avait fait au Cul-de-Sac Français pour l'établissement d'une nouvelle paroisse et nous promit de concourir avec l'intendant pour la faire mettre sur l'état, même de nous faire donner quelques quartiers avant qu'il y eût un curé résident pour acheter les meubles qui lui seraient nécessaires. Malgré toutes nos excuses il nous retint à dîner. En attendant l'heure nous fûmes rendre visite à M. le Bègue, lieutenant de Roi, à quelques autres officiers et à deux conseillers qui demeuraient dans la ville.

Nous partîmes un peu après quatre heures et arrivâmes au Mouillage avant sept heures, ayant eu une bonne brise pendant tout le chemin. Je demurai tout le mardi au fort Saint-Pierre pour achever mes visites et recevoir celles de mes amis. J'en partis le mercredi de grand matin et fus dîner chez moi.

Le 10 de janvier, un vaisseau de la Rochelle, nommé le *Pont d'Or*, arriva au Fort Royal; il y avait plus de quatre mois que les vaisseaux qui étaient partis de France étaient arrivés, sans qu'on en eût pu apprendre aucune nouvelle. On était sûr qu'il n'avait point été pris, on le croyait perdu; son arrivée fit plaisir à bien du monde et surtout à quelques marchands qui avaient été assez hardis pour assurer quarante mille écus à

soixante et quinze pour cent, quoique, selon toutes les apparences, ce vaisseau dût être péri en mer, auquel cas c'était un présent de dix mille écus qu'ils risquaient de faire à ceux qui leur avaient payé la prime.

Il vint dans ce vaisseau un assez grand nombre de passagers et entre autres un de nos religieux, appelé le Père le Clerc, fils ou frère d'un conseiller au présidial d'Orléans. La longueur du voyage et mille incommodités qu'il avait souffertes dans la traversée l'avaient rendu malade, cependant la fièvre l'avait quitté trois semaines avant qu'il débarquât et il avait joui d'une assez bonne santé depuis qu'il était à terre; notre médecin ne laissa pas de le faire saigner et purger au bout de dix ou douze jours, et l'étant venu voir sur le soir du jour qu'il avait pris médecine, il le trouva à table prêt à souper. Il ne manqua pas à la cérémonie ordinaire des médecins, il lui tâta le pouls, dont le mouvement extraordinaire lui ayant fait connaître que ce religieux était très mal, quoiqu'il ne sentît pour toute incommodité qu'un grand appétit et un petit mal de tête, qu'il prenait pour l'effet de la médecine, il l'empêcha de souper, et sans lui en dire la raison, il fit ôter ce qu'on lui avait servi, lui fit prendre seulement un bouillon, avec lequel il lui ordonna de s'aller mettre au lit. Il n'y eut rien à répliquer à cet arrêt souverain, il alla se coucher, pendant que le Père Cabasson, notre supérieur, et un autre religieux allèrent reconduire le médecin, qui leur dit d'avertir ce religieux de se préparer à la mort, parce que, suivant les indices de son pouls, il ne serait pas en vie le lendemain à midi. Cependant nos Pères ne voyant point d'altération ni de changement en lui, trois ou quatre heures après que le médecin fut sorti, ils jugèrent qu'il pouvait s'être bien trompé et qu'un avertissement de cette nature pouvait lui faire une terrible impression, et comme ce religieux s'était confessé et avait dit la messe le jour précédent, ils crurent qu'il serait assez temps de lui dire de penser à la mort le lendemain matin, en cas qu'il se trouvât plus mal. Le Père supérieur se leva effectivement le lendemain deux heures avant le jour et étant entré dans la chambre de ce religieux, il le trouva presque sans connaissance. Il appela aussitôt son compagnon qui l'avait confessé, afin qu'il tâchât de le réconcilier pendant qu'il se préparerait à lui donner l'extrême-onction, car pour le viatique il n'était plus en état de le recevoir. A peine cette fonction fut-elle achevée qu'il entra en agonie et mourut sur les neuf heures du matin. Dès qu'il fut expiré il rendit une grande quantité de sang par tous les conduits et son corps devint en un moment tout noir et tout livide. C'était une marque infailible qu'il avait été attaqué du mal de Siam qui ne s'était point manifesté. Le médecin ne

manqua pas de publier partout la justesse avec laquelle il avait prédit cette mort, qui nous fut d'autant plus sensible que ce religieux était un très bon sujet.

Il ne fut pas le seul qui mourut de cette sorte. Un jeune homme qui était arrivé dans le même bâtiment, étant couché au Fort Royal chez un de ses amis, s'éveilla en sursaut et se mit à crier que quelque chose était tombé sur ses jambes et les lui avait rompues. Ses cris éveillèrent toute la maison, on fut à lui, on alluma du feu et on vit que ce n'était pas un songe et que réellement ses jambes étaient toutes noires et sans aucun mouvement ni sentiment. On envoya chercher le curé et le médecin, et cependant on chauffe des linges, on le frotte d'eau de la Reine de Hongrie, on lui fait avaler de l'élixir de propriété, et tout cela inutilement; il s'écrie qu'on lui rompt les genoux, un moment après il se plaint de sentir les mêmes douleurs dans les cuisses, et à mesure que la noirceur montait la partie devenait insensible. Le curé et le médecin arrivent dans le temps que le malade perd l'usage des bras et s'écrie qu'on lui brisait l'épine du dos, de sorte qu'en moins d'une demi-heure il perdit la parole, la connaissance et la vie, sans qu'on pût lui apporter aucun remède, et son corps devint en moins de rien comme s'il fût mort depuis plusieurs jours.

Quoique le vaisseau le *Pont d'Or* ne fut pas attaqué du mal de Siam, il ne fut pas plus heureux que ceux qu'il avait apportés aux Iles, dont plus des deux tiers moururent, ou des fatigues d'un très long voyage, ou du mal de Siam. Comme il avait beaucoup souffert dans trois ou quatre tempêtes qu'il avait essuyées, on jugea que les réparations qu'il y faudrait faire excéderaient sa valeur, de sorte qu'il fut condamné à être dégréé et échoué. Le procureur des biens vacants s'en empara pour le compte des assureurs et les propriétaires perdirent peu de chose; mais on murmura beaucoup contre cette action. On la taxait ouvertement de mauvaise foi et on disait que ce vaisseau n'avait d'autre mal que celui d'avoir fait un long voyage et d'avoir trop de gages à payer à l'équipage qui l'avait conduit.

J'eus avis dans le même temps qu'on avait jugé au Conseil Supérieur de l'île, qui s'assemble au Fort Royal, un procès où j'avais quelque intérêt; voici le fait. Un certain commandeur, nommé Dauphiné, qui était aux Iles depuis cinq ou six ans, après avoir servi fort longtemps sur les galères, s'était amouraché d'une mulâtresse de mon voisin, le sieur du Roy; il y en avait des effets. Il prétendait l'épouser, mais comme une esclave ne peut se marier sans le consentement de son maître et que les maîtres ne donnent

jamais ces sortes de permissions, à moins qu'on ne leur paye leurs esclaves, ce Dauphiné était fort embarrassé, il crut que le plus court était d'enlever la mulâtresse et de l'épouser; après quoi il espérait que M. du Roy serait obligé de la lui céder, au moins pour peu de chose. Il fit ce qu'il avait prémédité; la mulâtresse disparut et l'on fut cinq ou six mois sans savoir ce qu'elle était devenue. On apprit enfin que Dauphiné, qui était commandeur chez un des principaux habitants du quartier du Fort Royal, l'avait épousée. M. du Roy m'en parla et me pria d'en écrire à M. l'intendant afin que son esclave lui fût restituée, le mariage qu'elle avait contracté étant nul de plein droit et Dauphiné devant être condamné à lui payer ses dommages et intérêts. Je ne manquai pas d'en écrire et aussitôt M. l'intendant eut la bonté d'ordonner au procureur général de poursuivre cette affaire au conseil directement. Dauphiné et sa prétendue femme furent emprisonnés et le P. Gabriel de Vire, capucin, curé du Fort Royal, fut mis en cause. Il fut dit par l'arrêt que le défaut du consentement du maître de la mulâtresse et de la publication des bans avait rendu les parties incapables de contracter et qu'ainsi il n'y avait point eu et qu'il n'y avait point de mariage entre elles; que la mulâtresse serait remise à son maître aux frais de Dauphiné, lui condamné à l'amende et aux dépens, et sans la protection qu'il trouva et le tour qu'on donna à l'affaire, il aurait été condamné à payer à M. du Roy une pistole par jour pour tout le temps que la mulâtresse avait été absente du service de son maître, selon l'ordonnance du Roi. Le Père Gabriel de Vire fut mandé au conseil et réprimandé : on lui enjoignit d'être plus circonspect dans l'administration de sa paroisse, sous les peines portées par les ordonnances.

Dauphiné prit le parti de ramener lui-même la mulâtresse à M. du Roy. Il se munit de quelques lettres pour moi, qui m'obligèrent de porter M. du Roy à lui vendre la mulâtresse. J'en fis le marché à dix-huit cents francs; savoir : trois cents écus pour elle et autant pour les trois enfants qu'elle avait, un desquels on supposait appartenir à Dauphiné et les deux autres à d'autres personnes. Je les fis tous déclarer libres par le contrat, après quoi je publiai un banc et je les dispensai des deux autres. Le Père Gabriel de Vire fit la même chose au Fort Royal pour Dauphiné et m'en envoya le certificat, après quoi je les mariaï.

Le Conseil Souverain, ou pour parler plus juste le Conseil Supérieur, est composé du gouverneur général, de l'intendant, du gouverneur particulier de l'île, de douze conseillers, d'un procureur général et des lieutenants de Roi, qui y ont droit de séance et voix délibérative. Il s'assemble de deux en

deux mois et juge en dernier ressort toutes les causes qui y sont portées directement et les appels des sentences du juge royal et de ses lieutenants. Le gouverneur général y préside, mais c'est l'intendant et en son absence le plus ancien conseiller qui recueille les avis et qui prononce; quand le gouverneur général n'y est pas, l'intendant préside et prononce. Les conseillers n'achètent point leurs charges, elles se donnent au mérite, souvent aux recommandations. C'est le secrétaire d'Etat ayant le département de la marine qui leur expédie leurs brevets, parce que les colonies sont de son département. Ils n'ont point de gages, mais seulement l'exemption du droit de capitation pour douze de leurs nègres, avec quelques émoluments pour leurs vacations; cela est peu considérable, de sorte que ces charges sont plus recherchées par rapport à l'honneur qu'au profit. On prétend qu'elles anoblissent ceux qui meurent dans l'exercice ou qui obtiennent des brevets de conseiller honoraire après avoir servi vingt ans. De douze ou quinze conseillers qui remplissaient ces charges en 1705 il n'y en avait que deux qui eussent étudié en droit, c'étaient les sieurs le Merle et Morel; les autres étaient des notables habitants ou commerçants, chez lesquels il faut croire que la droiture et le bon sens tenaient lieu de science. Le nombre des gradués s'est beaucoup accru depuis ce temps-là.

## CHAPITRE IX

*Des mulâtres. Manière de les connaître. Histoire du \*\*\* et de quelques habitants blancs qui ont épousé des négresses.*

On entend par mulâtres les enfants qui naissent d'une mère noire et d'un père blanc ou d'un père noir et d'une mère blanche. Mais ce dernier cas est très rare. Quant au premier, il n'est que trop fréquent, et ce libertinage des blancs avec les négresses est la source d'une infinité de crimes. La couleur des enfants qui naissent de ce mélange participe du blanc et du noir et produit une espèce de bistre. Les cheveux des mulâtres sont bien moins crépus que ceux des nègres; ils sont châains et même assez clairs, ce qu'on ne trouve point aux nègres. J'ai cependant vu un nègre à Cadix qui avait les cheveux roux. Les mulâtres sont pour l'ordinaire bien faits, de bonne taille, vigoureux, forts, adroits, industriels, courageux et hardis au delà de l'imagination; ils ont beaucoup de vivacité, mais ils sont adonnés à leurs plaisirs, volages, fiers, cachés, méchants et capables des plus grands crimes. Les Espagnols, qui en sont bien mieux fournis que tous les autres Européens qui habitent l'Amérique, n'ont point de meilleurs soldats et de plus méchants hommes.

Le nombre en serait bien plus grand dans nos Iles sans les peines qu'encourent ceux qui les font, car les négresses sont d'elles-mêmes très lascives, et les hommes blancs ne l'étant guère moins et trouvant beaucoup de facilité à contenter leurs passions avec ces créatures, on ne verrait autre chose que des mulâtres, d'où il s'ensuivrait de très grands désordres si le Roi n'y avait remédié en condamnant à une amende de deux mille livres de sucre ceux qui sont convaincus d'en être pères; mais si c'est un maître qui a

débauché son esclave et qui en a eu enfant, outre l'amende la négresse et l'enfant sont confisqués au profit de l'hôpital, sans pouvoir jamais être rachetés sous quelque prétexte que ce soit. On ne peut assez louer le zèle du Roi dans la disposition de cette ordonnance, mais on permettra aux missionnaires de dire qu'en cherchant à remédier au scandale que ce crime causait, on a ouvert la porte à un crime bien énorme, qui consiste dans des avortements fréquents que les négresses se procurent quand elles se sentent grosses, et cela fort souvent du consentement ou par le conseil de ceux qui en ont abusé.

Les religieux de la Charité, qui ont le soin des hôpitaux, sont fort alertes sur ce point, parce que l'intérêt des pauvres et le leur ont trop de liaison pour leur permettre de regarder avec indifférence ces amendes et ces mulâtres avec leurs mères. Il y avait entre autres un certain Frère \*\*\* qui avait un talent merveilleux pour faire ces découvertes et pour en tirer parti. Il est vrai qu'il était aidé fort souvent par les maîtresses des négresses, qui ne pouvant souffrir que leurs maris entretenissent leurs esclaves, lui en donnaient avis, lui aidaient à les faire prendre, aimant mieux les voir confisquées que de laisser passer l'occasion de se venger. M. \*\*\*, riche habitant du Fort Royal de la Martinique, en peut dire des nouvelles et il n'est pas le seul. Je l'ai cité plutôt qu'un autre parce qu'étant un parfaitement honnête homme, son témoignage sera d'un plus grand poids. Avec tout cela il ne laissait pas d'arriver souvent de fâcheux contretemps au Frère \*\*\*, car les maîtres qui se voyaient dans le cas de la confiscation de leurs enfants et de leurs négresses aimaient mieux leur promettre la liberté que de les voir esclaves perpétuelles de l'hôpital. Ils avaient soin d'instruire la négresse de ce qu'elle devait répondre quand elle serait devant le juge et qu'elle serait interrogée sur le père de l'enfant. Le désir de la liberté leur faisait retenir leur leçon à merveille et le défaut de témoins qu'on ne va pas chercher dans ces sortes d'occasions, joint à l'effronterie avec laquelle elles soutenaient leur cause et celle de leur maître, faisait quelquefois condamner Frère \*\*\* aux dépens.

J'ai quelquefois entendu ces démêlés et une fois entre autres la négresse d'un habitant d'une de nos paroisses soutint au Frère \*\*\* que c'était lui-même qui était le père de l'enfant mulâtre dont elle était accouchée. Par malheur pour ce religieux, il avait passé neuf à dix mois auparavant chez le maître de la négresse et y avait couché. Le maître, qui s'en était souvenu, n'avait pas manqué d'en faire souvenir sa négresse et de la bien instruire de tout ce qu'elle devait dire, en sorte que ce fut une scène des plus plaisantes



(un prêtre, un religieux, devait la trouver misérable, cette scène) d'entendre les circonstances qu'elle rapportait pour prouver qu'elle n'avait jamais connu d'autre homme que lui. Le juge mit tout en œuvre pour l'obliger de se couper sans pouvoir y réussir; elle demeura toujours ferme, et comme elle tenait son enfant entre ses bras, elle le présentait au Frère \*\*\* en lui disant : *toi papa li*, et puis elle le montrait à toute l'assemblée, prétendant qu'il ressemblait comme deux gouttes d'eau au Frère \*\*\*, qui, tout accoutumé qu'il devait être à ces sortes d'aventures, était tellement décontenancé que tout le monde pâmaît à force de rire, sans pouvoir au vrai distinguer qui en donnait plus de sujet, ou l'effronterie de la négresse, qui paraissait accompagnée d'une grande naïveté, ou l'embarras où se trouvait ce religieux, homme très sage et reconnu de tout le monde pour incapable d'une pareille faiblesse, ou la gravité chancelante du juge, qui, malgré tous ses efforts, aurait succombé s'il n'eût fini cette scène en renvoyant la négresse chez son maître jusqu'à plus ample information, les dépens réservés.

Quand les maîtres ne sont pas coupables de ces excès, il est facile aux négresses de tirer d'affaires leurs amis et leur épargner le chagrin de payer l'amende : elles n'ont qu'à nommer pour père du mulâtre quelque matelot d'un vaisseau qui est parti ou quelque soldat qu'elles ont rencontré dans le chemin et dont elles ne savent pas le nom, et c'est à quoi elles ne manquent guère. Elles en sont quittes pour quelques coups de fouet qu'on leur fait distribuer pour les rendre plus sages.

Les religieux de la Charité auraient bien voulu obliger les curés à leur donner avis des enfants mulâtres qu'ils baptisaient, mais jusqu'à présent ils ne l'ont pu obtenir. Les curés ont eu de bonnes raisons pour ne point s'embarrasser dans ces sortes de discussions, qui ne pouvaient que leur être désagréables et rendre leur ministère odieux. Ils ont représenté ce que j'ai dit ci-devant, que pensant remédier à un mal, on ouvrait la porte à un plus grand, qui était des avortements fréquents que les négresses se procuraient. La plupart y sont fort adroites et connaissent des simples qui leur font faire cette opération avec une facilité surprenante.

Les sages-femmes cachent ordinairement la qualité de ces sortes d'enfants quand elles les apportent au baptême, ce qui leur est très facile, car il ne paraît aucune différence pour la couleur entre les uns et les autres, toute sorte d'enfants étant blancs ou presque blancs quand ils viennent au monde, ce n'est qu'au bout de huit à dix jours que la couleur qui les fait distinguer commence à paraître.

Lorsqu'on veut être assuré de quelle couleur doit être l'enfant, il n'y a qu'à le faire découvrir, car s'il est d'un nègre et d'une négresse, il a les parties naturelles toutes noires, et s'il est d'un blanc et d'une négresse, ses parties sont blanches ou presque blanches. Si on ne veut pas venir à cette preuve, en voici une plus aisée : c'est de regarder à la naissance des ongles, c'est-à-dire à l'endroit où les ongles sortent de la chair, car si on remarque que cet endroit soit noir, c'est une marque infaillible que l'enfant sera noir; mais si cette place est blanche ou presque blanche, on peut dire avec certitude que l'enfant est mulâtre, soit qu'il provienne d'un blanc et d'une négresse ou d'une blanche et d'un nègre.

Qu'après cela les médecins nous disent tant qu'ils voudront que les deux sexes ne concourent pas également à la production de l'enfant et que les femmes sont comme les poules qui naturellement ont des œufs dans le corps et que l'homme comme le coq ne fait autre chose que les détacher et perfectionner le germe. Car, si cela était, une négresse ferait toujours des enfants noirs, de telle couleur que pût être le mâle, ce qui est tout à fait contraire à l'expérience que nous avons, puisque nous voyons qu'elle fait des noirs avec un noir et des mulâtres avec un blanc. Si on marie des mulâtres mâles ou femelles avec des personnes blanches, les enfants qui en proviendront seront plus blancs, leurs cheveux ne seront presque plus crépus, On ne reconnaîtra la troisième génération que par le blanc des yeux, qui paraîtra toujours un peu battu; ce défaut cessera à la quatrième génération, pourvu qu'on continue à les unir toujours avec des blancs, car si on les alliait avec des noirs, ils retourneraient dans le même nombre de générations à leur première noirceur, parce qu'une couleur se fortifie à mesure qu'elle s'unit à une couleur de même espèce et diminue à mesure qu'elle s'en éloigne. Les enfants qui naissent d'un blanc et d'une mulâtresse sont appelés quarterons, et ceux qui viennent d'un blanc et d'une Indienne, métis.

Je n'ai connu dans nos Iles du vent que deux blancs qui eussent épousé des négresses. Le premier s'appelait Liétard, lieutenant de milice du quartier de la Pointe Noire à la Guadeloupe. C'était un homme de bien qui, par un principe de conscience, avait épousé une très belle négresse, à qui, selon les apparences, il avait quelque obligation.

Le second était un Provençal, nommé Isautier, marchand au fort Saint-Pierre de la Martinique. Son curé lui mit tant de scrupules dans l'âme qu'il l'obligea d'épouser une certaine négresse, appelée Jeanneton Panel, qui

aurait eu bien plus de maris que la Samaritaine si tous ceux à qui elle s'était abandonnée l'avaient épousé.

M. Liétard avait de beaux petits mulâtres de son épouse noire, mais le Provençal n'en eut point de la sienne; il demeura même assez peu de temps avec elle, parce que ses compatriotes lui firent tant de honte d'avoir épousé cette créature qu'il la quitta, et elle s'en mit peu en peine, assez contente de ce qu'elle profita dans le temps qu'elle demeura avec lui et du nom de M<sup>lle</sup> Isautier qu'elle avait acquis par son mariage.

J'ai dit que les enfants qui proviennent d'un blanc et d'une Indienne s'appellent *métis*. Ils sont pour l'ordinaire aussi blancs que les Européens. La seule chose qui les fait connaître est le blanc de leurs yeux, qui est toujours un peu jaunâtre, comme il arrive à ceux qui après une longue maladie ont les yeux battus. Si une métisse se marie avec un blanc, les enfants qui en viennent ne conservent rien de leur première origine.

Dans le commencement qu'il y eut des nègres aux Iles et que le libertinage y produisit des mulâtres, les seigneurs propriétaires ordonnèrent que les mulâtres seraient libres quand ils auraient atteint l'âge de vingt-quatre ans accomplis, pourvu que jusqu'à ce temps-là ils eussent demeuré dans la maison du maître de leur mère. Ils prétendaient que ces huit ans de service qu'ils avaient rendus depuis seize jusqu'à vingt-quatre accomplis suffisaient pour dédommager les maîtres de la perte qu'ils avaient faite pendant que leurs négresses les avaient élevés, et de ce qu'au lieu d'un nègre, qui aurait été toujours esclave, elle n'avait produit qu'un mulâtre.

Mais depuis que le Roi a réuni les Iles à son domaine en 1674 en les rachetant des Compagnies qui les avaient possédées sous son plaisir, il a fait revivre par sa déclaration la loi romaine, qui veut que les enfants suivent le sort du ventre qui les a portés : *Partus sequitur ventrem*, et que par conséquent les mulâtres provenant d'une mère esclave soient aussi esclaves. A propos de quoi je ne dois pas oublier qu'un conseiller du Conseil Souverain de la Guadeloupe, citant cette loi dans un procès où il s'agissait de décider si un mulâtre né après la date de la déclaration du Roi, mais avant qu'elle fût arrivée et publiée aux Iles, était libre ou non; ce savant jurisconsulte, au lieu de s'attacher au point de la difficulté que je viens de dire, ne pensait qu'à faire parade de son latin qu'il estropiait en disant : *Patris sequitur ventris*. Belle preuve de son savoir, qui n'empêchait pas qu'il ne fût d'ailleurs honnête homme et qu'il n'eût eu l'occasion d'apprendre à parler latin plus correctement s'il avait voulu en profiter, puisqu'il avait demeuré quelques années au service de nos Pères, d'où il était monté

à l'office de maître d'école et de chantre d'une de nos paroisses. Il s'appelait M. D. L. C. Il était doyen du Conseil de la Guadeloupe en 1705.

Depuis cette ordonnance les mulâtres sont tous esclaves et leurs maîtres ne peuvent être contraints, de quelque manière que ce soit, à les vendre à ceux qui en sont les pères, sinon de gré à gré. Ils sont obligés à servir comme les autres esclaves, sont sujets aux mêmes corrections, et s'ils s'absentent de la maison de leurs maîtres et qu'ils aillent marronner, on peut les mettre entre les mains de la justice, qui les traite comme les esclaves noirs, c'est-à-dire qu'on leur coupe les oreilles la seconde fois qu'on les met en prison pour marronnage, et le jarret la troisième fois. Ces peines sont portées par les règlements du Roi, aussi bien que celles qu'encourent ceux qui retirent chez eux ou font travailler les esclaves de leurs voisins quand ils sont marrons. Car pour empêcher ce désordre et pour punir la mauvaise foi de ceux qui, étant dans des quartiers éloignés, attireraient les esclaves marrons et les feraient travailler à leur profit ou qui les retireraient chez eux pour priver leurs maîtres de leur travail, le Roi les a condamnés à payer au propriétaire de l'esclave une pistole par chaque jour, depuis qu'il s'est absenté jusqu'à celui qu'on le remet entre les mains de son maître.

*(L'auteur parle des différentes espèces de palétuviers.)*

## CHAPITRE X

### *Des différentes espèces de perroquets des Iles. Passage des galions d'Espagne.*

Le perroquet est un oiseau trop connu pour m'arrêter à en faire la description. Il y en a de trois espèces : l'ara, le perroquet et la perrique. On trouve ces trois espèces dans chacune de nos Iles et il est aisé de remarquer à leur plumage de quelle île ils sont. Ceux de la Guadeloupe sont communément plus gros que les autres et les perriques sont les plus petites.

L'ara, que je mets dans la première espèce, est le plus gros de tous les perroquets, soit des Iles, soit de terre ferme. Il est pour l'ordinaire de la grosseur d'une poule à fleur. Les plumes de la tête, du col, du dos et du ventre sont de couleur de feu; ses ailes sont mêlées de bleu, de rouge et de jaune, et sa queue, qui est longue de quinze à vingt pouces, est ordinairement toute rouge; il a la tête et le bec fort gros, l'œil assuré; il marche gravement; il parle très bien quand il est instruit étant jeune; il a la voix forte et distincte; il est familier et aimant fort à être caressé.

Un de nos religieux en avait un qui s'était rendu familier avec son maître et qui l'aimait tellement qu'il en était devenu jaloux; personne ne pouvait approcher de ce religieux sans s'exposer à être mordu. On était contraint de l'enfermer lorsqu'il allait dire la messe, et quand on oubliait de le faire ou que l'ara se pouvait échapper, il le suivait, se mettait sur le marche-pied de l'autel et ne souffrait pas que le clerc approchât de lui.

Cet oiseau nous donna un jour une scène des plus plaisantes. Il s'échappa pendant qu'on faisait la barbe à quelques-uns d'entre-nous, et ayant trouvé son maître dans le même lieu, il se plaça, selon sa coutume, auprès de lui

et demeura en repos jusqu'à ce que son maître s'assit pour se faire raser; il commença aussitôt à dresser ses plumes, on le caressa, on lui donna à manger et on fit si bien qu'il souffrit que le barbier lavât son maître; mais quand il vit qu'il prenait le rasoir et qu'il s'approchait, il se mit à crier de toutes ses forces et se jeta à une de ses jambes, où il le mordit si furieusement que le sang en coulait en abondance. Quoique nous fussions fâchés de la disgrâce du barbier, nous ne pouvions nous empêcher d'admirer l'empressement que l'ara témoignait pour défendre son maître; il sauta d'abord sur ses genoux et de là sur son épaule, d'où il semblait menacer tout le monde, en criant, ouvrant le bec et tenant toutes ses plumes hérissées. Il fallut du temps à son maître pour l'apaiser; il le porta enfin dans une chambre et l'enferma pour donner le temps au barbier de panser sa jambe et de lui faire la barbe. C'était quelque chose d'étonnant d'entendre les cris de l'oiseau et les efforts qu'il faisait en rongéant la porte pour sortir. J'avais un gros dogue qui caressait souvent le maître de l'ara; il en devint jaloux au point que dès qu'il le voyait il courait ou volait sur lui, se jetait sur son dos et le mordait. Je ne crois pas qu'on pût voir au monde un animal plus affectionné à son maître. Il parlait fort bien et distinctement; lorsqu'on entendait sa voix sans le voir, il était difficile de distinguer si c'était celle d'un oiseau ou d'un homme.

On distingue les perroquets des Iles de la Terre-ferme de Guinée par leur plumage, qui est tout différent; ceux de la Guadeloupe sont un peu moins gros que les aras; ils ont la tête, le col et le ventre de couleur d'ardoise avec quelques plumes vertes et noires; le dos est tout vert, les ailes sont vertes, jaunes et rouges.

Ceux de la Dominique ont quelques plumes rouges aux ailes, à la queue et sous la gorge; tout le reste est vert.

Ceux de la Martinique ont le même plumage que ces derniers, excepté que le dessus de la tête est de couleur d'ardoise avec quelque peu de rouge.

Les perroquets de ces trois îles sont fort gros et apprennent facilement à parler, surtout quand ils sont jeunes.

Des trois que j'avais achetés, il y en avait un de la Guadeloupe, les deux autres étaient de la Dominique. La grosseur de celui de la Guadeloupe me faisait croire qu'il était vieux et qu'il n'apprendrait jamais. Il ne faisait que crier, et comme il avait la voix extrêmement forte, il me rompait les oreilles; cela m'obligea de le faire tuer, mais je m'en repentis presque aussitôt; quelques-uns de mes paroissiens étant venus chez moi, pendant que mon nègre le plumait, m'assurèrent qu'il était tout jeune et que ses cris

étaient ce qu'on appelle *cancaner* au langage des Iles, qu'il aurait appris à parler en peu de temps et aurait surpassé les autres. Sa voix était très forte. comme le mal était sans remède, je le fis mettre en daube; la viande en était très bonne, délicate et succulente. Quand ces oiseaux sont vieux on en fait de la soupe; on prétend qu'ils valent les perdrix; je m'en rapporte à ce qui en est. J'ai plus mangé de perroquets que de perdrix d'Europe. Lorsque les perroquets sont jeunes on les met à la broche, sur le gril, ou en compote comme des pigeonneaux, et comme ils sont ordinairement fort gras, ils sont par conséquent extrêmement délicats et tendres.

Je mis les deux autres qui me restaient en pension chez une de mes paroissiennes; c'est ce que je pouvais faire de mieux pour leur apprendre à parler. On sait que les femmes ont le don de la parole et qu'elles aiment à s'en servir; en effet, quoique mes perroquets fussent vieux, ils étaient en une si bonne école qu'ils apprirent en perfection, surtout le mâle, car la femelle ne voulut jamais parler qu'après la mort de son mari. Je ne sais si c'était par respect qu'elle gardait ainsi le silence, ni qui le lui avait appris, car assurément ce n'était pas sa maîtresse; quoi qu'il en soit, la mort du mâle m'ayant donné un peu de chagrin, je me défis de la femelle pour n'en pas avoir une seconde fois. Je les avais gardés près de quatre ans quand le mâle fut écrasé par le contrevent d'une fenêtre. Ils étaient si privés que, quoiqu'ils eussent toutes leurs ailes et qu'ils volassent partout jusque dans les bois, je n'avais qu'à siffler pour les faire revenir. J'avais lieu d'espérer que cette liberté leur donnerait le moyen de faire des petits, cependant ils n'en firent point. On disait qu'étant hors de leur pays, ils ne produisaient plus; mais je suis convaincu que cela n'est pas véritable, puisque M<sup>ne</sup> Auger, veuve du gouverneur de Saint-Domingue, étant à Paris en 1707, eut deux de ses perroquets qui firent des petits et des œufs plusieurs fois. Il est vrai que les petits ne vécurent pas, mais n'importe, cela suffit pour prouver qu'ils peuvent produire en toutes sortes d'endroits, puisqu'ils l'ont fait dans un climat aussi froid que celui de Paris.

Les perroquets de la rivière des Amazones sont plus petits que ceux de nos Iles. Ils sont tout verts, excepté la tête, dont le dessus est jaune.

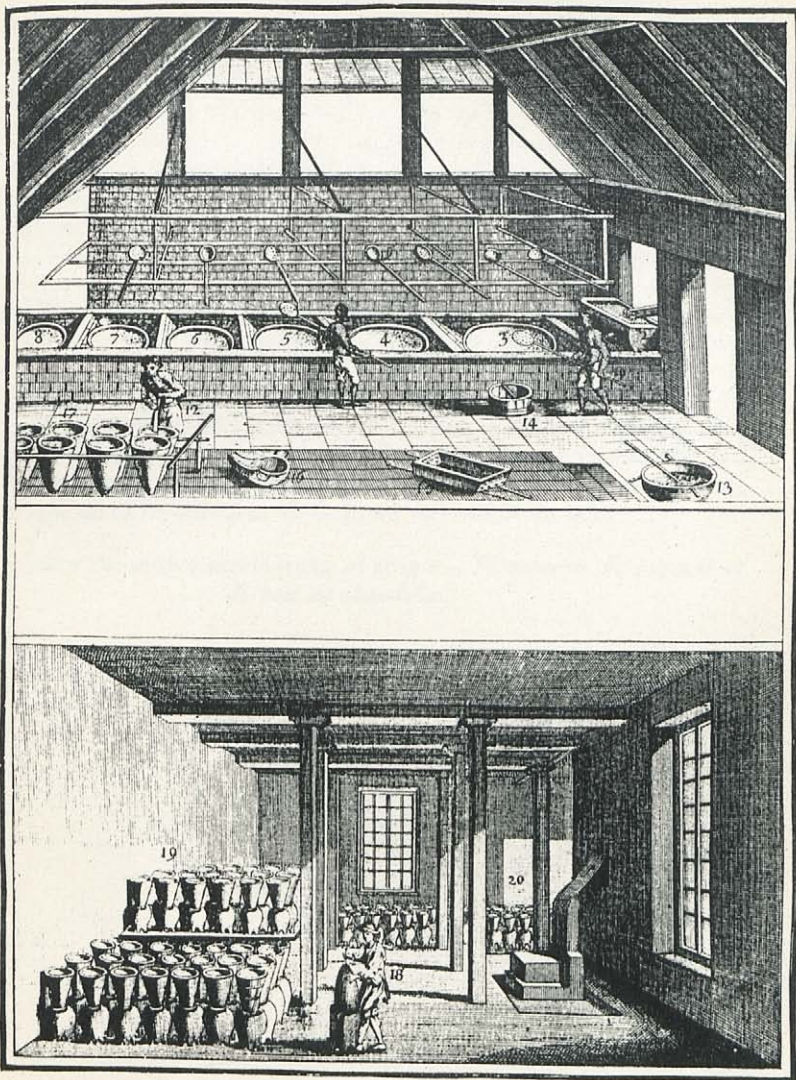
Ceux de Guinée sont gris, couleur de cendre. Ils ont les ailes et la queue presque toutes rouges.

Chaque île et chaque contrée de la terre ferme produit ses perroquets, que l'on distingue par le plumage. Tous ces oiseaux vivent très longtemps, quoiqu'ils soient sujets à un mal qui leur fait souffrir les mêmes accidents

que le mal caduc fait ressentir aux hommes. Ils vivent tous de fruits et de graines et leur chair contracte l'odeur du fruit ou graine dont ils se nourrissent. Ils deviennent extrêmement gras dans les saisons que les goyaves sont mûres et ils ont une odeur de muscade et de girofle qui fait plaisir quand ils mangent des graines de bois d'Inde. Ils ne pondent jamais que deux œufs, que le mâle et la femelle couvent l'un après l'autre. Ces œufs sont à peu près de la grosseur de ceux de pigeon; ils sont piquetés et marquetés de différents points, comme ceux des perdrix. Ils choisissent des trous dans les arbres pour faire leur nid : pour peu qu'un trou de pourriture ou de branche rompue soit commencé, ils l'ont bientôt agrandi avec leur bec; c'est là que, sans autre matière que quelques-unes de leurs plumes, ils pondent leurs œufs, les couvent et élèvent leurs petits.

On appelle perrique la troisième espèce de perroquets. Elles sont toutes très petites et c'est en partie leur petitesse qui fait leur beauté. Celles de la Guadeloupe sont à peu près de la grosseur d'un merle, toutes vertes, excepté quelques petites plumes rouges qu'elles ont sur la tête. Leur bec est blanc; elles sont fort douces, caressantes et apprennent facilement à parler. Celles du Brésil sont entièrement vertes; leurs plumes semblent couvertes d'un petit duvet blanc très fin, qui les fait paraître comme d'un vert argenté. Elles ont la queue fort longue, la tête bien faite, l'œil vif, le bec noir et fort recourbé; elles sont fort privées et semblent aimer à s'entretenir avec les personnes; il est rare de leur voir garder le silence, car qu'elles entendent parler, soit de jour ou de nuit, elles se mettent de la partie et veulent toujours avoir le dessus. Elles vont toujours en troupes et suivent les graines et les fruits à mesure qu'ils mûrissent. C'est un vrai plaisir de les entendre quand elles sont sur un arbre; leur plumage vert empêche qu'on les puisse distinguer des feuilles, quoique leur babillard fasse connaître qu'elles y sont en grand nombre, de sorte qu'un chasseur qui n'est pas fait à ce badinage se désespère d'entendre sa proie si proche de lui sans la pouvoir voir ni la tirer. Le remède à cela est de demeurer en repos et en posture de tirer, parce que ces babillardes ne peuvent pas demeurer longtemps en la même place : quand elles ont un peu becqueté une baie ou un fruit, elles volent à un autre; on les voit alors et on les tire. Elles regardent tomber celles qu'on a tirées et crient de toutes leurs forces, comme si elles voulaient chanter injures au chasseur. Elles sont pour l'ordinaire très grasses et ont un goût merveilleux, surtout dans la saison des graines de bois d'Inde. Après qu'elles sont plumées et vidées,





B.U.  
NANTES  
Bact.  
Lefevre-Drot

PLANCHE XII. Une sucrerie aux Antilles. Gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle.



on les enveloppe dans des feuilles de vigne pour les faire rôtir. C'est un manger des plus délicats.

Le jeudi 28 janvier, les galions d'Espagne passèrent devant le Macouba, environ à une lieue et demie au large. Ils étaient au nombre de dix-sept avec deux petites frégates ou pataches. Dès qu'on les aperçut et avant qu'on connût qui ils étaient, on donna l'alarme et les habitants se rendirent avec leurs armes au quartier d'assemblée pour marcher de là selon les ordres qui leur seraient donnés. Mais quand on reconnut que c'étaient des galions d'Espagne, chacun s'en retourna chez soi, bien assuré que ces messieurs étaient trop pacifiques pour rien entreprendre contre notre repos. Ces vaisseaux nous parurent fort chargés de monde. Ils avaient la plupart trois galeries, ce qui les faisait paraître fort élevés; il y en avait sept ou huit qui paraissaient avoir ou du moins qui pouvaient porter cinquante ou soixante canons. Les autres n'en paraissaient pas si bien pourvus. Par bonheur pour eux, nous n'avions pour lors qu'un vaisseau de guerre et tous nos flibustiers étaient dehors. S'ils étaient venus un peu plus tôt, nous avions cinq gros vaisseaux qui en auraient rendu bon compte et qui leur auraient fait terminer leur voyage au Fort Royal ou au Fort Saint-Pierre. Ils mouillèrent sous le vent de la Dominique, où ils firent de l'eau et du bois.

*(Description des crabes tourlouroux et ciriques. Flambeaux de bagaces et de bois de chandelle.)*



## CHAPITRE XI

*L' auteur va faire faire les pâques aux habitants des Culs-de-Sac Robert et Français.*

Le dimanche de Quasimodo, 10 avril 1695, je me rendis sur le soir au Cul-de-Sac de la Trinité, chez mon confrère le Père Martelli, qui m'avait prié de l'aider à faire faire les pâques aux habitants des Culs-de-Sac Robert et Français, qui n'avaient point encore de curés résidents. Je trouvai qu'on avait changé la garnison qui était sur la pointe où la maison curiale était bâtie. La compagnie détachée de la marine, qui y était depuis quelques jours, était commandée par M. Couillet, officier de réputation et mon compatriote. Cela me fit un vrai plaisir. Je crois pouvoir mettre ici tout de suite ce qui est répandu dans différents endroits de mon journal touchant cet officier.

M. Couillet est Parisien. Il est né au Palais Royal. Son père, qui était attaché à la personne de Monsieur, frère unique de Louis XIV, commandait un bataillon du régiment de Navarre, et sa mère avait élevé tous les enfants de Monsieur, qui, aussi bien que Madame, ont toujours eu une considération très particulière pour toute sa famille. Il était lieutenant dans le bataillon de son père et il n'aurait pas manqué de s'avancer bien plus vite qu'un autre, puisque, outre la protection de Monsieur, il était brave et fort appliqué à son métier. Cependant l'envie de voir l'Amérique lui fit quitter le service de terre pour entrer dans celui de mer et passer à la Martinique en qualité de lieutenant d'une compagnie détachée de la marine. Il y arriva en 1687. A peine eut-il mis pied à terre que M. le comte de Blenac, gouverneur général des Iles, l'envoya à Saint-Christophe. Il y fut

parfaitement bien reçu de M. de Saint-Laurent, chevalier de Malte, qui était gouverneur de cette île, qui avait besoin d'un officier habile, actif et vigilant, tel qu'était le sieur Coulet, pour discipliner les troupes réglées et les milices de son gouvernement, dans la situation où étaient les affaires en Europe, où tout semblait se disposer à la guerre. En effet, il le pria de faire les fonctions d'aide-major, ce que le sieur Coulet accepta, et s'en acquitta d'une manière qui contenta également le gouverneur, les officiers, les troupes réglées et les milices.

La guerre s'étant déclarée en Europe environ six mois après, les Anglais, qui partagent l'île avec nous, en furent avertis bien avant nous. Ils craignirent avec raison que les Irlandais catholiques qui demeuraient dans leurs quartiers ne se joignissent aux Français, c'est pourquoi ils leur ordonnèrent sous de grandes peines d'apporter leurs armes dans leurs forteresses, afin qu'étant désarmés, ils n'eussent plus rien à craindre de leur côté. Mais ceux-ci refusèrent d'obéir, et ayant abandonné leurs habitations, ils vinrent demander asile au chevalier de Saint-Laurent, avec un officier pour les commander. On les reçut avec joie, et le gouverneur ayant assemblé son conseil, tout le monde jeta les yeux sur le sieur Coulet pour être le commandant des Irlandais. Ils étaient environ trois cents hommes; le sieur Coulet se mit à leur tête, et quelques Français les ayant joints, ils allèrent attaquer les Anglais au quartier de Cayonne et ensuite à la Cabesterre. Il est vrai que les Anglais n'avaient point de forteresses dans ces quartiers-là, mais ils avaient parfaitement bien retranché les passages des ravines et les défilés, et la plupart de leurs maisons étaient comme autant de petites forteresses dont il fallait les chasser les uns après les autres, ce qui demandait bien du temps, de la prudence et de la valeur. C'est pourtant ce que le sieur Coulet exécuta en moins de huit jours avec sa petite troupe sans avoir presque perdu personne, quoiqu'il eût été obligé de rendre autant de combats qu'il avait trouvé de ravines, de défilés et de maisons fortes. Cette expédition lui fit beaucoup d'honneur et lui gagna absolument le cœur de tous les Irlandais que l'on remit en possession de leurs terres et qui s'accommodèrent aussi de celles des Anglais qui se trouvèrent à leur bien-séance. Dès que cela fut achevé, le sieur Coulet s'embarqua avec sa compagnie pour accompagner M. de Blenac à l'attaque de Saint-Eustache, île appartenant aux Hollandais, éloignée seulement de trois lieues de la pointe de l'Ouest de Saint-Christophe. Les ennemis furent forcés aux deux endroits où nos troupes mirent pied à terre; leur forteresse, qui était bonne, bien régulière et bien munie, fut attaquée si vivement qu'elle fut obligée

de se rendre, de manière qu'on acheva cette conquête en six jours. Le sieur Couillet se signala infiniment à la descente et à l'attaque du fort et y fut blessé à la jambe.

Le comte de Blenac, ayant reçu un secours considérable de France, voulut achever la conquête de Saint-Christophe, où les Anglais étaient encore maîtres du quartier de la Basse-Terre, ou est leur principale forteresse, appelée le Fort Charles. Elle est composée de cinq bastions avec quelques demi-lunes et un bon chemin couvert bien palissadé. Elle aurait arrêté longtemps notre petite armée si on n'avait pas trouvé le moyen de faire monter du canon sur une éminence qui la commande, qu'on appelle la Soufrière. Avec tout cela les Anglais se défendirent très bien et donnèrent lieu à nos braves d'acquérir de la gloire. On remarqua beaucoup le sieur Couillet; son emploi, qui l'obligeait d'être partout, le fit connaître très particulièrement à M. de Blenac, qui fut si satisfait de ce qu'il lui avait vu faire et de la discipline qu'il avait rétablie dans les troupes et dans les milices, qu'il lui en fit compliment, ce qui n'était pas fort ordinaire à ce seigneur, mais qui était une grande distinction pour le sieur Couillet.

Il venait d'être fait capitaine en 1693 lorsque les Anglais vinrent attaquer la Martinique. Après s'être longtemps promené autour de l'île et avoir fait quelques descentes dans des quartiers éloignés où ils n'acquirent pas beaucoup de gloire, ils s'approchèrent enfin du fort Saint-Pierre et mirent près de trois mille hommes à terre dans un endroit appelé le fonds de Cananville, à une petite lieue au vent du fort Saint-Pierre. Le sieur Couillet y étant accouru avec sa compagnie et quelques milices, retarda leur débarquement et ensuite leur marche, leur disputa le terrain pied à pied, quoiqu'il ne fût pas en état de les repousser, puisqu'il n'avait pas avec lui trois cents hommes, il ne laissa pas de les arrêter si longtemps qu'il donna le loisir au comte de Blenac d'arriver avec le reste des troupes et d'empêcher les ennemis de pénétrer plus avant. Le sieur Couillet eut toujours le commandement des postes les plus avancés et harcela tellement les ennemis qu'on lui doit en partie la retraite honteuse que les Anglais furent obligés de faire cinq jours après leur débarquement, abandonnant quantité d'armes, de munitions et de bagages, plus de trois cents prisonniers que le sieur Couillet leur fit lorsqu'ils se rembarquèrent, beaucoup de déserteurs, et laissé cinq à six cents morts sur la place.

Le sieur Couillet fut fait major de la Martinique en 1698 et chevalier de Saint-Louis en 1704.

Les Anglais s'avisèrent en 1708 de faire leur accommodement avec les

sauvages de l'île Saint-Vincent, après quoi ils les engagèrent à force de présents et de promesses de rompre l'alliance ou paix qui était entre eux et nous depuis un grand nombre d'années. Ils leur promirent de puissants secours et tout le butin qu'on ferait sur nous dans les expéditions qu'on ferait sur nos colonies et surent si bien tourner les esprits inconstants de ces barbares qu'eux et les nègres fugitifs, qui occupent la Cabesterre de leur île, leur donnèrent jour pour aller tous ensemble massacrer les Français établis à la Grenade et venir ensuite faire des descentes à la Martinique, dans les quartiers éloignés, et porter le fer et le feu partout où ils pourraient pénétrer. M. de Machaut, gouverneur général des Iles, fut averti de ce complot, dont il était plus aisé de voir les conséquences que d'y apporter les remèdes nécessaires, car, quoiqu'on n'ait rien à craindre de ces sortes de gens pour les forteresses et les bourgs et autres lieux où il y a beaucoup de monde assemblé et des corps de garde, on doit tout appréhender des surprises qu'ils font pendant la nuit dans les quartiers éloignés et dans les habitations qui sont à quelque distance les unes des autres. Après bien des délibérations, on convint qu'il n'y avait que le major Coulet qui fût capable de rompre ces projets et d'obliger les Caraïbes et les nègres à vivre comme à l'ordinaire en bonne intelligence avec nous. Il s'était acquis beaucoup d'autorité sur eux, ils l'aimaient et le respectaient, parce que toutes les fois qu'ils allaient le voir, soit à son habitation, soit au Fort Royal ou au Fort Saint-Pierre, il les régalaient, les faisait bien boire et leur donnait toujours quelque présent. Le général le chargea de cette commission et l'intendant le laissa maître de prendre chez les marchands tout ce qu'il jugerait à propos pour les bien régaler et leurs faire des présents, qui, dans ces sortes d'occasions, sont les plus puissantes raisons qu'on puisse apporter pour les convaincre de ce qu'on leur veut faire entendre. Il partit avec une nombreuse suite d'officiers et de domestiques, le 29 novembre 1708, de la rade du fort Saint-Pierre et arriva le lendemain, sur le minuit, à la Basse-Terre de Saint-Vincent. La mer, qui était fort rude, empêchant les chaloupes de s'approcher assez pour débarquer commodément, le sieur Coulet se jeta dans l'eau et s'étant fait connaître à une troupe de Caraïbes qui étaient accourus sur le rivage, ils appelèrent aussitôt leurs camarades en disant : *C'est le compère Coulet, il faut sauver tout ce qu'il a.* En effet, ils se mirent aussitôt à la mer et apportèrent à terre les gens et les bagages dont les chaloupes étaient chargées. Le compère Coulet fut ensuite conduit dans leur grand carbet, où tous les capitaines et autres s'empressèrent de le venir voir et de lui



témoigner toute l'amitié qu'on peut attendre de ces sortes de gens. Il est vrai qu'on leur faisait grand'chère et qu'on les faisait boire largement. On envoya par ordre du compère avertir tous les capitaines ou chefs des caribets, tant Caraïbes que nègres, que le compère Couillet était arrivé et qu'il voulait leur parler. Ils vinrent en diligence, et quand ils furent arrivés, le sieur Couillet fit un vin général, c'est-à-dire une assemblée et festin extraordinaire, afin de leur dire le sujet de sa venue et leur distribuer les présents qu'il avait apportés. Ce fut dans cette assemblée que s'étant fait roucouer, c'est-à-dire peindre de rouge comme eux, il leur parla avec tant de force qu'il les fit renoncer à l'alliance qu'ils avaient faite avec les Anglais, les obligea à mettre le feu à tous les bois de charpente que les Anglais avaient faits dans leur île et dont il y en avait pour plus de dix mille écus sur le bord de la mer prêts à être embarqués, et qu'il exigea d'eux des otages pour sûreté de la parole qu'ils lui donnèrent de rompre tout commerce avec les Anglais. Tout cela s'exécuta, ils donnèrent les otages et massacrèrent les premiers Anglais qui tombèrent entre leurs mains et apportèrent quelques-uns de leurs membres boucanés au Fort Royal, pour faire voir qu'ils avaient entièrement rompu avec nos ennemis. Ce fut ainsi que le sieur Couillet dissipa par son adresse une tempête qui aurait fait bien du désordre dans nos colonies, surtout dans un temps où nous étions en guerre avec nos voisins les Anglais et les Hollandais. La Cour récompensa les services qu'il avait rendus en une infinité d'occasions en le faisant lieutenant de Roi de la Guadeloupe en 1712. Cette charge lui donna moyen de rendre encore un service des plus considérables à l'Etat et à la colonie de cette île, car les habitants s'étant soulevés à l'occasion de certaine taxe nouvelle qu'on voulut leur imposer en 1715 et ayant pris les armes, le sieur Couillet appaisa par sa prudence et par l'autorité que ses manières honnêtes, libérales, ouvertes, désintéressées lui avaient acquises sur ces peuples, ces mouvements séditieux, pourvût à la sûreté du gouverneur et des autres officiers de Sa Majesté et rétablit le calme et la tranquillité dans cette colonie, dont la perte aurait peut-être entraîné avec elle les autres îles, si on n'avait pas éteint de bonne heure cet embrasement. Enfin, le sieur Couillet étant venu en France en 1716 pour ses affaires particulières, M. le Régent, qui connut ses mérites, l'y arrêta par une pension considérable, la lieutenance de Roi à l'île de Ré, et l'expectative de la première pension qui vaquerait dans l'ordre de Saint-Louis, en attendant qu'il se présentât quelque occasion de récompenser ses services d'une manière plus éclatante et qui lui convînt.

Nous partîmes le lundi 11 avril de grand matin, le Père Martelli et moi, pour le Cul-de-Sac Robert. Nous trouvâmes à la Rivière des Galions un canot de M. Monel qui nous attendait. Il fallut se mettre à entendre les confessions dès que nous fûmes arrivés; je dis la messe sur les dix heures, mon compagnon la dit fort tard; à peine eûmes-nous le temps de dîner, qu'il fallut se remettre à confesser, ce que nous continuâmes de faire tout le mardi. Le mercredi, le Père Martelli acheva d'entendre les confessions et de communier ceux qui restaient et s'en retourna à la Trinité, pendant que je m'embarquai dans un canot de M. de la Vigne-Granval pour aller faire les mêmes fonctions au Cul-de-Sac Français.

J'arrivai d'assez bonne heure à la nouvelle église de ce quartier; je confessai presque jusqu'à midi, après quoi je dis la messe et communiai ceux qui s'étaient confessés. Je retournai à l'église aussitôt que j'eus dîné, pour confesser et instruire un bon nombre de nègres, et je m'en retournai si tard chez M. de la Vigne que je pensai être mangé des maringouins et des moustiques, avec les nègres qui me conduisaient dans le canot. Le jeudi j'achevai de confesser ceux qui étaient en état de communier, remettant les autres après dîner; mais à peine eus-je le temps de manger un morceau qu'il fallut m'embarquer pour aller au Cul-de-Sac Simon, éloigné de près de trois lieues du lieu où j'étais, pour confesser et donner les sacrements à un commandeur d'une nouvelle habitation. J'y arrivai à temps, mais il n'y en avait pas de reste. Ce fut un bonheur pour lui que je fusse dans le quartier, car s'il avait fallu aller chercher le curé de la Trinité, qui est éloigné de près de dix lieues, il eût été impossible à ce religieux d'y arriver assez tôt pour le secourir. Sa maladie était un mal d'estomac qui l'emporta deux heures après que je l'eus quitté pour retourner à l'église. On l'apporta le vendredi matin; je dis la messe pour lui et je l'enterrai et j'achevai de confesser les nègres. Après dîner je partis pour venir coucher au Cul-de-Sac Robert, chez M. Bouchard, où le canot de M. Joyeux me devait attendre.

J'y arrivai tout à propos pour voir tirer à terre un lamantin femelle que ses nègres avaient harponné. J'avais entendu dire beaucoup de choses du lamantin, mais je n'en avais point encore vu, parce qu'il est devenu assez rare depuis que les bords de la mer sont habités. Ce poisson cherche les endroits où il y a des rivières, parce qu'il y vient boire de l'eau douce une fois ou deux chaque jour, après qu'il a mangé une certaine herbe qui croît au fond de la mer; mais il s'éloigne dès qu'il entend le moindre bruit, car il est fort craintif et il a l'ouïe aussi subtile qu'il a la vue mauvaise, au contraire de la tortue, qui a la vue très perçante et qui est sourde.

Les Espagnols appellent manate ou manati, c'est-à-dire poisson qui a des mains, ce que nous appelons lamantin. On pourrait, ce me semble, l'appeler vache marine, sa gueule, ses mamelles, sa manière de mettre dehors ses petits et les allaiter ayant beaucoup de rapport avec cet animal terrestre.

Je mesurai celui qui était chez M. Bouchard, il avait quatorze pieds neuf pouces de longueur, depuis le bout du muse jusqu'à la naissance de la queue; il était tout rond jusqu'à cet endroit-là. Sa tête était grosse, sa gueule large avec de grandes babines et quelques poils longs et rudes au-dessus. Ses yeux étaient très petits par rapport à la tête et ses oreilles ne paraissaient que comme deux petits trous. Le col est fort gros et fort court, et sans un petit mouvement qui lui fait ployer un peu la tête, il ne serait pas possible de distinguer la tête du reste du corps.

*(Description du lamantin.)*

Les pêcheurs avaient aussi pris son petit, il avait environ trois pieds de long; nous en mangeâmes à souper. On avait fait rôti à la broche le côté de la queue; la tête et le reste du corps étaient accommodés de différentes manières. Un veau de lait et ce poisson ne diffèrent en rien, c'est la même chair, par sa blancheur, sa tendreté, sa délicatesse; le goût et la saveur sont les mêmes, et si je n'avais pas vu ce poisson avant qu'il fût coupé et cuit, on aurait eu de la peine à me persuader que ce n'était pas de la viande.

Je m'informai comment on avait pris ce poisson. Un des nègres présents me dit que l'ayant aperçu qui dormait vers l'embouchure de la Rivière des Galions, il était venu en diligence chercher son harpon, sa corde et sa masse, parce qu'il n'avait avec lui que de petites lignes.

Le fer du harpon avait huit à neuf pouces de long; à deux pouces et demi de la pointe il y avait un ardillon. Le haut de la douille était garni d'un anneau où un bout de la corde était attaché; il y avait à l'autre bout un bloc de bois blanc autour duquel la corde était roulée. Cette corde ou ligne était de la grosseur du doigt.

Le nègre étant revenu avec son équipage et ayant encore vu le lamantin s'en approcha le plus doucement qu'il fut possible, de peur de l'éveiller, et quand il fut à portée il le darda de toutes ses forces, pendant qu'un autre nègre fila la corde et jeta à la fin le bloc à la mer. Le poisson prit la fuite dès qu'il se sentit frappé. Les nègres, nageant de toutes leurs forces, le suivaient dans leur canot, étant guidés par le bloc, qui, paraissant toujours

sur l'eau, leur indiquait le chemin que le poisson faisait. Au bout d'une bonne heure ils s'aperçurent que le bois ne se mouvait plus, d'où ils conjecturèrent que le poisson commençait à se fatiguer et qu'il se reposait; ils nagèrent alors plus vivement pour reprendre leur bois, et l'ayant attrapé, ils attachèrent le bout de la corde à l'avant du canot. Le nègre qui avait harponné s'y tenait pour donner un second coup de harpon, s'il en trouvait l'occasion, comme il arrive assez souvent, et montrait avec le bout de sa varre à celui qui gouvernait le chemin que le poisson prenait, afin qu'il gouvernât justement de ce côté-là, car il n'était plus question de nager, les deux autres nègres étaient assis dans le fond du canot afin de faire le contrepoids et servir de lest. Dès que le poisson sentit le mouvement de la corde, il reprit la fuite et entraîna après lui le canot plus vite qu'un carrosse qui est tiré à six chevaux qui courent à toutes jambes. Il fit ce manège encore pendant une heure. A la fin il s'échoua sur un haut de fond, où les nègres achevèrent de l'assommer à coups de masse. Le petit, qui avait toujours suivi sa mère, s'arrêta auprès d'elle. Le nègre le harponna, il fut pris aussitôt et mis dans le canot; mais comme la mère était trop grosse, ils lui lièrent fortement leur ligne à la naissance de la queue et l'amarèrent à l'arrière du canot pour la conduire chez leur maître, où ils eurent besoin du secours des autres nègres pour la tirer sur le sec.

Je partis le samedi 16 avril, deux heures avant le jour. M. Bouchard, qui avait fait des présents de sa pêche à ses voisins, m'obligea d'en prendre plus de cinquante livres et me donna un nègre pour l'apporter jusqu'au fonds Saint-Jacques. C'était, comme on le peut croire, du meilleur endroit, qui est depuis le milieu des côtes jusque sous le ventre. Il est certain qu'on ne peut voir une chair plus blanche, plus tendre et plus délicate que celle-là.

Je trouvai au fonds Saint-Jacques un de nos nègres du Mouillage, que le supérieur avait envoyé m'y attendre et m'apporter une lettre. J'y fis réponse sur-le-champ et fis partir le nègre avec dix livres de lamantin que je lui envoyai. Nous en mangeâmes à dîner au fonds Saint-Jacques. J'en laissai un morceau au curé de la Grande Ance; je pris en passant le Père Breton pour venir souper avec mon voisin M. du Roy, et j'en envoyai à MM. Michel et Dauville.

Je trouvai à mon retour un malade auquel je ne m'attendais pas. C'était un jeune homme de vingt-deux ans, fort sage et fort dévot, nommé Philippe Roche, fils de la veuve de ce nom, dont j'ai parlé au commencement de ces mémoires. Depuis mon départ pour le Cul-de-Sac de la Trinité, il avait fait un voyage au Fort Saint-Pierre, dont il était revenu chez sa mère

quelques heures avant que j'arrivasse chez moi. Il se plaignait d'un grand mal de tête et de reins, symptômes ordinaires du mal de Siam, mais on ne pouvait s'imaginer que ce le fût, parce que depuis près de sept ans que ce mal régnait dans les Iles, aucun créole, c'est-à-dire aucune personne née dans le pays, n'en avait été attaqué. Il commença dès la même nuit à jeter du sang en abondance par la bouche et par le nez, ce qui, ne laissant plus lieu de douter que ce fût le mal de Siam, on l'avait saigné au pied et au bras presque en même temps. Je l'allai voir aussitôt que je fus averti de sa maladie, et comme tout est à craindre dans ce dangereux mal, je le confessai, résolu de lui donner la communion dès que son vomissement serait cessé. Le soin qu'on eut de lui et les remèdes ne furent cependant pas capables de lui sauver la vie; mais sa jeunesse, jointe à une bonne constitution qui n'avait point été altérée par aucune débauche, lui fit résister au mal jusqu'au quinzième jour qu'il mourut. Il a été le premier qui ait résisté si longtemps et qui en soit mort. Ce qu'il y eut de particulier dans ce malade, c'est qu'environ deux heures avant de rendre l'esprit, lorsqu'il semblait que son corps devait être épuisé de sang, il lui en vint une sueur si forte et si abondante, qu'il semblait qu'on lui piquait tout le corps avec des aiguilles, car non seulement le sang sortait comme l'eau sort des pores dans des sueurs extraordinaires, mais il jaillissait comme il jaillit de la veine quand elle vient d'être piquée avec la lancette; ce nouveau symptôme, que je n'ai remarqué qu'en ce seul homme, donna matière à nos esclaves de faire bien des raisonnemens, aussi inutiles que leurs remèdes l'avaient été à ce jeune homme.

*(L'auteur parle du goyavier, du poisson titiri et du cerisier des Iles.)*



## CHAPITRE XII

### *Description d'un ouragan.*

Il y eut cette année dans nos Iles un ouragan qui fut des plus extraordinaires. J'ai déjà remarqué qu'ils n'arrivent que depuis le vingtième de juillet jusqu'au quinzième d'octobre. Je crois pourtant que cette règle n'est pas si générale ni si bien établie, qu'il n'y puisse avoir quelque exception et quelque changement, car elle n'est fondée que sur la remarque qu'on a faite depuis que le pays est habité par les Français, qu'il n'en est jamais arrivé avant le vingtième de juillet, ni après le quinzième d'octobre, de sorte qu'avant et après ces deux termes on se croit dans une entière sûreté.

On entend par le mot d'ouragan une tempête ou vent impétueux qui fait tout le tour du compas, c'est-à-dire qui parcourt et qui souffle de tous les points de l'horizon les uns après les autres, de sorte que ce qui a été ébranlé quand il soufflait d'un côté est emporté, arraché ou démoli quand il souffle de la partie opposée. Il ne dure pour l'ordinaire que vingt-quatre heures et sa plus grande force ne se fait ressentir que pendant douze ou quinze heures au plus, ce qui n'est que trop suffisant pour faire de très grands désordres.

Il est ordinairement précédé par un grand calme, un ciel serein et un temps fort doux. Peu à peu l'horizon se charge de nuages et devient gras, comme on parle dans le pays; on voit ensuite la mer briser sans qu'on sente le moindre vent. On voit les oiseaux dans une espèce d'inquiétude qui volent de tous côtés, qui s'approchent des maisons et des falaises comme s'ils cherchaient des endroits pour se mettre en sûreté. Les bêtes à quatre pieds s'assemblent et se mettent en troupes comme j'ai dit qu'elles

font quand elles sentent les approches d'un tremblement de terre, elles frappent des pieds et meuglent avec quelque sorte d'effroi. Le vent se lève peu à peu et souffle enfin avec une impétuosité extraordinaire. Quand il est accompagné de pluie, on a sujet de craindre davantage, parce que l'eau, humectant la terre qui soutient les arbres, les cannes, le manioc et les autres choses qui sont sur la terre, la rend molle et donnent par conséquent plus de facilité au vent de les arracher que quand le terrain est sec, et par conséquent plus ferme. On avait prétendu jusqu'alors que quand il fait de grands coups de tonnerre il dissipait le vent et faisait cesser l'orage; cependant on remarqua tout le contraire cette année. La saison des pluies était venue de fort bonne heure, il avait plu à outrance et il avait tonné effroyablement quantité de fois, de sorte qu'on se croyait exempt d'un ouragan. Mais la pluie recommença avec plus de force que de coutume le dimanche deuxième octobre, mêlée de grains de vent furieux avec de grands coups de tonnerre; elle dura ainsi sans discontinuer jusqu'au vendredi septième, qu'elle cessa tout à coup sur les six heures du matin.

Nous crûmes alors que tout était fini, et je me préparais à remettre mon église en état d'y dire la messe. Car dès le lundi l'apparence d'un ouragan me faisant craindre que le comble de l'église ne fût emporté, parce que toute la nef et une partie des chapelles n'étaient fermées que par des balustres sans contrevents, j'avais à tout hasard retiré le Très Saint-Sacrement du tabernacle et je l'avais serré le plus décemment qu'il m'avait été possible dans une grande armoire que j'avais couverte avec un tapis et par-dessus avec une toile cirée bien clouée. J'avais fait contrebuter l'armoire avec de bonnes pièces de bois et j'avais ajusté des planches par-dessus, afin que si le comble venait à tomber, il n'arrivât aucun accident à ce que j'y avais renfermé. J'étais donc prêt à remettre toutes choses en leur place et j'avais déjà fait appeler mon sacristain quand j'entendis que le vent recommençait à souffler avec plus de violence qu'il n'avait encore fait. Pour lors on ne douta plus que nous n'eussions un ouragan de vent dans toutes les formes, après avoir essuyé un déluge d'eau avec beaucoup de vent et de tonnerre les cinq jours précédents. Je me retirai dans ma maison, mais mon voisin M. du Roy m'envoya prier d'aller passer le mauvais temps avec lui, parce qu'il me croyait plus en sûreté dans sa maison que dans la mienne. Il fallut monter à cheval pour m'y rendre et m'y tenir en embrassant le col du cheval, sans quoi le vent m'aurait emporté. Je n'aurais pourtant pas pris de voiture pour faire un trajet d'environ trois cents pas qu'il y avait de ma maison à la sienne si le chemin avait été praticable; mais la savane,



quoique fort élevée et fort en pente, était comme une mer, où les élévations du terrain paraissaient comme de petites îles, tout le reste étant couvert de plus de deux pieds d'eau qui coulait comme un torrent. J'arrivai enfin chez mon voisin et j'y passai le reste de la journée et toute la nuit. Mes gens se barricadèrent de leur mieux dans ma maison. Le fort du vent commença sur les deux heures après-midi; il vint au Sud-Ouest, puis à l'Ouest, il sauta au Nord sur les sept heures et acheva le tour du compas avec la même violence sur les quatre heures après minuit, à ce qu'on me dit, car je m'étais mis dans un hamac sur les dix heures, où je m'endormis si bien que je ne sentis et n'entendis rien de tout ce qui se passait; je ne me réveillai que sur les cinq heures, quand tout était presque achevé. Il est vrai que de temps en temps le tonnerre me faisait tressaillir et que je me réveillais quelquefois en sursaut, quand le changement du vent faisait trembler et craquer la maison plus qu'à l'ordinaire; mais je me rendormais dans le moment, ce qui fit dire à tout le monde que j'avais peut-être été le seul de toute l'île qui eût dormi pendant cette effroyable nuit.

Le vent et la pluie durèrent encore jusqu'à neuf heures, mais d'une manière modérée, ce qui ne paraissait rien en comparaison de ce qu'on avait senti pendant la nuit. A midi l'horizon fut clair de tous côtés. Le vent ordinaire d'Est commença à souffler et le plus beau temps du monde succéda au plus affreux que l'on eût vu depuis bien des années. Mais il ne répara pas les dommages infinis que l'ouragan avait causés. C'était une chose pitoyable de voir les arbres abattus les uns sur les autres, ceux qui étaient demeurés sur pied sans feuilles et sans branches, les cannes et les maniocs arrachés, les cacaoyères presque ruinées, les maisons renversées ou découvertes, les chemins rompus; les endroits les plus unis réduits en fondrières et en ravinages; les animaux les plus domestiqués étaient devenus sauvages, ils regardaient avec effroi de tous côtés et semblaient ne plus reconnaître les lieux où ils étaient tous les jours, et véritablement ils n'étaient plus reconnaissables, car on ne pouvait rien ajouter à la désolation qu'on voyait de tous côtés. Dieu conserva mon église, pour laquelle je craignais extrêmement; elle en fut quitte, aussi bien que ma maison, pour quelques rangs d'essentes qui furent emportées avec les planches du faitage. La Cabesterre souffrit beaucoup, mais ce fut encore tout autre chose à la Basse-Terre et au Fort Royal. Notre couvent du Mouillage, qui, en ce temps-là, n'était que de bois et fort vieux, pensa être emporté par une ravine d'eau qui tombait du morne au pied duquel il était bâti; il fut presque entièrement découvert, aussi bien que l'église.

Pendant que le vent était à l'Ouest il fit tellement enfler la mer et la porta avec tant de violence contre la terre qu'elle emporta une batterie de huit canons qui était à l'embouchure de la Rivière Saint-Pierre; elle ruina une partie des murailles du fort, les logements du général, avec l'angle du côté de l'Ouest. Six ou sept vaisseaux et quantité de barques vinrent à la côte, où la plupart furent mis en pièces. Toute cette grande et longue rue qu'on appelait la Galère, de plus de sept à huit cents pas de long, fut tellement ruinée qu'on ne pouvait pas connaître le lendemain les lieux où il y avait eu des maisons, tant la mer y avait apporté ou découvert de grosses roches. De toutes les maisons qui formaient ce quartier il n'en resta que trois ou quatre, avec le magasin de la Compagnie de Guinée et un autre qui, ayant de gros murs en forme d'éperons pour soutenir les terrasses qui étaient devant leurs portes, rompit la violence de la mer et se garantit ainsi de sa fureur et de son impétuosité.

Il me semble avoir déjà remarqué que la plupart des arbres de l'Amérique ont peu de racines en terre et qu'ils ne sont soutenus que par de grandes cuisses dont les extrémités semblent plutôt ramper sur la terre que d'y pénétrer suffisamment pour y prendre de la nourriture; en effet, elles n'y entrent pas de la profondeur d'un pied. Il y avait une infinité d'arbres de cette sorte que le vent avait arrachés, qui, étant renversés sur le côté, faisaient comme des murailles, tant ces grandes cuisses remplies de terres entre les fentes des racines étaient droites et hautes. J'ai vu avec étonnement des arbres de plus de deux pieds de diamètre coupés par la moitié et emportés à plus de mille pas du reste de leur tronc.

La première chose à laquelle il fallut penser, fut la réparation des chemins. Ma paroisse eut beaucoup à travailler, parce que presque toutes les habitations étant séparées les unes des autres par des rivières ou par des ravines extrêmement profondes, la pluie avait tellement gâté et dégradé les chemins qu'ils étaient impraticables.

Tout le bien que produisit cet ouragan à ceux qui n'avaient pas grand-chose à perdre comme moi fut que, pendant la pluie qui précéda l'ouragan, les endroits des savanes et des jardins qui n'étaient pas inondés étaient couverts d'une infinité d'oiseaux de mer et de rivière, comme canards sauvages, poules d'eau, pluviers, sarcelles et alouettes de mer, qu'on tuait par les fenêtres en telle quantité qu'on voulait.

Mon jardin souffrit un peu de ce mauvais temps, mais beaucoup moins qu'il n'aurait fait sans la précaution que j'avais eue de mettre quatre ou cinq cordes à la naissance des branches des arbres que je voulais conserver

avec plus de soin et d'amarer les bouts à des piquets que j'avais fait enfoncer bien avant en terre. Le vent faisait ployer les arbres, mais les cordes les soutenaient, de sorte que je n'en perdis aucun.

Le dimanche 9 octobre, je dis la messe assez tard, pour donner le temps à mes paroissiens de s'assembler, parce que les chemins ne permettaient pas qu'on pût aller à cheval, ni qu'on marchât fort vite.

Nous nous aperçûmes ce jour-là qu'il passait beaucoup d'oiseaux, comme perroquets, grives, ramiers et autres, qui prenaient la route de la Dominique, qui n'est éloignée du Macouba que de sept lieues. Les perdrix, les tourterelles et les ortolans prenaient aussi le même chemin; mais quand ils avaient un peu volé sur la mer, ils revenaient vers la terre, si las et si fatigués qu'ils tombaient sans avoir la force de se relever, de sorte qu'on les prenait à la main. J'en pris moi-même quelques-uns. C'aurait été prodiguer sa poudre que de les tirer dans ce temps-là.

La raison qui obligeait tous ces oiseaux à changer de demeure est qu'ils ne trouvaient plus de graines dans les bois pour se nourrir. Ceux de nos quartiers croyaient apparemment en trouver à la Dominique, qui est la terre la plus voisine, et ceux de la Dominique pensaient en trouver dans nos quartiers, de sorte que le jour suivant nous vîmes des nuages de ramiers, de perroquets et de grives qui venaient de la Dominique ou qui en revenaient si abattus par la faim et par la fatigue que quelques-uns tombaient dans la mer, d'autres sur le sable, d'autres dans nos savanes et d'autres enfin qui n'avaient pas la force de se tenir sur les branches des arbres où ils se posaient en arrivant. Nos habitants se vengèrent sur ces pauvres oiseaux des dommages que l'ouragan leur avait causé, ils en firent un carnage épouvantable. Il y eut de mes paroissiens qui en salèrent des barils entiers. Je suivis l'exemple des autres et j'en fis une assez bonne provision, tant de ceux que je tuai que de ceux dont on me fit présent.

*(Manière de conserver les ramiers.)*



## CHAPITRE XIII

*Arrivée d'un supérieur général des Missions des Jacobins. On transporte à Saint-Domingue la colonie française de l'île de Sainte-Croix.*

Le lundi second jour de janvier 1696 il arriva au Fort Saint-Pierre une flotte de vaisseaux marchands escortés par trois navires de guerre. Il y avait sur cette flotte un nouveau supérieur général de nos Missions. C'était le Père Pierre Paul, qui avait été autrefois supérieur de notre Mission de la Martinique, religieux de mérite, de beaucoup de zèle et d'une charité pour les pauvres qui aurait servi de modèle à tout le monde si elle avait été accompagnée de prudence et de discrétion. J'ai parlé de lui dans le cinquième chapitre de ma première partie. M'étant trouvé à la Basse-Terre quand il arriva, avec la plupart de nos Pères qui étaient venus pour rendre les visites du nouvel an aux puissances, nous nous assemblâmes pour voir de quelle manière nous pourrions l'empêcher de dissiper le bien de la Mission par ses charités indiscrètes. Je fus chargé de lui en parler, et quoique je visse bien que cela me mettait mal dans son esprit, le bien commun l'emporta sur toute autre considération. Je l'allai trouver dans sa chambre, et après lui avoir fait le détail de l'état pitoyable où était le temporel de notre Mission, je lui dis que tous les religieux m'avaient chargé de le prier de ne plus faire de charités avec des billets de sucre, parce que nous n'étions pas en état de les payer, et qu'il s'en fallait encore beaucoup que ceux qu'il avait faits autrefois fussent acquittés. Car il est bon de se souvenir de ce que j'ai dit ci-devant que sa coutume était de faire des billets de sucre payables au porteur et de les distribuer à ceux qui lui demandaient l'au-

même, et particulièrement à de certaines femmes de mauvaise vie qu'il voulait retirer du crime en leur fournissant de quoi vivre. Le motif de ces aumônes ne pouvait être meilleur, mais il fallait auparavant supputer si notre sucrerie, qui était des plus médiocres, pouvait faire autant de sucre qu'il écrivait de billets, et c'était justement de quoi il ne s'était jamais embarrassé. Je le suppliai donc fortement de ne plus se donner cette peine et qu'en échange nous lui remettrions toutes les aumônes dont nous aurions la disposition pour les distribuer lui-même comme il jugerait à propos, à quoi il pouvait encore ajouter les rétributions de ses messes. Il me parut assez content de ces propositions et me promit de se conformer à ce que la Mission souhaitait de lui. Cependant je crus entrevoir que cette gêne lui déplaisait; je le dis à mes confrères en leur rendant compte de la commission dont ils m'avaient chargé, qui conclurent tous qu'il ne ferait pas long séjour à la Martinique. Nous vîmes dès le lendemain que nous avions pensé juste, car il nomma pour supérieur de la Mission de la Martinique le Père Cabasson, avec la qualité de provicaire général et de vice-prézet apostolique pendant son absence, et en cas de mort, jusqu'à ce que le Révérend Père Général y eût pourvu. Il nous déclara qu'il partirait avec les vaisseaux qui allaient prendre la colonie de Sainte-Croix pour la porter à Saint-Domingue, où il demeurerait jusqu'à ce qu'il eût établi l'ordre nécessaire dans cette Mission. Il avait amené avec lui trois religieux, savoir : le Père Rosier, qui s'en était retourné en France au commencement de 1694; le Père Noguét et le frère aîné du Père Romanet, dont j'ai parlé au commencement de ces mémoires.

M. du Maitz de Goimpy, notre intendant, reçut par cette flotte le congé qu'il avait demandé pour retourner en France, après que M. Robert, qui avait été nommé en sa place, serait arrivé. Il eut sujet d'être content de la lettre qu'il reçut de la part du Roi, qui était toute pleine de l'estime qu'on avait pour lui à cause des importants services qu'il avait rendus pendant une intendance de plus de douze ans.

Notre supérieur général destina le Père Noguét pour être le premier curé d'une nouvelle paroisse qu'on voulait établir à la Guadeloupe, au quartier de la Pointe Noire, et le Père Rosier pour la paroisse du Cul-de-Sac Robert, et s'embarqua avec le Père Romanet, son compagnon, sur les vaisseaux qui allaient prendre la colonie de Sainte-Croix pour la porter à Saint-Domingue, afin d'augmenter celle de cette île. Ils partirent le 15 janvier.

Il était difficile de pénétrer les raisons qu'on avait d'abandonner cette île, dont la colonie, qui était établie depuis soixante ans, était alors dans un

état florissant, après avoir coûté de très grandes sommes et consommé une infinité de personnes qui étaient périés dans le commencement de son établissement, car c'est une règle générale et presque infaillible que les premiers qui défrichent une terre n'en jouissent pas, parce qu'ils sont attaqués de maladies contagieuses et le plus souvent mortelles. En effet, rien n'est plus à craindre que les exhalaisons qui sortent des terres nouvellement découvertes, défrichées et cultivées. Il y avait encore dans ces commencements une incommodité qui a causé la mort à bien des gens, c'était le manque d'eau douce, parce que cette île étant une terre plate, unie et sans aucune montagne un peu considérable, il y avait par conséquent peu de fontaines. On n'y trouvait qu'une seule rivière assez petite, dans laquelle la mer montait assez haut pour la rendre presque inutile aux habitants. On avait remédié à ces défauts par des citernes qu'on avait faites dans toutes les habitations, de sorte que, excepté les fièvres quartes qui attaquaient les nouveaux venus, on y jouissait d'une très bonne santé; la chasse et la pêche y étaient abondantes, le sucre et les autres denrées y venaient en perfection, et la colonie se fortifiait tous les jours. Mais pour son malheur elle était obligée de vendre ses sucres et autres marchandises aux Danois de l'île Saint-Thomas, pour avoir les choses dont elle ne pouvait se passer et qu'elle ne pouvait pas espérer des Français, parce que les vaisseaux marchands ne se risquaient pas pendant la guerre de descendre si bas, à cause qu'ils auraient pu être enlevés à la rade ou épiés par les ennemis et ensuite pris au débouquement. Cependant cette nécessité absolue d'avoir recours aux étrangers servit de prétexte aux intéressés dans les fermes du Roi pour se plaindre que ce transport des sucres chez les Danois diminuait considérablement leurs droits d'entrée. On en fit un crime à ces pauvres habitants et on s'en servit pour appuyer les demandes du gouverneur de Saint-Domingue, qui faisait tous ses efforts pour augmenter sa colonie aux dépens de toutes les autres.

J'ai su par le retour d'un bon nombre d'habitants qui aimèrent mieux remonter aux Iles du Vent que de demeurer à Saint-Domingue que les trois vaisseaux étant arrivés à Sainte-Croix, le commandant fit publier les ordres de la Cour, qui ordonnait à tous les habitants de s'embarquer avec leurs effets pour aller s'établir à Saint-Domingue, où on leur devait donner des terres à proportion de leurs forces. Il fallut obéir; mais comme ces trois vaisseaux et deux ou trois barques qu'ils avaient avec eux ne suffisaient à peine qu'à porter les personnes dont la colonie était composée, les

officiers subalternes les vexèrent d'une étrange manière quand il fallut embarquer leurs effets. Ils affectaient de ne point trouver de place pour les meubles et les marchandises, de sorte que pour en embarquer une partie les propriétaires étaient obligés de leur vendre l'autre au prix qu'ils en voulaient donner, les acheteurs étant bien sûrs de les leur revendre ou à d'autres gens à Saint-Domingue bien plus cher qu'ils ne l'avaient acheté. On laissa dans l'île les chevaux, les bêtes à corne et à laine; on mit le feu aux maisons, on démolit le fort et on mit à la voile. Nous embarquâmes nos esclaves, qui étaient au nombre de quatre-vingt-quatre, grands ou petits, avec ce que nous pûmes des attirails de notre sucrerie. Cela a servi à faire l'établissement que nous avons à Léogane, dont nous avons été obligés d'acheter le fonds, que la Mission de la Guadeloupe a payé pour la plus grande partie.

Pendant le peu de jours que notre supérieur général demeura à la Martinique, le religieux qui avait soin de notre habitation de la Guadeloupe le vint voir et lui proposa de faire un moulin à eau à une habitation que nous avons à une lieue du bord de la mer, dans le quartier appelé le Mari-got. On ne manqua pas de jeter les yeux sur moi pour conduire cet ouvrage et on me pressa fortement de m'en charger. J'eus toutes les peines du monde à m'y résoudre, parce que depuis la mort du Père Caumels j'avais entièrement perdu les idées qu'on m'avait inspirées de gouverner notre temporel, résolu de me borner au soin de ma paroisse et d'employer le reste de mon temps à l'étude. Mais enfin il fallut malgré moi commencer cette pénible carrière et quitter ma solitude et mon repos, sous la promesse que le supérieur me fit de me rendre ma paroisse sitôt que j'aurais vu ce qu'on pouvait faire à la Guadeloupe, et que j'aurais tracé l'ouvrage si je ne voulais pas l'exécuter entièrement. On me permit de charger du soin de ma paroisse qui je voudrais de nos Pères, afin que je fusse sûr que ce que j'y laissais serait bien entretenu et bien conservé. Je priai le P. Etienne Astrucq de me rendre ce service; nous étions bons amis et je le connaissais très capable de contenter parfaitement bien mes paroissiens, et je me préparai au voyage de la Guadeloupe.



## CHAPITRE XIV

*L'auteur part pour la Guadeloupe. Description des barques, brigantins et corvettes dont on se sert aux Iles.*

Je partis du Fort Saint-Pierre de la Martinique le jeudi premier jour de mars, dans une frégate de dix-huit canons, fort bonne voilière, qui était venue de Brest aux Iles exprès pour faire la course. M. Auger, ci-devant gouverneur de Marie-Galante, se servit de cette occasion pour aller prendre possession du gouvernement de la Guadeloupe, qui comprend la Grande-Terre, les Saintes et la Désirade. Ce fut dans ce voyage que je commençai à le connaître et à lier avec lui une amitié qui a duré jusqu'à sa mort, malgré les mouvements que se sont donnés bien des gens pour la rompre. Nous fûmes pris de calme, comme cela est assez ordinaire, devant la Grande Savane de la Dominique. C'est un terrain uni de quinze cents à deux mille pas de large, qui fait justement le milieu de l'île et la moitié du chemin de la Martinique à la Guadeloupe. On compte trente lieues de la pointe de Saint-Martin de la Martinique à la pointe du Vieux Fort de la Guadeloupe. La Grande Savane est justement au milieu de cet espace et fait la moitié de la Dominique, à qui on donne quinze lieues de long de ce côté-là.

Il ne faut pas confondre l'île de la Dominique avec celle de Saint-Domingue, comme font quelques écrivains peu instruits de la langue espagnole, d'où les noms de ces îles sont dérivés. La Dominique ou la Dominica signifie l'île du Dimanche, parce qu'elle fut découverte un dimanche, et celle de Saint-Domingue ou San-Domingo signifie l'île Saint-Dominique. On l'avait d'abord appelée la Petite Espagne ou Hispaniola, mais

après la découverte de la terre ferme, dont une partie fut nommée la Nouvelle Espagne, l'île appelée la Petite Espagne n'eut plus d'autre nom que celui de Saint-Dominique, qui était celui de sa ville capitale.

Comme nous étions assez près de terre le vendredi matin, il vint à nous une pirogue de Caraïbes qui nous aborda, après s'être bien assurée que nous étions Français. Ils furent ravis d'y trouver M. Auger et d'apprendre qu'il était gouverneur de la Guadeloupe. Ils retournèrent aussitôt à terre pour en donner avis aux autres Caraïbes, qui vinrent en grand nombre le voir, lui témoigner leur joie et lui promettre qu'ils viendraient traiter dans son île et qu'ils lui apporteraient des Anglais avec lesquels eux et nous étions en guerre. Ils connaissaient M. Auger depuis longtemps et l'aimaient, parce que, quand il était gouverneur de Marie-Galante, il les recevait bien, les protégeait et les faisait boire; ce qui est chez eux de tous les bienfaits le plus estimé et dont on se souvient plus longtemps. Ils apportèrent des fruits, des crabes et des volailles dont on traita avec eux. Après qu'on les eut bien fait boire, ils s'en retournèrent fort contents. Nous profitâmes du vent de terre qui vint sur le soir, qui nous porta presque jusqu'à la pointe du Nord, où le calme nous reprit et nous fit un peu dériver. Le samedi matin nous louvoyâmes pour nous approcher des Saintes ou, pour parler plus juste, des Saints. Ce sont trois petites îles, dont celle qui est sous le vent et à l'Ouest s'appelle la terre de Bas et celle qui est à l'Est de Haut. La troisième, qui est à une moyenne distance des deux autres, ne paraît que comme un grand rocher, qui n'est pourtant pas inutile, puisqu'il aide à former un très bon port. Il y a environ quatre-vingt-dix habitants portant armes dans ces deux îles; le capitaine qui les commande est comme subdélégué du gouverneur de la Guadeloupe, de qui ces îles dépendent.

Dès qu'on nous aperçut de la pointe du Vieux Fort, qui est à deux lieues au vent du bourg et du fort de la Basse-Terre de la Guadeloupe, on en donna avis par deux coups de canon, afin que les habitants se missent sous les armes pour recevoir leur gouverneur, qu'on savait être dans le bâtiment qui paraissait, parce qu'une barque flibustière qui était partie avec nous de la Martinique en avait donné avis à M. de la Malmaison, lieutenant de Roi, qui commandait en l'absence du gouverneur.

Il ne faut pas s'étonner que cette barque, qui était partie avec nous, fût arrivée avant nous. Car, quoique notre frégate fût une très bonne voilière, il y a une très grande différence pour le sillage entre les bâtiments à voiles carrées comme était notre frégate et les barques dont nous nous ser-

vons aux Iles, qui sont à voiles latines et d'une tout autre manière que celles qu'on voit sur les côtes de l'Océan d'Europe et sur la Méditerranée.

Nos barques des Iles ont leurs voiles disposées de manière qu'au lieu que les bâtiments à voiles carrées ont besoin de cinq aires de vent pour naviguer, elles n'en ont besoin que de deux ou de deux et demi tout au plus; c'est pour cela qu'elles ne sont pas obligées de faire tant de bordées, parce qu'elles prennent le vent bien plus près que toute autre sorte de bâtiment. De quelque grandeur que soient nos barques, elles n'ont jamais qu'un mât droit. On les appelle quelquefois simplement bateaux; les Espagnols les nomment balandres. La vergue, qu'on appelle aussi le gui, est attachée par un bout à un anneau de fer qui est cloué dans le mât à sept ou huit pieds au-dessus du pont, faisant un angle droit avec le mât. La voile est triangulaire, le plus petit côté est attaché à la vergue; celui qui forme l'angle droit avec le côté attaché à la vergue est joint au mât par des cercles de bois passés dans le mât qui coulent tout le long, par le moyen desquels on élève la voile à telle hauteur qu'on veut, car on prend les ris par le bas de la voile et non par le haut, comme on fait aux voiles carrées. Le haut de la voile n'est pas pointu, mais coupé parallèlement à la vergue et attaché à une petite vergue, dont le bout échancré en demi-cercle s'emboîte et coule le long du mât. On appelle cette vergue une corne. Il y a une manœuvre à son extrémité qu'on appelle balancine, qui aide au hissa à lever la voile et à tenir la corne en état, afin qu'elle soit toujours parallèle au gui. Il part de la tête du mât deux manœuvres ou cordes, dont l'une est frappée à la naissance du beaupré entre les bittes et l'autre à la tête du beaupré. Dans la première sont passés les anneaux qui soutiennent une petite voile triangulaire, qu'on appelle le trinquet, et dans la seconde ceux d'une autre voile aussi triangulaire, nommée le foc. Quelquefois on allonge le beaupré avec une perche pour frapper à son extrémité une troisième manœuvre qui porte un faux foc.

On voit aisément par ce que je viens de dire que ces bâtiments doivent être excellents pour aller au plus près du vent et qu'ils sont fort aisés à manœuvrer. Par exemple, pour virer de bord il ne faut que traverser le foc et le trinquet, pendant qu'on pousse la barre au vent et qu'on largue l'écoute de la grande voile, parce que dans ce moment le vent la prend par le revers et, la jetant de l'autre côté, fait virer le bâtiment.

On voit encore assez que la voile était parallèle au mât, le vent agit assez sur elle, pour peu qu'il s'éloigne de la perpendiculaire, ce qui suffit pour pousser la barque en avant, et c'est ce qui ne se peut pas trouver dans

les bâtimens à voiles carrées, où les voiles ne peuvent jamais être parallèles aux côtés.

Les meilleures de ces barques se font aux Bermudes, îles anglaises qui sont par les 32 degrés et demi de latitude Nord. Outre qu'il se trouve dans ces îles des constructeurs très habiles pour ces sortes de bâtimens, ils ont encore abondance de bois d'acajou, que les Espagnols et Anglais appellent par honneur cèdre : bois très liant et très léger et qu'on prétend ne craindre ni la pourriture ni les vers.

Il est vrai que quand nos corsaires en prennent qui ne font que sortir des Bermudes, ils les trouvent fort mal équipées, n'ayant pour l'ordinaire que de vieilles voiles et des cordages de mahot; mais ils les ont bientôt équipées sans qu'il leur en coûte rien, et véritablement elles méritent bien qu'on fasse cas d'elles, car elles sont d'excellentes voilières.

Il s'en fait aussi à la Jamaïque, où l'acajou ou cèdre est fort commun, mais elles n'arrivent pas à la perfection et à la vitesse des bermudiennes. Elles ont ordinairement peu de canons. Celle que j'ai vue, qui en portait davantage, appartenait à M. de Codrington, général des îles anglaises sous le vent, c'est-à-dire d'Antigues, Nieves, Monsarrat, la Barboude, Paneston, les Vierges et partie de Saint-Christophe. Elle avait quatorze canons.

Nos flibustiers en ont pris quelquefois qui avaient dix canons, mais ils en diminuent le nombre quand ils les arment. Ils n'y en laissent jamais plus de six, étant persuadés que quatre fusils font plus d'exécution qu'un canon; au contraire des Anglais, qui comptent beaucoup plus sur leur canon que sur leur mousqueterie.

Les Anglais ajustent les poupes de leurs barques avec bien de la propreté; ils y ménagent des chambres, des cabanes et mille autres commodités que les Français négligent fort mal à propos, et surtout nos flibustiers, qui abattent toutes les chambres, afin d'avoir plus de place pour ranger leur mousqueterie.

Nous avons encore deux autres sortes de bâtimens que l'on emploie à faire la course; ce sont les brigantins et les corvettes; car pour les bâtimens à trois mâts comme sont les vaisseaux, à moins qu'ils ne viennent exprès de France, nos corsaires s'en servent peu ou, pour parler plus juste, point du tout. J'ai vu très souvent qu'ils ont pris de bons vaisseaux de trente et quarante canons, et même davantage, qu'ils auraient pu armer, qu'ils ont mieux aimé vendre à vil prix et continuer à faire la course dans leurs petits bâtimens, et cela pour deux ou trois raisons. La première, parce qu'il y a beaucoup de manœuvre à un vaisseau et que par conséquent il y a beau-

coup à travailler, et c'est ce dont les flibustiers ne veulent pas entendre parler. Ils n'aiment qu'à se battre pour gagner de l'argent, qu'ils dépensent aussi facilement et en aussi peu de temps qu'ils l'ont gagné. La seconde, que les gros bâtimens consomment beaucoup d'argent pour les équiper et qu'il faut un plus grand nombre d'hommes pour les monter, ce qui diminue considérablement le lot ou la part de chacun d'eux. Et enfin, parce qu'ils ne sont jamais si bons voiliers ni si fins bouliniers que les petits bâtimens, et surtout les barques; car comme il est du devoir d'un corsaire de reconnaître tout ce qu'il voit à la mer, il est aussi de sa prudence de se pourvoir d'un bâtiment avec lequel il puisse se tirer promptement de dessous le feu d'un bâtiment qui serait trop fort pour lui et où il n'y aurait que des coups à gagner.

Les brigantins n'ont que deux mâts droits et leur beaupré, qui sert à soutenir les manœuvres du trinquet et du foc, quand le temps permet de se servir de ces deux voiles; ils portent aussi la siviadière comme les autres bâtimens à voiles carrées. Le mât d'avant ou de misaine porte deux voiles carrées : sa misaine et son hunier. Le grand mât a une voile latine coupée, attachée et qui se manœuvre comme celles des barques que je viens de décrire, avec un hunier carré au-dessus.

La corvette ne diffère du brigantin qu'en ce que toutes ses voiles sont carrées.

Nous arrivâmes devant le bourg de la Basse-Terre de la Guadeloupe sur les trois heures après-midi. Je descendis avec M. Auger dans la chaloupe de la frégate, qui ne manqua pas de le saluer d'onze volées de canons, auxquelles le canon de toutes les batteries répondit en même temps. On fit une seconde décharge quand il mit pied à terre; celle-ci fut accompagnée de la mousqueterie des milices et de la garnison. Il fut reçu au bord de la mer par le lieutenant de Roi, à la tête des officiers et des conseillers qui se trouvèrent à portée de se rendre au bourg. Les carmes, les jésuites, les capucins, les religieux de la Charité et nos Pères ne manquèrent pas de le venir complimenter. Je l'accompagnai jusqu'au fort, où il s'était fait préparer son logement. Il me pria de venir dîner le lendemain avec les officiers de la frégate qui nous avaient passés. On fit une troisième décharge de canon et de mousqueterie quand il entra au fort, ce qui termina la cérémonie. La frégate, ayant mouillé dans ce temps-là, salua la forteresse de sept coups de canon, auxquels M. Auger fit répondre par cinq volées.



## CHAPITRE XV

### *Description du bourg de la Basse-Terre et du quartier appelé le Baillif.*

Les Pères carmes me donnèrent un cheval pour me porter à notre habitation, qui est à une petite lieue du bourg. On passe en y arrivant une assez grosse rivière, qu'on appelle la Rivière de Saint-Louis, et plus communément la Rivière des Pères. Depuis que les Anglais eurent ruiné notre couvent dans l'irruption qu'ils firent à la Guadeloupe en 1691, nous avions bâti une maison de bois au milieu de la savane, environ à cent pas de la sucrerie. C'était un très petit bâtiment : j'étais aussi bien logé au Macouba, à une chambre près, que tous nos Pères l'étaient dans ce petit bâtiment. Outre le Père Vidal, qui y était supérieur, j'y trouvai encore le Père Noguét, qui était destiné pour remplir la nouvelle paroisse de la Pointe Noire, et le Père Dassier, qui faisait les fonctions curiales dans notre église du Baillif, qui servait encore d'église paroissiale.

L'endroit où nous sommes était le plus beau quartier de l'île dans le temps de la première Compagnie qui peupla les Iles et des seigneurs particuliers qui avaient acheté les droits de cette Compagnie. Il y avait deux bougs considérables, l'un à côté de la Rivière des Pères et l'autre des deux côtés de celle du Baillif. Mais le premier ayant été emporté deux fois par des débordements furieux de la rivière dans des temps d'ouragan, les habitants qui restèrent ne voulurent plus courir de pareil risque, à quoi il faut ajouter que toute la terre où étaient les maisons ayant été emportée, il n'était demeuré en sa place que des monceaux de rochers, où il était impossible de bâtir qu'avec une dépense extrême. Ces habitants, dis-je, se sont transportés vers le fort, où peu à peu ils ont fait le bourg qui est à présent le principal de l'île.

Le bourg qui est des deux côtés de la Rivière du Baillif a été aussi ruiné plus d'une fois. Il a été brûlé par les Anglais en 1691, et lorsqu'il était presque entièrement rétabli, il fut emporté tout entier par un débordement furieux de la rivière. La cause de ce malheur fut qu'un côté de la falaise chargé de grands arbres s'étant écroulé tout d'un coup, dans un endroit où les falaises rétrécissaient extrêmement le lit de la rivière, les arbres, les broussailles, les terres et les pierres firent une digue qui retint les eaux, jusqu'à ce que leur poids entraînant tout d'un côté cet obstacle, le torrent se répandit avec tant d'impétuosité qu'il couvrit ou entraîna à la mer toutes les maisons du bourg avec une partie des habitants. Il commençait à se rétablir lorsqu'il a été brûlé de nouveau par les Anglais en 1703, comme je le dirai en son lieu.

Depuis la ruine du bourg qui était à côté de la Rivière de Saint-Louis, l'église paroissiale fut établie dans le bourg du Baillif, où il n'y avait auparavant qu'une chapelle. Le Père Raymond Carbonnière, qui a été longtemps supérieur de nos Missions, avait fait bâtir un couvent sur une hauteur derrière l'église paroissiale, dont la situation pour la vue ne pouvait être plus belle; mais pour le reste elle était très incommode, parce que le terrain étant trop étroit, il avait fallu faire de très gros murs pour soutenir les terrasses qu'on avait été obligé de faire pour l'augmenter. Ce bâtiment avait douze toises de long sur sept de large. Il était flanqué de quatre pavillons détachés, chacun de six toises de long sur cinq de large. L'un servait de chapelle domestique, l'autre de cuisine et de dépense; le troisième était séparé en deux et faisait deux chambres pour les malades; le quatrième servait de réfectoire et d'office. Il y avait des caves ou celliers sous tous ces pavillons. Il est certain que ces bâtiments avaient un grand air quand on les regardait de loin, mais ils n'avaient aucune commodité quand on était dedans. Ils furent brûlés en 1691 par les Anglais. Je trouvai qu'on avait raccommodé la chapelle domestique pour servir de paroisse.

Je vis bien dès le premier entretien que j'eus avec le Père Vidal qu'il n'avait guère envie de faire travailler au canal pour lequel on m'avait fait venir et qu'il avait eu des vues lorsqu'il avait témoigné tant d'empressement pour cet ouvrage; cela me fit plaisir, parce que c'était le moyen de retourner incessamment à ma paroisse. Ce que je lui en dis lui fit faire des réflexions qui l'obligèrent à me prier de visiter l'endroit et de niveler et tracer l'ouvrage; et quand il serait en état d'y faire travailler, il espérait que je ne refuserais pas d'y venir. Je le lui promis, parce que je satisfaisais ainsi à tous mes engagements.



Le dimanche quatrième mars je me rendis d'assez bonne heure au fort. Je fis une visite au gouverneur, et quelques instances que je lui fisse pour ne me pas trouver ce jour-là à dîner chez lui à cause de tous ces officiers bretons qui y devaient être, il ne voulut jamais me laisser sortir qu'après que je lui eus promis de revenir. J'allai donc saluer M. de la Malmaison, lieutenant de Roi; nous eûmes bientôt fait connaissance et amitié; c'était un très honnête homme, franc et du meilleur cœur du monde. J'en parlerai comme je dois dans plus d'un endroit de ces mémoires. J'allai voir les Pères jésuites, les carmes, les capucins et les religieux de la Charité. Ceux-ci avaient pour supérieur un homme de mérite, appelé le Frère Aubin, très habile chirurgien, extrêmement zélé pour le service des pauvres, qui se servait avantageusement du crédit que son habileté et ses talents lui avaient acquis pour suppléer à la pauvreté de son hôpital.

*(Description du fort.)*

Le bourg que les Anglais avaient brûlé en 1691 était presque entièrement rétabli. Il commence au-dessous de la hauteur sur laquelle le fort est situé; c'est une longue rue qui va depuis cet endroit jusqu'à une ravine appelée la ravine Billau. Elle est coupée inégalement environ aux deux tiers de sa longueur par la Rivière aux Herbes. La partie la plus grande et la plus considérable est entre cette rivière et le fort, et retient le nom de bourg de la Basse-Terre. Celle qui est depuis la Rivière aux Herbes jusqu'à la ravine Billau se nomme le bourg Saint-François, parce que les capucins y ont une église et un couvent. Il y a dans ces deux quartiers cinq ou six petites rues de traverse avec quatre églises.

*(Description de l'église et de la maison des jésuites, de celle des carmes, de celle des capucins.)*

Tout ce quartier était fermé du côté de la mer d'un parapet de pierres sèches, de fascines et de terre soutenues par des piquets. Cette espèce de fortification commençait à la ravine Billau et continuait ainsi jusqu'à la batterie des Carmes. Cette batterie était de maçonnerie à merlons, il y avait neuf pièces de canons de fer de différents calibres qui battaient la rade. Depuis cette batterie jusqu'au terrain élevé où le fort est situé, il y avait un gros mur avec quelques flancs et des embrasures. Ce mur couvrait la place d'armes et les maisons qui l'entouraient. Il y avait encore une batterie à

barbette de trois pièces sur la hauteur du fort au bord de la falaise et une autre de deux pièces au delà de la Rivière des Galions. Voilà quelles étaient les fortifications du bourg et du fort quand M. Auger prit possession de son gouvernement, encore étaient-elles fort en désordre, car depuis le départ des Anglais on n'avait fait autre chose que rétablir la brèche du cavalier sans toucher au reste, quoiqu'il en eût très grand besoin.



Archer Papayer

PLANCHE XIII. Chasse aux An-  
tilles parmi les papayers !



## CHAPITRE XVI

### *Description des quartiers du Marigot, de Saint-Robert, de la Magdeleine, des Habitants. Descente des Anglais en 1691.*

Le lundi 5 mars, j'allai à l'habitation du Marigot, où on projetait de faire le moulin à eau; elle est à une bonne lieue du bord de la mer. Depuis qu'on a passé un endroit assez haut et difficile à monter, qui est derrière notre maison, environ à huit ou neuf cents pas du bord de la mer, on trouve un terrain qui monte toujours insensiblement vers les grandes montagnes qui sont au centre de l'île, et on rencontre de temps en temps des espaces considérables de plat pays, dans quelques-uns desquels les eaux de pluie se ramassent et se conservent, et particulièrement en deux endroits où elles forment deux petits étangs; c'est ce qui a fait appeler ce quartier Marigot, qui est un nom que l'on donne communément dans les Iles à tous les lieux où les eaux de pluie se rassemblent et se conservent. Il est certain que ces deux étangs sont d'une grande utilité pour abreuver les bestiaux et les autres nécessités de ce quartier, où le manque d'eau ferait beaucoup souffrir, quoiqu'on ait une fort grosse rivière à côté, mais elle coule au bas de falaises si hautes et si raides que la descente fait peur et qu'elle devient inutile à ceux qui demeurent dans ces habitations élevées. Il est vrai qu'il y a une petite source d'eau dans notre terrain, mais c'est si peu de chose, surtout dans les temps de sécheresse, qu'à peine peut-elle fournir de l'eau pour boire aux habitations qui en sont les plus proches.

Je mesurai avec un demi-cercle la hauteur perpendiculaire depuis l'endroit où j'étais jusqu'à la surface de la rivière dont je devais conduire l'eau pour remplir le canal qu'on proposait. Je trouvai quatre-vingt-deux toises

trois pieds. Cette grande profondeur ne m'étonna point, parce que, comme j'ai déjà remarqué, toutes les rivières des Iles ne sont que des torrents qui tombent des montagnes avec une très grande pente et souvent en cascades d'une hauteur considérable; de sorte que je ne doutai point qu'en côtoyant horizontalement la falaise depuis l'endroit où devait être le moulin, je ne me trouvasse enfin de niveau avec le fond de la rivière. J'avais trois ou quatre nègres avec moi pour me conduire dans les détroits de ces montagnes et pour m'ouvrir le chemin où les halliers étaient trop épais. Je tirai quelques coups de niveau sans beaucoup de précision, jusqu'à la distance d'environ huit cents toises. La nuit m'empêcha de continuer; le peu que j'avais fait me convainquit de la possibilité de la chose et même qu'elle était bien moins difficile qu'on ne se l'était figuré. Il est vrai qu'il y avait du travail, mais ce n'était que des arbres à couper et des terres à remuer, dont la vidange était d'autant plus facile que le travail était sur une côte. D'ailleurs nous ne devions travailler que sur notre terrain, où par conséquent il n'y avait aucune discussion à craindre pour des dédommagements, ce qui souvent est un embarras pour celui qui conduit le travail. Tous nos Pères, excepté le supérieur, témoignèrent bien de la joie du rapport que je leur fis.

Le mercredi 7 mars, jour des Cendres, nous fîmes en partie l'office de Saint-Thomas d'Aquin, qui tombait ce jour-là. M. le gouverneur, qui y avait été invité, s'y trouva avec le lieutenant de Roi, quelques officiers de robe et d'épée, et entre autres un prêtre, appelé l'abbé du Lion, fils de feu M. du Lion, gouverneur de la Guadeloupe. Tous ces messieurs avec les communautés religieuses, c'est-à-dire les jésuites, les carmes, les capucins et les religieux de la Charité, dînèrent chez nous.

Comme je ne vis point d'apparence de travailler sitôt à mon ouvrage, je résolus d'aller voir mon compagnon de religion et de voyage, le Père Gassot, qui desservait une paroisse à cinq lieues du Baillif, du côté de l'Ouest, appelée l'Îlet à Goyaves. J'y allai à cheval, dont j'eus tout lieu de me repentir, car la plus grande partie de ce chemin est dans des mornes tellement hachés qu'il faut sans cesse monter et descendre au travers des rochers et des racines d'arbres qui couvrent tous ces chemins, qui sont d'autant plus mauvais qu'on s'éloigne de la Basse-Terre, parce qu'étant peu fréquentés, ils sont plus négligés, la plupart des habitants se servant presque toujours de leurs canots pour aller et venir de chez eux à la Basse-Terre, où sont ordinairement toutes leurs affaires.

Après qu'on a passé la Rivière du Baillif, qu'on appelait autrefois la Pe-

tite Rivière, on trouve un morne escarpé, au pied duquel il y a quantité de ruines des bâtimens qui ont été brûlés par les Anglais et ensuite détruits par le débordement de la rivière, entre lesquels il y avait une très belle raffinerie. Le chemin pour monter ce morne est dans la pente, et quoique assez raide, il ne laisse pas d'être commode. On trouve sur la hauteur les restes du château ou fort de la Magdeleine. Il avait appartenu à MM. de Boisseret, co-seigneurs de l'île avec M. Houel, leur oncle. J'allai voir ce qui en restait. C'est un carré long dont le côté qui regarde la terre vers le Nord-Est et celui qui regarde le Nord-Ouest étaient couverts par de petits bastions d'environ quatre toises de flanc sur neuf toises de face. L'angle du côté de la Rivière du Baillif n'avait point de bastion, parce qu'il était sur un rocher escarpé qui régnait tout le long du côté opposé à la mer. On avait ménagé une place au-dessous de cet angle, où l'on avait fait une batterie à barbette de deux pièces de canon. Les fossés qui sont devant tous ces ouvrages ont cinq toises de large et trois de profondeur. A trois toises de la contre-escarpe il y a un petit mur d'environ six pieds de hauteur, coupé en angles saillants et rentrants, qui servait de parapet au chemin couvert. Le dedans de ce polygone, qui peut avoir cinquante toises de centre d'un bastion à l'autre, était occupé en partie par un grand corps de logis de maçonnerie qui n'a jamais eu que la moitié de sa longueur. Ce qu'il y a eu d'achevé n'a qu'environ douze toises de long sur huit de large. Un côté faisait face à la mer; l'autre aux montagnes et à la porte du fort. Entre le bâtiment et la falaise du bord de la mer il y avait de très belles citernes, et le reste du terrain, bien uni, marque qu'il y a eu en cet endroit une terrasse. On voit par des restes de murs qui sont en dedans des courtines qu'il y avait des bâtimens ou appentis tout autour de la cour. Cette forteresse est commandée à la portée du fusil par une motte de terre d'environ deux cents cinquante pas de circonférence qu'il serait aisé de couper. Ce fort et la maison qu'il renferme ont été bâtis par MM. de Boisseret, marquis de Sainte-Marie, neveux de M. Houel, après le partage qu'ils firent avec lui de la propriété de la Gadeloupe et autres terres dépendantes de leur seigneurie. La borne de ce partage était la Rivière du Baillif du côté de l'Ouest avec une ligne imaginaire tirée par le sommet des montagnes jusques à la Grande Rivière à Goyaves, autrement la Rivière Saint-Charles du côté de l'Est, comme on le peut voir sur la carte. Tous ces bâtimens avaient été entretenus jusqu'en 1691; on y avait même tenu une garnison. On les abandonna et les Anglais y mirent le feu en se retirant. On les a négligés depuis ce temps-là, de sorte qu'il ne reste que les murs et les fossés qui soient en leur entier. On pourrait cepen-

dant faire un assez bon poste de ce lieu-là qui mettrait à couvert tous les environ et qui arrêterait assez les ennemis pour les empêcher d'aller plus loin. Je vis à côté du fort une maison et une petite habitation que le nègre qui me suivait me dit appartenir à la veuve Grémy.

Après avoir considéré ces ruines, je repris le grand chemin. Je trouvai environ à cent pas plus bas un terrain uni, moins élevé d'environ quatre toises que le rez-de-chaussée du fort où l'on avait commencé un parapet de terre et de fascines avec des embrasures sur le bord de la falaise qui regarde la mer et une grande ance de sable, qu'on appelle l'Ance du Gros Français; elle a plus de cinq cents pas de large d'une pointe à l'autre. Elle est bornée sous le vent par un gros cap assez élevé, au pied duquel coule la Rivière du Plessis. Un autre petit cap s'élève à peu près dans son milieu, qui la partage en deux parties presque égales; il semble que cette hauteur ait été mise là à dessein de faire un poste pour défendre l'ance en cas que les ennemis y voulussent faire une descente. Je trouvai quelques vieux retranchements ou murailles de pierres sèches de distance en distance sur le chemin, depuis le fort de la Magdeleine jusqu'à la descente de la Rivière du Plessis, dont les bords, c'est-à-dire le haut de la falaise, étaient encore garnis de semblables retranchements, alors fort en désordre et presque tous éboulés. Tout le terrain qui est entre la Rivière du Baillif et celle du Plessis s'appelle la Montagne Saint-Robert.

La descente de la Rivière du Plessis est difficile; quoiqu'on ait multiplié les détours en zigzag pour adoucir la pente du chemin, il ne laisse pas d'être encore fort raide. On a ménagé un petit poste capable de contenir quinze ou vingt hommes au milieu de la descente, afin de pouvoir découvrir le fond de la rivière. Ce poste me parut fort inutile et fort dangereux pour ceux qu'on y mettrait, parce qu'ils y seraient découverts jusques aux pieds par ceux qui seraient de l'autre côté de la rivière et qu'il leur serait absolument impossible de se retirer.

La Rivière du Plessis n'a pas plus de six toises de large, elle a beaucoup de pente, et par conséquent peu d'eau; et comme elle coule entre des rochers et quantité de pierres, son passage est toujours difficile. On prétend que son eau est des plus saines et des plus légères de toute l'île. L'autre côté de la rivière est encore une falaise aussi haute que la première, qui ne laisse pas de fournir un chemin plus doux, parce qu'on l'a mieux ménagé en côtoyant la pente de la falaise. Cette rivière sépare la paroisse du Baillif de celle des Habitants. L'église de ce dernier quartier est éloignée d'une bonne lieue de la Rivière du Plessis. Le chemin qui y conduit ne suit pas le



bord de la mer, mais il s'en éloigne de trois ou quatre cents pas. Tout ce terrain est assez uni jusqu'à la moitié de la distance de la Rivière du Plessis à l'église des Habitants, où l'on trouve un vallon qui s'élargit à mesure qu'il s'approche de la mer, où il forme une baie ou anse qu'on appelle l'Ance Vadelorge. A cinq cents pas ou environ avant d'arriver à l'église des Habitants, on trouve une descente assez aisée, au bas de laquelle est une plaine de douze à quinze cents pas de large, qu'on appelle le Fonds des Habitants, qui est partagée en deux parties presque égales par une assez grosse rivière du même nom, qui, avant de se jeter dans la mer, forme un étang considérable où les poissons de mer entrent quand la rivière est débordée ou que la digue de sable est rompue par quelque marée extraordinaire. C'est un endroit d'autant plus rempli de poissons de toutes espèces qu'il est difficile d'y pêcher à cause des mangles et autres arbres qui sont sur ses bords, dont les racines servent de retraites aux poissons. L'église et la maison curiale sont assez près de la rivière. Ce sont les capucins qui desservent cette paroisse; celui qui en était curé s'appelait le Père Romain, très honnête homme, bon religieux, qui s'était acquis l'estime et l'amitié de tout le monde par ses manières douces et pleines de candeur. Sa maison et son jardin étaient très propres. Il me fit mille amitiés, et ce ne fut pas sans peine qu'il me laissa sortir de chez lui pour continuer mon voyage, après m'avoir fait rafraîchir et donné à manger à mon nègre et à mon cheval. Il y avait aux environs de l'église une vingtaine de maisons occupées par des artisans, des cabaretiers et autres gens.

Tout le terrain, depuis la Rivière du Plessis jusqu'au Fonds des Habitants, est sec et usé depuis le bord de la mer jusqu'à huit ou neuf cents pas dans la hauteur, excepté quelques fonds où la terre est encore bonne et grasse. Cela n'empêche pourtant pas qu'on n'emploie fort utilement ces terres en cotonniers, en pois, patates et manioc, dont les habitants font un très bon commerce.

Le Fonds des Habitants a été ainsi appelé parce que du temps de la première Compagnie qui peupla l'île tous ceux qui avaient achevé les trois ans de service qu'ils devaient à la Compagnie se retiraient dans cet endroit-là pour n'être plus confondus avec les serviteurs et engagés de la compagnie et s'appelaient Habitants. Le quartier a hérité de leur nom. La terre y était autrefois beaucoup meilleure qu'elle ne l'est à présent, parce que les débordements de leur rivière y ont apporté une quantité incroyable de sable, et cela par la faute de quelques habitants qui ont coupé les arbres qui retenaient la rivière dans son lit, quelque grosse qu'elle pût être, dans un coude qu'elle fait en sortant d'un fond qui est à l'Est avant de couler dans

la plaine; cette digue naturelle étant rompue, elle se répand à présent partout et a gâté ce plat pays qui est un des plus beaux de la Basse-Terre. On ne laisse pas d'y cultiver des cotonniers, du mil, des pois, des patates et du manioc, et tout cela y vient en perfection.

Cette plaine a plus de mille pas de hauteur depuis le bord de la mer jusqu'à un morne assez haut qui la partage en deux fonds, de grande étendue et de très bonne terre. La Rivière des Habitants passe dans celui qui est à l'Est et dans celui de l'Ouest il y a une autre petite rivière, appelée la Rivière Beau Gendre. Je ne sais point qui a donné le nom à celle-ci. Son embouchure est éloignée de celle des Habitants de cinq à six cents pas. Elle coule au pied d'un morne haut et raide du même nom, qui termine la plaine des Habitants du côté de l'Ouest. La terre, depuis cet endroit jusqu'à l'îlet à Goyaves, est presque partout si sèche, si maigre et si remplie de pierres qu'elle ne produit que des arbres, qui, à cause de leur dureté, sont appelés des tendres à caillou, et les chemins sont les plus difficiles et les plus raboteux de toute l'île. A une petite demi-lieue de la Rivière Beau Gendre, on descend dans une vallée étroite et profonde, au milieu de laquelle il y a un ruisseau qui se perd dans la mer au fond d'une ance appelée l'Ance à la Barque. Cette ance a un bon quart de lieue de profondeur, depuis les pointes des mornes qui la forment jusqu'à l'extrémité de son enfoncement dans les terres. Elle est large d'environ quatre cents pas à son entrée, elle s'élargit dans son milieu, où elle en a bien six cents, et finit en ovale. Comme les terres qui l'environnent sont extrêmement hautes et escarpées, elle est par une suite nécessaire fort profonde. Sa situation la met à couvert de tous les vents, excepté de l'Ouest-Sud-Ouest qui souffle dans son embouchure. Le fond est partout de sable blanc, net et sans roches. On trouve près des falaises jusqu'à trois et quatre brasses d'eau. Dans le fond de l'ance le rivage va en pente douce, de sorte qu'on peut mouiller comme l'on veut. Ces commodités obligent nos corsaires à s'y venir caréner et même s'y retirer pendant les mauvais temps.

Ce fut dans le fond de cette ance et à la pointe de l'Est que les Anglais firent leur débarquement en 1691. Ils ne pouvaient pas choisir un endroit plus propre pour se faire tailler en pièces. Mais M. le chevalier Hincelin, gouverneur de l'île, qui était malade depuis longtemps d'une espèce d'hydropisie, de telle manière qu'à peine se pouvait-il tenir à cheval, ne put agir avec sa vigueur ordinaire et s'avancer assez vite pour se trouver au lieu de leur débarquement. D'ailleurs il ne pouvait se persuader que ce fût là leur véritable dessein; quelle apparence que des troupes nombreuses

comme celles des Anglais allassent débarquer à trois lieues de la forteresse qu'elles voulaient attaquer, pendant qu'elles pouvaient le faire beaucoup plus près et s'épargner la peine d'avoir à combattre à tous les défilés et passages des rivières dont je viens de parler? Le gouverneur crut avec raison que ce n'était qu'une feinte pour attirer ses troupes de ce côté-là et faire leur véritable descente plus près du bourg de la Basse-Terre et de la forteresse, afin de les couper. De sorte qu'il se contenta d'envoyer le sieur de Bordenave, son aide-major, avec vingt-cinq hommes pour les observer et lui donner de leurs nouvelles. Il le fit suivre à quelque distance par le sieur du Clerc, major, avec cent hommes, et lui, avec le reste des troupes, se tint sur la hauteur de la Magdeleine, après avoir défendu à M. de la Malmaison, lieutenant de Roi, de sortir du fort, sous quelque prétexte que ce fût.

L'aide-major Bordenave s'étant assuré par le grand nombre de troupes qu'il vit descendre, que c'était leur véritable débarquement, en donna avis au gouverneur afin qu'il fît avancer du monde pour le soutenir et les empêcher de gagner la hauteur du morne, où il fallait qu'ils montassent. En attendant le secours et pour n'être pas pris au flanc, il sépara en deux sa petite troupe, qui avait été augmentée de sept ou huit nègres armés qui s'étaient joints à lui dans le chemin. Il en envoya la moitié vers la pointe, où une partie des ennemis débarquait, où il n'y avait qu'un seul sentier étroit et escarpé qui était aisé à défendre, et lui avec le reste se tint à mi-côté de la descente de l'ance, d'où il commença à faire feu sur les ennemis qui montaient; il les arrêta, parce que sa troupe dispersée et gabionnée derrière des arbres faisant feu de divers endroits, les Anglais n'osaient s'engager plus avant sans être assurés auparavant du nombre de ceux contre qui ils avaient à faire. Il les tint ainsi presque immobiles pendant près de trois heures, se servant de ce temps-là pour faire abattre des arbres derrière lui et embarrasser le chemin. A la fin, ne voyant point venir de secours et ses gens commençant à manquer de poudre et de balles, il voulut se retirer plus haut, derrière l'abatis qu'il avait fait faire, mais il fut tué dans ce moment avec quatre autres de sa compagnie. Cette disgrâce ayant jeté l'épouvante dans le reste de sa troupe, ils se retirèrent plus vite qu'ils n'auraient fait, quoique toujours escarmouchant. Ils firent ferme derrière l'abatis et envoyèrent avertir de leur retraite ceux qui descendaient le petit sentier, afin de se réunir et faire leur retraite tous ensemble. Cela s'exécuta sans confusion et les Anglais, qui avaient profité de leur retraite pour gagner la hauteur du morne, furent étrangement surpris quand ils virent le peu

de monde qui les avait arrêtés si longtemps et qui leur avait tué ou blessé près de quatre-vingts hommes.

Il est certain que les ennemis n'auraient jamais pu pénétrer plus avant si le major fût venu avec sa troupe pour soutenir l'aide-major, mais non seulement il négligea sous de méchants prétextes de le faire, mais il arrêta encore trois cents hommes que le gouverneur y envoyait, ce qui était plus que suffisant pour chasser les ennemis et les obliger à tenter un autre débarquement dans un autre endroit, supposé même que leurs troupes n'eussent pas été rebutées par un si mauvais commencement. Nous eûmes cinq hommes tués en cette occasion et un nègre blessé de deux coups, l'un à la cuisse et l'autre entre le col et l'épaule, qui resta sur le chemin, où il contrefit si bien le mort que les Anglais, après l'avoir bien remué, le crurent tel et le laissèrent là.

J'ai su ces particularités de quelques personnes de probité qui avaient été de ce détachement et du nègre même dont je viens de parler, qui appartenait à un nommé Bouchu, dont l'habitation était à côté de la Rivière Beau Gendre, et encore d'un Anglais de l'île d'Antigues, qui, après la paix de Ryswick, venait trafiquer la nuit avec nos habitants; il s'appelaît Georges Roche. Il se vantait d'avoir tué le sieur de Bordenave et pour le prouver il montrait des boucles et un cachet d'argent qu'il lui avait ôtés. Il me fit présent du cachet. Je le donnai ensuite à la demoiselle Radelin, fille du sieur de Bordenave, qui le reconnut aussitôt pour être celui de son père.

Le reste du détachement du sieur de Bordenave ayant passé la Rivière Beau Gendre et celle des Habitants, se joignit aux troupes qui étaient avec le major et se mirent comme les autres derrière quelques murs de pierres sèches qui bordaient la rivière, d'où ils firent un si grand feu sur les Anglais qui s'étaient avancés jusque-là qu'ils les arrêtèrent le reste de la journée. Lorsque la nuit fut venue, nos gens abandonnèrent ce poste sans bruit, parce qu'il était à craindre que les Anglais ne rembarquassent une partie de leurs troupes et que les portant à l'Ance Vadelorge ou en quelque autre lieu de la côte ils ne nous prissent par derrière, dans le temps que nous serions attaqués de face par ceux qui étaient de l'autre côté de la rivière.

Nos gens se retirèrent derrière les retranchements de la Rivière du Plessis, où les ennemis étant venus le lendemain sur les dix heures du matin, ils les trouvèrent en si bon ordre et si avantageusement postés qu'après une escarmouche de près de quatre heures, où les Anglais perdirent plus de trois cents hommes sans rien avancer, l'amiral qui était à l'embouchure

de la Rivière du Plessis tira trois coups de canon pour rappeler ses gens et les rembarquer, désespérant tout à fait du succès de cette entreprise. En effet, elle allait échouer absolument, lorsque quelques malintentionnés qui étaient parmi nos gens se mirent à crier que les Anglais avaient forcé nos troupes qui gardaient le passage du haut de la rivière, et dans le même temps quelques autres de pareil caractère, qui étaient au passage d'en haut, firent courir le bruit que le passage d'en bas était forcé. Ces bruits sans fondement mirent le trouble et la confusion dans nos troupes, avant que les officiers, et surtout le lieutenant de Roi, qui avait enfin obtenu la liberté de sortir du fort et de se mettre à la tête des troupes, pussent leur faire connaître la fausseté de ces bruits, puisqu'il paraissait évidemment par les mouvements des Anglais qu'ils étaient au repentir de s'être engagés si avant et qu'ils ne cherchaient que le moyen de se retirer à leurs vaisseaux sans recevoir d'échec dans leur retraite. Ce furent donc ces faux bruits et la terreur panique qui s'ensuivit qui arrachèrent des mains de nos gens une victoire assurée et qui les obligèrent de se retirer avec précipitation au bourg du Baillif, au lieu de tenir ferme au poste de la Magdeleine, comme ils pouvaient faire. Les Anglais les suivirent de près, s'emparèrent de ce dernier poste et firent un si grand feu sur eux qu'ils les contraignirent de repasser la Rivière Saint-Louis et enfin de se retirer au bourg de la Basse-Terre, où ils passèrent la nuit. Le lendemain matin ils abandonnèrent le bourg et se retirèrent derrière la Rivière des Galions, qu'ils bordèrent depuis son embouchure jusqu'à un endroit appelé le Passage de Madame, qui est éloigné de près de trois mille pas.

Les Anglais entrèrent dans le bourg, élevèrent leurs batteries et battirent le fort et le Cavalier pendant trente-cinq jours, jusqu'à ce que le marquis de Ragny, général de nos Iles, étant arrivé avec quelques troupes, ils levèrent le siège et se rembarquèrent avec précipitation, comme je l'ai remarqué ci-devant. J'ai cru devoir rapporter ces circonstances pour faire voir combien il était facile de défaire les Anglais dans tant de défilés et tant de passages, de montagnes et de rivières; ce qui arrivera inmanquablement toujours quand nos gens seront conduits par des officiers braves, sages et expérimentés.

Je reviens à présent à mon sujet que cette digression m'a fait quitter. Après que j'eux passé le fond de l'Ance à Barque, je montai un morne fort haut et fort difficile. On trouve d'espace en espace de petites habitations. Le chemin se rapproche peu à peu du bord de la mer sur une falaise escarpée, où il y a quelques maisons qu'on appelle le Duché, et environ quinze cents

pas plus loin deux ou trois maisons et quelques ruines et masures de bâtimens, qu'on nomme le Petit Village. Tout ce chemin est mauvais, pierreux, coupé par beaucoup de ravinages et de petits ruisseaux; la terre ne laisse pas d'être bonne, noire et grasse, du moins ce que l'on en voit entre les pierres. Ce quartier est fort dépeuplé, et en général il s'en faut bien que la Guadeloupe soit aussi peuplée que la Martinique, et c'est de quoi il y a lieu de s'étonner, car les terres y sont bonnes pour la plupart, les eaux en quantité et admirables, l'air très pur et très sain, et il y a un terrain immense, qui n'est encore occupé par personne, où l'on pourrait faire des cacaoyères, des plants de coucouyers, des indigoteries et autres choses, sans parler des terres propres à la culture des cannes à sucre, qui sont en quantité et qui ont tout ce qu'on peut désirer pour cela.

## CHAPITRE XVII

*Description du quartier de l'Îlet à Goyaves. Des fontaines bouillantes.  
De l'Ance à Ferry.*

J'arrivai enfin sur les cinq heures à l'église de Goyaves, si las et si fatigué, aussi bien que le nègre qui m'avait suivi et le cheval qui m'avait porté, que je ne crois pas avoir jamais eu plus besoin de repos.

Cette église était de maçonnerie, d'environ soixante et dix pieds de long sur vingt-quatre de large. La porte regarde la mer et l'autel est adossé contre un morne d'une grande hauteur et d'une pente très raide. Il y a environ trois cents pas de l'église jusqu'au bord de la mer, d'un terrain uni, et qui me parut assez bon, qui était tout couvert de roseaux et de mathotiers, de sorte que du bord de la mer il est impossible de voir l'église ni quelques maisons qui sont aux environs. Je demandai à des gens que je trouvai là pourquoi on ne défrichait pas cette terre, quand même ce ne serait que pour donner plus d'air à l'église et aux maisons voisines et les délivrer des moustiques et maringuins qui fourmillent ordinairement dans ces sortes de lieux. Ils me dirent qu'on la laissait ainsi pour conserver l'église et les maisons des pillages des Anglais, parce que n'y venant que la nuit, il était facile de les arrêter, n'y ayant que deux sentiers à garder, tout le reste étant inaccessible à cause de ces arbres qui s'entrelassaient les uns dans les autres.

Le Père Gassot, ayant été averti de mon arrivée, descendit de sa maison et me fit amener son cheval pour m'y porter. Précaution sage et nécessaire, sans laquelle j'aurais peut-être renoncé au plaisir de le voir chez lui ce jour-là, car sa maison est située aux trois quarts de la hauteur du morne et mon

cheval n'était plus en état de m'y porter, ni moi d'y aller à pied. On a tracé un petit sentier en zigzag pour y monter, dont les détours, qui sont trop courts, font que les pentes sont fort raides; à cela près, je le trouvai bien logé et fort commodément, pourvu qu'on n'ait pas besoin de sortir de la maison. Une terrasse presque naturelle, soutenue d'une haie vive, compose la cour, large de sept à huit toises et longue de vingt-huit à trente. On trouve au milieu de sa longueur un perron de pierres de taille de sept marches qui, bien que fort éloignées des proportions de la bonne architecture, ne laisse pas de servir pour donner entrée dans une salle de dix-huit pieds de long sur quinze de large, dans la longueur d'une desquelles on a ménagé un petit escalier de bois pour monter dans un galetas qui est partagé en trois chambres; à vingt pieds ou environ de ce bâtiment il y en avait un autre qui faisait un retour, qui avait vingt-quatre pieds de long sur quatorze de large, qui contenait la cuisine, le four et le magasin. Ce bâtiment aussi bien que la maison étaient de maçonnerie, mais les pieds droits, les linteaux et les appuis des fenêtres étaient de bois. Il y avait un autre bâtiment parallèle à ce dernier à l'autre bout de la maison, tout de bois, qui renfermait un poulailler et une écurie pour deux chevaux. Le jardin était séparé de la maison par une allée de quatre à cinq toises de large; on y montait par six marches; il avait à peu près la longueur de la terrasse et dix à douze toises de profondeur. Son défaut était d'être trop en pente.

Si ces terrasses et ces bâtiments avaient été bien entretenus, ç'aurait été une solitude des plus agréables. On y jouissait d'une vue qui n'était bornée que par l'horizon de la mer. On découvrait fort loin des deux côtés de l'ance par-dessus les mornes qui la forment; l'air y était frais et pur, et quoique le quartier fût dépeuplé et solitaire, je m'y serais beaucoup plu si la descente du morne avait été moins difficile.

L'Ance de Goyaves a près d'une demi-lieue de largeur entre ses deux pointes. C'est un filet qui est à une demi-lieue de cette ance sous le vent, c'est-à-dire à l'Ouest, qui a donné le nom à ce quartier, parce qu'apparemment on y avait trouvé beaucoup de goyaves quand on commença de s'y habiter. L'ance fait assez régulièrement la figure d'une ance de panier. Son enfoncement dans les terres est d'un tiers de lieue ou environ. Il y a un gros rocher qui fait un filet à sa pointe orientale, dans lequel il y a quelques voûtes ou cavernes, qui leur ont fait donner le nom d'Ermitage. Le fond de l'ance est presque partout de sable blanc mêlé de rochers en beaucoup d'endroits et surtout au milieu, ce qui fait que l'ancre n'y est pas sûr, parce que les sables se coupent; en échange elle est fort poissonneuse.



Il y tombe une petite rivière dont l'eau est excellente. Le Père Gassot envoya mettre des paniers à la mer pour avoir du poisson pour le lendemain.

Le vendredi neuvième mars je me levai de grand matin pour aller voir lever les paniers ou nasses. On les fait de roseaux refendus, unis ensemble avec des lianes. On y met quelques pierres pour les tenir au fond de l'eau et des crabes cuits rompus en morceaux pour attirer le poisson. On les attache à une corde assez longue, au bout de laquelle il y a un morceau de bois blanc avec la marque de celui à qui la nasse appartient, pour les pouvoir reconnaître quand les marées les ont fait changer de place, ce qui arrive fort souvent.

Nous trouvâmes plus de trente livres de poisson dans les six paniers qu'on avait mis à la mer, entre lesquels il y avait un congre gros comme le bras, de plus de trois pieds de long. A mesure qu'on tirait les paniers dans le canot, je les ouvrais pour retirer le poisson et rejeter les paniers à la mer. J'ouvris par malheur la nasse où était le congre, le nègre du curé m'en avertit quand il n'était plus temps, le congre sorti de la nasse sautait comme un enragé et s'élança sur moi deux ou trois fois. Le nègre vint à mon secours, il voulut tuer le congre d'un coup de bâton, il le manqua et le poisson s'étant jeté à une de ses jambes s'y attacha. Je pris aussitôt le couteau que le nègre avait à sa ceinture, et ayant saisi le congre auprès de sa tête, je la lui coupai et délivrai ainsi le nègre. Nous ne laissâmes pas de manger le congre, qui, à mon avis, est un aussi bon poisson quand il est cuit qu'il est méchant quand il est vivant.

Je fus après-dîner me promener sur le bord de la mer. Il y a une partie de l'ance, particulièrement aux environs de la rivière, où tout le rivage est couvert de roches et de galets de différentes grosseurs, mais tout le reste est un sable blanc et ferme où la promenade est agréable. Environ à trois cents pas à l'Est de l'église on me fit remarquer que l'eau bouillonnait à cinq ou six pas dans la mer. J'entrai dans un petit canot qui se trouva là par hasard pour voir si ce qu'on me disait était véritable, que cette eau était si chaude qu'on y pouvait faire cuire des œufs et du poisson. Je m'éloignai d'environ trois toises du bord du rivage, où il y avait environ quatre pieds d'eau, où les bouillons ne me paraissaient pas si fréquents que vers les bords, et je trouvai l'eau si chaude dans ces bouillons que je n'y pus pas tenir la main. J'envoyai chercher des œufs que je fis cuire en les tenant suspendus dans l'eau avec mon mouchoir. Je descendis à terre où je trouvai que la superficie du sable n'avait pas plus de chaleur vis-à-vis l'en-

droit où étaient les bouillons que dans les autres endroits plus éloignés. Mais ayant creusé avec la main, je ne fus pas arrivé à la profondeur de cinq à six pouces que je sentis une augmentation considérable de chaleur; je continuai de creuser et plus elle augmentait; de manière qu'à un pied de profondeur je ne pouvais presque plus y tenir la main. Je fis creuser avec une pelle encore un pied plus bas : je trouvai le sable brûlant qui fumait comme on voit fumer la terre qui couvre le bois dont on fait le charbon. La fumée sentait le soufre d'une manière supportable.

On me conduisit à une espèce de mare ou d'étang de sept à huit toises de diamètre, où l'eau était blanchâtre comme si elle eût été trouble. Elle jetait continuellement des bouillons vers les bords, mais ils étaient moins fréquents et plus gros dans le milieu. Il en paraissait sept ou huit tout de suite, après quoi ils disparaissaient pendant l'espace d'un *Pater* et d'un *Ave*. Je pris de cette eau dans un morceau de calebasse, qui était réellement bouillante. Je la goûtai quand elle fut refroidie, elle me parut bonne, excepté qu'elle avait un petit goût de soufre, auquel il serait facile de s'accoutumer. Cette mare fait un petit ruisseau en se déchargeant, qui perd une partie de sa chaleur et de son goût à mesure qu'il s'éloigne de sa source, quoiqu'il en retienne toujours assez pour les faire sentir avant qu'ils se perdent dans la mer à deux cents pas de là.

On me fit encore voir un marécage à côté de cet étang où il croît quelques herbes blanchâtres et couvertes d'une espèce de poussière de soufre. Le sable, qui est de même couleur, est couvert d'un peu d'eau en quelques endroits, en d'autres il paraît comme de la boue qui commence à sécher et il paraît en d'autres entièrement sec. Cependant il a si peu de solidité, même dans les endroits qui paraissent les plus secs, que les pierres qu'on y jette s'enfoncent et sont couvertes de ce sable presque dans un instant. Cet endroit est dangereux et il est arrivé plus d'une fois que des étrangers, voulant y passer, s'y sont enfoncés et y seraient périés s'ils n'avaient été secourus promptement. Il est vrai qu'il leur en coûtait toujours quelque chose, et au moins la peau de leurs jambes et des autres membres qui avaient été enfoncés dans ce marécage, qui est encore plus brûlant que l'étang. C'est dommage que ces eaux chaudes ne soient pas entre les mains de gens qui sachent s'en servir et en profiter, car il est sûr qu'elles sont souveraines pour une infinité de maladies.

On m'assura que plusieurs hydropiques avaient été entièrement guéris, après avoir sué dans ce sable, et beaucoup d'autres qui étaient attaqués de douleurs froides et de contractions de nerfs. Cela peut être, mais j'ai été

bien des fois en d'autres temps aux fontaines bouillantes sans y avoir jamais vu personne, quoique je connusse à la Martinique et à la Guadeloupe bien des gens qui étaient attaqués de ces maux-là. Il est vrai que les remèdes que l'on peut avoir le plus commodément ne sont pas ordinairement ceux auxquels on a plus de confiance. J'ai vu cependant dans l'*Histoire générale des Antilles* de mon confrère le Père du Tertre et dans la relation du sieur Biet, prêtre, intitulée *La France Equinoxiale*, que bien des malades y avaient été guéris; entre autres, ce dernier auteur dit qu'à son retour de Cayenne il fut entièrement guéri de l'hydropisie qu'il y avait contractée en suant dans ce sable sous un pavillon qu'on lui avait fait exprès.

Le samedi dixième mars j'accompagnai le Père Gassot qui allait voir des malades au quartier des Plaines, à deux lieues environ de chez lui. Nous y allâmes en canot. Après que nous eûmes doublé la pointe de l'Ouest qui forme l'ance, nous trouvâmes pendant plus d'une demi-lieue la côte fort escarpée et pleine de roches, dont la continuité n'était interrompue que par les ouvertures des ruisseaux et des torrents, qui sont assez fréquents dans tout ce quartier. Nous arrivâmes à l'habitation des sieurs Lostau frères, capitaine et lieutenant des milices du quartier. Quoique leur terrain soit pierreux, la terre ne laisse pas d'être bonne, noire et grasse. Leurs cannes étaient belles, leur sucre brut beau et bien grené, leurs bestiaux en bon état et leur manioc gros, pesant et bien nourri. Nous les quittâmes après que le curé eut achevé ce qu'il avait à faire chez eux et nous continuâmes notre chemin jusqu'aux plaines. Ce sont deux grands enfoncements séparés l'un de l'autre par un gros cap dont les pentes sont fort douces et de bonne terre. La plus petite des deux plaines est à l'Est, elle peut avoir six à sept cents pas de large sur douze cents pas de hauteur. La grande a près de mille pas de large sur beaucoup plus de hauteur; elle est arrosée d'une rivière assez grosse. La terre de ces deux endroits est bonne et ils sont assez bien peuplés et cultivés. Nous fîmes chez le sieur Jolly, beau-fils du sieur de la Chardonnière, de la Martinique; il commençait à faire une sucrerie. Il y avait quelques malades chez lui que le curé confessa. Il nous pria de demeurer à dîner; en attendant qu'il fût prêt, j'allai me promener avec lui dans son habitation et je l'exhortai à profiter de la commodité de la rivière pour faire un moulin à eau. Nous allâmes huit ou neuf cents pas le long de la rivière jusqu'à un endroit qui me parut très propre pour faire le batardeau ou l'écluse du canal. Je lui expliquai comment il s'y devait prendre, et je lui promis de venir après Pâques le niveler et le tracer.

Nous nous mîmes à table au retour, nous avions de bon poisson avec de la cassave fraîche, car la plupart des habitants de ce pays-là ne se piquent pas d'avoir d'autre pain. Quoique je n'y fusse pas accoutumé, je ne laissai pas d'en manger avec appétit, et elle me parut bonne. Nous allions sortir de table quand il entra un officier de l'Ance Ferry, qui, ayant su qu'il y avait un religieux avec le Père Gassot, s'en allait à Goyaves le prier de venir dire la messe le lendemain à leur chapelle. Il avait par bonheur rencontré un canot de qui il avait su que nous étions chez le sieur Jolly. Cet officier était M. Liétard, lieutenant de la compagnie de milice du Grand Cul-de-Sac, dont le sieur Pompe était capitaine. La simplicité du premier âge du monde reluisait dans tout l'extérieur de cet officier. Ses jambes et ses pieds étaient couverts des bas et des souliers qu'il avait apportés du ventre de sa mère, à la réserve qu'ils étaient un peu plus noirs et plus vieux, car il paraissait qu'il avait bien soixante ans et plus qu'il s'en servait. Ses cheveux blancs et en petit nombre étaient couverts d'un chapeau de paille et le reste de son corps d'une chemise et d'un caleçon d'une bonne toile de ménage. Il portait son épée à la main; je crois bien que le fourreau avait été anciennement tout entier, mais le temps, les fatigues de la guerre, la pluie et les rats en avaient consommé une bonne partie, ce qui faisait que cette épée rouillée paraissait plus de moitié. Il y avait une bande de toile cousue au côté gauche de la ceinture du caleçon qui servait à soutenir cette vénérable épée dans les cérémonies. Malgré cet ajustement négligé M. Liétard ne manquait pas d'esprit, de bon sens et de courage. Il fit son compliment au maître de la maison en peu de mots, il s'adressa ensuite au Père Gassot et lui dit qu'ayant appris qu'un religieux de son ordre était dans le quartier, il était venu le prier de faire en sorte qu'il vînt dire la messe à leur chapelle. Il me salua en même temps et me fit un compliment auquel je ne m'attendais pas, vu l'équipage de celui qui le faisait. J'y répondis de mon mieux et j'acceptai le parti, et après qu'il se fut rafraîchi et que je fus assuré de trouver à la chapelle de Ferry tout ce qui était nécessaire pour dire la messe, je m'embarquai avec lui pour son quartier, pendant que mon compagnon se rembarqua aussi pour retourner à sa paroisse.

Nous avions trois bonnes lieues à faire pour nous rendre à Ferry; cependant, comme le canot était bien équipé et que le vent nous favorisa, nous y arrivâmes assez promptement. Nous passâmes devant le quartier appelé Caillou, autrement la Pointe Noire, où depuis on a bâti l'église paroissiale de tout ce quartier-là. Nous nous y arrêtâmes un moment pour avertir que la messe serait le lendemain à Ferry. Ce quartier est assez coupé de mornes



B.U.  
NANTES  
Grav.  
Lafosse-Dreuil

PLANCHE XIV. Une indigoterie aux Antilles. Gravure du XVII<sup>e</sup> siècle.



et de petites ances, et quoique le terrain soit pierreux, il ne laisse pas d'être bon. Il est bien mieux habité et plus cultivé que les environs de Goyaves.

Nous arrivâmes à Ferry avant cinq heures; c'est une belle ance qui est couverte d'une pointe de terre assez haute du côté du Nord-Ouest. La rivière, qui passe presque au milieu, a cinq à six toises de large et environ trois pieds d'eau. Je voulus d'abord voir la chapelle, qui était à la gauche de l'ance sur un terrain un peu élevé. Elle était simplement de fourches en terre, palissadée de roseaux et couverte de palmistes, du reste fort nette et fort propre dans sa pauvreté. Je trouvai le *Catéchisme de Grenade* avec les *Vies des Saints* dans une petite armoire à côté de l'autel, et j'appris que les dimanches et fêtes, ceux qui ne pouvaient pas aller entendre la messe à Goyaves, s'y assemblaient le matin et le soir, et qu'après avoir dit des prières, on lisait un chapitre du *Catéchisme de Grenade*, qui était suivi de chapelet, après quoi on lisait la vie du saint, et le lecteur annonçait les fêtes, les vigiles et jeûnes d'église qui se trouvaient dans la semaine. C'était M. Liétard qui faisait cet office, surtout le soir, et qui avertissait charitablement ceux qu'il savait être tombés dans quelque défaut considérable, afin qu'ils se corrigassent. Après que nous eûmes fait nos prières, nous nous rendîmes à la maison de M. Liétard; elle était éloignée d'environ cinq cents pas du bord de la mer. La rivière passait à côté; quoiqu'elle fût bâtie aussi simplement que la chapelle, elle me plut beaucoup par sa situation, son bon air et sa propreté. M<sup>me</sup> Liétard vint au-devant de moi avec beaucoup d'honnêteté. C'était une négresse d'environ quarante ans, qui était encore belle et bienfaisante, quoiqu'elle fût un peu grosse. Elle avait de l'esprit et même une politesse que je n'aurais pas cru devoir rencontrer dans des gens de sa couleur. Si nous n'avions pas été en temps de jeûne, on m'aurait fait faire bonne chère, car il y avait du poisson de mer et d'eau douce en abondance, les voisins étant allés à la pêche lorsqu'ils avaient été avertis que leur officier était allé chercher un religieux à Goyaves. Mais je ne pus manger que quelques fruits avec de la cassave fraîche et du ouycou excellent. En attendant la nuit je fus me promener dans l'habitation; il n'y avait autre chose que du manioc, des pois, des patates, des ignames, du mil, du coton et du tabac. Je vis dans la savane quelques bêtes à corne fort grasses et un très grand nombre de volailles de toute espèce. Ce sont ces sortes de choses qui occupent tous les habitants de ce côté-là qui n'ont pas de sucrerie, c'est leur commerce qui les rend fort pécunieux, quoiqu'il paraisse peu de chose. Nos flibustiers viennent s'y pourvoir de farine de manioc, de pois, de patates et d'ignames, qu'ils paient argent comptant et

bien. Il vient des barques de la Martinique qui achètent leurs bestiaux, leurs volailles et leur coton; trois choses qui sont toujours recherchées et bien vendues.

La chasse est très bonne dans tous ces endroits. On y trouve encore beaucoup de sangliers ou, pour parler le langage des Iles, de cochons marrons. Les perroquets, les perriques, les ramiers, les tourterelles, les grives et les ortolans y sont en abondance, et pour ce qui est des oiseaux de mer et de rivière, on en a tant qu'on veut; à quoi, si on ajoute que les îlets du Grand Cul-de-Sac, qui ne sont pas fort éloignés, servent de retraite à une infinité de tortues et de lamantins, on conviendra que ce quartier est un des meilleurs de l'île et que le seul défaut qu'il a est d'être peu habité.

Le dimanche onzième mars tout le quartier de Ferry, de la Pointe Noire et du Grand Cul-de-Sac se rendirent à la chapelle. J'y étais avant le jour et je confessai jusqu'à onze heures. Je dis la messe, je prêchai, je fis le catéchisme et je fus aussi content de ce bon peuple qu'il témoigna l'être de moi. Je dînai avec le capitaine et les principaux chez M. Liétard, et après qu'ils m'eurent fait donner parole que je viendrais passer les fêtes de Pâques avec eux, je me rembarquai; mon hôte eut l'honnêteté de me venir conduire jusque chez le Père Gassot, où nous l'arrêtâmes à souper et à coucher.

*(L'auteur parle de l'arbre à copahu, de ses vertus, du bois laiteux, du tendre à caillou, du maïs, des fourmis blanches, du petit mil, de l'igname, et en vient à la patate.)*



## CHAPITRE XVIII

### *De la patate.*

La patate est une espèce de pomme de terre qui approche assez de ce qu'on appelle en France des topinambours; les Espagnols et les Portugais l'appellent *batata*. Je ne sais si elle est originaire de l'Amérique ou si on l'y a apportée; ce qui me ferait croire qu'elle y est naturelle, c'est le grand usage que tous les Indiens, tant de la terre ferme que des îles, en font usage qui, selon moi, n'est pas une faible conjecture, car ces peuples sont fort jaloux de leurs anciennes manières de se nourrir, et excepté le vin et l'eau-de-vie, nous ne voyons point qu'ils aient du penchant ni pour nos fruits ni pour nos autres vivres venant d'Europe, ou accommodés à la manière d'Europe. On trouve des patates dans l'Asie et en Afrique; elles viennent très bien en Irlande et en Angleterre, et j'en ai vu croître et venir en parfaite maturité à la Rochelle.

Il y en a de plusieurs espèces, que l'on peut réduire à trois principales, savoir : les blanches, les rouges et les jaunes.

Elles se plantent de bouture en coupant en morceaux la tige qu'elles ont poussée, ou le fruit même, et mettant l'un ou l'autre en terre et l'en couvrant environ de trois ou quatre pouces. Il y a des patates qu'on appelle patates de six semaines, parce qu'on prétend qu'elles croissent et mûrissent dans cet espace de temps. Je ne sais si dans les siècles passés cela était vrai : pour dans celui-ci il leur faut plus de deux mois. C'est toujours quelque chose, car il faut au moins quatre mois à toutes les autres. Telles qu'elles soient elles veulent une terre légère et sablonneuse; elles demandent de la pluie quand on les plante et puis de la chaleur et un temps sec jusqu'à ce

qu'on les lève ou, pour parler le langage des Iles, jusqu'à ce qu'on les fouille, car effectivement il faut fouiller la terre avec la houe pour les trouver. La chair de ces trois espèces est bonne. On estime cependant les jaunes plus que les autres. C'est une nourriture légère, de facile digestion, qui ne laisse pas d'être fort substantielle et qui serait admirable en toute manière si elle n'était pas un peu venteuse.

C'est le pain ordinaire et presque la seule chose que l'on donne aux nègres à Saint-Domingue et dans les îles anglaises. A l'heure du dîner le commandant les conduit à la pièce de patates et leur en laisse fouiller à chacun sa provision pour toute la journée. En même temps on coupe en pièces le bois ou la tige des patates, que l'on remet en terre au lieu du fruit que l'on a tiré; par ce moyen on est sûr d'en trouver toujours, outre que celles qu'on laisse par mégarde ou qu'on néglige, parce qu'elles sont trop petites, ne manquent jamais de pousser et de multiplier à merveille.

La feuille des patates est un peu plus grande qu'un écu, elle approche de la figure d'un cœur avec deux petites échancrures; elle est mince, d'un beau vert, fort tendre, douce au goût et au toucher. Sa tige ou son bois est d'un vert pâle, plein de suc, tendre, flexible; il court et pousse quantité de rejetons et de branches qui couvrent bien vite toute la surface de la terre. Il pousse de petites fleurs comme des violettes doubles, mais qui sont jaunes, à côté desquelles naissent quantité de petits filaments tortillés qui prennent racine dès qu'ils touchent la terre et produisent du fruit.

J'ai vu des patates qui pesaient jusqu'à cinq livres; mais cela n'est pas ordinaire, et me porte à croire que mon confrère le Père du Tertre s'est trompé quand il a dit d'en avoir vu qui pesaient plus de vingt livres et que c'était une chose assez ordinaire; peut-être que c'est une faute d'impression qu'on a oublié de corriger. Communément les patates ont depuis deux jusqu'à cinq pouces de diamètre. Leur figure est très irrégulière; on en voit de rondes, d'ovales et d'autres façons. Leur peau est mince, unie, sans chevelure ou filaments. Les rouges ont la peau et le dedans de couleur de chair; les blanches et les jaunes ont la peau grise et le dedans blanc ou jaune.

Les feuilles et le bois ne sont pas inutiles après qu'ils sont arrachés; on les donne aux chevaux et aux bœufs et surtout aux cochons; cette nourriture les engraisse extrêmement et rend leur chair et leur lard fort fermes.

Les patates font une bonne partie de la nourriture des petits habitants; on les fait cuire dans un chaudron avec du sel et un peu d'eau et on les

couvre bien avec leurs feuilles. Lorsqu'elles sont hors du feu, on couvre le chaudron avec une grosse toile afin de resserrer la fumée en dedans et qu'elles achèvent de mitonner; cependant on fait une pimentade avec le jus de citron, le sel et le piment écrasé. On tire les patates du chaudron, on ôte la peau, qui quitte la chair pour peu qu'on la presse, et on les mange en les trempant dans la pimentade.

Lorsqu'on les fait cuire avec la viande pour tenir lieu de pain, comme font nos boucaniers, nos chasseurs de Saint-Domingue et beaucoup d'habitants, on se contente de les bien laver sans les peler et on les met dans la marmite quand la viande est écumée. Elles se cuisent ainsi, et en profitant de la graisse de la viande, elles lui communiquent leur suc et leur odeur. Quand tout est cuit, on ôte facilement la peau des patates et on les mange comme le pain avec la viande, sans oublier la pimentade, qui est la sauce favorite de bien des gens.

On les pèle et on les coupe par quartiers lorsqu'on les veut faire cuire avec la viande comme on fait les navets, les carottes et autres racines; pour lors elles se fondent entièrement et font un potage épais comme une purée d'un très bon goût.

On les mange au dessert comme du fruit. Après qu'elles sont cuites sous les cendres chaudes, on les pèle et on les sert arrosées d'un jus d'orange avec du sucre. On les mange souvent toutes chaudes sans y rien ajouter, parce que ce fruit étant cuit porte sa sauce avec lui et est toujours bon. Le le crois même plus sain de cette manière.

La patate étant fouillée et tirée hors de terre dans un temps sec, et exposée un peu au soleil et mise dans un lieu sec, se conserve plus d'un an. On en porte en Europe sans qu'elles se gâtent. Les Anglais en usent plus que nous; c'est souvent le pain des équipages de leurs vaisseaux, même de ceux de guerre, surtout de leurs gardes-côtes des Iles. Lorsque le sieur du Parc, qui commandait le *Cheval Marin* prit en 16... le *Jersey*, vaisseau de guerre anglais de cinquante canons, on n'y trouva pour tous vivres que quelques barils de bœuf salé et force patates. On les fouille en tout temps et en toutes saisons, et on estime ce fruit si bon et si sain qu'on dit en proverbe : que ceux qui retournent en Europe après avoir mangé des patates, retournent aux Iles pour en manger encore. Je ne saurais mieux comparer le goût de ce fruit quand il est rôti qu'à celui des marrons et des culs d'artichaut mêlés ensemble. Je ne prétends pas pourtant imposer à personne la nécessité d'en juger comme moi, parce que c'est une espèce de loi de ne point disputer des goûts.

Je m'étonne seulement que certaines provinces de France, qui ne vivent que de châtaignes ou de blé noir, ne cultivent pas de patates, qui sont infiniment meilleures, qui ne craignent ni la grêle ni la gelée, et à qui il ne faudrait au plus que cinq mois pour venir à maturité. L'expérience que j'ai faite à la Rochelle me convaincant que ce fruit peut venir par toute la France, aussi parfaitement du moins qu'il vient en Irlande et en Angleterre.

## CHAPITRE XIX

### *Des oiseaux appelés diables. De leur chasse. Description de la Soufrière.*

Le mardi treizième mars le Père Gassot me ramena au Baillif dans son canot. Quoiqu'il fût assez petit et fort volage, c'est-à-dire qu'il eût peu de fermeté sur son assiette, j'aimai mieux m'en servir que de retourner à cheval; mon nègre le conduisit par le même chemin que nous étions venus. Ce voyage me fit plaisir.

Le lendemain je montai à notre habitation du Marigot pour travailler au nivellement du canal. On me donna quatre ou cinq nègres pour me servir, à qui il manquait toujours quelque chose. Tantôt ils n'avaient point de ferrements, tantôt ils étaient malades ou faisaient les malades, et le plus souvent ils n'avaient rien pour manger avec leur farine, que les crabes qu'ils allaient fouiller dès que j'étais un moment absent; de sorte que ce travail ne me plaisait point du tout, parce qu'il allait trop lentement. Je l'aurais même abandonné tout à fait si la commodité d'aller dans les bois, où il n'y a point de serpents comme à la Martinique, ne m'avait un peu diverti. Je résolus donc de passer le Carême à la Guadeloupe afin de retourner à l'Ance Ferry comme je l'avais promis et ensuite de faire le tour de l'île avec le nouveau gouverneur, qui m'avait proposé cette partie.

Nous étions pour lors dans la saison de la chasse de certains oiseaux qu'on appelle diables ou diabolins. Je ne sache pas qu'il s'en rencontre dans les Îles autre part qu'à la Guadeloupe et à la Dominique, où ils viennent en certains temps de l'année s'accoupler, pondre et élever leurs petits.

Cet oiseau est à peu près de la grosseur d'une poule à fleur; c'est ainsi qu'on appelle aux Îles les jeunes poules qui sont en état de pondre bientôt:

son plumage est noir, il a les ailes longues et fortes, les jambes assez courtes, les pieds comme ceux des canards, mais garnis de fortes et longues griffes; son bec est long d'un bon pouce et demi, courbé, pointu, extrêmement dur et fort; il a de grands yeux à fleur de tête, qui lui servent admirablement bien pendant la nuit, mais qui lui sont tellement inutiles le jour qu'il ne peut supporter la lumière ni discerner les objets; de sorte que quand il est surpris par le jour hors de sa retraite, il heurte contre tout ce qu'il rencontre et enfin il tombe à terre.

Ces oiseaux vivent du poisson qu'ils vont prendre la nuit à la mer. Après que leur pêche est achevée, ils s'en retournent à la montagne, où ils repairent dans des trous comme les lapins, et ils n'en sortent que quand la nuit est venue pour retourner à la mer. Ils crient en volant comme s'ils s'apelaient ou se répondaient les uns aux autres.

Ils commencent à paraître vers la fin du mois de septembre. On les trouve alors deux à deux dans chaque trou. Ils demeurent ainsi jusqu'à la fin de novembre, après quoi ils disparaissent, et on n'en voit ni entend aucun jusqu'au milieu ou environ du mois de janvier, qu'ils paraissent de nouveau. Pour lors on n'en trouve plus qu'un ou qu'une dans chaque trou jusqu'au mois de mars, qu'on trouve la mère avec ses deux petits. Quand on prend les petits diables en ce temps-là ils sont couverts d'un duvet épais et jaune comme les oisons; ils sont comme des pelotons de graisse; on les appelle des cottons. Ils sont en état de voler dans la fin mai; aussi est-ce en ce temps-là qu'ils s'en retournent et qu'on cesse entièrement de les voir et de les entendre jusqu'au mois de septembre. Tout ce que je viens de dire du passage et de la demeure des diables à la Guadeloupe et à la Dominique arrive régulièrement et sans avoir jamais manqué toutes les années. La chair de cet oiseau est noirâtre et sent un peu le poisson; du reste elle est bonne et fort nourrissante. On estime les cottons comme étant plus délicats, et ils le sont en effet; mais ils sont trop gras, de sorte qu'ils rendent la graisse comme s'ils étaient pleins d'huile.

La manière de les accommoder quand ils sont grands est de les faire bouillir à grande eau avec du sel et des herbes fines, jusqu'à la moitié de leur cuisson, après quoi on les retire et on les laisse égoutter; cette demi-cuisson les dégraisse et leur ôte le goût de poisson. On achève de les faire cuire en daube, en ragoût ou autrement, avec des écorces d'oranges et des feuilles de bois d'Inde.

Les petits diables ou cottons sont meilleurs étant rôtis à la broche ou

sur le gril, saupoudrés de sel, de poivre et de graine de bois d'Inde battus ensemble.

On peut dire que ces oiseaux sont une manne que Dieu envoie tous les ans pour les nègres et pour les petits habitants, qui ne vivent d'autre chose pendant la saison.

La difficulté de la chasse de ces oiseaux en conserve l'espèce, qui serait détruite entièrement il y a bien des années, selon la mauvaise coutume des Français, s'ils ne se retiraient dans des lieux qui ne sont pas accessibles à tout le monde.

Malgré les dangers et les incommodités inséparables de cette chasse, ma curiosité me porta d'accompagner quatre de nos nègres qui y allaient un dimanche après-midi et qui ne devaient retourner que le lendemain au soir, car il faut ce temps-là pour se rendre sur le lieu de la chasse, chercher le gibier et revenir. Outre mon nègre, je conduisis avec moi un jeune créole qui apprenait chez nous à raffiner le sucre, nommé Albert de Lannay. Nous marchâmes tout le long et au fond de notre rivière jusqu'à ce que nous trouvâmes un endroit moins escarpé que le reste, où nous montâmes les uns après les autres en nous aidant ou plutôt en montant sur les épaules de ceux qui demeuraient en bas, que nous tirâmes ensuite à nous avec des lianes, aussi bien que nos chiens. Je crus après avoir passé ce mauvais pas en être quitte, mais ces mauvais pas se trouvaient toutes les fois qu'il fallait passer des ruisseaux ou des rivières, ce qui arriva sept ou huit fois avant que nous fussions arrivés au haut de la montagne des oiseaux, qui est à côté de la Soufrière. Il était près de six heures quand nous arrivâmes au lieu où nos chasseurs avaient résolu de faire leur cabane. Nous nous mîmes tous à travailler à notre logement, les uns coupèrent des gaulettes, les autres amassèrent des fougères pendant que deux chasseurs allèrent chercher des oiseaux pour souper. J'avais eu la précaution de faire porter mon manteau, une bonne bouteille de vin de Madère et du pain, avec de l'eau-de-vie et de la farine pour nos nègres. Notre cabane fut bientôt dressée, nous la couvrîmes avec des feuilles de cachibou que nous avions coupées en chemin, parce que nous savions bien que nous n'en trouverions pas dans l'endroit où nous allions. Nous fîmes une bonne litière de fougères pour nous coucher et nous allumâmes un grand feu, tant pour faire cuire le gibier qu'on était allé chercher pour souper que pour nous chauffer pendant la nuit, qui est toujours très froide dans ces lieux élevés.

Nos deux chasseurs furent heureux, ils revinrent assez promptement avec quinze diables. Chacun se mit d'abord à plumer. Pour moi, je fis les

brochettes pour les faire rôtir. Après qu'ils sont plumés et flambés, on les ouvre par le dos; tous les dedans servent pour le souper des chiens avec les pieds, les têtes et les bouts des ailes. On embroche les corps diagonalement, c'est-à-dire qu'on fait passer la brochette d'une cuisse à l'épaule opposée. On la plante en terre devant le feu; on la tourne de temps en temps pour faire cuire la viande des deux côtés, et quand elle est presque cuite, on y jette du sel dessus; une feuille de cachibou ou de balisier sert d'assiette. Il faut avouer qu'un diable mangé de broche en bouche est un mets délicieux. Je croyais être rassasié ayant un diable dans le corps, mais soit que l'air froid de la montagne ou la fatigue du chemin eussent augmenté mon appétit, soit que les diables de ce pays-là soient plus délicats et de plus facile digestion que les autres, il fallut faire comme mes compagnons et en manger un second. La nuit fut belle et sans pluie et nous dormîmes bien, quoique les diables fissent un grand bruit en sortant de leurs maisons pour aller à la mer et en y retournant.

Le lendemain, dès le point du jour, nous nous mîmes à chasser. Chaque chasseur est armé d'une gaulle de la grosseur d'un pouce, longue de sept à huit pieds, assez ployante, et qui a un crochet au bout. Les chiens que nous avions amenés ou apportés quêtèrent et allaient fleurir tous les trous. Dès qu'ils sentaient qu'il y avait un diable dans un trou (car cette montagne est toute percée comme une garenne) ils jappaient et se mettaient à gratter; mais le chasseur a soin de les empêcher de gâter les entrées, parce que les diables ne voudraient pas y rentrer une autre année. On enfonce aussitôt la gaullette dans le trou jusqu'à ce qu'on rencontre l'oiseau, qui, dès qu'il la sent, la prend avec le bec et la serre et se laisse plutôt entraîner dehors que de lâcher prise. Quand il est à la bouche du trou, la lumière l'aveugle, il est ébloui, il veut retourner à reculons dans son trou, mais le chasseur y a mis le pied. Alors l'oiseau se renverse sur le dos pour se défendre du bec et des griffes. On le prend alors par la tête, on lui tord le col et le chasseur l'attache à une corde ou liane qu'il a autour du corps en guise de ceinture. Il arrive quelquefois que l'oiseau ne veut pas mordre la gaullette; pour lors on la tourne de côté et d'autre en fourgonnant dans le trou jusqu'à ce qu'on l'attrape au défaut de l'aile, qui, étant fort grande, l'oiseau ne peut l'étendre assez pour se débarrasser, et il est ainsi entraîné hors de sa maison. On continue ordinairement la chasse toute la matinée, ce qu'on ne peut faire sans s'éloigner beaucoup de la cabane et monter et descendre dans des lieux fort difficiles. J'envoyai les nègres dans les lieux



éloignés et je retins le créole avec moi pour chasser aux environs de la cabane. Il entendait parfaitement bien ce métier et il avait un très bon chien. Après deux ou trois heures de chasse, je retournai avec mon nègre pour me reposer et pour accommoder des oiseaux pour dîner. Je me remis enfin à chasser seul. Nous nous rassemblâmes sur le midi. Les quatre nègres avaient cent trente-huit diables, Albert en avait quarante-trois et moi dix-sept. Nous en mangeâmes chacun deux et partîmes chargés du reste de notre gibier.

Je crois que ces oiseaux vont à la Virginie et dans les pays voisins pendant que nous ne les voyons point aux Iles. Car j'ai lu une relation de ces pays-là qui fait la description d'un oiseau de passage qui s'y trouve depuis le mois de mai jusqu'en septembre ou octobre, qui est tout à fait semblable à nos diables.

Il m'arriva un accident quelques jours après ce voyage qui pensa me coûter la vie. Comme je faisais travailler au bord de la rivière, j'y descendais quelquefois pour me baigner, et en remontant dans les falaises je cherchais des plantes, des racines et autres choses pour contenter ma curiosité. Je trouvai une chute d'eau dans notre rivière comme une espèce de cataracte de plus de quarante pieds de haut, avec deux beaux bassins dont celui d'en bas était si profond que je ne pus en trouver le fond avec plus de vingt brasses de liane que j'y coulai avec une assez grosse pierre. Un jour que je me baignais dans celui d'en haut, je vis un chien à qui j'avais jeté un bâton prêt à être entraîné par le courant de l'eau. Je voulus le sauver, mais dans le moment que je le saisissais par une jambe de derrière, je bronchai sur une pierre et le courant m'emporta avec le chien. Je jetai un grand cri quand je me sentis emporté, et les nègres qui travaillaient vis-à-vis de cet endroit me virent culbuter et coururent aussitôt en bas où ils croyaient me trouver brisé et noyé. Mais j'eus le bonheur de ne pas perdre tout à fait la tramontane; je fus à la vérité étourdi de ma chute et je me trouvai sur l'eau tenant toujours le chien par la jambe. Je ne sais si je tombai sur le chien ou si ce fut la hauteur de la chute ou la force de l'eau, mais je me trouvai la poitrine meurtrie, et le lendemain je crachai quelques grumeaux de sang, je me fis saigner et mettre sur la poitrine des compresses trempées dans la graisse de tortue dissoute dans de l'esprit de vin; cela me guérit en peu de jours.

Le dimanche huitième avril je résolus d'aller voir la montagne de la Soufrière. Je pris l'occasion de quelques-uns de nos nègres qui allaient à la chasse des diables, et m'étant fait accompagner par notre apprenti raffi-

neur, deux autres créoles des nos voisins et trois nègres, nous partîmes après-dîner pour nous rendre à la montagne des diables, le plus près que nous pourrions de la Soufrière.

La seconde fois que nous passâmes la Rivière de Saint-Louis, nous fûmes surpris de l'entendre gronder bien plus fort qu'à l'ordinaire, car, comme il n'avait point plu en bas et que le temps avait toujours été beau, nous ne pouvions deviner d'où venait ce bruit, quand nous la vîmes se déborder si promptement que nous eûmes toutes les peines du monde à nous sauver, par le moyen de quelques racines et de quelques lianes que ceux qui grimperent les premiers jetèrent à ceux qui étaient en bas, qui avaient déjà de l'eau jusqu'à la ceinture.

Nous passâmes par les mêmes endroits où j'avais déjà passé, mais nous allâmes bien plus loin et nous montâmes jusque dessus les montagnes sur lesquelles la Soufrière est située. Pendant que la moitié de la troupe était occupée à dresser la cabane et à allumer le feu, les autres furent à la chasse. On se mit à plusieurs dès qu'ils furent de retour et nous fîmes cuire des oiseaux, non seulement ce que nous crûmes en avoir besoin pour le souper, mais encore pour porter avec nous le lendemain.

Ceux qui liront ces mémoires seront sans doute surpris que nous mangions des oiseaux en Carême. Mais on sera averti que les missionnaires qui sont aux Iles et qui, par une concession apostolique, exercent en plusieurs choses le pouvoir des évêques, après une mûre délibération et une consultation des médecins, ont déclaré que les lézards et les diables étaient viandes maigres, et que par conséquent on en pouvait manger en tout temps.

Nous nous couchâmes après que nous eûmes soupé, et je commençais à m'endormir dans l'espérance de reposer aussi bien que la première fois, mais il survint un orage de pluie, de vent, d'éclairs et de tonnerre si furieux que nous fûmes obligés de nous lever pour tenir les poteaux de notre cabane, qui voulait nous quitter. Malgré tous les efforts la couverture fut emportée et notre litière tellement mouillée qu'il ne fut plus possible de se coucher dessus. Je m'enveloppai dans mon manteau et nous passâmes le reste de la nuit à trembler et à causer.

Dès que le jour commença à paraître nous nous séparâmes. Nos chasseurs furent chercher les diables et nous prîmes le chemin de la Soufrière. Le sommet de toutes ces montagnes est pelé; on n'y trouve que des fougères et quelques méchants petits arbrisseaux chargés de mousse; ce qui

vient du froid continuel qui règne dans ces lieux élevés, des exhalaisons de la Soufrière et des cendres qu'elle vomit quelquefois.

Comme le temps s'était purgé par la grande pluie qui était tombée pendant la nuit, l'air se trouva très clair et sans aucun nuage. A mesure que nous montions nous découvrons de nouveaux objets. Nous voyions la Dominique, les Saintes, la Grande Terre et Marie-Galante, comme si nous avions été dessus. Lorsque nous fûmes plus haut nous vîmes fort à clair la Martinique, Monsarat, Nieves et les autres îles voisines. Je ne crois pas qu'il y ait un plus beau point de vue au monde, mais il est situé dans un endroit incommode et trop proche d'un voisin fort dangereux.

Quand nous eûmes marché environ trois heures et demie en tournant autour de la montagne et montant toujours, nous nous trouvâmes dans des pierres brûlées et dans des lieux où il y avait près d'un demi-pied de cendres blanchâtres qui sentaient très fort le soufre. Plus nous montions, plus la cendre augmentait. Enfin nous nous trouvâmes sur la hauteur. C'est une vaste plateforme inégale, couverte de monceaux de pierres brûlées de toutes sortes de grosseurs. La terre fumait en bien des endroits et surtout dans ceux où il y avait des fentes et des crevasses, où nous ne jugeâmes pas à propos de nous aller promener, mais nous prîmes à côté pour gagner le pied d'une élévation qui peut avoir dix à douze toises de hauteur et quatre fois autant de circonférence. C'est un amas de grosses pierres blanches et calcinées; on l'appelle le Piton de la Soufrière. Comme il n'y avait ni cendre ni fumée, nous y montâmes sans crainte, et nous vîmes au-dessous de nous, du côté de l'Est, la bouche de la Soufrière. C'est un trou ovale qui me parut de dix-huit à vingt toises de large dans son plus grand diamètre. Ses bords étaient couverts de grosses pierres mêlées de cendres et de monceaux de soufre. Quant à sa profondeur, nous n'en pûmes pas juger, parce que nous n'en étions pas assez proche, et il n'y aurait pas eu de prudence à s'approcher davantage; d'ailleurs, il en sortait de temps en temps des tourbillons d'une fumée noire, épaisse, sulfurée, mêlée d'étincelles de feu, qui ne laissait pas de nous incommoder quand le vent les portait du côté où nous étions.

Il y a une autre bouche beaucoup plus petite que la première, qui paraît comme une voûte ruinée. Il en sortait aussi une grosse fumée et beaucoup d'étincelles. Tous les environs de ces deux bouches étaient pleins de fentes et de crevasses qui rendaient beaucoup de fumée. Ce qui marque que toute cette montagne est creuse et comme une grande cave pleine de feu et de

soufre qui se consume peu à peu et qui à la fin fait affaisser la voûte et y cause des crevasses et de nouvelles ouvertures.

Nous demeurâmes plus de deux heures sur le Piton pour nous reposer et jouir de sa belle vue en dînant; nous y plantâmes une perche de douze pieds et plus de longueur que j'avais fait apporter exprès avec une vieille toile pour servir de pavillon. Nous descendîmes par le même endroit que nous étions montés; on peut croire qu'il n'y a point de chemins battus dans tous ces quartiers-là : il se passe bien des années avant qu'on s'y aille promener, et assurément la peine et les risques sont trop grands. Nous ne laissâmes pas de nous approcher le plus que nous pûmes de la grande bouche, dont l'abord m'avait paru moins dangereux que celui de la petite. J'y fis jeter par les plus forts de mes compagnons les plus grosses pierres qu'ils purent, mais contre tout ce qu'on m'avait dit, nous ne vîmes point augmenter la fumée ni les étincelles. La terre résonnait sous nos pieds, et quand on la frappait avec un bâton, presque comme si nous avions été sur le pont d'un vaisseau. Dès que nous remuions quelques grosses pierres, la fumée sortait aussitôt. Toutes ces pierres sont légères et sentent beaucoup le soufre. J'en fis apporter quelques-unes avec des morceaux de soufre, dont il aurait été facile de nous charger si nous avions voulu. Quoique nous fussions alors dans la plus grande chaleur du jour, il faisait un air extrêmement frais sur le Piton. Je crois qu'on aurait bien de la peine à résister au froid qu'il y doit faire pendant la nuit. Il y a des nègres qui vont chercher du soufre pour le vendre; il faut le purifier avant de s'en servir. Ils prennent un autre chemin que celui par lequel nous étions venus; nous le cherchâmes et le suivîmes quand nous eûmes trouvé leur trace, et nous trouvâmes qu'il était plus aisé que le nôtre, quoiqu'il nous parût plus long.

Nous descendîmes donc par le côté opposé à celui par lequel nous étions montés. Environ à deux cents pas plus bas que la bouche, nous trouvâmes trois petites mares d'eau très chaude, éloignées de quatre à cinq pas l'une de l'autre. La plus grande pouvait avoir une toise ou environ de diamètre; elle est remplie d'une eau fort brune, qui sent le fer, ou plutôt l'eau dans laquelle les serruriers et forgerons éteignent leur fer. La seconde est blancheâtre et a le goût d'alun. La troisième est bleue et a le goût de vitriol. On dit qu'on y a trouvé des morceaux considérables de ce minéral; je le veux croire, mais nous n'en trouvâmes point; il est vrai que nous n'avions pas d'instruments pour chercher au fond. Faute de ligne et de perche, je ne pus mesurer la profondeur de ces mares; elles excédaient la longueur de nos bâtons. Nous vîmes ensuite une quantité de petites sources d'eau, qui

en s'unissant forment plusieurs rivières ou torrents. Une de ces rivières s'appelle la Rivière Blanche, parce qu'elle est souvent de cette couleur, à cause des cendres et du soufre qui la couvrent. Elle se jette dans la Rivière de Saint-Louis et n'aide pas à la rendre poissonneuse, parce que le soufre et les cendres qu'elle y porte font mourir le poisson.

A mesure qu'on s'éloigne de ces terres brûlées en descendant la montagne, on trouve le pays plus beau. On voit de l'herbe et des arbres grands et verts; il semble qu'on tombe dans un autre monde, tant on trouve de différence entre le sommet affreux de cette montagne, tout couvert de pierres calcinées, de cendres et de soufre, et le milieu et le bas que l'on voit couverts d'une agréable verdure, arrosés d'une infinité de ruisseaux et cultivés avec tout le soin et toute l'industrie possibles. Nous arrivâmes enfin à l'habitation des religieux de la Charité. Le terrain est petit, mais excellent; ils travaillaient à faire un moulin à eau. Les carmes ont le leur au-dessous de celle-ci, leur terrain est plus grand, mais il manque absolument de bois à brûler. J'y trouvai un religieux qui fut fort surpris du voyage que je venais de faire : il me prêta un cheval pour me porter au Baillif. J'en avais bien besoin, étant extrêmement fatigué et ayant déchiré tous mes souliers. Bien en prit à mes compagnons d'être pieds nus, car assurément ils n'en auraient pas eu meilleur marché que moi. Je fus cependant très content de ce voyage.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.





PLANCHE XV. La pêche des tortues chez les Carâibes et la manière de les retourner Gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après Le Clerc.

B.U.  
NANTES  
Sect.  
Lettres-Droit





## TROISIÈME PARTIE

*(L'auteur parle d'abord des mouches à miel, des luisantes, des cornues, du cochon tatou, du lièvre agouti et des cochons marrons. Il nous décrit ensuite le coton, sa culture et sa manufacture.)*

### CHAPITRE PREMIER

*Description du Grand et du Petit Cul-de-Sac de la Guadeloupe. De la Rivière Saint-Charles. De la Rivière Salée. Du Fort-Louis, et ce que c'est qu'un boucan de tortue.*

Le jeudi-saint, 19 avril 1696, le sieur Liétard me vint chercher avec son canot, mais comme il était trop tard pour pouvoir arriver chez lui, nous ne partîmes que le lendemain. Nous nous arrêtâmes à Goyaves pour voir mon confrère et dîner chez lui. Le gros vent fut cause que nous arrivâmes un peu tard à Féri.

Le samedi, je me rendis un peu avant le jour à la chapelle, j'y trouvai déjà bien du monde. Je confessai longtemps; je fis les fonctions du jour et je baptisai onze nègres adultes que je trouvai très bien instruits. Je confessai encore une partie de l'après-midi, après quoi j'allai me promener. Un des enfants du sieur Liétard, qui avait son fusil, me donna occasion de tuer quelques tourterelles et un crabier. C'est une espèce de héron qui vit de petites crabes, de tourlouroux et d'écrevisses qu'il prend sur le bord des rivières. Sa chair est grasse et de bon goût. On le met ordinairement en soupe ou en daube.

Le 22, jour de Pâques, je fis le service et je confessai la plus grande partie des habitants de ce quartier, et quelques-uns du Grand Cul-de-Sac; je prêchai, je fis le catéchisme après la messe, et j'eus la consolation de trouver les enfants et les nègres aussi bien instruits pour le moins que dans les paroisses où il y a des curés résidents et des maîtres d'école. Je fis encore le catéchisme après vêpres et je distribuai la plus grande partie des chapelets et autres choses de dévotion, que j'avais résolu de donner dans tout mon voyage, tant j'étais content de ce quartier-là.

Je reçus assez tard un billet de M. Auger, qui me marquait son arrivée à Goyaves et me priaït de l'attendre le lendemain pour la messe, à laquelle il se rendrait de bonne heure. Le sieur la Pompe, capitaine, reçut ordre par le même messenger de tenir son monde prêt à passer en revue.

M. le Gouverneur arriva sur les neuf heures; il fut reçu avec une triple décharge de mousqueterie. J'avais achevé de confesser et de communier dès le matin ceux qui n'avaient pas encore fait leurs pâques. J'avais fait le catéchisme et une petite exhortation, de sorte que je n'eus que la messe à dire quand il entra dans l'église. Je l'allai recevoir à la porte et je le complimentai. Sa modestie en souffrit un peu, mais le peuple était dans la joie que son gouverneur reçût dans ce lieu écarté ce qu'il n'avait pas voulu recevoir dans des lieux qui se croyaient plus considérables.

Après la messe il fit la revue de la compagnie du sieur la Pompe. Elle se trouva de quatre-vingts hommes, entre lesquels il y avait quelques mulâtres et quelques nègres libres. Tous étaient très bien armés, peu d'épées à la vérité, mais tous avaient de bons fusils boucaniers, de bonnes baïonnettes, le gargoussier, et la plupart le pistolet de ceinture. Quant aux habits, comme ce sont des habitants, chacun était vêtu à son avantage et selon ses facultés.

Les fusils dont on se sert aux Iles sont appelés boucaniers, parce que ce sont les boucaniers et les chasseurs de l'île Saint-Domingue qui les ont mis en vogue. Les meilleurs se faisaient autrefois à Dieppe ou à la Rochelle. On en fait à présent à Nantes, à Bordeaux et autres ports de mer du royaume qui sont très bons. Ils ont quatre pieds et demi de canon; ils portent une balle de seize à la livre, c'est-à-dire d'une once. La platine est plate, sans relief, et la détente longue et forte. Le gargoussier est un étui de cuir long de huit à dix pouces de large et cinq à six pouces de hauteur. On l'attache autour des reins avec une courroie. Il sert à renfermer les gargousses ou charges de poudre et de balles qu'on met dans le fusil.

On se sert pour les gargousses d'un cylindre de bois un peu moindre que le diamètre du fusil pour servir de moule. On l'environne de papier dont on replie le bout, afin qu'il demeure au même état après qu'on a retiré le moule. On mesure ensuite la quantité de poudre que le fusil peut porter, ce qui se fait en cette manière. On met la balle sur la paume de la main bien étendue ou sur une table et on verse doucement de la poudre sur la balle jusqu'à ce qu'elle en demeure couverte; pour lors on met la balle dans le fond du cylindre de papier qu'elle doit remplir exactement, et on met la poudre sur la balle sans autre chose entre deux, et on tortille le

reste du papier. Il est aisé de mettre la même quantité de poudre dans les autres cylindres après qu'on a mesuré le premier, parce qu'on voit la hauteur de la charge dans celui qu'on a fait. On met ensuite toutes ces charges ou gargousses dans l'étui ou gargoussier, où elles se conservent sans se rompre et sans se ployer. C'est une manière si expéditive de charger un fusil que, pour peu qu'on y soit accoutumé, on tirera sans peine six coups contre deux qu'on tirera en chargeant à la manière ordinaire, car il suffit, pour charger à la boucanière, de tirer la gargousse du gargoussier et d'en déchirer dans le même moment le bout avec les dents, pour pouvoir répandre dans le bassinet ce qu'il faut de poudre pour amorcer, encore cela n'est-il nécessaire que quand le fusil est neuf et que par conséquent la lumière est encore petite, car, quand l'arme est un peu vieille et que la lumière est grande, il tombe toujours assez de poudre du canon pour amorcer. On répand aussitôt le reste de la poudre dans le canon et on y laisse glisser la cartouche de papier. La pesanteur de la balle qui est dedans suffit pour la faire descendre et la rejoindre à la poudre; on donne ensuite un coup de culasse contre terre, cela achève de bourer; on met en joue et on tire. Il est certain qu'on a plutôt chargé et tiré qu'on n'a lu la manière de le faire, comme je viens de l'expliquer. Le prix des fusils boucaniers aux Iles, soit qu'on les prenne chez les marchands ou aux magasins du Roi, est de trente et une livre dix sols : savoir : trente livres pour le prix du fusil et trente sols pour le garde-magasin. Chaque vaisseau est obligé d'apporter six fusils et de les consigner au garde-magasin, qui lui en paye ou fait payer le prix et lui en donne une décharge; par ce moyen les Iles en sont toujours bien fournies et on a remédié à l'avarice des marchands, qui les auraient portés à un prix excessif. On les éprouve trois fois à double et à simple charge avant de les recevoir. Quand, après avoir tiré plusieurs coups, on s'aperçoit que le dedans du fusil s'engraisse et que par conséquent la gargousse ne coule plus avec tant de facilité, on se sert alors de la baguette si on est obligé de continuer le feu sans avoir le temps de nettoyer le fusil.

Nous partîmes de l'Ance Féri après-dîner pour aller coucher au Grand Cul-de-Sac. Nous vîmes en passant l'habitation du sieur la Pompe, qui est à côté d'un gros cap, appelé le Gros Morne, qui sépare la partie de l'île appelée la Basse-Terre de celle qu'on nomme le Grand Cul-de-Sac. Cette habitation est dans un bel endroit, arrosé d'une fort jolie rivière. Il y a à côté une autre habitation plus considérable qui appartient à un gentilhomme nommé Le Roi de la Poterie, qui se dit parent d'un de nos premiers ministres et qui n'en est pas pour cela plus à son aise. Les fréquentes des-

centes des Anglais dans ce quartier-là, où ils ont pillé deux ou trois fois ses nègres et ses meubles, l'ont obligé de l'abandonner et de se retirer au bourg de la Basse-Terre. Je vis sa maison, sa sucrerie et son moulin, qui étaient encore sur pied, mais les poux de bois travaillaient de toutes leurs forces à les mettre par terre. Il y a un bon mouillage devant cette habitation, qui est à couvert des vents de la bande du nord par le Gros Morne, de ceux de la bande de l'est par les hautes montagnes qui partagent l'île et de ceux du sud par les bornes de Féri. Après que nous eûmes doublé le Gros Morne, nous trouvâmes de très belles terres, vastes, unies et bien arrosées. Il paraissait à la vue que depuis le bord de la mer jusqu'aux montagnes il pouvait y avoir trois à quatre lieues de beau terrain en pente douce, dont la bonté se faisait assez connaître par les beaux arbres qu'il portait en abondance. Les habitants qui s'étaient trouvés à Féri accompagnèrent leur gouverneur, de sorte que nous faisons une petite armée navale de canots bien armés.

Nous arrivâmes sur le soir chez le sieur Van Despigue. C'était le capitaine de ce quartier-là; il était Flamand ou Hollandais. Après que les Portugais les eussent chassés du Brésil, il se retira à la Guadeloupe avec plusieurs autres de sa nation, qui y furent reçus par M. Houel. C'est d'eux qu'on a appris la culture des cannes et la fabrique du sucre dans nos îles. Le sieur Van Despigue était catholique quand il vint du Brésil, c'était un très honnête homme. Il vint recevoir le gouverneur au bord de la mer à la tête de sa compagnie, qui n'était que de trente-sept à trente-huit hommes, y compris même quelques nègres armés.

Je m'étonnai qu'un si beau pays fût si dépeuplé et j'en demandai la raison au sieur Van Despigue, qui m'en donna trois au lieu d'une. La première, parce qu'il était trop éloigné de la Basse-Terre et du Petit Cul-de-Sac, qui sont les lieux de commerce et de mouillage des vaisseaux. La seconde, que tout ce quartier, depuis le Gros Morne jusqu'à la Rivière Salée, qui sépare la Guadeloupe de la Grande-Terre, se trouvait presque tout entier dans les réserves que les seigneurs propriétaires s'étaient faites en vendant l'île à la seconde Compagnie, en 1694, de sorte que bien que ces deux endroits fussent éloignés l'un de l'autre d'environ cinq lieues, à peine se trouvait-il une lieue de pays qui ne fût aux héritiers des seigneurs ou leurs représentants, qui étendaient leurs prétentions d'une manière si vaste qu'il n'y avait du terrain pour personne, à moins d'en acheter d'eux ou de le prendre à titre de rente seigneuriale avec des lots et ventes, des hommages et autres droits semblables, inconnus dans le pays et point du

tout du goût des habitants, qui ne veulent reconnaître d'autre seigneur que le Roi, qui donne les terres sans aucune condition de foi, hommage, vente, lots et ventes, en un mot sans aucuns droits seigneuriaux, comme ces messieurs en prétendaient exiger. La troisième enfin, que ce quartier, se trouvant entre Monsarat et Antigues, qui sont des îles anglaises, et étant couvert par plusieurs îles où les ennemis se peuvent tenir à l'abri et épier l'occasion de venir piller les habitations et enlever les nègres et les meubles des maisons, peu de gens voulaient se risquer d'y venir demeurer. Il en pouvait parler comme le sachant bien, puisqu'il n'y avait pas plus d'un an que les Anglais, ayant surpris au point du jour les deux hommes qui étaient demeurés au corps de garde, avaient enlevé une partie de ses nègres, après avoir tué son commandeur et lui avoir cassé à lui-même le bras droit d'un coup de mousqueton.

Cette relation obligea M. le Gouverneur à se tenir sur ses gardes. Il n'aurait pas été de la bienséance qu'il se fût laissé surprendre et qu'il eût fait un voyage à Antigues accompagné d'autres troupes que les siennes. Il ordonna deux corps de garde avec une patrouille de quelques cavaliers. Cette précaution nous aurait fait dormir en repos si les moustiques et les maringons nous l'eussent voulu permettre.

Le mardi 24 avril, j'employai toute la journée à confesser ceux qui n'étaient pas venus à Féri. Il était près de midi quand je commençai la messe. Cela ne m'empêcha pas de prêcher et de faire le catéchisme.

Après-dîner j'accompagnai M. le Gouverneur à l'îlet à Fanjou et autres îles qu'il voulait visiter. Nous avions trois canots bien armés et un petit où il n'y avait que cinq hommes qu'on envoyait à la découverte, afin de n'être pas surpris et de ne pas donner dans quelque embuscade.

Le sieur Van Despigue avait fait un plan de tout ce Grand Cul-de-Sac, où il avait marqué les sondes ; mais comme il nous parut que les îlets et quelques pointes n'étaient pas tout à fait bien placés, je me chargeai d'y travailler le lendemain avec ma planchette.

J'étais charmé de la beauté de ce quartier, il est couvert de huit ou neuf îlets de différentes grandeurs avec trois à quatre rangs de cayes et de hauts-fonds qui forment un bassin de cinq à six lieues de longueur, depuis la pointe du Gros Morne jusqu'à celle d'Antigues dans la Grande Terre. Ce bassin n'a pas moins d'une lieue dans sa moindre largeur et près de trois dans sa plus grande. Les vaisseaux de toutes sortes de grandeurs y peuvent être en sûreté. Ils y entrent par deux passes et les barques par deux autres. Il serait facile de les défendre par une batterie fermée ou par un fort sur la pointe de l'îlet à Fanjou, où est la principale passe, avec une redoute sur

un petit îlet qui en est tout proche, qui servirait encore à défendre une des passes des barques; supposé qu'on ne prît pas le parti de la combler, en y enfonçant quelque vieux bâtiment maçonné dans son fond et arrêté avec des pieux pour le soutenir, jusqu'à ce que la mer y eût apporté des pierres et du sable, ce qui ne manquerait pas d'arriver bien vite.

Nous fîmes couper une bonne quantité de branches de palétuviers chargées d'huîtres et nous revînmes au logis du sieur Van Despigue en sondant partout pour vérifier les sondes qu'il avait marquées.

Nous y trouvâmes M. Houel de Varennes, qui, ayant appris en allant à une habitation qu'il faisait faire à la pointe d'Antigues, dans la Grande-Terre de la Guadeloupe, que M. Auger était dans le quartier, était venu pour le voir. M. Houel de Varennes est fils de feu M. Houel, ci-devant propriétaire et marquis de la Guadeloupe. Il a un frère aîné capitaine aux gardes françaises, un autre qui est abbé et quelques sœurs, dont l'une a épousé le marquis de Saint-Victour-Seneterre. Je l'avais déjà vu à la Basse-Terre, et comme nonobstant un grand procès que nous avions eu avec son père, il ne laissait pas d'avoir beaucoup de bonté pour nos Missions, j'avais résolu de l'aller voir chez lui et de lui offrir mes services pour un bâtiment de conséquence qu'il voulait faire et pour lequel il m'avait demandé un dessin. Il avait avec lui ses deux grandes pirogues, avec plus de trente hommes blancs et noirs qui étaient tous bien armés. Ce renfort nous faisait souhaiter qu'il prît quelque démangeaison aux Anglais de visiter notre hôte; nous étions en état de les recevoir d'une manière à leur faire oublier le chemin de leurs maisons.

Le mercredi je fis mesurer une distance de trois cents toises ou six cents pas de la Guadeloupe, dont les extrémités me devaient servir pour poser ma planchette. Pendant que j'étais occupé à ce travail, j'envoyai un canot pour mettre les balises avec des bannières aux bouts des îlets, dont je voulais avoir la position, et à toutes les pointes que l'on pouvait découvrir et qui étaient à portée de mon opération. Je travaillai toute la matinée et je corrigeai une bonne partie de la carte du sieur Van Despigue. J'allai après-dîner avec M. Auger et M. Houel voir la grande rivière à Goyaves, autrement la rivière Saint-Charles, qui séparait autrefois la portion de M. Houel d'avec celle de MM. de Boisseret, ses neveux. Nous la remontâmes environ deux mille cinq cents pas, sondant depuis son embouchure jusqu'à la hauteur de mille toises ou environ, qu'elle n'a plus assez de profondeur pour porter un vaisseau, bien que les barques, chaloupes et canots puissent monter beaucoup plus haut. Cette découverte suffisait au dessein du gouver-

neur. Nous visitâmes, en descendant, le terrain de deux côtés avec assez de peine, lorsqu'il s'agissait de mettre à terre, parce que les deux bords sont couverts de mangles qui avancent très considérablement dans la rivière. Son embouchure est large d'environ cent cinquante toises; elle a dans son milieu huit brasses d'eau; elle diminue peu à peu en allant vers les bords, principalement vers le côté oriental, dont le terrain est bas, mais le côté occidental est une terre élevée d'environ quatre toises au-dessus de la surface de l'eau, d'une roche assez dure, au pied de laquelle il y a sept à huit pieds d'eau de basse marée et plus de dix quand la mer est haute. Nous visitâmes exactement cet endroit, qui semble être fait à dessein d'y bâtir une ville, car c'est une plate-forme naturelle, presque carrée, de plus de trois cents toises de longueur sur une largeur à peu près égale, qui a d'un côté la grande rivière à Goyaves et de l'autre une petite rivière d'une eau excellente. On pourrait faire passer ce qu'on jugerait à propos de la grande rivière dans la petite et isoler ainsi le terrain. Les deux côtés du polygone, qui regardent la mer et la grande rivière, sont fortifiés naturellement et n'auraient besoin que d'un parapet avec des embrasures pour le canon qui défendrait la rade et l'entrée de la rivière. Les autres côtés pourraient être bastionnés à l'ordinaire et à peu de frais, puisque la pierre de taille, le moellon, la terre pour faire la brique, le bois pour la cuire, le sable, la chaux et l'eau sont sur le lieu. On pourrait faire de l'autre côté de la rivière une batterie fermée en forme de redoute, qui battrait à fleur d'eau et mettrait en sûreté les vaisseaux qui seraient dans la rivière ou à son embouchure, en cas que le fort de l'îlet à Fanjou et la redoute du petit îlet eussent été forcés; ce qui ne serait pas une entreprise facile à exécuter.

Entre plusieurs utilités qui reviendraient de cet établissement, qui serait en peu de temps le plus considérable de tous ceux que les Français ont en Amérique, on peut assurer qu'il serait la ruine des colonies anglaises de Monsarat, Nieves, Antigues et la Barboude, parce que nos corsaires se tenant derrière le fort de l'îlet à Fanjou seraient en état, quand ils le jugeraient à propos, de courir sur tout ce qui entrerait ou sortirait des rades de ces îles et d'y faire des descentes continuelles pour enlever leurs esclaves et piller leurs maisons, ayant toujours vent large pour aller et pour revenir et étant sûrs de trouver un bon mouillage et une retraite assurée derrière le fort de l'îlet.

J'achevai le jeudi matin la reconnaissance de toutes les pointes et des îlets. Je fus après-dîner avec ces deux messieurs visiter les cayes et les hauts-fonds du côté de l'ouest. Nous y trouvâmes deux vaisseaux et une barque

qui s'y étaient perdus en allant à Antigues. Comme on en pouvait encore tirer bien des choses, M. Auger ordonna au sieur Van Despigue d'avertir les habitants de la permission qu'il donnait à tout le monde d'en tirer ce qu'ils pourraient. Je crois bien qu'ils n'avaient pas attendu cette permission pour les piller dès que les Anglais se furent sauvés avec leurs chaloupes; mais comme les fermiers du domaine ne s'endorment pas en pareilles occasions, les habitants furent ravis de cette permission qui les mettait à couvert de toutes poursuites.

M. Houel ayant été averti que ses pêcheurs avaient pris deux tortues, dont l'une pesait bien trois cents livres et l'autre un peu moins, proposa de faire le lendemain un boucan de tortue à l'îlet Saint-Christophe, qui était à peu près le milieu des lieux où nous devions aller travailler; M. Auger y consentit, et cependant on donna ordre de mettre les folles à la mer et de chercher d'autre poisson.

Le vendredi matin, nous allâmes visiter les cayes de l'est, sonder les passes, les mesurer et en lever les plans. Cet ouvrage fut long; il était plus d'une heure après-midi quand j'achevai. Nous arrivâmes sur les deux heures à l'îlet Saint-Christophe, qui est presque vis-à-vis de la Rivière Salée. M. Houel y était dès le matin et s'était donné la peine de faire préparer une cabane de branchages et le boucan dont il voulait régaler le gouverneur.

Les pêcheurs avaient encore pris deux autres tortues avec quantité d'autres poissons.

Voici ce qu'on appelle un boucan de tortue et comment on le prépare :

On avait choisi la plus grosse des quatre tortues qu'on avait prises, et sans lui couper ni les pieds ni la tête, on l'avait ouverte par un côté pour en tirer tous les dedans. On avait levé le plastron d'une autre, et après en avoir ôté toute la chair et la graisse, on avait haché tout cela avec ce qu'on avait tiré de la première, des jaunes d'œufs durcis, des herbes fines, des épicerics, du jus de citron, du sel et force piment, et on avait mis tout ce hachis dans le corps de celle qui était entière, ensuite de quoi l'ouverture avait été recousue et couverte d'un morceau de terre grasse.

Pendant que les cuisiniers étaient occupés à ce que je viens de dire, on avait fait un trou dans le sable de quatre à cinq pieds de profondeur et de six pieds de diamètre. On avait rempli ce trou de bois, que l'on y avait laissé consumer jusqu'à ce qu'il fût en charbon, afin de bien échauffer toute la concavité de ce trou. On avait ensuite retiré le charbon et la tortue avait été couchée sur le dos dans le fond, couverte de trois ou quatre



pouces de sable chaud des environs, et puis du charbon que l'on avait retiré, avec un peu de sable par-dessus. Ce fut ainsi que ce pâté naturel demeura dans cette espèce de four, l'espace d'environ quatre heures, et qu'il se cuisit beaucoup mieux qu'il n'aurait fait dans un four ordinaire. Voilà ce qu'on appelle un boucan de tortue.

Dès qu'on nous vit approcher on commença à déterrer le pâté. J'y fus assez à temps pour le voir sortir du four. Les pieds et la tête de la tortue servirent pour passer les lianes dont on se servit pour le faire glisser sur les bords qu'on avait abattus en talus et le tirer sur une civière faite de deux gros leviers garnis de lianes traversées, sur laquelle quatre puissants nègres le portèrent au milieu de la cabane où il devait être mangé. Je ne crois pas que les plus grands monarques de l'ancien et du nouveau monde aient jamais eu sur leur table un pâté d'environ cinq cents livres pesant comme était le nôtre, dont le dedans fût plus délicat et la croûte plus ferme et plus naturelle.

La table sur laquelle on posa ce pâté merveilleux était aussi extraordinaire que lui. Quatre fourches de bonne taille, enfoncées en terre, en faisaient les quatre coins; elles avaient deux pieds et demi hors de terre. Elles soutenaient deux bonnes traverses qui étaient fortement liées avec des espèces d'entretoises, afin que le carré long qu'elles formaient demeurât toujours égal et immobile. Le dedans était garni de lianes traversantes et nattées, mais peu tendues, couvertes de feuilles et de fleurs, sur lesquelles on mit la tortue dans la même situation où elle avait reposé dans le four. Les bouts des traverses qui débordaient furent garnis de petites gaulettes droites et couvertes de feuilles et de fleurs, sur lesquelles on étendit des nappes qui faisaient le tour du parallélogramme, et sur ces nappes on posa les assiettes et les autres choses nécessaires à une table.

J'oubliais de dire qu'on avait nettoiyé avec soin la croûte du pâté, afin qu'il n'y restât ni sable, ni cendre, ni charbon, ni autre chose qui eût pu gêner le couvert ou choquer la vue.

La tortue étant en cet état, et tous les conviés assis sur des bancs de même fabrique que la table, on cerna tout autour le plastron de la tortue afin de l'ouvrir, et à peine l'eut-on levé qu'il en sortit une odeur mille fois meilleure que je ne le puis dire; en un mot, jamais odeur de pâté ne chatouilla l'odorat plus délicatement que celle qui se répandit de tous côtés à cette ouverture. Outre la tortue il y avait du poisson de diverses sortes en abondance, qu'on ne daigna pas seulement regarder. On ne songea qu'au pâté. On en mangea beaucoup et de grand appétit, et il était si délicat et si bien

assaisonné qu'il semblait exciter la faim au lieu de l'apaiser. Il était tard quand nous nous mîmes à table, on y fut longtemps; il était tard par conséquent quand nous en sortîmes. On fit réserver le plastron et deux autres plats du plus beau poisson pour ceux qui voudraient souper et on abandonna le reste à ceux qui n'avaient pas mangé avec nous, aux domestiques et aux nègres, et nous passâmes le reste du jour à nous promener sur cet îlet et à raisonner sur les établissemens qu'on pourrait faire dans ces endroits.

Nous nous rembarquâmes après le coucher du soleil et nous arrivâmes assez tard à notre gîte ordinaire. Comme je n'avais pas besoin de souper et que j'étais fatigué, j'allai achever mon bréviaire et je me couchai.

Le samedi, je passai toute la matinée à mettre au net toutes les corrections que j'avais faites au plan de M. Van Despigue, pendant que M. Auger retourna à la grande rivière de Goyaves pour voir les terres qu'on pourrait concéder et de quelle manière les habitations chasseraient pour avoir la commodité de la rivière et une hauteur convenable sans préjudicier aux terres déjà concédées.

Nous partîmes après-dîner pour nous rendre à la nouvelle habitation que M. Houel faisait faire à la pointe d'Antigues. M. Van Despigue nous y accompagna. On sonda tout le long de la côte depuis la Rivière Salée, ce qui fit que nous arrivâmes assez tard. Nous soupâmes d'abord que nous eûmes mis pied à terre, ayant porté avec nous un plastron de tortue et du poisson rôti. Mais il nous fut impossible de dormir. Il semblait que tous les atomes de l'air se fussent convertis en moustiques, en maringouins et en une autre espèce de bigaille qu'on appelle des vareurs; ce sont des cousins de la grande espèce qui ont un aiguillon si fort et si long qu'ils percent les hamacs caraïbes les mieux peints et les plus forts et causent par leurs piqûres autant de douleur qu'un coup de lancette qui vous perce la chair; de sorte que nous fûmes contraints d'abandonner la maison et de nous retirer dans nos canots, remplis de feuilles et bien couverts de leurs voiles, où nous allâmes passer la nuit à cinq ou six cents pas au large, ayant nos armes auprès de nous et deux canots armés pour nous garder. Cette importune foule de cousins nous accompagna une centaine de pas à la mer, après quoi ils s'en retournèrent à terre et nous laissèrent en repos.

Le dimanche 9 avril, je dis la messe de bon matin. On avait eu soin d'apporter les ornemens de la chapelle de M. Van Despigue, et pendant que M. Houel expédiait les affaires pour lesquelles il était venu, je fus me promener avec M. Auger le long de la côte. Ce pays nous parut très beau,

et quoique la terre fût blanche, légère et sablonneuse, elle ne laisse pas d'être bonne, du moins autant qu'on en peut juger par la hauteur et la grosseur des cannes à sucre, des arbres et des maniocs.

Une chose me surprend dans tout ce quartier-là. C'était d'y voir les cannes plantées jusques au bord de la mer. Je goûtai de celles-ci comme j'avais goûté de celles de M. Van Despigue, et je les trouvai toutes un peu saumâtres, c'est-à-dire un peu salées, d'où il était aisé de conclure que le sucre brut qu'on en ferait pourrait être beau, comme il l'était en effet dans tout le quartier du Grand Cul-de-Sac, mais qu'il serait difficile de réussir en sucre blanc, comme il est arrivé. Il est à espérer que ce défaut cessera quand les terres seront plus usées et que le nitre dont elles abondent à présent sera dissipé. Les habitants de ces quartiers prétendent que le terrain du bord de la mer est meilleur que celui qui en est plus éloigné, parce qu'il est plus gras et moins pierreux. Je suis persuadé qu'ils se trompent et les expériences que j'ai faites depuis ce temps-là m'ont convaincu que j'avais raison de penser comme je pensais.

Je n'avais jamais tant vu de crabes que j'en vis dans ce quartier-là. Les cannes, les savanes, les maniocs, les bois et les chemins en étaient pleins. Ils étaient blancs et avaient de si prodigieux mordants que je passais mon pied au travers quand ils les présentaient pour se défendre. C'est un grand secours pour les nègres et pour les habitants. La chasse et la pêche y sont abondantes, de sorte que la vie coûte peu, ce qui invite bien du monde à demander des concessions pour y faire des établissements. Mais à mon avis ces avantages sont furieusement balancés par le défaut d'eau douce dont cette île, c'est-à-dire la Grande-Terre, est absolument dépourvue, pendant que la Guadeloupe en a pour fournir toutes les îles voisines. On ne trouve à la Grande-Terre que quelques mares d'eau croupie et gâtée par les crabes et quelques mauvais puits d'eau à demi salée, qui encore le plus souvent se trouve infectée par les crabes qui y tombent et qui y pourrissent. De sorte qu'on est réduit à l'eau de citerne; mais comme tout le monde n'a pas la commodité ou le moyen d'en faire, la plupart n'ont que de l'eau qui tombe des toits, qu'ils conservent dans des barriques, dans des jarres ou de grands canaris. C'est à ce défaut de bonne eau qu'on doit attribuer la couleur livide de beaucoup d'habitants, qui souvent sont atteints de maux d'estomac, qui dégénèrent en hydropisie, ou de fièvres violentes, qui, bien qu'elles ne soient pas ordinairement mortelles, sont longues et difficiles à guérir.

Ce défaut d'eau vient de deux causes : la première, que la plus grande partie de la Grande-Terre est basse et plate, et la seconde, que le fond de

cette terre n'est composé que de roches poreuses et légères ou de pierre à chaux, ce qui fait que les eaux de pluie s'imbibent aussitôt dans la terre et disparaissent sans s'assembler et couler vers les lieux bas, comme font toutes les eaux qui filtrent au travers des pores de la terre, se réunissent et composent les ruisseaux et les rivières, ou bien lorsqu'il se rencontre quelque fond où le terrain est d'argile et de terre grasse, l'eau qui s'y amasse s'y gâte et s'y corrompt en peu de temps, parce qu'elle n'a pas de pente pour s'écouler, ce qui est en même temps la cause de la corruption de l'air et de bien des maladies.

Nous partîmes de la pointe d'Antigues après que nous eûmes dîné. Nous passâmes tout le long de la Rivière Salée, qui partage la Guadeloupe en deux parties, dont celle qui est à l'est porte le nom de Grande-Terre. parce qu'effectivement elle est plus grande que l'autre, qui conserve le nom de Guadeloupe comme ayant été découverte et habitée la première. On compte que la Guadeloupe a trente-cinq lieues de tour et les deux îles ensemble environ quatre-vingt-dix.

La Rivière Salée n'est qu'un canal d'eau de la mer qui passe entre ces deux îles. Elle a environ cinquante toises de large à son embouchure du côté du Grand Cul-de-Sac. Sa largeur diminue ensuite; il y a des endroits où elle n'a pas plus de quinze toises. Sa profondeur n'est pas plus égale que sa largeur. Nous trouvâmes des endroits où elle pouvait porter un vaisseau de cinq cents tonneaux, et d'autres où une barque de cinquante aurait de la peine à passer de basse marée; mais comme sa largeur est fort rétrécie par les mangles ou palétuviers qui sont sur les bords et qui en couvrent une bonne partie, il se peut faire qu'on trouverait plus d'eau et un chenal plus profond que celui du milieu si ces terres étaient défrichées et les bords de la rivière délivrés des mangles qui les occupent. Mais il n'est pas expédient de songer à cet ouvrage avant que le Grand Cul-de-Sac soit peuplé et qu'il y ait un fort à l'îlet à Fanjou pour défendre tous ces quartiers des courses et des pillages des Anglais, qui n'y viennent encore que trop souvent et qui y viendraient bien davantage s'ils pouvaient passer dans cette rivière avec des bâtimens plus considérables.

C'est un charme de naviguer sur cette rivière. L'eau y est claire, tranquille et unie comme une glace. Elle est bordée de palétuviers fort hauts qui sont un ombrage et une fraîcheur ravissante. Elle a plus de deux lieues de long, depuis son embouchure dans le Grand Cul-de-Sac jusqu'à celle du Petit. Tout ce vaste terrain, depuis cette rivière jusqu'à la grande rivière à Goyaves, appartient à M. Houel, capitaine aux gardes, frère aîné de M. de

Varenes, avec qui nous étions. On avait toujours appelé cette terre Saint-Germain jusqu'en 1707, que le Roi l'a érigé en marquisat en faveur de M. Houel sous le nom d'Houelbourg, quoiqu'il n'y ait ni bourg ni village. Ce terrain est arrosé de deux petits ruisseaux qui se jettent dans la rivière, presque au milieu de la Rivière Salée, où il fait une petite chute d'eau douce. L'embouchure d'un de ces ruisseaux fait qu'on l'entend d'assez loin. On a pratiqué un passage au travers des mangles pour aller prendre de l'eau. On voit à côté deux gros arbres, où il y a bien des noms marqués sur leurs écorces. Nous ne voulûmes pas contrevenir à la coutume. Nous débarquâmes sur les arcades des mangles, chacun puisa de l'eau et en but, et ceux qui savaient écrire gravèrent leurs marques sur les arbres. Cette commodité de trouver de l'eau douce dans un lieu comme celui-là lui a fait donner le nom de Belle Hôtesse. C'est une coutume immémoriale de faire quelque libéralité à ceux qui vous conduisent la première fois qu'on passe en cet endroit, comme on fait pour éviter le baptême aux tropiques et à la ligne. M. le Gouverneur satisfit à ce devoir avec beaucoup de générosité. Autant que nous le pûmes voir, le terrain de Saint-Germain est beau, mais il est tout en bois de bout, excepté une savane de quatre à cinq cents pas du côté du Petit Cul-de-Sac, qui s'étend depuis la rivière du Coin jusqu'à la pointe de Grigne au Vent.

Après que nous eûmes passé la Rivière Salée, nous entrâmes dans le golfe qui est entre les deux îles de la Guadeloupe, qu'on appelle le Petit Cul-de-Sac. M. de Varenes nous quitta et s'en alla chez lui et nous allâmes débarquer au Fort Louis de la Grande-Terre, où M. le Gouverneur fut reçu au bruit du canon et de la mousqueterie par M. de Maisoncelle, capitaine d'une compagnie détachée de la marine, qui composait la garnison de ce fort.

C'est un méchant parallélogramme de cinquante toises de long sur dix à douze toises de large, composé d'un double rang de palissades, éloignés l'un de l'autre de six pieds pour soutenir les terres et les fascines dont cette espèce de parapet est composé. Il y a quelques angles saillants sur lesquels on a élevé des plates-formes de bois pour mettre le canon, parce que, comme il n'y a point de fossé et que ce parapet n'a que sept à huit pieds de hauteur, si on y avait coupé des embrasures pour le canon, ç'aurait été autant de portes ouvertes pour entrer dans le fort. Outre ces défauts il est commandé d'une petite butte qui en est à la portée du pistolet, du haut de laquelle on découvre les hommes qui sont dans le fort depuis la tête jusqu'aux pieds. Il n'y a de maçonnerie que les jambages de la porte, un petit

magasin à poudre qui est à côté, une cuisine, un ou deux fours et une citerne. La maison du capitaine, qui fait les fonctions de commandant, est de fourches en terre, planchée tout autour et couverte d'essentes; elle contenait quatre petites chambres de plain-pied. Les baraques des soldats et tous les autres bâtimens étaient palissadés de roseaux et couverts de paille. Comme ce fort est trop élevé pour défendre les vaisseaux qui mouillent au pied de la hauteur où il est bâti, on a fait en bas une batterie fermée de maçonnerie en forme de redoute, où il y a six canons qui battent dans la rade. Elle serait aisément emportée si on faisait une descente, parce qu'elle est tout à fait commandée et vue de revers.

Je ne sais quelle idée on a eue en faisant ce fort, qui n'est bon à rien. Tout ce qu'il y a de bon, c'est qu'il est en très bon air et qu'il a une vue des plus belles et des plus étendues. On découvre la plus grande partie de la Cabesterre et du Grand Cul-de-Sac de la Guadeloupe, un nombre considérable d'îlets, dont le Petit Cul-de-Sac est rempli. On voit les Saintes, et quand le temps est serein, les montagnes de la Dominique.

Le lundi matin, M. Auger fit la revue de la garnison du fort et d'une compagnie de milice du quartier le plus proche, qu'on appelle le Gosier, dont la paroisse était desservie par un ecclésiastique appelé M. Biez, au défaut des Capucins à qui les trois paroisses de la Grande-Terre appartiennent, mais qui n'avaient pas alors de religieux pour la remplir.

Je m'occupai toute la matinée à dresser les mémoires de ce que j'avais remarqué et les projets que M. Auger voulait envoyer en Cour. Je les achevai à mon retour au Baillif, avec les plans qui étaient nécessaires pour leur parfaite intelligence. Ils furent envoyés et, à ce qu'on dit, approuvés; cependant, jusqu'à mon départ des Iles, ils étaient demeurés sans exécution, malgré tous les mouvemens que le gouverneur s'était donnés, l'utilité et la nécessité évidente qu'il y avait et les facilités tout à fait grandes qu'on faisait trouver pour les exécuter sans qu'il en coûtât presque rien au Roi.

Nous nous embarquâmes après-dîner pour aller voir les abîmes. Ce sont de grands enfoncements que la mer fait dans les terres, où les vaisseaux peuvent se retirer pendant la saison des ouragans ou dans un besoin, pour ne pas être insultés par les ennemis. Ce sont assurément de beaux endroits, l'eau y est profonde et les bâtimens y sont tout couverts des branches des palétuviers entre lesquels ils se mettent et s'y amarrent, car il serait inutile d'y jeter l'ancre, à moins de la vouloir laisser dans les racines ou emporter en la levant la moitié d'une forêt. Il nous parut qu'on pourrait faire un

port excellent de cet endroit-là, pourvu que les terres des environs soient défrichées et qu'on élève quelque redoute ou batterie pour la défendre. Nous allâmes voir un îlet qui couvre parfaitement bien la rade; il me semble qu'on le nommait l'îlet à Cochons. Il paraît que s'il y avait dessus une bonne redoute ou qu'on y transportât le Fort Louis, il mettrait tout ce quartier hors d'insulte. M. le chevalier Renau, ingénieur général de la marine, étant venu en 1700 visiter les places de l'Amérique, projeta d'y faire un fortin. Je l'ai vu sur le papier et j'en ai eu un dessin.

Le mardi premier jour de mai, je dis la messe de fort bonne heure. M. Auger acheva ce qu'il avait à faire. Nous déjeunâmes et nous nous embarquâmes pour repasser à la Guadeloupe. Nous allâmes encore jusques à l'embouchure de la Rivière Salée pour chercher un endroit commode pour faire un corps de garde sur pilotis, avec une chaîne ou estacade pour fermer la rivière et empêcher les promenades des Anglais dans ce quartier inhabité. On chercha et on marqua ce lieu, dont je fis le dessin, qui fut exécuté avec diligence, parce que les habitants se chargèrent d'en faire la dépense, qui ne fut pas considérable. Nous rangeâmes ensuite toute la terre de Saint-Germain depuis la pointe de Grigne au Vent jusqu'à la rivière du Coin, qui la sépare d'une autre terre, appelée Arnouville, appartenant aux héritiers du sieur Baudouin, ci-devant commis principal de la Compagnie de 1664 à la Guadeloupe, en faveur duquel ils prétendent qu'elle a été érigée en fief par le Roi, à la recommandation de la Compagnie. La veuve du sieur Baudouin reçut M. Auger avec beaucoup de civilité. Les chevaux que M. Houel avait envoyés pour le service du gouverneur y étaient dès le jour précédent. Après que nous nous fûmes rafraîchis, nous montâmes à cheval pour aller voir une terre à côté d'Arnouville que M. Auger voulait acheter conjointement avec le sieur Biez, qui était aussi de la Compagnie. Le sieur Fillacier, officier de milice de la Cabesterre, à qui elle appartenait, s'y trouva. Nous visitâmes le terrain, qui me parut bon, après quoi nous retournâmes chez la veuve Baudouin, parce que la compagnie qui était avec le gouverneur était trop grosse pour pouvoir loger chez le Père Capucin, curé de la paroisse du Petit Cul-de-Sac.

En attendant l'heure du souper, je fus me promener dans la terre d'Arnouville, que je trouvai parfaitement belle, ou du moins très propre à le devenir. C'est une étendue de près de deux mille pas de large sur cinq à six mille de hauteur. Le terrain est à la vérité un peu rouge et comme cendreau en quelques endroits; cependant les cannes y étaient très belles et les bestiaux en bon état, ce qui est une marque infaillible de la bonté de la

terre. Il y a deux petits ruisseaux qui la traversent, dont l'un se jette dans la rivière du Coin et l'autre dans celle de Saint-Paul, qui passe dans l'habitation du sieur Fillacier, que M. Auger a achetée depuis et qu'il a nommée Trianon. A la réserve des moustiques qui nous importunèrent un peu, nous fûmes parfaitement bien traités et bien logés, quoique cette maison eût été pillée depuis dix-huit mois par les Anglais, qui, ayant surpris le corps de garde qui était au bord de la mer, s'étaient rendus maîtres de la maison, dont ils avaient enlevé les meubles et un bon nombre d'esclaves, dont quelques-uns s'étaient sauvés d'Antigues et étaient revenus chez leur maîtresse. Depuis ce malheur on faisait la garde plus exactement et nous la doublâmes afin de dormir plus en repos.

Nous partîmes le mercredi matin pour aller à la paroisse du Petit Cul-de-Sac. Le Père Capucin qui en était curé ne manqua pas d'haranguer M. Auger en lui présentant de l'eau bénite à la porte de l'église. La revue se fit après la messe. Cette compagnie était de soixante-huit hommes bien armés. Nous dînâmes chez le Père Capucin, où il est à croire que les officiers du quartier avaient fait porter ce qui était nécessaire pour le repas. Après que M. Auger eut donné ses ordres, nous partîmes pour aller coucher chez le Père Capucin, curé de la paroisse de Goyaves. Le gouverneur avec celui de l'îlet à Goyaves, qui est à la Basse-Terre, ni avec la grande rivière à Goyaves du Grand Cul-de-Sac. Ce sont trois endroits différents à quoi l'abondance des arbres de cette espèce qu'on y a trouvés a fait donner le même nom.



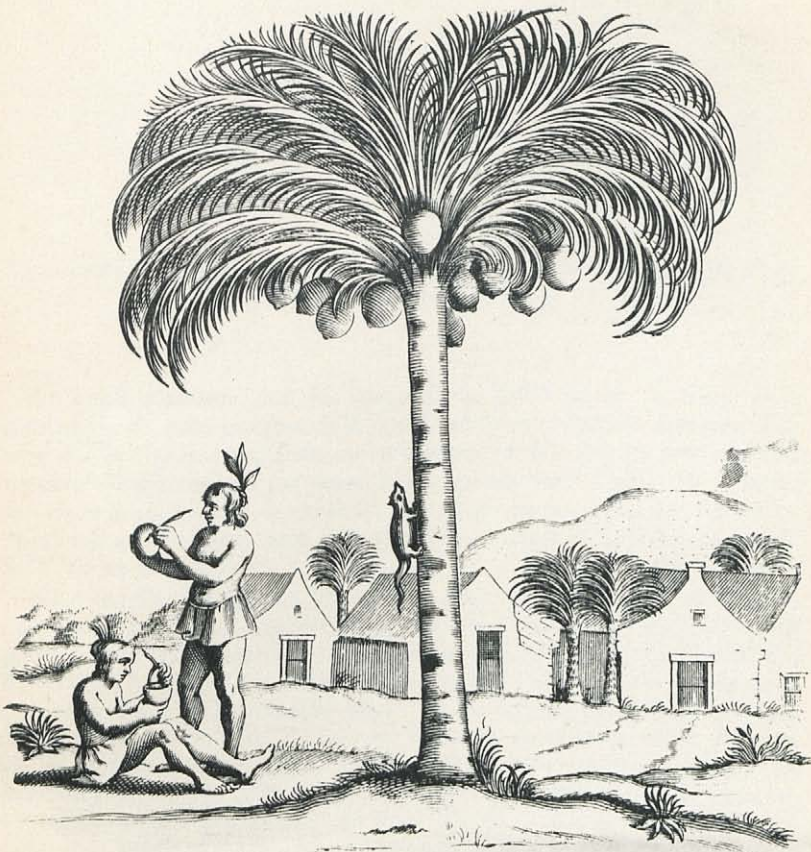


PLANCHE XVI. *Cocotier des Antilles. Gravure du XVII<sup>e</sup> siècle*

B.U.  
NANTES  
Sect.  
Lettres-Droit



## CHAPITRE II

### *Description de la Cabesterre, du marquisat de Sainte-Marie. Projet d'une maison forte pour M. Houel.*

Le jeudi troisième mai, M. Auger fit de grand matin la revue de la compagnie de cette paroisse. Elle était d'environ cinquante hommes. Elle avait été bien plus nombreuse, car ce quartier est fort peuplé, sans le grand nombre d'habitants qui par pique contre les officiers d'infanterie s'étaient mis dans la compagnie de cavalerie. M. Auger parla à ceux qui étaient en différends et leur donna jour pour se trouver au fort de la Basse-Terre, où il devait les accommoder.

Nous partîmes sur les dix heures pour aller coucher chez M. Houel. Les deux quartiers depuis Arnouville jusqu'à la ravine de la Briqueterie, où commence le marquisat de Sainte-Marie, sont bien peuplés et bien cultivés. Et quoique la terre y soit rouge, elle ne laisse pas d'être bonne. Il y a quelques sucreries, mais le principal négoce de ces habitants était le gingembre. Ils font aussi quantité de manioc, de légumes, de tabac et autres denrées, et ils élèvent un très grand nombre de bestiaux et de volailles. Il ne manque pas d'eau en tous ces quartiers; je comptai huit rivières et presque autant de ravines qui donnent de l'eau depuis la rivière du Coin jusqu'à celle de la Briqueterie, qui est un espace d'environ quatre lieues.

L'habitation particulière de MM. de Boisseret, conseigneurs et propriétaires par indivis de la Guadeloupe avec M. Houel, fut érigée en marquisat en 16..., sous le nom de Sainte-Marie. Il y a environ une lieue de large le long de la mer et toute la distance qu'il y a depuis le bord de la mer jusqu'aux grandes montagnes qui séparent la Cabesterre de la Basse-Terre, qui

peut être de trois lieues ou environ. Lorsque ces messieurs partagèrent l'île, il fut stipulé entre eux qu'en quelque lot que le marquisat tombât, il resterait à ses premiers maîtres, avec tous ses droits seigneuriaux, sans aucune dépendance de celui dans le partage duquel il se trouverait. Ainsi en ont joui MM. de Boisseret, quoique leur marquisat se soit trouvé dans le partage de M. Houel.

On y voit encore les ruines d'une espèce de maison seigneuriale ou du château, qui, selon les apparences, n'a jamais été achevé. Ce qui marque la grandeur et la magnificence du maître qui le possédait, ce sont de grandes allées de poiriers qui traversent cette terre, non seulement le long du grand chemin, mais encore qui partagent en plusieurs grands carrés toutes les terres qui étaient employées en cannes, en manioc, en tabac et en savanes, autour desquelles on pouvait se promener en carrosse à couvert du soleil. Il y avait un moulin à eau et une sucrerie dont on voit encore les murailles et qu'on rétablirait à peu de frais si les héritiers de M. de Boisseret s'accordaient à vendre cette seigneurie à un seul; mais comme ils veulent être tous marquis, ils déchirent chacun un petit morceau du titre pour s'en parer, pendant que l'essentiel demeure en friche. Il y a un étang dont la chaussée et les environs sont couverts de poiriers. La quantité de ces arbres plantés à la ligne et qui étaient entretenus avec beaucoup de soin, dans le temps que les seigneurs y résidaient, fait que le vulgaire appelle cette terre les Poiriers, plutôt que le marquisat de Sainte-Marie.

*(Description du poirier des Iles.)*

Il y a un bon mouillage depuis les mesures du château jusqu'au delà de l'embouchure de la rivière. Deux grands rochers à fleur d'eau qui en sont éloignés d'un demi-quart de lieue, appelés l'Homme et la Femme, rompent la violence de la mer et font que les vaisseaux peuvent être en sûreté dans cet endroit-là, qu'il serait très aisé de fortifier et d'en faire un port excellent pour toute la Cabesterre, et cela même à peu de frais, parce que la chaux est en abondance dans ces quartiers, aussi bien que la terre pour faire des briques, et que la Basse-Terre peut fournir du ciment rouge tant qu'on en aurait besoin, et au delà. J'ai découvert depuis que ce ciment rouge était la véritable poussolane telle qu'on la trouve au royaume de Naples et en beaucoup d'endroits d'Italie. Je fus avec M. Auger visiter et mesurer ces rochers et les basses qui les environnent et les passes qui sont entre eux et la terre. Nous remarquâmes sur tous les deux un endroit plus

élevé que le reste et qui n'est sous l'eau que dans les grandes marées des équinoxes, à ce que nous dirent des habitants de ces quartiers-là, assez spacieux pour y bâtir sur chacun une tour de sept à huit toises de diamètre, capables de contenir assez de canon et de monde pour défendre le port.

En attendant que cela se pût exécuter, M. Auger ordonna de réparer une batterie de trois pièces qui était derrière le château, et que quelques habitants, la plupart mulâtres ou nègres libres, qui faisaient valoir quelques morceaux de terre du marquisat, se joindraient aux domestiques et aux nègres du marquis de Boisseret, un des seigneurs de cette terre, qui les y avait retirés depuis la déroute de l'île de Marie-Galante pour composer un corps de garde capable de mettre cet endroit hors d'insulte pendant la nuit.

*(L'auteur parle des différents bois étrangers à la Guadeloupe et du gingembre.)*

Nous partîmes de Sainte-Marie aussitôt que M. le gouverneur eut achevé ce qu'il y avait à faire. Nous trouvâmes les chemins très beaux jusqu'à une ravine qui termine ce marquisat, parce que nous marchâmes toujours dans de grandes allées de poiriers où cinq carrosses peuvent passer de front. Après cela nous eûmes mille à douze cents pas de très mauvais chemin, non que le terrain soit mauvais par lui-même, mais parce que les habitants ont négligé d'entretenir les chemins. Le gouverneur en fit des reproches aux officiers de milice qui étaient venus au-devant de lui et leur ordonna de commander les nègres des habitants pour le lundi suivant et de ne point quitter le travail que tous les chemins ne fussent accommodés, afin qu'en cas de besoin on pût aller la nuit comme le jour dans les lieux où il serait nécessaire pour s'opposer aux entreprises des ennemis.

Nous passâmes deux ou trois ravines ou petites rivières avant d'arriver à une qu'on appelle la Grande Rivière, parce qu'elle est effectivement la plus grande de toute la Cabesterre. Elle a plus de trente toises de large dans l'endroit où on la passe. Nos chevaux avaient l'eau presque aux sangles, quoiqu'elle ne fût alors ni débordée ni enflée par les pluies. Son eau est belle et claire, mais son lit est gâté par une infinité de grosses roches qui en rendent le passage difficile et tout à fait impraticable lorsqu'elle est plus grosse qu'à l'ordinaire.

Nous nous arrêtâmes pour nous rafraîchir chez le sieur Chevalier, conseiller au Conseil Supérieur et capitaine de milice. On voit par ces deux

qualités que ces messieurs sont au poil et à la plume. C'était un fort honnête homme, créole. Il me pria de ne point partir du quartier sans lui indiquer un endroit où il pût couper une petite rivière qui passe sur son habitation, afin de faire un moulin à eau. Je le lui promis et je l'exécutai le surlendemain matin, pendant que M. Auger réglait les affaires du quartier, après avoir fait la revue de la compagnie de cavalerie de la Cabesterre, qui était de près de quatre-vingts maîtres bien montés et bien armés.

Nous passâmes par le bourg du Marigot. Il ne consistait alors qu'en vingt-cinq ou trente maisons ou magasins, où l'on met le sucre et les autres marchandises, en attendant que les barques les viennent prendre. Il y avait trois ou quatre marchands, quelques ouvriers et des cabarets, qui, dans ces pays-là, sont la partie essentielle des bourgs.

L'église paroissiale est éloignée du bourg d'environ trois cents pas. Le Père Romanet, religieux de mon ordre, qui la desservait, était venu saluer M. le Gouverneur à Sainte-Marie, qui est le commencement de sa paroisse de ce côté-là. Il l'attendit ensuite à la porte de son église, où il lui présenta de l'eau bénite et lui fit compliment. Après que M. Auger eut fait sa prière, il fit la revue de la compagnie de milice du sieur Chevalier, qui se trouva d'environ soixante hommes. Je voulus demeurer avec mon confrère, mais M. Houel, qui était venu joindre M. le Gouverneur, ne le voulut jamais permettre et m'emmena chez lui. Sa maison était à une petite demilieu de l'église.

On peut croire, sans que je le dise, que son habitation, car c'est ainsi qu'on appelle aux Iles les établissements, soit de sucreries ou d'autres manufactures; on peut donc croire que cette habitation était très belle et très grande, puisqu'elle avait été faite par feu M. Houel, dans le temps qu'il était encore seigneur et propriétaire de l'île; elle s'appelait Saint-Martin. La maison cependant était peu de chose, elle n'était que de bois, mais grande et assez logeable. Le moulin à eau, la sucrerie, la purgerie, l'étuve, les ateliers de ses différents ouvriers et les autres dépendances d'une grande habitation étaient en très bon état; et ce qui me parut meilleur, était un troupeau de près de quatre cents nègres, grands ou petits, les plus beaux qui fussent dans le pays, avec des bestiaux de toute espèce en très grande quantité et en très bon état. Ce seigneur était fort civil, fort généreux et tout à fait bienfaisant. Il avait l'abord un peu froid et ne se communiquait pas à beaucoup de personnes ni bien vite; mais quand il connaissait du mérite dans quelqu'un, il lui donnait volontiers son amitié, et quand il l'avait dit

une fois, on pouvait compter sur lui comme sur un ami sincère. Il était servi en grand seigneur et se faisait honneur de son bien.

Le vendredi je dis la messe dans sa chapelle domestique d'assez bon matin, après quoi nous montâmes à cheval pour aller voir un terrain où il voulait bâtir la maison dont il m'avait parlé. Cet endroit était à sept ou huit cents pas du bord de la mer. Comme tout ce pays est uni et en pente douce depuis le bord de la falaise, au pied de laquelle la mer bat jusqu'à trois ou quatre mille pas vers les montagnes, ce lieu était le plus propre qu'on pût trouver pour son dessein, puisque c'était un terrain plus élevé que tout le reste de vingt-huit à trente pieds, ce qui aurait donné à la maison que l'on y aurait bâtie la vue et supériorité sur tous les environs. On voyait en face l'île de Marie-Galante, à une distance d'environ six lieues. Les îles des Saintes paraissaient sur la droite et dans l'éloignement on voyait les montagnes de la Dominique. La vue de la gauche s'étendait sur le marquisat de Sainte-Marie, le Petit Cul-de-Sac et la Grande-Terre. Je fis mesurer ce terrain, que je trouvai suffisant pour la maison qu'on proposait d'y faire. Je lui conseillai de l'envelopper d'un parapet qui ferait un carré long, dont les angles seraient couverts d'un bastion et les faces antérieures c'est-à-dire celle qui regarde la montagne et celle qui serait du côté de la mer, pourraient être couvertes d'une demi-lune au delà du fossé, dans l'escarpe duquel on ferait les ouvertures des offices et des magasins qui seraient sous le bâtiment, et dans le besoin on pourrait faire un chemin couvert qui occuperait tout le reste de cette hauteur. De cette manière on ferait une maison non seulement très belle, mais encore très forte, qui mettrait en sûreté tous les environs.

Je lui fis voir la facilité qu'il y avait dans l'exécution de ce dessein sans beaucoup de dépense et sans déranger les travaux de son habitation. J'avais remarqué en passant que la pierre de taille n'était pas rare, qu'on pouvait faire de la brique aux environs, et pour ce qui était des bois nécessaires, il en avait à Saint-Martin et à la pointe d'Antigues en quantité.

Après que nous fûmes retournés au logis, je me mis à travailler à quelques dessins particuliers, sur le plan général que je viens de dire. J'en ébauchai trois qui nous servirent d'entretien pendant le dîner, et après que nous fûmes sortis de table, nous fûmes sur le soir nous promener sur les routes de l'habitation et le long de la Petite Rivière des Pères, qui sépare le terrain de M. Houel de celui qui appartient à notre Mission, pour chercher un endroit commode pour la couper et la faire passer dans le canal du moulin à eau, afin de pouvoir transporter la sucrerie à côté de la maison

qu'on projetait, dont les fossés auraient pu servir de réservoir pour cette eau. C'était l'idée de M. Houel, mais elle ne m'accordait point du tout, parce qu'en la suivant j'aurais absolument privé nos religieux de la commodité de se servir de cette eau pour faire un moulin, s'il leur prenait envie de rétablir la sucrerie que nous avons sur notre terrain et qu'un de nos Supérieurs généraux a transporté au Baillif avec tout ce qui en dépendait, pour des raisons qui ne sont pas de ces mémoires. Cette raison m'empêcha de trouver les facilités que j'y aurais rencontrées si l'intérêt de notre maison n'y avait point été mêlé. En échange je lui donnai un expédient pour prendre de l'eau à une autre rivière plus considérable, presque aussi proche, aussi commodément et sans dommage de personne.

Le samedi je fus avec ces messieurs à notre église, j'y dis la messe, après laquelle M. le Gouverneur fit l'honneur au Père curé de lui rendre visite. Nous le menâmes dîner avec nous.

Cette église, bien que paroissiale, appartient à notre ordre; elle est de maçonnerie. Elle a environ cent vingt pieds de longueur sur trente de large, avec deux chapelles qui en font la croisée. Celle de la droite appartient à M. Houel; le tout est couvert d'ardoises. Le Père Romanet, curé, avait fait bâtir depuis peu une espèce de tour carrée pour servir de clocher, qui aurait fait un bon effet si elle avait été mieux proportionnée. La maison du curé, qui était autrefois le couvent que nous avons à la Cabesterre, est séparée de l'église par une allée de poiriers de trente-cinq à quarante toises de longueur. Il est à croire que dans le temps que nous y avons plusieurs religieux, la maison était plus considérable qu'elle n'est à présent, puisqu'elle ne contient qu'une salle avec deux chambres et un galetas au-dessus. La cuisine, la dépense et autres petits logements nécessaires sont séparés du bâtiment. Tout cela est de maçonnerie, bas, mal entendu, mal percé, sans goût et sans commodité. Le jardin était assez grand et mal entretenu; ce qui me plut davantage était une allée de poiriers de trois à quatre cents pas de long, qui est derrière la maison, qui fournissait une promenade des plus agréables.

C'était dans ce terrain qu'était la sucrerie que nous avons transportée au Baillif; les murs de tous les bâtiments étaient encore sur pied et auraient pu être remis en état à peu de frais si la place en avait valu la peine, mais elle est trop petite pour faire un établissement un peu considérable. Elle n'a que trois cents pas ou environ de large sur mille pas de hauteur, avec une autre place dans les hauteurs dont je ne sais pas l'étendue bien au juste.



Il y avait chez M. Houel un de ses amis, arrivé de France depuis quelques mois, qui se faisait appeler M. de Rochefort, mais fort connu à Paris sous le nom de l'abbé Vrais, qui était son véritable nom. C'était un homme de beaucoup d'esprit, de belles lettres et très poli. Il avait été obligé de se retirer aux Iles pour quelques mauvaises affaires que ses ennemis lui avaient suscitées. Il épousa quelque temps après la veuve du sieur Baudouin, dont il augmenta considérablement le bien en peu d'années. Nous fîmes connaissance et nous liâmes ensemble une amitié qui a duré jusques à sa mort, arrivée en 1704.



### CHAPITRE III

#### *Description du quartier des Trois Rivières. Du Réduit et de tout le pays jusqu'au fort de la Basse-Terre.*

Nous partîmes de chez M. Houel le dimanche 6 mai pour venir coucher au quartier appelé les Trois Rivières, éloigné d'environ trois lieues du lieu d'où nous partions. Plusieurs officiers et habitants accompagnèrent M. le Gouverneur. Nous passâmes une assez grosse rivière qui termine l'habitation de M. Houel; elle se nomme la rivière du Grand Carbet. A une demi-lieue plus loin, nous en trouvâmes une autre, appelée des Grands Bananiers, qui termine le quartier qu'on appelle la Cabesterre, qui est assurément le plus beau des Iles, car depuis cette rivière jusques au Gros Morne, où commence le Grand Cul-de-Sac en le prenant du côté de l'ouest et de la Basse-Terre, c'est un pays très uni de près de vingt lieues d'étendue en suivant le côté de la mer, qui monte d'une manière douce jusqu'au pied des montagnes, qui en sont éloignées depuis une lieue jusques à quatre. Ce pays est arrosé d'un très grand nombre de rivières. J'ai dit ci-devant que j'en avais compté huit et presque autant de ravines, depuis la rivière du Coin jusqu'à celle de la Briqueterie. J'en ai compté encore autant jusqu'à celle des Grands Bananiers; de sorte que si on faisait des ponts sur ces rivières et qu'on accommodât les passages des ravines, on pourrait faire rouler le carrosse dans toute cette étendue de pays.

Quatre ou cinq cents pas après que nous eûmes passé la rivière des Bananiers, nous entrâmes dans des chemins coupés à mi-côte dans les montagnes qui soutiennent le pied de la Soufrière. Ces montagnes, en bien des endroits, tombent presque à plomb à la mer, de sorte que cet endroit,

qui a une bonne demi-lieue de long, est absolument impraticable du côté de la mer, excepté en trois endroits où il y a de petits enfoncements, par lesquels des ravines d'une eau sale et bleuâtre se déchargent dans la mer; on les appelle les Trois Troues. Le premier que nous trouvâmes est le Trou-Madame, le second le Trou-au-Chien et le dernier le Trou-au-Chat. A côté de ce dernier et sur la hauteur du morne on trouve un plat pays de cinq à six cents pas, qui s'étend ensuite dans quelques gorges de montagnes jusques au pied de la Soufrière. La terre y est noire et grasse, mais aussi entremêlée de roches et d'éclats de pierres qu'un atelier où l'on aurait travaillé vingt ans. La bonté du terrain y a attiré quelques habitants qui se servent de ces pierres pour faire des murailles sèches qui renferment les différentes pièces de leur terrain, comme leurs cours, leurs jardins, leurs parcs, etc. Cet endroit, étant fort élevé et couvert du côté de l'ouest par de grandes montagnes, est fort frais. L'herbe des savanes est touffue, délicate et toujours verte. Elle engraisse très bien tous les bestiaux qu'on y élève. Nous y vîmes quelques rocuyères et quantité de mil et de manioc.

Un habitant de Saint-Christophe, nommé d'Othemar, s'était venu loger en cet endroit en 1692 et prétendait y faire une sucrerie malgré la difficulté de transporter son sucre au bord de la mer, qu'il disait qu'il surmonterait en ouvrant un chemin nouveau au travers de ces précipices. M. Auger me pria alors d'aller visiter le dessein de cet homme, pour voir s'il ne serait point préjudiciable à la colonie. Je m'acquittai de ma commission et à mon retour je conseillai au gouverneur de lui défendre de penser à cet établissement par deux raisons. La première, pour empêcher la ruine de cet homme et de sa famille, que son seul entêtement précipitait dans cette entreprise, sans aucune apparence d'y réussir, parce que cet endroit est trop froid et trop sujet à la pluie pour que les cannes y puissent jamais bien mûrir; comme l'expérience le faisait voir par celles que ses voisins avaient plantées pour nourrir leurs cochons, qui étaient toujours vertes, quoique d'ailleurs longues et grosses, mais inutiles pour faire du sucre.

La seconde, que la conservation de l'île dépendait de la facilité qu'il y avait à empêcher les débarquements dans ces endroits qui séparent la Basse-Terre de la Cabesterre, où, en cas que les ennemis se fussent rendus maîtres d'une partie, on pouvait avec peu de monde les arrêter et les empêcher de pénétrer dans l'autre, ce qui ne serait plus possible dès qu'ils trouveraient des lieux commodes pour faire des débarquements. A quoi j'ajoutai que l'embarquement que cet homme voulait faire chez lui exposerait ses voisins à être pillés par les ennemis. M. Auger goûta mes raisons et lui

défendit de faire aucune trace ni sentier, ni autre chemin que l'ordinaire, lui laissant cependant la liberté de faire du sucre et de se ruiner comme il le jugerait à propos, mais sans que son entêtement pût porter préjudice à d'autres qu'à lui.

Je reviens à présent à mon sujet.

M. le Gouverneur ajusta quelques différends qui étaient entre les habitants et leur conseilla de planter du cacao, à quoi il paraissait que leur terre était propre, quoique la superficie fût couverte de pierres, puisqu'ils disaient qu'on n'en trouvait presque point quand on avait fouillé environ deux pieds. On en a planté quelques arbres, que j'ai vus en 1703 fort beaux et bien chargés.

Après que nous eûmes passé ce plat pays, nous rentrâmes dans les détroits des montagnes, toujours à mi-côte, jusqu'à ce que nous fûmes arrivés au plus haut de ce chemin, où la vue est fort belle et fort étendue et l'air extrêmement frais. Mais ce lieu paraît si désert et si sauvage qu'il n'y aurait aucune satisfaction à s'y arrêter pour ce seul avantage.

Nous descendîmes ensuite par un chemin très long et très raide, au pied duquel coule une des trois rivières qui donne le nom à ce quartier. Celle-ci est petite, étroite, resserrée par des rochers; quoiqu'elle n'ait pas plus de deux pieds d'eau, elle ne laisse pas d'être difficile à passer à cause des rochers dont son lit est semé.

Le quartier des Trois Rivières a environ quatre milles de large. C'est une plaine partagée en deux par la pente d'un gros morne, dans les enfoncements duquel il y a plusieurs beaux établissements. La terre est bonne et produit de très belles cannes, dont le sucre brut est parfaitement beau. Il est vrai qu'il blanchit difficilement, à moins d'être raffiné, ce qui ne tourne pas au profit de l'habitant, à qui il est plus avantageux de faire du sucre terté ou du sucre brut que de raffiner celui qu'il a fait. Il y avait cependant tout lieu d'espérer que ce défaut, qui ne venait que de ce que la terre était encore trop grasse, se corrigerait à mesure qu'elle se dégraisserait en servant. Il y avait sept ou huit sucreries dans ce quartier-là. M. de la Malmaison, lieutenant du Roi, commençait d'en établir une, où j'ai depuis tracé et nivelé un canal pour faire un moulin à eau, ayant pris pour cet effet celle de la première rivière que nous avons passée.

Nous allâmes descendre chez le sieur Rigolet, lieutenant de milice du quartier. Le Père Imbert, Jésuite, qui desservait cette paroisse, ne manqua pas de venir aussitôt saluer M. le Gouverneur. Il m'offrit sa maison fort obligeamment et je l'aurais acceptée parce qu'il me semblait que nous

étions logés fort à l'étroit chez le sieur Rigolet, mais on ne voulut jamais me le permettre. La maison de cet officier était plantée sur une petite esplanade coupée à mi-côte dans ce gros morne. Son moulin à eau et sa sucrerie étaient un peu plus bas et à côté de la maison, aussi bien que les cases de ses nègres et les autres appartenances d'une habitation; de sorte que tous ces bâtiments étaient comme en cascades les uns sur les autres. Il était tard quand nous arrivâmes et nous étions fatigués, ce qui nous obligea de souper aussitôt pour nous aller reposer.

Le lundi, de grand matin, j'accompagnai M. le Gouverneur à l'église, où il fut reçu et complimenté par le curé; je dis la messe. Pendant que M. Auger faisait la revue, je fus rendre visite au Révérend Père Imbert; il était dans une vénération extraordinaire dans tout le pays, et c'était à bon titre, car c'était un très digne religieux, d'une vie dure et austère, fort appliqué à ses devoirs, très zélé pour le salut de son peuple, si détaché de toutes choses que je n'en ai jamais vu un si dénué de tout. Le Seigneur a voulu faire éclater son mérite et sa vertu en lui donnant l'occasion de pratiquer la vertu de patience d'une manière la plus héroïque. Il mourut quelques mois après comme il avait vécu, c'est-à-dire comme un saint. Son église, moitié de bois et moitié de maçonnerie, était très propre et très ornée. Pour sa maison, la propreté y tenait lieu de toutes choses.

Nous retournâmes chez notre hôte après la revue et nous déjeunâmes comme des gens qui ne devaient manger que le soir; nous montâmes à cheval pour aller visiter la Grande et la Petite Anse. Ce sont deux enfoncements que la mer fait dans la terre, depuis la première rivière que nous avons trouvée à la descente du morne du Trou-au-Chat jusques aux grandes montagnes qui séparent ce quartier de celui du vieux fort. La Grande Anse est séparée de la Petite par une cuisse de morne sur laquelle il est aisé de se poster pour empêcher que ceux qui sont sur l'une puissent pénétrer dans l'autre.

Comme cette côte est très propre pour inviter les ennemis à y faire des descentes, étant assez unie, le mouillage bon et la mer souvent très calme et très belle, M. le Gouverneur voulut reconnaître exactement tout ce terrain, y faire faire les retranchements nécessaires et rétablir les anciens, parce que si les ennemis attaquaient l'île et qu'ils commençassent par se rendre maîtres de ce quartier, ils couperaient la communication de la Basse-Terre avec la Cabesterre, d'où s'ensuivrait presque infailliblement la perte de l'île, car quoiqu'il soit facile de les renfermer dans ce quartier-là, il serait toujours impossible d'aller secourir la partie de l'île qu'ils attaque-

raient, surtout s'ils étaient une fois les maîtres des hauteurs et des défilés où nous venions de passer, ou de ceux que l'on passe pour aller à la Basse-Terre.

Nous passâmes toute la journée à visiter ce terrain, à tracer des retranchements nouveaux, à corriger et augmenter les anciens. Nous changeâmes une batterie de trois canons qui nous parut inutile où elle était et nous la plaçâmes sur le haut de la cuisse du morne qui sépare les deux ances, afin qu'elle pût servir pour toutes les deux. Au lieu des gabions dont ses embrasures étaient composées, je la fis faire à barbette; cette manière est plus expéditive et donne plus d'avantages pour pointer où l'on veut. Je sais bien que ceux qui servent ces batteries sont plus exposés, mais les coups ne sont que pour les malheureux et tout le monde ne l'est pas. Je traçai deux bons retranchements pour soutenir la batterie avec des retirades pour couvrir les habitants en cas qu'ils fussent forcés au bord de la mer. Je faisais toiser tous les ouvrages à mesure que je traçais. Ils devaient être de pierre sèche, excepté la barbette de la batterie, qui devait être de maçonnerie. L'épaisseur de tous ces ouvrages devait être de huit pieds par le bas, de cinq par le haut et de sept pieds et demi de hauteur avec une banquette. Quoiqu'on dût consommer beaucoup de pierres dans ces travaux, je n'avais pas peur d'en manquer, parce que tous ces quartiers en sont abondamment pourvus. Nous employâmes encore le mardi tout entier à ces travaux. Lorsque nous fûmes retournés le soir chez notre hôte, M. Auger se fit apporter le rôle des nègres travaillants de la paroisse, sur lequel nous fîmes la répartition de ces ouvrages à tant de pieds par tête de nègre. Il ordonna au sieur des Meurs, capitaine du quartier, de commander les nègres des habitants pour le lundi suivant, selon la répartition qu'on lui mit entre les mains, l'avertissant de veiller soigneusement à ce que les travaux fussent exécutés comme ils étaient tracés et comme étaient quelques toises qui étaient achevées et pour servir de modèle, parce qu'il s'en prendrait à lui s'il se trouvait quelque malfaçon ou quelque négligence.

Nous partîmes le mercredi sur les sept heures pour retourner à la Basse-Terre.

En sortant des Trois Rivières, on rentre dans les détours des montagnes qui font partie de celle de la Soufrière. Ce sont des ravinages perpétuels et des montées et descentes qui font peur, avec des défilés où vingt hommes arrêteraient et mettraient en désordre une armée. Nous trouvâmes en quelques endroits des parapets de fascines et de terre que l'on résolut de changer, parce qu'ils étaient mal placés; mais le gouverneur remit ce travail à

une autre fois, parce qu'il n'était pas si pressé que celui qu'il venait d'ordonner aux Trois Rivières. Après avoir monté une côte très difficile par un chemin taillé dans le rocher, la plus grande partie assez étroite et fort raide, nous arrivâmes enfin à une espèce de plat pays, appelé le Dos-d'Ane, qui a servi de réduit où l'on avait retiré les femmes, les enfants, les vieillards et ce qu'on avait de meilleur, comme dans un lieu fort et hors d'insulte, pendant que les Anglais attaquaient le fort de la Basse-Terre en 1691.

Les Carmes y ont une petite chapelle si dégarnie de portes et de fenêtres que les bestiaux de deux ou trois habitants voisins l'avaient remplie de leurs ordures. Nous trouvâmes aux environs les poteaux de plusieurs cases qu'on avait bâties dans cette occasion, nous en vîmes encore beaucoup aux lisières du bois. Cet endroit est élevé et très sain, quoique environné de bois, et autant qu'on en peut juger, il est impénétrable du côté des Trois Rivières, pour peu qu'il soit défendu. Ces savanes peuvent avoir trois à quatre cents pas de long sur différentes largeurs. Dès qu'on est sorti on trouve une montée assez douce, après quoi on côtoie une montagne dans le côté de laquelle on a fait un chemin de dix à douze pieds de large, dont le côté opposé à la montagne est couvert par un terrain marécageux, où, dans la saison des pluies, les eaux de toutes les montagnes voisines se rassemblent et font un étang dont le fond, mol et fangeux, est couvert de cinq à six pieds d'eau, et dans la saison sèche il y en a toujours assez pour embourber une armée. Ce marais nous parut suffisant pour couvrir le chemin du réduit du côté de la mer, dont il est éloigné de près de quatre mille pas; mais il fallait savoir s'il était aussi bien gardé du côté de la montagne, c'est ce que M. Auger remit à une autre fois. En sortant de ce chemin nous trouvâmes deux pans de muraille qui le traversaient et qui laissaient une ouverture fermée d'une porte à gros barreaux de bois. Nous entrâmes par là dans une petite savane appartenant aux héritiers de Jean Smite, où nous trouvâmes encore un grand magasin ruiné en partie, où l'on avait renfermé des munitions de guerre pour les distribuer plus facilement aux habitants qui bordaient la rivière des Galions lors de l'attaque des Anglais en 1691. À côté de cette savane est l'habitation du sieur Favre, dont la maison, la sucrerie et le moulin sont sur deux hauteurs qui commandent tout le terrain des environs. On pourrait tirer un boyau à mi-côte de l'un à l'autre pour faire face à la plaine et mettre ce poste hors d'insulte, surtout si on y transportait quelques petites pièces de canon, qui étaient dans le chemin du Dos-d'Ane, où elles étaient absolument inutiles. Le chemin pour descendre dans la plaine qui est au-dessous de cette hauteur, est sur la croupe du



morne; la pente est assez douce. Les deux côtés de ce chemin sont escarpés et couverts de grands arbres. Il était coupé en quatre endroits par des traverses de fascinages toutes droites. On jugea à propos d'y faire quelques flancs ou quelques angles, lorsqu'on y ferait travailler. C'est là que commencent les terres de M. le chevalier Hinselin, prédécesseur de M. Auger, dans le gouvernement de la Guadeloupe. Nous vîmes ses deux sucreries et ses moulins à eau. Nous entrâmes dans celle d'en bas, où l'on faisait du sucre blanc qui était parfaitement beau. Ces terres sont très bonnes, quoiqu'elles soient pierreuses. A cent cinquante pas de cette dernière sucrerie, il y a une petite rivière, appelée la rivière de Sence, qui coule au fond d'une falaise assez profonde et fort escarpée. Elle sépare les terres de M. Hinselin de celles de M. Houel, qu'on appelle Bisdari, où il y a une montagne ronde, fort haute, et qui paraît de loin comme isolée, nommée Houelmont, où feu M. Houel avait fait faire quelques retranchements garnis de canon, avec des fours et des citernes pour servir de réduit dans un besoin. Environ huit cents pas plus bas que cette sucrerie, nous trouvâmes l'habitation des enfants du feu sieur Miler, conseiller et capitaine de milice. Nous remarquâmes, étant au bas de la savane, que la rivière des Galions et celle de Sence, s'approchaient beaucoup et ne laissaient entre elles qu'un espace d'environ cent cinquante pas, escarpé des deux côtés par des falaises profondes et impraticables. Cet endroit forme une hauteur en plate-forme, capable d'un bon retranchement aisé à défendre, qui commande absolument le fort, dont il voit de revers tous les ouvrages. Après l'avoir bien examiné, il fut résolu de les fortifier et d'y faire des embrasures pour y mettre du canon, qui servirait à empêcher aux ennemis les approches du fort, s'ils venaient l'attaquer du côté du cavalier, ou les en déloger, s'ils s'en étaient emparés. Tous ces ouvrages ne furent exécutés qu'en 1702, parce qu'il s'en trouva d'autres plus pressés, et que la paix s'étant faite à Ryswick en 1697, on ne jugea à propos d'obliger les habitants à faire des ouvrages qui ne paraissent pas devoir être sitôt d'usage.

De cette plate-forme à la falaise qui est sur le bord de la mer, il y a cinq ou six cents pas. Nous trouvâmes qu'on y avait creusé un boyau faisant face à la mer, avec deux angles saillants, sur l'un desquels il y avait trois canons en batterie à barbette. On descend à la rivière des Galions par un chemin taillé dans la pente du morne; il est roide et raboteux. On passe la rivière à gué; elle est assez considérable. Il y avait autrefois un pont de bois en cet endroit, qui, ayant été emporté par un grand débordement, n'a point encore été rétabli, quoiqu'il soit très nécessaire, parce que c'est l'unique passage pour aller de la Basse-Terre à la Cabesterre; et l'on est souvent obligé de s'arrêter, quand cette rivière est débordée.

On l'appelle la rivière des Galions, parce que c'était en cet endroit que les galions d'Espagne venaient se rafraîchir et faire de l'eau, quand il prenaient ce chemin pour aller à la terre ferme, avant que les Français se fussent rendus maîtres des Iles. Ce lieu leur était commode, parce que c'est une grande anse où l'ancrage est excellent, et où il y a de l'eau douce en abondance. Ils auraient cependant beaucoup mieux fait de descendre plus bas et de faire leur eau à la rivière Saint-Louis et à celle du Baillif, où l'ancrage est le même et où les eaux sont infiniment meilleures : car celles de la rivière des Galions sont sulfurées et vitriolées et ne manquent jamais de causer des flux de ventre et des dysenteries à ceux qui ne sont pas accoutumés d'en user ; ce qui est si vrai qu'on défend aux soldats du fort de s'en servir. Au sortir de la rivière on trouve un chemin dans la côte, beaucoup plus haute et plus escarpée que la précédente, qui conduit sur l'esplanade du fort. Il était près de deux heures après midi quand nous y arrivâmes. M. Auger m'y retint à dîner. Sur le soir je me retirai à notre couvent du Baillif.

## CHAPITRE IV

*Description de la Pointe du Vieux Fort et de toute la côte jusqu'à la rivière Saint-Louis. De la rivière des Galions ; du lieu appelé le Parc et de la côte jusqu'à la rivière des Habitants.*

Je trouvai en arrivant chez nous des lettres de la Martinique, par lesquelles on me marquait que le Père Astrucq, que j'avais laissé pour garder ma maison et ma paroisse, avait été obligé d'aller desservir celle de la Trinité, à cause du départ du Père Martelli, qu'on avait été obligé d'envoyer à Saint-Domingue. On m'avertissait aussi que le Père Rosié n'avait point voulu se charger de ma paroisse, à moins que le Supérieur ne lui promît de l'y laisser absolument et de trouver moyen de retirer la parole qu'on m'avait donné, et de me contenter comme on pourrait.

Ces nouvelles me chagrinerent et me firent résoudre à achever promptement ce qui restait à niveler, et à tracer un canal, et ce que j'avais promis à M. Auger, afin de m'en retourner promptement à la Martinique. J'achevai mon ouvrage du canal en deux jours. J'en employai sept ou huit à mettre au net les plans et les mémoires du Grand et du Petit Cul-de-Sace et je les portai au gouverneur, à qui je fis part du dessein que j'avais de repasser à la Martinique par la première occasion qui se présenterait, et des raisons qui m'y obligeaient. Il me parut y être fort sensible et voulait à toute force me retenir à la Guadeloupe, en m'offrant un parti qui aurait dû me tenter. Mais j'étais tellement piqué de ce manquement de parole, que je le priai de ne pas s'opposer à mon départ, l'assurant que, quand j'aurais fait ce que j'avais résolu de faire à la Martinique, je serais toujours disposé à lui venir rendre les services dont j'étais capable, et qu'on attendant mon départ il pouvait disposer de moi, n'ayant plus rien à faire au canal pour lequel j'étais venu. Il accepta mon offre et m'en témoigna beaucoup de reconnaissance.

Le lundi 21 mai il m'envoya un cheval et me fit prier d'aller dîner chez lui, pour aller ensuite aux Trois Rivières, comme nous étions convenus. Nous passâmes par les mêmes endroits que j'ai marqués ci-dessus, remarquant exactement tous les postes et tous les avantages qu'on pourrait tirer de la situation des lieux pour s'en servir dans l'occasion. Nous n'arrivâmes que la nuit aux Trois Rivières, parce que nous étions venus fort doucement et que nous nous étions arrêtés plusieurs fois. Il est certain qu'un même objet vu de différents côtés ne paraît pas toujours le même, et qu'on a besoin de cette précaution dans les endroits que nous visitons, afin de ne pas faire des travaux inutiles, ou de manquer à faire ce qui serait nécessaire. Nous logeâmes encore chez le sieur Rigolet.

Le mardi nous nous rendîmes de grand matin au bord de la mer. M. le Gouverneur fut fort content de la diligence qu'on avait apportée à l'exécution de ses ordres. Les retranchements nouveaux que j'avais tracés étaient fort avancés, aussi bien que les réparations des anciens. Nous y demeurâmes toute la journée et dînâmes sous des arbres. M. le Gouverneur fit dîner avec lui les officiers de milice qui commandaient les travailleurs. Nous retournâmes souper et coucher à notre gîte ordinaire.

Le mercredi, après avoir demeuré une couple d'heures aux travaux qui s'avançaient à vue d'œil, et dont quelques-uns étaient perfectionnés, nous nous embarquâmes dans un grand canot pour retourner à la Basse-Terre en passant par le Vieux Fort.

Nous rangeâmes la côte aussi près qu'il fut possible de le faire sans échouer, et nous nous convainquîmes qu'il était absolument impossible de faire aucune descente dans ce pays qui se défendait de lui-même depuis le Morne qui termine la petite anse des Trois Rivières, jusqu'à la pointe du Vieux Fort et que quand même on se serait emparé de la petite anse, il était impossible de pénétrer par là du côté du Vieux Fort ou du réduit, parce qu'on ne trouve partout qu'une falaise escarpée et coupée par des précipices, que des gens armés ne peuvent surmonter, et où dix hommes dans les hauteurs en déferaient dix mille, seulement en faisant rouler sur eux des pierres qui sont là en bonne quantité.

La pointe du Vieux Fort est basse, assez unie, d'environ deux cents pas de large sur un peu plus de hauteur, avec quelques enfoncements dans les gorges des montagnes. Il semble que ce soit un amas de pierres que les pluies ont détachées de la montagne voisine, qui, par succession de temps, se sont couvertes d'un peu de terre. Elle regarde le sud-ouest. Il y a au pied une petite chapelle qu'on dit avoir titre de paroisse, dont les Carmes sont en possession et tirent les revenus. Je ne sais si cela les oblige à y tenir un curé résident pour administrer les sacrements à quelques habitants qui

y demeurent, et qui sont là comme séparés du reste du monde, mais il est certain qu'ils se contentent d'y envoyer un de leurs religieux une fois par mois pour y dire la messe ; à ceux qui en ont besoin dans d'autres temps de se pourvoir comme ils le jugent à propos. Il y a dans ces enfoncements des montagnes, et sur les croupes des mornes, sept ou huit habitations où l'on fait du coton, du manioc, du mil, et où l'on élève des volailles en quantité. On a mis sur la pointe deux canons de fer, qui servent pour donner avis au fort de la Basse-Terre de ce qu'on voit en mer. Ce quartier nous parut hors d'insulte par sa situation, par le peu de profit qu'y trouveraient les ennemis en le venant piller, et par son inutilité pour exécuter de plus grands desseins, puisqu'il est impossible de pénétrer par là, ni dans le Réduit, ni aux Trois-Rivières, tout ce pays n'étant composé que de bois, de montagnes et de précipices, dans lesquels le petit nombre d'habitants qu'il y a est suffisant pour faire tête à une armée.

Nous nous rembarquâmes en rangeant toujours la côte de fort près sans trouver aucun endroit où l'on pût mettre à terre, qu'environ à une lieue et demie du Vieux Fort, dans un lieu appelé l'Ance de la Croix. C'est un petit enfoncement de vingt-cinq à trente toises de large, outre deux pointes de mornes qui tombent à plomb dans la mer. Cet enfoncement peut avoir neuf à dix toises de profondeur, depuis le bord de la mer jusqu'à une falaise qui lui fait face, d'environ trente pieds de hauteur, qui est droite comme une muraille. Un petit ruisseau d'eau fort claire coule dans le milieu de cet enfoncement et fait une nappe en tombant ; mais soit qu'il soit trop faible ou que le rocher soit trop dur, il n'a pu jusqu'à présent y creuser un canal. L'habitant qui s'est niché dans ce trou de montagne avait commencé à creuser un chemin à côté de l'anse pour descendre avec plus de facilité au bord de la mer et pour remonter, qu'avec une échelle dont il s'était toujours servi. Nous nous servîmes de l'échelle pour y aller et pour en revenir. Nous trouvâmes ce petit endroit fort joli et de bonne terre, avec des enfoncements dans les montagnes qui étaient plus considérables qu'ils ne paraissaient, et nous découvrimus un sentier assez commode, qui, en suivant les contours des mornes, conduisait dans les terres du Bisdarri et de Houelmont, qui sont des endroits qu'on doit conserver avec tout le soin imaginable si le fort était attaqué, parce que les ennemis, s'en rendant maîtres pourraient prendre en flanc et par derrière les troupes qui borderaient l'Ance des Galions et les bords de la rivière et s'emparer du réduit, ce qui leur serait aisé s'ils se rendaient maîtres pendant la nuit de cette petite anse, et qu'ils fissent filer un bon corps de troupes par le sentier que nous avions remarqué. C'est pourquoi, quand nous fûmes descendus, M. Auger ordonna à ces habitants de

rompre incessamment le travail qu'il avait fait et d'escarper ce lieu comme il était auparavant. Il résolut même de faire faire un parapet de pierres sèches sur le bord de cette falaise, avec deux petit flancs qui joignissent les deux mornes, et d'y tenir quinze ou vingt hommes dans un temps d'attaque.

Depuis l'Ance de la Croix la côte est fort escarpée et ne laisse entre la falaise et la mer que six à huit pieds d'espace fort embarrassés de roches, et où la mer donne très fort quand elle est haute, ou pour peu qu'elle soit agitée. Il y a à la vérité quelques petits enfoncements, mais l'entrée est encore plus élevée que celle de l'Ance de la Croix. Cette côte a une petite demi-lieue de long et finit à un morne qui fait le commencement de l'Ance des Galions. On l'appelle le Morne de Raby, du nom d'un habitant qui y a son habitation.

L'Ance des Galions a cinq à six cents pas de large depuis le Morne de Raby jusqu'à la rivière de Sence, qui se décharge dans la mer au pied d'un autre petit morne, dont la pointe qui donne sur la mer est couverte d'un angle saillant, composé de pierres sèches mêlées avec de la terre. Cette anse, depuis le bord de la mer jusqu'à la montagne qui y fait face et qui fait à peu près la figure de l'anse, n'a pas plus de deux cents cinquante à trois cents pas de plat pays. Les bords de la mer, dans la largeur de cinquante à soixante pas, sont tout couverts de gros cailloux, qui causent une fatigue extrême à ceux qui sont obligés de marcher par cet endroit. Le prédécesseur de M. Auger, profitant de ce grand nombre de pierres, avait fait faire quelques saillies pour défendre cette anse en cas que les ennemis y voulussent descendre. M. Auger résolut de les joindre les uns aux autres par des courtines, et d'en faire de nouveaux, où ceux qui étaient faits se trouvaient trop éloignés pour se bien flanquer, et en faisant cela s'approcher le plus qu'on pourrait des arbres et des broussailles épaisses, pleines de ronces et de crocs de chien, qui sont tout le long de cette anse, depuis l'endroit où finissent ces amas de rochers jusqu'à un étang qui en occupe presque toute la longueur. Cet étang est formé de plusieurs sources qui se rencontrent sur le lieu et d'une partie de l'eau de la rivière de Sence, qu'on y a conduite par une rigole, et encore d'une autre petite ravine qui coule au pied du morne de Raby, qu'on appelle la ravine Salée.

Le morne qui forme et qui borne le fond de cette anse est défriché depuis le pied jusqu'à la moitié ou environ de sa hauteur, qui est considérable. Le reste est couvert d'arbres qui y sont crûs depuis que ce terrain a cessé d'être cultivé comme il l'était dans le temps qu'il appartenait à M. Aubert, un des premiers seigneurs propriétaires de l'île. On avait profité des petites avances ou saillies que fait le terrain du morne, à la

hauteur où commencent les arbres, et on en avait fait deux postes capables de loger quarante ou cinquante hommes. On résolut de les augmenter, et d'y placer deux petites pièces de canon à chacun, et d'en faire un troisième pour défendre l'entrée de la rivière de Sence.

Il fut aussi résolu d'élargir le boyau qui est creusé dans le haut de la falaise, depuis la rivière de Sence jusqu'à la descente de celle des Galions, et de profiter d'une petite pointe de terre qu'on avait négligée pour y faire un angle saillant, qui découvrirait le pied de la falaise et qui battrait tout le long du boyau.

Nous passâmes à pied tout le long de la falaise en suivant le bord de la mer, depuis le chemin qui monte de la rivière des Galions à l'esplanade du fort. Nous trouvâmes de gros pans de murs qui avaient servi autrefois à une batterie qui était en cet endroit, adossé selon les apparences à la falaise; mais la mer, dans quelque ouragan, l'en a détachée et l'a ruinée. Cette falaise est extrêmement élevée et coupée presque à plomb, et continue ainsi depuis la montée de l'esplanade du fort jusqu'à la distance d'environ quatre cents pas en allant vers la rivière aux Herbes. Un peu avant d'arriver à la batterie qui est devant le couvent des Carmes, la falaise baisse beaucoup, c'est pourquoi on y a fait de gros murs de bonne maçonnerie, avec un angle qui ferme en partie la place d'armes de ce côté-là. On a pratiqué quelques embrasures dans ce mur avec une ouverture pour aller à la mer, qui est fermée par un grillage de fer.

La batterie des Carmes est de maçonnerie, les angles des embrasures sont de pierres de taille. Il y avait onze canons de fer, de dix-huit, de douze et de huit livres de balle; les plates-formes étaient de bois. Après que nous eûmes bien considéré tous ces lieux, raisonné dessus, et fait beaucoup de projets, qui ne s'exécutèrent qu'en 1702 et qui ne servirent à rien, je pris congé du gouverneur, à qui je promis de revenir le lendemain matin, pour l'accompagner dans la visite qu'il voulait faire le long de la rivière des Galions.

Je ne manquai pas de me trouver au fort de grand matin. Nous nous rendîmes d'abord sur cette petite esplanade, au bas de l'habitation du sieur Milet; nous remarquâmes encore plus exactement que la première fois la conséquence de ce poste, et M. Auger se confirma dans la résolution qu'il avait prise de le fortifier pour s'en servir au besoin. Nous remontâmes ensuite la rivière des Galions en marchant toujours sur le bord de la falaise, sans trouver qu'elle fût accessible à aucun endroit pour des troupes, quoiqu'il ne fût pas absolument impossible à des gens qui n'ont rien à craindre, et qui ne sont embarrassés ni d'armes ni d'habits, de la monter en s'aidant des pieds et des mains, et en se prenant aux lianes et aux racines des arbres. C'est ce qu'on ne doit pas craindre d'un

corps de troupes, dont on peut aisément renverser le dessein, en postant de distance en distance quatre ou cinq hommes, pour avertir les corps de garde les plus voisins, et sans se donner la peine de tirer, faire rouler des pierres sur ceux qui s'exposeraient à tenter une pareille entreprise.

Au commencement de l'habitation de la veuve Chérot, qui est à huit ou neuf cents pas plus haut que la maison du sieur Milet, nous trouvâmes un petit sentier qui descend à la rivière, que les nègres de cette habitation ont pratiqué pour aller à l'eau, et encore un autre à cinq cents pas plus haut ; mais comme il est facile de rompre ces petits chemins et de les rendre inaccessibles, M. Auger laissa à ceux qui les avaient faits la liberté de s'en servir, avec défenses d'en faire d'autres, et à condition que sitôt qu'il y aurait une alarme générale, ils ne manquassent pas de les rompre et de les détruire, sous peine d'en être privés pour toujours dans la suite.

Depuis cet endroit jusqu'au passage de la même rivière, appelé le Grand Passage ou le Passage de Madame, il y a environ neuf cents pas. On l'appelle ainsi parce que ce fut M<sup>me</sup> du Lion qui le fit faire ; elle était veuve d'un gouverneur de l'île, prédécesseur de M. le chevalier Hinselín ; elle avait une sucrerie et une habitation de l'autre côté de la rivière qu'on appelle l'Espérance. Ce passage du côté de l'est est coupé en zigzag dans le morne, avec quelques parapets à droite et à gauche, et une place d'armes à mi-côte qui est couverte de grands arbres qui peuvent donner de l'ombre et de la fraîcheur à ceux qui y seraient postés, mais qui ne les couvriraient nullement des coups de mousquets qu'on ferait pleuvoir sur eux de l'autre côté de la rivière, dont la falaise est plus élevée et plus commode, avec un beau chemin pour descendre à la rivière ; de manière que ce chemin et la plate-forme et ses retranchements sont absolument commandés par la falaise opposée. Cela nous obligea de remonter sur nos pas, pour chercher un endroit qui commandât le poste opposé ; il ne nous fut pas difficile d'en trouver un ; M. Auger le marqua sur ses tablettes.

Après cela nous continuâmes notre chemin, en remontant toujours la rivière jusqu'au-dessus d'une grande savane qui est de l'autre côté de la rivière, appelée la savane de Suère. Nous trouvâmes là à la vérité quelques endroits où le passage ne serait pas absolument impossible ; mais comme pour y arriver il faut venir tout à découvert le long d'une grande savane, et être exposé au feu de toute la hauteur sur laquelle nous étions, nous jugeâmes qu'il n'y avait pas grand'chose à craindre de ce côté-là, et qu'il serait toujours facile de prévenir les ennemis et leur empêcher le passage.

Depuis cet endroit jusqu'au pied des grandes montagnes, la rivière coule entre des falaises escarpées qui en rendent l'approche et le passage impossibles.



Nous retournâmes sur nos pas pour passer la rivière au Grand Passage. Nous visitâmes l'habitation de l'Espérance, qui est séparée de celle du sieur du Querry, appelée l'Ilet, par une ravine assez profonde et escarpée. Le terrain de l'Ilet est commandé par celui de l'Espérance, dont la maison, la sucrerie et le moulin, qui sont de maçonnerie, contribuent à défendre ce poste et à empêcher de pénétrer dans la savane de Suère et de s'approcher du Grand Passage.

Tout le terrain, depuis la rivière des Galions jusqu'à celle de Saint-Louis, est très beau, de bonne terre et tout à fait propre pour le sucre blanc ; aussi il s'y en fait une quantité considérable. C'est le quartier de l'Île où il y a plus de sucreries ; il est vrai qu'elles sont petites et qu'elles manquent absolument de bois à brûler ; mais comme les terres sont vieilles, c'est-à-dire qu'elles servent depuis longtemps, et que la sécheresse y est plus ordinaire que la pluie, les pailles des cannes et les bagaces tiennent lieu de bois et suffisent.

La rivière aux Herbes sépare en deux parties presque égales tout ce terrain, qui a environ une lieue de large, et à qui on a donné différents noms. On appelle montagne de Beau-Soleil la partie qui est entre la rivière aux Herbes et celle des Galions. Au-dessus de l'habitation de l'Espérance sont celles de Suère et des Gomers et à côté est celle de l'Ilet. La partie qui est renfermée entre la rivière aux Herbes et celle de Saint-Louis se nomme la montagne de Belle-Vue. Au-dessus est l'habitation du sieur abbé Gueston et une autre qui est aux Jésuites, qu'ils appellent Saint-Claude, dont elle est séparée par des falaises de très difficile accès et par une Elle confine à une des terres réservées par feu M. Houel, appelée le Parc, rivière qui vient des montagnes de la Soufrière, qu'on appelle la rivière de Saint-Claude, qui se jette dans celle de Saint-Louis.

La rivière aux Herbes est composée de deux branches qui renferment un triangle qu'on appelle l'Ilet. C'était aussi une des réserves de M. Houel, que ses héritiers ont vendue au sieur du Quety. Nous visitâmes la plus grande partie de tous les endroits qui sont entre la rivière aux Herbes et le fort, où je fus dîner avec M. Auger. Après-dîner nous montâmes à cheval pour voir tout le terrain le long de la gauche de la rivière aux Herbes, depuis le bord de la mer jusqu'à l'Ilet. Nous traversâmes ensuite les habitations jusqu'au bas de celle de Saint-Claude pour voir en descendant la droite de la rivière de Saint-Louis, qui, dans ces hauteurs-là, coule entre deux falaises extrêmement profondes et escarpées. Depuis la rivière Saint-Claude, qui se jette dans celle de Saint-Louis à plus de trois mille pas du bord de la mer, jusques un peu au-dessus de l'écluse du moulin des Jacobins, éloigné du bord de la mer de sept à huit cents pas, et depuis l'écluse jusqu'à la mer, on la peut passer partout à gué, quoiqu'elle soit

grosse, large, fort remplie de grosses roches, qu'elle ait de grands bassins et qu'elle soit fort sujette à se déborder et à croître considérablement d'un moment à l'autre ; mais depuis l'écluse jusqu'à la rivière Saint-Claude, son passage n'est praticable qu'en deux endroits. Le plus bas s'appelle le Passage de la Coulisse, parce qu'un habitant s'était avisé de faire un moulin au pied de la falaise, et à côté de la rivière, où l'on conduisait les cannes, en les faisant glisser dans une coulisse de planches, appuyée sur des tréteaux enfoncés en terre le long de la pente d'un morne très long et très roide. Il est vrai qu'il n'eut pas le succès qu'il espérait de cette invention, parce que la rapidité de la coulisse, faisant que les paquets de cannes en sortaient fort souvent, avec danger de blesser ou de tuer ceux qui se rencontraient sous leur chute, ou quand elles arrivaient en bas, elles étaient toutes froissées, et aussi échauffées que si elles eussent été coupées depuis quatre jours, ce qui les rendait presque inutiles à faire du sucre, surtout du sucre blanc. La descente de ce morne, quoique longue et roide, ne laisse pas de servir aux gens qui sont à cheval, et serait un fort bon endroit pour passer la rivière et s'emparer des hauteurs de Belle-View, si elle n'était pas tout à fait découverte et commandée par deux hauteurs qui sont à la droite de la rivière, qui semblent avoir été faites et placées là exprès pour rendre ce chemin inutile aux ennemis qui y voudraient passer. M. Auger ne manqua pas de remarquer ces deux endroits pour y faire travailler quand il serait besoin.

Le second passage est à neuf cents pas plus haut que celui-ci. La descente de la droite est belle et facile ; elle a été faite par les habitants voisins pour aller à l'eau, mais celle de la gauche est si escarpée et si roide qu'elle fait peur ; aussi n'y a-t-il guère que des nègres qui s'en puissent servir. J'y ai passé deux fois pendant que les Anglais nous attaquaient en 1703. Je ne crois pas avoir jamais couru de plus grand danger en ce genre.

Depuis l'écluse des Jacobins jusqu'à leur moulin, qui est éloigné d'environ quatre cents pas, le terrain de la droite de la rivière est élevé et escarpé et commande absolument celui de la gauche. Depuis cet endroit jusqu'au bord de la mer, les deux rives sont à peu près égales, ou s'il y a quelque avantage, il est du côté de la droite. Il fut résolu de faire un retranchement de pierres sèches, avec des raquettes par-devant depuis l'Ecluse jusqu'à la mer, que l'on continuerait le long de la mer par le morne des Irois et le morne doré, jusqu'à la ravine Billau, qui couvre l'entrée du bourg Saint-François. Nous découvrimus chemin faisant quelques petits angles saillants de pierres sèches qu'on avait fait en quelques endroits de la côte ; mais outre qu'ils étaient presque éboulés et tout couverts de broussailles, ils laissaient de trop grands vides entre eux, et ils étaient trop éloignés les uns des autres pour se pouvoir défendre. On résolut de réparer

ceux qui étaient éboulés, d'en faire d'autres où il serait besoin, et de les joindre par des courtines qui feraient face à la mer, comme aussi de creuser un boyau autour de la morne des Irois, et d'un autre qui en est éloigné d'environ cent pas, avec une muraille sèche pour les joindre l'un à l'autre, et de continuer ces retranchements jusqu'à la ravine Billau. Il y avait une batterie à la gauche de cette ravine, qu'on appelait la batterie de Carcavi, que l'on jugea à propos de transporter de l'autre côté de cette ravine et de la renfermer dans l'enceinte du bourg.

Nous trouvâmes au bourg Saint-François un nommé le Blanc, maître d'une barque qui venait d'arriver de la Martinique. Il rendit quelques paquets à M. le Gouverneur, et nous dit qu'il était frété pour le retour par nos religieux, pour lesquels il devait prendre chez nous la charge de pots et de formes pour notre habitation du fonds Saint-Jacques. Il me rendit ensuite quelques lettres, une, entre autres, de notre Supérieur, qui semblait supposer que je m'arrêterais à la Guadeloupe pour faire travailler au canal ; il me pria de donner mes soins afin que la barque fût promptement chargée, et qu'on y mît de bonne poterie, et le plus qu'on pourrait. Je résolus de me servir de cette occasion pour retourner à la Martinique, quoiqu'elle ne fût pas trop sûre. Je dis à M. Auger, qui eut peine à y consentir et qui me conseillait d'attendre quelqu'un de nos corsaires où je serais plus en sûreté ; mais comme je n'avais rien à perdre, parce que je laissais mes instrumens au gouverneur, qui me promettait de me les renvoyer par quelque bonne occasion, je me mis en peine de ce qui pouvait arriver ; le pis était d'être pris par les Anglais, dont j'étais bien sûr de ne pas recevoir de mauvais traitements ; au contraire, j'aurais eu le plaisir de voir quelques-unes de leurs îles et d'en remarquer les défenses et les lieux les plus propres à les aller visiter ; de sorte que je me fixai à me servir de cette barque.

Je pris congé du gouverneur qui me chargea de faire les mémoires de ce que nous avions remarqué et résolu dans notre tournée. Il me dit qu'il me viendrait prendre le samedi suivant de bon matin pour aller visiter le quartier des habitans.

Je travaillai tout le vendredi à ces mémoires et à quelques remarques que j'avais faites en m'en retournant seul par le même chemin du bord de la mer. Car l'expérience m'avait appris qu'on ne connaissait jamais parfaitement un terrain en le voyant une fois et d'un sens, et que le considérant d'un autre point de vue, on est souvent obligé de changer ou de corriger les premières idées.

Je dis au Père Vidal, Supérieur du couvent, que j'étais résolu de me servir de la barque où il devait charger la poterie pour retourner à la Martinique, parce que je ne le voyais pas en état de faire travailler au canal. Après quelque résistance d'honnêteté, il consentit à mon départ.

Le samedi vingt-sixième mai, M. Auger me vint prendre de grand matin ; il m'avait fait amener un de ses chevaux.

Toute l'anse qui est devant notre habitation est bien retranchée ; il y avait un parapet de sept pieds de haut et six de large, composé d'un double rang de palissades de tendre à caillou, remplis de terre et de fascines avec une banquette. Ce parapet avait des angles saillants de distance en distance ; il était couvert de douze à quinze rangs de raquettes, qui faisaient une largeur de cinq à six toises ; le tout bien entier et bien entretenu depuis l'embouchure de notre rivière, c'est-à-dire de la rivière de Saint-Louis, jusqu'auprès du Bourg du Baillif, où toutes les palissades avaient été emportées, ou par le débordement de la rivière, dont j'ai parlé ci-devant, ou par les nègres qui les avaient dérobées pour les brûler. M. le Gouverneur donna ordre aux officiers de milice qui étaient présents de faire réparer ces brèches avec des murs de pierres sèches, en attendant qu'on pût avoir des palissades de tendre à caillou, pour les remettre comme elles étaient auparavant.

Nous visitâmes le Château de la Magdelaine, la batterie qui est à côté, l'Ance du Gros François et l'embouchure de la rivière du Plessis, que nous remontâmes sur la droite jusqu'à près de deux mille cinq cents pas. Là elle coule dans un fond fort uni, au milieu d'une savane qui est dans l'habitation du sieur Radelin. Elle est fort aisée à passer dans ce lieu-là ; aussi ce fut en cet endroit qu'une partie des Anglais passa en 1691, lorsque nos gens eurent abandonné leurs postes par l'insigne méchanceté de quelques malintentionnés, comme je l'ai dit ci-devant. Il est certain que cet endroit est difficile à garder ; cependant comme il est commandé par deux petites buttes dont la montée est assez roide, il fut résolu de les fortifier en creusant un boyau sur leur hauteur, par le moyen duquel on arrêterait les ennemis, qui auraient plus de quatre cents pas à faire à découvert dans la savane avant de pouvoir arriver au pied de la première butte, où, étant arrivés, ils seraient battus en flanc par l'autre ; ou s'ils se mettaient en devoir de passer entre les deux, ils auraient à essuyer les deux feux, et trouveraient en face une ravine assez profonde, au delà de laquelle il y a des bois et des broussailles épaisses et un morne fort roide, où il serait encore très facile de les arrêter.

Nous passâmes la rivière du Plessis en cet endroit et la côtoyâmes en descendant par sa gauche jusqu'au Grand Passage, observant et remarquant tous les avantages que les ennemis, ou nous, pouvions tirer des maisons, des arbres et des murs de pierres sèches, qui sont en grand nombre dans cet endroit-là, afin de faire abattre ou de conserver ce qu'on jugerait à propos selon le besoin. Nous continuâmes notre chemin jusqu'au bord de la mer, que nous côtoyâmes sur le bord de la falaise jusqu'à l'Ance

Vadelorge, dont nous fîmes le tour. Il fut résolu de faire deux parapets de palissades et de fascines, et de faire planter sept ou huit rangs de raquettes dans tout son contour, avec des crocs de chien sur le devant pour donner de l'occupation aux ennemis qui voudraient pénétrer par là, et avoir le temps de les tirer comme au blanc quand ils seraient une fois embarrassés dans ces épines. J'expliquerai dans une autre occasion ce que c'est que les raquettes et les crocs de chien.

De l'Ance Vadelorge jusqu'à la descente de la plaine des habitants, la falaise est escarpée. Elle est de différentes hauteurs, depuis quatre jusqu'à sept à huit toises de hauteur, de sorte que toute cette côte se défend assez d'elle-même. Il y avait seulement quelques petits sentiers que les habitants avaient faits pour leur commodité pour aller à la mer ; M. Auger leur ordonna de les rompre incessamment, leur remontrant qu'ils ne devaient pas préférer une petite commodité aux risques où ils se mettaient d'être enlevés la nuit avec leurs nègres par les ennemis, qui, remarquant le jour ces sentiers en rangeant la côte et les voyant éloignés des corps de garde, ne manqueraient pas d'y venir pendant la nuit, d'y descendre et de les piller.

Nous côtoyâmes ensuite toute la hauteur du morne, au pied duquel est la plaine des Habitants. Toute la crête de cette côte serait très propre à être retranchée et serait un poste avantageux, qu'il serait difficile de forcer ; mais il nous parut d'une trop grande étendue, puisque du bord de la mer jusqu'à un endroit où la côte devient presque toute droite et escarpée comme une falaise, il y a près de quinze cents pas, ce qui serait un trop grand travail et qui demanderait trop de monde pour le faire et pour le garder. Une autre raison encore qui nous empêcha d'y penser, fut que tout ce terrain est léger et de peu de consistance, de sorte qu'il aurait été impossible de creuser un boyau, qu'il n'eût été rempli avant d'être perfectionné. On aurait donc été réduit à faire tout ce retranchement de palissades et de fascines, ce qui aurait été fort à charge aux habitants : d'ailleurs, les ennemis faisant leur descente plus près du fort, tout ce travail aurait été perdu ; ainsi nous nous contentâmes de tracer environ cent toises de retranchements au bord de la mer. Les deux capitaines de milice de ce quartier-là qui étaient présents, nommés Tomaseau et Boucachar, se chargèrent de les faire exécuter ; comme ils étaient bons officiers et fort zélés pour le bien commun, M. le Gouverneur s'en reposa sur eux.

Nous allâmes chez le bon Père Romain, Capucin, curé de la paroisse où M. Auger avait envoyé préparer à dîner. Ce bon religieux, qui était tout de cœur, fut un peu fâché de la précaution que le gouverneur avait prise et lui en fit de petits reproches tout à fait obligants. Il avait convié les deux capitaines de milice afin d'avoir plus de temps de les instruire de

ce qu'ils avaient à faire. Les habitants du quartier avaient une vénération toute singulière pour leur Père curé ; ils avaient rebâti tout de nouveau sa maison, qui était de charpente, grande et fort propre, avec un fort bel enclos et un jardin bien entretenu. Les Anglais avaient épargné l'église dans l'incendie qu'ils firent de toutes celles où ils purent pénétrer en 1691 ; elle était vieille et toute de bois, mais propre, bien entretenue et bien ornée.

Nous montâmes à cheval sur les quatre heures après midi et nous côtoyâmes la rivière depuis environ trois cents pas au-dessus de l'église jusqu'à son embouchure. Il est certain que dans une occasion on pourrait y arrêter les ennemis ; mais il n'y avait aucune apparence d'y faire des travaux, tant pour les raisons que j'ai dites ci-devant, en parlant de la crête du morne, que parce que les fréquents débordements en emporteraient plus qu'on n'en pourrait achever. Comme nous vîmes que les raquettes venaient parfaitement bien au bord de la mer, M. Auger ordonna aux capitaines d'en faire planter le plus qu'ils pourraient tout le long de l'anse.

Nous passâmes sur le bord de la falaise en nous en retournant, afin de mieux observer ce que nous avions vu le matin. M. le Gouverneur me laissa chez nous en passant et ne voulut jamais que j'allasse le conduire chez lui.

Je travaillai tout le dimanche et une partie du lundi aux mémoires des réparations et augmentations qu'il y avait à faire depuis la rivière Saint-Louis jusqu'à celle des Habitants.

Le mardi j'allai avec M. Auger à notre habitation du Marigot et de là au Parc. La descente de la rivière Saint-Louis est longue, roide et fort difficile : il ne faut pas penser d'y aller à cheval. Je remarquai cependant qu'il ne serait pas impossible d'y faire un chemin. Les nègres que nous avions avec nous nous portèrent de l'autre côté de la rivière. Nous trouvâmes la montée du Parc bien plus facile que la descente. On avait fait un petit retranchement sur le haut, lorsque quelques habitants s'y étaient retirés avec leurs familles en 1691, mais ils y avaient fait si mauvaise garde et s'étaient si mal défendus quand un parti anglais les y alla visiter qu'ils les y laissèrent pénétrer et perdirent la plus grande partie de ce qu'ils avaient retiré. On appelle cet endroit le Parc, parce qu'il est renfermé de tous côtés par des rivières profondes et presque impraticables et qu'il est adossé aux montagnes qui portent la Soufrière. Nous en fîmes une bonne partie du tour depuis l'endroit où nous étions entrés, en gagnant sa pointe du côté de la mer, et retournant par le côté opposé, où nous trouvâmes toute sa largeur, qui nous parut être dans cet endroit-là de dix-huit cents à deux mille pas.

Quoique ce poste paraisse fort bon pour faire un réduit, M. Auger résolut de ne s'en point servir, et même de défendre aux habitants d'y reti-

rer leurs familles et leurs effets, sous peine d'être abandonnés et de n'avoir aucune protection, ni aucune justice des pillages qui pourraient leur être faits par les nègres, qui, dans ces occasions, sont souvent autant à craindre que les ennemis. Les raisons qu'avait le gouverneur étaient qu'il est absolument nécessaire que le peuple soit réuni dans un même endroit, afin que ceux qui portent les armes soient également intéressés à sa conservation ; 2° Qu'il faut que ce lieu ait communication avec la partie de l'île qui n'est point attaquée ; 3° Qu'on puisse retirer dans un même lieu les blessés et les malades, l'hôpital et les chirurgiens, les magasins de vivres et les munitions qui doivent être derrière le camp, à portée d'y être conduits facilement et avec l'ordre et l'économie nécessaire, et enfin pour éviter que les habitants, sous prétexte d'aller voir leurs familles, n'abandonnent le camp et n'y retournent plus. Ces inconvénients ne sont point à craindre lorsque le réduit est derrière le camp. Il est bien plus en sûreté, on en tire plus aisément ce qu'on a besoin, les malades et les blessés sont mieux servis, les munitions plus à la main et mieux ménagées, et l'officier qui y commande, et qui ne laisse entrer personne sans voir le congé du gouverneur, et pour combien de temps il est accordé, a soin de renvoyer au camp ceux qui oublient d'y retourner.

Nous retournâmes par le même chemin que nous étions venus en visitant toutes ces hauteurs, afin d'en bien connaître la situation et les avantages qu'on en pourrait tirer si les ennemis y faisaient des courses. Nous descendîmes par le chemin de la coulisse et nous allâmes jusqu'au fort, toujours par les hauteurs des étages, dont il était important au gouverneur de connaître les sentiers, les ravines, les hauteurs et généralement toutes les dispositions du terrain.

Ceux qui liront ces mémoires se souviendront, s'il leur plaît, du plan que je viens de faire de tout le tour de la Guadeloupe, et surtout du quartier des Trois Rivières, et du terrain qui est depuis le Vieux Fort jusqu'à la rivière des Habitants, ou du moins d'en remarquer l'endroit et la page, pour entendre plus aisément ce que je dirai dans les années 1701, 1702 et 1703 au sujet des fortifications qu'on y fit faire, dont j'eus la conduite et la direction, et encore touchant l'attaque et le siège que les Anglais formèrent devant le fort de la Basse-Terre en 1703.

Le jeudi 31 mai, j'allai dîner chez M. de la Malmaison, lieutenant de Roi. Le jour suivant je fis mes adieux et je me préparai pour partir le samedi, parce qu'on espérait que la barque serait prête ce jour-là de bonne heure, comme elle le fut en effet ; mais M. le Gouverneur ordonna au maître de ne partir que le lendemain après-midi. Il vint me voir le dimanche matin et m'emmena dîner chez lui. Il envoya dire au maître de la barque de mettre en panne devant le fort et de m'y attendre. Je pris congé de nos Pères et suivis le gouverneur.





## CHAPITRE V

### *Voyage de l'auteur de la Guadeloupe à la Martinique. Description des Iles des Saintes.*

Je m'embarquai le dimanche troisième juin sur les cinq heures du soir. Nous mouillâmes aux Saintes avant minuit. J'ai déjà dit qu'on devrait plutôt les appeler les Saints que les Saintes, car leur nom espagnol est *Los Santos*, parce que les Espagnols les découvrirent le jour de la Toussaint, et c'est du jour de la découverte que la plupart des noms ont été pris, comme la Floride, à cause qu'elle fut découverte le jour de Pâques-Fleuries, la Dominique, Sainte-Croix, les Vierges et autres lieux de l'Amérique. Je m'aperçus dans ce petit trajet que notre barque était pesante et mauvaise voilière, mais il était trop tard. Le maître avait quelques balles de coton à prendre aux Saintes, avec des volailles, des pois et du mil, ce qui nous obligea de nous y arrêter tout le lundi et la plus grande partie du mardi. M. Auger avait eu la bonté de faire mettre dans la barque des provisions pour mon voyage qui ne me furent pas inutiles. Je me fis mettre à terre dès qu'il fut jour. J'allai saluer le Père Lucien, Carme, qui était curé de ces deux îles. L'église et la maison du curé sont dans l'Île qui est sous le vent, qu'on appelle à cause de cela la Terre de Bas, comme celle qui est au vent se nomme la Terre de Haut. Ce religieux me reçut fort civilement et me pria d'accepter sa maison pendant que ma barque serait mouillée. Je fus dire la messe. L'église est toute de bois, petite et assez propre. La maison du curé ne consistait qu'en deux petites chambres, une cuisine et un autre petit bâtiment. Le terrain qui était aux environs suffisait pour faire un assez beau jardin ; mais soit que ce religieux n'aimât pas le jardinage, soit pour d'autres raisons, il le laissait en friche, ce qui lui attirait une infinité de moustiques et de maringouins. Je le priai en déjeunant de

me faire voir les beautés de son île. Nous employâmes une bonne partie du jour à cette promenade et nous fîmes le tour de l'île autant qu'il se pouvait faire, car on ne peut pas le faire exactement ; elle peut avoir autant que l'on peut juger trois lieues de tour. La Terre de Haut me parut plus grande. L'îlet qui est entre les deux est petit et inhabité. Il sert à former le port, qui est bon, grand, assez sûr et profond. Il y a dans ces deux îles de bonne terre dans les revers des mornes et dans les fonds. Les sommets des mornes, quoique pierreux, ne laissent pas d'être assez couverts de bois. Le manioc, les patates, les pois, le coton, le tabac et les volailles y viennent en perfection. Il y a beaucoup de chèvres ou cabrites, particulièrement sur l'îlet. Ils nourrissent aussi bon nombre de cochons. Tant que durent les graines sauvages ils sont sûrs de ne pas manquer de ramiers, de perroquets et de perriques. Dans les autres temps ils ont des tourterelles, les grives et les oiseaux de mer en abondance. La pêche y est très bonne et l'on trouve dans les rochers beaucoup de coquillages, d'écrevisses de mer, de homards, de pouparts et de congres. Ils ont aussi quelques bêtes à cornes, quoique en petit nombre, parce qu'ils n'ont pas assez de terrain pour les nourrir. L'air y est bon et assez frais, parce que ces petites îles étant au milieu de la mer, on y jouit toujours du vent, de quelque côté qu'il vienne, ce qui suffit dans toutes nos îles pour n'être jamais fort incommodé de la chaleur. Outre le port, qui est entre les trois îles, il y a à la Terre de Bas deux anses fort jolies, dont le fond est de sable, où l'on peut mouiller et débarquer fort commodément. On les appelle l'Anse du Grand et du Petit Figuier.

Nous fîmes voir le capitaine de milice de ces îles ; il y est comme délégué du gouverneur de la Guadeloupe, de qui ces îles dépendent aussi bien que la Grande Terre et la Désirade. Il nous reçut fort bien et m'offrit tout ce qui dépendait de lui. Je le priai de faire en sorte que notre barque fût expédiée le plus promptement qu'il serait possible, afin de pouvoir être à la Martinique le jour de la Pentecôte.

Le curé le pria à souper avec le maître de la barque. Ce capitaine nous dit qu'il pouvait compter sur quatre-vingt-dix hommes, vieux, jeunes, blancs, bruns et noirs, bien armés, et en état de faire le coup de fusil et de défendre l'île et les barques qui y viennent mouiller. Il nous dit aussi que les habitants n'étaient pas riches, mais qu'ils vivaient commodément, et qu'avec leur petit commerce de coton, de légumes, de tabac et de volailles ils amassaient de l'argent dont l'île était assez pourvue. Je couchai chez le Père curé. Le lendemain, après la messe, je fus voir l'endroit où l'équipage d'un vaisseau français, qui s'était brûlé dans le havre de peur de tomber entre les mains des Anglais, avait soutenu un siège contre les

équipages de trois vaisseaux anglais, et avait donné le temps à M. du Lion, pour lors gouverneur de la Guadeloupe, de le venir délivrer et de prendre prisonniers ceux qui les assiégeaient. Le Père du Tertre rapporte le fait dans le quatrième tome de son histoire.

Ce poste est naturellement fortifié, et pour peu qu'on y travaillât, il serait impossible de le forcer, pourvu que ceux qui y seraient eussent des munitions de guerre et de bouche. Il n'y a qu'une chose désagréable dans ces îles, c'est le défaut d'eau douce. Les habitants ont à la vérité deux ou trois petites sources qui leur donnent de l'eau suffisamment pour boire ; mais elles tarissent pour peu que la sécheresse soit plus grande qu'à l'ordinaire, et ils sont réduits à conserver l'eau de pluie dans des tonneaux, des jarres et autres vaisseaux, et dans des trous faits en terre, où elle se corrompt aisément. Je m'étonnai de leur négligence à faire des citernes, vu qu'ils ont la chaux, le sable et les pierres à discrétion, et je ne fus point satisfait de la raison qu'ils m'en donnèrent, que l'eau renfermée dans les citernes contractait l'odeur et le goût de la chaux. Car quand cela arriverait au commencement qu'elles sont faites, il est certain que cette mauvaise qualité se dissiperait peu à peu et que le limon que l'eau porte toujours avec elle tapisserait pour ainsi dire et ferait une croûte sur le fond et sur les côtés de la citerne qui empêcherait l'eau de contracter aucun mauvais goût, parce qu'elle ne les toucherait pas immédiatement. Je leur dis mon sentiment et je leur fis voir qu'il y avait plus d'entêtement et de négligence dans cela que de véritable raison, puisque quand même l'eau contracterait quelque mauvais goût, du moins elle serait bonne pour la cuisine, pour les bestiaux et pour laver le linge, et leur épargnerait la peine de le venir laver très souvent aux Trois Rivières, avec beaucoup de risques et de danger.

Je donnai à dîner au curé et au commandant des Saintes dans la barque, et après qu'on les eût reportés à terre, nous levâmes l'ancre sur les quatre heures après midi. Je me fâchai quand je vis que le maître de la barque voulait passer au vent de la Dominique pour gagner le mouillage de Sainte-Marie, qui est proche de notre habitation, où il devait décharger sa poterie. Je fis tout ce que je pus pour lui faire changer de dessein, parce qu'ayant reconnu comme sa barque était dure et pesante, il paraissait impossible que nous pussions jamais arriver à ce point-là ; mais je ne pus rien gagner. Il prétendait que les vents de terre nous porteraient cette même nuit bien loin au vent de Marie-Galante et que, conservant pendant le jour notre avantage, ou même l'augmentant en faisant des bordées, nous nous élèverions en deux nuits jusqu'à la hauteur de la Caravelle, d'où il nous serait facile de nous rendre au mouillage de Sainte-Marie, vent arrière. Ce projet était beau et aurait pu réussir si la barque n'avait

pas été une vraie charette; il fallut pourtant en passer par là, et moitié content, moitié fâché, nous soupâmes, et puis je me mis entre deux balles de coton, enveloppé dans mon manteau, où je dormis une partie de la nuit.

Je vis à mon réveil, environ deux heures avant le jour, que nous étions par le travers de Marie-Galante, à peu près à la moitié de sa longueur et à une petite lieue de terre. Nous continuâmes assez bien notre route jusqu'au lever du soleil, parce que les vents de terre, qui étaient nord et nord-ouest, nous favorisaient; mais dès qu'ils se mirent à l'est, nous commençâmes à perdre notre avantage. Je conseillai au maître de faire une bordée sur la terre de Marie-Galante et de mouiller quand nous le pourrions faire pour passer la journée, sans perdre ce que nous avions gagné, et que le soir nous remettrions à la voile et profiterions des vents de terre, qui, selon les apparences, nous élèveraient assez pour porter vent large sur la Trinité; il n'en voulut rien faire, car, entre autres bonnes qualités, il avait celle de ne faire jamais ce qu'on lui conseillait, quelque bon qu'il fût. Il continua donc de porter au plus près et de dériver à vue d'œil; puis il se mit à faire des bordées, et ce fut encore pis, de sorte qu'il eut le chagrin de voir qu'à deux heures après-midi nous avions tellement perdu que nous n'étions plus qu'à deux lieues au vent du Trou-au-Chat de la Cabesterre de la Guadeloupe. Il fallut donc reporter sur les Saintes, que nous eûmes bien de la peine à gagner. Le vent de terre étant venu à la nuit, il voulut tenter de l'autre côté et porter au vent de la Dominique; mais dès que nous fûmes au vent de la Terre de Haut, les courants se trouvèrent plus forts que le vent et nous entraînèrent dans le canal entre les Saintes et la Dominique. Nous passâmes toute la nuit à louvoyer bord sur bord, sans gagner autre chose que de nous trouver le matin à deux lieues au vent des Saintes.

Nous employâmes tout le jeudi à faire la même manœuvre, sans avoir gagné un quart de lieue; encore étions-nous heureux de n'avoir rien perdu. Nous eûmes la nuit un vent de nord fort frais qui nous mit à près de six lieues au vent de la Dominique, et à peu près par son milieu. Nous commençons à bien espérer de notre voyage, quand le vendredi, à l'aube du jour, nous découvrîmes deux voiles qui portaient sur nous. Nous nous crûmes pris et nous l'étions en effet si elles avaient été anglaises. Mais dans ce moment le vent s'étant porté à l'est, nous portâmes sur les Saintes et entrâmes dans le port, ayant en queue une corvette et une barque qui allaient en course, qui, ayant reconnu notre bâtiment bien avant que nous les eussions reconnus, n'avaient pas voulu forcer les voiles, afin de nous laisser le chemin libre et que nous n'allassions pas

nous échouer. Elles entrèrent dans le port des Saintes, où elles allaient prendre des légumes, et se moquèrent bien fort de notre maître et de sa navigation.

Nous remîmes à la voile à soleil couchant, mais bien que nous fussions encore aidés du vent de nord, les deux lieues que nous avions à faire au vent plus que les jours précédents, et les courants du canal qui nous entraînaient avec d'autant plus de force que nous en étions plus proches, furent cause que nous ne pûmes nous élever qu'environ une lieue au vent de la Dominique, car notre pilote ne voulut plus reprendre sa première route, quoiqu'elle fût meilleure que celle qu'il suivait.

Nous passâmes le samedi tout entier et toute la nuit du dimanche à faire la même manœuvre sans pouvoir nous élever plus de trois lieues. Enfin, le jour de la Pentecôte, le maître résolut de porter sur la Basse-Terre de la Martinique et de mouiller s'il pouvait au Prêcheur pour prendre de l'eau et attendre un vent favorable pour remonter à Sainte-Marie en rangeant la côte.

Le lundi onzième juin, sur les dix heures du matin, nous nous trouvâmes à la pointe du Prêcheur. Je me fis mettre à terre à l'habitation de M<sup>me</sup> la veuve Chapelle, où je dis la messe et où je dînai. Elle me donna un canot avec trois nègres et un Caraïbe pour gouverner, pour me porter jusqu'au Potiche, chez M. Michel. Ma navigation avait été jusque-là fort ennuyeuse, la fin fut des plus périlleuses que j'eusse essayées jusqu'alors.

A peine eûmes-nous doublé le morne Saint-Martin que nous fûmes pris d'un coup de vent si furieux, accompagné de pluie, d'éclairs et de tonnerre, que deux barques qui étaient devant nous furent contraintes d'amener plat et de pouser à mâts et à cordes. J'aurais bien voulu prendre terre, mais cela était impraticable, parce que c'est une côte de fer, où les lames hautes comme des montagnes se rompaient contre la falaise avec un bruit effroyable. Je dis au Caraïbe de virer, mais il se contenta de me dire en son baragouin : *Compère na pas tenir peur, si canot tourné toi tenir cœur fort*. Les nègres, qui parlaient mieux que lui, me dirent qu'il était impossible de virer et qu'il fallait se résoudre à périr ou à continuer le voyage. Je pris patience. A tout hasard je me dépouillai, ne laissant sur moi que mon caleçon et mon chapeau. En cet état je m'assis au fond du canot, duquel j'avais soin de vider l'eau de toutes mes forces, et j'avais assez d'affaires, car, comme les lames sont courtes près de terre, le Caraïbe ne pouvait pas empêcher qu'il n'en entrât quelque une par notre avant. Cependant les trois nègres et lui travaillaient comme des désespérés, les nègres à nager, le Caraïbe à parer les lames. On peut croire que je les exhortais de mon mieux. Nous arrivâmes enfin à l'embarcadère du

Potiche, où nous nous échouâmes bien plus heureusement que nous n'osions espérer. Je pris du linge et un habit sec dans mon panier et je fis laver le reste de ma dépouille dans la rivière, parce que tout était mouillé d'eau de mer. Je montai chez M. Michel, où je fus reçu à l'ordinaire. On donna à boire et à manger à ceux qui m'avaient conduit et je les récompensai largement de leurs peines. J'appris que le Père Rosié, mon confrère, ne comptait pas de me rendre ma paroisse et qu'il s'en était expliqué ainsi à plusieurs personnes. Les voisins de M. Michel, ayant su que j'étais arrivé, me vinrent voir et m'offrirent de faire signer une requête à toute la paroisse pour demander à l'intendant et au gouverneur général que je fusse réintégré dans mon poste. Je ne crus pas devoir accepter leurs offres, je les remerciai de leur bonne volonté, étant résolu de ne m'adresser qu'aux supérieurs de la religion, persuadé qu'ils me rendraient justice. Je soupai et couchai chez M. Michel.

Le mardi 12 juin, il me donna un cheval et un nègre pour porter mon panier et vint avec moi au Macouba. Les habitants qui demeuraient sur le chemin m'accompagnèrent et nous vînmes tous mettre pied à terre au presbytère. Le curé parut étonné de me voir arriver si bien accompagné ; il m'a avoué depuis qu'il avait cru d'abord que je venais prendre possession de ma maison de haute lutte et le mettre dehors. Après les complimens ordinaires il me tira à part et me dit qu'on n'avait pas pensé que je dusse revenir si tôt, qu'il n'eût pas quitté sa paroisse s'il eût cru ne devoir pas demeurer plus longtemps dans celle où il se trouvait, qu'il ne la pouvait céder sans un ordre exprès du Supérieur, et que, comme il trouvait fort juste que je travaillasse pour y rentrer, il me pria d'agréez qu'il tâchât de s'y conserver, puisqu'on lui avait promis positivement de l'y laisser, et de me contenter d'une autre façon en cas que je revinsse de la Guadeloupe. Je ne crus pas me devoir beaucoup expliquer avec lui. Je lui dis seulement que j'étais venu pour le voir, dire la messe et continuer mon voyage. Il me pria de rester à dîner, mais je le remerciai. Je fus dire la messe, à la fin de laquelle la plupart de mes paroissiens me vinrent saluer et me dirent en sa présence que je n'avais qu'à parler et que dès le même jour ils députeraient vers le gouverneur général et l'intendant pour me faire rendre ma paroisse. Je les priai de n'en rien faire, et comme je vis que ces offres mortifiaient mon confrère et qu'on pourrait peut-être s'échauffer de part et d'autre, je montai à cheval et je partis. Je vis en passant le Père Breton et le Père Imbert et j'arrivai au fond Saint-Jacques à l'heure de dîner.

Le Père Cabasson, notre Supérieur, parut surpris de me voir, il me demanda des nouvelles de la Guadeloupe et feignit de n'avoir pas reçu la lettre par laquelle je lui mandais que ne voyant aucune apparence de

faire travailler au canal, je m'en retournerais aussitôt que j'aurais achevé ce que M. Auger souhaitait de moi ; il me dit que ne m'attendant pas sitôt, il avait été obligé de donner ma paroisse au Père Rosié, mais qu'il trouverait le moyen de me contenter. Je lui répondis que sans mettre en ligne de compte les dépenses qu'il savait que j'avais faites pour meubler la maison curiale, j'espérais qu'il se souviendrait de la parole qu'il m'avait donnée, sur laquelle je croyais devoir compter très sûrement. Le dîner se passa sans plus parler de cette affaire. Dès que nous fûmes sortis de table, il emmena avec lui le Père Chavagnac. Je vis bien qu'il allait consulter sur ce qu'il avait à faire pour se tirer d'embaras. Je me retirai dans une chambre pour dire mon bréviaire et me reposer. Nous ne parlâmes point d'affaires en soupant ; mais comme le Supérieur se fut retiré dans sa chambre en sortant de table, le Père Chavagnac, qui était mon ami particulier, me prit par la main et me conduisit dans le jardin pour prendre le frais ; il faisait un beau clair de lune et il sut si bien me tourner que je consentis à demeurer avec lui au fond Saint-Jacques jusques à ce que les bâtimens qu'on était obligé de faire pour la fabrique de sucre blanc fussent achevés, ou du moins en état d'être continués sans mon assistance, et que cela étant fait, je serais maître de retourner à ma paroisse, et que le Supérieur en donnerait avis dès le lendemain au Père Rosié, afin qu'il prît là-dessus ses mesures comme il le jugerait à propos. Nous entrâmes dans la maison aussitôt que j'eus donné ma parole au Père Chavagnac, qui frappa à la porte du Père Supérieur et lui fit part de la réussite de sa commission. Celui-ci sortit avec empressement, m'embrassa, me renouvela les promesses qu'on venait de me faire de sa part et m'assura que dans toutes les occasions il ferait pour moi ce que je faisais pour lui dans celle-ci. Je me chargeai aussi du soin de la paroisse du Marigot, parce que nous n'avions personne pour la remplir, et qu'étant fort petite, elle ne m'empêcherait pas de vaquer à mes bâtimens. Le plus considérable était une purgerie, c'est-à-dire une longue galerie où l'on porte les formes de sucre au sortir de la sucrerie pour les y travailler. Je résolus de lui donner cent vingt pieds de longueur sur trente de largeur, avec des appentis d'un côté, de quinze pieds de large, et de mettre l'étuve au bout des appentis.





## CHAPITRE VI

### *Du pommier des Iles. La manière de faire les canots.*

Le mercredi 13 juin, je pris quelques nègres avec moi et je fus dans les bois de notre habitation chercher les arbres qui seraient nécessaires pour faire la charpente du bâtiment projeté et un canot pour aller chercher la chaux. Le mauvais état de notre temporel nous obligeait à mettre tout en œuvre pour épargner afin de pouvoir satisfaire nos créanciers. Je ne trouvai point d'arbre plus à la main pour faire le canot dont j'avais besoin qu'un pommier. On l'appelle cotonnier rouge à Saint-Domingue et à la Nouvelle-Espagne. Je ne vois pas la raison de ce nom, car il ne porte ni coton ni duvet et n'a rien qui approche des arbres qui portent du coton, de quelque espèce qu'il soit.

Je louai deux mulâtres, charpentiers de canots, qui étaient esclaves d'un habitant de la rivière Capot, nommé Courtois, avec lequel je fis marché à quinze écus pour la façon du canot et un écu à chacun des ouvriers de récompense à la fin de l'ouvrage, avec leur nourriture. L'arbre que je fis abattre se trouva propre pour faire un canot de vingt-neuf pieds de longueur sur quatre pieds de large dans son milieu. Je le fis faire en pirogue, c'est-à-dire pointu et relevé par les deux bouts, parce que comme les mers sont fort rudes dans nos quartiers, j'étais bien aise qu'on pût s'en servir sans être obligé de virer. Ce qui m'était arrivé en venant de la pointe du Prêcheur au Potiche m'avait fait sage. Je ne sais si on se souviendra de ce que j'ai dit dans un autre endroit, que le canot diffère de la pirogue en ce que celle-ci est pointue et relevée par les deux bouts et ne se gouverne qu'avec la pagalle, au lieu que le canot n'a que l'avant fait en pointe et son arrière, qui est coupé carrément ou en poupe, a d'ordinaire un gouvernail attaché, bien qu'il puisse être aussi gouverné à la pagalle.

Lorsque l'arbre est à terre et coupé de la longueur qu'on veut donner au canot, on choisit le côté le plus plat pour être creusé. On tourne l'arbre sur le côté pendant qu'on travaille le côté opposé, qui doit être le fond. On donne à celui-ci une figure un peu plate dans son milieu, qu'on appelle la femelle, qu'on arrondit insensiblement à mesure qu'on s'approche des côtés. Cette figure le rend plus ferme que s'il était tout à fait rond ou coupé comme le dessous d'un vaisseau, parce que pour lors il serait volage et tournerait sens dessus dessous, pour peu qu'il ne fût pas assez lesté. Cette partie étant achevée, on le retourne et on le met sur des chantiers pour le creuser. On fait trois ou quatre trous de carrières dans le fond, pour connaître l'épaisseur qu'on lui doit donner, et la laisser égale tout le long de la femelle jusqu'à la naissance des pointes, où on laisse beaucoup plus de bois, c'est-à-dire d'épaisseur. Lorsque tout le dedans est creusé et qu'il ne reste plus qu'à le doler et le polir, on fait entrer par force des rondins de la grosseur du bras, tout le long de ses côtés en dedans, pour les ouvrir et écarter le plus qu'il est possible, et on les y laisse jusqu'à ce que le bois étant parfaitement sec, il n'y ait plus de danger qu'ils se resserrent et qu'ils se rapprochent. On tourne le canot sur un côté pour doler de l'autre et lui donner l'épaisseur que l'on juge à propos, qui est pour les grands trois bons pouces à la femelle, en diminuant peu à peu jusqu'aux bords, où on ne lui laisse qu'un pouce environ. On le polit avec l'herminette et la trille courbe et creuse. On ajuste les naissances des pointes en ménageant les petites nervures qui partent de la femelle et qui marquent comme la fin d'une quille ; lorsqu'un côté est achevé, on retourne le canot pour en faire autant à l'autre. On a soin de ménager dans sa concavité de petites élévations prises dans l'épaisseur du bois, dans lesquelles on creuse des rainures pour y faire entrer les bouts des tottes, c'est-à-dire les planches ou bancs sur lequel s'asseyaient ceux qui nagent. J'en fis mettre cinq. Comme je destinai ce canot à porter de la chaux et des pierres, je ne me souciai pas qu'il fût léger ; je lui fis donner plus d'épaisseur qu'on ne leur en donne ordinairement ; je lui fis mettre des courbes par dedans pour le fortifier, avec trois liens de fer à chaque bout. Il fut achevé en quinze jours. Pour lors je fis marché avec un jeune homme du bourg Sainte-Marie pour pêcher à la chaux à une petite anse éloignée d'une demi-lieue ou environ de ce bourg, qu'on appelle l'Anse Sazerot.

La chaux dont on se sert aux Iles du Vent est une plante qui croît dans la mer. Elle vient dans une infinité d'endroits, mais on ne la pêche que dans ceux qui n'ont pas plus de trois brasses de profondeur. Celle qui vient dans des lieux plus profonds croît à son aise, jusqu'à ce que sa hau-

teur ne lui donnant plus assez de force pour résister à l'impétuosité de la mer agitée, elle se rompt et est emportée sur la côte, où on la ramasse.

Il y a deux manières de la pêcher ; la première est d'entortiller une corde au pied de la plante, que ceux qui sont dans le canot tirent de force ; ils rompent ainsi le pied et enlèvent la plante tout entière. On se sert de cette manière quand il y a plus d'une brasse d'eau. Lorsqu'il y en a moins, les pêcheurs se mettent à l'eau, ayant le canot à côté d'eux ; ils brisent les tiges ou pieds des plantes avec des pinces de fer, ou avec de bonnes perches ferrées, et plongent pour prendre ce qu'ils ont rompu et le mettre dans le canot, car la chaux ne flotte pas, surtout le pied. Il est vrai que les extrémités des pattes tiennent sur l'eau et flottent quand on les rompt étant encore jeunes et tendres ; mais dès qu'elles se sont imbibées d'eau, qui, selon les apparences, s'insinue par l'endroit de la rupture, elles coulent au fond.

Soit que cette plante se reproduise par les racines qui restent au fond de la mer, soit que la liqueur blanche qui en coule quand on la rompt, lui serve comme de germe et de semence pour renaître et pousser de nouveau, il est certain qu'elle repousse toujours et que les lieux où il y en a eu une fois ne s'en dégarnissent jamais.

Quoiqu'elle soit dure et compacte, elle croît assez vite. J'ai expérimenté, étant à la Guadeloupe, qu'ayant fait rompre ou pêcher, comme on dit aux Isles, de la chaux à l'Anse des Fontaines Bouillantes, autrement l'Îlet à Goyaves, entre la terre et un rocher, nommé l'Hermitage, qui en est éloigné d'environ cent pas, où il n'y a pas plus de quatre pieds et demi à cinq pieds d'eau, et où les plantes de chaux étaient presque à fleur d'eau et empêchaient les canots de passer quand je les fis rompre ; il m'arriva vingt-deux mois après que, passant la nuit par le même endroit, le canot où j'étais s'arrêta tout court, comme s'il eût échoué sur un banc de sable ; je fis amener la voile pour sonder et voir ce qui nous arrêta, et nous trouvâmes que nous étions échoués sur les plantes de chaux, dont j'en rompis quelques tiges avec la main, de sorte que nous eûmes assez de peine à nous tirer d'affaire en rebroussant chemin, et nous fûmes obligés de faire le tour du rocher, après avoir essayé le passage en plusieurs endroits, où nous trouvâmes partout la chaux trop haute et trop forte. Cette plante était crue de quatre à cinq pieds en vingt-deux mois. Je ne crois pas qu'elle fasse tant de progrès aux lieux où la mer est rude, comme sont les Cabesterres. J'ai remarqué qu'elle ne pousse jamais au-dessus de la surface de l'eau. Il faut, quand elle est arrivée à ce terme, qu'elle grossisse ou qu'elle pousse des branches de côté et d'autre, car il n'est pas croyable que la nature cesse d'opérer et de produire quand elle a commencé à le faire avec tant de vivacité.

*(L'auteur continue à traiter de la chaux et de ses qualités, puis il nous parle des différentes espèces de pierres.)*

Pendant qu'on pêchait la chaux, je louai deux nègres, dont l'un était demi-maçon et demi-tailleur de pierres, et l'autre était son apprenti. Je joignis à ces deux ouvriers deux jeunes nègres de notre habitation qui m'avaient servi et en qui j'avais remarqué de l'inclination pour ce métier, et je résolus de les conduire tous quatre et de faire mes bâtimens sans employer les maçons du pays, qui étaient fort chers et fort impertinents.

Mon bâtiment fut prêt à la fin d'octobre à recevoir la charpente. Le Père Supérieur le vint voir et en fut content. Je voulais faire des chambres pour les religieux au-dessus de l'étage du rez-de-chaussée, mais nous ne nous trouvâmes pas en état de faire cette dépense. Je pressais mes charpentiers tant que je pouvais, et cependant je fis faire l'étuve.

Vers la fin du mois de novembre j'écrivis au Père Supérieur que j'avais rempli mes engagements, que la maçonnerie était achevée et la charpente posée, et que je le priais d'exécuter sa parole, parce que j'étais bien aise d'aller passer les fêtes de Noël avec mes anciens paroissiens. Il me répondit que j'étais le maître d'y retourner quand je voudrais, qu'il avait ordonné à celui qui l'occupait d'en sortir dès que je paraîtrais et de venir prendre ma place au fonds Saint-Jacques. Il me remerciait en termes fort obligeants des soins que j'avais pris et m'assurait de sa reconnaissance et de celle de la Mission. Il me pria de venir un jour ou deux chaque semaine au fonds Saint-Jacques pour faire achever les ouvrages qui ne l'étaient pas.

Je me préparais à m'en retourner au Macouba au commencement de décembre lorsque nous apprîmes que le Père Ratier, qui desservait la paroisse du Mouillage, était mort de la maladie du Siam, le troisième jour qu'il en avait été attaqué. Comme il y avait pour lors un très grand nombre de malades à la Basse-Terre et qu'il était impossible que le Père Supérieur pût subvenir à tout, puisque par cette mort il était demeuré seul en un lieu où il y avait du travail pour cinq ou six religieux, je dis au Père Chavagnac que j'étais résolu de l'aller secourir. Il ne le voulut jamais permettre. Il me força par ses raisons de demeurer en sa place et de me charger du soin de la maison, des travaux et de la paroisse qu'il desservait, jusqu'à ce que le Père Supérieur y pût mettre ordre, et partit dès le lendemain matin. Il trouva en chemin une lettre du Père Supérieur qui nous était commune, par laquelle il nous donnait avis de la mort du Père Ratier et nous conjurait de nous accommoder ensemble, de manière qu'un de nous vînt le secourir.

Ce fut ainsi qu'au lieu de retourner à ma chère solitude du Macouba, j'entrai dans un labyrinthe d'affaires et d'emplois, dont je n'ai pu rompre l'enchaînement qu'à la fin de 1705, lorsque je fus député par la Mission pour venir en Europe.



## CHAPITRE VII

*L'auteur est élu procureur-syndic de la Mission de la Martinique. Des différents bois qu'on employe dans les bâtiments. Manière de couvrir les maisons avec des têtes de cannes ou de roseaux.*

Le jeudi 20 décembre 1696, le Père Supérieur arriva au fonds Saint-Jacques et me dit que le lendemain après-midi tous nos curés voisins me viendraient prier d'accepter la charge de procureur syndic de notre Mission. Il me pria et me convainquit par de bonnes raisons que je devais faire ce sacrifice. Le Père Chavagnac m'en écrivit aussi dans les termes les plus forts ; de sorte que je cédaï aux prières de nos Pères et à la nécessité.

Le 21, je fus élu syndic sur la démission du Père Chavagnac, et le Père Supérieur me promit que sitôt qu'il nous serait venu quelque secours de France, je serais maître de quitter mon syndicat et de reprendre ma paroisse.

L'intendant qui avait succédé depuis quelques mois à M. du Metz de Goimpy, sachant la disette où nous étions de religieux, aussi bien que les Jésuites et les Capucins, et que j'étais chargé de deux paroisses et de notre temporel, eut la bonté d'ordonner que les paroissiens de Sainte-Marie et du Marigot se réuniraient à l'église du fonds Saint-Jacques, qui est comme le centre de ces deux paroisses, et qu'elle servirait de paroisse commune jusqu'à ce que nous eussions reçu du secours de France. Cela me fut d'un grand soulagement.

Cet intendant était M. Robert, frère du procureur du Roi au Châtelet de Paris, très honnête homme, intègre, vigilant, affable, sans prévention et fort expéditif : il a demeuré aux Îles jusqu'en 1703, qu'il fut rappelé pour occuper l'intendance de Brest. On l'estimait infiniment dans le pays, on l'aimait de même, on l'a regretté quand il est parti, ce qui n'est pas fort ordinaire, mais qui fait son éloge.

Il y a aux Iles une infinité de bois propres pour la charpente, dont on pourrait se servir indifféremment, s'il ne s'en trouvait point quelques-uns qui sont durs et un peu difficiles à travailler, que nos ouvriers rebutent parce qu'ils sont la plupart trop fainéants.

*(L'auteur s'étend longuement sur les diverses espèces de bois qu'on emploie dans la construction et sur les différentes lianes du pays.)*



## CHAPITRE VIII

### *Des habitations nouvelles. Comment on obtient les concessions des terres et comment on les défriche.*

Ceux qui n'ont point de terre et qui ne peuvent ou ne veulent pas en acheter demandent la concession d'un terrain qui n'a point encore de maître et qui par conséquent appartient au Roi. Ils s'adressent pour cela au gouverneur général et à l'intendant, à qui ils présentent un placet, dans lequel celui qui demande la concession expose sa qualité, le nombre de ses enfants et de ses esclaves, et ses autres facultés. Il indique le terrain qu'il demande, avec les bornes de la hauteur et de la largeur. Il y joint un certificat du capitaine du quartier et de l'arpenteur royal, qui assurent la vérité du contenu dans le placet, et surtout que ce terrain n'est occupé ni concédé à personne. Sur cet exposé ces messieurs font expédier la concession du terrain demandé, dont ils règlent la quantité à proportion du besoin et des forces de celui qui le demande, et avec ces clauses, que l'exposant fera enregistrer sa concession au greffe, qu'il fera sommer les plus proches voisins du terrain qu'il a demandé d'être présents à la prise de possession et de déclarer par écrit qu'ils n'y ont aucune prétention, et enfin que dans l'espace de trois années il défrichera et habituera du moins la troisième partie du terrain concédé, à peine d'en être dépossédé et la concession annulée. Ces clauses sont fort judicieuses, et si elles étaient observées avec autant d'exactitude qu'elles le devraient être, les Iles seraient bien mieux peuplées et habitées qu'elles ne le sont, parce que ceux qui viennent pour s'établir trouveraient du terrain, au lieu que les terres sont très souvent concédées à des gens à qui il est impossible d'en défricher le tiers en cent ans. Il y a même des habitants qui ont des concessions en différents endroits d'une même île, où depuis un très grand nombre

d'années ils n'ont fait qu'un défriché de cent ou cent cinquante pas en carré, seulement pour marquer leur possession, sans se mettre en peine de continuer le travail, comme ils y sont obligés.

Il est vrai que les gouverneurs généraux et les intendants font quelquefois réunir au domaine du Roi ces terres concédées et négligées, mais ce n'est le plus souvent qu'une cérémonie ou une peine qui ne tombe que sur quelque pauvre malheureux qui n'a pas assez de crédit pour s'exempter d'être la victime de la loi, puisqu'on voit que ces mêmes terres sont données à d'autres qui n'en font pas un meilleur usage ou qui les vendent et en font comme un commerce continu, malgré les défenses qu'il y a contre ce trafic odieux et qui n'est pourtant que trop commun. Il ne serait pas difficile de prouver ce que je dis ici par beaucoup d'exemples.

La concession étant accordée, enregistrée, les voisins dûment appelés et la possession prise, on choisit un endroit un peu élevé pour y bâtir la maison du maître, afin d'avoir plus d'air, une plus belle vue, si on est en lieu d'en pouvoir avoir, ou du moins pour voir plus aisément le travail qui se fait sur l'habitation. S'il y a une rivière ou quelque ravine qui donne de l'eau toujours, ou une source, on s'en éloigne le moins qu'il est possible, à cause de la commodité qu'il y a d'avoir de l'eau pour les besoins de la maison, pour les nègres, pour les bestiaux et pour remédier aux incendies qui peuvent arriver.

On commence d'abord par faire quelques cases de menu bois, que l'on couvre avec des feuilles de palmistes, de latanier ou de roseaux, après quoi on abat les arbres, en commençant à défricher par l'endroit où l'on veut faire le principal établissement.

La plupart des habitants ont la mauvaise coutume d'abattre les arbres les uns sur les autres, comme font les Caraïbes, et d'y mettre le feu quand ils sont secs, sans se mettre en peine si ce sont des bois propres à bâtir ou non, ou si le temps est propre pour les abattre et les conserver ; mais ceux qui ont du bon sens et de l'économie aiment mieux n'aller pas si vite et conserver tous les arbres qui sont bons à faire des planches, du cartilage, des poutres et autres bois de charpente, ce qui est un profit très considérable, surtout à présent que les bois à bâtir deviennent très rares et par conséquent très chers. Il faut donc attendre le déclin de la lune pour abattre les arbres qui sont bons à quelque chose, les couper par troncs de la longueur qu'on juge à propos, les ranger les uns sur les autres et y faire un petit toit pour les défendre de la pluie, jusqu'à ce qu'on ait le loisir de les travailler. Après cela on amasse en plusieurs monceaux les branchages et les bois inutiles que l'on veut brûler : sur quoi il faut observer d'y mettre toujours le feu sous le vent, c'est-à-dire du côté opposé au vent, après avoir fait une trace ou chemin bien net pour séparer le terrain

que l'on veut brûler de celui qu'on veut conserver, et cela pour deux raisons. La première, afin d'être toujours maître du feu et empêcher, quand on le juge à propos, qu'il n'aille trop loin, ce qu'on ne pourrait pas faire si le vent chassait la flamme devant soi, parce qu'il la pourrait chasser avec trop de violence et embraser les endroits que l'on veut conserver. La seconde, parce que le feu ne passant pas avec tant de rapidité et comme en courant sur les endroits que l'on veut brûler, il a plus de temps pour consumer les bois abattus et leurs souches. Le terrain étant nettoyé, on bâtit les cases ou maisons dont les poteaux se mettent trois à quatre pieds en terre avec une fausse sole. Le bout des grands et des petits poteaux est échancré pour recevoir le faitage et les sablières. On palissade ou environne les cases avec des roseaux ou des palmistes refendus et on les couvre avec des feuilles de palmistes ou de roseaux.

On sème aussitôt des pois, du mil, maïs ou bled de Turquie (ces trois termes sont synonymes et signifient la même chose) dans le reste du défriché, et s'il est un peu considérable, on y plante du manioc, des patates, des ignames et quelques herbages. Il est incroyable avec quelle facilité et quelle abondance ces terres vierges produisent tout ce qu'on y plante ou qu'on y sème.

On ne manque jamais de faire des pépinières d'orangers et de citronniers. Les habitants habiles préfèrent les orangers de la Chine aux autres, parce que, outre les enfants, les nègres et les passants s'en servent pour se désaltérer, les chevaux et tous les autres animaux en mangent et s'en engraisent, à quoi il faut ajouter que les arbres qui les portent sont bien meilleurs pour faire des clôtures, parce qu'ils sont armés d'épines bien plus longues et plus fortes qui s'entrelacent de manière que les haies ou clôtures qui en sont faites deviennent impénétrables aux hommes et aux animaux.

*(L'auteur parle de l'oranger.)*

Un arbre dont on ne peut se passer dans une habitation est un calebasier. Les Espagnols l'appellent « higuero ». Son écorce est blanchâtre et raboteuse ; son bois est plus coriace que dur, il vient mieux de bouture que de graine et porte bien plus tôt ; il se transpose aisément. J'en ai vu de très grands et gros qu'on avait changés de place deux ou trois fois sans qu'ils en eussent reçu la moindre incommodité. Ses branches sont longues et tout unies, c'est-à-dire qu'elles ne sont point garnies de menus branchages. Ses feuilles, qui sont en quantité, ont quatre à cinq pouces de longueur, étroites par le bout qui les joint à la branche, plus larges, arrondies, et comme une spatule, au bout opposé, assez épaisses et d'un beau

vert. Elles sont attachées le long des branches les unes après les autres, à peu près en distance égale. Ses fleurs sont de couleur bleuâtre, qui approchent assez, pour la figure, des roses sauvages à moitié écloses ; elles croissent sur le tronc comme sur les branches, aussi bien que le fruit, qui assez souvent touche à terre.

On en trouve de différentes figures et grosseurs. L'écorce est mince et ne passe pas l'épaisseur d'une pièce de trente sols ; cela ne l'empêche pas d'être très forte, elle est fort lisse et se polit admirablement bien en dehors et en dedans. Cet arbre, qui vient grand et fort branchu, porte des fleurs deux fois l'année, ou pour parler plus juste, il a toujours des fleurs et des fruits. On connaît que les calebasses sont mûres quand la queue qui les attache à l'arbre se flétrit et se noircit ; pour lors on les détache de l'arbre. Si on s'en veut servir pour mettre de l'eau ou d'autres liqueurs, on fait un trou d'une grandeur convenable auprès de la queue, par lequel on fait entrer de l'eau chaude pour macérer plus promptement la moelle ou pulpe dont la calebasse est remplie. Après qu'elle est bien macérée on y fait entrer un petit bâton pour la rompre entièrement et la faire sortir, après quoi on y fait entrer de l'eau chaude avec de gros sable que l'on remue fortement pour achever de détacher ce qui reste et polir le dedans, et quand elles sont ainsi nettoyées et sèches, le vin et les autres liqueurs qu'on y met s'y conservent parfaitement et ne contractent point de mauvais goût.

Lorsqu'on veut séparer une calebasse en deux parties pour en faire deux couis, qui sont des espèces de sébiles propres à une infinité d'usages, on l'environne avec une petite corde que l'on serre fortement à l'endroit où on la veut couper, et à mesure qu'on la serre, on frappe dessus pour la faire entrer. C'est ainsi qu'on la sépare en deux, mais il faut pour cela que la calebasse ne soit pas sèche et qu'on ne vienne que de la détacher de l'arbre. Etant ouverte, on la vide facilement et on gratte le dedans avec une coquille de moule pour le polir.

Les Indiens dessinent et gravent sur la convexité, des compartiments et des grotesques à leur manière ; ils remplissent les hachures de différentes couleurs, qui font un fort bon effet, et quoiqu'ils ne se servent ni de règle ni de compas, ces dessins ne laissent pas d'être fort justes et fort agréables. Ces couis servent à une infinité d'usages dans un ménage ; quoiqu'ils ne soient que de bois, on ne laisse pas de les mettre sur le feu et d'y faire chauffer de l'eau. Lorsqu'ils sont rompus, leurs pièces servent à faire des cuillères. On en fait des écumeurs et des passoires en les perçant avec un petit fer rouge. C'est la vaisselle ordinaire et la batterie de cuisine de nos nègres, des Caraïbes et de la plupart des petits habitants. On appelle ces

calebasses, calebasses d'arbres, pour les distinguer de celles qu'on nomme calebasses d'herbes.

*(L'auteur continue à célébrer les vertus de la calebasse, puis énumère et décrit tous les arbres que l'on peut planter aux Iles : le cocotier, le dattier, le palma-christi, le corossolier, le cœur de bœuf, le médicinier, le bananier, le figuier, le balisier. Les chapitres suivants sont consacrés à la canne à sucre, à sa culture, aux différentes méthodes employées aux Iles pour faire le sucre, aux manufactures que l'on pouvait de son temps établir aux Iles et aux marchandises que l'on y pouvait porter.)*

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE

ET

FIN DU TOME PREMIER



TABLE DES MATIÈRES  
DU TOME I

AVANT-PROPOS . . . . . I

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

L'auteur s'engage dans les Missions des Iles Françaises de l'Amérique. Son départ de Paris. Son arrivée à la Rochelle, et son embarquement . . . . . I

CHAPITRE II

Départ de la Rochelle. Mort d'un des missionnaires. La flotte est séparée par une tempête. Baptême du Tropic. Un vaisseau perd son gouvernail . . . . . II

CHAPITRE III

Combat contre un Anglais. Arrivée à la Martinique . . . . . 25

CHAPITRE IV

Description du Fort Saint-Pierre de la Martinique et d'une partie de la Cabesterre . . . . . 31

CHAPITRE V

Description de l'habitation des Frères Prêcheurs à la Cabesterre de la Martinique . . . . . 49

## CHAPITRE VI

L'auteur est envoyé desservir la paroisse du Macouba. Description du quartier, des bêtes rouges et des chiques . . . . .	61
--	----

## CHAPITRE VII

L'auteur va confesser un nègre mordu par un serpent . . . . .	73
---	----

## CHAPITRE VIII

Voyage de l'auteur au Fort Royal. Description de la ville et de la forteresse . . . . .	87
---	----

## CHAPITRE IX

Prise de deux vaisseaux anglais par les flibustiers. Leur manière de combattre et le traité qu'ils font pour leur course . . . . .	97
--	----

## CHAPITRE X

Etat des paroisses des Iles, des curés qui les desservent et leurs droits . . . . .	105
---	-----

## CHAPITRE XI

L'auteur va demeurer dans sa maison curiale . . . . .	115
---	-----

## CHAPITRE XII

Description du bourg de la Trinité . . . . .	121
--	-----

## CHAPITRE XIII

Des boissons ordinaires des Iles . . . . .	127
--	-----



## DEUXIÈME PARTIE

## CHAPITRE PREMIER

L'auteur est attaqué du mal de Siam. Comment il en guérit 133

## CHAPITRE II

Maladie des nègres et des créoles. Etablissement d'une paroisse  
au Cul-de-Sac Robert . . . . . 139

## CHAPITRE III

Histoire de quelques nègres sorciers . . . . . 151

## CHAPITRE IV

Le supérieur général des Missions des Frères Prêcheurs meurt  
à Saint-Thomas. Son enterrement. Les missionnaires de la Marti-  
nique en élisent un à sa place . . . . . 157

## CHAPITRE V

Des sauvages appelés Caraïbes, de leurs vêtements, armes, vais-  
seaux et coutumes . . . . . 161

## CHAPITRE VI

L'auteur va au Cul-de-Sac Français. Description d'un carbet  
des Caraïbes . . . . . 195

## CHAPITRE VII

Description du Cul-de-Sac Français . . . . . 203

## CHAPITRE VIII

Description de la ville et de l'église du Fort-Royal. Mort extraordinaire de quelques personnes nouvellement venues de France.	
Conseil Souverain de la Martinique . . . . .	209

## CHAPITRE IX

Des mulâtres. Manière de les connaître. Histoire du *** et de quelques habitants blancs qui ont épousé des négresses . . . . .	215
--	-----

## CHAPITRE X

Des différentes espèces de perroquets des Iles. Passage des gallions d'Espagne . . . . .	221
--	-----

## CHAPITRE XI

L'auteur va faire faire les pâques aux habitants des Culs-de-Sac Robert et Français . . . . .	227
---	-----

## CHAPITRE XII

Description d'un ouragan . . . . .	237
------------------------------------	-----

## CHAPITRE XIII

Arrivée d'un supérieur général des Missions des Jacobins. On transporte à Saint-Domingue la colonie française de l'île de Sainte-Croix . . . . .	243
--	-----

## CHAPITRE XIV

L'auteur part pour la Guadeloupe. Description des barques, brigantins et corvettes dont on se sert aux Iles . . . . .	247
---	-----

## CHAPITRE XV

- Description du bourg de la Basse-Terre et du quartier appelé le Baillif . . . . . 253

## CHAPITRE XVI

- Description des quartiers du Marigot, de Saint-Robert, de la Magdeleine, des Habitants. Descente des Anglais en 1691 . 257

## CHAPITRE XVII

- Description du quartier de l'Ilet à Goyaves. Des fontaines bouillantes. De l'Ance à Ferry . . . . . 267

## CHAPITRE XVIII

- De la patate . . . . . 275

## CHAPITRE XIX

- Des oiseaux appelés diables. De leur chasse. Description de la Soufrière . . . . . 279

## TROISIÈME PARTIE

## CHAPITRE PREMIER

- Description du Grand et du Petit Cul-de-Sac de la Guadeloupe. De la Rivière Saint-Charles. De la Rivière Salée. Du Fort-Louis, et ce que c'est qu'un boucan de tortue . . . . . 289

## CHAPITRE II

- Description de la Cabesterre, du marquisat de Sainte-Marie. Projet d'une maison forte pour M. Houel . . . . . 305

## CHAPITRE III

Description du quartier des Trois Rivières. Du Réduit et de tout le pays jusqu'au fort de la Basse-Terre . . . . . 313

## CHAPITRE IV

Description de la Pointe du Vieux Fort et de toute la côte jusqu'à la rivière Saint-Louis. De la rivière des Galions; du lieu appelé le Parc et de la côte jusqu'à la rivière des Habitants . . . . . 321

## CHAPITRE V

Voyage de l'auteur de la Guadeloupe à la Martinique. Description des Iles des Saintes . . . . . 335

## CHAPITRE VI

Du pommier des Iles. La manière de faire les canots . . . . . 343

## CHAPITRE VII

L'auteur est élu procureur-syndic de la Mission de la Martinique. Des différents bois qu'on emploie dans les bâtiments. Manière de couvrir les maisons avec des têtes de cannes ou de roseaux . . . . . 349

## CHAPITRE VIII

Des habitations nouvelles. Comment on obtient les concessions des terres et comment on les défriche . . . . . 351

TABLE DES PLANCHES  
DU TOME I

- Planche I. Portrait inédit du R. P. Labat, daté de 1708 ou 1718.  
Collection Petitot, Paris. Face à la page de titre.
- » II. Frontispice de *Nieuwe Reizen naar de Franse Eilanden van America*, traduction hollandaise des « Voyages aux Isles de l'Amérique », éditée par Balthasar Lake-  
man, à Amsterdam, en 1725. Entre les pages X et XI.
- » III. Carte du golfe du Mexique et des Antilles, extraite de  
P. Labat : « Nouveau Voyage aux Isles de l'Amé-  
rique », La Haye, 1724. Entre les pages 16 et 17.
- » IV. Les Caraïbes. Carte extraite de Manesson Mallet :  
« Description de l'Univers », Paris, Thierry, 1683.  
Entre les pages 32 et 33.
- » V. Homme et femme caraïbes. Gravure extraite de P. La-  
bat : « Nouveau Voyage aux Isles... », La Haye, 1724.  
Entre les pages 64 et 65.
- » VI. Poissons des Antilles. Gravure extraite de P. Du Ter-  
tre : « Histoire Générale des Antilles habitées par les  
François », Paris, Jolly, 1667. Entre les pages 80 et 81.

Planche VII. L'île de la Martinique. Extraite de la « Carte des Antilles Françaises et des Isles voisines », par Guillaume de l'Isle, de l'Académie Royale des Sciences et Premier géographe du Roy. A Amsterdam, chez Jean Còvens et C. Mortier.

Entre les pages 112 et 113.

- » VIII. Plan d'une « habitation » aux Antilles. 1. Maison du maître et dépendances. 2. Cases des esclaves nègres. 3. Savanes ou prairies. 4. Haies vives qui séparent les plantations des savanes et garantissent du vent les cannes de sucre. 5. Plantations de cannes de sucre. 6. Moulin à eau. 7. Sucrierie et « angard ». 8. Gouttière pour conduire l'eau sur la roue du moulin. 9. Fuite de l'eau du moulin. 10. « Angard » pour remiser les bagasses (cannes de sucre écrasées et dont le suc a été exprimé). 11. Raffinerie de sucre, appelée purgerie. 12. Etuves pour le séchage des pains de sucre. 13. Plantations de manioc. 14. Morne. — Gravure extraite de Chambon : « Le Commerce de l'Amérique par Marseille », Avignon, 1764.

Entre les pages 128 et 129.

- » IX. Ménagerie. La préparation du tabac et de la farine de manioc. Gravure extraite de P. Du Tertre : « Histoire Générale des Antilles... », Paris, Jolly, 1667.

Entre les pages 160 et 161.

- » X. Indigènes, animaux et plantes des Antilles! Gravure extraite de Montanus : *De Nieuwe en Onbekende Weereld of Beschryving van America en't Zuid-land*, Amsterdam, Meurs, 1671.

Entre les pages 176 et 177.

- » XI. Moulin à sucre. Gravure extraite de P. Du Tertre : « Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique... », Rotterdam, Leers, 1665.

Entre les pages 208 et 209.

Planche XII. Sucrierie. 1. Glacis en briques plus élevé que les chaudières. 2. Réservoir dans lequel coule le suc des cannes écrasées au moulin. Il y a des sucrieries où la grande tient lieu de ce réservoir. 3. Première chaudière, nommée la grande. 4. Seconde chaudière, dite la propre. 5. Troisième chaudière, appelée la lessive. 6. Quatrième chaudière, dite le flambeau. 7. Cinquième chaudière, nommée le sirop. 8. Sixième chaudière, appelée la batterie. 9. Chassis de bois pour entreposer les écumeurs, afin que le sirop se ramasse par-dessous. 10. Nègre qui écume la grande. 11. Autre nègre qui observe la propre. 12. Autre nègre qui remue le sucre qui commence à se cristalliser dans les formes, pour l'empêcher de s'attacher aux parois du vase. 13. Chaudière remplie de lessive, pour servir à la purification du sirop. 14. Baquet destiné à recevoir les écumes. 15. Caisse dans laquelle on passe le veson (le suc des cannes à sucre). 16. Bec de corbin. 17. Formes à sucre bouchées par la pointe, dite la tête, et remplies du sirop de la batterie pour le faire figer. 18. Ouvrier qui enfonce une hoche de fer appelée prime, dans le sirop déjà figé d'une forme débouchée par la tête et posée sens dessus dessous sur une sellette dite canaple, afin de faciliter l'écoulement du sirop qui n'a pas pu se cristalliser. 19. Formes rangées, remplies de sirop figé et qui ont été percées avec la prime pour faciliter l'écoulement dudit sirop. 20. Poêle ou étuve pour entretenir une chaleur modérée dont le sirop déjà figé a besoin pour achever de se durcir. — Gravure extraite de Chambon : « Le Commerce de l'Amérique... », Avignon, 1764.

Entre les pages 224 et 225.

» XIII. Chasse aux Antilles parmi les papayers! Gravure extraite de Montanus : *De Nieuwe en Onbekende Weereld...*, Amsterdam, Meurs, 1671.

Entre les pages 256 et 257.

Planche XIV. Une indigoterie. Gravure extraite de Manesson Mallet :  
« Description de l'Univers », Paris, Thierry, 1683.

Entre les pages 272 et 273.

- » XV. La pêche des tortues chez les Caraïbes et la manière de les retourner. 1. Bateau armé pour la pêche des tortues. 2. Caraïbe qui observe une tortue pour la varrer. 3. Varre ferrée par le bout qui doit percer l'écaille de la tortue, ayant une corde attachée à l'autre bout. 4. Tortue qui va être varrée. 5. Prairies au fond de la mer, dans lesquelles les tortues se retirent, et où elles vivent. 6. Chasseur qui a arrêté une tortue sur le rivage, et veut la renverser pour l'empêcher de retourner à leau. 7. Tortue qui fait des efforts pour n'être pas renversée. 8. Amas d'œufs de tortue sur le sable. — Gravure extraite de Chambon : « Le Commerce de l'Amérique... », Avignon, 1764.

Entre les pages 288 et 289.

- » XVI. Cocotier des Antilles. Gravure extraite de P. Du Tertre : « Histoire naturelle et morale des îles Antilles... », Rotterdam, Leers, 1665.

Entre les pages 304 et 305.

B.U.

NANTES

Sect.

Lettres-Droit









76 Fr. les 2 vol.